WERKEN

UITGEGEVEN DOOR HET

HISTORISCH GENOOTSCHAP

(GEVESTIGD TE UTRECHT)

DERDE SERIE

N°. 5

LETTRES DE PIERRE DE GROOT

A ABRAHAM DE WICQUEFORT

(1668—1674)

'S GRAVENHAGE
MARTINUS NIJHOFF
1894

LETTRES

DE

PIERRE DE GROOT

AMBASSADEUR DES PROVINCES-UNIES

A

ABRAHAM DE WICQUEFORT

RÉSIDENT DES DUCS DE BRUNSWICK

(1668—1674)

PUBLIÉES D'APRÈS LES MANUSCRITS

PAR

F. J. L. KRÄMER

LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF
1894



INTRODUCTION.

Depuis longtemps la Société d'Histoire possédait un volume, contenant les copies de quarante-cinq lettres de Pierre De Groot, écrites à son ami Abraham De Wicquefort dans le cours des années 1673 et 1674. Ce fut feu M. B. W. Wttewaall qui en fit cadeau à la Société en 1850. Aussitôt les directeurs de la Société résolurent de publier le manuscrit et l'annoncèrent dans leur chronique [1]. Cette publication n'a cependant jamais paru, et ce ne fut que plus de quarante ans plus tard qu'on en conçut de nouveau le dessein et qu'on fit un examen préliminaire du manuscrit, à la suite duquel la direction m'engagea il y a quelque temps à me charger de la publication.

Les copies commencent par la lettre du 10 Novembre 1672, la dernière porte la date du 29 Juin 1674; ainsi la période de la correspondance est évidemment celle de l'exil de De Groot, qui quitta sa patrie au moment où le gouvernement du parti anti-stadhoudérien fut renversé, dont il sera question plus loin. Cependant il s'en faut beaucoup que la série des lettres soit continue. Bien que la correspondance, comme les lettres elles-mêmes l'indiquent, fût très régulière, chacun des deux diplomates écrivant presque sans interruption deux fois par semaine, plusieurs lettres manquent dans les copies. En outre il y a des lacunes fort déplorables dans les lettres elles-mêmes. A plusieurs reprises le copiste entrecoupe les

1) Kroniek van het Historisch Genootschap 8e jaargang (1852), p. 6.

périodes par la phrase caractéristique: „Ici suit une longue période sur la politique extérieure" ou telle autre de la même teneur, de sorte que les copies ne contiennent guère que le récit des affaires particulières de l'auteur et ses plaintes réitérées sur son malheur et l'injustice des hommes, le tout bien peu intéressant, hormis pour les descendants ou les parents de l'auteur. Pour comble de malheur le copiste paraît avoir été trop ignorant pour qu'il sût lire, moins encore comprendre ce qu'il avait à copier, de sorte que la ponctuation, l'orthographe, les mots et les noms, sont tellement mutilés, que souvent le sens cesse d'être intelligible.

Heureusement il y avait lieu de supposer que les originaux des lettres existaient encore, ces lettres ayant été saisies avec tous les autres papiers de De Wicquefort, lorsque celui-ci fut arrêté en 1675 par ordre de la Cour de la province de Hollande, et ayant ainsi formé partie du dossier de son procès. En effet les archives du royaume à La Haye possèdent ce dossier, et celui-ci contient la série à peu près complète des lettres de De Groot à son correspondant, c. à d. non seulement celles de 1673 et 1674, mais toutes celles qu'il lui écrivit pendant le temps de son absence depuis 1668, l'année de son départ pour sa première ambassade, à Stockholm, jusqu' à son retour en Hollande dans le cours de 1674. La plupart de ces lettres sont autographes, quoique, à quelques rares exceptions près, sans signature. Seulement les originaux de celles, qui furent écrites entre le mois de Novembre 1672 et le mois de Juillet 1674, ont disparu; le dossier n'en garde que les copies, mais ces copies peuvent suppléer à la lacune, ayant été marquées des mots „exhibitum et recognitum" quand elles furent déposées devant la Cour, pour servir comme pièces de conviction dans le procès qu'on intenta à De Groot en 1676. Elles sont aussi mauvaises que celles que possède la Société d'Histoire, qui sans aucun doute ont été faites d'après les autres, les deux volumes contenant précisément les mêmes lettres, mais heurensement elles ne présentent pas de lacunes.

Le sort de De Groot semble avoir intéressé beaucoup

de personnes, car les deux copies ne sont pas les seules qui aient été prises de cette partie de la correspondance. Madame Beijerman, née Hoog, veuve du notaire Beijerman à Utrecht, descendante du célèbre Corneille De Witt, en possède deux autres, l'une d'elles mal écrite en très petits caractères du dix-septième siècle, la seconde, très belle et assez exacte, datant, comme l'écriture le prouve, d'une période beaucoup postérieure. Ces manuscrits m'ont souvent été utiles là où le texte était devenu parfaitement obscur. Aussi ne saurais-je trop remercier Madame Beijerman de l'accueil, qu'elle a fait à la prière des directeurs de la Société d'Histoire, quand ils lui demandèrent la permission de consulter ces manuscrits, ainsi que son fils, à qui j'ai du causer tant d' embarras par mes nombreuses visites.

En outre, il existe une cinquième copie, qui se trouve, ou du moins se trouvait il y a quelques années, parmi les papiers de famille au château de Hardenbroek; une sixième, que possède la famille Cornets de Groot, descendant de l'ambassadeur, et une septième, conservée à la Bibliothèque Royale à La Haye.

Toutes ces copies — et qui sait s'il n'en existe encore d'autres? — contiennent les mêmes 45 lettres, d'où il est facile à conclure, que ce n'étaient que la vie privée de P. De Groot et l'affaire de son procès, auxquelles s'intéressaient ses amis: c'est ce qui leur fit négliger la plus grande partie de sa correspondance, souvent bien plus importante que le reste.

La présente publication de la Société d'Histoire donne la collection des lettres en entier, c. à d. aussi bien les autographes que les copies, en tout plus de 170 lettres, parmi lesquelles se trouvent quatre ou cinq réponses autographes de De Wicquefort, sans qu'on comprenne comment celles-ci ont pu y être mêlées.

Les règles, suivies pour la ponctuation et l'orthographe, sont celles que la Société a adoptées pour toutes ses publications. Ainsi l'emploi des majuscules diffère de celui des originaux, comme aussi la ponctuation, qui a été corrigée; les accents ont été ajoutés partout où le sens pourrait être moins clair par l'omission (comme p. e. n'y au lieu de ny);

le i est changé quelquefois en j ou le j en i; les mots ou les caractères omis sont placés entre parenthèses, mais seulement là, où le sens semblait y gagner; les mots illisibles et les places rongées du papier ont été suppléés entre crochets; les noms propres, indiqués par des initiales, ont été imprimés en entier là où il y aurait lieu de s'y tromper.

Du reste, à l'exception de quelques légères modifications (p. e. dorénavant au lieu de: d'orenavant), le texte a été suivi aussi exactement que possible, avec toutes les fautes, soit de l'auteur lui-même, soit des copistes, bien que le langage des derniers surtout soit ici et là vraiment affreux. Toutes les fois que la lecture des mots, parfois assez difficile, restait douteuse, un signe d'interrogation ou bien une note au pied de la page l'indique, et on a agi de même sorte, quand l'ordre des lettres a été changé ou que quelque fragment a reçu sa place par supposition. De temps à autre le manque d'une date, la perte d'une feuille, ou bien l'erreur des copistes aggravait la difficulté de l'arrangement. C'est ainsi que le lecteur voudra bien s'expliquer comment les numéros 52 et 60, datés du 12 Janvier et du 30 Mars sans le chiffre de l'année, se trouvant dans la liasse de 1673, furent imprimés abusivement avec les autres lettres de cette période. J'ai corrigé cette faute en les faisant insérer de nouveau, sous les numéros 111 et 133, à leur place véritable. Par la même cause le fragment qu'on trouve au pied de la page 274, a été inséré comme formant la suite de la lettre du 5 Janvier: en relisant ce que l'auteur dit dans les lettres, qu'il écrivit le 9 et le 12 de ce mois, à propos de celle du 2, je m'aperçus que le fragment devait être attribué à la partie perdue de cette dernière.

Une seule fois j'ai changé la date, que l'auteur lui-même avait mise en tête de sa lettre. Le numéro 135, daté du 3 Avril 1672, ne peut avoir été écrit avant 1674, comme le contenu, comparé avec celui des lettres précédentes et suivantes de cette année, le prouve avec évidence. L'auteur, absorbé par le souvenir des funestes événements de 1672 en écrivant à son ami sa grande lettre du 3 Avril 1674, écrivit sans doute le chiffre fautif

en tête de la copie qu'il y joignit, sous l'impression douloureuse.

En somme, je me flatte que l'édition est rigoureusement exacte, en quoi je dois beaucoup aux archivistes Muller et Fruin, et surtout à mon vénérable ami M. Brill, ci-devant président de la Société d'Histoire, dont l'esprit prompt et infatigable ne trahit pas l'octogénaire. Je me plais à remercier ces Messieurs de ce qu'ils ont bien voulu me prêter le concours de leur perspicacité ou partager avec moi le travail peu agréable de la correction des dernières épreuves. On trouvera encore plusieurs corrections dans les Addenda et Corrigenda; si, après tout, le lecteur découvre encore des fautes, j'implore son indulgence: elles semblent inévitables, là même où la dernière exactitude a été observée.

J'ai cru devoir être très sobre à l'égard des annotations. La période de la paix d'Aix-la-Chapelle et des années suivantes est trop connue pour que j'ose supposer que le lecteur pût les désirer. Ainsi je me suis borné à citer quelquefois l'ouvrage toujours encore excellent de Wagenaar ou l'Histoire des Provinces-Unies de De Wicquefort [1]), qui, quelque partiale qu'elle soit pour le parti de M. De Witt et de ses amis, restera une source de haute valeur pour la connaissance des détails de la période aussi attrayante qu'intéressante, comprise entre la paix de Munster et celle de Nimègue.

Une table de noms, contenant aussi ceux qui n'ont pas été expliqués dans les notes, est ajoutée à la fin du livre.

Les lettres dont il s'agit, ne sont pas tout à fait inconnues. Non seulement on sait qu'elles ont été la cause du procès qu'on fit à l'auteur en 1676, et que Basnage en cite quelques-unes dans ses Annales des Provinces-Unies (vol. II, 760 et suiv.), mais quiconque a lu le XIVe volume de Wagenaar, sait encore que cet auteur a tiré de ces lettres ce qui lui paraissait assez important pour être

1) Une excellente édition de cet ouvrage estimé a été publiée par la Société d'Histoire en 4 volumes; elle parut chez Martinus Nijhoff à La Haye.

inséré dans son récit des négociations de Cologne en 1673. De plus, M. J.-P. Cornets de Groot fit mention de ses copies et les cita ci et là dans sa biographie de Pierre De Groot, imprimée en 1847.

Quatre années plus tard M. H. Van Dijk publia son livre sur la diplomatie des Provinces-Unies, traitant des négociations avec la France et l'Espagne après la paix d'Aix-la-Chapelle, suivi d'un appendice, contenant les dépêches officielles de P. De Groot pendant son ambassade à Paris. Dans ce livre Van Dijk parle de la correspondance de cet ambassadeur avec De Wicquefort, voire même des lettres françaises de ce dernier, conservées à la Bibliothèque Royale à La Haye, et en cite une seule fois une phrase, sans cependant avoir pris la peine de les étudier. Dejà M. J. Heemskerk Bzn., en publiant sa critique du livre de Van Dijk dans le journal mensuel De Gids en 1852, indiqua l'erreur de l'auteur, qui prétendait avoir vu une correspondance, là où il n'y avait qu'un volume, contenant les 45 lettres de Pierre De Groot, dont il a été parlé plus haut, sans aucune réponse de son correspondant. En même temps M. Heemskerk donna plusieurs citations, tirées de ce volume, afin de montrer l'intérêt des lettres, négligées par Van Dijk, pour la connaissance du sujet qu'il avait traîté. En effet, l'édition des lettres diplomatiques de P. De Groot, que Van Dijk publia, loin d'être correcte telle qu'elle est, est en outre incomplète à plusieurs égards: pour qu'une telle édition pût satisfaire au public judicieux, il faudrait qu'elle n'eût soustrait au lecteur ni les lettres intimes du diplomate à son ami, ni les lettres ou réponses, qu'il reçut de De Witt; et pourtant Van Dijk connaissait et avait sous la main les unes aussi bien que les autres.

Vingt années plus tard, en 1874, M. Chais van Buren, en publiant l'Histoire des Provinces-Unies de De Wicquefort pour la Société d'Histoire, poursuivant le travail, que la mort de M. Lenting avait laissé inachevé, attira de nouveau l'attention du public savant sur les lettres, que De Groot avait écrites de Paris à De Wicquefort, et, tout en remarquant qu'elles restaient toujours encore inédites, il ajouta le texte d'une vingtaine d'entre elles au

dix-neuvième livre. En vérité elles méritent bien d'être publiées. On ne saurait nier que la vie intime de l'auteur ne forme la partie principale de ces lettres, surtout de celles de 1674, mais par contre il y en a, qui sont purement politiques et bien intéressantes, non seulement pour la connaissance du caractère et de la conduite de P. De Groot lui-même, mais aussi pour celle des vues et visées du parti anti-stadhoudérien de son temps. La critique d'un ami de Jean De Witt sur la politique extérieure des Provinces-Unies après la réaction de 1672, exercée librement dans une correspondance intime, ne peut laisser d'intéresser le lecteur, et on peut en dire autant des remarques de l'auteur sur les personnages de qualité tant d'un parti que de l'autre.

Pour faciliter la lecture, il suffira de tracer en quelques traits la vie de l'auteur [1]).

Pierre De Groot, que le langage extravagant de ses ennemis appelait „un oeuf pourri, couvé à Loevestein", naquit en 1615, peu de temps avant la catastrophe qui entraîna Grotius dans la chûte de l'Avocat. A l'âge de six ans il suivit son père dans son exil en France, où il vécut durant sept années. Il y revint en 1637, après avoir fait ses études à l'université de Leyde; il les termina à Orléans, où il obtint le titre de docteur en droit. S'étant établi peu après à La Haye, il vécut comme avocat tantôt dans cette ville, tantôt à Amsterdam, et débuta en même temps dans sa carrière diplomatique comme résident de quelques petites cours allemandes auprès des Etats-Généraux. Il remplit une pareille fonction pour l'héritière du marquisat de Bergen-op-Zoom, mariée au prince de Hohenzollern, ce qui lui valut la charge de drost du marquisat pour son fils, qui, étant trop jeune encore, se fit représenter par un lieutenant.

En 1660 il fut nommé pensionnaire de la ville d'Amsterdam, et exerça ses fonctions jusqu'à ce qu' il perdit

1) Voyez: Levensschets van Mr. Pieter de Groot, par M. Cornets de Groot, 1847.

sa charge en 1667 par une résolution des magistrats de la ville. Le motif de cette résolution n'est pas clair. Dès 1654 on avait essayé de lui procurer la place de pensionnaire, mais le conseil municipal s'y était opposé. La seconde fois on réussit, mais dès le commencement De Groot éprouva qu'il avait des adversaires. Le bourgmestre Tulp s'opposa à son élection pour des causes personnelles. Bientôt après les bourgmestres De Graaf et Hooft se montrèrent mécontents de sa conduite, et dans le conseil municipal on jugeait qu'il négligeait les affaires de la ville et qu'il montrait peu de zèle et peu de respect pour les magistrats. Aussi les bourgmestres de 1667, en proposant sa démission, déclarèrent que le pensionnaire n'avait pas rendu les services, qu'on avait espérés de lui, et qu'il ne se souciait guère de ses devoirs, ni à La Haye dans les sessions des Etats-Provinciaux, ni à Amsterdam. C'était en vain qu'un de ses protecteurs, Bontemantel, fit remarquer qu'il eût fallu avertir de Groot, pour qu'il eût pu demander sa démission afin de sauver sa réputation: il ne fut appuyé que par un seul membre de l'assemblée [1]). D'aprés ce que De Groot lui-même dit de l'affaire dans ses lettres à De Wicquefort, il semble que Valkenier, un des quatre bourgmestres, causa sa chûte, et assurément c'était lui qui protégeait son successeur Heemskerk et poussa à la nomination de celui-ci.

Il résulte de tout cela que De Groot n'avait quasi aucun ami à Amsterdam, et qu'à l'exception de Bontemantel, personne n'entreprit sa défense.

Cependant il y a quelque apparence qu'autre chose encore qu'un manque de zèle fut cause du ressentiment des magistrats contre leur pensionnaire. Un pamphlet, qui parut en 1672 [2]) de la main d'un ennemi de De Groot, l'accusant de plusieurs actions peu honnêtes, ne manqua pas de rappeler la vieille histoire de sa démission en

---

1) Gebhard, De Groot als pensionaris van Amsterdam. (Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis 1885).

2) De ontdeckte ambassade van de Groot, door een liefhebber der waarheyt. Naar de Copye tot Parijs bij Do. Hartogh, in 't moordjaar 1672.

1667. Selon l'auteur anonyme de ce pamphlet Van Vlooswijck, bourgmestre d'Amsterdam, désirait pour son fils une charge militaire, qui venait de vaquer. La magistrature de la ville, conformément au désir du bourgmestre, ordonna au pensionnaire de voter à la session des Etats pour le fils de Van Vlooswijck. Malgré cet ordre celui-ci, persuadé par la force de l'or, proposa un de ses amis, qui en effet obtint la charge, ce qui aurait été la cause de la démission de De Groot. Le témoignage d'un pamphlet, quelque modéré qu'en soit le ton, ne saurait être admis, surtout où il s'agit d'une période, où la calomnie avait la main libre. Or, un témoignage bien moins suspect vient confirmer l'autre. Le même Bontemantel, l'échevin d'Amsterdam qui prit le parti du pensionnaire, raconte la même chose, avec cette seule différence, que la personne qui fut nommée à la charge militaire en question, serait le cousin de De Groot.

Il est difficile de décider quel motif a prévalu, mais si l'on considère que les bourguemaîtres d'Amsterdam au commencement de l'an 1667, quand la démission de De Groot fut résolue, étaient Valckenier, Tulp, Van Vlooswijck et De Graaf, il paraîtra plus que probable que le mécontentement des magistrats, déjà de veille date, a éclaté au sujet de sa désobéissance, qui les blessait personnellement.

Ce fut un bonheur pour De Groot, que le Conseiller-pensionnaire De Witt s'avisât de se servir de lui pour avoir, à ce qu'il semble, un soutien dans les Etats-Provinciaux contre l'opposition de Messieurs d'Amsterdam. Bien que De Witt fût assez prudent pour se borner à quelques expressions de politesse, quand il lui écrivit en réponse à la communication de sa disgrâce [1]), De Groot savait tout de suite, qu'il lui était bien intentionné [2]). En effet il ne resta pas longtemps sans emploi. D'abord il se proposa de rentrer dans la carrière juridique et sollicita une place de conseiller à la Cour de Hollande, qu'il

1) M. Fruin publia la lettre de De Witt comme appendice à l'article cité de M. Gebhard.

2) Voyez Bontemantel: Gebhard, o. c.

céda cependant à Benjamin Fagel, frère du greffier des Etats-Généraux qui fut élu plus tard à la dignité de Conseiller-pensionnaire, le jour de la mort de De Witt. De Groot se vante à plusieurs reprises de sa générosité à ce sujet, mais un peu à tort à ce qu'il paraît. La ville d'Amsterdam avait résolu de s'opposer à son élection et d'appuyer celle de Henri Cloeck, de sorte qu'il eût été difficile de faire réussir la candidature de l'ex-pensionnaire: le résultat aurait été selon toute apparence le même, c. à d. que ni De Groot ni Cloeck n'eût remporté le prix, mais le troisième candidat, qui dans ce cas n'aurait pas eu à en savoir gré à la prétendue magnanimité de son rival.

Peu de temps après, au commencement de 1668, les Etats-Généraux confièrent à De Groot l'ambassade en Suède. Il se peut que la protection de De Witt fût pour quelque chose dans le choix des Etats. Mais les ambassades ne comptaient pas parmi les charges enviables Les grands seigneurs étaient pour la plupart exclus des emplois durant la période du gouvernement anti-stadhoudérien, et les magistrats patriciens ne négligeaient pas toujours de bon coeur leurs affaires pour aller servir dans un emploi, où le profit était nul, l'honneur souvent fort douteux, malgré la pompe et les cérémonies, et l'influence politique diminuée par l'absence de la patrie. De Witt signala cet emploi avec un peu de dédain comme „une relégation dorée." Plus d'une fois le choix était difficile, les refus se succédant, et il ne manque pas d'exemples que les diplomates n'acceptaient le mandat qu'à des conditions exceptionnelles, ou qu'on se trouvait obligé de choisir des personnages sans expérience politique, parfois parfaitement obscurs. Ainsi la proposition d'envoyer en Suède le fils de Grotius, dont le nom célèbre n'était pas oublié à la cour de Stockholm, ne pouvait laisser d'être applaudie, tandis que pour De Groot lui-même la mission était en quelque sorte une réintégration.

Le mandat que l'ambassadeur avait à remplir, ne concernait que les subsides, aixquels la couronne de Suède pouvait prétendre par suite des traités, conclus en 1668. Cette tâche, quelque difficile qu'elle pût être, n'en était

pas une, qui exigeât précisément des talents diplomatiques; mais il s'agissait d'autre chose encore. La Triple Alliance ne formait qu'un lien très faible, qu' à tout moment la diplomatie française pouvait briser, et pour quiconque connaissait la politique de la cour de Louis XIV il était évident, qu'elle ne négligerait aucun moyen, qui pût attirer la Suède dans son alliance. Donc il était de la plus grande importance de sonder les intérêts particuliers et les vues personnelles, afin de pouvoir gagner les puissants et ainsi déjouer les manoeuvres des diplomates français. Il faut rendre cet hommage à De Groot, qu'il a sû pénétrer dès le commencement toute la situation, qu'il se rendait parfaitement compte de tout ce qui pouvait lui être utile à savoir et qu'il ne craignait aucunement de blâmer la conduite de ses maîtres à l'égard de la Suède, ne cessant de leur répéter que le danger les menaçait et que l'intérêt de la patrie valait bien quelques sacrifices. Ses lettres claires et intéressantes lui font tout honneur.

Après avoir occupé sa charge durant une année, il fut rappelé, ayant été désigné pour aller représenter les Provinces-Unies à Paris, Van Wijngaarden van Werkendam ayant renoncé à l'honneur de cette ambassade. Au même moment la ville de Rotterdam le choisit à l'unanimité des voix pour son pensionnaire, conformément sans doute au désir de De Witt, qui s'en montra très-satisfait. Pour se tirer de l'embarras que lui causait la double élection, il accepta l'ambassade à condition qu'il ne l'occuperait qu'une année, tout en se réservant la rentrée dans sa charge de pensionnaire après son retour. Une sérieuse maladie, que son corps faible et infirme ne surmonta que lentement, le retint en Hollande jusqu'à l'automne de 1670, où il partit enfin pour Paris.

Tout le monde connaît les détails de cette malheureuse négociation, dont l'issue était décidée d'avance; il serait inutile d'en retracer le cours. Pour De Groot, bien qu'il reçut les civilités, qu'on rendait en sa personne à la mémoire de son père, bien qu'il menât un grand train et vécût en grand seigneur, ce à quoi il se plut toute sa vie, il se lassa bientôt d'un poste, qui ne lui causait

que des regrets. En effet, la seule satisfaction qu'il tirât de ses fonctions, fut la conviction qu'il ouvrait les yeux de ses maîtres au danger, qui les menaçait du côté de l'Angleterre, et on n'a fait que lui rendre justice en lui sachant gré des efforts, qu'à la dernière heure la République fit encore pour se mettre en état de défense. A cet effet aussi il ne ménageait ni les exhortations, ni même les exagérations. En vérité, on lui fait trop d'honneur en le considérant comme le diplomate assez fin pour pénétrer les véritables intentions des rois, là où De Witt et le monde politique aux Pays-Bas se flattaient toujours de l'espoir qu'on pourrait encore écarter le danger de la guerre. Dans ses lettres au Conseiller-pensionnaire et aux Etats-Généraux il ne se lasse pas de représenter le péril comme imminent, afin que la peur d'une attaque soudaine les forcât à l'armement, tant sur terre que sur mer, mais ce n'était pas là l'opinion qu'il cachait au fond de son coeur. Ses lettres à son ami De Wicquefort, où il exprimait ses vraies pensées, prouvent incontestablement, que lui aussi bien que ses compatriotes se berçait de la vaine illusion que les armements suffiraient à intimider le roi de France, et que l'Angleterre ne prendrait pas la guerre au sérieux. Au mois de Décembre 1671 il était toujours persuadé que le roi d'Angleterre „ne ferait ni grand bien ni grand mal, ni aux uns ni aux autres", et, pour la France, il osait même s'exprimer en termes plus rassurants encore: „quand je considère la manierre dont on commence à s'y prendre ches nous, je ne crains fort le succès de la guerre, et si Messeigneurs l'électeur de Brandenbourg et les ducs de Lunebourg se voulaient ranger de nôtre côté, à peine me persuaderait on, qu'on (c. à d. la France) la dut commencer"; .... „je vous assure qu'en cas que ces princes se veulent ranger de nôtre côté, nous n'avons rien à craindre." [1])

Plus prudent que la plupart de ceux qui tenaient alors les rênes du gouvernement, il proposait les mesures nécessaires à la sûreté du pays, qu'on négligeait pour l'amour

1) Lettres du 4, 11, 18 Décembre 1671.

de l'argent, mais il ne réussit guère mieux que les autres à lever le voile de l'avenir politique.

Ses amis l'ont célébré pour sa sagacité, son savoir, sa probité, De Wicquefort surtout, son confident. Maintenant qu'on connaît ses lettres, publiées par Van Dijk, et qu'on peut les comparer avec celles qu'il écrivit à son ami, on est à même d'en juger à son propre compte, et ce jugement ne saurait être qu'un peu moins favorable. Sans doute son intégrité n'est plus douteuse; son amour pour sa patrie et sa bonne foi ont été reconnus depuis longtemps; quelque habileté diplomatique ne saurait lui être disputée, mais ce qu'on a avancé pour l'élever au rang des grands diplomates ne peut être admis sans contestation.

Les principes de De Groot n'étaient ni fermes, ni fondés sur une conviction politique solidement motivée. Ses vues en matière de politique extérieure étaient mesquines et peu constantes. Son désintéressement n'était pas assez grand pour qu'il pût jamais vaincre le respect que lui inspiraient la richesse et les avantages pécuniaires, qu'il prenait pour guide de ses opinions politiques, dont la maxime semble avoir été ce qu'il écrivit à son ami le 6 Mars 1673 [1]): „Les républiques doivent toujours avoir plus d'égard aux biens de leurs sujets qu'au faste de leur gouvernement, étant assurées que l'honneur et l'argent n'entrent point en une même bourse." A plusieurs égards De Groot avat les défauts marquants des hommes de son parti: l'intérêt de la province, de la ville, de la famille, de la bourse, dominait à côté de l'intérêt du parti. De Groot tomba victime de ses propres qualités, lors des désastres de 1672.

Dès le commencement de la guerre De Groot désapprouva la résolution de défendre les frontières des Sept Provinces, jugeant „qu'il faut toujours que le plus pesant l'emporte et qu'en défendant bras et jambes on n'expose pas les parties nobles, qui font subsister le corps." Il

1) P. 112.

était de ceux qui auraient voulu que la seule province de Hollande fût défendue, le reste ne comptant qu'au second rang. Quand l'été eut amené les armes françaises jusqu'au centre de l'état, la frayeur le saisit aussi bien que la plupart des magistrats de sa province. C'était lui qui se chargea de la mission humiliante au camp du roi, s'épuisant en efforts pour assurer à sa province une paix honteuse, au détriment des „bras et jambes" de sa patrie, ne se souciant ni de l'opposition patriotique de la ville d'Amsterdam, ni de l'opinion du prince d'Orange et de Van Beverningk, quand ils lui declarèrent „qu'ils ne voudraient avoir une commission pareille à la sienne", s'oubliant jusqu'à „prendre le souper avec M. de Louvois." Le récit que De Groot a fait de cette mission dans sa lettre du 3 Avril 1674, est vraiment pénible à lire, et plus encore sa défense de la conduite des Etats de la province de Hollande.

Quand la réaction de Juillet et d'Août 1672 amena la chûte du parti de De Witt, la rage du peuple n'épargna pas celui qu'il considérait comme un des principaux coupables dans la prétendue trahison. Peu s'en fallut que De Groot ne fût massacré par la populace de Rotterdam; ses serviteurs furent maltraités, sa maison fut menacée de pillage. Suivant le conseil que lui donnait M. Van Beuningen, il prit alors le parti de fuir, et quitta sa patrie pour s'établir à Anvers, le refuge de plusieurs d'entre les partisans de De Witt, où il espérait attendre des temps meilleurs. Mais son malheur devait grandir encore. Le prince d'Orange et ses amis ne pouvaient oublier qu'il avait joué le rôle principal dans la tragédie du mois de Juin, où il avait failli entraîner la patrie jusqu'au dernier degré d'humiliation: deux ans plus tard on répondit à ceux qui s'efforçaient d'obtenir un sauf-conduit ou un passeport du prince pour sécurer le retour de l'exilé, par le reproche qu'il avait accepté la mission de 1672. Cependant le temps aurait probablement adouci ce souvenir, si, pour comble de malheur, De Groot n'avait été le beau-frère de Mombas, que l'on venait de condamner à mort pour sa conduite à l'armée, qu'on jugea, un peu sévèrement, être une per-

fide trahison ou du moins une désobéissance, qui n'en valait pas mieux. Surtout le nouveau Conseiller-pensionnaire Gaspard Fagel, qui avait lui aussi fortement désapprouvé la conduite de De Groot, était convaincu qu'il avait participé à la trahison de son beau-frère, et plus que personne il s'opposait constamment à son retour et ne cessait de le persécuter, comme il le fit avec M[me] de Mombas, quand celle-ci eut l'imprudence de s'établir à Anvers tandis que son mari se laissa emporter par sa haine et son courroux à des actions, que la véhémence de son caractère ne pouvait justifier. Menacé encore à Anvers, où, comme il le raconte, sa vie même était en danger, il chercha un nouveau refuge, et s'avisa imprudemment d'aller s'établir à Aix-la-Chapelle et ensuite à Cologne, où s'ouvrait à cette époque les négociations de la paix.

De Groot avait été un adhérent zélé, bien que moins passionné que beaucoup d'autres, du système de gouvernement, introduit en 1650, et il l'était à bon droit, le fils de Grotius ne pouvant oublier la tradition paternelle. Aussi dans son exil resta-t-il fidèle à ses sentiments, mais il se réconcilia pourtant peu à peu avec le nouveau régime, et aurait accepté sans aucun scrupule quelque emploi, si l'on avait voulu se servir de lui. La seule objection qu'il faisait au gouvernement du prince d'Orange, touchait le choix des magistrats, qu'il eût voulu voir choisir parmi les hommes des deux partis, dût-ce être en doublant le nombre des conseillers de ville. A mesure que son exil se prolongeait, il revint de plus en plus de ses anciens principes, vantant les services que ses aïeux avaient rendus à la maison d'Orange, et les louanges, adressées aux princes par son père dans ses ouvrages, et n'oubliant point ce qu'il avait fait lui même pour servir les intérêts de la princesse-douairière, de la princesse royale et du roi d'Angleterre. Son absence à l'époque où l'édit perpétuel fut proclamé, venait appuyer ses mérites; il avait été „contraint" à le signer après son retour. La lecture de tous ces arguments n'est pas très édifiante et n'augmente pas le respect pour le caractère du fils de Grotius. Une seule fois, quand il se moque de la réso-

lution, qui déclarait le stadhoudérat héréditaire dans la ligne mâle, il en veut plus au Conseiller-pensionnaire qu'au prince-stadhouder [1]).

En 1674, les moyens qu'il imagina pour se procurer un acte de sauf-conduit, l'humiliaient encore davantage. Quiconque pouvait être censé avoir l'oreille du prince, devait se ressouvenir de quelque service rendu et sentir l'obligation de rendre service à son tour: le Rhingrave, père et fils, Langerack, Monpouillan, Odijk, Van Beverningk, Van Sevender, De Vicq, le comte de Waldeck, tantôt l'un, tantôt l'autre. Là où le souvenir de quelque service n'avait pas d'effet, les promesses en prenaient la place. Des chenets d'argent, puis un miroir à cadre d'argent, furent destinés à être offerts à Odijk ou à Monpouillan ou bien à leurs femmes, ou même au prince d'Orange. Il n'y avait personne dont les services furent méprisés. Van Haren, que De Groot signala une fois du nom de coquin [2]), Van Beverningk, qui ne voulut jamais avoir affaire à lui ni à ses intérêts, avaient également l'honneur d'être sollicités, au moindre signe de compassion ou de bienveillance. Il regrettait même de n'avoir pas „offert de l'argent" à Van Beuningen,

---

1) La correspondance nous fait connaître une particularité inconnue, ayant rapport aux relations de Grotius avec la maison d'Orange. A plusieurs reprises l'auteur parle de la lettre autographe que Frédéric-Henri adressa à Grotius lors de son exil, imprimée dans la polémique avec André Rivet. La lettre de Pierre De Groot du 10 Juillet 1674 nous apprend, que cette lettre fut écrite à l'instigation de Madame de Bouillon, soeur du prince, mère du maréchal de Turenne. En même temps on y trouve la preuve que le projet du retour de Grotius en 1632 lui fut suggéré par le prince, ou du moins que celui-ci l'approuvait.

La même lettre et les suivantes nous apprennent encore que l'auteur du pamphlet, intitulé „Lettre désintéressée d'un amy à un amy, contenant un récit véritable de ce qui a été fait par M. P. De Groot en 1672", n'est autre que De Wicquefort, ou, ce qui est plus exacte, De Groot lui-même, le pamphlet n'étant à peu près que la copie de ses lettres du 20 Mars et du 3 Avril 1672, écrites à propos du bruit qu'on avait répandu, qu'il aurait adressé une lettre aux magistrats de Gorinchem, leur donnant des conseils peu patriotiques lors de l'approche de l'armée française. La version flamande est de la main de De Groot lui-même.

2) P. 122.

qu'il devait pourtant savoir être son antagoniste, depuis le temps de son ambassade en Suède [1]). Le Conseiller-pensionnaire Fagel était le seul que De Groot persistait à haïr; aussi ne parle-t-il jamais de lui qu'il n'y ajoute quelque expression maligne, touchant son âme noire, son humeur violente, son ignorance, son rire hypocrite ou telle autre de la même tendance. Le malheur, la solitude, la maladie y pourront avoir été pour quelque chose, mais on a peine à reconnaître, en lisant sa correspondance, le républicain du temps de De Witt, le fils de Grotius et de Marie Van Reigersberg.

Il se montra plus constant en matière de politique extérieure. La paix était son idée favorite, à laquelle il resta fidèle dans son exil comme en 1672. Non pas qu'il ne regretta les pertes de territoire et d'argent, que les conditions des rois ennemis allaient imposer à sa patrie, mais le commerce de sa province, le dégât des terres, l'émigration des familles patriciennes, qui ne tarderaient pas, à ce qu'il croyait, à fuir leur patrie pour se soustraire aux impositions, le 200me denier surtout, la baisse des obligations, tout cela valait plus pour lui que l'honneur, l'intérêt politique, les dangers futurs, le sort des provinces perdues. „Si on avait donné aux ennemis tout l'argent que les sujets de la Hollande ont fourni, on aurait acheté la paix";... „il faut caler la voile, il faut sauver le reste du débris";... „il vaudrait mieux que la Hollande se couvrît de ses propres frontières que de celles de la Généralité", — voilà l'opinion politique de P. De Groot.

Quand les chances de la guerre se montrèrent plus favorables au prince d'Orange, et que les alliances de 1673 vinrent fortifier ses armes, De Groot reprit un peu son courage. Le 14 Juillet il lâcha encore le bon mot, un peu hors de propos, que „le pays était si bas, qu'il en portait le nom à bon droit"; le 19 Novembre „il ne fit plus aucune difficulté pour la continuation de la guerre." Mais c'était qu'il croyait entrevoir la paix avec l'Angleterre; bientôt après il recommença à prêcher la paix et à blâmer la politique du prince et des Etats-Généraux.

---

1) Lettre inédite de De Wicquefort, Mars 1668.

Ménager la Suède, contenter l'Angleterre, en lui cédant quelque chose „à cause qu'il y allait de l'honneur du roi", forcer l'Espagne à céder quelques places fortes comme équivalent pour le pays de Breda, Bois-le-Duc, Maastricht, Hulst et Zutphen, c'était la politique qui pourrait, selon lui, assurer la paix générale et le repós à l'intérieur.

Cette conviction lui inspira sa critique de la conduite des affaires, tant à La Haye qu'ailleurs, qui forme la partie la plus intéressante de sa correspondance. Mais elle fit plus encore. Ses relations avec les diplomates français et suédois, qui résidaient à Cologne pendant le temps des négociations, lui donnaient l'occasion de se mêler aux discussions, quand il se trouvait dans la compagnie des ambassadeurs aux diners et soirées, en carosse ou ailleurs, et de sonder les opinions, de s'informer des propositions, de suggérer ses propres idées, de jouer le rôle en un mot d'agent diplomatique sans caractère officiel.

Cette conduite, bien qu'elle ne visât qu'au salut de sa patrie, ne pouvait laisser de lui nuire beaucoup auprès du prince et de ses confidents. En effet il était bien rare, pour ne pas dire inouï, qu'un diplomate hors d'emploi osât tenir de pareils propos, et en toute autre circonstance une disgrâce irrévocable aurait frappé l'imprudent, qui se serait oublié à ce point. A plus forte raison on se ressentait à La Haye de la conduite de De Groot, qui contrariait autant qu'il le pouvait les négociateurs Hollandais, en proposant ou en défendant des conditions, bien différentes de celles qui se trouvaient dans leurs instructions. L'accueil très froid que lui faisaient les seigneurs hollandais, Beverningk surtout, qui ne voulait pas le voir et se taisait en sa compagnie, le fit chercher la société des autres ambassadeurs et commettre ainsi la nouvelle imprudence de fréquenter les seigneurs anglais et français et même le prince Guillaume de Fürstemberg.

Tout cela lui fit perdre la dernière chance d'un retour sous la protection du gouvernement de sa patrie. Enfin, après mille efforts pour obtenir un sauf-conduit ou un passeport, après avoir vainement tenté de se réfugier auprès des ducs de Brunswick ou de se retirer à Hambourg, il hasarda le pacquet, comme il s'exprime lui-même, et

retourna en Hollande dans l'automne de 1674, protégé à ce qu'on dit par Odijk.

Il n'avait joui plus d'une année du son repos à sa maison de campagne, qu'un nouveau danger vint le menacer par le procès qu'on fit en 1675 àson ami De Wicquefort.

La vie de De Wicquefort est assez connue, l'introduction de M. Lenting à l'Histoire des Provinces-Unies en racontant à peu près tout ce qu'elle a de remarquable. Au temps de De Witt il demeurait à La Haye en sa qualité de résident des ducs de Brunswick. En même temps les Etats se servaient de sa connaissance des langues étrangères pour la traduction des dépêches et d'autres documents. Par cette voie il pouvait facilement se procurer la connaissance de plusieurs affaires politiques, même des plus secrètes, et acheter la copie de ce qu'il ne voyait pas de ses propres yeux: la corruption des commis ou clercs de bureau n'était ni rare ni difficile. Ses relations en France et ailleurs lui fournissaient en même temps les nouvelles qu'il importait de savoir à La Haye. Instruit de cette manière de tout ce qui se passait dans le monde politique, il en abusait en communiquant aux diplomates et aux cours étrangères les informations qui pouvaient leur être utiles, moyennant une pension. Pour cela il écrivait une ou deux fois par semaine une seule lettre, qu'il faisait copier mutatis mutandis par ses clercs, et envoyait à ses correspondants. Un volume de minutes, composées pour ces lettres, se trouve encore parmi les manuscrits de la Bibliothèque Royale à La Haye; c'est ce volume que M. van Dijk considérait comme appartenant à la correspondance avec De Groot.

Le gouvernement n'ignorait pas que sa confiance en De Wicquefort était mal placée. En 1665 Van Beuningen avertit De Witt qu'il y avait des personnes, qui abusaient de leur emploi au greffe, et dénonça confidentiellemeut „celui qu'on employait pour la langue française" comme le personnage en question [1]).

---

1) Lettres de De Witt, vol. II: Van Beuningen à De Witt, 27 Mars 1665.

Quelques années plus tard, en 1672, Brasser, envoyé auprès des ducs de Brunswick, se plaignait sérieusement des avertissements, que Messieurs De Wicquefort, père et fils, en compagnie avec deux autres, donnaient des affaires les plus secrètes [1]).

Malgré ces communications on laissait De Wicquefort remplir ses fonctions [2]). Seulement de temps en temps il semble qu'on le négligeât plus de coutume, peut-être à cause de ses agissements: il s'en plaignit à De Groot, ainsi qu'il résulte de la réponse de celui-ci du 4 Décembre 1671.

Il n'est pas bien clair pourquoi De Witt, lui même d'une intégrité exemplaire, souffrait de telles incongruités. On a expliqué son indulgence par les informations qu'il recevait par De Wicquefort de ce qui se passait ailleurs, et que celui-ci rédigeait sous forme de gazette pour les membres du gouvernement. Quoi qu'il en soit, De Wicquefort continuait impunément ses pratiques jusqu'en 1675, tirant de toutes parts des sommes considérables. Il semble n'avoir eu d'autre but que de se procurer les moyens de mener une vie luxueuse.

La découverte de sa correspondance avec Williamson, ambassadeur du roi d'Angleterre à Cologne, et avec Madame Huebner à Clèves, dont on trouve les détails dans la dissertation de M. Everwijn: *Abr. de Wicquefort en zijn proces* (1857), causa sa chûte. Il fut arrêté au moment qu'il composait une de ses lettres, contenant des affaires secrètes, emprisonné et mené devant la Cour, qui, après un examen approfondi de toutes ses menées, le condamna à la détention perpétuelle avec confiscation de tous ses biens. Il protestait en vain contre son arrestation, en alléguant son inviolabilité: sa qualité de résident ne put le sauver, puisqu'il était au service des Etats et en outre natif de la Hollande.

Son procès ne révéla pas parfaitement tout ce qu'on pourrait désirer savoir. Surtout à l'égard des personnages

---

1) Dépêches du 24 Juin, 15 Août etc. (Manuscrit des archives du royaume).

2) Voyez e. a. la résolution des Etats de Hollande du 4 Août 1672.

qui lui fournissaient ses informations, le dernier mot n'a pas été prononcé. „L'ami au collège des affaires secrètes" est resté aussi mystérieux qu'il l'était dans les lettres; la personne de Pinard à Bruxelles l'est également. De même dans les lettres de De Groot „l'ami" reste inconnu jusqu'à la dernière feuille. On pourrait supposer que ce fut le comte de Waldeck, mais la preuve manque. Ce qui est certain c'est que De Wicquefort avait beaucoup de relations parmi les personnages les plus considérables du monde politique. Ses vastes connaissances, son esprit pénétrant, sa mémoire remarquable, dont ses livres font preuve, expliquent facilement que les hommes du monde aussi bien que les diplomates recherchassent sa conversation. De Witt lui-même paraît l'avoir admis tant soit peu dans son intimité.

Plusieurs personnes furent compromises dans le procès, et parmi eux il n'y en eut aucune qui le fut plus que De Groot.

Les relations des deux amis dataient déjà du séjour de la famille De Groot à Paris, où De Wicquefort vécut pendant de longues années, jusqu'à ce qu'il eut le malheur d'encourir la disgrâce de Mazarin en 1659. A La Haye les anciennes relations se renouèrent et les amis se rencontrèrent, comme les lettres nous l'apprennent, régulièrement aux soirées de „la belle compagnie," à laquelle De Groot n'oublie que rarement de faire ses baisemains. On se réunissait probablement dans la maison d'un tavernier, nommé Martin Arnout (voyez p. 134 et 148). Le vin et le tabac y rehaussaient les plaisirs de la conversation.

On connaît à peu près les membres de cette compagnie par les aveux de De Wicquefort, qui déclara devant la Cour que journellement quelques membres des Etats-Généraux, du Conseil d'état, quelques députés de la province de Hollande et quelques personnes inférieures, entre lesquels étaient MM. Van Crommon, Van Gent, Van Brakel, Bootsma, Scheltinga, les députés de la ville d'Amsterdam et quelques autres, s'y réunissaient.

Quelques-uns de ces seigneurs se trouvèrent singulièrement compromis, soit dans quelque affaire de date anté-

rieure, soit dans celle de De Wicquefort. Bootsma, député aux Etats-Généraux pour la province de Frise, avait été dénoncé par deux clercs, condamnés en 1670 pour avoir entretenu une correspondance illicite avec les ennemis, comme ayant fourni des documents à L. Van Aitzema, qui en avait fait également un usage contraire à son devoir et à son serment, et bien qu'il n'y eût pas de preuve que Bootsma eut eu connaissance de l'infidélité commise, la sentence contre M. Van Aitzema avait fait mention de la part, que Bootsma avait eue dans cette affaire.

M. Van Crommon, député de la province de Zélande aux Etats-Généraux, avait accepté une toilette d'argent, que les ducs de Brunswick avaient fait offrir à sa femme pour le récompenser du zèle, qu'il avait montré pour les intérêts de leur maison, lorsque la province de Zélande résolut enfin de payer sa part aux subsides, dus aux ducs par suite du traité de 1666. Pour se tirer d'affaire, si par quelque hasard cette transaction serait découverte, il avait signé une obligation de la valeur du cadeau au nom de De Wicquefort, qui avait conduit l'affaire. Ce fut cette obligation, trouvée parmi les papiers saisis, qui causa des difficultés assez sérieuses à Van Crommon. Celui-ci, deux années plus tard, fut accusé de nouveau, cette fois de corruption et d'adultère.

Quant à De Groot, peu s'en fallut que la découverte de ses lettres ne lui coûtât la vie.

M. J. Scheltema a publié il y a longtemps déjà le procès qu'on intenta au malheureux diplomate à propos de sa correspondance [1]), et le discours de son avocat. Ce discours a été loué pour sa force et son éloquence; de nos jours ou le jugerait aussi fougueux que boursouflé. Mais la sentence fut un triomphe, tant pour l'avocat que pour l'accusé: De Groot fut absous. Le prince d'Orange se montra irrité de cette sentence et s'en étonna; peut-être que la lecture des lettres justifiera son ressentiment.

Enfin le repos qu'il avait tant désiré, lui fut accordé. Il n'en jouit qu'une couple d'années; au mois de Juin 1678 il mourut, peu de temps avant la paix qu'il avait

1) Geschied- en letterkundig mengelwerk, vol. II.

si ardemment désirée et qu'il n'avait cessé de promouvoir aux dépens de son repos et de sa sûreté.

L'année suivante De Wicquefort s'évada de sa prison et alla chercher un refuge auprès des ducs de Brunswick, où entre autres il acheva son Histoire des Provinces-Unies, dans laquelle il se vengeait de ses ennemis par le jugement plus que sévère qu'il porta sur eux.

Les lettres de De Groot, écrites dans son exil, montrent surtout l'image d'un homme, courbé sous le malheur. Haï et détesté de la populace, évité de ceux qu'il avait vus à ses côtés dans le gouvernement, il sentait dans son exil toute la douleur de l'isolement, aggravée par la perte d'une épouse aimée et la séparation de ses enfants. Les attaques réitérées de son mal, restes d'une maladie dont il faillit succomber dans sa jeunesse, épuisèrent ses forces, et affaiblirent sans doute son esprit. Nulle part sa correspondance ne trahit rien qui souille sa vertu; ce qu'il disait et faisait, il croyait le faire pour sa patrie. Mais avec tout cela, il n'avait rien dans son caractère de „la grandeur d'âme de De Witt, qui ne craignait jamais rien." L'adversité l'abattit et lui fit perdre courage, jusqu'à sacrifier ses croyances politiques et son orgueil républicain. La ténacité de son opinion au sujet de la paix n'avait pour origine que le souci des biens terrestres. Si son nom n'avait été lié pour toujours aux tristes événements de 1672, qui attiraient les yeux de tout l'Europe sur le petit coin de terre, où s'engageait la lutte contre le danger de la monarchie universelle, dont on croyait que la France menaçait l'Europe, il est probable qu'il eût été oublié. Sa correspondance, telle qu'elle est, ne manque pas d'intérêt, tant pour l'histoire du congrès de Cologne que pour la connaissance de la lutte entre les deux partis qui déchirait la république des Provinces-Unies.

F. J. L. Krämer.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Pag. 18, note: Ajoutez; (vol. IV. p. 209.)
„ 61, 7: cognoissance. L'absence — l. cognoissance, l'absence.
„ 92, 30: demeuront — l. demeurent.
„ 92, 31: imaginaire, qui y puisse rester quand — l. imaginaire qu'il y puisse rester, quand.
„ 97, 17: nostres. Je crains — l. nostres, je crains.
„ 99, 3 d'en bas: le — l. le(s); il etoit — l. il(s) estoi(en)t.
„ 105, 3: asseure — l. asseurement.
„ 107, note 3: Ajoutez: ou le Rhingrave.
„ 111, 26: dessein — ajoutez: (l. desceu).
„ 111, 27: se estant — l. estant si.
„ 111, 28: Monsieurs — l. Majestés.
„ 111, 34: n'eussent use etc. — l. n'eussent offensé personne, ils n'eussent use de cette difference (l. déférence).
„ 112, 12: commissionnaires — l. les commissionnaires.
„ 112, note: Anglaise — l. écossaise.
„ 126, 16: précédente. Comme — l. précédente, comme.
„ 139, 6: causé — l. cause.
„ 163, 2 d'en bas: Wittenberg — l. Wirtenberg.
„ 171, 6 d'en bas: voudroient — ajoutez: (l. vaudrait).
„ 192, note: Corrigez: le capitaine A. van Aerssen, d'un regiment Zélandais.
„ 193, 27: envoié par un ay jeune Hessois — l. ay envoié par un etc.
„ 195, 1 d'en bas: de Calmpthout et d'Anvers — ajoutez la note: Voyez le journal de C. Huygens, 4 Oct. 1673.
„ 202, 3: merite — ajoutez: (l. merita?).
„ 207, 29: Fonville — l. Fourille.
„ 211, 18: (Jeudi?) — l. (Lundi?).
„ 236, 26: Joseph (...?) — l. Joseph, et ajoutez la note: Voyez Wicq. IV. p. 556.
„ 242, 25: parquet — l. pacquet.
„ 253, 9: Monsieur — l. Madame.
„ 262, 3: ce fut — ajoutez: (fût-ce?).
„ 267, 5: parquet — l. pacquet.
„ 271, 21: trop. Je suis — l. trop, je suis.
„ 274, 3 d'en bas: Ajoutez le fragment qui suit à la lettre précédente.
„ 274, note: n° 115 et 116 — l. n° 116 et 117.
„ 278, note: sous le n° 132 — l. le n° 133.
„ 289, 3 d'en bas: trois rois — ajoutez: (l. Pays-Bas?)
„ 297, 20: parquet — l. pacquet.
„ 299, note: n° 296 — l. n° 300.
„ 349, 6: couperont — l. coupèrent.
„ 362, 2: Les — l. les.
„ 385, 2 d'en bas: flamen — l. Flamen (= Flamand).
„ 344, note: Le nom du beau-fils m'est inconnu — corrigez: Samuel de Marees, seigneur de Maarsbergen.
„ 391, note: la mémoire — l. le mémoire.

LETTRES

DE

P. DE GROOT à A. DE WICQUEFORT.

(1668—1674.)

N° 1.

De Stockholm ce $\frac{\text{31 Octobre}}{\text{10 Novembre}}$ 1668.

Monsieur,

Puisque vous ne trouvez pas bon, que je vous rende grace de la peine, que vous prenez a me donner parfois de vos nouvelles, vous me permettrez bien, comme j'espere, que je vous asseure, que de toutes les lettres, qui me viennent de vos quartiers, il n'y en a point, qui me soyent ny plus agréables ny plus utiles que celles, qui me viennent de vostre main, puisqu'elles ne m'asseurent pas seulement de vostre santé et de la continuation de vostre amitie, mais avec cela m'informent et m'instruisent tout ensemble de ce qu'on y fait et de ce qu'on y devroit faire. Si Monsieur de Moermond [1]) a dessein pour l'ambassade de France, je seray ravy d'apprendre, qu'il parvienne a son but, comme il n'y peut point manquer, non seulement a cause, que je luy suis effectivement obligé pour

---

1) Dan. v. Wijngaarden v. Werkendam, époux de l'héritière de Renesse-Moermond.

beaucoup de demonstrations d'amitie, qu'il m'a tesmoigné, mais principalement parceque je ne cognois personne dans l'assemblée de Hollande, qui ait plus de qualitez requises a cet employ conjoinctes que luy. Je suis marry de ce que, selon les apparences exterieures, il n'y trouvera point d'abord toute la satisfaction, que je luy soubhaitte, car je suis persuadé, que, dans les sentiments qu'a presentement la France, il n'y a rien de favorable pour nostre estat; le temps et la prudente conduitte de ceux, qui gouvernent chez nous, y apporteront peut estre quelque remede, ce qui se poura, selon mon petit jugement, si on s'allie si fortement ailleurs, qu'il paroisse visiblement, qu'on se peut passer d'une alliance si leonine et si imperieuse. Si Messeigneurs les Estats ont autant de consideration pour cette couronne comme elle en a presentement pour eux, je suis persuadé, qu'ils pouront a peu de frais et avec beaucoup de gloire et d'utilité ce que la France ne laisse pas de tenter encore soubs main, encore qu'elle ait quelque raison de n'en estre pas trop satisfaitte. On avoit creu icy, que j'en aurois fait quelque ouverture, et d'autant que cela n'a point esté de ma commission, on a bien voulu passer par-dessus cette ceremonie et donner ordre a Monsieur Silvercroon, qui pour cet effect est party d'icy il y a quattre jours, pour en faire conjoinctement avec Monsieur Appelboom [1]) les propositions, premierement soubs main et ensuite ouvertement, s'ils y trouvent la disposition, qu'on y attend. Oultre que je tiens cette alliance avec une couronne, qui est puissante en ses conquestes, en sa milice et principalement en l'estime, qu'elle s'est acquise auprez de tous les bons officiers de l'Europe, tres considerable et tres importante, je suis encore de sentiment, que, dans la conjoincture presente de nos affaires, il n'y a que la difficulté d'y reussir, qui peut faire passer a la France le desir, qu'elle a de nous faire sentir son indignation et avec le temps la memoire, pour faire enfin revenir les affaires dans leur vielle assiette. Pour cet effect je croy fermement, que la maintenue de la triple alliance

1) Zilverkroon et Appelboom étaient l'un et l'autre ambassadeur extraordinaire de la couronne de Suède.

est tres necessaire, mais je n'ay pas l'imagination assez forte pour me pouvoir persuader, qu'elle sera de longue durée, si elle n'a de subsistance plus solide que les interest d'un royaume tres mal recognoissant et d'une republique voisine, qui a plus de jaloux que d'amis. Mais comme j'ay dit cy-dessus, on trouvera icy toute la disposition qu'on peut desirer pour une plus forte alliance, pourveu qu'on n'y neglige rien, autrement je croy, qu' avec le temps les amys, que la France a encore icy, l'emporteront. Je suis marry de ce que Monsieur d'Estrades se retire [1]) dans son gouvernement, et sans me peiner pour en penetrer la cause, je suis persuadé, que nous ne gaignerons point a l'eschange, encore qu'effectivement Monsieur de Pompone est une personne de tres grand merite; mais comme Monsieur d'Estrades avoit depuis longtemps practiqué nostre nation, il est imposible, que ses habitudes et ses interests ne luy ayent fait avoir quelque amitié pour le pays et ceux qui y gouvernent, et c'est ce qui m'a fait avoir tousjour mellieure opinion de luy que de son maistre pour les interets de nostre estat. Quand a moy je n'ay aucun subject de me plaindre de ma fortune, touts les principaux de ce royaume me tesmoignent beaucoup d'amitie, tous les ministres estrangers sont journellement en ma maison et a ma table, l'air y est fort sain, ou du moins nous y portons tous fort bien, et pour le plaisir, je m'en va desmeurer dans une maison, qui est bien la plus agreable de toute la ville, mais pour ce qui est de la despence, je vous asseure, que j'auray besoing de tous mes revenus oultre les appointements de l'estat, pour y satisfaire a l'honneur de mes maistres. Je vous prie de faire mes baisemains a tous les bons amys et specialement a Messieurs van den Bosch et Rosa [2]), car pour ceux, qui sont de mes maistres, je n'ose pas les mettre en ce nombre.

C'est [.....],

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. Groot.

---

1) De son ambassade à la Haye.
2) Commis du greffe provincial.

N°. 2.

De Stockholm ce 12/22 Decembre 1668.

Monsieur,

Je commence a m'imaginer, que je seray un jour grand homme d'estat, quand je voy, que mes sentiments sont si conformes aux vostres, et que nostre politique s'accorde si bien ensemble. Il faut que je confesse, qu'il y a desia quelque temps que je ne puis comprendre comment on peut estre si secur chez nous et en avoir si peu de subject. L'Espagne est en revolte, l'Angleterre sans armée, la Suede mescontente de ses nouveaux alliez et vivement sollicitée par ces anciens, la France seule est en estat de tout entreprendre, et personne en celuy de s'y opposer, pendant que nostre estat continue a faire des mescontens et a diminuer ses forces. Je ne doute pas, que la reflection, qu'on y fait sur la triple alliance, ne le mette fort en repos, mais considerons en un peu, je vous prie, les pieces. L'Angleterre est composée d'une nation altiere, vindicative et avide; la memoire de nos dernieres guerres, la jalousie du traficq et principalement un petit different comme celuy de Seriname [1]), sont capables de renverser toute la nouvelle liayson, que nous avons fait ensemble. La Suede, qui s'est joincte a ce party sans autre motif que celuy du profit, qu'elle pensoit tirer des subsides d'Espagne, s'en voyant frustrée comme elle fait, (car je vous asseure, qu'on aura bien de la peine avant que faire condescendre ce gouvernement a une guarantie universelle, et cela pour obtenir une somme, qu'elle pretend luy estre deue par des actions faittes et non plus a faire) regrettera et peut estre reprendra le party, qu'elle a quittée, pour s'en resentir contre ceux, qui l'ont engagée mal a propos et appuyé tres foiblement ses interests, car il est certain, qu'on est persuadé icy, que le royne d'Espagne, dans l'estat ou elle est, n'oseroit refuser au roy d'Angleterre ny a Messeigneurs les Estats le remboursement des subsides, qu'ils auroyent peu avancer en son

---

1) Voyez Wagenaar, XIII, 406.

nom, et que le dit avancement auroit esté fait il y a longtemps, si Me(s)dits seigneurs les Estàts y avoyent esté aussy disposez que le roy d'Angleterre. Consideré par la, Monsieur, en quelle opinion nostre estat est icy, et ce qu'on en pouroit attendre en cas de besoing. Il faut pourtant que je confesse, que je n'avois jamais creu, que je deusse trouver icy tant de demonstrations d'amitie pour nostre estat comme j'y ay trouvé a mon arrivée, et que jamais je ne me serois imagine, que le naturel de ce peuple fust si generalement amy du nostre comme je le trouve encore, mais il ne faut point se persuader, dans le panchant que tout le monde a pour ses propres interests, que cela puisse continuer, en cas que cette couronne n'y est conviee par une obligation plus forte que celle d'une triple alliance sterile et infructueuse, et c'est pourquoy je croy, qu'il n'y a rien de plus necessaire que de se servir de l'occasion et d'entrer en quelque liayson plus forte avec ce royaume par des conditions, dans lesquelles il puisse trouver plus d'advantage pour ses interests qu'il ne fait dans la guarantie du Pays-Bas. Vous ne ferez pas peu de service a nostre estat, si vous y pouvez faire comprendre, combien il est utile de se conserver l'amitie de cette couronne, s'il n'est absolument en estat de ne craindre jamais les desseins de la France, qui ne feroit point la desmarche, qu'elle fait pour regaigner ce gouvernement, si elle n'avoit d'autres desseins que pacifiques. Je vous prie d'asseurer Monsieur de Crommon [1]) du respect, que j'ay pour luy et tous ceux qui luy appartiennent, de faire mes baisemains a Messieurs van den Bosch et Rosa, de me continuer vostre amitie et d'estre persuadé que je suis sans reserve

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. G.

---

1) Marinus van Crommon, député à l'assemblée des Etats-Généraux pour la province de Zélande.

N° 3.

De Stockholm ce 13/23 Janvier 1669.

Monsieur,

Comme je ne recois point de lettres, qui me soyent plus agreables que les vostres, non seulement parce qu'elles me viennent d'une personne, dont j'ay tousjours estimé l'amitie au plus haut point, mais encore parcequ'elles m'instruisent plus que tout ce que je suis accoustume de recevoir par aucune autre voye, ainsy ne suis je jamais si confus que quand il faut vous respondre, parcequ'effectivement il ne se fait rien icy, non seulement qui puisse faire l'equivalent de vostre correspondence, mais qui vaille le temps, que vous devez employer a sa lecture. Vous en pourez juger par les bagatelles, que je m'en vas vous dire, apres vous avoir asseuré, que depuis longtemps je n'ay point eu une si belle matiere a vous entretenir.

Jeudi passé, 7/17 de ce mois et le lendemain de la feste des Roys, la cour prit icy ses divertissementes dans la representation des quattre parties du monde, suivies chascune des nations qui luy sont subjectes; leurs habits estoyent effectivement tres bien ordonnes et faisoyent assez distinctement cognoistre ce quils devoyent representer. L'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amerique estoyent accoustrees tout de mesme, comme vous pourez avoir veu quattre figures en taille douce, faittes en France, qui representent les quattre parties susdittes. Entre les nations subalternes estoyen le roy, la royne et les plus grands de cette cour, selon l'ordre, que le sort leur avoit donné. Le roy estoit un Turcq, la royne une Espagnole, et soit par hasart ou a dessein, l'Espagne avoit tousjours le rang devant la France, et comme l'Angleterre, la Suede et le Pays-Bas n'y furent point representez, a cause que, se servant de la mode de France, on n'en pouvoit point faire de distinction d'avec les Francois mesmes, je pris occasion de remercier les acteurs d'avoir eu assez de respect pour la triple alliance, pour ne l'avoir pas voulu mesler dans leur jeu. Dans la

chambre, où se fist ce divertissement, il y avoit quattre tables, une pour chasque bande, ou elles furent tres bien traittées. Environ les unse heures on commenca le bal, qui dura jusques a quattre. Comme leurs Majestez m'y avoyent fait prier par le grand maistre mesme du royaume, j'y fus avec ma famille dans une loge, qui avoit esté faitte exprez, couverte d'un velour rouge cramoisy, tout de mesme comme on avoit fait cy-devant pour Monsieur de Pompone. Le Sammedy suivant je fis un petit repas a Monsieur Thin, envoyé extraordinaire de sa Majesté de la Grande Bretagne, qui part d'icy dans deux jours pour faire place a l'ambassade de Monsieur de Carlisle, qu'on attend icy dans peu de temps; je pris cette occasion pour traitter les principaux senateurs de ce royaume, qui en furent si satisfaits, que Monsieur Van der Linden [1]) m'a desclaré depuis, que jamais ils n'avoyent esté plus contents ny mieux traictez. Monsieur Thin, dont je viens de parler, passe par la Hollande, et comme il sera quelques jours a la Haye, vous trouverez sans doute occasion de le voir et d'apprendre par sa bouche le vray estat des affaires en ces quartiers, car asseurement il n'y a personne, qui les cognoisse mieux que luy. Il vous poura dire, qu'on n'attend icy que le payement des subsides, qu'a faute de cela il n'y a pas grand apparence, que ceux mesmes, qui sont bien intentionez icy, pouront empescher, que les partisans de France ne prevaillent et qu'on ne retourne a la vielle alliance, et comme on a effectivement quelque raison icy de pretendre le desdommagement des troupes, qu'ils ont entretenus en vertu de la triple alliance, et que l'Espagne peut avoir quelque scrupule de donner une somme si considerable a une couronne, de l'amitie de laquelle elle n'a aucune asseurance pour l'advenir, il faut de necessité porter les affaires a engager cette couronne a faire une nouvelle alliance avec l'Espagne, de sorte que ce traitté et le payement des subsides se fasse simul et semel, mais il faut que cela se fasse sans perte de temps, autrement je suis fort persuadé, que les affaires se changeront, et que mon sejour en ces quartiers sera fort inutile. Adieu.

---

1) Lor. de Lind ou van der Linden, membre du conseil de régence.

N° 4.

De Stockholm ce 17/27 Febvrier 1669.

Monsieur,

Vous m'avez guarenty de beaucoup de desplaisir, que j'aurois eu, si vous m'aviez aussy bien apris vostre mauvaise que vostre meillieure disposition. Je prie Dieu, qu'il vous en fasse jouir encore beaucoup d'annees et avec toute la satisfaction que vous pouvez desirer. Je vous rends graces de celle, que vous m'escrivez du 12me du courant, vous asseurant, que je ne suis jammais si bien instruist des affaires publiques que quand vous me faites l'honneur de mes les communiquer. Je vous rens encore graces de la bonté, que vous avez eu de disposer Monsieur de Crommon en ma faveur, comme on me l'escrit de la Haye, et bien que je ne pretendray jamais, qu'on me fasse la moindre faveur, mais justice, ce qui ne doit ce me semble pas trop accabler le credit de mes amys, je vous seray tousjours infiniment obligé, quand vous me rendres de pareils offices, et seray ravy de trouver les moyens d'en tesmoigner ma recognoissance. Tout ce que je vous puis mander d'icy est, qu'on y commence aussy de cooperer a bon eschient a l'election de Monseigneur le duc de Neubourg [1]), et que pour cet effect on envoye en Pologne, en qualite d'ambassadeur extraordinaire, Monsieur le comte Tot, senateur de ce royaume et gouverneur de la Livonie. Pour ce qui est du traitté de la guarentie, j'ay tant couru et travaille, qu'enfin on m'a promis ce matin, qu'on envoyera par ce mesme poste les plains pouvoirs sur ce subject, tant a Monsieur Appelboom qu'au sieur Marschal, conseiller du roy dans l'esveschê de Bremen, pour en partir sans aucum dilay et se transporter a la Haye, pour assister a l'adjoustement du traitté de guarantie susdit. Je croy, que moyennant (argent) qu'on puisse bien tomber d'accord sur le fait de l'execution et regler de telle sorte ce point, que l'armee

1) Un des candidats au trône de Pologne.

Suedoisè ne soit point obligée de se trop esloigner du corps des ses estats pour ne donner point de prise a ses ennemis, et que les subsides, qu'on luy donnera pour cet effect, soyent proportioné au nombre de ses troupes, a l'esgal de R. 60^m^ par mois pour 12^m^ hommes. Je crois, que le traitte sera bientost conclu et signé, principalement si le roy d'Engleterre et Messeigneurs les Estat veulent encore avancer les 280^m^ Rijx., que les Espagnols offrent de payer en deux termes de huict en huict mois, car on estime fort icy l'argeant comptant. Si Messeigneurs les ducs de Lunenbourg ont de l'inclination a renouer l'amitie avec cette couronne, je vous asseure, qu'ils y trouveront toute sorte de satisfaction, principalement s'il veulent estre de la partie de la triple alliance. Je vous prie de faire (mes baise)mains a la bonne compagnie chez vous.

N° 5.

De Stockholm ce 19/29 May 1669.

Monsieur,

Pour respondre selon l'ordre de celle, qu'il vous a pleu m'escrire du 19^m^ du courant, je vous diray, que l'offre que me font Messieurs de Rotterdam du pensionariat de leur ville, est si obligeant a mon esguard, que jamais je ne leur en pouray tesmoigner assez de recognoissance; je croy pourtant devoir cettte deference, et a ceux que je sers presentement et aux amys, que j'ay dans le pays, que de ne rien resouldre de mon chef sur une affaire de cette nature sans cognoissance des premiers et sans l'advis des autres. Je ne scay pas ce qui peut avoir esmeu Messieurs d'Amsterdam a me donner leurs voix pour l'ambassade de France, aprez y avoir este si contraires, si ce n'est qu'ils ont dez lors bien preveu ce que Messeurs de Rotterdam avoyent dessein de faire en ma faveur, ou que peut estre ils ont creu, qu'ils auroyent peine a l'empescher quand mesme ils l'auroyent voulu, car quel-

que promesse que Monsieur le Raedpensionaire ait trouve bon de leur faire, cela n'avoit en rien engagé les autres villes, qui ne deferent point tant a une ville, principalement quand elle ne suit que le mouvements d'un seul bourgemaistre, car je scay fort bien, que tout ce qu'on impute en cette affaire a Messieurs d'Amsterdam, n'a este que la conduitte de Monsieur Valkenier, qui a eu quelque contestations avec les autres sur ce subiect. Cependant Monsieur van Beuninghen, me felicitant (de) l'offre de Messieurs de Rotterdam par ce dernier ordinaire, m'asseure dorenavant d'une sincere amitie de Messieurs de sa ville. Mais comme je penetreray mieux de toutes ces affaires quand je seray de retour en Hollande, j'ay resolu comme j'ay desia dit cydevant, de ne rien determiner dans le choix de ces deux employs que je n'y voye plus clair.

J'ay leu la lettre, que vous avez fait imprimer contre l'injure, que vous a fait Monsieur Arnauld [1]), et bien qu'elle soit extremement forte, je trouve que vous avez raison de vous justifier contre une tache aussy sensible que celle, qu'il vouloit vous imposer.

Pour ce qui est de la triple alliance, d'ont on envoye au jour d'huy la ratification de cette couronne, comme il est difficile de parler positivement de l'advenir, je ne vous puis rien asseurer de son efficace, mais je suis persuadé, que ceux, qui ont eu assez de credit pour en faire la signature, car c'est une affaire qui ne c'est point faitte icy sans beaucoup de contestation, l'auront aussy pour luy faire sortir son effcct en cas de besoing. Quand a la conduitte de la cour d'Engleterre, je n'oserois m'hasarder d'en juger; si pourtant j'en puis croire Monsieur de Carlisle, il est a presumer, que Monsieur Colbert y despencera plus d'argeant que ne vaudra le profyt de sa negotiation. Les nouvelles des Indes Orientales sont fort considerables; si la France avoit encore une demy-dousaine de coupeurs de bources de cette nature, elle pouroit sans blame se dispencer de faire aucune guerre dans l'Europe. Je

1) Le célèbre Janséniste? La lettre est inconnue.

suis bien ayse de ce qu' a la fin nostre compagnie fera quelque repartition, car pour mon petit interest, j'en ay bien besoing, estant presentement en mon cabinet pour escrire mes lettres, pendant qu'une bonne quantité de *gastes* est a ma table, qui ne m'espargne pas mesme les jours de postes. Adieu.

N° 6.

De Stockholm ce 19/29 Aout 1669.

Le mesme jour que je receus la vostre du 2e du courant, et selon la teneur de laquelle je devois croire, qu'il n'y avoit plus guerre a esperer pour moy au subject de l'ambassade de Messeigneurs les Estats a la cour de France, je fus par une autre lettre asseuré, que je serois peu de jours aprez, car ce fut le lendemain, nommé a la ditte charge par unanimité de voix dans l'assemblée de Messeigneurs les Estats de Hollande, si bien que, si au depart de cette lettre j'eusse peu apprendre de bouche ce qu'on me manda par escrit, j'eusse peu scavoir ce que tout le monde ignoroit encore a la Haye, dont toutes les lettres me mandoyent le contraire. Pour vous expliquer cet enigme il faut seulement vous dire, que je receus en mesme temps une lettre de mesme datte avec la vostre de Monsieur le bourgemaistre van Beuninghe, par laquelle il me manda, que Messieurs d'Amsterdam venoyent d'envoyer ordre a Messieurs leurs deputez a la Haye, de se joindre avec ceux, qui travaillioyent a l'election de ma personne a la dite ambassade, y adjoustant Mon dit sieur van Beuninghen qu'il faisoit estat, que par cette action on pouroit d'orenavant ne songer plus a ce qui c'estoit cydevant passé entre nous, a quoy je m'imagine, que vous pourez vous persuader, qu'il n'y aura pas grande difficulté de mon costé, qui n'ignore point le sens d'un certain vers de Seneque, qui dit: Cum victor iram posuit et victum decet deponere odium. Quand Messeigneurs les Estats-Generaux auront pris une resolution conforme a celle de Messeigneurs de

Hollande, je commenceray mon voyage, pour avoir tant plus tost le bonheur de vous voir et vous dire de bouche l'estat, dans lequel j'auray laissé les affaires en ces quartiers. Cependant je vous prie de faire mes baissemains a la bonne compagnie et d'estre asseure, que je suis tout a vous.

N° 7.

De Paris ce 12^{m} Septembre 1670.

Je fus a vostre maison le jour de mon depart de la Haye, mais j'eus le malheur de ne vous point trouver et d'estre pourtant obligé de partir, aprez avoir desia envoyé toute ma famille et tout ce que j'y avois eu de meubles. Le mesme jour de mon despart une grande fluction me tomba sur le bras gauche, deux jours aprez elle descendit sur le genou, et le l'endemain, veille de mon despart, sur le pied du mesme cotté; de sorte que je fus obligé, en partant de Rotterdam, de me faire porter dans le carosse et ensuitte dans le jacht. Je passay de la a Bergue sur le Zoom, et de la a Middelbourg, où on me fist beaucoup de civilitez, non seulement par les visites particulieres, que me rendirent Monsieur le Raedpensionaire et plusieurs autres de ma cognoissance, mais principalement par les deputations, que me firent Messeigneurs les Gecommitteerde raden, les bourgemaistres de la ville et les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, dont les derniers m'envoyerent des beaux presents de robbes et de couvertures de Japan etc., que je leur renvoyay avec un compliment de civilité, pour ne point contrevenir au serment de non-corruption, qu'on m'avoit fait faire a mon depart. Je ne perdis que deux nuicts a visiter ces deux villes; de la je pris le chemin du Zas et en suitte de Gand, ou je trouvay une partie de mes gens, mon carosse et mes chevaux, que j'avois fait prendre cette route, mais je m'y trouvay si mal, que je fus oblige d'y retarder quelques jours pour

me mettre mieux en estat de souvrir (l. souffrir) le reste de mon voyage, que je recommencay le cinquiesme jour aprez y estre arrivé. En passant par l'Isle (l. Lisle), j'y appris la marche de l'armée du roy par Monsieur le mareschal d'Humiere, qui en receut la nouvelle en ma presence. Venant a Arras, je me trouvay derechef si mal, que je fus obligé de faire chercher un brancard et, n'en trouvant pas, de me coucher dans mon carosse tout le reste de mon voyage. Proche de Senlis je passay au travers de l'armée, qui sans doute est aüssy belle qu'on en fait courir le bruict; mes gens demanderent a quelques officiers où tendoit leur route, qui dirent ingenuement, que cestoit contre les Hollandois, quelques uns mesme y adjousterent, qu'ils alloyent assieger Mastricht, et je suis persuadé, qu'ils parloyent selon leur sentiment, car les desseins du roy n'avoyent pas encore esclatté. Je n'en fus aucunement allarmé, me fiant trop a la justice du roy et a la saison trop avancée pour commencer une rupture de cette nature. On a pourtant dit a la cour que j'avois esté si allarmé, que j'avois envoyé sur le pas un expres pour en advertir mes maistres, mais j'ay respondu a ceux qui me l'ont conté, que c'estoit avoir fort mauvaise opinion de moy que de croire, que j'en eusse une si mauvaise du roy. J'arrivay le l'endemain 30me d'Aoust en cette ville, accablé de douleur et de lassitude, où je tiens encore le lit, dans l'esperance que le temps, le repos et les remedes y apporteront a la fin quelque amendement, n'y osant pas encore adjouster le changement de l'air, a cause qu'il a causé de l'indisposition a beaucoup de mes domestiques. Je n'y manque pas de passetemps, car je n'y suis jamais sans compagnie, n'y ayant pas seulement la visite des hommes mais encore celle des dames. Entre ceux de vostre cognoissance, qui m'ont fait l'honneur de me voir, ont esté messieurs Giraud et Priandi [1]), qui sont sans doute bien vos serviteurs, mais personne ne l'est tant que celuy qui vous escrit la presente. Adieu. Je ne vous escris point de novelles, parce-

1) Monsieur Priandi avait été résident du duc de Mantoue, Monsieur Giraud était lieutenant-introducteur des ambassadeurs.

que vous les avez sans doute de melieure main que d'une personne, qui ne bouge du lit. Je vous prie de faire mes baisemains a tous ceux, qui ayment les recte facientes.

N° 8.

De Paris ce 19m Septembre 1670.

Monsieur,

C'est avec un desplaisir extreme que j'apprens par les lettres, que m'a apporté le dernier ordinaire, le malheur de vostre maison en la perte de madame Londy, vostre fille aysnée, et bien que je n'aye encore jammais souffert de perte de cette nature, je ne laisse pas de comprendre, que si la douleur est grande quand on perd des enfans dans leur enfance, il faut bien qu'elle soit excessive quand on les perd dans la perfection de leur age et principalement dans une perfection si parfaitte comme a esté celle de la desfuncte. Je dois trop a vostre amitie, Monsieur, pour n'en estre pas vivement touché et pour ne point compatir a vostre douloir, aussy vous puis je asseurer, que non seulement moy, mais aussy ma femme en avons esté touché comme d'un malheur, arrivé dans nostre famille propre. Je ne m'hasarderay pourtant pas a entreprendre de vous consoler dans une douleur si juste, scachant bien, qu'il n'appartient qu'au temps et a la raison d'adoucir les amertumes d'un esprit aussy sage et aussy vigoureux que le vostre. Tout ce que je vous puis dire sur ce subject est, que je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous fasse goutter tant de contentement dans l'education du fils qu'elle vous a laissé, que vous ne vous souveniez jamais de la mort de l'une qu'en mesme temps vous ne vous consoliez en la vie de l'autre. C'est.....

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. Groot.

N° 9.

De Paris ce 29m Septembre 1670.

Vous estes bien obligeant de vous souvenir encore de moy au millieu de vostre affliction et de me faire (scavoir) ce qui se passe là plus particulierement que personne. Nous verrons a la donation des charges vacantes dans la milice le dessein, qu'on a, de pourvoir veritablement a la defence de nostre estat, qui doit mettre toute sa securité dans la fortification de ses frontieres, le merite des ses officiers et la discipline d'une bonne et bien nombreuse milice. Ce seroit maintenant le vray temps de faire faire quelques beaux regiments en Suisse, pendant que l'ombrage, que leur donnera l'irruption dans la Lorraine, les fera pancher du cotté le plus seur et le plus pacifique. Si on prend resolution en Hollande d'employer le milliesme denier pour l'entretien continuel d'une bonne accession de troupes, je croy qu'il n'y aura personne, qui n'y donne sa part avec plaisir, et je suis persuadé, que nous nous guarantirons de tout ce que nous avons a craindre, pourveu que nous fassions voir a ceux, qui nous en veulent, qu'il faudra qu'ils partagent avec nous le mal, dont ils nous veulent menacer. En effect, si nous ne sommes pas en estat de soutenir la guerre, nous l'aurons indubitablement, et ne l'aurons, selon mon sentiment, pas si nous le sommes. Quelque bonne, quelque asseurée que puisse estre la triple alliance, si nous attendons nostre seurté d'autres que de nous mesmes, nous sommes perdus. Il est sans doute vray, qu'on a de fort mauvaises intentions contre nous en ces quartiers, mais il est vray aussy, que tout le monde n'y est pas d'un mesme advis, et bien que le roy seul soit maistre de ce qu'il desire, comme il est fort illuminé, et qu'on raisonne d'ordinaire un peu sur les affaires de cette nature avant que les commencer, il est certain, que les apparences ont quelque part dans les deliberations. L'hyver prochain donnera sans doute occasion aux uns de se mettre en estat et aux autres d'y songer a loisir. Adieu. Je vous prie d'asseurer Monsieur de Cromon de mes tres humbles ser-

vices et de faire mes baisemains a tous ceux de la compagnie.

N° 10.

De Paris ce 3me Octobre 1670.

Si la suitte de mon sejour en ce royaume doit estre aussy facheuse comme son commencement, je vous asseure, Monsieur, qu'on ne me poura point accuser avec iustice a mon retour d'avoir esté faire un voyage de plaisir. Oultre toutes les douleurs et incommoditez, que j'ay souffert en ma personne depuis mon despart de la Haye, j'ay toute ma maison pleine de malades, entre lesquels j'ay deux filles, l'aisnée et la cadette, dont on me veint dire il y a trois jours, que la premiere estoit a l'extremité et ne pouvoit aucunement en eschapper, mais elle se porte, Dieu mercy, un peu mieux, trois valets et trois servantes; pour servir les huicts malades il faut pour le moins encore huict personnes saines, par ou vous pouvez comprendre, qu'encore que j'aye mené beaucoup de gens avec moy, il m'en faut encore prendre d'autres icy, si je veux estre servy. C'est pourtant un mal, dont je n'ay pas seul a me plaindre, toute la ville est plaine de malades et principalement de la dissenterie, on l'impute a la chaleur excessive des deux estés qui ont esté extremement secs. Je croy, que ma goute m'a guaranty d'un plus grand mal, et que difficilement un corps comme le mien auroit demeure en santé parmy tant de malades, si les humeurs du corps n'eussent este jettees sur les extremitez, qui m'ont caussé de tres grandes douleurs, mais dont je commence fort a me remettre. Lé pauvre Moris (?) mourut Lundy et fut enterré hyer a Charenton; j'y envoyay mes gens avec mon carosse pour y assister. Je recois assez de visites, mais je n'ay pas encore veu Monsieur de Thou [1]) ny Monsieur Bouchivalt, qu'on dit traitter quelque chose icy soubs main.

---

1) Ci-devant ambassadeur à la Haye.

Enfin le roy part dour Chambor Lundy prochain, Monsieur le Dauphin se portant mieux; il doit estre de retour icy le 25 du courant. L'Espinal [1]), comme vous scavez, s'est rendu faute de poudre; on y a fait pendre les Francois, qu'on y a trouvé, et condamne a la galere les paisans, qui s'y estoyent refugiez, une bonne lesçon pour ceux, qui ont a attendre les mesmes ennemis. Le roy a pourtant consenty, qu'on traittast d'un accommodement avec le duc [2]), apparement pour ne point estendre cette guerre au dela de l'année, qui est assez avancée. Je suis bien ayse de ce que Messeigneurs les Estats commencent tout de bon a songer aux moyens de leur defence, et comme vous avez du credit auprez de beaucoup d'eux, je vous prie Monsieur, de les faire bien comprendre, qu'il n'y a que cette seule voye qui les peut guarentir, car on ne se fonde icy que sur leur foiblesse, consistant a ce qu'on dit en leur desunion, l'inhabilité de leurs officiers et la decheute de leurs fortifications. Voila en un mot a quoy il faut pourvoir, et n'attendre aucun secours que de ses propres forces. Je vous baise les mains et a tous ceux de vostre bonne compagnie.

N° 11.

De Paris ce 17 Octobre 1670.

Monsieur, Je ne vous escrivis point la sepmaine passée, parcequ'effectivement je n'en eus pas le loisir, ayant quantité de despesches a faire, une visite a donner a Monsieur de Lionne justement dans le temps que (nous) sommes accoustumez de faire nos despesches, et une femme a consoler sur la mort d'une fille, qu'elle venoit de perdre. La visite, que je rendis a Monsieur de Lione, fut au subject des impositions, qu'on a mis icy sur les

1) En Lorraine.
2) Le duc de Lorraine.

marchandises, venants de nos provinces dans ce royaume. Je doute fort si le roy voudra rien deferer en cette conjoincture aux desirs de Messeigneurs les Estats. Monsieur de Lionne pourtant fist semblant d'estre persuadé de nos raisons, et au reste me fist beaucoup de civilite. Je n'ay pas encoré peu voir Monsieur Colbert, encore que j'y aye envoyé quattre fois, mais il n'a esté que deux (jours) dans la ville et est effectivement assez accablé d'affaires. On dit, qu'il est fort difficile a persuader, mais qu'au reste il est homme de parolle. J'espere, que je le verray la sepmaine prochaine, sur la fin de laquelle on attend le retour du roy a St. Germain ou Versaille, d'ou il y a apparence qu'il viendra faire quelque sejour dans la ville, pour contenter les fermiers, qui demandent pour les cincq grosses fermes rabats de deux miilions a cause de son absence. Je ne vous puis rien mander d'icy, a cause qu'il ne s'y passe rien durant l'absence de la cour, oultre que, depuis que je commence a me mieux porter, on me rend moins de visites, et je ne suis pas encore tout a fait en estat d'en beaucoup donner, si bien que mes bon amijs d'Amsterdam ont eu tort de se plaindre de ma maladie, qui me rendoit plus intelligent que ne fera peut estre ma santé. De tous vos amijs je n'ay pas eu l'honneur de voir celuy, que j'avois le plus soubhaitte, qui est Monsieur de Lorme [1]); il est party d'icy sans l'avoir osé hasarder; si (l. s'il) n'avoit pas plus de bien a perdre que moy, il ne seroit pas si scrupuleux, mais j'ay veu en sa place Monsieur de Bemigan, son beaufrere, qui me fait beaucoup de civilité. Nous n'avons rien de Chambor, sinon que le roy y avoit desia gaigné 4000 pistoles. Monsieur le chevalier de Bouillon a este tué a l'armée par un nepveu de Monsieur Colbert. Monsieur le prince de Tarente [2]) est desia le plus zelé catholique de tout ce royaume.

---

1) Probablement le médecin célèbre de ce nom.

2) Le général de cavalerie dans l'armée des Provinces-Unies, qui embrassa la religion catholique. Voyez Wicquefort, Histoire des Provinces-Unies, livre XIX.

N° 12.

De Parys ce 6m Novembre 1670.

Comme vous cognoissez Monsieur, mieux que personne le gouvernement de ce royanme, les inclinations du roy et les maximes de ses ministres, je me veux bien raporter a vostre jugement de tout les succez de mon employ, dans lequel je me trouveray tant moins trompé dans mon attente, que je ne me suis jammais imaginé d'y rien negotier d'importance, puisque ce n'est pas aux ambassadeurs ordinaires mais extraordinaires, qu'on confie les affaires de cette nature; aussy est ce par cette raison que Monsieur de Lionne, me demandant si je n'avois pas apporté de bonnes instructions pour remettre les affaires dans une bonne assiette, je repondis que je n'en avois point d'autres que les articles du traitté de l'année 1662. Et comme en cette qualite on ne m'a pas chargé d'aucune negotiation, j'auray le bonheur, qu'on ne m'en imputera pas le succez, quel qu'il pouroit estre. J'ay donne a Monsieur de Lionne un memoire pour le roy touchant la decharge des impositions, qu'il a fait mettre sur les marchandises de nostre pays. Vous saurez apparement (que), comme il devoit estre soubmis au jugement non seulement de cette cour, mais encore de nos assemblees par dela, j'ay esté obligé d'user de plus de circumspection et de modestie que de vigeur. Je n'en attens pas beaucoup d'approbation en Hollande ny beaucoup d'effect icy, parcequ'on est ennemy icy principalement de ceux, qui me sont ennemis la. Je scay pourtant de fort bonne main, que Monsieur de Lionne, oultre ce qu'il peut m'avoir dit par civilité, a tesmoigné a des autres, qui luy en ont parlé, qu'il estoit persuadé de mes raisons. Je n'attens pas les mesme de Monsieur Colbert, qui jusqu'iscy c'est excusé de me voir, parcequ'il s'est mis dans le train d'une affaire, dont il attend un succez, que je ne puis pas me persuader. Mais quoy que c'en soit, je ne doute pas, qu' avec le temps il ne trouvent veritable ce que Messeigneurs les Estats m'ont ordonné de leur dire. Le roy est encore a Chambor; il m'a fait dire qu'il mettra

ordre a mon entrée a son retour, mais je ne crois pas, qu'on s'y hastera fort. Dittes seulement a vos bons amijs, qu'on se mette en estat de se bien defendre, et cela fait, je suis fort persuadé, que nous n'aurons point de guerre.

N° 13.

De Parys ce 28m Novembre 1670.

Je vous rends graces tres humbles de la cognoissance particuliere, que vous me donnez du succez du voyage de Monsieur de Beverninck. Je vois bien, que les affaires du Pays Bas [1]) seroyent en fort mauvais estat, si elles n'avoyent a subsister que par leurs propres forces. Aussy est ce pour cette raison, qu'ils chercheront tousjours plustost la guerre entre leurs voisins que le repos chez eux. Comme ils souffrent impatiemment et non sans raison la perte, qu'ils ont faite dans la derniere guerre, et qu'ils ne sont pas en estat de reparer l'eschecq, qu'ils y ont souffert, par leur armes propres, il est apparent, qu'ils ne seroyent pas faschez de voir leurs ennemijs enveloppez dans une guerre, dont l'yssue pouroit apporter du changement en la difference, qu'il y a maintenant entre leur forces. Comme j'ay passé par leurs frontieres quand je suis venu icy, je puis vous dire, que je n'ay jammais veu une milice en plus meschant estat, et point seulement par la quantité, mais par la qualite des personnes miserables, que j'y ay rencontré, par ou il est facile a comprendre, que si la France a eu dessein de faire toute la conqueste, il n'ont pas grand subject de se loüer de nous, qui ont apporté de la resistance, ou absolument il n'y en avoit pas. Maintenant je suis persuadé, qu'ils n'ont aucun dessein d'attacquer la Flandre, mais je croy, que s'ils pouvoyent satisfaire a leur ressentiment, ils attacqueroyent premierement les chiens qui guardent le troupeau et ensuitte les brebis. On ne se vante plus tant qu'on a fait

1) Les Pays-Bas Espagnols.

cydevant de l'amitie d'Angleterre; au contraire on croit, que le roy de la Grande Bretagne n'avoit envoyé icy le duc de Bouckingham que pour le perdre, en le rendant odieux au parlement par le trop de passion, qu'il tesmoigneroit pour les interests de ce royaume. On commence mesme icy de s'appercevoir, que le mespris, qu'on a universellement pour le duc de Lorraine et sa conduitte, n'est pas assez fort pour excuser la manierre, dont on a use en le despouillant. C'est pourquoy il n'est pas hors d'apparence, qu'on trouve un espece d'accommodement, quand celuy, qui vient pour ce subject de la part de l'empereur, sera arrivé.

Le roy partit Lundy pour Versaille, ou il doit passer cette sepmaine pour estre icy Sammedy, ou nous aurons durant l'hyver la cour et ses divertissements. Il est certain, que le roy a esté assez satisfait de moy dans ma premiere audience, et que mesmes il n'a pas manque de bonne disposition pour faire quelque chose sur le memoire, que je luy ay presenté; mais quand on a apris icy, que dans le mesme temps, qu'on y deliberoit sur la decharge de nos marchandises, on avoit pris en Hollande la resolution, qui devoit charger celles de ce royaume, il n'est pas possible de vous exprimer l'indignation, que cela a causé. Aussy y a on pris sur le champ la resolution de ne rien alterer en leurs impositions, et quelque remonstrances que j'ay fait pour leur faire comprendre, que leurs subjects y souffriront plus que les nostres, ils s'en mocquent, et sont persuadez, que nostre gouvernement estant composé de beaucoup de personnes interessez dans le traficq, on aura premierement de la peine a obliger toutes les provinces a condescendre au mesme dessein, et ensuitte on trouvera le pays si remply du cru et des manufactures de ce royaume, qu'on aura fort peu d'effect de toutes nos resolutions. Pour ce qui est de la guerre, je ne pense pas, que nous ayons fort a la craindre, si longtemps que nous serons en estat de nous defendre, d'autant que ny le roy ny les ministres, qui ont assez de credit auprez de luy, ne la desirent point.

N° 14.

De Paris ce 19 Decembre 1670.

Je suis d'ordinaire si accable de visites et de responces que j'ay a faire, qui vont souvent a 18 ou 20 lettres, que vous me pardonnerez bien si je ne vous escris pas toutes les fois que j'en ay le desir. Aussy ne vous feray je pas celle cy fort longue, mais seulement appropriée aux novelles, qui font maintenant le plus de bruict dans cette cour. Madamoiselle d'Orleans de Monpensier, petite fille de Henry le Grand, riche de taille, d'esprit et de biens, aprez avoir attendu 43 (ans) un mary de la main de son souverain, s'est a la fin avisée, pour ne laisser pas escouler la reste de sa fécundité, de se choisir un marry a son gré, en a faitte cette sepmaine sa declaration au roy, et nonobstant toutes les reproches des princes et toutes les larmes des princesses du sang, qui refusent de signer le contract de mariage, est sortie ce matin de Parijs, et n'y retournera, comme je croy, que marieé avec Monsieur Pigelin, comte de Losun[1]), capitaine des guardes du corps du roy et son favorit jusques la, qu (l. qui), aprez avoir refusé le mariage de Madame la Valiere, que le roy luy avoit proposé, aprez avoir jetté son espée aux pieds du roy avec menace de ne le vouloir plus servir, et aprez avoir esté mené a la Bastille, il en a esté retiré, remis en la haute faveur, et s'est servi du roy mesme, comme on dit, pour son confident de son amour avec Madamoiselle la susdite. Cette princesse, genereuse au dela qu'on n'en demande, donne a son espoux pour l'establissement de sa condition et l'entretien de sa personne, la principauté souveraine de Dombes, la duché de Monpensieur et la comté de Dreux, avec un revenu annuel de deux cent mil livres durant sa vie a elle et de trois cent mil livres apres sa mort, le tout pour sa vie durant; on croit qu'il quitte sa charge, que le roy dit ne convenir pas avec son mariage, mais il y

1) Lisez: Lauzun. Sur l'affaire du mariage voyez les Mémoires de Mlle. de Montpensier.

en a qui croyent, qu'il n'est point hors d'apparence, qu'il recoive en eschange le baston de conestable de France. Voila, Monsieur, un fortune qui est assez belle, encore qu'elle soit sans exemple. Aussy Monsieur le Mareschal d'Albret et quelques autres personnes de condition ont esté rendre graces au roy de ce qu'il ne respuoit pas leur alliance et permit bien aux gentilhommes, quoyque cadets de leur maison, d'aspirer aux princesses de son sang.

J'envoyay hyer au soir, bien que j'eusse assez a escrire, luy demander heure pour luy faire le compliment de resiouissance, mais elle me fit prier de l'excuser, d'autant que la royne l'attendait, et quelle seroit demain a la campagne, me remettand au Sammedy, qui sera demain, pour avoir cet honneur. Voila Monsieur, pour ce qui tend a la géneration, parlons maintenant de la destruction du genre humain, je veux dire de la guerre. Vous scaves Monsieur, que le roy ne dissimule pas la resolution, qu'il a pris, d'aller dans le mois d'Avril faire un cavalcade vers Duncquerque avec une escorte de 30 a 40 mil hommes, qui vaut autant que s'il disoit: Wachtje boeren ick kom; c'est pourquoy il ne sera pas fort difficile a diviner, qu'en cas que la royne d'Espagne n'accepte pas dans peu la submission sans clause pour l'arbitrage des limites, si les Espagnols ne sont pas en estat de defendre leurs frontieres et Messieurs les Estats hors d'estat de les secourir en cas de besoing, le roy de France se rendra luy mesme partye et se fera justice, en attacquant les places qu'il pretend, ou en incorporant pour la seconde fois la Franche Comté, dont il a luy mesme laissé les portes overtes. Il y a desia longtemps que je presche sur ce chappitre, mais sans aucun fruict. Je vous prie Monsieur, vous qui avez tant d'amys et de credit, de me prester la main et de faire comprendre a nos Messieurs, qu'il est impossible, que nous evitions les fraix de la guerre, mais qu'il depend d'eux de l'avoir ou de ne l'avoir pas, en se preparant ou ne se preparant pas a leur defence et en donnant ou ostant a leurs vieux alliez les moyens de les attacquer avec succes. Voila en peut de mots tout ce que je puis dire sur ce subject. Adieu. Je baisse les mains a la bonne compagnie.

Comme je ferme mes lettres on me mande, que ce mariage vi(e)nt d'estre rompu, les princes du sang ayant este assemblez toute la nuict sur ce subject.

N° 15.

De Parys ce 9 Janvier 1671.

C'est une pitie comme vous dittes, que de considerer la lenteur, dont on use chez nous en des affaires, dont dependent asseurement l'honneur et la conservation de tout l'estat. Si Messeigneurs les Estats eussent fait a temps les levees, dont ils ne peuvent sans doute point se passer, on n'auroit point songé icy au voyage de Flandres, parcequ'il est certain, que les ministres ne sont point pour la guerre, et que nous ne l'attirerons sur le bras que par l'apparence qu'il y a, qu'on nous la poura faire avec facilité et succes. L'affaire des eaux de vie et de manufactures de ce royaume demeure aussy, comme je voy, accrochée par les desordres de la province de Groninghe; cependant on ne laisse pas d'en tirer de l'avantage icy et d'y prendre des mesures a la confusion des nostres, le roy ayant fait defence sur peine de confiscation et de *f* 1500 d'amende de charger dorenavant aucunes eaux de vie dans des vaisseaux Hollandois, dans toute l'estendue des costes et ports de mer de son royaume, outre qu'on va charger de nouveau tout le harang et les espices, venant de chez nous chargez dans des vaisseaux Hollandois ou pour le comte des Hollandois, ce qui est directement contre le dernier traitté, mais c'est de quoy on ne fait non plus de conte icy, que s'il n'avoit jamais esté fait. Voila Monsieur, les effects de nostre foiblesse: qui se fait brebis, le loup le mange, il faut se faire considerer dans le monde si on n'y veut pas estre mesprisé. Cependant on se met fort peu en peine icy de ce que les autres jugent de leur procedé, si longtemps qu'ils ne s'y opposent pas. Si l'empereur avoit la vigeur, qu'il devroit avoir, Monsieur de Windisgratz y auroit trouvé plus de disposi-

tion a le satisfaire, mais il ne faut parler des affaires de cette nature que les armes a la main. Maintenant il faudra demander comme une grace, ce qu' avec raison on devoit attendre comme une justice. Et si Monsieur de Lorrayne pretend de rentrer dans son bien, il faudra qu'il le vienne demander icy le chapeau a la main, ou qu'il se serve de raisons plus persuasives. J'apprens, que Monsieur van Beuninghen est de retour en Hollande; je ne doute point qu'il n'aporte de bonnes nouvelles de là; dites moy, je vous prie, ce qui en est, et particulierement ce qu'il y a a esperer ou a craindre du grand party, qu'on me dit que se forme chez nous pour mettre Monsieur le prince d'Orenge a la teste des armees. Je voudrois bien encore scavoir, si vous l'avez appris le detail de ce qui c'est passé a Amsterdam dans un festin, qu'on apelle le *scepenmael*, ou on dit, qu'il y a bien eu du bruit entre ceux, qui y gouvernent presentement et ceux qui le voudroyent bien faire. Adieu. Je vous prie de faire mes baisemains a la bonne compagnie.

N° 16.

De Paris ce 20m Feb. 1671.

Plus je considere la nature de nostre estat, plus je trouve, qu'il n'y a point de subsistence pour nous qu'en nous mesmes, et que toutes les assistances ou alliances, que nous cherchons et faisons avec nos voisins, nous sont ruineuses, les foibles ne nous cherchant que pour les soubstenir et les puissants que pour nous escraser. Estrange fortune d'un estat, qui n'a jamais eu de vrais amijs, car les premiers alliez l'ont mesprisé, et les presents le hayssent. Cependant il est tres certain, que, quelque envie que nos voisins puissent avoir contre nous, ils ne s'accorderoyent jamais a nous partager, quand mesmes ils seroyent en estat de le pouvoir faire, et ne se trouveroyent jamais si proche de leur cheute, que quand nous seryons ruines. Les Anglois, aussy meschants amijs que politic-

ques, ne devroyent point ignorer, que de toutes les puissances du monde il n'y a que la France, qui les puisse et veuille ruiner. Cependant vous voyez comment ils y agissent. Je suis bien ayse de ce qu'ils ne m'ont jamais trompé, y ayant desia deux ans que je n'escris autre chose, que ce que nous voyons presentement. Encore suis je de sentiment, que nous leur sommes infiniment obligez, d'autant qu'ils nous ouvrent les ieux tandis qu'il est encore temps de nous metre en estat pour subsister par nous mesmes, qui est la seule seurté, qu'on trouve dans toute la politicque. Oultre cela je me console encore d'une chose, qui est, que si les Anglois ne nous font aucun bien, du moins ne nous feront ils pas beaucoup de mal, aymants trop les louys d'or pour faire le premier, et craignant trop la populace pour hasarder l'autre. Nous n'avons rien icy, qui vaille vostre cognoissance, sinon que Monsieur le comte de Windisgratz a demandé une nouvelle audience pour les affaires de la Lorrayne, l'empereur ne pouvant, a ce qu'il dit, estre chef de l'empire et abandonner les membres de ce corps, absolument contraire a ce que Monsieur de Gremonville avoit mandé a la cour. On dilaye a la luy donner, a cause qu'on delibere sur ce qu'on luy doit resprondre, et on commence a croire, qu'on pouroit bien sur ce subject traitter avec le prince Charles, de sorte qu'on luy permit d'accepter l'investiture de la Lorraine de l'empereur et celle du Barois de sa Majesté. Je suis bien aise de ce que les differents entre Messeigneurs les ducs de Lunenborg et l'esvesque de Munster semblent tendre a un accommodement, encore que je ne voye pas assez clair dans les affaires pour discerner ce qui nous est le plus advantagieux, la guerre entre les princes nous pouvant engager a l'assistance des uns et la France de l'autre, et la paix pouvant faire entrer une partie de leurs troupes au service de ceux, qui ne s'en serviroyent point pour nostre service. Nous avons eu icy madame de Mazarin [1]), que le roy y avoit fait venir pour la mettre d'accord avec son marry, mais a tout ce que sa Majesté luy a sceu dire sur ce subject,

1) Hortense Mancini.

elle ne luy a respondu que ce que dirent autrefois les Parisiens: „point de Mazarin", si bien qu'elle retourne a Rome, ou on croit, qu'elle ne manquera point de bonne compagnie. Je viens maintenant a l'affaire de Messieurs de Geer, qui est assez delicate chez nous, car vous scavez Monsieur, quel bruit elle a fait autresfois dans nos assemblees, Messeigneurs les Estats se plaignants, que la Compagnie Africaine n'estoit point une compagnie Suedoise, mais de leurs propres subjects, qui ruinoyent la compagnie octroyee soubs un nom emprunte. Je fais quelque scrupule d'escrire sur ce subject a Monsieur le grand-chancelier, parceque je scay, que Mondit sieur le chancelier ne m'y pouroit point servir, a moins qu'il leut ma lettre dans le senat, comme c'en est la maniere d'agir la, et que ce que se lit la se fait publicq et pouroit facilement estre sceu chez nous. Comme pourtant je suis serviteur a Messieurs de Geer, je dirigeray l'affaire de sorte, que Monsieur Eyckeblat, qui est icy envoye de Suede, en escrive de bon ancre, sans mesme espargner mon nom, et si cela ne suffit point et que je puisse estre persuade, que ma recommandation n'i sera point inutile, je feray tout ce qu'on poura desirer de moy.

Mais puisque nous sommes sur ce subject, il faut que je vous dise un mot en passant, que peut estre vous ne trouverez pas hors de raison, qui est, que, bien que je soye tousjours prest a servir mes amys, je ne trouve jamais personne, qui en mon absence ait la mesme bonté pour moy. Vous n'ignorez pas comment j'ay esté traitté durant mon voyage en Suede. Je n'ay pas moins de subject de me plaindre encore presentement. Il y a quelques mois que j'ay envoyé mes contes a Messeigneurs les Estats. La Chambre de conte me roye sur deux postes plus de *f* 2600.—, nonobstant que je pouray prouver que les deux mesmes postes me coustent *f* 1000.— plus que je n'en demande; j'ay demandé sur cela mon congé a Messeigneurs les Estats, ne me trouvant point obligé de demeurer icy a mes despens. On a mis l'affaire entre les mains de commissaires, et cependant on n'y fait rien. J'en escris par cette poste a Monsieur le raedpensionaire, et luy dis assez clair, que je pretens estre satisfait ou deschargé de

mon employ, et qu'en cas que sela se traine, on n'aura plus de service icy de moy. J'apprens que Monsieur de Crommon est des commissaires, et que par consequent il pouroit faire terminer l'affaire, n'y demandant aucune faveur mais iustice. Pour estre mieux informé de l'affaire, je donne ordre a Monsieur le resident de Groot [1]) de vous faire voir ce que j'ay escrit cydevant sur ce subject a Messeigneurs les Estats Generaux, et afin que vous scachiez en mesme temps le bel effect que cela produit desia, vous n'avez qu'a voir cet extrait d'une lettre, dont l'original est entre mes mains, et afin que vous scachiez aussy qui me fait ce bon office, c'est le secretaire Rompf [2]), qui croit que ma presence nuit icy a sa fortune. Il a escrit, comme vous dittes, a Messieurs les Estats Generaux, et demande: 1. ordre de retirer ses credentiaux; 2. de faire des presents a Messieurs Pachau [3]) et Girault; 3. de faire un tour dans la patrie pour ses affaires particulieres etc., toutes informalitez et absurditez, car 1. il n'a point de qualité pour escrire a Messieurs les Estats Generaux, si ce n'est par mon ordre ou en mon nom, et s'il a quelque chose a leur demander, il faut qu'il le fasse par requeste; 2. on ne retire point de credentiaux, mais ils expirent par le despart du ministre ou par l'envoy d'un autre, et comme les siens n'ont esté que durant l'absence d'un ambassadeur, elles ont esté cassees dèz mon arrivée; 3. comme il y a desia six mois que je suis icy, ce seroit une chose bien incongrue, qu'un autre que moy y fit des presens, si ce n'est que Messieurs les Estats le considerent comme leur secretaire et point comme le mien, en quel cas j'en prendray un autre, car s'ils le considerent comme le mien, ils ne peuvent point luy donner congé a mon desceu, et c'est pourquoy toutes les lettres de cette nature devroyent estre mises en mes mains pour y donner preallablement mon advis avant que les commissares les examinent ou en fassent raport, et voila ce qui est de l'ordre d'un bon gouvernement; aussy veus je bien, qu'on ne se trompe

---

1) Résident d'Oost-Frise.

2) Secrétaire d'ambassade auprès de Monsieur Boreel.

3) Commis au bureau des affaires étrangères.

pas par dela, car on ne luy aura pas si tost donné permission de partir sans mon consentement, que je ne mette un autre en sa place. Je vous demande pardon Monsieur, de cette longue digression. Je vous prie de faire mes baisemains aux bons amijs. Messieurs Girault, Priandy et l'abbé Ciry [1]) disnerent hyer avec moy et nous beusmes a vostre santé de bon ceur.

N° 17.

De Paris ce 6m Mars 1671.

Pour respondre regulierement a la vostre du 26 Feb. je vous prie Monsieur, de vouloir bien faire tenir cette enclose a Monsieur le commissaire de Geer, ou il trouvera la copie de ce que j'ay fait envoyer a Monsieur le grand-chancelier sur ce qu'il a desiré de moij. Je suis obligé a. M. de Crommon de la bonté qu'il a, de vouloir bien appuyer la justice de ma cause contre la Chambre de contes. Je ne crains pas beaucoup les arguments de Monsieur d'Achtienhoven [2]), mais je crains que ceux, qui y doivent respondre, n'auront ny assez de chaleur pour moy ny assez d'application au subject, pour les pouvoir dissoudre. Je ne scay pas de quel reglement ils parlent, mais je scay bien, que Messeigneurs les Estats Generaux m'ont ordonné par une resolution formelle de prendre le grand deuil sans aucune restriction, qu'ensuite j'ay donné ordre au secretaire Rompf de me faire faire icy un carosse, pour le trouver prest a mon arrivée, comme effectivement il en a fait faire un à l'exemple des autres ambassadeurs qui sont icy, que ce caroisse par accord, car on m'en demandoit *f* 1700.—, revient a environ *f* 1100.— et avec 12 harñois a environ *f* 1400.—, qu'il me faut par resolution de l'estat pour moy seul *f* 500.—, que ma femme, ses enfans, sa suivante etc. n'ont pas fait leur deuil pour une

---

1) L'Abbé Siri, l'auteur des Mémoires.
2) Isaac Pauw, seigueur d'Achttienhoven.

pareille somme, et qu'oultre tout cela il en a fallu habiller un maistre d'hostel, un clercq, un valet de chambre, 2 pages, 2 cochers, 2 postillons, car j'ay fait toutes les ceremonies avec 12 chevaux et deux carosses, 8 lacquais et un suisse. Je vous prie de considerer, Monsieur, si la Chambre de conte n'est pas fort equitable de me vouloir donner pour tout cela *f* 800.— aprez en avoir adjugé a Monsieur Boreel plus de *f* 2700.—, car ce que Messeigneurs les Estats y ont adjousté ne va qu'a *f* 400.—, et c'est en quoy leur argument est faux, par lequel ils inferent, qu'il me faut traitter selon le reglement, que je n'ay jamais veu et qui sans doute est hors d'usage il y a longtemps, mais quoy que c'en soit, la derniere resolution sert de reglement et quand je n'aurois point d'autre subject de pretendre ce que je demande que l'exemple de Monsieur Boreel, j'en ay assez, et je veus bien qu'on scache, que je n'en demorderay point et que je trouveray bien ma satisfaction si tost que j'auray quitte ce poste, ce que je pretens faire aussytost qu'on m'aura refusé ma demande, ne me trouvant aucunement obligé de servir icy Messeigneurs les Estats a mes depens. Pour ce qui est du secretaire Rompf, je le laisse agir, et comme je veus bien avoir quelque action, c'est aussy un des articles dont je me pouray plaindre en demandant mon congé.

Je m'estonne extremement du procedé de Messieurs de Zelande dans une constitution d'affaires si pressantes Je fus hyer aux environs de S^t. Germain voir les troupes de la maison du roy, que sa Majesté y fist exercer de regiment en regiment. Il faut confesser, qu'elles sont tres belles, d'un age robuste et vigoureux, tous bien habillez et disciplinez; si le reste de son armee est a l'esgal desdites troupes, elles pouront se rendre formidables. La dictte armée doit estre de 28 a 30 mille fantassins et de 10^m chevaux, oultre le train de l'artillerie, pour laquelle ont fait des compagnies expresses. Il est bien a croire, que tous ces gens la ne vont pas si loing pour servir a creuser les fossez de Dunquerque. Et comme je tiens pour certain, qu'on n'en veut point cette année aux Pays Bas Espagnols, on ne peut avoir d'intention que de s'en servir contre nous. Je ne scay

pas si on le fera directement, mais je scáy bien, qu'on c'est oblige de prendre party contre nous en cas que Messieurs les Estats donnent secours aux princes de Lunenburg [1]), et s'est pourquoy, je doute si on ne doit point s'accorder avec eux a leur donner plustost quelque argeant soubs main, qu'a leur envoyer des troupes, le traitté demeurant en son entier, a cause que le peu de secours de nostre estat leur pouroit estre dommageable, s'il leur excitoit un si grand ennemy. Il est vray, que le duc de Hanover fait tout ce qu'il peut pour accorder la maison [2]) avec l'esvesque, afin d'obliger en suitte ses freres a donner leur troupes a la France, comme il y fait desia offre des siennes. L'ambassadeur d'Angleterre, qui est icy, me fait esperer, que son maistre a dessein de radjouster l'in(c)lusion de l'Empereur en la triple aliance. Il seroit a soubhaitter, qu'on peut la faire un peu plus forte et principalement a l'esguard de la guarantie des guarandeurs, mais il faut que cela se fasse devant que le parlement se separe, ou il ne s'en fera rien.

N° 18.

De Paris ce 13 Mars 1671.

Je vous prie Monsieur, de vouloir bien tesmoigner de ma part a Monsieur de Cromon les sentiments recognoissans, que j'ay de la bonté qu'il a de juger si equitablement du different, que j'ay au subject de mes contes avec Messieurs de la Chambre, puisque vouloir bien m'appuyer en ma pretention est juger de la justice de ma cause, vous asseurant Monsieur, que je serois tres marry d'employer le credit d'aucun de mes amis pour me proteger en une cause, ou la justice seroit disputable. Et afin que Mon dit sieur de Crommon puisse estre bien instruict et armé contre les impostures de ces Messieurs de la dite

1) Contre l'évêque de Munster.
2) De Brunswick-Lunebourg.

Chambre, je vous prie de luy dire seulement deux arguments, par lesquels il refutera tout ce que la malice leur fait inventer. Ils fundent leur advis sur deux raisons, a scavoir sur le reglement, qui n'adjuge que *f* 800.— a un ambassadeur pour son deuil, et sur ce qu'ils disent que la somme de *f* 3104.—, qu'on a donne a Monsieur Boreel, n'est pas un effect de leur adjudication, mais une gratification de Messeigneurs les Estats. Voyons maintenant l'ingenuite, dont ils usent en mon endroit. Vous n'ignorez point Monsieur, qu'il y a deux sortes de deuil, le premier simple et ordinaire, quand le roy, prenant le deuil pour la mort de quelque roy ou prince estranger, oblige les ambassadeurs, qui le veulent voir, a faire de mesme, mais cela ne s'estand qu'a sa personne et a ceux de ses gentilhommes, qui le suivent dans la chambre du roy, sans engager aucunement son train, ses carosses et ses chevaux; et c'est proprement de ce deuil la que parle le reglement, que ces Messieurs veulent faire valoir, ou par une stupidité grossiere ou par une malice tres noire. Voyons a cet heure de quelle nature est cet autre deuil, que j'ay este obligé de prendre aussy bien que Monsieur Boreel, et comment Messieurs de la Chambre en ont agy en son esguard, pour les convaincre de fausseté, quand ils disent; qu'ils l'ont traitte de mesme que moy, mais que Messeigneurs les Estats ont fait par gratification ce qu'ils n'ont pas voulu faire par leur advis. Pour distinguer ce deuil extraordinaire du deuil commun, Messieurs les Estats dans leurs resolutions l'appellent le grand deuil, et nous oblige a ne le prendre pas seulement pour nous, mais pour toute nostre maison, qui ne contient pas seulement les personnes, mais encore les chevaux et les carosses. Mon grand carosse, que le secretaire Rompf par mon ordre avoit fait faire a l'exemple des autres ambassadeurs, avec les harnois et ce qui en despend m'a coutté plus de *f* 1400.— et le reste a l'esgal, comme je vous ay escrit par mes precedentes, dont les fraix vont bien au dela de ce qu'on fait en Engleterre, le drap estant extremement cher icy et la mode fort changeante, qui a esté cause, que j'ay eu mon troisiesme deuil au temps, que j'ay fait mon entree publique et eu ma premiere audience, dont le premier a

esté tout garny de crespe, le second de rubant de taffetas, et le dernier tout orné de dentelles ou, comme on les appelle, point de France, qui coutte bien plus que celuy de Venise, et nous a fait faire une despense pour moy et ma femme de plus de deux cent escus, si bien que, si j'avois a agir par declaration, Messeigneurs les Estats n'en seroyent pas quitte pour ce que je demande, car mes frais sont allez bien plus haut, mais je me suis contenté de n'en demander pas plus qu'on en a adjuge a Monsieur Boreel, nonobstant que je suis fortement persuadé, que je n'en suis pas quitte a mille frans plus que luy. Le conte de Mon dit sieur Boreel doncq a monté a 310: 8: 6 livres sterlings, qui font de nostre monoye *f* 3104.— etc. De ces *f* 3104.— Messieurs de la Chambre de contes luy en ont defalqué *f* 231.—, de sorte qu'ils ne luy ont adjugé que la somme de *f* 2873.—, mais Messeigneurs les Estats ont trouvé bon, qu'on luy paiast toute sa declaration, par une resolution formele, et pour vous faire voir, que je ne me sers icy que de la pure verité, et que toute la fausseté au contraire est du cotté de ces Messieurs, je vous envoye cy-joint un extrait de la declaration de Monsieur Boreel, telle qu'il l'a dressee et telle qu'elle a este redressee par la Chambre, qui est de 310: 8: 6 a 287: 6 livres sterling, et je vous demande maintenant qui c'est, qui a authorise la Chambre de contes d'adjuger a Monsieur Boreel *f* 3104.— et a moy 800.—, et je parie que, quand on voudra examiner les declarations de feu Monsieur Boreel pour le deuil de feu la reyne-mere et de Messieurs les ambassadeurs, qui ont esté en Engleterre quand la princesse royale y est morte, on trouvera, qu'ils ne se sont pas contenté de *f* 800.—. Je vous demande pardon Monsieur, de vous avoir si longtemps importuné sur un subject si fascheux et si ennuiant; au reste ces Messieurs en useront comme il leur plaira, et je ne seray pas fort marry du tort, qu'ils m'y pouront faire, pour avoir tant plus de subject de me retirer d'un employ, dans lequel il faut que je les serve bien mal, puisqu'ils font une si grande distinction entre Monsieur Boreel et moy. Quand aux affaires publiques Monsieur, il faut confesser que tout va bien mal, et que nous n'avons pas peu de tort de nostre cotté de pretendre

des bons offices de tout le monde et de ne faire du bien a personne. Cette vertu severe, qu'on veut exercer chez nous, est sans doute bien raisonnable, mais elle n'est point de saison et bonne que pour ceux, qui peuvent subsister d'eux mesmes et n'ont besoing de personne. La France est bien plus sage, elle donne partout et achette ce qu'elle ne peut pas conquerir; elle va, si on n'y prend garde, ayder a reduire deux places bien considerable entre les mains de leurs evesques, pour aprez en faire un commerce pour elle mesme. Elle s'accommode avec la cour de Rome, qui s'oblige a donner les deux premiers chappe(a)ux de cardinal a Messieurs les esvesques de Besieres et de La(o)n. Elle travaille a Vienne au mariage de Monsieur le duc d'Orleans avec la seur de l'empereur, et a Madrit a celuy du roy d'Espagne avec Madame de France, en faveur duquel on desistera icy de toutes les pretentions, que la royne pouroit avoir sur le Pays-Bas, avec offre d'envoyer des a present Madame susdite en Espagne, pour y estre eslevée au gré de cette cour la. Voyez Monsieur, avec qu'elle application on travaille icy a gaigner ceux, que nous avons si peu de soing de conserver. J'escris a Monsieur de Wit, que je m'estonne de ce qu'on fait si peu de cas chez nous de l'amitie de Messeigneurs les ducs de Lunenbourg, pendant qu'on les mesnage icy, de sorte qu'on n'a pas voulu s'engager avec l'esvesque de Munster, qu'en cas que Messeigneurs les Estats prissent party contre luy, pour ne leur donner aucun subject d'offence, et c'est pourquoy je vous ay proposé en ma precedente de trouver un autre moyen de satisfaction pour Messieurs les ducs qu'une assistance visible, qui pouroit exposer et eux et nostre estat a plus de danger qu'on n'en peut attendre des troupes seules de l'esvesque susdit. Le roy est allé faire encore un petit sejour a Versailles et en doit estre ce midy de retour a S[t]. Germain, ou on delibere sur les desseins de cette campagne, mais on ne conclura rien, qu'on n'ait plus amples nouvelles du succes de la negotiation du sieur Verjus, qui est en Allemagne pour en conferer avec les plus affidez a cette cour. Je vous prie de faire mes baissemains a la compagnie.

N° 19.

De Parys ce 20m Mars 1671.

Vous aurez veu, Monsieur, dans ma precedente la difference, que je juge devoir estre entre le deuil commun et celuy qu'on appelle le grand deuil, et comment la resolution de la grande assemblée ne peut point estre esgalement applicable a l'un et a l'autre, principalement depuis qu'on a changé la dite resolution au subject du deuil, que prirent nos ambassadeurs en Engleterre pour la mort de la princesse royale, car qui est si depourveu de sens, qu'il puisse croire qu'un ambassadeur peut pour *f* 300.—, car la resolution de Messeigneurs les Estats en donne *f* 500.— a sa personne, habiller de deuil 2 carosses, 12 chevaux et plus de vint personnes, en une ville ou le drap noir coutte pour le moins *f* 16 a *f* 18 l'aulne, car pour celuy, dont je me suis habille moy, ma femme etc. jusques aux pages, coutte *f* 22.— et de celuy-la j'en ay eu plus de 24 aulsnes, ou que ledit ambassadeur soit assez sot, pour executer la resolution de ses maistres a ses despens. Aprez cela Monsieur, je ne vous importuneray plus jamais de cette affaire, comme je n'aurois pas mesme fait cette fois, si vous n'aviez dans celle, que vous avez eu la bonté de m'escrire le 12 du courant, fait mention de la resolution de la Grande Assemblée, sur laquelle il ne faudra que faire examiner les contes des ambassadeurs susmentionnés en Engleterre, ceux de feu Monsieur Boreel sur le deuil de la royne-mere et mesme ceux de ses enfans, a l'occasion de sa mort, que peut-estre ils auront pour une partie mis sur le conte le l'estat, et je croy qu'on poura trouver matiere a convaincre Messieurs de la Chambre de fausseté et de mauvaise foy, s'ils n'ayment mieux que je dise d'ignorance tres stupide. Je seray bien ayse, que Messieurs de Geer trouvent leur satisfaction en Suede, et ravi si j'y puis tant soit peu contribuer; m'estonnant de ce qu'ils n'ont pas trouvé bon de m'y employer dans le temps que j'estois moy mesme a Stockholm, et assez bien avec une bonne partie des senateurs. Je suis tres ayse d'apprendre a la fin, que Messieurs de Zelande se sont portez

a la raison et m'estonne comment on ne fait point comprendre a Monsieur d'Odycq, qu'a la fin la Hollande se fasschant a bon eschient de sa conduite, poura faire comprendre a Monsieur le prince, que c'est a luy qu'on en impute les effects, et qu'il n'y a point d'apparence, qu'elle fasse rien pour luy, cependant qu'il fait tout contre elle, et que cela estant, Mon dit sieur le prince ne quitte plustost les interest d'Odycq que les siens propres. Je crois, que si j'estois la, je luy en donnerois l'alarme bien chaude. Je suis persuadé, que nos levees estant faittes et nostre equipage en estat d'agir, nous n'aurons rien a apprehender ce cotte cy, ou (on) ne va qu'aux coups seurs, et ou le roy ne voudra point hasarder sa gloire en aucune entreprise douteuse. Les dernieres lettres m'apprennent, que les traittes preliminaires entre les ducs et l'esvesque ont este rompus. Je m'estonne de ce que l'esvesque use de tant d'audace, estant en un assez meschant estat, comme on le croit icy, ou on ne feroit point de difficulté de l'assister, si on ne craignoit d'offencer les premiers, qu'on tache de mesnager, et si on ne la croyoit un peut trop engagé dans le party du duc de Lorraine, qui escrit a Monsieur de Windisgratz, lequel ne le dissimule point, que jamais il n'acceptera les conditions, qu'on veut luy prescrire icy, et que jamais il ne quittera les interets de l'empereur et de l'empire, parolles assez fortes si elles partoyent d'une main, a laquelle on put se fier entierement. Je ne doute pourtant pas, que l'affaire de Hoxter [1]) ne se racommode, encore que pour moy je n'ay jamais esté de sentiment, qu'on deut trop se haster a terminer les differents ny entre les ducs et l'esvesque ny entre le roy et le duc de Lorraine, a cause que j'ay tousjours apprehendé, que les troupes des uns aussy bien que des autres pouvoyent entrer en des mains, ou elles seroyent plus dangereuses pour les affaires communes qu'elles ne le sont presentement. Il est vray, qu'on pouroit respondre à cecy, que nous pourions autant profiter des troupes des ducs que le roy de celles de l'esvesque, mais nous, qui

---

1) Voyez: Wicquefort, livre XIX (tome IV p. 254).

cognoissons la forme de nostre gouvernement, n'ignorons pas, que nous ne pourions pas prendre en trois mois une resolution, que le roy peut prendre en trois heures, et qu'ainsy il n'y auroit que luy, qui pouroit joindre toutes ces forces aux siennes et s'en rendre tant plus formidable. Cependant, de quelque cotté que tournent les affaires, je suis avec vous d'advis, que nous devons tousjours demeurer liez d'interests avec les ducs, et que nous devons sortir d'affaires aver le roy de Dennemarcq, quand mesmes il nous en deut couster quelque chose, et c'est ce que j'ay escrit plus d'une fois a Monsieur de Witt. Pour ce qui est de l'Angleterre, vous scavez Monsieur, de quel sentiment j'en ay tousjours (esté), c'est qu'elle ne nous fera ny beaucoup de bien ny beaucoup de mal. Cependant on en a plus d'umbrage icy qu'on n'a eu, nonobstant que je suis persuadé, qu'il y a un traitté entre les deux roys, qui pouroit bien n'estre pas trop avantagieux pour le parlement. Monsieur Boreel m'escrit, que nonobstant le refus qu'on a fait a l'empereur, on pouroit bien se tromper icy dans la suitte des affaires, mais je doute fort si on luy decouvre tout le secret, et suis persuadé, qu'en cas que le parlement devant que se separer n'y met ordre, les affaires y yront fort mal. Je vous baise les mains et vous prie Monsieur, de me recommander a la bonne compagnie.

Madame de Rassant vient de me dire, que feu Monsieur Boreel, son pêre, a eu trois mille frans pour le deuil de la royne-mere. Considerez un peu la fausseté de Messieurs de la Chambre. Monsieur Boreel, qui n'a eu que deux chevaux et pas la mottié des gens que j'ay, aura eu *f* 3000.— et moy *f* 800.—.

N° 20.

De Paris ce 27 Mars 1671.

Je suis bien aise de ce que vous me dittes Monsieur, que j'auray satisfaction touchant mes declarations, et principa-

lement parceque je vous en auray la plus grande partie de l'obligation. Je vous asseure, que je n'y gaignerey rien, et que neamoins ce n'est pas l'argeant qui m'a fait agir, mais comme je suis un peu delicat du cotte de l'honneur, je n'ayme point qu'on me maltraitte, et c'est la principale raison, qui me fera quitter cet employ aussytost qu'il me sera possible, où je vous puis asseurer, que je recois toutes les civilitez et demonstrations d'amitie imaginables. Je vois avec joye dans la vostre, que nos levees s'avancent avec assez de succez, et commence a estre absolument persuadé, que nous n'aurons pas beaucoup de desmeslé cette année avec la France, principalement si on pourvoit si bien a la defence de la ville de Cologne, qu'on n'ait rien a craindre de ce cotte la. Le roy mesme a desia dit a Monsieur de Schomberg, luy demandant conge pour faire un tour en Allemagne, qu'il pouvoit fort bien faire ce voyage, puisqu'il ne pensoit pas faire quelque chose cette année, et qu'ainsy il n'auroit point besoing de son service. Je suis aussy persuadé, qu'on n'auroit pas donne la commandement des troupes a Monsieur de Duras, si on avoit esté absolument resolu d'attenter quelque chose, bien qu'il ne faille pas faire un fundament trop solide la-dessus dans un gouvernement, ou on change facilement de resolution et où on se regle selon les apparences. Cependant il est certain, qu'on tache icy de mesnager l'amitie de Messeigneurs les ducs de Lunenbourg, et que pour ce subject il est tres necessaire, qu'on fasse quelque chose pour eux. J'en ay escrit cy devant a Monsieur D. W. [1]) et le fais encore par cet ordinaire, mais comme vous scavez, que chez nous il est assez difficile de desboursser sans qu'on y rencontre une grande utilite, je croy, qu'il ne seroit hors de propos, qu'on se servit de Messeigneurs les ducs pour accorder les differents, que nous avons avec le Dennemarcq, et qu'en eschange on fist ce que vous me marquez pour M. le duc E. A. [2]), car je prevois, que nous perdrons l'amitie de ce roy, si nous n'y prenons guarde de plus prez, ceux qui ont le plus de credit auprez de luy

1) De Witt.
2) Ernest Auguste d'Osnabrück.

n'estant point amys de nostre estat, dont je scay beaucoup de particularitez de la bouche de Monsieur le comte Antoine[1]), qui est icy incognito et a disné hyer avec moy, venant d'un voyage, qu'il a fait en Italie; il est fort bon Hollandois, et je croy, que ce seroit une fort bonne affaire pour nous, que le roy le fist ambassadeur a la Haye, comme on en parla devant mon despart de Hollande, et c'est en quoy Messeigneurs les ducs pouroyent faire quelque chose par le moyen de la royne, avec laquelle il me dit estre fort bien. Je vous prie d'y faire un peu de reflection; j'en dis mes sentiments à M. De Wit, qui comprendra sans doute bien, que c'est une grande affaire que d'avoir chez soy un ambassadeur affectioné et qui n'est pas brouillon, et a propos de brouillon, il faut que je vous dise en passant, qu'il faut un peu avoir l'oeil sur Monsieur de Lorraine dans la ville de Cologne, n'estant point homme a qui soit trop a fier.

Le voyage du roy est remis jusques au commencement du mois de May. Monsieur le dauphin ne sera point du voyage, a cause de son indisposition. Monsieur de Louvoy prend le devant des le commencement d'Avril pour mettre tout en ordre; il a eu quelque desmeslé avec Monsieur Colbert sur les despences, qui ont esté faites a Rochefort, où on a travaillé assez inutilement, le fund n'y pouvant point porter la pesanteur des battiments et ouvrages. C'est pour ce subject, que Monsieur Colbert y va faire un tour des Mardy prochain. Le roy a donné des commissions pour lever deux regiments en Italie, mais qui ne pouront estre joints aux troupes pour cette année; on dit, que Monsieur de Crequy est sorty avec quelques troupes hors de la Lorraine, mais on n'en scait point encore le sujet; peut estre que vous le scaurez la devant la reception de la presente. Adieu. Je fais mes baissemains a la compagnie.

---

1) Probablement le comte Antoine d'Aldenbourg.

N° 21.

De Paris ce 3 Avril 1671.

J'aprens avec beaucoup de joye par la vostre du 26 Mars, qu'enfin les affaires commencent a prendre chez nous une autre et mellieure face que cydevant, et comme j'ay tousjours jugé, qu'on ne fera rien icy sans grande apparence de succez, je suis persuadé, que le voyage du roy sera court et sterile, aprez avoir cause plus d'apprehension que de mal. On commence a croire icy avec vous Monsieur, que l'esvesque de Munster est plus en estat de faire pitie que de donner l'alarme, et on ne fera rien icy pour luy, si longtemps que Messeigneurs les Estats ne se mesleront pas ouvertement de cette guerre, ce pourquoy je croy, que quand mesmes l'accommodement ne se feroit pas, il faudroit trouver une autre voye d'assister les ducs que par des troupes. J'espere, qu'on ne fera pas moins chez nous pour les conserver qu'on fait icy pour se les acquerir, et c'est sur quoy j'ay escrit assez amplement a M. d. W. par ma precedente. Cependant on ne negligera rien pour les obliger et les gaigner, et Monsieur Gourville [1]) me monstra hyer une lettre de celuy de Zel, dans laquelle il se louoit fort de(s) civilitez, que luy avoit tesmoigné le sieur Verjus [2]) au nom de son maistre. Pour l'Angleterre je demeure tousjours dans le mesme sentiment, qu'il n'en faut attendre ny beaucoup de bien ny beaucoup de mal, et que chez nous il faut agir en toutes choses comme si nous n'avions point d'alliez au monde, et je suis persuadé, que nous en trouverons plus qu'il nous en faut, si tost qu'on nous verra en estat de nous en pouvoir passer. On a mal fait chez nous de n'avoyr pas pris dans le service quelques regiments suisses, tant pour le service que pour gaigner l'amitie de la nation, qui est capable de traverser les desseins en cas de besoing. On s'estonne icy de ce que tous les ambassadeurs ont ordre de suivre la cour, hormis celuy de Messieurs les

1) Gourville, l'auteur des Mémoires, remplit des missions secrètes, e. a. auprès des ducs de Brunswick.

2) Envoyé aux cours de Brunswick, de Cologne etc.

Estats, qu'on croit y avoir le plus d'interests. C'est un bonheur pour moy, qui trouve desia assez mal mon conte sans m'engager a plus de fraix; cependant mes maitres seront mal instruicts, s'il(s) n'envoyent personne a la cour, de ce qui s'y passera. On ne fait rien icy qu'attendre le temps du despart, qui doit estre sur la fin d'Avril ou dans le commencement de Mey. Monsieur Colbert partit hyer pour Rochefort, dont il doit estre de retour dans quinze jours. Le roy a donné a Monsieur de Lausun le gouvernement de Berry, et a Monsieur de Lionne 40000 escus, que Monsieur de Bonoeul deboursse pour demeurer sous-maistre de ceremonies pour l'introduction des ambassadeurs, qui devant la mort de Monsieur de Berlise [1]) se faisoit par quartiers.

Le roy, pour degager de plus en plus le duc de Savoye des interests d'Espagne, donne au prince de Piemont une compagnie de gens d'armes, un regiment d'infanterie et encore un de cavallerie.

Messieurs Priandy et Gyraut, qui sont icy, vous baisent les mains. J'en fais autant a la bonne compagnie, et quand au voyage de ma femme a St. Germain, vous en pourez voir l'effect en ce petit imprimé, que, j'ay couppée de la gazette, par ou il paroist, que, nonobstant nostre mauvaise intelligence, on ne laisse pas de faire a mon charactere tous les honneurs imaginables et mesmes au dela de la coustume, qui ne donne point de repas aux ambassadeurs, que pourtant le roy a voulu qu'on luy donnast [et] auquel elle a esté expressement conviee.

„Le 18, la Dame de Groote, Femme du Sieur de Groote, Ambassadeur des Estats Généraux des Provinces-Vnies, ayant esté amenée ici dans les carosses de la Reyne, fut tres-splendidement traitée, par l'ordre de Sa Majesté: puis elle prit possession du Tabouret, en présence de grand nombre de Dames de la Cour, avec tous les témoignages d'estime de Sadite Majesté, ensuite de quoy elle fut remenée dans les mesmes carosses."

---

1) M. de Berlíse, l'introducteur des ambassadeurs, vint de mourir d'une blessure à la tête.

N° 22.

De Paris ce 10 Avril 1671.

Je ne vous diray pas grande chose Monsieur, pour cette fois, a cause que tout est en un grand repos icy durant le sejour de la cour a Verssailles et l'absence de Monsieur Colbert, qui cause un assoupissement entier aux affaires publiques. On ne laisse pourtant pas d'avoir encore quelques desseins pour la campagne prochaine, puisqu'il n'y a que trois jours, qu'on a donné secretement 50 commissions, pour lever autant de compagnies de cavallerie. Je ne doute point, que Monsieur de W. ne vous ait parlé des affaires de Messeigneurs les ducs, de Denemarcq, du comte Antoine etc., dont je luy ay escrit par les postes precedentes. Je demeure tousjours d'advis, qu'il ne faut pas trop haster l'accommodement entre les dits seigneurs ducs et l'esvesque, et que ce ne seroit pas une affaire à negliger, si on pouvoit engager le roy de Dennemarcq dans cette guerre, car quelque mine qu'on fasse, on soubhaitte du (bien?) a l'esvesque, et ce n'est que pour mesnager les autres, qu'on n'ose encore rien faire ouvertement pour luy.

Le Grand Oriant, qui a relache a la Rochelle sans mas, sans voiles et sans canon, dit, que des six vaissaux il ne c'est apparement rien sauvé que luy et les deux qui ont relachez a deux divers ports, qu'il croit que le Grand St. Jean a passé, et que les deux autres sont peris.

On est fort mal satisfait icy des grandes et inutiles despenses, qu'on a fait a Rochefort et a la jonction des deux mers, qui vont ensemble a 12 millions. Le sieur Terron Colbert, qui a eu la surintendances du premier, est mort de frayeur a ce que disent les uns, mais a ce que disent les autres se fait mort, et s'est mis dans un vaissau et est sorty du royaume. On dit, qu'oultre les faux fraix qu'il a fait, il a receu deux millions entiers, dont il ne fait point de conte. Cela cause sans doute un peu de chagrin a ce grand ministre. Que la fortune est sage de procurer le(s) voyes de dissipation a ceux, qu'elle a pourveu de tant

de richesses: Laetis huncce numina rebus crescendi posuere modum. Adieu. Je vous prie de faire mes baissemains a la bonne compagnie.

N° 23.

De Paris ce 17 Avril 1671.

Il faut que je confesse, que je ne suis point assez scavant pour comprendre la politique de nostre estat, qui ayme mieux de despenser des millions dans la guerre que des milliers pour la prevenir. Cependant que nous negligons les ducs de Lunenbourg, on fera icy tout ce qu'on poura pour se les acquerir, et ce n'est que pour cet effect, qu'on permet la ruine de l'esvesque, qu'on ne manqueroit point de conserver sans cette seule consideration. J'ay bien peur, qu'on ne perde encore la Suede par les mesmes motifs et par la mauvaise conduitte d'un ministre [1]), qui y est aussy mal voulu qu'ignorant de ce qui s'y passe. Le roy a commandé au marquis d'Angeau, destiné depuis longtemps a cette ambassade, de partir en poste dans cincq a six jours, et je croy, qu'il commencera son voyage la sepmaine prochaine, que sans doute on ne presseroit pas tant, si on n'avoit quelque esperance d'y faire quelque chose. Le despart du roy doit aussy estre dans la mesme sepmaine, et dit on, qu'il est arresté pour le 23me. Toute la cour y va, mesme la royne, — depuis qu'on scait qu'elle n'est point grosse, comme on l'avoit creu, — hormis les enfans de France, la santé de Monsieur le dauphin ne permettant point encore qu'il soit de la partie. On ne scait pas encore, si le sejour que le roy doit faire en Flandres, sera tout a fait pacifique ou non; pour moy je ne suis pas fort alarmé de la guerre, a cause que je scay que nous sommes en estat de nous defendre et qu'on n'aime pas icy de beaucoup hasarder, encore que le roy

---

1) Nicolas Heinsius.

a dit plus d'une fois en un jour, qu'on doit bien estre sur ses guardes, puisque Messieurs les Estats le menacent de la guerre et qu'il semble, que cela presage quelque mauvais dessein sous un pretexte assez legitime. On y adjouste mesme, que Monsieur de Beverning a offert à l'Espagne deux millions en cas qu'elle veuille resoudre a la rupture. J'ay dit a Monsieur de Lionne sur ce subject, que les discours ne feront pas grande impression, a cause que tout le monde est desia persuadé, que le mal, qu'on nous veut icy, n'est pas parceque nous voulons la guerre, mais parceque nous voulons la paix. On attend a tout moment le retour de Monsieur Colbert. Son cousin Colbert de Terron, qui a la surintendance des ouvrages sur la riviere de Charante, et contre qui on avoit fait de si grandes plaintes, aprez avoir esté dit mort des uns et des autres en fuitte, a esté enfin resussité ou retrouvé par les soings et bonnes promesses de son parent. Je me suis enquis Monsieur, de l'age de Monsieur Gyrault et par Monsieur Priandy, qui a esté a son baptesme, et par luy mesme, et trouve quil est né en l'annee 1617, si bien qu'il n'a presentement que 54 ans. Vous me demandez si je me sers encore quelques fois de la fumee icy, sans doute afin de scavoir, si je pouray encore estre de la bonne compagnie a mon retour. Je vous diray, que je n'en suis pas encore tout a fait incapable, encore que je m'en serve fort peu. J'ay pris avec moy au sortir de la patrie deux livres de tabac, pour satis(faire) a Monsieur Eyckeblat, resident de Suede en cette cour, et de mes anciens amy, qui avoit escrit, qu'il n'y en avoit point de bon icy. Je luy en ay donné tant soit peu. comme aussy a Monsieur Hogenhouc, qui est icy, et en ay pris quelques fois avec eux, mais je ne vas pas au dela de la seconde pipe, et ne l'ay pas fait plus de fois que j'ay esté de mois ycy. Adieu. Je baise les mains a la compagnie. J'avois oblie de vous respondre Monsieur, sur l'affaire de M. de Villechaumont, que je seray ravy de servir a vostre esguard, mais comme je n'ayme point de faire des choses qui s'entrechoquent, et que j'ay escrit depuis que je suis icy en faveur de Monsieur de Beaumont et mesme envoye les attestations de sa maladie, vous m'obligerez de me

dire en un mot en quelle estat est cette affaire, et je ne manqueray pas de vous y servir autant qu'il me sera possible. La cour, qui devoit retourner a St. Germain des hyer, n'y vient que demain, ce qui est cause, que le voyage de Flandres est aussy reculé de deux ou trois jours.

N° 24.

De Paris ce 29 Avril 1671.

Je vous rens graces Monsieur, de la recommandation, que vous avez faitte de mon affaire a vos amys, et j'en attends une bonne issue, puisque vous voulez en prendre le soing. Les affaires d'Angleterre a nostre esguard sont bien contraires a mes veux, mais non pas a mon attente, et je suis persuadé, que sur ce subject nos almanachs ne sont point fort differents. On prendra icy le deuil pour la mort de la duchesse de Jorck, sans autre raison que pour ne point offencer le roy d'Engleterre; on le commencera a Duynckerke, mais je ne croy pas qu'il y dure longtemps, parcequ'on ne voudra point negliger de faire paroistre les belles despenses, qu'on a fait en habits pour ce voyage. Le roy commenca son voyage hyer, pour arriver le soir a Chantilly, ou Monsieur le prince 1) luy doit donner quattre repas, quy luy costeront a ce qu'on dit plus de cinquante mille escus. Le voyage se fera en petites journees, pour ne point donner de l'incommodite aux dames, qui ne peuvent point souffrir l'aube du jour. J'eus audience avanthyer de leurs Majestés, et leur dis que Messieurs les Estats avoyent trouvé bon, que je les suyvisse au voyage, en cas qu'ils l'eussent pour agreable, de quoy ils tesmoignerent estre tres satisfaits, le roy y adjoustant, qu'il seroit tres aise, que je fusse tesmoign de ce qu'il y vouloit faire. Tous les ministres d'estat doivent faire le mesme voyage, et le commenceront comme je croy

1) Le prince de Condé.

la sepmaine prochaine; mesmes Messieurs les ambassadeurs Colbert et de Pompone y doivent venir, sans que je craigne toute cette asssemblée, depuis que Messeigneurs les Estats se sont mis en estat de ne point craindre la guerre. Je fais estat de suivre dans dix jours, ayant besoing de ce temps pour faire mes habits et mon equipage, qui me cousteront bien de l'argeant et sans doute bien plus qu'on ne me voudra rendre, mais il faut qu'un bon patriotte fasce tousjours quelque chose de plus pour le publicq que pour son particulier. Il est certain, que pour la reputation de l'estat il estoit bien necessaire, que quelqu'un de sa part fut a la cour durant le sejour du roy en Flandres, et mesmes on c'estoit desia mocque icy de ce que le maistre de ceremonies, m'ayant demandé de la part du roy si j'y devois aller, afin d'y mettre ordre a mon logement, j'avois dit, que je n'avois point d'ordre d'estre du voyage, la où tous les autres ambassadeurs, qu'on croit n'avoir point tant d'interest dans les affaires, les avoyent desia receues il y avoit longtemps. J'avois fait dessein de passer fort bien mon temps durant l'absence de la cour, en faisant voir a ma femme toutes les belles maison jusques a dix ou douse lieues de Paris. Monsieur Giraut auroit esté de nostre promenade. Maintenant je voudrois bien le mener en Flandre, et luy ay offert une chambre en mon logement, pour luy donner de la l'appetit d'aller faire un tour a la Haye, mais il aime trop le repos, je crains qu'il n'y resoudra point; c'est un honneste homme et qui a bien de l'estime et de l'amitie pour vous. Messieurs les ministres d'estat, qui suivent tous le roy, ne partent que la sepmaine prochaine. Monsieur Colbert passe, avant que venir a Dunquerque, au Havre, pour y mettre quelque ordre. Adieu. Faittes, je vous prie, mes baisemains a la bonne compagnie; jespere, qu'il y en aura d'entre eux d'assez curieux pour nous venir voir en Flandre; dites leur, que ma table sera tousjours a leur service.

N° 25.

De Paris ce 30m Avril 1671.

La vostre du 23 m'ayant este rendue, je fus moy mesme porter les enclose a Messieurs Priandy et Justel [1]), qui sans doute ne manqueront point a vous respondre. Le premier se portoit un peu moins qu'il n'a accoustumé, mais je crois que c'est a cause, qu'il met encore trop d'eau dans (son vin), ce que vous scavez messieurs estre bien dangereux en un age si avancé, Monsieur l'eschevin Reinst a Amsterdam en estant mort bien plus (jeune?); je voudrois, qu'il eut l'occasion d'estre quelquesfois chez vous dans la bonne compagnie, où apparement il apprendroit bien mieux a se rechauffer l'estomach qu'il ne fait icy.

Je suis bien aise d'apprendre par la vostre Monsieur, qu'il y a apparence, que les affaires s'accommoderont entre Messeigneurs les ducs et l'esvesque de Munster et comme je suis persuadé, que de ce costé on ne fera rien cette campagne, j'espere que durant le sejour, que je seray obligé de faire en Flandres, j'auray le bonheur de voir quelcun de la bonne compagnie en ces quartiers la, pendant que beaucoup de personnes de cette cour feront le voyage d'Angleterre et de Hollande. Il ne se passe guere icy digne de vostre cognoissance depuis le depart du roy, qui partit de Chantilli le Sammedy 25e pour Liancourt, ou il a passé une journée. Comme les grandes festes ont tousjours quelque chose d'extraordinaire, on dit, qu'il s'en passa trois a Chantilly, qui donnent matiere au discours. Le brevet de duc et pair, qu'on dit que le roy donna a Monsieur de Lausun, avec la permission de s'accorder sur le gouvernement de Languedoc, l'abolition parfaitte de Monsieur de Gourville et la mort du pauvre Vatel, controleur de la maison de Monsieur le prince, qui, ayant pris l'allarme de ce que la marée pour le disner du Vendredy ne venoit pas assez a temps, et sur quelques mots facheux que Monsieur le prince luy pouvoit avoir dit sur ce subject, fut assez sot pour se traverser le

1) Secrétaire du roi.

ceur d'un grand coup d'espée, a l'exemple de feu Monsieur Aiax au camp de Troye, sans avoir eu la patience d'avoir jouy de la belle despence, qui fit son maitres pour regaler le roy et toute sa compagnie en 25 tables, qui furent couvertes tres splendidement par quattre foix. Monsieur de Windisgratz, aprez avoir pris congé du roy au subject de sa commission, y fut aussy entre les conviez; on n'a rien negligé icy de ce qui pouvoit donner de la satisfaction a sa personne, pendant qu'on a tourné les affaires de tous costes, pour n'en donner aucune a son maistre. On tient icy l'accommodement du duc de Lorraine fait par l'entremise des princes de Furstenberg, et qu'il doit venir a Duynkerque faire ses soubmissions. Je fais estat de partir d'icy demain, et n'attendray plus de vos nouvelles qu'en Flandres. J'ay bien peur, qu'on ne me fasse encore payer la mottie des frais, que je seray obligé de faire, Messeigneurs mes maitres aymant mieux d'hasarder tout leur estat que l'argeant, dont on peut avoir besoing. Monsieur Blavet[1]), qui est le seul qui a presentement des chevaux icy, me demande *f* 800.— pour deux attellages de chevaux d'icy a Duinckerke, le premier pour mon chariot de bagage et l'autre pour le transport de mon train, et cela sans la nouriture de mes gens, qu'il faudra nourir a mes depens; je vous laisse a penser a quoy cela montera, joinct a mon carosse a six chevaux et ma table, dans un (pays), ou tout fait excessivement cher par la quantite du monde, qui voyage et occupe les auberges. J'espere, que je seray une fois debarassé de cet employ. Adieu. Je vous prie de faire mes baissemains a la bonne compagnie.

Vous trouverez cy joincte Monsieur, une lettre a Monsieur Van der Aa, sur ce que vous m'avez escrit. Je n'escris pas a Monsieur Paets sur le mesme subject, parcequ'estant comme je croy dans l'admirauté, il ne peut rien dans cette affaire, mais j'en escris a Monsieur Pesser [2]), a qui devant respondre sur quelque affaire, qu'il m'a recommandée icy, je luy recommande assez fortement l'affaire de Villechaumont.

---

1) Le principal loueur de voitures de poste à Paris.

2) Van der Aa, Paets, Pesser, tous les trois magistrats à Rotterdam.

N° 26.

De Winoxbergue ce 21 May 1671.

Vostre lettre du 7me Monsieur, aprez m'avoir esté chercher a Paris et ne m'y avoir point trouvé, m'est enfin venu joindre en cette ville, ou elle m'a trouvée entouré de bonne compagnie et beaucoup de personnes de nos quartiers, qui ne voyent point a regret comment on despence icy l'argeant du roy au montagnes de sable, qu'on destruict pour en faire des bastions, que le soleil deseschera et le vent emportera bientost, si dans peu on n'y met autre ordre par un vestement a la mode, qu'on luy doit mettre de brique, et qui sera sans doute bientost fait, si les soldats, qui ont desia une fois esté transformes en laboureurs de terre, le peuvent estre encore une fois en massons. Hormis ces pauvres soldats on passe assez bien le temps icy par la presence de la cour et les divertissements qu'on y donne. Le roy monte a cheval deux fois par jour pour voir travailler ses troupes, accompagné de tout ce qu'il y a de personnes de condition dans ce voyage, et jette souvent une poingnée de pistoles a ceux, qui sont en action. Dimanche, jour de Pentecoste, on fit la reveüe generale de toutes les troupes, qui sont sans doute fort belles, postees en regiments, chascun devant son camp. Le lendemain sa Majesté donna collation aux dames, assises a table, et alla debout derriere elles pour les servir. Le mesme soir le mareschal de Grammont donna tres splendidement a souper a Monsieur le duc de Mommout, le jour suivant le mesme duc fut traitté par Monsieur de Villeroy, Monsieur d'Estrades en fist autant hyer, et apparement qu'aujourd huy quelque autre en fait de mesme, tous ceux de la cour cherchant a l'envy de plaire au roy en regalant ce duc, a qui le roy fait des civilitez extraordinaires pour faire voir publiquement l'estat, qu'il fait de l'amitie du roy de la Grande Bretagne, dont on se fait grande feste a cette cour; aussy a on donné des presens extraordinaires a Milord Bellis, qui estoit venu faire icy le compliment de la part de sa Majesté Brittagnique. Demain j'attens icy Monsieur d'Es-

t(r)ades, qui m'a dit, qu'il vouloit venir avec quelques uns de la cour manger chez moy du poisson, preparé a la mode de Hollande. Le roy fait estat de quitter Dunquerque Mardy prochain pour aller de la a Lisle, et ensuite a Tournay, a Aath et a Charleroy, pour estre de retour a St. Germain dans le commencement de Juillet, et comme entre tout ce temps la je n'auray apparement pas beaucoup d'affaires a la cour, je demande a Messeigneurs les Estats s'ils trouvent bon, que je fasse un tour a La Haye pour leur (raconter?) des choses, qui peut estre seront jugees de nature a meriter quelque reflection, et qu'en cas qu'ils le trouvent bon, ils me fassent avoir un jacht au Sas de Gent. Si cela ce fait, nous pourons nous voir pour un moment, sinon ce sera a l'expiration de mon employ, qui doit estre dans le moys d'Aoust. Nous avons icy depuis quelques (jours) le prince Guilliaume de Furstenberg, qui, aprez avoir gallopé toute l'Allemagne pour fortifier le party de la France, vient presentement se plaindre icy de la guarnison, que Messieurs les Estats ont dans la ville de Cologne, et demander des assistances estrangeres contre le regiment estranger, qu'il dit estre dans cette ville. J'ay eu une assez longue conversation avec luy et croy, que l'Electeur son maistre, comme il le nomme, ne seroit pas fasché, qu'on trouvast une voye, par laquelle il put sans fraix et sans honte sortir de cette affaire, comme je croy qu'il poura faire, en cas que la guarnison susdite ne l'empesche pas d'accepter la mediation, que luy offrent Messeigneurs les Estats. Adieu, faites mes baisemains a la bonne compagnie.

N° 27.

De Paris ce 31 Juin 1671.

La mesme bonté, que vous avez Monsieur, pour m'escire si exactement ce qui se passe en vos quartiers, est celle, qui me fait esperer, que vous excuserez ma tardivité, principalement quand je vous auray dit, qu'a peine j'eus

le loisir d'escrire un mot aux Seigneurs Estats mes maistres a mon arrivee en cette ville, et que je fus si accable de visites entre cet ordinaire et le suivant, qu'a peine eus je le loisir de rendre conte a M. d. W. d'une conversation, que je devois avoir eue avec quelqu'un, qui fust de 3 a 4 grandes feulles, presque toutes en chiffre. Depuis i'ay esté accablé de la goute a tous les deux pieds et le suis encore, de sorte que je ne vous fais la presente que dans le lit, sans pouvoir accuser mon mal, veu la discretion qu'il a eu d'attendre que j'ay achevé sans aucune incommodite tout mon voyage et fait a la cour les compliments de condoleance, avant que me donner la moindre atteinte. Je vous diray donc, que celle cy est pour vous rendre graces Monsieur, de la continuation de vostre amitie, que vous m'avez si amplement tesmoigné durant mon dernier sejour a La Haye et des nouvelles dont vous me faites part. Il est tres certain, que, soit qu'on assiege Cologne, soit qu'on ne l'assiege pas, sa conservation importe extre(me)-ment aux interets et a la reputation de Messeigneurs les Estats, qui en auront le gloire entiere par toût le monde et empescheront par la l'effect de beaucoup d'autres desseins, qu'on pouroit se mettre en teste, quand celuy la auroit reussy, car on ne laisse pas si facilement la poursuitte de ses intentions par modestie que par crainte de n'y point reussir. On fait grand bruit icy des levees qu'on y va faire, mais comme apparement ils ne pouront servir que l'année prochaine, on aura encore le loisir d'y songer. Cependant le roy partit Mercredy dernier de St. Germain pour Versaille, et doit s'en aller de la avec toute la cour Lundy prochain vers Fontaine-Belleau, ou on fait estat, qu'il passera la quinzaine; on parle diversement ou il doit aller en partant de la, mais pour moy je suis persuadé, que ce sera a St. Germain, et qu'ainsy se passera la plus grande partie de cette saison, qu'on poura finir par le divertissement des vendanges. Il faut que je vous dise une disgrace, qui est arrivee ces jours passez a la famille de Monsieur de Lionne, qui est, qu'un exempt des guardes est venue prendre Madame sa femme dans un carosse par ordre du roy, et l'a mesnée au couvent des filles de Ste. Marie dans le faubourg St. Jacques,

apparement pour le reste de sa vie. On parle diversement de la cause de ce malheur; pour moy, qui ne suis pas des plus curieux, je me contente d'estre persuadé, que Monsieur de Lionne, sage et discret comme il est, ne s'est porté a cette extremité que par des grandes raisons. Monsieur le duc de Guise, jeune prince de dixneuf ans, marrie a une de filles de feu Monsieur le duc d'Orleans, mourut avanthyer de la petite verole. Messieurs Priandy et Gyrault vous baisent les mains, faites les miennes, je vous prie, a la bonne compagnie.

N° 28.

De Paris ce 21 Aoust 1671.

Comme vous sçavez l'estat de ma santé, je scay que vous estes assez indulgeant, pour ne m'accuser point de trop de paresse, si parfoy mes douleurs m'empeschent de vous rendre mes devoirs. Je ne laisse point de vous estre tant plus oblige du soing, que vous prenez, de m'informer si exactement de ce qui se passe chez vous. Il est tres certain, que les interests opposez de nos villes et de nos provinces, et ensuite la lenteur de leurs deliberations, apportent beaucoup d'obstacles au service de nostre estat, mais si nous considerons, que de tout temps cela a esté ainsy, que nostre gouvernement ne subsiste que par cette voye, et que nous avons le bonheur d'avoir a la teste des affaires une personne, accoustumée a surmonter les obstacles de cette nature, il faut croire, que le succez en sera comme il a tousjours esté, et que la gloire en sera tant plus grande a son directeur. C'est de quoy je suis fortement persuadé. Monsieur Priandy c'est chargé de vous escrire ce qui se passe icy, c'est pourquoy je me contenteray de faire mes baissemains a la bonne compagnie et de vous asseurer de mes tres humbles services. Adieu.

N° 29.

De Paris ce 4 Septembre 1671.

J'apprens avec beaucoup de joye, que Messeigneurs les Estats de Hollande, suivant la maniere ordinaire de leur gouvernement, ont enfin surmonté toutes sortes d'obstacles, adjousté leurs interests particuliers, et donné ce qu'ils devoyent au publicq pour prendre une resolution aussy advantagieuse que sans doute leur sera celle, qu'ils viennent de prendre pour empescher dorenavant l'entrée des vins de France dans leurs estats, et ne doute pas, que les autres provinces, et mesme la Zelande, ne suivent leur exemple en une affaire, qui est de la derniere importance, et dont les raisons sont si convainquantes. Je fais estat, qu'il en yra tout de mesme dans l'affaire de Cologne, Messeigneurs de Hollande ne pouvans s'y mieux prendre qu'ils ont fait. J'escris par cette poste a M. d. W. au subject de Messeigneurs les ducs de Lunenborg, et m'estonne comment on les neglige dans une conjoincture, ou nous pourions bien avoir besoing de leur amitie. Pour l'ambassade en Suede, je la tiens encore tres necessaire, et ne scay pas pourquoy Monsieur IJsbrand [1]) la refuse, en cas qu'on la luy ait oferte. Pour ce qui est de moy, qui, a mon grand regret, ne suis pas encore sans douleur, et qui n'ay pas la force de me tenir seulement debout, je ne scay point effectivement quand je seray en estat de partir, mais je vous asseure, que je le seray le plus tost qu'il me sera posible. Cependant on fait fort mal de ne nommer point mon successeur, et je suis bien asseuré, que, si je pars d'icy sans qu'on l'ait fait, Monsieur Courtin ne passera pas en Hollande. Monsieur l'ambassadeur Beverning arriva icy aujourdhuy huict jours, et en partit le 1r de ce mois. Le roy arriva a Versalles Lundy passé, et fait estat d'y passer la quinzaine. Monsieur de Lionne mourut Mardy, son successeur n'est pas encore nommé. On a parlé de l'archevesque de Thoulouse, de Messieurs de Pompone et Courtin. Presentement on ne parle plus que

1) Député de la province de Groningue.

de Monsieur l'intendant Colbert, qui semble se vouloir decharger du pesant fardeau d'affaires, pour ne vaquer plus qu'au politiques, et peut estre aspirer par ce moyen a la charge de premier ministre. Je ne scay pas si les ministres y trouveront les mesme accez qu'il ont trouvé chez Monsieur de Lionne, mais je croy, qu'ils y trouveront plus de certitude dans les responces qu'on leur donnera. Aussytost que je seray en estat de voir, de parler et de recevoir responce de celuy, qui que se soit, qui entrera dans cet employ, je commenceray a prendre mes mesures pour mon retour. Adieu. Je baise les mains a tous ceux de la bonne compagnie.

N° 30 [1]).

A Dunquerque ce 13 Septembre 1671.

Monsieur de Pompone a este choisi du roy pour secretere d'Estat des estrangers et success(e)ur de feu Monsieur de Lionne. Voila six ans d'ambassade bien recompansses. S. M. luy a envoye un de ses ordineres pour le faire revenir.

On m'escrit de Paris, que Monsieur de Grot est fort incomode des gouttes. Je suis entierement a vous.

N° 31.

De Paris ce 20 Novembre 1671.

Vous avez bien raison Monsieur, de vous plaindre de moy, qu' aprez m'avoir donné si soigneusement de vos nouvelles, je vous en ay donné si peu des miennes. Vos deux dernieres estoyen arrivees icy dans le plus fort de ma maladie, dans un temps, ou on m'avoit defendu de lire, d'escrire, et mesme de parler, dont le dernier ne me

---

1) Probablement de la main de Monsieur Priandy. Voyez n° 31.

fust pas fort dificile, puisque j'avois tellement perdu le son de ma voix, que je n'estois pas intelligible, et cela fut cause, que je n'ay veu les lettres, qui m'estoyent escrites en ce temps la, que trois ou quattre sepmaines aprez qu'on a commencé a s'adviser de me les donner. Cependant j'ay este bien aise de scavoir, que le bonhomme Priandy vous a entrenu de ce qui se passoit icy, ou presentement on ne songe qu'a la guerre, qu'on veut faire contre nostre (pays), et aux raisons, dont on se doit servir pour la faire approuver, non seulement dehors mais encore dedans ce royaume. Le principal autheur de tout ce mal est le roy de la G. B. et la corruption, qui est dans une cour, noyée dans le luxe et la debauche, et j'ay bien peur, que l'electeur de Brandenbourg et vos princes de Lunenborg ne nous quittent au besoing, et ne choisissent plustost des bons deniers pour demeurer neutres que la guerre. Il faut esperer, que quand tout le monde nous quitera, Dieu, qui nous a tousjours assisté miraculeusement, au besoing ne nous quitera pas. Adieu. Je fais mes baisemains a toute la bonne compagnie, que j'espere de revoir bientost, et vous soubhaitte a tous bien plus de contentement que je n'en ay icy.

N° 32.

De Paris ce 4 Decembre 1671.

Je suis tant plus oblige a l'honneur de vos lettres, qu'il n'y a qu'elles qui m'instruisent de ce qui se passe, non seulement chez nous, mais encore a l'entour de nous, Monsieur le R. P. [1]) ne m'escrivant que quand il en a le loisir et qu'il y a quelque chose qui presse, et ne me mandant que ce qu'il croit que je ne puis pas avoir d'ailleurs. Je suis marry Monsieur, de ne pouvoir vous payer en pareille monoye, mais que vous puis je escrire d'icy, sinon que la novelle Madame [2]) est arrivée a St. Germain,

---

1) Le „Raad-Pensionaris" de Witt.
2) La princesse Palatine.

aprez avoir esté fort regalee a Chantilly, que tout y est en pleine resjouissance, qu'on y passe son temps en bals, ballets, commedies et banquets, a manger, boire et dormir, et enfin a dissiper le reste de l'argeant en levees, munitions de guerre et preparatifs pour un effort, capable de nous engloutir en une seule campagne, car on n'en parle icy que de cette façon, la ou je doute encore fort si on tentera rien de tout ce qu'on a entrepris, quand Messeigneurs les Estats auront fait cette nouvelle augmentation de troupes, et que Messeigneurs de Brandenbourg et de Lunenbourg voudront bien se renger de nostre cotté. Pour la Suede, comme elle est bien esloignée des quartiers ou se doivent desmesler les affaires, je ne croy point, qu'elle fasse grande figure sur ce theatre. Quand a l'Engleterre, quelques bonnes parolles qu'elle nous puisse donner, j'ayme encore mieux la voir spectatrice qu'actrice en ce desmeslé, quand mesme elle feroit mine de vouloir estre des nostres, car a vous en parler franchement, je ne m'y fie pas, car je scay a peu prez comment la cour y est composée, et que nous pourons nous faire craindre sur mer, si nous n'avons a faire qu'a la flotte de ce royaume. On fait fort bien de donner satisfaction au roy de Dennemarcq, et j'espere, qu'il sera assez prudent pour se renger du costé d'un estat, dont la puissance et la fidelité doivent estre cognues a son royaume. Il me fasche sensiblement de apprendre, qu'on vous neglige dans un temps ou on a besoing des bons offices, que vous rendez a l'estat. Bien que mon credit soit fort petit, je ne laisseray de cooperer a vostre satisfaction aussytost que je seray de retour en la patrie. Ce que vous m'escrivez de Monsieur Wirts m'allarme, a cause que dans la conjuncture presente sa retraite ne peut estre que prejudicieuse a nostre estat, bien qu'il ne luy peut point estre fort honorable de n'avoir point la mesme patience dans un temps de guerre, qu'il a eu durant la paix. Je ne scay pas si on voudroit se servir chez nous de Monsieur de Schomberg, mais je scay bien, qu'il est en assez grande reputation icy, comme le dernier des generaux, qui a esté dans un agissement perpetuel, et comme il a le tiltre de grand de Portugal et qu'en cette consideration son carosse

entre dans la cour du Louvre, il a le ceur assez eslevé pour ne pas facilement ceder a celuy, qu'on voudroit mettre au dessus de luy. J'espere pourtant, que le mareschal Wirts aura trop d'esguard a sa reputation pour ne point quitter son poste en la conjoincture presente. Adieu. Je baise les mains a la bonne compagnie, et demeure tres humble serviteur a tous.

N° 33.

De Parys ce 11me Decembre 1671.

Je voudrois, Monsieur, qu'on desirast autant de me voir en Hollande, comme je desire de n'estre plus veu icy; ce n'est pas que je n'y recoive toute sorte de civilitez, et que je n'aye bien plus a me loüer qu'a me plaindre des cognoissances que j'y ay. Je ne suis point d'accord avec vous, que je ne puis plus rien apprendre icy, mais il est certain, que ce que je puis et dois apprendre en Hollande me sera bien plus utile que la cognoissance de toute la politique de cette cour. J'apprens avec beaucoup de joye par la vostre du 3 de ce mois, que Messieurs de Hollande prennent dignement a ceur le soing, qu'ils doivent a la conservation d'un si beau gouvernement, dont on ne cognoist la valeur que par la comparoison des autres, qui ne font la guerre a leur voisins que par la ruine de leurs propres subjects. Je ne scay pas ce que vous apportera Monsieur Douning d'Angleterre, mais je vous asseure, que je n'ay jammais rien attendu de bon pour nous ny du maistre ny du ministre. Le mellieur de tout est, que je suis persuadé, qu'il ne fera ny grand bien ny grand mal, ny aux uns ny aux autres. Je ne scay pas si je suis devenu un peu insensible depuis ma derniere maladie, mais quand je considere la maniere dont on commence a s'y prendre chez nous, je ne crains fort le succez de la guerre, et si Messeigneurs l'electeur de Brandenborg et les ducs de Lunenbourg se vouloyent renger de nostre cotté; a peine me persuaderoit on, qu'on la deut com-

mencer, nonobstant toute l'animosite, qu'on a conceüe icy contre nous, ou on se plaint tousjours de nos gazettes et des discours du vulgaire, pendant qu'on fait icy des farces publiques de ce qu'on fait chez nous. Le roy fait tousjours continuer ses levees, et donne encore de temps en temps de nouvelles commissions; s'il peut faire cela trois ans de suitte, erit mihi Magnus Apollo. Je ne doute pas, qu'on ne s'accommode avec la ville de Cologne, ayant tousjours esté de sentiment, que cette affaire ne se trainoist que par l'irresolution de cette cour, qui consentiroit a l'accord en cas qu'elle perdit l'envie de l'attacquer, comme elle a fait il y a plus d'un mois, et le feroit refuser en cas du contraire. Je ne suis pas encore de sentiment, que l'evesque de Munster soit hors des interest de la France. Adieu. Je vous prie de faire mes baissemains a la bonne compagnie.

N° 34.

De Paris ce 18 Decembre 1671.

Je n'avois point creu que ma lettre a M. de Wit deut faire un effect si contraire a ma pensée. Il est bien vray, que je n'ay jamais esté si fort allarmé de la guerre, dont on nous menace, que beaucoup d'autres l'ont esté, mais je n'ay jamais ose le tesmoigner par mes lettres, de peur de donner trop de securité chez nous, cognoissant la pluspart de nos messieurs plus portez a leurs propres interests qu'a ceux du publicq, sans considerer qu'il est impossible que l'un subsiste sans l'autre. Mais il est vray, que, voyant les ordres qu'on avoit donné a nos ambassadeurs en Engleterre et en Suede, j'ay creu, que ce que nous voulions faire dire icy par des autres, nous le pouvions dire nous mesmes avec moins d'esclat et de bruit et prendre nos mesures de la responce qu'on nous feroit, sans langir plus longtemps dans l'incertitude, qui est tousjours extremement dangereuse en un gouvernement comme le nostre, ou la pluspart de nos gens se paissent d'une vaine

esperance, ou se desesperent par une crainte intempestive. Nous verrons bientost quel en sera l'effect, et j'auray le bonheur de prendre mes mesures la-dessus pour mon retour en la patrie, que je desire uniquement comme ne m'ayant jamais bien porte dans le temps que j'ay esté a Paris, non pas mesme en ma jeunesse. Quelque ambassade qu'envoye le roy d'Engleterre, je n'attens rien de bon de ce costé la, ils tromperont la France ou nous, et peut estre tous les deux. J'espere, qu'on sera assez sages chez nous pour ne faire avoir au prince d'Orenge l'obligation de ce qu'on poura faire pour luy qu'a l'estat qui l'aura fait, et c'est en cette consideration, qu'on a cy-devant pris la resolution dans la Hollande de ne donner jamais aucune charge a la recommandation des princes estrangers. Si la Hollande est obligé d'entrer en guerre avec la France, il faut que ses plus grands efforts se fassent par mer, car c'est la ou on les craint. Dans l'accommodement de Cologne il n'y a rien d'avantagieux pour nous, le dessein de cette cour ayant tousjours esté de traisner cette negociation pour la faire reussir, en cas qu'on perdit l'envie de l'attacquer, et de l'empescher en cas du contraire, et ce n'est que depuis qu'on a resolu icy de nous attacquer directement, qu'on a consenty audit accommodement, ce qu'on n'auroit jamais fait, en cas qu'on eut peu faire consentir Messeigneurs les ducs de Brandenbourg et de Lunenbourg a l'attaque de ladite ville. On fait encore de nouveaux efforts pour engager ces princes contre nous, et s'est la le coup de partie, car je vous asseure, qu'en cas que ces princes se veulent ranger de nostre costé, nous n'avons rien a craindre. Adieu. Je vous prie Monsieur, de me recommander aux bonnes graces de la belle compagnie.

N° 35.

Ce 25 Decembre 1671.

Je ne scay pas quelle reflection on fait chez vous sur les ordres qu'on m'a donné, mais je vous asseure, que, s'il

se fient en mes derniers advis, ils ne s'amuseront point a des fausses apparences. Mon sentiment a esté tousjours et l'est encore, que la seurté de nostre estat dependra de la concorde des regens, de l'experience du chef et de la discipline des soldats. Si on ne fait pas les vint mil hommes dont on a parlé, on nous considerera icy comme bien irresolus et impuissans et mesmes incapables de soustenir ny les partialitez au dedans ny l'effort des ennemis au dehors. J'espere, que mes despesches presentes les rendront plus clairvoyans et ensuitte plus soigneux. Nous sommes bien accoustumez de nous brouiller un peu dans les commencements des affaires, mais d'ordinaire les dangers et la crainte, que chascun a de perdre le sien, nous rejoint, et plus nous faisons de despence, plus nous devenons resolus a la faire. J'espere, que nous demeurerons tousjours dans le mesme genie, et que nous en userons encore comme nous avons tousjours fait. Pour ce qui est de l'accommodement de Cologne, il se fera, comme je vous ay tousjours escrit, si la France le trouve bon, sans les ordres de laquelle on ne fait rien a la cour de l'electeur de ce nom, et, a ce que je puis apprendre, on pouroit bien avoir encore une fois change sur le subject de cette ville, que le premier dessein a esté d'attacquer, pour commencer par la indirectement la guerre avec nostre estat, et alteré depuis pour mieux attirer les ducs de Brandenbourg et de Lunenbourg dans le party, quand on n'auroit point de desmesle avec les villes de l'empire, et peutestre que, maintenant qu'on voit qu'aussy bien on n'a rien a attendre de ces princes, on pouroit bien avoir encore une fois alteré le dessein. Vous aurez veu Monsieur, par ma precedente, que le roy avoit nommé pour mon audience le jour de Dimanche passe; depuis il la remit jusques au Mercredy, et encore depuis il m'a fait dire, qu'il ne me la peut donner qu'a son retour de Versailles, qui sera aprez les festes. Le 4 ou 5^m^ du mois prochain le roy part de S^t^. Germain pour y aller faire la reveue de son armee, qu'il fait grossir de telle sorte, qu'il y a de l'apparence qu'il y a quelque autre dessein caché sous ce voyage, ou seront toutes les troupes de la maison du roy, le regiment de Suissez et presque toutes les compagnies des

guardes. On envoya encore avanthyer d'icy un expres en Engleterre.

N° 36.

De Paris ce 1 Janvier 1672.

Celle cy est plustost pour vous soubhaitter Monsieur, toute sorte de prosperité et de contentement durant le cours de l'année, qui commence aujourdhuy, que pour vous entretenir de quelque chose, qui vaille la peine de vostre cognoissance. L'absence de la cour, les festes de Noel et le grand frost, qu'il fait icy presentement, ayant osté toute sorte de matiere a mes despesches. Le despart subit de l'ambassadeur d'Engleterre par les ordres de son roy fait croire icy, qu'il y a quelque changement dans les affaires, et que ce roy la aura de la peine a accomplir l'engagement, qu'il a avec celuy cy, et que pour cet effect il aymera mieux de presenter sa mediation que sa flotte, qui pouroit luy causer des troubles dans son royaume, car de croire qu'il n'y a point de traitté ny d'engagement entre ces deux roys, ce seroit un grand paradoxe icy, on est bien persuadé et mesme, comme je croy, asseuré du contraire. Aussy ne faut il qu'une raison pour le croire, qui est, que jamais on n'auroit pris icy la resolution d'attacquer nostre estat, si on n'avoit fait fundament sur l'assistance Angloise, dont je n'ay pourtant jamais creu l'effect, et c'est pourquoy j'ay tousjours ditt, que nous n'avions a attendre ny beaucoup de bien ny beaucoup de mal de ce costé la, qui apparement nous tromperoit tout deux. Le premier a este fait des qu'on c'est engagé icy et mesme (a) travaillé a engager la Suede contre nous, et l'autre est prest d'esclatter, en cas qu'on retire son espingle du jeu apres avoir engagé ce roy a faire une despence immense tant en ses levées qu'en les magasins. Cependant je suis bien aise d'apprendre, que chez nous on prend a ceur les affaires, tant pour la defence de nostre estat que pour la seurté de Cologne, ou apparement on fera

l'accomodement aussytost qu'on verra la ville en estat de se defendre, Monsieur le prince de Furstenberg estant attendu icy pour ce subject. Je vous prie de faire mes baisemains a la bonne compagnie et d'estre asseuré que je suis tousjours....

N° 37.

De Paris ce 8m Janvier 1672.

S'il est vray, comme vous me le dittes Monsieur, dans vostre derniere, que la Suede, Monsieur l'electeur de Brandenbourg, Messieurs les ducs de Lunenbourg et Madame la landgrave de Hesse peuvent estre tirez dans les interests de Messeigneurs les Estats, je suis persuadé, qu'on aura plus de moderation icy qu'on ne m'en a encore tesmoigné dans l'audience, que le roy me donna Lundy 4m de ce mois, ny en la responce, qu'on envoye a la lettre de mes maistres, dont sans doute vous aurez l'occasion de voir le contenu. On tient icy pour asseuré, que Monsieur de Pompone a conclu a Stockholm un traitte de neutralité pour l'espace d'une année, moyennant la somme de deux cent mille Rijxd., a laquelle on adjouste un portrait de ce roy a celuy de Suede, enrichi de diamans a la valeur de cent mille escus. On croit encore en cette cour, que le roy d'Angletterre luy tiendra parolle, et se prepare on a joindre a sa flotte l'esquipage de 40 grands vaisseaux de guerre. On attend icy Monsieur de Pompone dans la sepmaine prochaine, estant party de Hambourg le 23 du mois passé. Il nous poura apprendre ce qui est de l'un, pendant que Monsieur Douning vous instruira de l'autre. Je ne suis pas contre vostre sentiment touchant la promotion de Monsieur le prince d'Orenge: il est trop grand seigneur pour demeurer particulier dans un pays, ou il a tant de bien; il n'y a que la maniere dont on se sert pour l'establir, qui est tout a fait informelle et qui pouroit bien tirer a plus grande consequence. Quand neamoins on voit, qu'il y faut venir tost ou tard, il vaut mieux

le faire de bonne que de mauvaise grace, principalement si on peut convenir de l'instruction, et qu'asseurement le roy d'Angleterre se veut renger de nostre costé dans la guerre dont on nous menace. Adieu. Je n'ay plus de loisir.

N° 38.

De Paris ce 15me Janvier 1672.

Je ne me suis pas trompé quand je vous ay escrit Monsieur, qu'on feroit l'accommodement de Cologne quand cette cour le trouveroit bon, et je suis persuadé, que ce n'a esté que pour empescher l'entree des troupes, qu'on avoit concerté d'envoyer dans la ville, qu'on y a consenty icy, au grand desadvantaghe de nostre estat, qui verra ses ennemis tirer sa subsistance d'une place, qui devroit avoir servye a ses advantages, s'il n'en arrive encore pis, et que, nonobstant les traittez, qui ne servent plus qu'a amuser les foibles, on n'assiege et ne prenne encore la ville durant cette campagne. Je n'ay rien eu par cet ordinaire de M. d. W., c'est pourquoy je ne scay rien de la conversation qu'il a eue avec M. D. [1]), et je seray bien trompé et pourtant bien ayse, s'il nous vient quelque chose de bon de ce cotte la, qui est la seule cause des dessein, qu'on a formé icy. Je croy bien, qu'elle nous fera des offres de mediation pour venir a bout de ses dessein, et qu'elle fera donner beaucoup des nostre dans le panneau, mais soyez asseuré, que l'armée de France sera aux environs ou peut-estre dans nostre estat avant que la proposition s'en fasse icy, et qu'ainsy il dependra des attacquans de l'accepter ou non, pendant que les attacquez seront obligez de suivre le destin de leur fortune, et peut-estre encore le caprice de leurs confederez et associez. J'ay bien peur que Monsieur de Haren ne vienne trop tard en Suede, et je doute encore si le succez de ceux-

1) M. Downing.

qui vont en Dennemarcq, a Berlin et aupres des ducs de L. [1]), sera plus favorable. On debite icy, que le reyne d'Espagne a consentie aussy bien que la Suede a la neutralite pour cette année, et on espere que l'Empereur, auquel on a de nouveau envoyé un exprez, se laissera emporter par leur exemple. Enfin Monsieur, nostre tardivite pouroit bien pour cette fois nous causer beaucoup de mal, et sans le secours ordinaire du bon Dieu nos affaires seront en fort mauvais estat. Adieu. Je fais mes baisemains a la bonne compagnie, dont je voudrois estre au lieu de lanterner plus longtemps icy.

N° 39.

De Paris ce 22 Janvier 1672.

Je ne doute pas, Monsieur, que les nouvelles de ces quartiers et celles qui vous viennent d'aillieurs ne soyent fort differentes, mais je suis marry, que les advis que j'ay donné depuis si longtemps, ne sont que trop véritables, bien qu'elles ayent esté de si peu d'effect, qu'elles ont plustost servies a endormir qu'a reveiller mes maistres. L'engagement de l'Angleterre avec la France est de plus de deux ans, mais a esté renouvellé et reconcerté l'hyver passé de telle sorte, que la premiere ne s'est pas seulement obligée a suivre l'autre dans la rupture qui se fera, mais mesme de la devancer en cas que cette cour le trouve bon, et c'est pour ce subject que Douning est presentement a La Haye et travaille au pretexte, qui doit justifier ce dessein, ou du moins satisfaire au peuple, qui n'est pas trop bon Francois. Pour estre de mon advis en ce sentiment, il ne faut que considerer que la France, qui n'a pas de quoy fournir a la monture de 40 vaisseaux de guerre, n'auroit jamais entrepris cette guerre, que je tiens pour inevitable, si elle n'avoit esté asseurée de l'Angleterre, et que jamais la Suede ne se seroit obligée a la

---

1) Lunebourg.

neutralité, que l'on tient pour conclue mais point signee par Monsieur de Pompone, si elle n'avoit esté asseuree des intentions de l'Angleterre, qui travaille encore presentement en Espagne a detourner la royne regente de tout engagement avec nostre estat, et je tiens pour certaint, que sur ce presuppost on asseure à laditte reyne, q'on n'attacquera point les terres du roy catholique durant sa minorité, comme aussy, qu'on l'attacquera aussy bien que nous, en cas qu'elle ratifie le traitte qui a esté fait, et que pour ce subject on augmente encore les levées de quattre cent commissions, que le roy a donne depuis quelques jours, et comme je ne fais pas beaucoup d'estat sur la vigeur du gouvernement d'Espagne, je doute encore fort a la ratification qu'on attend de la, nonobstant que je ne dissimule point au ministres d'Espagne, que leur conservation depend de la nostre, et qu'on ne nous attaque que pour nous mettre hors d'estat de ces (l. les) deffendre ou pour nous engager dans une mesme guerre contre ceux, qui nous auront abandonnez. Je m'estonne extremement de la lenteur, dont on use chez nous dans des dangers si pressants. Les levees devroyent avoir esté faittes avant qu'on les va commencer, et je crains bien, qu'on ne nous donne que le rebut des autres, et que nous aurons encore peine a les trouver et a les faire passer. La mesme faute s'est faitte dans les deputations aux cours estrangeres, ou nous aurions sans doute trouve des amis, si nous nous y estions pris de bonne grace. Je cognois les Suedois, et je scay qu'il n'a rien qui les chocque plus que de voir qu'on les neglige, c'est a dire qu'on vient si tard a eux, car ils le tiennent pour un mespris et comme une presumtion de les pouvoir tirer a soy, quand on en aura seulement le dessein. Voila Monsieür, tout ce que je vous puis dire, car, pour des nouvelles d'icy, il n'y en a point d'autres que la certitude d'une guerre tres violente et dans laquelle oultre les fortifications de nos frontieres, le nombre de nos troupes et la bonne conduitte de nostre gouvernement, nous aurons besoing de toute la bonté, que Dieu nous a si souvent tesmoignée en de pareilles occasions. Adieu. Je baise les mains a la bonne compagnie.

N° 40.

De Paris ce 29 Janvier 1672.

On continue tousjours icy a lever des troupes, a travailler au preparatifs de la guerre et a augmenter la haine, qu'on y a pris contre nostre Estat. Quelque civilité qu'on me fasse icy, je suis persuadé qu'on ne seroit pas faché que je fusse desia party. Monsieur le comte de Molina [1]) y est arrivé depuis quelques jours et a desia veu le roy sans ceremonie a Versailles. Je ne scay pas si son sejour y sera long, parceque j'ignore encore quel sera l'effect du traitte, que nous avons fait avec l'Espagne. S'il est vray que la Suede, l'electeur de Brandenbourg, les ducs de Lunenborg et la landgrave de Hesse veulent entrer dans nos interests, je vous asseure, que nos affaires ne seront pas si desesperees comme on les tient icy. Et si les Anglois peuvent estre tournez de nostre costé ou seulement obligez a demeurer neutres, je ne croy pas, qu'on demeure icy dans les desseins, qu'on y a forme contre nous. Mais comme je doute de toutes choses dans la politique qu'on a aujourdhuy de ne vouloir point estre esclave de sa parolle, je croy, que nostre grande seurté consistera en nos propres forces et en des armements et des equipages, qui ne dependront que de nous mesmes, et peut-estre que, si les resolutions en avoyent esté prises a temps, et que nous nous fussions mis en estat de donner autant de terreur que d'en recevoir, nous aurions pu divertir un coup, que presentement nous aurons peine a parer. S'il est vray, que Monsieur le Prince d'Orenge fait difficulté d'accepter l'employ de capitaine general sur les conditions, que Messeigneurs les Estats de Hollande et de Westvriese le luy presente, c'est un signe manifeste, qu'il n'ont pas trop mal travaillé pour le service de l'estat, mon sentiment estant tousjours, que les bons regents reglent leurs interests sur ceux du publicq et les autres ceux du publicq sur les leurs, et c'est là la raison, qui

---

1) Ambassadeur de la couronne d'Espagne.

me fait tenir pour suspects tous ceux, qui disposent si liberalement de ce qui ne leur appartient pas, apparement pour en tirer quelque chose, qui leur puisse appartenir. Je commence a plier bagage et ay pour ce subject fait demeurer a Rouen un vaisseau de Rotterdam, qui sera selon l'apparence le dernier, qui y viendra cette annee. Je vous asseure Monsieur, que je n'auray pas plustost unė permission de leur Haut-puiss(ances) sans close, que je ne prenne congé de la cour et que je ne haste mon retour. Je ne manqueray pas de transporter avec mes hardes deux quaisses, que M. Justel me dit avoir fait embasler pour vous, ny de luy donner l'argent, qu'il poura avoir desboursse par vos ordres. Je ne manqueray pas aussy de recommander, comme j'ay desia fait cy-devant, le proces de M. Basu, bien que je doute de l'efficace de ma recommandation dans la constitution presente des affaires. Je baise les mains a la bonne compagnie etc.

N° 41.

De Paris ce 5 Febvrier 1672.

Je suis bien marrÿ Monsieur, de voir par la vostre du 28 Janvier, qu'enfin Monsieur Boreel [1]) commence a estre de mon sentiment sur la conduitte de l'Engleterre parceque cela me fait apprehender que je n'ay esté que trop bien informé du concert des deux roys. Je ne puis pas conprendre comment on a esté si longtemps si aveugle ou si negligent chez nous, que de n'avoir pas eu le soing de se mettre en estat de repousser les force dont on les menacoit, estant tres certain, que nous n'aurions point eu de guerre, si nous eussions fait voir a temps, que nous estions en estat de ne la point craindre. Pour cet effect il nous falloit des forces et des alliances, dont nous n'avons encore ny l'une ny l'autre, et je crains fort, que la der-

1) Ambassadeur auprès du roi d'Angleterre.

niere ne nous manque tout a fait, ne faisant point grand estat sur l'amitie de Messeigneurs de Brandenbourg et de Lunenbourg, si elle se doit conformer a celle de Suede, qui (a) donné icy son ambassade ordinaire au comte de Coningsmark, qui vient de faire deux regiments pour le service de sa Majesté. J'apprehende mesme, que l'Espagne ne fasse scrupule de se declarer pour les seuls protecteurs, qui leur restent, tant la crainte a saisy le ceur de ceux la mesme, qui n'ont plus rien a esperer que par le diminuement de la puissance qu'ils craignent. Je m'estonne surtout, qu'on attend encore quelque chose de bon de l'Angleterre, qui est la seule cause de tout le mal et sans laquelle on se seroit bien guarde icy de former les desseins, qu'on y fait. Messeigneurs les Estats, par les dernieres lettres, me tesmoignent desirer, que je reste encore quelque temps icy; il n'y a rien que je ne fasse pour le service de ma patrie, mais le ceur me saigne quand je considere l'amusement qu'on se donne et les sottes esperances, dont on se flatte chez nous. Je vous prie Monsieur, de faire comprendre a ceux qui sont de vostre cognoissance, qu'on veut icy, a quelque prix que ce soit, estre maistre du Pays-Bas, qu'on y blusle (l. brusle) pour la perte de ceux qui s'y opposent, et qu'il n'y a que des resolutions masles et genereuses, qui nous peuvent garantir des desseins violents, qu'on forme contre nous. Est-il possible que les nepveux et descendants d'une nation, qui a mis les fondaments de nostre liberté, defende si lachement ce que leurs ancestres ont acquis si glorieusement? J'enrage quand on me mande, qu'on va deliberer sur la fortification d'Utrecht dans un temps qu'on attend tous les jours l'ennemy devant les portes. Vous me dittes Monsieur, que vous n'entendez pas la finesse de Messeigneurs de Furstenberg dans le memoire, que les ministres imperiaux ont donné a Messeigneurs les Estats sur le subject des troupes Francoises, qui sont entrees et entrent encore tous les jours dans l'esvesché de Cologne. Pour moy, je suis persuadé, que c'est encore un nouvel amusement, qui esclattera aussytost que le c(olonel) Bamfiel[1])

1) Voyez: Wagenaar, XIV, p. 16.

avec son regiment sera sorty de la ville du mesme nom. Jamais, selon mon sentiment, il ne s'est fait un accommodement plus desadvantagieux pour nostre estat que celuy de cette ville avec son electeur, puisque c'est par cett accommoderont (l. accommodement) qu'une grande partie des troupes, qui nous en veulent, subsisteront et que mesme ils se rendront maistres de la ville avant que sortir de ces quartiers là. Le roy a tesmoigné beaucoup de satisfaction pour tout ce que Monsieur de Louvois a fait durant son voyage, et l'a fait ministre d'estat a son retour. On doute de nouveau icy, si on nous fera la guerre directement ou indirectement par forme d'assistance. Si le premier se fait, le roy sera luy-mesme dans son armée, et je n'auray plus rien a faire icy quand il n'y sera plus; si on resould a l'autre, on poura faire la guerre sans rupture, et par consequent envoyer icy un autre ambassadeur, et de quelque costé que se tournent les affaires, j'espere d'avoir l'honneur de vous voir dans le mois d'Avril au plus tard, mon dessein n'estant aucunement de rester dans un lieu, où je ne suis jamais sans malades dans ma maison et où je despence un tiers plus qu'on ne me donne. Adieu. Je baise les mains a la bonne compagnie et demeure....

N° 42.

De Paris ce 12 Febvrier 1672.

Je n'ay rien eu ny de vous ny de M. d. W. par le dernier ordinaire, ce qui me tient dans l'ignorance de tout ce qui se passe chez vous. J'en suis moins en peine parceque je vois, que l'ignorance est bien universelle dans le monde. Messieurs les deputez qui sont a Bruxelles me parlent dans leur lettres des traittez de ce roy avec celuy d'Engleterre, comme d'une affaire hors de toute apparence, et me prient de vouloir bien leur dire mon sentiment sur ce subject, puisqu'ils sont absolument persuadez, que le roy d'Engleterre ne quittera point la triple

alliance. Quand je vois des lettres de cette nature je vous confesse, que je croy qu'on (me) traitte de ridicule, et qu'on se mocque de tout ce que j'ay escrit depuis presque tout le temps que je suis icy, car il n'est pas plus certain que la France nous en veut, qu'il est certain que l'Engleterre sera de la partie, jusques la qu'il ne se fera rien sans elle, vous asseurant Monsieur, que si on peut gaigner l'une on n'a rien a craindre de l'autre. C'est a quoy il faut travailler. Si l'Espagne ratifie le traitté d'assistance, et que M. l'electeur de B(randenbourg) entre dans nostre alliance, il y en aura sans doute d'autres qui les suivront, mais c'est une negociation, qu'on commence bien tard et qui est pourtant bien necessaire, a cause qu'il faut trouver quelqu'un, qui fraye le chemin aux autres. On parle de nouveau icy de renouer le traittez avec le duc de Loraine, en luy rendant sa duchée, pour se servir de ce qu'il a de troupes et pour le tenir hors d'engagement de tout autre party. On fait, comme on dit, pour cet effect revenir icy le chevallier de Loraine [1]) et on a en eschange fait retirer a Lions le marquis de Villeroy. Le roy commence desia a faire son equipage, et Monsieur de Louvois a preparer les ordres pour les generaux et hauts officiers. Adieu. Je fays mes baisemains a la bonne compagnie.

N° 43.

De Paris ce 19e Febvrier 1672.

Vous me remerciez si fort, Monsieur, pour le renbourssement, que j'ay offert en vostre nom a Monsieur Justel — car je ne l'ay pas encore donné, a cause qu'il ne m'en avoit pas encore notifie la somme — comme si je vous avois fait un grand service et comme si je ne vous devois rien. Je vous prie de me traitter dorenavant un peu plus comme vostre amy et avec moins de ceremonie. J'auray soing, qu'il soit satisfait avant mon despart. Je viens a vostre lettre de l'unsieme de ce mois, par laquelle j'ap-

1) Philippe de Lorraine, fils du comte d'Harcourt-Armagnac.

prens avec joye, qu'il est enfin jour chez nous et qu'on commence a s'y esveiller. Si on en avoit fait autant il y a six mois, nous ne serions pas dans les embarras, ou nous sommes presentement. Nos Messieurs font les choses de si mauvaise grace, qu'ils me font pitie. Si on avoit le ceur assez noble chez nous pour faire civilité aux princes estrangers, quand ils viennent dans nos provinces, et de faire quelques petits presens en temps et lieu, on espargneroit beaucoup de milliers de bonne grace. Si l'Espagne a agrée le traitté qu'a fait D. Em. de Lira [1]) et qu'elle en envoye la ratification a temps et san lanterner, comme on fait d'ordinaire quand on veut preallablement voir le succes des affaires, je suis persuadé, qu'elle attirera beaucoup d'autres princes dans la mesme ligue, la pluspart d'iceux ne considerant encore nostre estat que comme desuny en foy et destitue de toute alliance. Il est certain, qu'il n'y a plus a marchander et qu'il faut gaigner les premiers a quel prix que ce soit. Cependant je vous prie de ne vous point amuser a quelque offre que la France pouroit faire sou(r)dement, car ce n'est que pour s'en servir contre nous, qu'elle a principalement en butte. Elle recherche maintenant la neutralité de l'Espagne; si elle l'obtient, elle ne peut pas faire une liaison contre elle, et si l'Espagne se range fidellement de nostre party, comment pouvons nous sans perfidie la quitter au besoing et nous armer contre elle? Si bien que, de quelque costé que vous tourniez l'affaire, je ne vois pas que pour cette campagne il y ait rien a esperer de ce costé la, mais je croy en eschange que, si l'Espagne se joint effectivement avec nous et que la France l'attacque, la Suede, qui n'a point encore contrevenue a la triple alliance, voyant les offres qu'on luy fait de nostre costé, pouroit bien se ranger du costé de la raison et de ses interests, pourveu qu'on agisse promtement. Je n'entends plus rien de Madame la landgrave de Hesse ny de Monsieur le duc de Courland, bien que leur troupes ne soyent pas grossent (l. grosses), elle ne laisseroyent de fortifier le party et d'augmenter le nombre, et „qua non prosunt singula, multa juvant".

---

1) Ambassadeur du roi d'Espagne à La Haye.

On passe icy le temps en commedies et ballets, divertissements ordinaires du carnaval, sans pourtant rien negliger dans les affaires politiques, pour lesquelles le roy est tres assidu, faisant de nouveau expedier des commissions pour 5^{m} fantassins. Monsieur de Monbas est party d'icy et sera sans doute a La Haye devant l'arrivée de ces lettres. Je fais estat de le suivre dans un mois. Adieu. Faites s'il vous plaist mes baisemains a la bonne compagnie.

N° 44.

De Paris ce 4 Mars 1672.

Vous continuez a me donner de si bonnes nouvelles de vos quartiers, que je brusle d'envie plus que je n'ay encore fait, de retourner dans le pays, ou on les fait naistre, et de sortir de celuy, dans lequel on ne prend que des resolutions tres violentes contre nous. On y commence encore une nouvelle levée, qui doit estre de 7000 cavaliers et de 8000 fantassins; je suis persuadé, qu'on aura de la peine a les trouver et principalement les chevaux, et encore plus de peine a les nourir quand on les aura. Quelques resolus qu'on soit icy, il est pourtant vray, que la resolution, qui a esté prise en Espagne, y a apporté quelque estonnement. Il y en a qui croyent, qu'on y veut faire encore un effort en y renvoyent l'archevesque de Tholouse [1]), presentement cardinal, en la place de Monsieur de Villars [2]), sans pourtant negliger les apprests de la guerre, qu'on a dessein de faire en Catalogne si les affaires ne changent, et où on dit que doit commander soubs Monseigneur le duc d'Orleans Monsieur de Schomberg, comme ayant apris en Portugal la methode de faire la guerre aux Espagnols. On pretend encore d'attaquer par une armee tres puissante les Pays-Bas catholiques, mais

1) M. d'Embrun.
2) Ambassadeur du roi à Madrid.

toutes ces guerres là ne se doivent faire que selon l'usage commun et receu entre les chrestiens. Les desseins, qu'on forme contre nous, sont bien plus violents; on y veut forcer les avenues, occuper les rivieres, prendre d'amblée les villes frontieres et passer tout au fil de l'espée, s'ils ne se rendent pas a la premiere semonce et osent attendre une armée royale, pour avoir plus tost fait par la terreur que causera cette maniere d'agir. On a esté un peu surpris icy de l'emprisonnement de Douning, mais cela ne durera pas, s'il est vray, comme vous le dittes, que le reste de l'argeant, c'est a dire des trois millions, a esté porté dans la Tour [1]. Monsieur de Beverning est sans doute le plus capable de ceux qu'on peut envoyer en Engleterre, mais je ne croy pas qu'il y ait plus rien a faire. Les lettres de Berlin escrittes a l'envoye de S. A. électorale, qui est icy, marquent que M. de S^t^. Giran [2] y est assez mal satisfait de la maniere dont on agit avec M. d'Ameronghe [3], qu'il y fait de grandes offres, mais qu'(on) n'y fait pas grande reflection. Si la Suede tient sa parolle en cas qu'on attacque les Espagnols, nous pourions bien avoir assez beau jeu. Tout ce que je crains est que nos levées viendront trop tard, et que nous ne serons pas en estat de nous defendre, quand on commencera de nous attacquer. La résolution, que prend M. le R. P. de Witt, est sans doute fort genereuse et poura estre de grand effect, mais je me souviens encore d'une pareille, qui pensa estre fatale a nostre estat; il faut tousjours que le plus pesant l'emporte et, qu'en defendant bras et jambes, on n'expose point les parties nobles, qui font subsister le corps. La petite Madame, qu'on avoit cru morte il y a plus de huict jours, ne l'est enfin que depuis Mardy. Cela nous obligera apparement de nouveau a prendre le deuil et reculera pour quelques jours mon audience de congé, le roy s'estant allé divertir pour quelque temps a Versaille, ou il ne donne pas facilement des audiences. Il avoit fait dessein

1) Downing avait brusquement rompu sa négotiation à La Haye, avant que Charles II eut fini ses préparations.

2) Envoyé du roi à Berlin.

3) Envoyé des Provinces-Unies à Berlin.

d'y passer le caresme, on a changé ce dessein. La reyne et toute la cour sont a Versailles et y doivent passer tout le caresme, mais commes les medecins ne trouvent pas bon qu'on y transporte la reyne durant sa grossesse, je ne croy pas que son sejour y soit long. Je fais estat de partir d'icy devant l'expiration de ce mois, et fais cependant mes baisemains a la bonne compagnie.

N° 45.

De Paris ce 11m Mars 1672.

Il est tres certain Monsieur, que dans cette conjoincture il n'y avoit rien de plus important pour nostre estat que les mesures que nous avons pris avec l'Espagne, et c'est ce que j'ay escrit continuellement a M. le R. P., tant a cause qu'il nous falloit quelqu'un, qui frayast le chemin aux autres, que pour faire revivre la triple alliance, qui sembloit esteinte par la guerre qu'on nous alloit faire, et dans laquelle on avoit sur ce pretexte engage l'Engleterre, pendant qu'on travailloit a en faire autant avec la Suede. Mais il ne suffit pas d'avoir bien commencé, il faut achever l'affaire, c'est a dire il faut engager l'Espagne, de sorte qu'elle ne fasse plus de distinction en l'attacque qu'on fera de ce costé cy, soit qu'elle se fasse contre nous, sans considerer si elle se fait directement ou indirectement, je veux dire par rupture formelle ou par forme d'assistance, car depuis qu'on scait icy, que l'Espagne a ratifié le traitté fait avec leurs H. P., on se trouve assez embarrassé, a cause qu'on prevoit bien les suittes, que peut avoir cet engagement, et principalement le changement, que cela peut causer en Engleterre, où le peuple ne consentira jamais a une rupture avec l'Espagne, ou il a un si grand commerce. Aynsy on a envoyé de nouveau un courier a Monsieur de Villars, avec des ordres bien differents des precedents, puisqu'on y desadvoüe le discours qu'il a fait a la royne, par lequel le roy de France la menacoit d'une rupture generale, en cas

qu'elle assistast d'un homme seulement les Estats Generaux. Presentement on accuse Monsieur de Villars de c'estre mal expliqué, que le roy ne veut pas empescher la royne d'Espagne d'user du droit, que luy donne le traitte des Pyrenees, qui luy laisse la faculté d'assister ses alliez, pourveu que cela n'aille pas a la rupture, qu'on y doute encore si on s'osera hasarder de ce costé contre nous, et si on n'agira pas plustost sur le nom des alliez, tant pour desgager l'Espagne d'avec nous et pour ne donner ancun scrupule aux Anglois, que pour nous imputer l'aggression en cas que le desmeslé, que nous aurons avec nos voisins, nous engage insensiblement en une rupture avec la France. Vous voyez bien par la Monsieur, de quelle importance il nous est, que l'Espagne s'engage inseparablement avec nous et sans aucune distinction des pretextes, qu'on voudra donner a la guerre, et du nom dont on la voudra baptiser. Je ne desespere pas d'avoir la Suede de nostre costé, mais je le tiendray bien plus asseuré, si nous n'entrons point en guerre avec l'Angleterre, que la Suede considere infiniment, et qui selon mon sentiment ne fera rien, si l'Espagne s'engage de telle sorte avec nous, qu'on ne peut point attacquer l'un qu'on ne rompe aussy avec l'autre. Je n'adjousteray rien a cecy, sinon qu'on demeure icy aussy ferme que jamais dans la haine, qu'on a contre nostre (estat), et qu'on a donné pour cet effect la commission a Monsieur le prince, qui le fait generalissime de toutes les troupes aux environs du Rhijn. Je baise les mains a la bonne compagnie et demeure etc.

N° 46.

De Paris ce 25 Mars 1672.

Je fus si estourdy la sepmaine passee par l'accablement de visites et de depesches, qu'aprez avoir fermé et envoyé mon pacquet je trouvay sous des autres papiers la lettre que j'avois escritte au resident De Groot, et jugay incon-

tinent, que je luy avois envoye celle, que je vous avois escritte. Comme elles ne sont point de grande importance la perte n'en est pas fort considerable, et j'espere que bientost ma presence vous poura consoler de n'en estre plus importune ny obligé de les payer si cher, comme vous avez fait jusques cy par les vostre. Je vous diray donc Monsieur, que je pris avanthyer congé du roy et de la cour a Versailles, et que Dieu mercy je fais enfin tout de bon estat de partir Mercredy prochain, quand j'auray fait icy mes adieux et que j'auray fait plomber mes hardes par la douane. Je vous fais venir avec mes hardes les ballots, que Monsieur Justel m'a envoye et l'estoffe que ma femme a acheptée pour Madame Bartelotte [1]) et viens vous dire de bouche ce qui ce passe icy et combien je suis a vous et a toute la bonne compagnie etc.

N° 47 [2]).

Yl y aura demain huict jours que le vaisseau chargé de mes hardes arriva icy de Douvres, ou il avoit esté declare inconfiscable, pour ne point donner advis a nostre flotte de ce qui se passoit la. La confusion de tant de ballots, qui estoyent dans ledit vaisseau, appartenants à tant de diverses personnes, fut cause du desordre qui s'y mit, quand ma femme en mon absence envoya ceux, qui devoyent estre a La Haye, entre lesquels estoyent aussi ceux de Monsieur le prince d'Orenge, le tout soubs le soing et direction de Monsieur Busero, frere de Monsieur de Gienhoven [3]), digne membre de la belle assemblee, dont je baise les mains en passant. Elle envoya par la mesme voye et dans le mesme temps, qui fust Jeudy passé, deux ballots de mesme nature, appartenantes a vous Monsieur, sans qu'il y ait eu aucune lettre adjoustée, a cause que je

1) Lisez: Bartolotti, parente du célèbre C. Huyghens.

2) D'après le contenu cette lettre, sans lieu ni date, ne peut être écrite qu'au printemps de 1672.

3) M. Busero était membre, M. Ginhoven greffier du conseil du prince d'Orange.

n'y estais pas present; estant occupé a faire bonne chere a un *gast* ou j'estois convié, et comme depuis nous n'en avons rien appris, je suis en peine Monsieur, s'ils vous ont esté bien adressez. En cas qu'ouy, vous m'obligerez en me le faisant schavoir a la reception de la presente, qui est encore accompagnée de deux petites caisses, que j'ay trouvé dans mes ballots pour vous. Voila Monsieur, tout ce que j'ay a vous dire; je ne pense pas que je vienne encore a La Haye de toute cette sepmaine, commencant demain a batir quelque chose a ma nouvelle mayson, selon l'ordinaire des nouveaux proprietaires, où ma presence sera bien necessaire. Adieu. Je suis tout ce qui vous plaist, pourveu que ce ne soit pas, comme j'ay dit au roy, ennemy contre les interests de ma patrie.

N° 48.

D'Anvers ce 26 September 1672.

Je ne vous fais la presente que pour vous prier de vouloir donner addresse a cette enclose, que j'escris a Monsieur vostre nepveu sur le subject de ma maison de campagne, que Monsieur son pere demande pour cet hyver, et dont apparement je n'auray guerre d'occasion de me servir durant ce temps, n'estant point d'humeur de venir hasarder ma vie en un pays que j'ay quitté pour la sauver dans un temps, ou tout le monde n'avoit pas preveu ce que je croyois avoir assez bien penetré. J'ay pour cet effect loüé une maison en cette ville, ou ma femme, qui part demain pour la Hollande, doit faire venir toute ma famille, jusques a ce que le calme estant remis chez nous je puisse venir mener une vie privée et tranquille, comme j'ay souvent soubhaitté, en ma patrie, ou aller chercher aillieurs quelque employ, qui mette mon honneur aussy bien que ma vie a couvert. On commence a me croire moins pestifere qu'on m'a creu cy-devant. Monsieur le comte de Monterey m'a fait beaucoup

de civilité. Messieurs les deputez [1]) m'ont rendu visite a Bruxelles. Messieurs de Meerman et Van der Hoghe [2]) me furent voir icy hyer. Ma femme vous dira le reste, si vous le trouvez bon. Adieu. Mes baissemains a ceux qui l'auront pour agreable.

N°. 49 [3]).

D'Anvers ce 10 Novembre 1672.

Monsieur,

Je ne vous ay point escrit de longtemps, premierement a cause que votre derniere m'a eté rendue un peu bien tard apres qu'ella a ete ecrite, secondement faute de matiere, estant en un lieu, ou nous n'apprenons rien que ce qui vient de chez vous; et finalement a cause qu'ayant eté depuis environ 3 sepmaines attacqué de la goute, et ayant outre cela reçu ici ma femme il y a 15 jours tres mal disposé d'une toux et d'une tierce double, qui lui durent encore, je n'ai guere songé qu'à mes maux dommestiques.

Cependant je me trouve si obligé a la continuation de votre amitié et a l'assistance, que vous avez eu la bonte de donner a ma femme quand elle a eté a la Haye, que je ne me trouve pas capable de vous en temoigner la recognoissance que je vous en dois. Il faut esperer, qu'une saison plus favorable nous en fournira un jour plus d'occasion. Je crains encore beaucoup de malheur pour notre pauvre etat, si la paix, qui devroit (l. siéroit?) bien, selon mon sentiment, a tous les partis, ne se fait cet hyver. Si Dieu a la bonté de favoriser les dessein de Monseigneur le prince d'Orange, et de donner quelque succes aux troupes

1) Messieurs Van Beuningen et Van Vrijbergen.

2) Thierry Meerman, ex-bourguemaitre de Delft, et Jac. van der Hooge van Borssele, seigneur de Geldermalsen.

3) D'après une fort mauvaise copie; l'original de cette lettre manque.

Allemandes, je crois, qu'on en pourra esperer quelque chose, sans quoy je ne vois pas encore beaucoup de jour aux affaires de nostre état et fort peu de sureté pour les habitans, car pour ce qui est du placart, que nous avons si longtems attendu et dont j'ay enfin vu le contenu, je vois, que Messieurs du nouveau gouvernement y ont bien pourvu a leur sureté, mais aucunement pour celle de ceux, qui ont perdu leurs charges, comme ils disent, pour le repos public, et qu'on ne met pas encore a couvert contre les insultes, qu'ils souffrent depuis tout ce changement. Ces Messieurs la montrent bien, qu'ils n'ont pas l'ame trop en repos, et je tiens qu'assurement ils ont raison. Cependant je ne vois pas, que Messieurs les ministres etrangers y trouvent aussi leur comte. Il faudra voir quelle en sera la prattique, pour apres prendre les mesures la-dessus.

J'ay parlé avec ma femme touschant les verres, que desire Monsieur de R. [1]), et je trouve qu'il y auroit bien de difficulté a les ratirer de la ou ils sont, et du danger a les deballer, car la plupart de mes meubles sont encore emballes et dispers cy et la dans les maisons de mes amis, si bien qu'il faudra avoir encore un peu de patience, et mettre cela sur le grand comte des maux publics. Je vous prie de lui en faire mes excuses, et de l'assurer que je n'ay rien qui ne soit a son service. Je vous prie encore de faire mes baisemains a ce que je puis encore avoir d'amis la, dont je crois que le nombre est bien petit, car je connois l'ordinaire du monde, bien different de mon naturel, qui ay toujours pris plaisir a servir les malheureux. Depuis que ma femme n'est plus dans le pays, on n'y fait rien au subject de mes comptes. Bisdommer [2]) meme ne respond pas seulement a mes lettres. Je vous prie Monsieur, si vous voyes Monsieur de Couwerve [3]) ou quelque autre de ces Messieurs, de savoir un peu d'eux a quoi il tient, que la Chambre des comptes

---

1) Il n'est pas clair, qui est désigné par cette initiale.
2) Peut-être quelque fonctionnaire de la Chambre des comptes.
3) Jac. van Reigersberg, seigneur de Couwerve, député de la province de Zélande à l'assemblée des Etats-Généraux.

n'expedie pas mon affaire, et de me faire avoir, s'il est possible, les resolutions, qui ont êtez prises sur ce subject par Messieurs les Etats-Generaux, et les reponses qui ont etez donnéez par ledite chambre, afin que cela me serve a prendre mes mesures dans la requête, que je donnerai de nouveau sur ce subjet. Comme c'est une affaire de iustice, je ne scai pas d'ou vient ce scrupule, car pour moi, si j'etois encore dans la même assemblée et qu'on fit a un de mes amis la piece, que me font Messieurs de la Chambre des comptes, je les contraindrois bien a luy faire raison; mais quand on est dan le predicament de souffrance, il faut etre revetu de patience. Adieu. Je ne scais pas si vous avez cognoissance a Monsieur le greffier Van Buren, qui est icy, mais je croy, qu'il est des parens de Monsieur votre frere, apparement de la part de feu Madame sa femme. Si vous le connoissés, je vous prie de m'envoyer une lettre pour luy, afin que par cette voye j'ay(e) l'occasion de le voir. Adieu encore une fois. Excusés un caractère, qui se fait dans le lit.

N° 50.

D'Anvers ce 12 Decembre 1672.

Monsieur,

Un accablement de goutte, qui m'a tenu depuis quelques temps au lid, et m'a principalement osté l'usage du bras et de la main droitte, m'a empesché de respondre plus tost a vostre tres obligante lettre du 24 de Novembre. Je ne vous puis respondre sur tous vos compliments, sinon que vous estes le plus genereux de tous les amis et moy le plus inutile de tous vos serviteurs. J'apprens avec joye, que vous estes bien avec Monsieur le C. [1]) Pensionaire; c'est sans doute une personne de beaucoup de merite, et c'est mon malheur que de n'estre pas bien dans son esprit.

1) Le Conseiller-pensionaire G. Fagel.

Je ne scache pourtant pas d'y avoir jamais donne subject, mon naturel n'estant point malfaisant ny capable de faire le moindre tort, quand mesme je le pourois, a mes ennemis. Je ne scay pas si c'est une vertu ou un vice, et ne l'attribue qu'a une imbecillite plustost qu'a une force de temperament. Les actions de Monsieur de M. [1]) ne devroyent pas augmenter mon malheur; je souffre assez par son alliance, sans que je doive estre obligé de respondre encore de sa conduite, que j'ay desapprouvee en beaucoup de chose et particulierement en ce qu'il n'a pas rendu le respect, qu'il devoit a Monseigneur le prince d'Orenge, qui, oultre l'estat de sa naissance, estoit en tout cas son general. Il faudra voir ce que le temps voudra donner pour ce qui est de mes contes, pourveu que je puisse avoir copie de ce qu'ils ont respondu a la resolution de Messeigneurs les Estats-Generaux. Je montreray bien, que ce n'est pas le defaut de documents, mais la malignité de mes ennemis qui en empesche l'expedition, car chasque article n'a pas besoing de preuve, et il n'est pas impossible de recouvrir celles, dont on aura besoing. C'est a eux d'examiner les articles, de mettre leur loquaturs sur ceux ou ils trouvent a redire, et a moy a y respondre par solutions, et ensuitte a Messeigneurs les Estats a decider nostre different, mais ce n'est pas la le grand mal qui me tient au ceur; ce n'est ny l'ambition n'y l'interest qui dominent en mon ame, c'est une amour sans esgale que j'ay pour une femme, qui m'a donnée cent preuves de sa fidelité, qui est dans un estat si deplorable, que je n'en puis attendre que la mort, si Dieu par sa grande bonté ne me la veulle donner pour une seconde fois. Elle ne crache plus que du sang, qu'elle vomit a gros bouillons du nez et de la bouche. Consideré Monsieur, le pitoyable estat d'un [pauvre?] exilé avec cincq enfans, qui ne scait pas encore ou finira sa retraitte.

---

1) M. de Mombas.

N° 51 [1]).

D'Anvers ce 5 Janvier 1673.

Quand je vous auray dit, Monsieur, que je vous souhaite, comme je fais par la presente, autant de contentement durant les jours de cette nouvelle année, que vous avez eu du deplaisir durant celui de la precedente, et autant de satisfaction qu'il en faut pour egaler les maux et les douleurs, auxquels vous avez pour le moins compati. Vous n'apprendrés rien qui vous fasse plus savant que vous n'êtes deja, car je suis persuadé que vous ne doutes pas, que c'est du fond de mon coeur, que je vous fais ces voeux. Je vous prie encore d'assurer ce que vous croié que j'ai d'amis par dela de vostre cognoissance, que je leur fais les memes souhaits.

Il y a bien trois semaines que je vous ecrivis la derniere fois pour vous mander le pitoyable etat de la maladie de ma femme, qui a esté jusques a trois fois si mal, qu'on ne croyoit pas, qu'elle dut survivre la journee. Il y a pourtant plu au bon Dieu de la conserver jusques icy, et de nous donner quelque raison d'esperance de la pouvoir voir se remettre avec le temps. Il est vrai, qu'elle est deja bien loin, que sa maladie est bien dangereuse, ses forces bien diminueez, et la saison bien mauvaise pour la remettre. Mais que ne doit on point attendre de la bonté divine, quand elle nous veut prêter son assistance, comme il semble qu'elle fait en cette maladie si desesperée. Mais voila un entretien qui n'est pas fort charmant, je vous en demande pardon Monsieur, et meme de ce que je n'ay de quois vous mieux divertir, ne sachant rien que ce qui vient de chez vous, a cause que depuis deux mois que je ne sort pas, je ne me mêle guere de ce qui se passe dans le monde. J'ay pourtant sçu a mon grand regret, que notre dessein sur Charleroi a manque, et que les François ont fait une petite corvée dans la Hollande. J'espere, que depuis que Monsieur le prince d'Orange est

---

1) D'après une copie.

de retour on aura bien reprimée cette audace, et qu'une bonne paix remettra bientot les affaires dans l'ancien Etat. Monsieur l'Ambassadeur Sparr, qui m'a fait l'honneur de me donner une visite en passant, m'a assurée que les deux rois sont assez enclin, et je trouve que Seneque ne rencontre(?) pas trop mal quand il dit: „Pacem reduci velle victori, expediri victo necesse est."

Je la souhaite pour beaucoup de raisons, et principalement parceque je suis persuade que les maux, qui ne sont pas moins grands dedans le pais que dehors, ne cesseront jamais durant la guerre, que c'est la ruine du commerce et ensuite de la subsistance du peuple, qui n'a plus a attendre que la famine, mere des maladies contagieuses, qui pourroient bien faire le dernier acte de cette malheureuse tragedie. J'en attens icy l'issue, mais avec bien de la douleur, ma plus grande passion etant toujours de pouvoir passer le reste de mes jours en repos et en ma patrie; on m'assure bien que Monseigneur le prince d'Orange a dit, qu'il n'a rien contre moi, et qu'il n'est point contraire a mon retour, mais qu'il ne me le conseille pas durant l'émotion de la populace. Mais comme j'ay deja dit cy-dessus, je n'attens la fin de ce desordre que par la fin de la guerre; ainsy mon dessein est de passer icy l'hiver, de me gouverner apres cela selon l'avis de mes amis et principalement selon le votre, de retourner en Hollande s'ils me le conseillent, sinon de chercher mon etablissement ailleurs que dans un pais, ou on ne peut avoir aucun exercice de sa religion. Adieu. Je baise les mains a tous ceux, que vous en jugeres dignes.

N° 52.

Ce 12 Janvier. 1673.

J'escris cecy avant qu'avoir encore receu la vostre, a laquelle je respondray si elle vient a temps. Je ne doute pas, que vous n'ayez receu Monsieur, la grande lettre, que je vous escrivis le 2m, comme je croy, de ce moys, dont

une grande partie toucha mes affaires, et le reste celles de la negotiation, sur laquelle je croy, a ce que je vois par les vostres, que nos sentiments ne sont pas fort differents, scavoir que c'est du cotte d'Angleterre que nous doit venir la paix, et les ambassadeurs, qui sont icy, commencent a donner dans mes pensees depuis la responce, que le roy a donné a l'ambassadeur d'Espagne sur le subject de la paix. Vous la scavez sans doute Monsieur, et jugerez avec moy, que ce qu'il y reste de different aprez cette declaration ne vaut pas la continuation de la guerre, estant persuadé, qu'il demordera sur le suject de la pesche du billet d'authorisation, qu'il pretend de donner a ceux qui l'exerceront, et qu'on ne s'accrochera pas a un peu plus ou moins dans la deference du salut, n'y ayant rien d'injuste en la liberté, qu'il demande pour la retraitte de ses subject en Serename, ny rien d'insuportable en la demande de trois cent mille escus, qui ne reviendront qu'a deux millions de nostre pays. Je croy, que le roy a esté bien ayse de faire cette declaration avant l'assemblée du parlement, pour tesmoigner l'inclination qu'il a pour la paix. Mais je ne suis point persuadé, que son dessein est de la faire a l'exclusion de la France, et pour cet effect je croy, qu'il portera ce roy la a des conditions raisonnables et acceptibles. Quand je dis cela je suppose, qu'elles ne sont point acceptibles pour nous si longtemps que le roy de France tient un seul pouce de terres dans nostre estat. Et pour ce qui est de l'Espagne, je croy, qu'elle soubhaitte la paix autant que personne, parcequ'elle craint, et non pas sans raison, que tout le fort de la guerre en cas de continuation luy tombera sur les bras. Monsieur de Lira me tient hyer un discours, par lequel je voyois bien, qu'il n'estoit point hors de cette crainte ny fort amy de ceux, qui desirent la continuation de la guerre, qui sera sans doute bien plus violente dans sa suitte qu'elle n'a esté dans son commencement, parcequ'elle se fera plus par despit que par gloire ou par interest. Il est vray, que nous n'en serons pas si accablez quand elle sera d'un autre cotté, et c'est pourquoy je me suis estonné de ce qu'on a voulu empescher chez nous la retraitte de Monsieur de Luxembourg, comme si nous

avions fort besoing de luy et de ses troupes pour garder nos frontieres, mais cela n'empeschera pas, que nous n'asschevions de peindre(?) par les grandes contributions, que nous payons, au dela mesme de nos revenus, et que nos gens, sortant hors de nos provinces, consumeront l'argeant de l'estat en des lieux, dont il ne retournera pas chez nous. J'avois escrit jusquescy, quand on m'a rendue la vostre du 8. J'en eus une hyer de mesme datte de M. L. R.[1]) par la voye de Messieurs nos ambassadeurs. Vous vous pourez, si vous voulez, vous servir seurement de la mesme voye, pourveu que M. Bisdommer la mette dans son pacquet a M. Maestricht le secretaire, et (je) feray de mesme, quand vous le trouvez bon. J'attendray les copies de M. v. B. quand il luy plaira de les donner; je suis persuadé de son amitie, mais j'ay servy mes amys avec plus de chaleur quand j'ay esté en estat de le faire. Pour ce qui est du passeport, vous prendrez vos mesures comme vous le jugerez a propos, je cognois vostre bonté et me fie plus a vostre conduitte qu'a la mienne. J'ayme mieux un passeport de S. Al. que de l'estat, et la raison, pour laquelle je desire le dernier, est de peur que le premier, ne se pouvant obtenir quand on l'auroit demandé, on ne trouvast plus de difficulté a obtenir le dernier. M. Haren m'a offert assez genereusement de me servir. Quand vous le verrez, dites luy, je vous prie, que je me loüe fortement de luy, comme j'ay asseurement subject de la faire. Je voy bien, que vous n'estes pas tout a fait de mon sentiment sur le subject de la paix; je vous en parleray avec plus de loisir par le suivant ordinaire. Le temps me presse, a cause que je viens d'apprendre, que M. de M., ayant sceu la violence, qu'on fait a sa femme a Anvers, et usant de son emportement ordinaire, a désia fait donner des guardes par ordre de la cour a M. Buat[2]), qui est a Paris, et est en estat de faire sans doute encore d'autres violences, que j'improuve extrem(em)ent; c'est pourquoy je m'en vas de ce pas voir les ambassadeurs de France, pour les prier d'escrire a la cour a ce qu'on

---

1) Probablement M. le Rhingrave.

2) Mme. Buat. Voyez: Fruin, Aanteekeningen op Droste, pag. 417.

n'y fasse aucune sorte d'injustice a l'esguard des personnes, qui sont accoustumez d'en souffrir, mais jamais d'en faire. Si vous avez des amys et des correspondants la, je vous prie de faire la mesme chose, car je suis oultré de cette action, indigne de tomber en une ame tant soit peu raisonnable.

N° 53 [1]).

D'Anvers ce 19 Janvier 1673.

J'aurois repondu plutot a la votre du 10e si, pour vous etre moins importun, je n'avois attendu la lecture de vos remarques sur le discours de Gremonville, dont un exemplaire m'a esté presté icy, ceux que vous m'envoiez n'y etant pas encore arrivez. Je ne vous flatteray pas Monsieur, quand je vous diray, que je le trouve plein de vigueur et de raisonnement et en un mot digne de votre production, et vous pardonne de bon coeur que vous aimez mieux emploier votre temps a servir le public par des ouvrages de cette nature, qu'a vous amuser a m'informer de ce qui se passe chez vous. Il faut pourtant, qu'en passant je vous dise quelque chose sur deux passages dans les dits remarques, marquez par le nombres 33 et 71, dont l'un, parlant de notre gouvernement, que Gremonville traite de canaille, vante l'antiquité des familles citoiennes, comme si le gouvernement estoit encore dans les memes mains qu'il estoit l'année passée, et l'autre, depeignant quelques defauts d'un ministre etranger, pourroit bien tacitement accuser une personne de beaucoup de credit et de merite chez nous, mais qui est un peu sujet a cette foiblesse, ou du moins en est accusé aux cours ou il a esté.

Pour venir a cette heure a votre lettre, je me trouve obligé de vous rendre graces Monsieur, des sentimens avantageux, que vous y temoignés avoir pour moi, com-

1) D'après une copie.

me d'une marque de votre amitié, qui vous fait juger si avantageusement de votre serviteur. Ainsi, sans m'appliquer rien de toutes les douceurs que vous me dites, je vous assure, que mon bien et ma vie sont toujours pour le service de ma patrie, quand je la pourrois servir sans distinction du gouvernement present ou precedent. (C')est a Messieurs les Etats a le regler et aux sujets a s'y soumettre. J'ai esté sujet fidelle et zelé de ma patrie, telle que je l'ay trouvée quand je suis entré dans son service, je ferai le même si j'y retourne jamais. Je suis ennemy des revolutions, et ne serais jamais tuteur d'aucun changement, quand cela dependroit de moy. Le gouvernement peut être aussi bon sous la direction de Son Altesse qu'il a jamais été, mais il y faut apporter du conseil et de la moderation et y laisser toujours l'apparence de la liberté, autrement il est a craindre, que le commerce n'evanouïsse, que le peuple ne manque de subsistance, que les finances ne succombent, et qu'ensuite cette belle province ne devienne une tres grande ruine. La ruine generale du commerce, la guerre de Pologne (Cologne?), l'innondation de nos terres pourroient bien dans peu de temps causer une grande disette, et la necessité de la populace, qui est hors d'oeuvre et de gain, jointe aux grandes charges et impositions, qui empechent les accomodez de leur subvenir en leur pauvreté, nous faire voir une famine et un desordre epouvantable, dont je prie le bon Dieu de nous garder.

Tout cela me fait croire, que la paix seroit un grand bien pour notre pays, mais a peine puis je l'esperer, si longtems que la repos et la concorde en sont comme bannis. Quand je parle de la paix, je parle d'une bonne paix, et a bonnes conditions. Car si j'avois cru, qu'elle eut été bonne aux conditions, que Messieurs les Etats m'avoient authorisez la derniere fois que je fut a l'armee de France, je vous assure, que je n'aurois point eu de peine a en obtenir la conclusion, mais comme je vis, qu'on commencoit à condescendre a nos offres, je fus d'avis de temporiser par une communication a nos principaux, comme je l'ai dit en mon rapport a l'assemblée d'Hollande, faisant esperer mon retour de jour a autre par les

lettres, que j'ecrivis a Monsieur de Gent[1]), et par l'opinion, que j'en donnois a un exempt de guardes, que j'avois avec moi. Et je crois, que c'est un des plus grands services, que j'ai jamais rendu a l'Etat et pour le quel je suis le plus mal traité. Quand j'ai parlé sur ce subjet avec Monsieur l'ambassadeur Sparr[2]), il m'a avoué, que nous ne pouvions point faire de paix en laissant les Francois maitres de nos frontieres, mais qu'on pourroit trouver quelque sorte d'accommodement en donnant quelque chose comme la ville de Mastricht aux Espagnols, et ceux la quelqu'equivalent a la France. Nous parlames meme des frontières en general, et je reconnus par son discours, que le roi de France condescenderoit aussitot à nous rendre le pays de Cleve qu'a Monseigneur l'electeur. La plus grande precaution qu'il faudra prendre est, qu'en traitant avec les ennemis, on ne degoute pas ses amis et ses alliez. Car il n'y a point de tour de finesse, dont les ministres Francois n'useront pour jetter la mefiance entre les alliez, en se vantant des conditions que nous sommes prets d'accepter a leur desavantage; c'est pourqu'oi je suis d'avis que, soit en paix, soit en guerre, nous devons toujours demeurer liez pour la conservation et defense commune, s'il est vrai que les troupes Allemandes viennent effectivement a notre secours, et non pas pour nous couper la boursse. Car si nous butons a nous entretromper, nous serons assurement perdus, et „dum singuli pugnabunt, universi vincentur".

Je suis de votre sentiment touchant la trêve ou suspension d'armes, non seulement a cause que c'est le moien de nous bruler a petit feu, mais specialement aussi a cause, que durant cette liberté d'aller et venir de coté et d'autre, il est a craindre que tous les marchands, qui n'ont point de bien immeuble dans notre province, ne transportent leur personne et leur biens vers des quartiers moins incommodez, et ne depouillent par ce moien l'état d'une grande partie de ses revenus.

---

1) Joh. van Gent, ancien gouverneur du prince d'Orange. Voyez: Wagenaar XIV, p. 46.

2) Ambassadeur de la Suède à La Haye.

Voila Monsieur, mes petites considerations sur ce sujet. Monsieur Sparr m'a temoigné, qu'il desiroit fort que les traités se fissent en (un) lieu, ou il pourroit quelque fois communiquer avec moi, et je vous assure, que je ne deservirois pas ma patrie si cela se faisoit. Quelqu'enclin que puisse etre la Suede pour la France, je vous assure, que les ambassadeurs prevailleront a la paix a bon escient. C'est une foiblesse a tous les ambassadeurs de vouloir reussir en leurs commissions, et principalement quand elles sont honorables et lucratives comme sont celles cy, et je ne croi pas, que Monsieur le grand chancellier y auroit emploié son fils et son beau frere, s'il n'avoit cette esperance. Monsieur Haren[1]), qui est a Stokholm, y a fort declamé contre ma personne, mais il n'y a pas fort reussi, parceque j'y ai beaucoup d'amis. Je ne scai pas quel service il pense rendre par la a un etat, ou j'ay pour le moins autant d'interêt que luy, et ou je le pouvois peutetre servir plus qu'il ne scait. Je suis bien aise, de voir par la votre, qu'il me reste encore quelques amis dans le pays, je vous prie de leur faire mes baisemains. Je voudrois bien y pouvoir retourner en sureté, pour y vivre en repos, proche de mes amis et de mon bien. Car, bien que je ne refuserai jamais de servir ma patrie de tout mon pouvoir, je suis si rebuté de tout emploi, que je prefererai une vie privée a toute sorte de dignité (quelle) qu'elle puisse être, mais si longtems que le desordre continue chez nous, c'est a dire qu'il n'y a pas encore aucun exemple de chatimens contre les mutins, je ne m'hasarderai point d'y venir, a cause que j'ay une aversion et antipathie particuliere contre les meurtres et les massacres, et principalement contre ceux, qu'on voudroit exercer sur ma personne. Adieu! Ma femme se porte encore bien mal, mais elle n'est pas hors d'esperance de pouvoir se remettre avec le tems et l'aide du bon Dieu.

---

1) W. van Haren, envoyé extraordinaire des Provinces-Unies.

N° 54.

D'Anvers ce 23 Janvier 1673.

Monsieur,

Celle cy n'est que pour vous dire, qu'il a pleu au tout-puissant de retirer a soy hors de ce malheureux monde ma tres chere femme, qui mourut entre le 21 et 22 de ce mois. Vous pouvez bien comprendre Monsieur, que de tous les malheurs, qui me pouvoyent arriver, c'estoit la le plus funeste. Je prie le bon Dieu de me donner assez de force pour supporter ce coup avec la resignation, que je dois a sa sainte volonté, et de vous donner autant de satisfaction le reste de vostre vie, que vous avez souffert d'insultes depuis quelques temps.

C'est

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. Groot.

N° 55 [1]).

D'Anvers ce 30 Janvier 1673.

Vous m'exprimez (si) bien la valeur de la perte, que je viens de faire, qu'assurement vous m'accuseriés d'insensibilité ou d'ingratitude si ma douleur etoit mediocre. Aussi ne fais je point de difficulté de vous confesser, qu'elle est extreme et telle, que je croi la devoir a la memoire d'une femme, qui, durant vingt ans que j'ay joui de sa compagnie, m'a servi infatigablement avec toute la complaisence, tendresse et fidelité, que l'esprit humain est capable de concevoir. Je puis dire sans vanité, que jusque a sa ma-

1) D'après une copie.

ladie, qui a fait le commencement de mon affliction, je n'ai senti les malheurs ni les douleurs, quoique j'en ai ête attaqué de ma plus tendre jeunesse, que passagerement la pérte de mes charges, de ma patrie, et d'une parti de mon bien n'ont point etez capables d'interrompre seulement mon repos. Aussi suis je persuadé, que c'est la volonté de Dieu que je sente mon mal tel qu'il est, et que, m'aiant voulu chatier comme je l'ai merité, il m'a voulu frapper sur la partie qui m'etoit la plus sensible, pour me mieux eveiller, humilier, et, comme je l'en prie de tout mon coeur, corriger, sur la confiance que j'ay qu'il ne visite point ceux qu'il veut abandonner. Sa fin a esté tres exemplaire; elle a souvent et longtems pleuré ses pechez, et principalement qu'elle avoit donné a notre amitié une grande partie du tems, qu'elle devoit au service de son Dieu, temoignant pourtant toujours, qu'elle n'avoit aucun deplaisir que celui de la douleur, que sa mort me devoit causer. Si longtems que sa vie a durée, j'ay souhaité notre retour en la patrie sans autre visée que celle de lui procurer dornavant une vie paisible et tranquile, et de demeurer inseparablement aupres d'elle, pour quel effet je lui avoit aussi promis de ne m'engager plus jamais en aucun emploi.

Presentement qu'il a plus au souverain d'en disposer autrement, je ne scai pas encore quelle resolution je prendrai, tout pays m'est presqu'egal, et de tous ceux que je connois, celui la m'est le plus en horreur, ou on a inpunement fait tant d'actions horribles et excerables, et comme je n'y vois pas d'amendement ny de penitence, je ne puis point me persuader, que la benediction de Dieu y puisse rentrer, pendant que le desordre et l'injustice y dominent encore. Toutes les lettres que je reçois d'Amsterdam et de Rotterdam sont pleines de ces plaintes, tous ceux, qui ne trempent point dans la cause du mal, commencent a ouvrir les yeux et a craindre la ruine entiere du pays. Aussi commencent ils a songer a leur retraite, une partie en vient ici, une autre a Hambourg et ailleurs. Une grande partie de joiaux et de l'or et de l'argent façonné, qui ont été dans le pays, en est deja sortie. Il n'est pas hors d'apparence, que bien-

tot les personnes ne suivent leur facultez. A peine peut on trouver des maisons icy, qui ne soyent deja louez par les etrangers. Monsieur Pesser est icy avec sa famille. Monsieur Vroesen en est parti il y a huit jours pour aller querir la sienne, et ne reviendra pas que bien accompagné. Ils ont presque tout vendu ce qu'ils avoient d'obligations et d'actions. Ma pauvre femme m'a bien souvent prié de faire le même, je l'ai negligé, mais a mon dans (l. dam), car je n'en ferai pas presentement ce que j'en aurois fait, et encore faut il mieux perdre la moitie que le tout. J'ay des beau meubles en Hollande, dont je voudrois pouvoir me defaire, mais comme l'argent n'est plus guere chez nous, je tacherai de les faire sortir du pays; j'y ay entre autres de belle tentores de lict avec les housses de chaises, j'y ay 24 chaises de savonnerie avec un grand tapit de table, qui me coutent ensemble pres de mille ryxdalers, j'ay de belles tentures de chambres, et de fort belles couronnes de cristal, j'y ay de grands chenets d'argent de tres bel ouvrage, avec le bord d'un miroir de meme, dont le marcq d'argent me coute 40 francs; j'y ay une autre bordure de cuivre, qui est aussi tres belle etc. Si vous croiés, que je les puisse vendre la a ceux, qui sont presentement les accomoder (l. accommodés), j'en serais bien aise, sinon, je tacheray de les faire venir icy ou ailleurs pour m'en defaire avec le moins de perte qu'il me sera possible.

Vous comprenés bien Monsieur, que les finances de notre etat decheront bien, quand les plus riches en seront sortis avec tout ce qui est transportable, car, bien que toutes les actions demeuront dans le pays, quelque bien imaginaire, qui y puisse rester quand il n'y aura plus d'argent ny de quoy en faire, il est impossible qu'il subsiste, et la ruine en sera tant plus grande que le nombre du peuple y est excessif, et que ceux qui contribuoient le plus a leur nourriture n'y seront plus. Vous me dites, qu'on fait un beau fonds pour cette campagne, et assurement c'est une chose bien necessaire, mais il est a craindre, que la maniere, dont on y use, n'empeche qu'on ne le fasse plus.

Premierement il est bien penible pour les gens d'hon-

neur et de bien de voir la canaille, qui n'a rien a perdre, posseder leur charges et disposer de leur bien, car, pour vous parler seulement de Rotterdam, il est certain, que de ceux, qui y sont entrez dans le gouvernement, il n'y a que deux personnes qui ont quelque bien, la ou ceux, qui en sont sorti, ont ensemble plus de trois millions de vaillant. Que pensez vous que fera la pauvre populace, quand ceux la en seront sortis, et que les aumosnes et les assistances, qu'elles `souloit recevoir, ne se feront plus? Tout cela me fait persister dans le sentiment, que la paix est le seul moyens, qui peut garantir l'état de sa totale ruine, car je crains, que l'annee suivante on ne sera plus en etat de faire le fond, qu'on fait presentement, la façon inegale, dont on s'y prend, chocquant bien du monde, car quelle raison y a t'il de faire payer le 200 denier d'un bien, dont on ne jouit pas, comme sont les terres inondéez, dont on demande le 400 deniers, et les actions sur la compagnie des Indes Oriëntales? Quelle justice y a t'il de faire payer les dites actions a raison de 400, la ou elles ne valent que 350 presentement et vaudront peut etre en peu de jours encore bien moins? Je parle un peu librement de ces choses, parcequ'elles ne me touchent point, car je n'ay point de terres innondéez ny d'actions en Hollande.

La meme inegalité est a l'egard des obligations sur la generalité, qu'on fait payer de meme que les autres, la ou elles ne valent pas la moitie de celles sur la Hollande, mais je crois, que c'est a cause qu'on fait etat, que dans peu elles vaudront autant les unes que les autres.

Je reviens doncques encore a la paix, sans laquelle je ne vois pas de retablissement a nos affaires, et qui est la seule, qui peut retenir beaucoup de familles, qui en sortiront si elle ne se fait pas. Il est vrai, qu'il la faut faire la meilleure qu'on peut, et, a ce que j'envisage les affaires, je n'y trouve ny de l'impossibilité ny beaucoup de difficulté. Je voudrois que le lieu de l'assemblée se fit ici, à cause que je suis persuadé, que j'y servirois ma patrie, mon dessein n'etant point d'aller autre part me fourer dans des affaires, qui ne me touchent point. Monsieur Spar m'a temoigné, qu'il le desiroit aussi, et c'est

assurement un lieu bien placé dans un pays neutre, et ou la subsistance est tres bonne, mais c'est la chose la moins essentiele de l'affaire que le lieu, et c'est sur laquelle il ne faut point se formaliser.

Venons aux alliés. Si ces Messieurs eussent eu autant d'amitié pour nous que d'apprehension pour eux memes, nous ne serions point dans l'etat ou nous sommes. Ils auroient empechez la guerre, s'ils avoient seulement dit qu'ils vouloient estre de notre party, mais il faut presentement prendre la balle comme elle est. Il ne faut pas se separer de nos alliez, mais aussi ne faut il pas qu'ils se separent de nous ny de nos interets; car, quand nous serons perdu, ils seront en fort mauvaise etat. Tout l'engagement que nous avons avec l'Espagne ne nous peut point obliger a continuer une guerre, que nous souffrons pour l'amour d'eux, pendant qu'ils demeurent hors de rupture, outre que notre ruine entraine la leur, et que deja le peuple ne peut plus subsister ici, faute de commerce et d'ouvrage. Mais il faut demeurer alliez pour la defense et guarantie, meme apres la paix faite. Vous me dites Monsieur, qu'il y aura de la peine a traiter avec la France si longtems qu'elles ne s'explique point sur la cause de la guerre. Je ne croi pas que cela empeche la paix; nous savons a peu pres ce qui a fait l'indignation du roi et le desir d'assouvir sa vengeance. Il a aussi bien reussi pour etre satisfait, et je croi que, si je pouvois parler a ses ministres, je pourrois leur faire comprendre, que la continuation de la guerre ne leur peut être que tres nuisible, la jalousie qu'elle cause etant bien plus grande que l'avantage qu'on en tire. Car tout ce que la France occupe ne peut pas nourir la moitié de ses garnisons, ses troupes sont fort diminuéez, et toutes les personnes de qualité sont rebutez de cette guerre; adjoutons a cecy, qu'on n'est pas si sot en France qu'on n'appercoive a la fin, qu'on y a ruiné le parti, qui lui etoit le plus affectioné, et que la continuation de la guerre ne servira qu'a augmenter le commerce et les forces d'Angleterre par la ruine des notres. La France n'etoit point capable d'un grand trafique, a cause que la genie de la nation n'y est pas propre, pour etre trop attaché aux plaisirs et a la

vanité, n'y ayant point de marchand riche de cent mille ecus et moins, qui n'emploie son bien a l'acquisition d'une terre ou d'une charge, et ne demeuble par ce moyens le commerce de toute sa subsistence. Voions a cette heure quel avantage la France peut tirer de l'acquisition de notre etat, dont la province d'Hollande fait la plus belle partie. Selon le peu de connoissance que j'ai des provinces des Pays-Bas, je fais etat, que la seule province de Flandre, considerée en soi et en son fonds, vaut plus que toutes les sept provinces unies, qui sont pour la plus grande partie des eaux, des dunes, des bruieres et de marais, et dont la valeur ne tire son prix que de la richesse des habitans, qui jusque icy ont paiez les terres non point à raison de sa valeur, ny de celle de l'argent, mais a raison de sa petite etendue et de l'abondance de ces deniers. Cette abondance et la science qu'elle a causée, a fait tout le bonheur et tout le malheur de notre etat, et quand elle n'y sera plus, nous serons plus dignes de pitié que d'envie, et un arpend, qui a valu 2000 francs il y a un an, ne vaudra peut etre pas 200, si nous attendrons encore une année, toute la valeur de nos biens n'ayant été qu'accidental. La multitude des habitans a fait la consomption chez nous, la consomption a fait valoir la cru, et les crus ont fait valoir les terres, mais, pourra t'on demander, qui a attiré cette multitude de gens chez vous? c'est l'opulence du commerce: et d'ou le commerce? du bon gouvernement", n'y ayant rien qui charme tant le monde, que la liberté de la conscienęe et la sureté des biens. Comme il est impossible, que cette liberté et cette sureté demeure sous le gouvernement d'un souverain, il s'en suit, qu'il est aussi impossible, que le commerce y demeure, principalement en tant qu'il est entre les mains des personnes etrangeres, qui ont leur parentage ailleurs et leur religion contraire a la notre, et ainsi, quand la France se pourroit rendre maitresse de tout notre etat, elle n'y trouveroit point de quoi paier ses guarnisons. Il est vray, qu'il lui serviroit de passages a d'autres conquetes, mais c'est ce que les autres voient aussi bien que les François, et c'est la contrepoids a leur dessein. Si les Francois peuvent gouter

les (l. ces) raisons, comme je croi qu'il y en a qui les goutent, pourquoi ne donneront ils point la main a une paix, qui ne peut tendre qu'a leur gloire et a leur utilité? A leur gloire, en faisant voir au monde que, leur dessin n'ayant êté que de nous humilier, ils y ont reussi. Et a leur utilité, en s'acquerant par ce moyen les places qu'ils ont desireez, et nous en faisant payer l'equivalent aux Espagnols, car de croire, qu'ils quittent pour rien tout ce qu'ils occupent presentement, ce seroit s'abuser, et de les laisser entre le pays Espagnol et le notre, se seroit separer ceux, qui ont plus besoin que jamais d'etre bien unis.

Il ne reste donc que de contenter la France de l'autre coté, en lui cedant, comme vous marqués bien, les villes de Cambrai, ou la Franche Comté, qu'aussi bien elle prendra toutes les fois qu'elle en aura l'envie.

Voyons un peu maintenant, si l'Espagne y perdroit beaucoup, si on lui donnoit en echange la ville de Mastricht, avec toutes ses dependances, et celle de Bois le Duc avec la Meyery, et si la Hollande, qui est la seule interessée en cette derniere frontiere, paieroit trop cher une paix, qui, a mon avis, est la seule chose, qui la peut garantir de sa totale ruine. Car, comme je vous ay dit cy-dessus, la plus grande partie des bien transportables, qui sont dans notre pays, en sortiront aussitot qu'on verra la paix desesperée.

Voila Monsieur, mon sentiment sur cet article; je vous demande pardon d'une si longue et ennuyante expression. Je n'ose pas vous importuner plus longtems, c'est pourquoy je remettrai a l'ordinaire prochain ce qui me semble qu'on pouvoit faire pour le repos interieur.

On me mande par deux lettres d'Amsterdam la reprise de Deventer, et par une autre, que le dessein a manqué. Je ne sçai point ce qui en est, mais je voudrois de tout mon coeür, qu'un peu de succes precedat la negotiation, non pas tant pour croire que cela intimidat la France, mais afin que la paix se peut faire avec tant plus de gloire pour l'état et tant plus de satisfaction pour Son Altesse.

Vous me faites mention de la condamnation de Pain

et Vin [1]); on m'en fait de meme de Rotterdam, mais on y ajoute, qu'il a declaré en mourant, qu'il perissoit pour avoir suivi ses ordres, et que monsieur Wirtz [2]) n'a point voulu etre de ses juges, disant qu'il ne vouloit point etre Pilate, en repandant le sang innocent pour contenter le peuple. Je ne scais pas ce qui en est, mais je ne suis point ami ni des juges delegues, ni de retractation de sentençes, donnéez par des juges competens.

Je baise les mains aux bons amis et demeure....

N° 56.

D'Anvers ce 6 Febvrier 1673.

Je vous escrivis, Monsieur, il y a huict jours ce que la pensée me dicta sur le subject de la paix et du besoing, que, selon mon sentiment, en a nostre pauvre patrie. Car, bien que je ne desespere pas, qu'avec le temps l'assistance de nos alliez et la grace de Dieu, le succez des armes, qui est journalier, ne puisse un jour changer de face, comme nous en avons des exemples assez frequents dans les histoires et mesmes dans les nostres. Je crains tousiours, pour les raisons que je vous ay representé alors, que le temps, qui fait les revolutions du monde, ne soit trop tardif pour nous, et que la fin de nos finances ne devance celle de la guerre.

Vous m'aviez encore demandé, Monsieur, mon sentiment au subject de la maladie interieure de l'estat et des moyens de la remettre et de la conserver en santé, et vous n'avez asseurement point de tort de croire cette partie interieure du repos publicq d'une necessité pour le moins aussy essentielle que celle du repos au dehors. Mais vous avez un peu de tort de me demander mon advis sur une affaire, que la cognoissance generale, que vous

1) Voyez: Wagenaar, XIV, pg. 236.

2) Maréchal de Camp. Voyez sur lui e. a. Wicquefort, l. XIX (vol. IV, p. 307).

avez plus que personne des affaires de ce monde, joincte a ce que vous voyez arriver journellement dans le pays, vous fait bien mieux penetrer que ny a moy, qui ne m'occupe plus qu'a regretter le desastre de ma patrie et de ma famille, ny a personne qui est dans nostre estat, et ensuitte comprendre le remede proportioné au danger de son mal. Comme je ne suis pourtant point accoustumé de vous rien refuser, je veux bien vous dire Monsieur, que je suis persuadé, que la paix seule n'est pas capable de guarentir nostre estat de sa ruine, mais qu'elle peut beaucoup contribuer au restablissement du repos et ce repos a celluy du commerce et ce commerce a la conservation des finances, qui asseurement ne seront pas capables de fournir l'annee prochaine ce qu'elles doivent fournir presentement, si les affaires demeurent dans l'estat ou elles sont a cet heure, pour les raisons que je vous ay representé dans ma precedente et qui sont asseurement tres veritables. Voyons un peu maintenant comment on poura remettre et conserver ce repos, que je tiens moy pour le point le plus necessaire du gouvernement d'un estat, et sans lequel il est impossible qu'une requblique, que les politiques conparent a un vaiseau au milieu de la mer, peut aucu(ne)ment subsister, l'agitation du peuple estant pareille a celle d'une tourmente, esmue par la contrarieté des vents, qui, secoüants le vaisseau tanstost de l'un cotte tantost de l'autre, luy empeschent l'usage du gouvernail et le jettent contre quelque esceuil, qui le brise en diverses pieces et le fait perir sans aucun recours. Ce repos donques, selon mon petit sentiment, a besoing principalement de trois choses: de la concorde du peuple, de l'authorité des souverains et d'une confience mutuelle entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernez, car, si longtemps que cette conference n'y sera point, il n'y aura ny concorde ny repos dans un estat, composé de tant de diverses nations, religions et interests. Les subjects suspecteront tousjours leurs magistrats et les magistrats craindront tousjours l'insulte du peuple, qui sera tousjours divisé selon les sentiments et les visees des uns et des autres, qui ont d'ordinaire aussy peu de durée que de fundament et pour cet effect ne sont pas moins

formidables a l'un party qu'a l'autre, comme on en voit presentement assez d'exemples en diverses villes de nostre province, ou le mauvais succez de la guerre, qui avoit cy-devant fait suspecter les vieux magistrats, faisant presentement le mesme effect contre les nouveau par la mesme cause, les met dans le mesme dangers et les mesmes alarmes, tant plus formidables aux derniers que la cognoissance certaine est plus forte que le soubcon et la verité que le mensogne, quand elles viennent a estre cognues, comme asseurement elles viennent a l'estre un iour. Vous respondrez peut estre sur ce subject par le vers de Seneque:

„Quod civibus regnare [1]) te invitis scias,
Strictus tuetur ensis."

Et je serois de vostre advis, si les affaires fussent demeurees dans l'ordre, si on n'avoit point laché la bride a la licence, et si le peuple n'estoit point efferouché par l'impunité de tant de forfaits. Mais presentement que le peuple s'imagine, qu'il est au dessus du magistrat, qu'il reguarde comme sa creature et qu'il croit pouvoir continuer dans son impunité, il faudra plus de temps que ne souffre la constitution des affaires, pour le faire rentrer en son devoir par la main de la justice, qui est plus capable pour chastier des actions personelles que celles de tout un peuple mutiné, sur quel subject Lucain dit, et l'experience le prouve, que „quicquid multis peccatur inultum est". Ce qui a tant plus de lieu chez nous que ledit peuple croit avoir eu juste subject de desposseder un magistrat, qu'il reguardoit comme la cause de tout le desastre de l'estat, et qui, voyant presentement qu'elles vont plustost pis que mieux, commence a avoir toute une autre opinion du changement du gouvernement qu'il n'a eu d'abord, et, croyant avoir fait tord aux vieux regents, s'en prend aux nouveaux, pour lesquels il a tant moins de respect qu'il le considere encore dans le rang ou il estoit nagieres, car il est asseure, que dans plusieurs villes les plus clairvoyants du peuple ont changé de sentiment, et que ceux-

1) Sen. Herc. fur. 345: Quod civibus *tenere* te invitis scias,
Strictus tuetur ensis.

la, joincts avec les papistes, remonstrants et mennonistes, qui font un grand corps en nostre republique, pouroyent sinon surpasser, du moins esgaler le reste et faire une division, pareille a celle, qu'ont fait autrefois en Italie les Guelfes et les Gybellins et chez nous les Houcks et les Cabbelliauws, qui sont des partys trop forts pour estre domptez par la main de la justice, oultre qu'une faction de cette nature seroit bien pire au dedans que la guerre au dehors, et qu'elle ne feroit point de meillieur effect a l'esguard de la retraitte des gens de condition et du transport de leur biens hors du pays, qui est le point selon mon opinion le plus essentiel de tout ce qui peut tomber en deliberation, car je tiens nostre estat ruine de fonds en comble, si les moyens des particuliers et ensuitte le commerce en sortent, comme ils seront asseurement si la discorde y continue. Mais, direz vous, quel remede a ce mal et quel moyen d'accorder ces fluttes? Hoc opus, hic labor est. Je vous asseure, que je n'y voy gierre de jour, et que je crains, que ce que je croy y pouvoir servir, ne desplaise si fort a ceux, qui y doivent donner les mains, qu'on ne puisse jamais en voir l'effect. Le seul moyen doncques pour remettre la concorde entre le peuple, qui doit faire le repos de l'estat, c'est de reparer un peu le desordre, qu'on y a fait par le changement du magistrat, de sorte que le peuple, qui commence a ouvrir les yeux, puisse estre persuadé, que, mettant l'interest particulier a part, on commence vrayement a n'envisager que le bien publicq et le repos commun. Pour cet effect je serois d'advis non point de faire un nouveau remue-mesnage, en detronant ceux qu'on a une fois esleus, mais en remettant les anciens senateurs dans la dignité, qu'on leur a ostée pour gouverner conjoinctement avec les nouveaux. C'est par cette seule voye que je croy, que la concorde se pouroit mettre entre les subjects, dont, les uns estant pour ceux cy et les autres pour ceux la, les uns et les autres y pouroyen trouver leur satisfaction. C'est par cette voye, que l'authorité du magistrat se remettra en son ancienne vigeur par le respect, que les subjects tesmoigent presques partout avoir plus pour les premiers que pour les derniers. C'est par cette voye, que la con-

fience (pourra) se remettre entre le gouvernement et les subjects, quand les dits magistrats, tant vieux que nouveaux, n'auront plus rien a ce reprocher ny les subjects a leur reprocher. C'est par cette voye, que les gens d'honneur pouront demeurer en seurté avec leurs biens dans le pays, et c'est enfin par cette voye, que, le repos estant remis au dedans, on sera plus capable de se defendre au dehors, soit pour faire la paix soit pour continuer la guerre, et je suis persuadé que, si laditte concorde de l'un cotté et la paix de l'autre se peuvent establir, que dans six ans nostre estat sera capable de se remettre, de sorte qu'on n'y verra plus les traces de la guerre, qui y aura esté. Il est vray, qu'il y a quelque incongruité a faire le senat des villes d'un si grand nombre, mais le changement, qu'on y a desia fait, n'est pas moins incongru, et le temps poura remettre l'ordre et le nombre par la diminution de ceux, qui viendront a mourir, oultre que, quand mesme le nombre demeureroit aussy grand qu'il seroit par cette accession, S. Al. n'y trouveroit pas moins son conte, laquelle d'abord mesmes trouveroit l'amour du peuple plus forte et plus universelle pour elle et son gouvernement plus facile, a cause que les uns et les autres du dit magistrat tacheroyent a l'envy les uns des autres a luy plaire et faire voir combien ils preferent le bien publicq a leurs interests particuliers, comme presentement les uns accusent les autres du contraire. Vous croirez sans doute Monsieur, que cette invention m'agrée tant plus que je pouray aussy y trouver mon conte, mais je vous proteste, que c'est hors de mon dessein, qui ne butte qu'a pouvoir passer le reste de ma vic en seurte et en repos, que je renonce de bon ceur a la part, que j'y pourois avoir, et mesme a retourner jamais en Hollande, si on croit, que mon sejour y pouroit estre nuisible a ceux, qui y gouvernent presentement, les interests de ma patrie m'estant bien plus chers que celles de mon particulier, que je n'ay jamais cherché au despens de l'estat. Adieu. Nous avons icy Messieurs Pesser, Vroesen et Gale, tous feu bourgemaistres de Rotterdam, ils attendent icy leur familles, et encore des autres de mesme calibre.

N° 57 [1]).

D'Anvers ce 20 Febvrier 1673.

La vostre du 9 de ce mois m'a eté d'autant plus agreable, qu'elle me flatte de la conformité de mes sentimens avec les votres, que je considere toujours comme la production d'une cognoissance universelle, d'un esprit desinteressé et d'un jugement solide. J'apprends aussi avec beaucoup de joye, que Monseigneur le prince d'Orange prete l'oreille aux bons conseils, et que meme ses inclinations sont justes et moderées; quand a moi, qui n'ay jamais rien contribué a la forme du gouvernement, quelqu'il ayt pu estre, mais qui ay suivi aveuglement les ordres que j'y ay trouvé, comme le doit un bon citoyen et fidelle subject, qui pour toute récompense de ses services a employé une partie de son bien au service de l'état, sans avoir jamais fait donner la moindre charge à aucun de ses parents, je ne fais aucun scrupule et ne trouve aucune repugnance en mon esprit pour ne point vouloir aussi bien vivre sous ce gouvernement que sous le precedent, pour ne point vouloir servir l'état comme il l'est que comme il a esté, et meme pour ne point vouloir aussi bien me mettre au service de Son Altesse Monseigneur le prince d'Orange, que sous (ce)luy de l'état.

Ma visée n'a jamais été autre que la doit être celle d'un homme d'honneur, qui va le grand chemin et ne bute qu'a faire ce qu'il croit en conscienęe être de son devoir. J'aurois, je le confesse, s'il avoit dependu de moi, maintenu le gouvernement tel que je l'avois trouvé, en vertu du serment que je luy avois fait, et je ferois derechef la meme chose pour le gouvernement present que j'ay fait pour le precedent, quand ceux, qui en sont presentement les souverayns et maistres, m'y auroyent obligé par un pareil engagement. Je voudrois bien, qu'on me dit sur ce subject en quoy je suis plus coupable que ne sont ceux, qui sont presentement tant les embesoigneez a l'en-

1) D'après les copies.

tour de Son Altesse, apres avoir forme contre lui l'edict perpetuel avec beaucoup d'animosité et l'avoir rompu avec beaucoup de lacheté; je confesse ingenument que, pour moy, je n'y ay merité ny honneur ny blame, ayant eté hors du service de l'état quand il a cté fait, et hors de l'assemblée quand il a été revoqué. En quoi doncques est ce que j'ay plus mefait que tous ces renifleurs, qui veulent presentement disposer de nos fortunes, et aboyent contre nous comme les chiens sur leur propre fumier! Est ce a cause que le frere et l'oncle de feu mon pere ont eté dans le service particulier de feu Monsieur le prince Guillaume premier? Est ce a cause que le pere et oncle de feu ma mere ont eté si fort dans les interêts du meme prince, qu'ils ont etez contraints de quitter la Zeelande et s'exiler en Angleterre? Est ce a cause que feu mon pere a remply ses livres des éloges de la maison d'Orange et de Nassau, qu'il a eté maltraité de feu Monsieur le prince Maurice, et que, nonobstant toutes les indignitez qu'il avoit soufffert, il n'a pas voulu changer ny supprimer un seul mot de ce qu'il avoit ecrit a l'honneur de la maison en une histoire, qui vivra apparement bien aussi longtems que ce que tous les autres peuvent avoir ecrit ou ecriront encore sur le meme subject? Ou est ce a cause que moi meme je n'ai jamais temoigné aucune la moindre rancune contre la maison, nonobstant que durant son gouvernement nous n'avons jamais pu obtenir le moindre charge pour trois freres, que nous estions issus d'une famille, qui a ête environ cinq cent ans dans le gouvernement de l'état, et alliez aux premiers maisons de la province, encore qu'il y en eut d'entre nous, qui n'estoient pas tout a fait indignes de servir leur patrië? Qu'au sujet des interêts de Son Altesse d'a present j'ai toujours porté les affaires a la moderation? Que j'ai travaillé a l'accommodement entre les deux princesses, principalement au sujet du gouvernement d'Orange, ou assurement les affaires n'eussent point eu la fin qu'elles ont eues, si on y eut suivi mon conseil, qui etoit d'autant plus utile, qu'il provenoit d'une cognoissance assurée, que j'avois des intentions du roi de France, par les conversations journalieres que

j'avois avec Monsieur l'ambassadeur de Thou? Madame la princesse-douairiere, comme ayant trouvé bon que je m'y emploiasse, n'ignore point cecy, que j'ai fait comprendre a Messeigneurs de Rotterdam, dans le temps qu'on disputoit a Son Altesse le droit de suffrage dans le con-Conseil d'Etat, qu'il alloit de l'honneur et de l'interest de la Hollande qu'on lui donnast voix au chapitre? Que j'ai ecrit de Paris a feu Monsieur le R. P. une lettre pleine d'argumens, dont il s'est aussi servy, pour gagner Messeigneurs de Rotterdam, en leur communiquant ma dite lettre, pour lui representer que Monsieur le prince d'Orange n'etoit ny de naissance ny de facultez a vivre en particulier et en privé dans notre etat, un argument, qui, sans comparaison, devroit aussy avoir servy a ne me point oter un rang, ou le droit de ma naissance, le merite de mes ayeüx et mes propres services m'avoient placé en vertu des loix et privileges de l'état, pour y mettre la lie du peuple et la canaille des canailles, comme on a fait a Rotterdam plus qu'en aucune autre ville de la province? Ou est ce enfin pour avoir été en toute occasion amy et promoteur des serviteurs de la maison d'Orange, comme l'ont eprouvé entre ceux qui vivent encore Messeingneurs les comtes de Styrum, de Dona et de Flodorp, Messeingneurs de Langeracq, La Lecq et autres, et entre les trepassez Messeingneurs le Rhingrave, Zuilenstijn et le pauvre Buat [1]), dont les deux premiers ne seroient apparement mort dans le rang qu'ils ont eu, si, dans le temps qu'on donnast les hautes charges, je n'avois emploié tous mes amis a ce qu'on ne leur fit point de tort, ne trouvant point que le zele, qu'ils avoient pour une maison a laquelle ils etoient obligez, deut etre prejudiciable a l'avancement, qu'on devoit a leur services et a leur merite. Est-ce, dis je, pour ces raisons, qu'on me traite d'une maniere

1) Otto, comte de Bronchorst—Styrum; Fred., comte de Dohna, neveu de la princesse-douairière Amélie de Solms; Adrien Gustave, comte de Flodorf; Fred. Henri de Boetselaer, seigneur de Langerak; Maurice de Nassau, seigneur de La Lecq; Fred. Magnus, Rhingrave de Salm; Fred. de Nassau, seigneur de Zuilenstein; Henri Fleury de Coulan, seigneur de Buat, décapité en 1666, — tous au service des princes d'Orange.

et maxime toute contraire, comme si par ce procedé on vouloit m'accuser d'avoir êté trop mauvais politique pour estre emploié dans le gouvernement present, et asseure-je le suis pour tous ceux, qui croient qu'il n'y a point de politique hors la Macchiavelliste, de laquelle je n'ai jamais esté et ne serai jamais, aimant bien mieux etre bon chretien et mauvais politique que bon politique et mauvais chretien. Je n'ai jamais mêlé mes interets avec ceux du public, je n'ai jamais servy mes amis au depens de l'état, je n'ai jamais brigué des charges pour mes parens, mais j'ai êté le promoteur des gens de merite, qui n'en avoient point, et en cela je n'ai point distingué ceux de l'un party d'avec ceux de l'autre, ayant toujours eté du sentiment, que dans la maniere de gouverner, aussi bien que dans la religion, on peut, salva probitate, estre d'opinion diverse. Pour moi je n'ai point approuvé toutes les maximes du gouvernement precedent, et je l'ai souvent dit assez ingenument a feu M. L. R. P. mais pour tout cela je n'ai point laissé de faire mon devoir et de servir avec zele et fidelité l'état, qui m'a emploié, et c'est ainsi que j'ai resolu de faire toute ma vie, si jamais j'entre dans qu'elque nouvel employ, mais, comme je vous ai ecrit cy-devant, je preferreray toujours une vie paisible et privée a tous les emplois, qu'on me poudroit donner, pourveu que se soit en ma patrie; cela n'empeche pas, que je ne vous sois infiniment obligé Monsieur, non seulement pour le soins, que vous temoignes avoir pour les marques d'amitie, que vous me donnez en jugeant si favorablement de ma personne; je vous prie de me la continuer et de faire a mon egard tout ce que vous jugerez a propos. Je n'improuverai jamais ce que vous aurés fait, et ne contreviendray point a ce que vous aurez promis en mon nom. Ce que vous me dites de mon parent est fort conforme a son infirmité, il n'a pas eu encor le courage de me repondre sur la mort de ma femme[1]). Son pere etoit homme d'honneur et en usoit autrement avec

---

1) L'auteur ne dit nulle part qui est ce parent, auquel il fait souvent allusion; peut-être M. de Couwerve?

le mien, bien qu'il fut plus traité en criminel que moi; je (ne) cognais pas sa politique. Il ne manque pas de personnes du gouvernement present qui m'ecrivent, entre lesquels est Monsieur van Beuninghen. Sil est vrai, que la timidite est une vertu, il en est plein jusqu'a la gorge; j'ai conseillé a Messeingneurs le feu bourguemaitres Vroesen et Gale de s'en retourner a Rotterdam, comme ils ont fait il y a trois jours. J'aurai plus de peine a y faire condescendre Monsieur Pesser, qui est ici avec sa famille en chambre guarnie et qui y a loué une maison entiere pour la my-Mars. Je n'en desespere pas, si le peuple, ou plustost les nouvaux regens, qui animent le peuple a faire des insultes au vieux, s'y rendent un peu plus modestes. Car si on y contenue l'insolence, qu'on y a faite jusqu'icy, il est apparent, que dix ou douze des plus riches familles quitteront la ville et le pays pour n'y retourner jamais.

On m'escrit qu'il y a des personnes dans le gouvernement qui croient, qu'on doit pou(r)voir par des edicts a cette desertion, en revoquant les fuyards sur des grandes peines, mais je ne suis aucunement de leur avis, non seulement a cause que notre état, qui est composé de toute sorte de piece, a plus a craindre qu'a gagner par un tel exemple, mais aussi a cause que ceux, qui, apres cette guerre et apres le repos retabli, pourroient avoir envie de venir s'etablir chez nous, en seroient detournez quand ils verroient, que par un tel ordre ils ne seroient plus maitres de leur personnes ni de leur biens, ce qu'on doit principalement esquiver dans un pays de commerce, gouverné en forme de republique, outre que je suis du sentiment, qu'il ne faut jamais user de voies vigoureuses, quand on peut parvenir a son bout par la douceur. Car ce n'est pas pour faire tort a leur patrie que ces Messeigneurs se trouvent obligez de la quitter, mais pour pourvoir a la sureté de leur vie et de leur bien, qui sont eternellement exposez a la canaille, a quoi on peut pourvoir par des édicts et des punitions exemplaires, ce qui ne s'est point encore fait, le placcard d'amnestie n'etant fait qu'en faveur des nouveaux regens, qui, non sans raison, craignoient pour leur peau, et l'execution du bourgeois

de Delft[1]) de la meme nature, comme aiant été puni pour avoir voulu outrager les nouveaux regens, apres avoir peu de tems auparavant insulté inpunement aux vieux. Et c'est par ce desordre et par cette distinction, que je crains, comme je vous ai ecrit cy-devant, que, si on n'y pourvoit a temps, toute la province se separera en deux partis, tel qu'ont été autrefois les Houx et Cabilliaux. Je vous demande pardon Monsieur, de vous importuner si longtems; je ne vous dirai plus que trois mots, pour vous prier de m'expliquer deux enigmes, que je trouve dans votre lettre, ou de me dire le nom de deux personnes, dont vous dites que l'un empeche mon retour, et que l'autre y pouvoit travailler avec plus de chaleur et de succes; je n'ose pas deviner le premier[2]), mais je crois que l'autre est le fils d'une personne morte depui peu[3]). Car pour la personne, avec laquelle vous communiques quelquefois, et qui ensuite a communique avec Son Altesse, je présume que c'est M. L. C. D. W.[4]), a laquelle je suis d'autant plus obligé, que je n'ai jamais eu l'occasion de lui rendre service, et que presentement je ne me trouve pas meme en état de lui temoigner ma reconnoissance. Je vous assure pourtant, que je ne manque point de sentir en mon coëur l'obligation, que je lui en ay, et de faire des voeux a Dieu pour son bonheur et sa satisfaction.

N'oubliez pas de faire mes baisemains aux bons amis.

N° 58[5]).

Ce 6 Mars 1673.

Je prendrois plus de soins a vous repondre, si notre correspondance fut autant a votre avantage qu'au mien, et que j'eusse autant d'occasion de vous servir que vous

1) Voyez: Wagenaar, XIV, pg. 223.
2) Probablement M. G. Fagel.
3) M. F. de Zuilenstein.
4) Le comte de Waldeck.
5) D'après les copies.

temoignez de chaleur pous mes interêts. Je serois indigne de votre bonté Monsieur, si je ne la ressentois comme je dois, c'est a dire avec autant de gratitude que d'impatience a vous en donner des preuves, mais avec cette consolation en mon malheur que ce que je dois, je le dois a une personne, qui, trouvant sa satisfaction en sa vertu, ne charge pas trop le compte de ses amis des obligations, qu'il leur donne.

Je vous dirai donques Monsieur, sur celle, que vous avez en la bonté de m'ecrire le 23 Febvrier, que je suis bien aise de n'avoir pas mal deviné les personnes, que vous m'aviez marques. Je me trouve infiniment obligé au premier, et souhaiterois de tout mon coëur de pouvoir rencontrer les occasions d'en pouvoir temoigner ma reconnaissançe, mais comme il a plu a Dieu (de) m'abaisser, de sorte que cette vaine gloire ne trouva plus de place en mon coeur pour y mieux loger l'humilité qui lui est agreable, il faut encore avoir cette mortificationq ue de recevoir des bienfaits, et d'en etre ingrat en depit (...) qu'on en aie. Je m'etonne du second, car il n'ignore pas les services, que j'ai rendu a feu Monsieur son pere et les remercimens qu'il m'a fait souvent en sa presence. Je croy qu'il n'a point oblié non plus le discours, que nous eumes quelque iours devant mon depart de Paris, ou il me promit de me mettre bien avec Monseigneur le prince d'Orange aussi tot qu'il seroit de retour en Hollande, car, a vous parler francq, je previs bien des alors, que nous etions en une grande crise. Je lui ai ecrit au sujet de la mort de feu son pere. Je ne scais pas s'il a reçu ma lettre, mais je scai bien que je n'en ai reçu aucune reponse, M. L. C. D. W. pourroit bien par occasion luy parler un mot sur mon subject et lui demander s'il est autant de mes amis que feu Monsieur son pere l'a été etc. Il faut pourtant que j'ajoute icy, qu'il y en a qui m'écrivent, qu'il se temoigne exterieurement assez de mes amis. Pour le 3me, que vous faites difficulté de me nommer, je suis persuadé, que je ne l'ai pas mal divine non plus, mais puisqu'il est presentement de vos amis, je ne veut pas vous en parler plus avant. Je vous dirai seulement Monsieur, ce que je vous ai deja dit en mes precedentes, qui est, que je suis

toujours pret a servir ma patrie, indistinctement de la façon qu'il lui plaira m'emploier, mais qu'il n'y a point d'employ qui me vaille le repos, pourvu que je le puisse avoir chez moi, aupres de mes amis et de mon bien, et en sureté, aiant, comme sans doute vous faites aussi, une antipathie naturelle contre les meurtres et le massacres, de sorte que, si les desordres continuent encore longtems chez nous, mon dessein est d'envoier mes enfans en Hollande et de me retirer en quelque cour d'Allemagne, pour tacher d'y subsister avec moins d'incommodité et de fraix. Je vous trouve bien heureux Monsieur, de pouvoir en tout cas avoir une retraite chez des princes, qui indubitablement sont bien les plus obligeans et les plus genereux de tout l'empire. J'espere pourtant, que vous n'aurez jamais sujet d'y prendre votre refuge, car, de quelque façon qu'on tourne les affaires, dan l'age ou nous sommes on ne quite pas si facilement son pays, ses amis et son bien, qu'on se decharge d'une partie des souliers. Cependant le danger, dans lequel nous sommes, n'est pas mediocre. La France et l'Angleterre font des grands preparatifs pour la continuation de la guerre, et le malheur veut, que le roi de la grande Bretagne, qui a beaucoup de tendresse pour Monseigneur le prince d'Orange, et qui pourroit a son egard estre disposé a ne point persecuter jusqu'au bout un état, qui lui est soumis, ne jouit pas, a ce qu'on dit presentement, de tout le pouvoir souverain, Monseigneur le duc de Jork y ayant grande part, fortifié par le duc de Buckinham, Arlington et autres du meme party, sy bien que de ce coté la il n'y a pas beaucoup de bien a attendre, nonobstant que je vois bien, meme par la reponse, que Messeigneurs les Etats generaux ont donné aux ambassadeurs de Suede et par toute la conduite qu'on tient, qu'on est encore coeffé chez nous de l'esperance d'etre bien d'accord avec l'Angleterre. Et hinc illae lachrymae. Car surement, si nous eussions vu clair dans leur dessein, nous aurions eu une prevoiance egale a notre danger, et nous aurions prevenu la guerre, ou nous aurions êtez en etat de la soutenir. Vous savez bien Monsieur, qu'il n'a point tenu aux soings, que j'ay pris d'informer fidellement l'état de ce qu'il devoit savoir

et faire, et vous voiez la recompense que j'en ai. On me refuse jusqu'au remboursement de l'argent, que j'ai emploié pour le publicq, et ceux, qui m'y devroient servir, aiment mieux de renoncer au parentage que d'etre cru de mes amis. Le bon parent a tort de vous dire, qu'il suit mon exemple; je ne suis point assez negligent pour oublier jusqu'a la mon devoir, je lui ai ecrit une tres grande aussitot que je sçus la mort de feu Monsieur son pere, a laquelle il ne me fait pourtant aucune reponse, a cause, comme je croi, que ma compassion lui sembla plus forte que sa douleur. Je suis pourtant de votre sentiment, c'est, qu'il faut aimer ses amis tels qu'ils sont. J'ai eu toute ma vie beaucoup de tendresse pour lui, et je croi qu'il aura de la peine a me le faire passer; c'est pourquoi je suis bien aise, qu'il est de ceux, qui doivent etre continué dan leur employ.

Nous avons icy depuis quelque jour Monsieur le comte de Monteray; il y a trois (jours) que j'eu avec luy une conversation particulliere et assez longue sur les affaires presentes, dans laquelle il me dit entre autres, qu'il falloit continuer la guerre et ne songer pas seulement a la paix, que les affaires ne fussent remises dans l'ancien estat; je luy respondis, que j'estois de son advis, pourveu que nous fallion (l. fussions) en estat d'en soustenir l'effect et les fruit, a quoy il y auroyt quelque apparence en cas que tout ceux, qui y ont intrest, et principalement toute la maison d'Autriche, puissent (prendre) le mesme party par une rupture ouverte, car, pour des assistances, rendue a des beaux prix par des princes particuliers de l'empire, que je n'en faisois non plus d'estat que d'un habit de plusiers diverses pieces, qu'on peut descoudre quand on veut, estant persuadé, que ses princes quitoyent le party aussytost qu'on leur donneroyt quelque incommodites chez eux ou que leurs ministres trouveroient mieux leur conte dans le pais que dans la guerre. Il n'improuva point ce que je dit, mais je ne trouvois point en ces parolles qu'il s'en persuadoit l'effect. Cependant Monsieur, je vous trouve dans un tres mauvais estat, la saison la proche (l. s'approche) et nous sommes menaces d'une guerre tres violente tant que par mer que par

terres, pendent que les allies mangent le reste de nostre pauvre patrie sans rien faire, et que le temps, qu'on pouroit avoir employé a mettre le repos dans le pays et a traitter de la paix avec nos ennemys, se perd en des disputes frivoles pour le lieu de la negotiation. J'ay veu la responce, que Monsieur les Estat ont donne au memoire des ambassadeurs de Swede, et j'y vois a mon regret, qu'on se sert encore ches nous de mesmes termes, qui ont cy-devant causee beaucoup d'offence contre nous, apres que le roy d'Angleterre a esté obligé comme (l. contre) son gre de traitter la derniere paix dans le pays de ses ennemys et mesme dans le lieu, qu'il luy avoyent escrit. Je ne trouve pas qu'on ait fort à se plaindre du lieu, que le roy nous avoyent propose pour traitter de la suivante; vous dires la dessus, qu'il n'apartenoit pas a Messieurs les Estat d'y rien determiner sans l'advieus (aveu?) de leurs allies, et j'en suis d'accord avec vous, mais vous m'advoueres aussy, qu'ils pouroit faire cette excuse d'une facon moins desobligantes, quand on auroit respondu, que la paix estoit un bien si universellement desiré, que tout lieu devoit plaire a ceux, qui advoyent un veritable desseyn de la traitter, et qu'ausi qu'il estoyent prest d'envoyer leur ambassadeurs indistinctement la ou leurs Majestés le trouveroyent bon, mais que, comme il ne scavoyent pas si leur allieu (l. alliés), auxquels il devoient le respect de le (l. ne) rien conclure a leur dessein, y trouveroyent leur commodité, le lieu se esta(n)t esloigné de leur demeure, il tacheront de les y disposer, ne doutant pas, que leurs Monsieurs n'eussent asses de bonté pour condescendre a un lieu plus propres a tous les interestes, en cas que le dittes allies trouvassent l'assiette et mesme lair de douquestique (l. Dunquerque) peu acccmmodes pour une negotiation de cette nature; par cette façon d'agir il n'eussent use de cette difference et avec cette modestie, qu'on a tousjours desiree deux et qu'a mon grand regret on n'y voit point encore, et il n'eussent sans doute attendri le coeur des deux roys, qu'il ont de nouvau offence, et oste tout subject de plainté tant aux uns qu'aux autres, sans pourtant tesmoigner par la aucune foiblesse ny lachete, la gloire de traittes ne consistant point dans les

grimaces, mais dans les conditions, dans lesquelles les republiques doivent tousjours avoir plus d'esguard aux bien de leur subject qu'au faste de leur gouvernement, estant asseure, que l'honneur et l'argant n'entrent point en une mesme bourse.

Je n'apprens encore rien de notre equipage de mer, que je trouve pourtant tres neccessaire, non seulement pour garder nos cotes et s'opposer a la grande force, a laquelle les deux rois se preparent, mais specialement pour donner de l'emploi a tant de matelots, qui sont chez nous, dont la moitié ne pourra point estre emploié par commissionaires et qui, ayant besoin de subsistançe, s'ils ne la trouvent chez nous, l'iront chercher aupres de nos ennemis.

Je m'etonne de ce qu'on ne travaille pas avec plus d'application a remettre le repos et la concorde en notre pays, sans laquelle ipsa salus nos servare non potest. Partout, ou un gouvernement est divisé, le peuple l'est aussi, car chaqun y a ses partisans. Et comme il me vient des lettres de tout coté, je puis voir, que generalement on parle a cette heure bien plus mal du nouveau gouvernement que de l'ancien. Je suis encore persuadé, que le remede, que je vous ay proposé par mes preçedentes, est l'unique qui y peut remettre les affaires, et sans lequel je tiens notre pauvre pays ruine pour tout jamais, car il n'y restera que ceux, qui y ont des charges, dont ils usent fort indiscretement, et dont ceux la meme commençent a se plaindre, qui ont aidé a en debouter les autres. Adieu.

Je pensois fermer la presente, mais il faut que j'y ajoute encor un mot, qui est, que je vous prie d'assister M. Balfour [1]) en tout ce que pourés au sujet du changement du magistrat de Bergues. Je ne sçai pas qui a conseillé a Son A. de donner la jouissance de ce bien la a M. le Rhingrave, pendant qu'on a en France les moyens de faire la pareille; vous savez, qu'on y est assez vindicatif, et que, ci on fait ce changement dans le magistrat de

---

1) Sir Patrick Balfour, capitaine au service des Provinces-Unies, d'origine Anglaise.

Bergues, on en pourra faire de meme en des lieux, ou ce changement seroit de plus grande consequence. Le bon parent aime tant, comme j'apprens, ses compagnons de passe-temps, qu'il veut bien les favoriser meme contre ses plus proches, ayant sans doute coöperé a ce que le fiscal de Brabant eut une authorisation d'exercer sa charge par toute la province, pour mieux mortifier celle, qu'a mon fils le surintendant sur tout le marquisat [1]). Peut-etre que le tems fournira matiere a y trouver le contrepoid. Cependant voiez l'obligation, que j'ai a sa conduite en tout ce que me touche.

Monsieur Vrijbergen, qui est deputé a Bruxelles, vient de me quitter; je vous assure qu'il est bien de mon sentiment, qu'il faut a tout pris maintenir le gouvernement tel qu'il est presentement, mais qu'il faut trouver le concorde du peuple dans la reunion du magistrat ou que tout sera perdu.

N° 59.

D'Anvers ce 23 Mars 1673 [2]).

J'apprend avec beaucoup de joye par celle, que vous aves eu la bonté de m'escrire le 16 Mars, le procede obligant, dont en use M. de Cowerve en mon esgard, et suys tres mary de n'estre point en estat de luy en tesmoinguer la recognoissance que je luys dois; je vous prie M., de luy en faire un compliment de ma part et de l'asseurer, que je ne manqueray pas de le faire moymesme, aussitost que sa vertu scrupuleuse me permettra d'agir plus ouvertement. Le changement du magistrat de Bergue ne me touche point tant que ces Ms., qui on(t) este a la Haye, et principalement M. Balfour, qui croyent estre,

1) Le fils de P. de Groot avait été nommé à cette charge par la princesse de Hohenzollern, marquise de Bergen-op-Zoom. En 1672 les Etats-Généraux confisquèrent le marquisat.

2) D'après les copies.

ässes bien aupres de Son Altes pour ne rien craindre quand l'affaire despendroit d'elle et quand mesmes j'y aurois quelque intrest. Je me suis desia si fort accoutumé à ce qui ne me plait pas, que je le souffre sans peine et sans contraintes. Je croy pourtant, que ceux, qui ont consellie S. Al. d'y agir de cette sorte, ont plus consideré l'effect de leur' recommandation que l'intrest de Saditte Al., et asseurement, si javois esté de son conseil et que mesme l'affaire m'eut touché en ma propre personne, je n'aurois jamais conseillé Son Altesse d'y agir comme elle a fait. Il ne faut jamais offencer ceux, qui ont plus de moyens de nous nuire que nous de les desobliger, et ceux qui ont creu faire beaucoup (de) bien a Turcq [1]) pouroyent bien luy avoir fait du mal en luy faisant perdre pour tousjours une charge de conseyller pour celle de bourgemaistre d'une annee. Car, a vous en parler selon mon sentiment, je suis persuadé et j'ay comme vous scaves tousjours este, que nos affaires ne demeureront pas longtemps dans l'estat ou elles sont et que nous jouerons cette annee de nostre reste, c'est a dire eu peu de mots, qu'il nous faut la paix ou que nous sommes perdus.

J'avois esperé, que nous aurions fait quelque chose durant les glaces, et cela aiant manque, je ne puis me promettre rien de bon de la campagne prochaine, pour laquelle il est certain qu'on fait des grands preparatifs, tant en France qu'en Angleterre, et vous savez Monsieur, le peu de cas que j'ai toujours fait des armes de nos alliez, et comment j'en ai parlé naguere a Monsieur le comte de M. [2]). Cependant on nous ruine en 200 deniers, on chasse le traficq, et meme la plupart de ceux qui ont du bien, hors du pays. Les coffres des finances doivent être pleins d'argent et on ne paye personne; le desordre et l'injustice sont si grands chez nous, que je m'etonne de ce que le pays n'est pas encore abimé.

Si on avoit donné aux ennemies tout l'argent, que les sujets de la Hollande ont fournis ces deux annees, on en auroit acheté la paix et nous serions en etat de nous

1) Le docteur Justus Turcq, conseiller de la marquise.
2) Le comte de Monterey.

remettre petit a petit, au lieu que nous sommes encore dans l'eau jusqu'a la gorge. Je plains le present R. P., qui, pour une pension si mediocre, a tant travaillée pour le bien de l'état, de ce que la fortune n'a pas voulu mieux seconder son admirable conduite, et ne m'etonne pas que la populace, qui ne juge des affaire que par leur succès, n'approuve pas plus le gouvernement present que le precedent. Mais je m'etonne de ce qu'on voit le desordre, et qu'on ne le redresse point, qu'on connoit l'injustice, et qu'on ne la corrige point, et qu'on sent les effets de l'ire de Dieu et qu'on ne si (l. s'y) amande point. Comme je ne vois point de remede à nos maux, si Dieu n'y met le main, je le prie de tout mon coëur d'avoir enfin pitié de tant d'honnêtes gens qu'il y a encore en notre pauvre pays, qui n'ont point trempé dans les actions abominables qui s'y sont faites, et de ne point perdre tout a fait un état, qu'il a cy-devant comblé de tant de benedictions.

Vous ne m'ecrives plus rien Monsieur, de l'apparence de mon retour, cela me fait croire que vous en desesperés. Vous pouves pourtant me dire la verité, sains craindre qu'elle m'etonnera; apres la perte que j'ai faite, je ne suis plus sensible au moindre maux, et pour le peu de vie qui me reste, je me rengerai a tout ce que le destin resoudra de moi. Adieu. Faites, je vous prie, mes baisse-mains a tous ceux, qui l'auront pour agreable.

N° 60.

Ce 30 Mars 1673.

La vostre du 22, qui me devoit avoir este livrée dez Lundi, qui fut le 26, ne m'a este donnee que deux jours aprez, ce qui a esté cause, que je ne vous ay rien respondu sur son contenu par ma precedente. Je vous diray donc Monsieur, pour revenir encore une fois sur nostre vieu texte, que, s'il n'y a que l'invention de ma lettre

a la ville de Gornichem qui donne de la repugnance a S. Al. en mon esguard, nostre affaire doit bientost estre vuidee, puisqu'asseurement on trouvera, qu'il n'y a rien de plus faux ny de plus hors de toute apparence que cette calumnie, et je voudrois bien, qu'on me dit le lieu et la datte d'ou je la dois avoir escritte, car de l'avoir fait en mon premier voyage il n'y avoit point encore d'apparence, le roy de F. n'ayant pas encore pris Doesburg. Encore y en avoit il moins en mon second voyage, dans lequel je devois estre persuadé, que l'offre de Messieurs les Estats estoit assez grand pour nous donner la paix, et a mon second retour de l'armee j'ay eu Monsieur d'O(dijck) avec moy jusqu'a la Haye, ou j'ay trouvé Messieurs de Gornichem, qui m'auroyent bien decharge de la peine de cette pretendue lettre, si je les en avois parlé, et depuis ce temps-la je n'ay plus bougé de la Haye, assez persuadé que nos affaires n'estoyent plus dans le premier danger depuis que les forts a Niewerbrugge estoyent achevez et que l'eau estoit desia monté de quelque pieds, a quoy l'esperance, que les Francois avoyent du succez de la negotiation et le sejour que je fis faire a la Haye avec Monsieur de Rosamelle, qui estoit l'exempt des guardes du roy, qui m'accompagnoit soubs promesse que nous retournierons (l. retournerions) ensemble, peut avoir contribue quelque chose. Le mesme Rosamelle me dit, qu'on avoit esté fort estonné a leur cour de ce qu'avant l'arrivee de leur armee on n'avoit pas pris Nuitz et ruine leur magasin, et c'estoit entre autres l'advis que j'avois donné a mon retour de France dans la conference secrete, ou on me fit venir en presence de Son Altesse. Je pourois avec quelque raison demander pourquoy on n'a point fait cela, non plus que fait labourer toutes les terres des provinces, ou les Francois devoyent commencer leurs attacques, pour empescher la subsistance de leurs chevaux, qui estoit aussy un de mes advis, mais on me pouroit respondre, que toutes ces demandes ne sont plus de saison. De mesme en est il avec moy, j'ay suivy, en tout ce que j'ay fait, mes ordres, et j'en ay mes decharges de mes principaux d'alors, qui estoyent aussy souverains en leur temps que Messieurs les Estats de Hollande le sont presentement,

et je voudrois bien scavoir si Monsieur le comte de W.[1]), qui est un seigneur sage, esclairé et trempé dans les affaires du monde, ne trouveroit pas bien estrange, qu'en cas que Monsieur le prince d'Orenge vient a mourir et le gouvernement a changer de face, le nouveau gouvernement luy demandast conte de ce qu'il auroit fait par les ordres de ceux, qui gouvernent presentement. Peut estre que, quand il considerera cela comme il faut, il trouvera que je n'ay plus a respondre de ma conduitte a aucun gouvernement qui soit au monde, et c'est ce qu'en son appollogie feu mon pere a demonstré irréfutablement. Je viens a tous ces Messieurs, sans en excepter le ministre, quy n'ont pas le courage de demander pour un honneste homme une chose, qu'on ne luy peut pas refuser sans la derniere injustice, et je vous diray en peu de mots, que je ne m'estonne plus de la perte d'une si grande partie de nostre pays. Je vous ay escrit cy-devant Monsieur, que j'ay encore une petite resource, dont je vous feray part quand les autres resorts seront manquez, comme ils feront aparement de la maniere qu'on s'y prend. Cela fait, mon dessein est de m'aller habiter a Hambourg, d'ou je puis tousjours entrer en Hollande sans passeport et ou on peut venir avec moins de danger qu'a Anvers, ou il n'y a nulle seurté pour moy, non plus qu'en chemin, car il y a un si grand desordre dans l'armée imperiale, qui est aux environs de cette ville, chasque regiment voulant obeir a son colonel, qu'il n'y a aucun respect pour les passeports, de qui qu'ils soyent.

Je recois la vostre en commencant cette page, je veus dire celle du 26, par laquelle j'apprens, comme aussy par celle de Monsieur le R.[2]), que les chenets ont encore apporté une nouvelle doute a cause de ma lettre a Mad. d. O.[3]). Cependant je crois, que je m'estois assez exprimé par mes precedentes, que mon intention estoit qu'on les donnast indispensablement au maistre, si son dessein estoit de les avoir, et cela sans aucune condition. La

---

1) Le comte de Waldeck.
2) M. le Rhingrave?
3) Mme. d'Odijck?

perte du temps ne sera que d'un jour ou deux, car ma lettre suyvante s'est expliquee assez ouvertement, mais je ne scay pas pourquoy vous avez esté si en peine pour trouver une personne qui les devoit presenter, (il) me semble que cela tient un peu trop de la parade, et qu'il falloit ne les donner que (l. qu'a) M. d. O. ou a M. Boet (Boer?) [1]), qui sont ceux qui en ont parlé, pour les mettre ou ils devoyent estre. Je veus bien, comme j'ay dit cy-dessus, que M. d. O. scache qu'ils luy estoyent destine, afin qu'il soit plus enclin a me servir. Je suis aussy persuadé que vostre amy, estant detrompé de la lettre pour Gornichem et de tout ce dont on me peut accuser, ne refusera pas de (me) rendre office en une affaire si juste, qu'il n'y a qu'a l'entreprendre avec tant soit peu d'application pour y reussir, puisque je suis content d'un seul passeport si on ne peut point obtenir la sauveguarde, qu'on ne refuseroit pas a un Turcq s'il le demandoit, et qui se donne tous les jours entre des ennemis declarez. J'apprens que M. de Suylichem [2]) vient en commission a Heydelberg pour l'affaire de M. de Simern [3]). Si Son Altesse se fut voulu servir de celuy, quy vous escrit, dans cette affaire, peut-estre qu'il n'auroit point esté tout a fait inutile; il auroit eu occassion de montrer, qu'il n'est point ennemy de la maison, et comme il cognoist un peu l'humeur de S. Al. El. [4]), il auroit peu le toucher a son foible. Mais comme on ne veult pas de luy, il sera bien ayse aussy de pouvoir tenir son repos; il ne refuseroit pas mesme d'y aller faire un tour en son particulier, si on se vouloit servir de luy soubs main. Si vous pouvez trouver le loisir de faire avec M. le R. un tour a Rotterdam pour y voir les verres [5]) et en prendre tout ce qu'il vous plaira, vous en obligerez le maistre; la secheresse en aura sans doute corrumpu une partie, car ils sont de nature a vouloir estre quelquesfois humi-

1) Personnage inconnu.

2) Constantin Huyghens, le jeune.

3) Le prince Louis Henri Maurice de Simmern, beau-fils de Frédéric Henri, vint de mourir.

4) L'électeur Palatin.

5) Peut-être des vers à soie.

difiez ou humectifiez, comme vous en trouverez le mot plus a vostre gré. Je m'estonne de ce que Messieurs de Leyden se sont exposez en une affaire, ou ils ne reussiront pas. Si les Francois quittent toutes les places que vous me marquez, nos affaires n'yront pas mal, mais je ne scay pas si celles des Espagnols en seront en mellieur estat.

N° 61 [1]).

D'Anvers ce 17 Avril 1673.

J'aurois respondu il y a huit jours a la vostre du 6 sans un alles (l. accès) de goute, qui, m'estant tombé sur le bras droite, m'a pour quelque jours enpesche de me servir de la plume; il faut pourtant que je dise cela a son honneur, qu'elles ne m'a jamais donné d'attacque moins violente et de moins de duree, je croy que c'est a cause que, dans ce declin de la lune de Mars, elle a tand de visites a rendre, qu'elle a esté obligé de m'expedier le plus tost qu'il luy a esté possibles. Je viens Monsieur, a la vostre, car, pour des nouvelles d'icy, il n'en faut attendre, qu'en tant qu'elles viennent premierement de chez vous, tout ce qu'on y dit, tout ce qu'on y ecrit et tout ce qu'on y imprime ne contenant rien que les miseres de notre pauvre patrië.

Je suis marry de voir, que je ne me suis point trompé dans le jugement, que j'ai fait il y a deja longtems de l'assistance de nos alliez, et en espece de celle des troupes Allemandes. Je suis bien aise de ce que Monsieur le comte de W. doit etre presentement de retour de son voyage, etant persuadé, que sa presence est plus neccessaire aupres de la personne de Son Altesse que la ou elle a été.

Je ne trouve, pas que le changement de la ville de Cologne et celle d'Aix la Chapelle puisse donner aucune

---

1) D'après les copies.

alteration a la negotiations de la paix, mais je suis toujours persuadé, qu'on devroit avoir commencé a la traite(r) des l'arriveé des mediateurs, ou qu'on devroit avoir un peu mieux emploié la saison, qu'on croioit avec raison etre a notre avantage.

Quand il y a encore quelque chose a craindre, il y a moiens de faire des accommodemens, mais ils ne sont guere de saison quand on a perdu son proces au derniers ressort. De quelque coté que je regarde notre pauvre état, je pleur son desastre sans y trouver de remede, car toutes les lettres, que je recois de vos quartiers, ne me parlent que du desordre universelle qu'il y a en tout et partout. J'avois cru devant, qu'une concorde entre le peuple auroit pu de telle sorte remettre les affaires, qu'elles auroient fait naitre un acheminement a la paix, mais depuis qu'on a negligé cela, et qu'on a meme fomenté le desordre, je crains que la crainte, que j'ai eue il y a deja quelque tems que cette désordre ne se termine a la fin en une faction generale, pareille a celle qui a été autrefois entre les Houx et les Cabillaux, ne devienne une verité, et que votre premier ministre ne coure risque d'etre un jour aussi maltraité que son predecesseur.

Je trouve le choix de Messeingneurs de Hollande tres advisé, ne pouvant mieux fier la negotiation de la paix, qui fait le repos public, qu'entre les mains de deux personnes [1]), qui ont cy-devant bien voulu acheter leur repos particulier par la privation de leur charges, et ne plains personne que M. van Beuninghe, qui, apres avoir si longtems brouillé(?) les affaires, est reduit a voir avec patiençe, qu'on se va servir d'autre mains que les siennes, pour lui donner la derniere onction. M. Rumphe m'ecrit pourtant encore de Paris, qu'on tient la la paix pour assurée. Cependant nous n'ignorons point les preparatifs, qu'on y fait pour cette campagne. J'espere, que la jalousie entre la France et Angleterre y contribueront quelque chose, car je tiens pour inpossible, que l'un ou l'autre de ce royaumes ne se repente un jour de notre ruine, si Dieu permet qu'elle arrive. Monseingneur le prince d'Orange

1) Messieurs Van Beverningk et Van Reede van Renswoude.

fait fort bien de raffirmer par sa presence les affaires de Zeelande, ou tout commencoit a se brouiller. On dit icy, que de là il fera un tour en Flandre, pour s'y aboucher avec M. le comte de M. mais je ne sais pas ce qui en est.

Vous me parlez toujours de mon parent comme d'une personne, qui fait semblant d'estimer fort mon amitie. Je crois qu'il sait bien, que l'amitie n'est pas volontaire, mais qu'on la peut obtenir et conserver par la reciprocité. Qu'il examine tant soit peu sa conscience, et s'il trouve qu'il m'en à donnee les marques qu'il doit, il peut bien être assure, qu'il ne trouvera jamais que j'y manquerai de mon coté, etant ennemy de l'ingratitude au point que je le suis.

Il vous a dit Monsieur, que Kletcher [1]) parle mal de moy, mais qu'a t'il repondu ou fait repondre au dit Kletcher, quand il a sçu qu'il en usoit de la sorte? Car il faut que je dise a ce sujet, que Messieurs van der Hoghe et de Nieuwborg [2]) etant a Bergues de la part du Conseil d'état et y aiant oui qu'un des fils de Turcq y avoit fort mal parlé de moi, demanderent au pere si c'estoit lui qui instruisoit ses enfans a parler mal des gens de bien, qu'ils lui conseilloient de mettre ordre a ce que cela ne se fit plus, ou qu'ils y feroient mettre ordre par l'authorité du conseil d'état, de sorte que Turcq, bien decontenancé, fut obligé d'envoyer son fils leur en demander pardon, et s'excuser sur ce qu'il dit avoir eté yvre. Voila comment en usent les vrais amis, mais qu'est ce qu'a fait Mr de C. depuis ma disgrace, qu'il ne (l. qui me?) puisse faire juger qu'il est mon amy? En France et peut etre partout ailleurs, quand une personne de condition a eu le malheur de perdre les bonnes graces du roy, bien loin de le negliger, bien loin de le considerer comme un objet de honte pour la famille, tous ses parens s'interessent a sa fortune, prennent part a son malheur, emploient leur credit pour son retablissement, et ne negligent rien de ce qui peut servir a le remettre en son premier etat. C'est de cette sorte qu'en usent les gens d'honneur et que ses parens memes en ont

1) Voyez sur lui la suite de la lettre.
2) Jac. van Egmont, seigneur de Nyenborg, membre du Conseil d'état.

usé a l'egard de feu mon pere, dont les malheurs m'ont etéz aussi glorieux que lui peut etre l'honneur de sa fortune presente. Je viens donc au discours de Kletcher, qui est apparement un frere de celui, que j'ai fait secretaire a mon depart de Stokholm, par l'authorité, que m'avoient donné Messieurs les Etats, d'en choisir un, que je jugerois capable. Il a apparement été en Suede avec Monsieur Haren, comme il avoit été icy (l. cy-)devant avec Monsieur Ysbrands. Et le conte, qu'il fait de moi, est sans doute formé en Hollande et point en Suede, par la production du bel esprit de son coquin de maitre, qui, apres avoir fort medit de moi en Suede touchant ma conduite en France, sans que pourtant cela ait fait aucune impression dans une cour, ou j'etois assez connu, se sert presentement de la même invention en Hollande pour decrier la conduite, dont j'ai usé en Suede. Comme si cela doit servir a excuser le peu de credit, qu'il y a eu, et le mauvais succes de sa negotiation [1]). Pour ce qui est de la fable du melon, comme il n'en est effectivement rien, et meme il n'y a rien de plus faux, vous pouvés bien penser, qu'il est impossible que je m'en souvienne et que je vous en dise quelque chose. Il est vrai, qu'il y a eu des melons au dessert du repas, que je donnois au roi et la reine et la regente de Suede a mon depart de Stokholm, mais comme ils etoient elognez de la place ou j'etois assis, je sais bien que je les ai ni manié, ni coupé, bien loin d'en avoir dit quelque chose. Et quelle apparence que moi, qui ai use toute ma vie de tant de retenue, que j'ose dire que jamais par mon discours je n'ai fait rougir femme ni fille en compagnie — car en particulier vous savęs bien qu'elles ne veulent pas toujours qu'on en use comme cela — j'aurois eu assez d'insolence de former a ma table un discours scandaleux, en presence d'un roi, d'une reine, de deux princesses a marier, et de tout ce qu'il y avoit de plus grand en Suede, et je n'aurois pas seu moi meme, ny tous ceux qui y etoient presens, que j'avois fait une faute si enorme, jusqu'a ce que quatre ans apres Mr. de

1) L'auteur parle de W. Van Haren et de sa mission en 1671—72.

Haren et son secretaire s'en sont formé une histoire dans leur cerveau, qu'ils debitent pour une verité? Et a quelle fin tout cela? Pour faire croire, que ce n'est pas par sa faute, mais par la mienne, que leur Majestes ne lui ont pas faits le meme honneurs, qu'ils m'avoient fait a mon depart, comme si depuis ce tems-la ils avoient pris resolution de ne plus prendre de repas chez aucun ambassadeur, et qu'on peut inferer par la, que c'estoit bien de leur coutume de le faire, la ou on n'ignore pas que c'a êté la seule et unique fois qu'ils l'ont fait, non point a ma priere, car je n'aurez (l. aurais) pas eu assez de vanité pour le convier, mais par leur propre motif, la reine m'aiant fait dire par la comtesse de Steenbock, qui est Ripperda [1]), qu'elle vouloit etre du repas, qu'elle avoit apprise que je devois donner a Messeigneurs de la regence, et m'aiant ensuite nommé le jour et les personnes, qui en devoient etre, ce qui n'etoit pas fort etonnant, puisqu'aiant assez d'amitié pour feu ma femme, elle en usoit assez librement avec nous en (l. à) y faire querir du beure, du fromage et de la chair fumée d'Hollande, quand il lui prit envie d'en manger; et certes, si je lui avois donné le moindre sujet d'offence, elle ne m'auroit point dit, quand je pris congé d'elle, qu'il faisoit bon voir que Messeigneurs les Etats n'estimoient guere leur amitié, en retirant de la une personne, qui leur etoit si agreable. Adieu. Le papier me manque, et le sujet n'en vaut pas la peine.

N°. 62 [2]).

D'Anvers ce 11 May 1673.

Je ne vous dirai pas grand chose sur ce que vous avez pris la peine de m'ecrire le 4 du courant, ne trouvant point tant de difficulté a croire, qu'on parle tres mal de moi a la table de M[r] le P(rince), que j'en ai eu ci-devant a me

1) La famille Ripperda tot Beurse appartenait à la noblesse de Gueldre.
2) D'après une copie.

persuader, qu'on pouvait avoir encor quelque bon dessein par (l. pour) moi par dela, quand vous m'avez voulu donner l'esperance; je connois trop l'humeur violente et dissimulée de votre P. Ministre, pour en attendre rien de bon, ni pour moi ni pour tout l'état; si feu M. de W. l'avoit aussi bien connu que moi, il ne s'en seroit pas laisser tromper, comme il l'a fait. Je crois, qu'il est fort propre pour debattre quelque mechant proces, mais, pour le gouverneur d'un etat, je crois, que ce n'est pas des gens sortis de la savette et trempez dans la chicane qu'il le faut attendre, aussi en voions nous tous les jours l'effet, qui ne repond pas mal a mon attente. Je plains notre pauvre pays et les honnetes gens, qui y sont encore, d'etre exposez a la derniere servitude, sans pouvoir assouvir la haine de leurs ennemis ni le rage et perfidie de leurs citoyens. La seule consolation, qui reste au gens d'honneur, sera de voir, que ceux, qui sont cause de leur ruine, ne seront pas plus heureux qu'eux, et qu'ils auront encore cet avantage sur eux, qu'ils jouïront du repos, d'une bonne conscience et d'une reputation, qui tot ou tard couronne les actions vertueuses et immortalise ses autheurs. Jusqu'ici j'ai espere, que la paix guarantiroit notre pauvre etat de sa derniere ruine, mais de la maniere qu'on s'y prend chez vous, je ne crois pas, que nous n'aions rien a attendre des traittez qui se vont entamer.

On m'ecrit, qu'a la fin les traitez avec la Dannemarcq, y compris les deux dücs de Lunenbourg, sont adjustez, j'en suis bien aise, encore que je les considere plutot comme un obstacle a la paix que comme un acheminement a une heureuse guerre, n'etant pas possible, selon mon petit sentiment, que notre etat suffice longtems a une depense si excessive et qui fait sortir tant d'argent hors du pays, apres que tant de vaiselles et d'orfeverie du metal dont on le fait, a eté fondu et dissipé. Je trouve aussi, qu'on a bien fait d'aneantir enfin l'illicudetion (l. illucidation) du traité d'Elbing, qui a eté une production de l'esprit chimerique de .... [1]) dans le tems qu'il

1) Voyez: Wagenaar XII, pg. 464. Le nom omis est peut-être celui de M. Valkenier.

ensorceloit le ville, qu'il gourmandoit tout la reste de la province, qui a produit une grande animosité contre notre republique, sans que ses sujets y aient profité d'un sol, la ou l'amitié de la Suede, qui a tant d'interêts communs avec nous, n'auroient point eté d'un petit effet pour nous garantir de la guerre, qui nous accable. Quand, a mon retour de Suede, j'ai parle de cette façon, on m'accusoit d'etre trop bon Suedois, et quand j'ai taché d'eviter la guerre, qui nous est si fatale, on me disoit trop bon Francois, sans que ceux, qui ont si mal advertis notre gouvernement des dessein, qu'on formoit en Angleterre, et qui meme ont fait voir toute la foiblesse et exposé a la cognoissance des ministres de son plus grand ennemi tous les secrêts de l'état, aient jamais pu se meprendre ni méfaire [1]). Cependant je vous assure, que je n'ai jamais ête que bon Hollandois, et que je serois ravi de le pouvoir demeurer toute ma vie, mais, comme je suis obligé d'avoir soin de la subsistance et fortune de mes enfans, il se pourroit bien, que, si je trouvois occasion d'y vendre et retirer le bien que j'y ai, je la consider(er)ois plustot comme une caverne des brigands que comme ma patrie, et je vous assure que, si je prends une fois la resolution de n'y retourner jamais, il ne manquera point de personnes d'honneur et de bien, qui suivront mon exemple. Je n'en suis pourtant pas encore la, au contraire, j'attens toujours de la bonte divine, qu'elle gardera ce pauvre pays de sa derniere ruine, en consideration de tant d'honnetes gens, qui y sont encore, et qui ne sont pas coupable de tous les forfaits et de toutes les insultes, qui s'y sont commises depuis quelque tems.

C'est pourquoi que j'ai y (l. j'y ai) renvoié mon fils, afin d'y continuer ses etudes et d'empecher que mon nom ne sorte pas tout a fait de la memoire des gens d'honneur. Son abord y a été assez avantageux. Monsieur le receveur Stoop, le rencontrant a son arrivée a Dordt, la fait loger chez lui, a Rotterdam Messeingneurs Cant, Gaal et Vroesen ont disputé a qui le logeroit, il est demeuré chez le dernier, mais a diné le Samedy chez le premier, le

---

1) Apparemment l'auteur désigne Messieurs Boreel et Meerman.

Dimanche chez le second et le Lundi chez Mr Arkenbout, ou Messeingneurs de Ripperda, de Borré d'Amerongen [1]), et beaucoup d'autres n'ont point fait difficulté de boire a la santé d'un pauvre exilé. J'attens icy la semaine prochaine un jagt avec bonne compagnie, qui viennent expressement pour me rendre une visite; nous ne manquerons pas de boire a votre santé. Adieu. J'ai fait partir d'icy avant hier avec le batteau de la Haye six livres du meilleur chocolat qui se trouve icy, dans une boite ou il y a 72 tablettes, dont le 12 font une livre.

N° 63 [2]).

D'Anvers ce 29 May 1673.

Comme je suis toujours persuadé, que mon jugement ne se trompe point quand il est d'accord avec le votre, vous pouvez bien penser Monsieur, que je n'ai point été marry quand la votre du 18 m'a fait voir, que vous ne condamniés pas les sentimens, que j'ai toujours eu du personnage, qui a fait le sujet de ma precedente [3]). Comme je sçai, qu'il est un de ceux, qui ont le plus contribué au bouleversement interieur de l'état, (que,) quand Son Altesse temoignat se contenter du gouvernement qu'on avoit mis entre ses mains, il lui a fait comprendre, que son autorité ne seroit point assez independante si longtems que ceux, qui avoient travaillé au maintien de la liberté et des priviléges, auroient voix au chapitre. Il n'y a rien que je n'attens de sa violence, et quand avec cela je considere toutes les bevues, qui ont été faites sous sa conduite, je n'attens rien moins qne le retablissement des affaires chez nous de son ignorance.

---

1) Messieurs Gael et Vroesen, ex-magistrats, Messieurs Ripperda tot Beurse et Borre van Amerongen. M. Cant est probablement le magistrat de ce nom à Gouda, M. Arkenbout quelque particulier de Rotterdam.

2) D'après une copie.

3) M. Fagel.

Vous me dites Monsieur, et je l'apprens avec joie, qu'on n'a point a craindre que les François forcent les portes qui couvrent notre province, et qu'on espere, que cette confiance pourra de telle sorte retablir le credit de la Hollande, que les obligations pourroit remonter à leur angienne valeur, et je crois que vous auriez raison, si on n'avoit fait une faute, qui ruinera non seulement les dits obligations, mais encore le credit de la province pour toujours, quand, au lieu de lever le 200 denier sur le vieu pied, on a trouvé l'invention de faire payer piece par piece de tous les bien qu'on a dans le province, sans que par cette voie le creanciers de l'état, voyant a pleine vue jusques au fond des affaires, et trouvant que l'argent, qu'ils ont credité de bonne foi a l'état pour en tirer 4 pour cent, ne leur en vaut plus que deux, le 200 denier du prest-capital s'en appliquant le reste, non seulement ne reprendront plus jamais les dits obligations en payement selon l'ancienne valeur, mais, ce qui est le pis et la ruine totale des finances de la Hollande, ne crediteront plus jamais leur argent a l'état, comme ils ont fait cy-devant, quand la charge du 200 denier, etant personnelle, ne sembloit point toucher au dites obligations, qui, etant confondues dans la masse du bien personel, donnoit occasion a les acheter et a les revendre sans aucun prejudice, la ou presentement une personne, qui aura quelqu'argent comptant, pour avoir vendu quelque marchandise ou bien quelque terre hors de la province, pour mettre ledit argent a rente afin d'en pouvoir subsister, ne le donnera plus jamais a un etat, qui, au lieu de lui en payer quatre pour cent, n'en paye effectivement que la moitié, mais l'enverra ailleurs, ou il en retirera effectivement l'interet qu'il aura stipulé, et par ce moyen ne ruinera pas seulement le revenu et le credit de l'état, mais encore fera sortir tout ce qu'il aura d'argent hors de la province. Vous voie bien Monsieur, que ce n'est pas une petite bevue, qu'on a fait en exigeant le 200 denier de cette maniere, et qu'il eut mieux valu, qu'on l'eut levé six fois sur le vieu pied que quatre fois sur celui qu'on a fait cette année, dont je suis persuadé que l'effet chassera tout ce qui reste encor d'argent en notre pays, si on n'y remedie

par une resolution formelle de ne charger plus jamais les habitans de cette maniere. Puisque nous sommes sur cette matiere, je dirai avec votre permission encore un mot en passant sur un sujet, qui est quasi de meme nature. On m'ecrit d'Hollande, que le dessein de Messeingneurs les Etats est d'obliger leur sujets a se contenter d'etre satisfaits par des obligations de ce qu'ils ont a pretendre les uns des autres. Il est certain, qu'il y a beaucoup de justice et d'equité en cette intention, quand nous considerons que de tous les biens, que nous avons dans le pays, il n'y en a point, qui ne soit diminue en valeur, et qu'ainsi il y a autant de raison, que l'un y perde que l'autre, comme il auroit effectivement fait, s'il avoit êté payé devant le malheur commun, et qu'il eut employé son argent ou en terre, ou en maison, ou en obligations.

Mais, comme les maux d'un etat ont beaucoup de conformité avec ceux d'un corps humain, il faut de telle sorte appliquer les remede a une partie corrompue, qu'elles n'offencent point une autre partie, qui est encore seine. Ainsi je crois, qu'une resolution de cette nature seroit tres juste et tres utile pour satisfaire aux debtes, qui ont etez contractez devant ou durant cette guerre, mais que pour l'avenir elle seroit tres ruineuse et meme mortelle au commerce, qui n'est deja qu'en assez mauvais etat, si on obligoit une personne, qui auroit vendu sa marchandise selon le cours de sa juste valeur, (à) se contenter d'etre paié en obligations, qui ne valent pas le $^3/_4$ de la somme qu'elles contiennent.

J'espere avec vous Monsieur, que notre flotte sera capable de faire avortir tous les desseins de nos ennemis, et que dans peu de tems nous nous jouïrons d'une bonne paix; c'est en quoi j'ai toujours comme vous saves, mis la reste de mon esperance, car pour les alliances avec des princes Allemans, je n'en ai jamais fait grand cas, et l'evenement temoigne, qu'a mon grand regret je n'ai êté qui trop bon prophete. J'ai eu ici Monsieur Fannius le fiscal [1]), qui desespere meme de la conservation de la Zeelande; on n'est meme point hors d'allarmes en ces

1) De la Cour de justice.

quartiers. Monsieur le comte de Monterey est entré cette nuit en cette ville, pour y mettre ordre a toute chose in omnem eventum. C'est un seigneur de beaucoup de prudence, de cöeur et d'activité. Si le conseil d'Espagne etoit formé de ses pareils, je crois que les affaires seroient en un bien meilleur etat qu'elles ne sont. Je ne scai pas si je le pourroi voir sans l'incommoder, mais j'irai a tout prix, pour lui rendre mes devoirs. Adieu. Le tems me presse, et faites je vous prie mes baissemains aux bons amis, sans oublier le bon parent, dont je suis le serviteur tres humble.

N° 64.

D'Anvers ce 11 Juin 1673.

La derniere, que j'ay receue de vous, a este du 18 du mois passé, a laquelle j'ay respondu le 29 du mesme mois, sans avoir rien eu de vous depuis. Je ne croy pas que c'est vostre faute, mais celle de ceux qui les font intercepter, ce qu'on a commencé de faire depuis le dernier voyage que M. Van Beuninghe a fait icy. C'est une civilité que se rendent les amys de cette trempe. Je n'en suis pourtant pas fort en peine, car ils chercheront longtemps avant que rien trouver a accuser en mes correspondances, encore que je croye, qu'on est bien fasche contre moy de ce qu'on ne le trouve pas. Celle cy n'est doncques Monsieur, que pour vous dire que je va faire un petit voyage a Liege et de la a Aix la Chapelle pour l'affermissement de ma santé, qui est, Dieu mercy, presentement assez bonne; je vous escriray de Liege et y attendray de vos nouvelles. Vous les adresserez s'il vous plaist a M. Andries van Wel ou a M. Henry Mecx, marchands audit Liege.

Je va de compagnie avec Messieurs les deputez de Brandenbourg, qui vont a l'armée de France, qui est au siege de Mastricht, pour l'eschange des ratifications du traitté

nouvellement fait. Je vis hyer M. van der Tocht [1]) qui m'asseura que tout le mal, qu'on me fait en Hollande, me vient d'une seule personne, du nom duquel nous sommes d'accord. Il m'asseura ensuitte, qu'en cas que vostre amy ait la bonté de me continuer son assistance, il poura y reussir, il me tesmoigna beaucoup d'amitie et m'asseura aussy de celle de Monsieur Beverning. Comme je ne demandé qu'a me pouvoir retirer en seurté en ma patrie, on ne doit point trouver beaucoup de difficulte a me servir. Adieu. Je fais estat d'estre Mercredy a Liege, ou j'attendray de vos nouvelles. Je vous prie de faire mes baisemains aux recté facientibus, s'il y en a encore.

Je viens d'apprendre qu'on machine encore quelque chose contre moy et qu'on veut inquieter mes bien; je ne scay pas quel subject je donne a une haine si violente, mais je scay que, loing de faire rien contre ma patrie, je donnerois la derniere (goutte) de mon sang pour son salut.

N° 65.

De Liege ce 16 Juin 1673.

La derniere, que j'ay receu de vous, a esté du 18 May, et (...) de celles que je vous ay escrit de l' 11me du courant, jour de mon depart d'Anvers, d'ou je suis venu en cette ville le 14, ou on attend avec impatience les nouvelles certaines du succes de la bataille navalle, dont beaucoup d'apparence nous font esperer une tres bonne issue, bien que, pour animer l'armee Francoise, on y fait courir le bruict de nostre defaitte. Cependant le siege de Maestricht continue, où M. le comte de Soissons est mort ces jours passes, mais de maladie. On dit, qu'on y ouvrira la tranchée Dimanche, qui doit estre le 18, qu'on ne fera que deux attaques effectives et une fausse. Tout y va assez lentement, a cause, a ce qu'on dit, qu'on y attend encore

1) M. Van der Tocht avait été chargé d'une seconde mission à Bruxelles.

du canon a Wesel pour faire le nombre de 50 pieces, n'y en ayant encore que 27. On n'a pas encore tiré un seul coup contre la ville et de la ville fort peu, attendant aparement de part et d'autre a se voir de plus prest, pour ne point tirer leur poudre au moineaux. Quelques jours passez ceux de la ville firent une sortie assez verte et dont les ennemis n'eurent point a se loüer. M. le comte de Dona entra avanthier dans la ville par le camp du roy, avec beaucoup de ceur et de conduitte. Les Francois travaillent sans cesse au retranchement exterieur de leur camp, pour le guarantir de toute attacque, s'il est posible. Pour cet effect ils somment tous les paysants a y venir travailler ou de se rachatter par deux escus par teste. Je ne croy pas qu'ils y reussissent, et cependant cela a bien changé la bonne volunté, qu'on a eu icy jusquescy pour eux.

N° 66 [1]).

De Liege ce 26 Juin 1673.

La derniere, que je vous ay escritte, a esté du 20 du courant et celle, que j'ay receu de vous, a esté de mesme datte. Depuis j'ay prié M. le R. de Groot de vous communiquer ce que je luy avois escrit le 23, qui ne contenoit que ce qui se passoit au siege de Maestricht, comme je vous prie de luy communiquer aussy ce billet, n'ayant pas le loisir de l'escrire deux fois, d'autant que je suis prest de partir ce matin a 6 heures vers Aix la Chapelle, avec assez bonne compagnie.

La nuict d'hyer les Francois attacquerent la contresharpe et demye-lune entre les quartiers du roy et de Montal; le terrain fut opiniastrement disputé, les assiegies firent sauter six fourneaux, dont quattre s'esvaporerent et deux firent un assez foible effect. Il y demeura beaucoup de

1) D'après une copie.

monde de part et d'autre, mais a la fin les attacqans demeurerent les maistres. Durant cette attaque on en fit encore une autre fausse du cartier de Monsieur, sur les dehors de Wijck [1]) pour faire partager les forces de la guarnison, ou on trouva si peu de resistance, qu'on y emporta de mesme la demy-lune, et dit on qu'on auroit pu sans grand danger escalader la ville de ce cotté-la, si on y avoit esté preparé et eu les instruments necessaires, toutes les forces c'estant ramassees de l'autre cotte, mais, comme cela n'estoit pas, on a quitté cet advantage, et on n'attacque la ville que du quartier du roy. Il y eut un bruyt hyer au soir, que ceux de dedans avoit repris la demy-lune, que M. le comte d'Artagnan y estoit demeuré. Cela n'eut pas beaucoup de suite, mais on vient de m'asseurer qu'effectivement les assieges la reprirent sur les 2 heures aprez-midy, y tuant tous ce qu'ils y rencontrerent, sans qu'il en eschappa plus que 3 personnes, et que sur les 4 heures elle fut encore reprise avec grande boucherie. Il y demeure sans doute beaucoup de monde de moment en moment. Le roy mesme s'hasarde beaucoup pour faire suivre son exemple, et ne se couche jamais durant la nuict; enfin c'est une place de importance, on croit qu'il ne seroit point impossible de la secourir, et il est certain que la guarnison est assez resolue d'attendre l'extremité. Mais il ne faut rien negliger. Adieu. Faites mes baisemains aux bons amys, s'il y en a encore.

N° 67 [2]).

d'Aix la Chapelle ce 4 Juillet 1673.

Je dois Monsieur, reponse a la votre du 20 Juin, qui m'a eté rendue dans le tems que j'etois a Liege, car. bien que je vous ai mendé ce qui se passoit au siege de Mastricht durant mon sejour en la dite ville, je ne donne

1) Vis à vis de Maastricht.

2) D'après les copies, dont une porte la date du 9 Juillet.

pas cela le nom de lettre, mais seulement de billet, ainsi je commencerai par mon depart d'Anvers et meme par le sujet qui la cause.

Peu de jours apres mon arrivement a Anvers, apres m'etre retiré d'Hollande, dont on ne peut ignorér ni le temps ni la cause, puisque je l'ai exprimé dans une lettre, que j'ecrivis pour ce sujet a Messingneurs d'Hollande [1]), que l'impression a rendue publique, on me vint avertir de bonne part, que Monsieur le comte de Monterey se faisoit informer de moi, et de ma conduite en la dite ville, dans le meme tems que des lettres d'Hollande m'avertirent, qu'on formoit la des mauvois desseins contre moi et que je ferois bien de me retirer un peu plus a l'ecart. Je suivois le conseil de mes amis et passai jusqu'a Liege, ou on me dit beaucoup de civilité, et ou je sejournai jusqu'apres le meurtre de Messieur de Witt, que je me trouvois obligé de sortir d'un pais, qu'on menacoit de la guerre de nôtre etat, en quelle occasion je ne trouvai pas bon, qu'on me put accuser d'avoir ma demeure parmi les ennemis de mon patrie.

Je pris dont la resolution de repasser en Brabant, je pris mon chemin par Bruxelles, j'y vis Monsieur Iturietto, qui avoit été resident de sa Majesté catholique a Paris dans le tems que j'y etois, je lui dis la dessein, que j'avois, d'etablir pour quelque tems mon menage dans Brabant, et le priois de le vouloir communiquer a Monsieur de Monterey, et savoir s'il y auroit mon sejour pour agreable, ensuite de quoi Monsieur Ituriette lui en parle et me repond non seulement que son Exc. seroit bien aise que je prisse ma demeure plutot sous son gouvernement qu'ailleurs, mais qu'outre cela elle seroit bien aise de me voir et d'avoir une petite conversation avec moi; j'y consens, on me donna l'heure, j'y viens, Monsieur le comte de Monterey me fait grand acceuil, me fait donner un fauteuil, me parle tres librement du massacre de Messieurs de Witt et du gouvernement precedant de notre état, me conte comme Monsieur le prince d'Orange l'avoit fait prier de metre ma personne entre ses mains, dans le

---

1) Publiée par M Cornets de Groot dans la biographie de P. de Groot.

temps que je m'etois retiré a Liege, me conseille de demeurer sous son gouvernement et m'assure de sa protection contra quoscunque, y ajoutant, qu'il desiroit que je fisse mon sejour a Bruxelles pour se pouvoir quelque fois aboucher avec moi, mais, comme je fuiois le grand monde et surtout le commerce des affaires publiques, pour ne donner auqu'un sujet a mes ennemis d'accuser ma conduite, je le priai de ne le pas trouver mauvais que j'etablisse mon petit menage a Anvers, ou je serois plus proche de mes amis et de mon bien, et par consequent prés de mettre ordre a mes petites affaires quand l'occasion le requeroit. Il approuva mon choix, je retourne a Anvers, apres avoir communique a Monsieur van Beuningen, qui etoit alors la et me vint voir, toutes ce qui s'etoit passé entre son Exc. et moi, et y ai demeuré, comme vous savés Monsieur, depuis le mois de Septembre de l'année passée jusqu'a 12 Juin de la presente que j'en suis parti. J'y ai êté plusieurs mois sans sortir de la maison, accablé de ma maladie et de la douleur, que m'a causé la perte d'une femme, que son merite m'avoit fait aimer sur toutes les choses du monde. Monsieurs la Court [1]), et van de Voorde son beau frere, qui s'etoient retiré dans la meme ville devant mon retour de Liege, Monsieur Langewage [2]), qui y etoit venu dans le tems que je gardois encor le lit, et Monsieur Pesser, qui y etoit aussi arrivé peu de jours avant que ma femme deceda, sans que j'eusse jamais sçu qu'ils y devoient arriver, me vinrent voir quelquefois pour me divertir de l'ennuy dans lequel j'etois. J'avois ecrit jusqu'ici, quand Monsieur Wagtendonk me vint apporter la votre du 27, a laquelle je ne manquera de repondre aussitot que j'aurai achevé le discours que j'ai commencé cy-dessus. Ces Messieurs, dis je, me vinrent voir souvente fois, jusqu'a ce que, mes forces me permettant de leur faire pareille, nous nous entrevimes chez nous par tour, et passames le tems a jouer le *verkeer* et prendre une pipe a la façon de Martin Arnhout, mais comme on commençoit a se donner la collation et de-

1) Pierre de la Court, l'ami de J. de Witt.
2) Ex-bourguemaitre de Hoorn. Voyez: Wagenaar, XIV, 66, 261.

meurer jusques a minuit ensemble, je proposai de prendre un lieu neutre, ou on ne but pas plus qu'on ne voulut, et dont on se put retirer à l'heure du souper; cela fut fait et continué jusques a mon depart, et continue apparement encore. Je ne sache pas qu'on puisse mener une vie plus innocente que nous y menions, et cependant mes ennemis on cru, que ma fortune n'etoit pas encore assez pitoyable pour satisfaire a leur haine. Il y (a) donques environ deux mois, qu'on m'apporta une lettre sans nom sans lieu et sans jour, et dont le caractere m'etoit absolument inconnu, qui me disoit qu'on faisoit courir le bruit, qu'il y avoit eu un dessein sur le Sas, dont Monsieur de Monbas etoit l'autheur, que sa femme avoit eté de l'intelligence, et, qu'étant son frere et la voiant souvent, je ne pouvoit point être ignorant de cette conspiration, que pour ce sujet on m'avertissoit en amis que j'eusse a me retirer promptement du lieu ou j'etois, si je ne voulois exposer ma personne et ma vie au dernier danger. Comme j'avois la conscience assez nette de ce coté la, je ne fis pas grande reflection sur cette avertissement, parceque je croiois effectivement que c'etoit une piece, que me jouoient mes ennemis pour me donner l'epouvante et me faire retirer du lieu, ou j'avois toute ma famille. J'en donnai pourtant part au Messieurs cy-dessus nommez, et comme leur sentiment s'accordoit avec le mien, je continuai de vivre (comme) j'avois fait, et de ne me mettre l'esprit en repos, jusqua ce que, le roi de France etant venu avec son armée dans la Flandre et ensuite dans le Brabant et Monsieur le comte de Monterey s'etant retiré a Anvers, je fus le voir a mon ordinaire, et meme avec Monsieur Vrijbergen, qui dina ce midy avec moi. Comme il sortit de sa chambre, je lui fis la reverence, sans avoir dessein de l'entretenir particulierement, mais comme il avoit son dessein formée, il me demanda comment je me portois, et comment me ploisoit le sejour d'Anvers, et ensuite me dit qu'il avoit toujours eu beaucoup d'amitie pour moi, mais qu'il (ne) m'en avoit jamais donné une si grande preuve qu'il alloit faire, qui etoit de me conseiller en amis de me retirer au plu tot de Brabant, a cause qu'on m'accusoit en Hollande d'avoir des intelligences avec la

France, et que, m'aiant donné sa protection, il seroit marry d'etre obligé de faire quelque chose contre moi par les ordres, qu'on lui en pourroit donner de la cour de Madrid, qui n'oseroit refuser cela a un etat, avec lequel elle seroit sans doute obligée de prendre des mesures plus etroites qu'elle n'avoit pas encore fait. Je lui dis la-dessus, que j'avois la conscience nette et que je (ne) craignois rien, non pas meme que mes ennemis creussent ce qu'il venoit de me dire, qu'il connoissoit trop bien le zele que j'avois pour ma patriё et le bien que j'y avois a perdre, et qu'ainsi je ne croignois aucunement qu'il y peut venir un tel ordre d'Espagne, sur quoi il me dit encore une fois, que c'etoit a moi a y songer, et que pour lui il ne faisoit que conseiller en amis. Le lendemain je retournai le voir sur le soir, que je savois qu'il n'y avoit personne avec lui, et lui dit que j'avois murement songé a ce qu'il m'avoit dit le jour precedent, et que je le priois de me dire si son dessein etoit que je quitasse incontinent le pays, ou que je me tinsse pret a en sortir quand il me feroit savoir les ordres, qu'il auroit reçu sur ce sujet; il me repondit encore comme auparevant, qu'il n'avoit aucun dessein dans cette aftaire, mais que, craignant qu'il put recevoir des ordres d'Espagne, qui l'obligeassent a faire quelque chose contre ceux, qui s'etoient retiré a Anvers, il en vouloit user en ami avec moi, n'aiant point de mesure a prendre avec les autres, auxquels il n'avoit point donné sa protection. Je lui demandois donc, si son dessein etoit de retirer la parole qu'il m'avoit donnée, sur ce qu'il repondit encore que nullement, mais qu'il se trouvoit obligé a me conseiller de me retirer, et bien que je lui repondisse que j'aurois de peine a passer par les troupes Francoises, qui etoient dans ce tems la dans le Brabant, et qu'en quelque part que j'allasse, soit a Liege, soit a Cologne, ceux qui me persecuteroient y trouveroient encore plus a redire qu'a mon sejour a Anvers, quoi que je pusse dire, il demeura sur son texte, repetant toujours que c'etoit a moi a prendre mes mesures et a lui a me conseiller en ami.

Je pris donc pour la seconde fois congé de lui, et fus voir Monsieur Iturieta, secretaire d'état, que je vous ai

nommé cy-dessus, et qui, m'aiant pratiqué en France, est assez persuadé de mes santimens, et lui contois le discours, que m'avoit tenu le comte de Monterey, le priant de vouloir bien le voir de ma part, pour savoir de lui quel etoit effectivement le but, qu'il s'etoit proposé en cette affaire. Monsieur Ituriette, apres m'avoir conseillé de demeurer la ou j'etois sans plus voir Monsieur de Monterey pour ce sujet, ne laisse pas a mon instance de faire ce dont je l'avois prié, et fut bien etonné que son Exc. ne l'eut donné autre reponse sinon qu'il ne savoit de quoi il lui parloit, ni pour quelle raison je voulois me retirer d'Anvers, ce qu'il ne m'avoit jamais temoigné etre de son desir. Monsieur Ituriette me vint donc faire ce rapport et ajouta franchement qu'il me conseillat encore de demeurer, et qu'assurement Monsieur de Monterey n'oseroit rien faire contre moi. Mais, comme je vis bien qu'il y avoit du mistere dans ce procedé, et que la lettre, que j'avois recu quelques semaines passéez, etoit un avis de quelque ami a la cour de Bruxelles, je pensois qu'il valoit mieux donner quelque chose au tems quam contra stimulos calcitrare. Je fus donc voir Monsieur le comte de Monterey pour le troisieme fois, et luy dis que, bien que j'etois fortement persuadé, qu'on ne feroit rien contre moi en Espagne, et que meme on ne pouvoit point pretendre, qu'a l'instance particuliere dê ceux qui me persecutoient, un prince ou etat fit contre le sujet de notre etat ce que c'est (l. cet) etat meme ne faisoit pas, j'avois pourtant assez de deference pour des volontez que je croiois resider dans les conseils qu'il me donnoit, que j'etois resolu de me retirer pour quelque tems, en laissant ma famille a Anvers pour y pouvoir retourner quand je le trouverois neccessaire, le priant de me faire pour cet effet expedier le passeport dont je pourrois avoir besoin, et de croire, qu'apparement le tems lui feroit voir que ceux, qu'il gratifioit de ma retraite, avoient moins d'amis que moi dans l'état, ou ils avoient presentement le dessus. Et effectivement je partis deux jours apres, qui fut le neufiëme Juin. Je vins le soir a Malines, ou, pensant loger a l'Enseigne de l'Allemand, je le trouvois tout occupé par les ministres de Brandenbourg et de

Nieubourg, accompagnéz de Monsieur Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, qui conduissoient ces Messieurs vers le camp, pour y porter la ratification du traité nouvellement fait. Je fus donc loger a le Grue, ou je n'avois pas été demi heure, que Monsieur Bonneuil y entra pour me rendre visite, aiant appris que j'etois entré dans la ville, et j'en etois bien aise pour pouvoir faire mon voyage avec ces Messieurs, sans etre en peine des coureurs de l'armee, qui pouvoient me prendre mes hardes ou moi meme, et faire dire en Hollande que je m'etois fait prendre a dessein, pour donner connoiscance au roi des affaires, qu'assurement je ne scait pas. Nous fimes donc tous partis ensemble pour partir le lendemain du grand matin, mais, quand je vins le lendemain a leur hotellerie, j'appris, qu'ils etoient deja partis et avoient pris le chemin d'Anvers, avec dessein de voir cette ville et de prendre de la une autre route. Je fus donc voir Monsieur van der Tocht, qui etoit logé vis a vis de cette hotellerie.

Il me temoigna beaucoup d'amitié, aiant même les larmes aux yeux quand il me vit, fut tres etonné de ma nouvelle persecution, me conseilla de demeurer nonobstant tout cela a Anvers, et me confessa que tout mon mal me venoit de celui, que nous en croions l'autheur, m'assura de l'amitié de Monsieur de Beveringh, mais de leur impuissance, me conseillant d'avoir encore quelque patience, avec promesse de me servir la ou il pourroit.

Comme j'etois pret de sortir de la, Mr. Blaspiel [1]) y entra, qui me dit, que ces Messieurs etoient aller voir la ville d'Anvers, qu'ils devoient diner ce midy chez luy, car il a sa maison la, et que je l'obligerois si je voulois etre de la partie, qu'assurement je les ferois reprendre leur route si je m'abouchois avec eux. J'accepte le party, retourne a Anvers, dine avec eux, d'ou le lendemain nous retournons sur nos pas et faisons le voiage ensemble jusques a St. Tron, d'ou ces Messieurs prennent la route au camp et moi celle de Liege. C'est la que je rencontrois une personne de condition, de grande intelligence a la cour de Bruxelles et fort de mes amis, comme il l'avoit

1) Envoyé de Brandenbourg.

aussi été de feu Monsieur de Witt, qui me conte toute l'intrigue du sujet de mon depart, et me dit, que j'avois tres bien fait de prendre cette resolution, d'autant que Monsieur le comte de Monterey s'estoit engagé a me faire deloger, ou a permettre qu'on me massacra, que pourtant cette affaire avoit causé du bruit, causé du mecontestement contre Mr. le comte, et que meme on en avoit ecrit en Espagne fort a son desavantage. Voila Monsieur, ce que j'avois a vous dire sur votre premiere lettre, par laquelle vous avés desirée de savoir le sujet de ma retraite. Pour ce qui est de votre derniere, je vous dirai seulement, que je suis ici a boire les eaux, et a me baigner avec beaucoup de succçes pour la retablissement de ma santé, que je demeure encore toute cette semaine et peut être quelques jours dans l'autre, que mon dessein est de passer d'icy a Cologne et de la plus avant dans l'Allemagne, ou il y a des princes, qui ont temoignéz desire a que j'y fisse un tour, que, voiant comment on procede contre moi en Hollande, mon dessein est de prendre quelque employ durant la guerre, non pas pour y trouver du profit, mais pour y trouver une protection contre l'insulte de mes ennemis. Si bien que, si vous pouves etre assuré que mon voiage à la cour de Zel ne sera pas desagreable a Monseigneur le duc, je ne manquerai point d'y faire un tour, et meme, si on veut s'y servir de moi, je prefererois ce service a celui des plus grands rois de l'Europe; mais je n'y veux point aller pour y mandier mon pain ny pour etre a charge; aussi ne servirai je jamais contre ma patrie, mais aussitot que la paix sera faite, je reprendrai une demeure fixe la ou je le pourrai le plus avantageusement pour ma famille, aiant, Dieu mercy, pour en pouvoir vivre a mon aise, quand j'en tirerai les revenus, qui sont presentement absorbez par le 200 deniers et autres impositions. Au reste Monsieur, desabusé vous de votre secours d'Allemagne, il nous faut la paix, nos finances sont au abois, nos alliez ne cherchent qu'a nous amuser pour se garantir du mal que nous souffrons. Apres la ville de Maastricht, rendue en moins de quinze jours tranchée ouverte, sans avoir été aucunement secourue, il n'y a plus d'apparence que les autres attendent les extremitez.

Vous savés sans doute, que Monsieur d'Estrades est gouverneur de cette plaçe. J'ai encore des choses a vous dire sur le sujet de la paix, mais je n'ose pas vous importuner plus longtems. Adieu.

N° 68.

Chapelle ce 14 Juillet 1673 [1]).

Ma derniere, comme je vois par la votre du 10, vous aiant été bien rendue, je n'ai qu'a y ajouter, afin que vous voies Monsieur, jusque'ou, va la mechanteté et l'ingratitude, que la personne, dont on se servit la premiere fois pour demander qu'on m'arrêtat a Anvers, etoit comme on m'a dit, Monsieur Pelnitz [2]), et la derniere le jeune Rhingrave; vous saves si j'ai merité cela d'eux, apres avoir aidé a conserver plus de 20 ans une compagnie de cavallerie au premier, et rendu au pere de l'autre les services, que personne n'ignore. Cependant, comme se sont deux etrangers ou d'extraction etrangere, leur procedé ne me touche point si sensiblement que celui de mes compatriotes et issus d'une nation, qui jusqu'ici à été reputée pour la plus debonnaire et la plus equitable qui fut au monde.

Effectivement Monsieur, j'ai connu grand nombre de bonnes familles en France, qui ne souhaitoient que d'y pouvoir vendre leur bien et le transporter chez nous pour y vivre, comme ils (le?) nommoient, sous le seul gouvernement legitime et equitable qui fut en Europe, mais o bon Dieu! le gouvernement naguere si estimé, si consideré et même si craint par toute l'Europe, est changé en une caverne de brigands, ou la disordre, l'injustice et la violence regnent au suprême degré, et dont on ne parle plus qu'avec le dernier mepris, jusque la, que les actions, qu'on y a fait inpunement, donnent tant d'horreur

1) D'après les copies, dont deux portent la date du 14 Juin, evidemment fausse.

2) Gerhard Bernard von Pöllnitz, ecuyer de l'électeur de Brandenbourg.

a ceux qui y pensent, qu'ils ont fait pour (l. perdre?) jusqu'a la pitié, qu'on à accoutumé d'avoir pour les miserables, dans les cöeurs des gens d'honneurs.

Pour moi, qui ai toujours fait gloire d'etre bon Hollandois, j'en ai presentement une si grande confusion, que je ne chercherai que les moiens de vendre le bien, que j'ai dans le pays, et de transporter ma famille sous quelque autre gouvernement, pourvu qu'il soit legitime, et pour cet effet j'employerai le tems d'oisivité, que j'ai, a me promener par l'Allemagne et a y choisir un lieu commode a m'y retirer et a former mon nouveau menage, aiant donné ordre pour ce sujet a ceux, qui gouvernent ma petite famille, de sortir d'Anvers et de mener mes enfans a la maison de campagne jusques a ce que je les fais retourner aupres de moi. Mon dessein est de partir d'ici demain pour Cologne, ou j'attendrai de vos nouvelles, que vous me pourrés faire tenir ou soubs couvert de Monsieur Spanheim, resident de Monseigneur l'electeur Palatin, ou dans le paquet de Monsieur Appelboom.

Je vous prie de ne me rien deguiser, quand vous me communiquerez la reponse, que vous attendes, mon dessein etant de n'aller nulle part, ou je ne sois certain d'etre le tres bien venu, de sorte que vous pouvés etre assuré, que je n'y vais point, si vous ne me mandez prealablement, qu'on aime mieux que j'y vienne que je n'y vienne pas. J'ai, Dieu mercy, du bien pour vivre honnetement quand la paix sera faite, car presentement je n'en tire pas un sol, et si je ne faisois aucune distinction de maitre a maitre, je vous puis dire sans vanité, que j'en serois deja pourvu avec bien plus de profit que je n'ai jamais eu dans ma patrië. Je viens a la paix, dont vous dites Monsieur, qu'on parle chez nous comme si on en pouvoit disposer. Je suis encore persuadé, comme je vous ai ecrit ci-devant, qu'il n'y a que telle (l. qu'elle) et la concorde qui peuvent garantir notre etat de la derniere ruine, qu'elle se peut faire non point en consideration de notre etat, qui est si bas, qu'a bon droit il en porte le nom et ne donne plus ni d'amitié ni de crainte, mais pour la jalousie des deux rois, dont l'un ne desire pas, quelque mine qu'on fasse du contraire, que l'autre ne

fasse aucune conquête en terre ferme, et l'autre ne cherche qu'a voir borner celles, que son compagnon à deja faites. Ajoutez a cecy, que la Suede, qui est mediatrice, fera tout ce qu'elle pourra pour avancer une affaire, dont depend tout le bonheur de son etat, qui ne peut subsister sans notre commerce. J'ai eu sur ce sujet une assez longue conversation avec Monsieur Tot [1]), et ai trouvé que nos sentimens etoient assez conformes. Car, quelque mal qu'on me fasse chez nous, je ne laisserez jamais de servir ma patrie, partout ou je le pourrai.

Mais, qu'on croie chez nous qu'on y donnera les conditions a la paix, croies m'en Monsieur, ce sont des chimeres. Apres la prise de Maastricht je ne crois pas, que vos imperialistes se voient jamais a notre secours. Quand je serai a Cologne, je pourrai voir de plus pres dans les affaires et vous en ecrire de la avec plus de certitude; presentement je ne vous dirai que mon sentiment, qui n'est fondé que sur des conjectures. Je crois doncque, que la France sera bien aise de faire la paix et de finir une guerre, qui est trop éloignée de chez elle et emporte beaucoup de argent hors du pays, pour legitimer ses conquetes, en se conservant les places qui les peuvent affermir; ainsi je suis persuadé, qu'ils rendront tout le païs d'Utregt, une partie de la Geldre et une parti de l'Overijssel, contre lesquelles ils pourront pretendre le reste du Brabant. Ils voudront tenir l'une ou l'autre place sur le Rhin, l'une ou l'autre sur l'IJssel et peut etre tout ce qu'ils ont fait sur la Meuse, hormis ce qu'ils rendroient en vertu du traité a Monsieur l'electeur de Brandenbourg. Pour l'Angleterre, ou il n'y a d'autre desordre sinon que le duc de Jork, le grand thesorier et le comte Marechal se sont demis de toutes leurs charges, pour ne point faire le serment, qui a été ordonné par le dernier parlement contre ceux, qui font profession de la religion romaine, je suis encore persuadé qu'elle desire le paix, et qu'il n'y a rien qui la fache que d'avoir commencé la guerre sans raison et de la finir sans honneur. Ainsi elle demandra, soit pour sa satisfaction, soit pour la

1) Envoyé de la Suède au congrès de Cologne.

sureté des traitez, comme si c'étoient nous qui les avions rompues, quelque place forte dan le pays, mais elle se contentra, qu'on la lui donne dans les Indes occidentales, ce qui peut etre se pourroit sans grande perte pour l'état mais par un exemple de la derniere consequence, si on commencoit une fois a donner des recompenses a ceux, qui auroient rompus des traitez si solemnellement faits, et travaillé a l'extermination totale de notre nation, comme on en a parlé dans le dernier parlement; mais pour ce qui est des mediateurs, je ne crois pas qu'ils favorissent les demandes des uns ni des autres, mais qu'ils tacheront autant qu'il leur sera possible d'accomoder les affaires entre ce que la France veut rendre et retenir, si c'est qu'on puisse a tems convenir avec l'Espagne de donner un equivalent a la France eu échange des places, qu'elle a entre nous deux. Adieu. Je vous en dirai d'avantage quand je serai a Cologne.

N° 69 [1]).

Cologne ce 27 Juillet 1673.

Celle cy ne sera que pour accuser la votre du 17, qui ne me fut rendue que hier par ordre de Mr. le resident de Dannemarcq, qui n'avoit pas scut plutot mon arrivée en cette ville. J'y arrivai Monsieur, Jeudi 20 de ce mois, je fus le lendemain a la comedie, ou je trouvois tout le grand monde, c'est a dire la plupart des ambassadeurs, princes, princesses et autres seigneurs et dames, qui sont presentement en cette ville; on m'y fit d'abord grand accueil et place sur le premier banc, qu'on laisse toujours a cette compagnie, si bien que Monsieur d'Odijck, y venant apres moi, n'y trouva point de place, et je ne me crus pas obligé de lui ceder la mienne. Notre premier abord se termina en une reverence seche. Le lendemain je commencois mes visites, et fus a dix heures du matin au logement de nos ambassadeurs, ou pourtant je ne vis

1) D'après une copie.

personne, Monsieur Ysbrands n'etant pas encore levé a ce qu'on me dit et Monsieur d' Odijck sorti. Je ne scai pas s'ils voudront me voir, mais je scait bien que je ne les en presserai pas, mon but allant toujours a faire ce que je crois etre de mon devoir et ne me chagriner point pour la conduite des autres. Je fus de voir les ambassadeurs de Suede, ensuite ceux de France et l'apres-diner ceux d'Angleterre. Tous me reçurent avec beaucoup de civilité et me traiterent comme ils font encore tout le meme, comme si j'etois effectivement dans le meme rang et employ.

Je n'ai encore diné que chez Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre et chez l'éveque de Strasbourg, a cause que j'y ai été convié et qu'on ne refuse point cela ici, ou on va partout indistinctement et sans aucune ceremonie, ce qui n'est aucunement d'une methode. Partout ou je va je cherche d'y servir ma patrie, et je vous puis assurer, qu'on ne le trouve pas mauvois et qu'on me temoigne asses de confiance pour ne se point cacher devant moi. J'eus une grande conversation hier avec Messieurs les ambassadeurs de Suede sur le sujet de la paix, ou je leur dis assez franchement mon sentiment, tant concernant leur interets que les notres, qu'il falloit considerer les demandes des rois comme de ceux, qui petunt iniquum ut obtineant aequum, que, tant soit peu qu'on laisseroit a la France, elle ne seroient en meilleur etat qu'elle n'est presentement par une guerre, qui lui pese et que la plupart du monde ne considere pas seulement comme injuste, mais encore comme un pont pour passer jusqu'a eux; qu'il y alloit de l'interet de tous les voisins, que l'Angleterre n'occupa aucune place en terre ferme, et que la continuation de la guerre etoit la ruine de la Hollande, et cette ruine celle du commerce de tous l'univers; que, quand on auroit fait des demandes et des offres, c'estoit à eux a les exanimer et a en moderer le trop et le trop peu, que j'etois assuré que la France demordroit de quelques unes de ses demandes, et qu'on pouvoit donner ailleurs aux Anglois, s'il etoit absolument necessaire qu'on leur donnat quelque chose. Quand Messieurs de Beverning et de Haren seront de retour, on verra bientot

ce qu'il y a esperer de cette negotiation, qu' pourra selon mon sentiment reussir, pourvu qu'on entre en affaires et qu'on ne coupe pas trop court. Adieu. J'attens de vos nouvelles, qui pourront decider de l'incommodité, dans laquelle je suis encore, si je demeur(er)ai icy, ou si j'irai plus loin.

N° 70 [1]).

Cologne ce 28 Juillet 1673.

Je recus hier par la voie d'Aix la Chapelle la votre du 20, accompagne de la reponse, que vous avez recue de Zel. Vous aurez bien prevu Monsieur, qu'elle me dispense d'un voiage, qu'on me dit etre assez incommode. Je ne laisse pas de vous être infiniment obligé de la maniere, dont vous en avez usé, et d'autant plus, que je suis assuré que le succes vous en a été plus facheux qu'a moi meme; je demeurerai icy pour y voir l'issue de la negotiation et tacherai de n'y etre pas inutile a ma patrie, quoique je ne doute pas, que tout ce que j'y ferai ne soit mal interpreté, mais je ne demande point d'autre recompense de mes actions que la satisfaction de les avoir faites. Si on est d'humeur pacifique chez nous, je suis persuadé qu'on pourra faire une paix, qui pourra dans peu de tems remettre les affaires d'un etat, qui est aux abois sans elle, mais il y faut aller de la bonne voie et pousser droit au bout sans se laisser tirer par le nez, comme on a fait jusqu'icy, tantot par l'alliance de Brandenbourg, tantot par celle de l'empereur et tantot par les pretendus changement en Angleterre.

On a enfin vu ce qui a été du premier, on a vu ce qu'a fait l'armee imperiale, quand elle a été jointe a celle de Brandenbourg, et je ne comprens pas pourquoi on en attend plus d'effet presentement que les troupes sont separées; aussi ne dit on pas encore positivement que cette armee s'emploiera pour nous, et quand il seroit vrai,

1) D'après les copies.

il faut qu'elle passe premierement sur le ventre à M. de Turenne, dont l'armée, a ce qu'on dit, grossit tous les jours et doit encore etre fortifiée des troupes de Baviere, et de celle d'Hanovre. On y ajoute aussi celle de Wirtemberg, mais c'est ce que, pour des raisons assez fortes, je ne crois pas. Pour ce qui est de l'Angleterre, ceux qui sont icy et croient avoir quelque connoissance des affaires de par dela, temoignent avoir plus de pitié que d'apprehension des desseins et de toute la cabale du ducq de York. Ils croyent aussi, et je suis de leur sentiment, que le voiage de l'envoié d'Espagne vers sa Majesté Brittannique ne fera que jetter de l'huile dans ce feu, et assurement il n'y a rien qui soit plus capable de lier un parti que l'effort, que fait le parti opposé pour les dissoudre. Il n'y a que la jalousie qui les peut diviser, qui exaltera bien mieux quand, ou par les armes ou par negotiation, l'un des rois se voudra rendre maitre de ce que lui enviera l'autre. Il est vrai, que nous sommes encore bien eloignez de nous accorder sur le sujet des conditions. Messieurs les ambassadeurs de France, qui viennent de me rendre visite depuis que j'ai escrit la presente, m'ont temoignez etre de mon sentiment, que les demandes et offres de part et d'autre doivent être regles et moderés par les mediateurs, mais c'est a quoi il faut que les mediateurs travaillent, car si le roi n'avoit qu'a demander et nous a refuser, les affaires ne seroient jamais faites et la mediation seroit inutile. Si on ne veut point de paix qu'avec la restitution de tout ce qu'on a pris sur nous, il faut trouver les voies d'en chasser ceux qui l'occupent, et se seroit sans doute le coup le plus sur, mais si nous ne sommes pas en etat de la faire, il faut de neccessité le ceder a tems, reparer nos forces et voir apres ce que les revolutions ordinaires du monde pourront causer.

Le plus expedient assurement seroit de faire sortir la France hors de notre voisinage, en donnant a l'Espagne l'equivalent de ce qu'elle pourroit en echange ceder a la France pour la restitution de ce qu'elle tient de nous, mais il faut user des moiens capables pour y faire condescendre l'Espagne, ce qui ne se fera jamais si elle demeure persuadée, que nous ne ferons jamais la paix que

sur ce pied la: son but allant a nous faire une guerre, qui pourroit tomber sur elle quand nous en serions degagez, voiant bien la difference qu'il y a a donner du secours a ses alliez, qu'a etre en etat d'en recevoir d'eux. Tout ce qu'il y a doncques a faire, selon mon petit jugement, est de prendre des resolutions positives de faire la paix ou degager les provinces conquises par des equivalens les moins nuisibles qu'on pourra accorder, moiennant que les Espagnols, s'ils n'aiment mieux rester entre l' enclume et le marteau, pourront echanger lesdits equivalent avec des places situeez du coté de la France, de la maniere qu'on en pourra convenir, et je suis persuadé qu'ils seroient plus traitables, quand ils seront fortement persuadéz, que nous ferons la paix de l'une maniere ou de l' autre. Voila Monsieur, tout ce que je vous puis dire sur ce sujet. Nous verrons au retour de nos ambassadeurs ou pourront aboutir les affaires, et si vous pouvés me mander de tems a tems en quel etat les affaires sont chez vous; je vous pourrai rendre l' echange d'icy, ou je ne suis pas trop mal dans l'esprit de ceux qui desirent la paix.

N° 71.

Ce 1 d'Aoust 1673.

Vous aurez veu par ma precedente si j'ay bien jugé du succez, qu'auroit le voyage den don Bernard de Salinas. Le roy d'Angleterre a envoye sur ce subject un exprez par deca, pour asseurer ses ambassadeurs aussy bien que ceux de France, qu'il ne fera jamais rien au subject de la negotiation que conjoinctement avec sa Majeste tres chrestienne, et que pour cet effect il n'a pas mesme voulu ouvrir les lettres de creance, que ledit don Bernard luy avoit presentees. L'execution de la sentence contre Monbas a bien scandilezé de monde icy; vous scavez, que je ne me suis jamais voulu mesler de ses affaires la, comme je ne le veus pas encore; il faut pourtant que je vous dise, que je scay, que les ambassadeurs de France, parlant hyer de cette affaire en grande compagnie, ont dit, que jamais le

roy ne feroit la paix que cette sentence ne fut revoquee. L'armée imperiale doit, selon les nouvelles qui viennent de la, partir d'Eger le 6 de ce mois. Sa Majeste imperiale, qui avoit dessein de la voir audit Eger, n'y viendra pas, pour donner ce temps la a ses nopses avec la princesse d'Inspruck. On fait cette armée grosse de 40m combattans, et ceux, qui ne la font pas si grande, luy donnent pourtant 32m. Elle est sans doute belle et de troupes bien exercees et dissiplines. On fait celle de M. de Turenne grande de 22m hommes, aux quels on dit qu'il doit joindre les troupes de Bavierre et d'Hanover, dont vous serez sans doute mieux informé que moy.

N° 72.

Ce 15 Aout 1673 [1]).

Je n'aurois pas manqué de repondre a la votre du 7 par la precedante poste, si elle m'eut été donnée assez a tems. C'est pourquoi vous pourrés, s'il vous plait, dornavant m'envoier vos lettres sous couvert de M. M. Coesvelt, maitre des postes de sa Majesté imperiale a Cologne; c'est un de mes amis, que je vois presque tous les jours chez notre Martin Arnout [2]), que nous avons ici aussi bien qu'ailleurs, et comme les affaires sont presentement en une crise, qui va donner ou une paix ou une guerre plus violente qu'elle n'a encore été, et que mon but ne tend qu'a servir ma patrie, je serai bien aise Monsieur, d'etre bien instruit de ce qui se passe chez vous, afin d'etre capable de vous bien informer de ce qu'on fera içi, toute la grace des lettres se passant, comme vous savés, avec sa nouveauté. J'apprens avec joie, que la presence de Monseigneur le prince d'Orange à raffermi les coëurs epouvantez et remis l'ordre dans les affaires, esperant qu'avec

1) D'après une copie.

2) Ce personnage, dont l'auteur parle aussi dans sa lettre du 4 Juillet (p. 134), est peut-être celui, chez qui se réunissait la „belle compagnie" à La Haye.

le tems il emploiera la meme authorité et conduite pour remettre la concorde et la confiançe dans tout le peuple, afin qu'un jour nous puissions tous mener une vie paisible et heureuse sous son gouvernement; voila a quoi tend toute la vanité qui me reste dans le monde. Quand vous serés persuadé que je pourrai sans danger, — car vous saves que j'ai une horrible antipathie contre les massacres, — jouir de cette privilege, je retournerai sur mes pas, et aurai le bonheur de vous pouvoir voir parfois dans ma solitude. Si la paix se fait, je n'en desespere pas, sinon, il faudra se munier de patience et chercher sa satisfaction a la tranquilité de son ame. On attend ici avec impatience le retour de nos ambassadeurs et la reponse, qu'ils apporteront sur les demandes des deux rois, qui vont assurement assez loin, mais qui ne le demeleront pourtant point, si on ne parle[1]), puisque nous ne sommes pas presentement en termes de disputer la justice de la guerre, mais chercher les voies d'en sortir. J'eus, il y a deux jours, une conversation assez longue sur ce sujet avec Monsieur le comte de Tot, qui agit assez franchement avec moi et me vint voir tout seul pour me parler avec plus de liberté. Il se plaignit d'abord un peu de la maniere negligeante, dont on a toujours usé chez nous avec eux, et me dit qu'assurement nous aurions empeché le traite, qu'ils ont fait avec la France, si au lieu de Monsieur H(aren) on m'y avoit envoié, et cela a tems, que presentement il n'y avoit point de milieu dans les affaires, qu'il falloit de necessité faire la paix ou se preparer a les voir changer le nom de mediateurs en celui d'ennemis et alliez de la France, aussitot que l'empereur prendroit notre parti, que cependant il y alloit de l'interêt du roi son maitre et de la gloire de ses ambassadeurs, que la negotiation eut un bon succes, et qu'on ne pouvoit point dire, que la faute ne fut de notre coté, si longtems que nous ne faisions aucune reponse aux propositions des rois, et qu'on ne leur donnoit aucun moien d'emploier leur mediation, et, a parler franchement, il faut commencer a

---

1) Une des copies a: „qui ne demeleront pourtant pas, si on en parle(?)" Peut-être: qui ne se demeleront pourtant pas, si on ne (n'en?) parle.

traiter, si on a dessein d'achever. Je serois d'avis de ceux, qui ont le coeur assez grand pour vouloir tout reprendre et rien donner, si je voiois jour aux affaires, et quelles s'avancassent autant qu'elles se reculent, mais quelle apparence y a t'il, qu'un roi, anime par ses victoires autant que par sa gloire naturelle, nous abandonne tout ce qu'il a pris, quand meme il lui seroit a charge, et s'en retourne en France avec sa courte honte?

Monsieur Paats, m'ecrivant de Madrid sur ce sujet, me dit, qu'il s'etonne de ce qu'au lieu de faire la paix, on continue la guerre pour se laisser prendre des places, qui pourroient servir a moienner les conditions du traité, par ou vous pouves bien voir, qu'il n'attend point de remede a nos maux par une rupture imaginaire de l'Espagne. Il est vrai, que les demandes de la Françe sont grandes, car, comme vous saves sans doutes Monsieur, ils pretendent outre Crevecoëur, qu'ils veulent qu'on leur laisse, et la comte de Meurs, qu'ils demandent pour Monsieur l'électeur de Cologne, tout ce qui nous reste de frontieres entre la Meuse et l'Escaut, mais comme c'est a nous a faire voir l'excessivité de leur demandes, aussi sera ce aux mediateurs d'en juger, quand nous aurons donne notre reponse et fait offre de quelque equivalent pour la restitution des provinces conquises, et je suis persuadé que, si on fit mine qu'on les ecouteroit, s'ils temoignoient se vouloir contenter de Breda et de Bois le Duc, qu'on avanceroit bien les affaires, et qu'en tout cas les mediateurs ne pourroient et même ne voudroient point dire qu'il tient a nous que la paix ne se fit, outre que j'ai sujet de croire, que la France relachera bien ce qu'elle pretend. Venons presentement aux Anglois. Les ambassadeur, qui sont icy, sont assurement des personnes tres honnetes et bien entendues aux affaires, mais, comme ils ne sont pour tout cela depouillez du genie de leur nation, ils sont assez froids, et ne demorderont pas facilement de ce qu'ils demandent. Vous saves Monsieur, qu'ils ont demandé Flissingue, Rammekens, la Brielle, Hellevoetsluis et Goerée; ils ont pourtant depuis peu temoigné, que leur roi se contenteroit de deux places des cincq qu'ils ont nommé, et qu'ils se relacheront jus-

ques a n'y mettre que la garnison, en laissant le reste a l'Etat, et meme a ne les tenir que pour un certain nombre d'années, dont on pourroit convenir. Il est vrai que, quand ils en seroient une fois les maitres, il n'y auroient guerre d'apparence qu'ils les restituassent jamais, si ce n'est, qu'un jour leur roi eut besoin d'une bonne somme d'argent, ne fut ce que contre ses propres sujets, et qu'en ce cas on se servit de l'occasion. Mais je suis encore persuadé que, quand on les fera bien comprendre qu'il est impossible que les Etat Generaux, qui sont ceux avec les quels on traite, puissent disposer des places, qui sont hors de leur dependance, on trouvera des autres moiens pour les contenter, outre que, les mediateurs n'etant pas trop persuadez de la vertu de leur demandes, ils ne donneront pas si facilement dans leur sentiment, en ne se trouvant pas egalement obligé à l'un roi comme à l'autre. Je tiens pourtant, qu'on ne peut pas facilement venir au bout des affaires qu'on ne leur donne quelque chose, a cause qu'il y va de l'honneur du roi, qu'on ne lui impute un jour une guerre, qui aura ëte pernicieuse a ses sujets et honteuse a sa couronne, si quelque recompense ne justifie ses actions et le conseil de ses ministres. Je scai que, de quelque coté qu'on regarde cette affaire, elle est sans raison et sans justice, et son exemple meme tres pernitieux, mais nous ne sommes plus dans les termes de disputes, il faut caler le voile, il faut sauver le reste du debris et voir ci, apres avoir repris haleine, nous pourrons un jour nous remettre en etat de nous servir des occasions, que les revolutions ordinaire de ce monde donnent souvent a ceux, qui ont assez de prudence pour s'en prevaloir.

J'eus avanthier quelque discours sur ce sujet avec Monsieur d'Odijk, que je rencontrois a la comedie. Il me dit, que jamais Messieurs les Etats ne consentiroient qu'on donnat Breda ni Bois le Ducq, pour quelqu'echange que se put être, et qu'il ne voioit aucune apparence a satisfaire aux demandes des Anglois. Je lui repondis, qu'il failloit songer a des expediens, et effectivement, apres avoir un peu roulé l'affaire dans mon esprit, je lui en dis un, qui ne lui desagrea pas: qui est, qu'on pourroit traiter

avec le roi d'Angleterre en lui donnant quelque place rachetable pour une certaine somme d'argent, et que la dite somme lui pourroit être donnée, sans que jamais la dite place changea de guarnison ni fut mise entre ses mains, puisque aussi bien il ne pretend plus les dites places que pour un certain tems, et cela sans en rien tirer, ce qui lui ne causera que des frais, la ou l'argent comptant, selon mon petit jugement, seroit plus son fait que tout cela. Nous dinames ensemble hier, Monsieur d'Odijk et moi, chez Monsieur l'archéveque de Strasbourg, ou il me dit, qu'il avoit songé a ma proposition et meme l'avoit communiquée a un de ses collegues, qui etoit Monsieur Ysbrands, qui lui avoit temoigné, qu'elle ne lui deplaisoit pas. Il me dit, que Monsieur de Beverning et Haren etoient de retour depuis le matin a 5 heures, qu'ils s'étoient mis au lit pour se reposer, et qu'ils ne les avoit pas encore parlé des affaires, mais dans le discour, que nous eumes au sujet de la negotiation, il me fit bien voir qu'il ne desesperoit point de la paix, comme il avoit fait le jour precedent. Je lui dis, que j'enverrois aujourdhui pour les voir, et il me repondit que je lui serois tres agreable, et qu'il ne doutoit pas que je ne le fusse aussi aux autres, comme pouvant les servir icy. Je crois, que la voiage de Don Bernardo et l'epouvante, qu'a son abord causoit la flotte d'Angleterre sur nos côtes, ont inspiré des sentiments plus pacifiques qu'on n'en avoient auparavant chez nous. Elle est, comme j'apprends, encore sur la hauteur de Texel, et la soldatesque, qui devoit sortir de la Tamise pour la suivre, y est debarquée, ce qui me fait croire, que son dessein visera dornavant plus a attaquer notre flotte Indiene qu'a faire aucune descente. Toutes ces considerations doivent accelerer la conclusion de la paix, qui assurement ne se fera pas, si elle ne se fait promptement. Car, encore que je ne fais pas beaucoup de compte sur les troupes imperiales, il est encore vrai, que les Suedois prendront le parti de la France, si elles branlent, et meme qu'ils sont fort animes contre notre traite de Dannemarcq et contre les provinces, qui ont consenti a la ratification; m'aiant dit, qu'assurement, si les Danois levent des troupes pour quiquonque

se puisse etre, ils en leveront deux fois autant contre eux. Je croi, qu'il sera bon de les un peu menager.

J'avois deja ecrit une bonne partie de cette lettre, quand Monsieur Wachtendonk m'apporte la votre d'Aix du 3e, a laquelle je ne dirai rien, sinon que je rens graces a Dieu de deux choses: l'une de n'avoir pas besoin ni de la protection, ni de l'assistance des Monsieur les princes [1]), et l'autre de ce qu'il m'a donne la coëur plus genereux qu'a eux [2]).

Comme je n'ay rien receu de vous depuis celle du 7, a laquelle je vous ay fait responce, la longeur de celle-cy vous sera moins importune que ne vous pouront avoir esté mes precedantes; j'avois pourtant oblié de vous dire que ceux, qui croyoyent que M. Oudart [3]) estoit a la Haye, se trompent, car il n'a point bougé d'icy, ou il est encore et ou je luy parlay encore hyer. Il pretend quelque reparation chez nous au subject de son emprisonnement, et peut estre aussy quelque arrierages, il parle assez librement et avec fort peu d'avantage de l'education et de l'humeur de son ancien maistre. Nous attendons avec impatience les nouvelles de la prise de Naerden, ou, selon que ma dit M. d'Oudycq, il se devoit faire Mardy passe le premier assaut, soubs le commandement de M. le Rhyngrave, et celles du combat entre les imperialistes et les Francois, qui, selon les dernieres lettres, n'estoyent plus qu'a six heures de distance l'une de l'autre. Je suis persuadé, que ces deux issues regleront fort les dessein des Espagnols et ensuitte le succez de la paix, et tiens pour asseuré, que les derniers ne rompront pas en cas que les imperialistes succumbent, et que les Francois se retireront vers nos quartiers et nous tomberont sur les bras en cas qu'ils se trouvent trop serrez icy. Mais je croy aussy, que, si les Francois gaignent la battaille, M. le Prince, qui est en Flandres, rompra immediatement aprez sur la cognoissance que les

---

1) Les ducs de Brunswick (voyez: p. 139). Evidemment les ducs avaient refusé les services de P. de Groot.

2) De la seconde partie de cette lettre l'original a été conservé.

3) Voyez: Wagenaar, XIII, p. 163 vlgg.

Francois disent avoir du traitté, fait entre les Espagnols et nostre estat, et, cela estant, nous serons en pis estat par cette rupture que nous ne sommes presentement a cause que les Espagnols auront plus que besoing de toutes leurs troupes, oultre que, si la guerre continue comme elle fera asseurement en cas que la proposition, dont je vous ay fait mention en ma derniere, ne fasse aucun effect, la paix ne se fera pas de beaucoup d'annees, et en ce cas il est a craindre, que les Francois, pour diminuer leur fraix, ne pillent et ne ruinent toutes les villes, dont ils voudront tirer les guarnisons, pour faire durer la guerre plus longtemps et nous brusler a petit feu par la ruine du commerce et les grandes impositions, qu'on paye chez nous. Il est vray, que la paix aura ses difficultes, a cause que les Espagnols, qui tiennent leur seurte absolument dependante de la guerre de nostre estat, ne donneront jamais la main a l'eschange des places. Mais si on estoit tant soit peu resolu chez nous de sortir d'une guerre, qui, selon toutes les apparences, va porter nostre estat dans la derniere extremité, il faudroit faire le traitté de sorte que, si dans trois mois l'Espagne ne se laissast pas induire a faire l'eschange, le roy de France demeureroit maistre des places portees par le traitté, et je suis fortement persuadé, qu'en ce cas les Espagnols ne marchanderoyent pas longtemps a y condescendre, tant pour ne point demeurer entre l'enclume et le marteau, que pour ne rester pas seul en guerre quand les autres en seroyent sortis, car c'est le vray moyen de faire leur paix avec la nostre, pour mettre la chrestienté en repos et faire une liaison defencive entre tout le party. La ville de Treves c'est asseurement rendue aux Francois le 7 du courant. On tient le nombre des combattans dans le deux armees assez esgal. Les Francois se disent forts de 100 escadrons de cavallerie, de 12 de dragons et de 19 battaillons d'infanterie, les imperialistes de 20 battaillons, de 60 escadrons et de 8 de dragons. Je vous prie de faire mes baisemains aux amys.

On fait courir icy le bruyt, que l'Empereur doit aussy presenter sa mediation, en quel cas y n'y a point d'apparences que ses troupes attacques les Francoises.

N° 73.

Ce 22 d'Aout 1673.

Je reçus hier au soir la votre du 14, qui me devoit avoir été livree il y a quatre jours. Je vous rens graces de la connoissance, que vous me donnée de ce qui se passe par dela. Je vois bien que vous croiés, que nos ambassadeur sont assez authorisez pour pousser les traités jusqu'au bout, mai c'est ce dont je ne suis point persuadé; au contraire je crois, qu'on pourroit trouver des moyens pour faire la paix en cas que nos gens y donnassent veritablement les mains, mais comme ils biaisent et temporisent, je suis persuadé qu'on attend encore chez vous la rupture, si longtems inutilement attendue, de l'Espagne, et qu'on ne viendra a aucune conclusion qu'on ne soit pleinement detrompé de çette erreur, ou du moins que je tiens pour telle. Les Espagnols savent trop bien, que leur rupture leur donne une guerre assurée et que la guerre seroit leur perte, puisqu'il est apparent, que toute la force de la France tomberoit sur elle, tant pour son assiette, qui donne une guerre bien plus commode et de moins de depence a la France que la notre, qu'a cause que naturellement les nouvelles guerres et les plus fraiches inimitiés sont toujours les plus violentes. C'est donc de chez vous et point d'icy, qu'il faut que nous sachions les veritables intentions, qu'on a pour la paix ou pour le guerre, laquelle, si elle continue, sera sans doute bien plus violente qu'elle n'a encore été. Le bon Dieu nous en preserve par sa grace. Il ne c'est doncque, comme je vous dis, rien fait icy depuis ce que je vous en ai mendé par ma derniere, qui etoit du 18e. Mr. de Strasbourg donna hier le plaisir de la preche a trois heures d'icy, ou tout les Ambassadeurs etoient. On m'avoit fait le meme honneur, et j'etois deja dans le carosse de Messieurs les mediateurs, qui m'avoient priez de leur tenir compagnie, quand Monsieur d'Odijck, qui ne se portoit pas trop bien et qui etoit seul au logis, les autres trois s'etant allé divertir a un repas, que leur donnoit a la

campagne Monsieur Bartelotti [1]), me fit prier de lui vouloir tenir compagnie en sa chambre avec Mr. Silvercroon, ce que je trouvois apropos de ne point negliger, voulant bien que le monde voie, qu'on ne me ferme point l'entrée de cette maison, ou je n'ai pas encore veu les autres ambassadeurs, nonobstant que j'ai voulu leur rendre ce devoir et que trois des quatres ont cru le devoir accepter et l'eussent accepté, si l'un des quatres [2]), qui se dit être mon plus grand amy et le devroit être en effet, ne s'y fut opposé. C'est dont je vous entretiendrai une autre fois, n'en aiant pas le loisir presentement, vous priant cependant de faire semblant de ne savoir encore rien de ce procedé, qui peut être pourra encore changer.

N° 74.

Cé 25 Aout 1673 [3]).

Depuis ma derniere, qui fut du 22, on a tenu icy une seconde conferance, en laquelle on a plutot reculé qu'avancé les affaires, comme en parlent Messieurs les mediateurs, la France persistant on sa demande et les Etats en leur offre, qui demeure toujours attachée à Maastrigt et Hulst avec ses dependences et le territoir de Zutphen, toutes places et terres, qui ne conviendroient pas mal aux Pais-Bas Espagnols, en cas qu'on put convenir d'un echange avec la cour de Madrid, mais comme celle la ne buta qu'a nous tenir en guerre pour s'en guarantir elle meme, je ne crois pas qu'elle condescende facilement a aucun echange, ni que la France se contente de ce qu'on lui offre, la premiere place etant deja en sa puissance, et les deux autres tout a fait hors de sa bienseance. Si on avoit agi avec un peu plu de diligence, et avancé les traitez devant la perte de Mastrigt, il est

1) Probablement Jean Baptiste Bartolotti, qui fut plus tard commandant d'un régiment d'infanterie.
2) Voyez: Wag. XIV, p. 245.
3) D'après les copies.

certain, que cette ville avec toutes ses dependances auroit pu faire une belle partie dans la negotiation. Car, bien que je sois du sentiment, et le dit tous les jours aux mediateurs, que les places, conquises par la force des armes sans aucun droit de pretension, ne sont qu'une pure usurpation si longtems qu'un traité de paix n'a point legitimé leur conquête, il est pourtant vrai que ceux, qui les ont conquises, en sont possesseurs jusqua ce que les armes ou la paix les ont remises entre les mains des premiers proprietaires, et qu'il faut de la puissance pour l'un et des conditions pour l'autre. Si nous avons assez de force pour le premier, c'est assurement la voie la plus belle et la plus glorieuse, mais si nous (ne) l'avons pas, je crois que c'est de la prudence de ceux qui gouvernent de sauver la reste du debris, de donner haleine au peuple, et de se mettre en etat de pouvoir un jour remonter sur sa bete. Si l'intelligence, que vous me dites avoir été en Angleterre avant la mort du (...)[1]), est vraie, je tien, que la seule offre de paier un tribut pour la peche de harangh est plus honteuse et plus ruineuse pour notre etat que le rachat de tant de places, que nous avons perdues, par quelque peu d'autres, que je suis persuadé qu'on trouveroit sans mettre la reste en grand danger, si on avoit veritablement envie de faire la paix; mais comme on se flatte de par dela de la rupture d'Espagne, il faut attendre quelle en sera l'issue, qui apparement enorgueillira les notres si elle se fait, et les ennemis si elle ne se fait pas. Le succes de la bataille navale, dont nous attendons a tout momens les particularités, sera de la meme nature, et servira plus a ceux, qui desirent la guerre, qu'a ceux, qui desirent la paix. J'espere cependant, que le bon Dieu la fera tourner du coté du bon parti, et y ajoutera la reprise de Crevecoëur, qu'on nous dit etre assiegé, et qui n'est pas moins de la bienseance que de la dependance de la Hollande. Adieu.

---

1) Omis dans les copies; une d'elles a le mot „leur" (?).

N° 75.

Ce 29 Aoust 1673 [1]).

Je resue avant hier la vostre du 21 et hier celle du 24; je vous rende graces des informations et lumieres, que vous avez pris la peine de me donne dans l'une et dans l'autre, et, pour ne vous estre pas trop ennuieux, j'y respondray aussy succinctement qu'il me sera possible. Pour ce qui est de la couronne de Sweede et de ses ambassadeurs, je puis vous asseurer M., que leur intentions sont aussy ava(n)tasieuses a nostre estat qu'elle ne peuvent estre dans la constitutions presente des affaires, et que, s'il y alloit aussy bien de juger de la justice de la guerre que des moyens d'en sortir, les affaires seroyent bientost decidees, mais, comme nous avons les forces ennemies jusques den (l. dans) nos entrailles et que, quand mesmes elles n'occuperoyent plus rien sur nous que ce qu'elle ont desia, la continuation seule de la guerre seroit capable de nous consumer tout a fait et de redwire tout les habitans a la bossasse (l. besace), et il n'est tant point possible qu'un peuple, dont le traficq est ruiné et les terres inondees, puisse continuer a donner, comme on a fait cette anné, beaucoup plus qu'il ne (l. n'ait) de revenu; que voules vous qu'il fassent, sinon travailler a nous sortir d'affaire et nous mettre en estat de reprendre haleine pour estre un jour capable de revenir sur nostre bête? Certe il sont les mediateurs, mais il ne sont pas les arbitre de la paix, il peuvent moyenner les affaires mais non pas les disider, il ne nyent pas que les demande de la France ne soyent tres grandes, mais il ne croyent pas aussy qu'il n'en demordent quand les offres, qu'on fera de nostre coste, seront plus proportionees a l'estat ou nous sommes et plus convenable a la France, car des troy places, qu'on offre pour trois provinces, Maestricht est desia a elle et les deux autres pieces, qui sont Hulst et territoir de Sutphen, sont hors de sa convenance. Il est vray, comme il

1) D'après les copies. La date varie entre le 27 et le 29.

disent, que se sont de pieces, qui pouroyent accommoder les Espagnols, sil vouloyent entendre en quelque eschange, mais comme il sont moyenneurs entre nous et la France et non point entre la France et l'Espangne, c'est a nous et point a eux a les y induire; mais quelle apparence y a il qu'on les y induise pendent qu'on les sollicité a la repture (l. rupture) et non pas a la paix? Il sont persuades, que la France ce contenteroit de Maestricht de Breda et de Bolsduc; la premiere il l'ont desia, et la seconde il ont pu avoir, (je vous diray incontiment pourquoy il ne l'ont pas), si bien qu'il n'y a que la ville de Bolsduc et ses dependences qui font toute cette peine, et je croy, qu'il y a beaucoup de personnes avec moy, qui se souviennent du temps que nous n'avions aucunes de ses trois villes et que nous (ne) laissions pas d'estre asses bien a nostre aise. Pour ce que est du pais Espangnoles, je croy qu'on pouroit aussy trouver des moyens de faire entendre la France a quelque eschange dans ses frontieres, et qu'en se cas Mastricht, Hulst et le territoir du Sutphen seroyent de pièces a les accommoder, mais je suis d'opinion que, moyennent qu'on satisfit a leur intrest en esgalent leur revenus, il feroyent bien mieuz de quiter la Franche comté, que nous scavons desia par experience que la France peut prendre quand il luy plait, que de se desaisir des frontieres de leurs pays, mais je ne puis pas respondre que la France y concentiroit, n'estant qu'un expedient, dont je me suis advisé et que j'ay propose aux mediateurs.

Je vous dirai presentement ce qui a sauvé Breda. Dans le tems que le roy etoit au siege de Mastrigt, les ambassadeurs de France et d'Angleterre parlerent assez haut des forces de leur flotte, et ne dissimuloient point les ordres, qu'elles avoient, de faire une irruption et s'il etoit possible quelque conquete dans le coeur des provinçes. Monsieur les mediateurs, qui y etoient presens a ce discour, temoignerent assez ouvertement que ce n'estoit la le dessein de leur couronne dans la mediation qu'elle avoit offerte, et que si les rois alliez ne voudroient point demordre de cette entreprise, qu'elle seroit obligée a prendre toutes autres mesures. Ces discours firent quel-

que bruit entre ces ambassadeurs jusques a etre portez aux oreilles du roi, ce qui fit resoudre Monsieur le comte Tot a faire un voiage a l'armee, pour parler lui meme a sa Majesté sur ce sujet, ou il ne lui dissimula point l'interet, que la Suede pregnoit en la conservation de notre etat, jusques a lui dire qu'elle se trouveroit obligée a prendre d'autres mesures, si on ne mit quelque borne aux conquetes, et comme le roi lui demanda si le dessein de la Suede etoit donc de rompre avec lui, et que Monsieur Tot eut repondu, qu'il ne disoit pas cela, mais qu'assurement elle romperoit avec l'Angleterre en cas qu'elle passât outre, le roi lui donna sa parole, qu'âpres la prise de Mastrigt, il n'attenteroit plus rien, et meme retireroit sa personne et la plus grande partie de ses troupes hors du pais, comme nous l'avons effectivement vu qu'il a fait. Voila Monsieur, le recit veritable de cette affaire, que je vous prie de menager comme une affaire tres secrete, et dont les Anglois meme ignorent le detail, et vous laisse a juger presentement si les mediateurs n'ont point quelque raison de se formaliser de ce que, pendant qu'il travaillent a nous donner la paix, on travaille de notre coste a en rendre les moyen impossibles par des nouvelle liaysons et ruptures, qui pouront de sorte mesler tout intrest ensemble, qu'il sera impossible de les desmesler apres. Il considerent les armements du Denemarck comme un dessyen de s'en servir un jour contre eux, et bien qu'on ne donne (l. doive) point presumer cela, je suis pourtant informer, que le roy de Denemarcq a des ministres cy et la, qui parlent asses inconsiderement pour donner de soubcons de cette nature. Pour ce qui est des troupes imperiales, si elles ne marchent qu'afin de contribuer a la paix et mesme a nous faire avoir des conditions Messieurs (l. meilleures), il ne seront asseurement pas contre eux, mais si leur desseyn est de brouiller les cartes des (l. et de) nous engager a ne faire point de paix, que la Lorraine ne soit restitue et que l' Espagne ne soit dans l'estat de la paix des prerees (l. Pyrenées), il est a croire, qu'il agiront effectivement contre ceux, qu'il lugeront (l. jugeront) estre les obstacles de la paix. Comme on commence de croire, que la repture d'Espagne

est asseure, il y a desia des ambassadeurs, qui parlent de trousser; j'ay eu hier avec quelque un d'eux une conversation asses longue sur ce subiect, et il y en a auxquels j'ay fayt comprendre, que cette rupture poura peut-estre avancer les traittes et donner occasion a l'Espagne, qui n'a presentement rien a desmesler avec la France sinon l'affaire des despendence, d'entre(r) dans la mesme negotiation et de s'accomoder avec la France par l'eschange de quelques (places) et d'y accorder en mesme temps les different touchant lesdits despendences. Adieu. Je n'ay plus de loisir et reserve le reste pour le prochain ordinaire. L'empereur en (l. est) party pour Eger le 4 de ce (mois), son maison armee doit est le (l. estre de) plue de 30^{m} hommes, 60 pieces de canon etc. Monsieur de Turenne ecrit du 22, qu'il avoit achevé son pour (l. pont) sur le Main et y passoit son armee pour aller au devant des troupes imperiales.

N° 76.

Ce 1 Septembre 1673 [1]).

Vous aures Monsieur, pa(r) l'ordinaire precedant, qui estoit du 29, receu une partie de la responce, que vous attendres de moy sur vos lettres du 21 et du 24 Aoust et apris par la quels ont esté les motif, qui ont meu le roy de France a quitter les conquestes, qu'il croioit pouvoir encore faire cette compangnie (l. campagne), et vous n'avez pas mal juge quand vous avez creu, que Monsieurs le prince (ne) c'est retire de la ou il estoit que pour donné moins de facilité a la descente, que les Anglois avoyent desseyn de faire. Par la on peut juger ches nous, que ne vouloir plus rien gaingner et vouloir faire la paix sont une mesme chose. Mais il en faut trouver les moyens; on peut bien commencer la guerre d'un seul cotté, mais il faut que tout les deux soyent d'acort pour la finir. Voyons a cette heure comment on les accordera. Il y a trois sorte des

1) D'après les copies.

conditions, sur lesquelles on peut generalement traitter: la premiere est de laisser tout dans l'estat ou il est, la seconde de le remettre en l'estat ou il estoit devant la guerre et le troiszeme de faire un moyennement, qui laisse quelquechose au vainqueur, ad redimendam rixam, comme disent les jurisconsultes, sans ruiner le vaincu; c'est de cette derniere facon que sans doute vous jugerez avec moy, qu'on poura regler cette affaire, les uns n'estant pas d'intention de tout rendre ny les autres de tout abandonner. Pour les mettre d'acord il faut que le vaincu paient l'amende, si c'est la payer que de laisser quelque chose a celuy, qui a le dessus, de ce qu'il a desia entre ses mains et dont il est presentement le maistre, pour recouvrir le reste, ou de luy donner un equivalent pour la restitution de ce qui est a vostre bienssceance et qu'aparement vous aures de la peyne a luy oster.

On pretend chez nous la restitution de trois provinçes, et la France n'y temoigne point de repugnance, moiennant un equivalent a sa bienseançe. Elle demande tout ce qu'il y a entre les deux rivieres, c'est sans doute une demande bien excessive, mais elle ne l'est pourtant pas encore tant qu'etoit celle de la meme France et a la concession de laquelle nous avons contraint l'Espagne, quand, pour notre repos et interêt, nous lui fimes ceder tout ce que la France avoit conquise l'an 1667 dans les Pais-Bas. Notre etat offre la ville et le territoire de Hulst et une partie de celui de Zutphen, les offres plaisent ni aux un ni aux autres, et assurement la paix ne se fera pas sur ces conditions la; il faut donc continuer la guerre, ou en trouver d'autres. Si on est en estat ches nous de reprendre le tout par les armes, c'est une sottise que de songer a la paix, maïs si on ne l'est pas, il faudra tost ou tard songer a des conditions convenables, et en ce cas je suis persuadé, que tant plus tost que nous sortirons d'une guerre si ruineuse comme est la nostre, tant plutost nous serons en estat de remettre le commerce et de remonter sur nostre beste pour estre un jour en estat de reparer nos pertes. Il faut donc, pour ce mieux aprocher, qu'on relache un peu de l'un costé et qu'on offre un peu plus de l'autre. Je suis persuadé et je crois l'estre avec

fondament, que la Franse, comme je vous ay desia escrit, se contentera de Breda et de Bolduc avec Mastricht, ou de Nimmeegen et de l'ysle de Bommel au lieu des deux premieres, et si l'Espagne estoit contente d'entendre a un eschange, je croy quelle ne se formaliseroit pas qu'on luy donnast des places, qui fussent mieux a sa biensceance. Voila M., ce que je crois estre faissable en cette affaire. Pour ce qui est des Anglois, je crois que ni nos amis ni nos ennemis ne doivent point desirer, qu'ils prennent pied dans la terre ferme, et qu'on pourroit la contenter par la restitution de Suriname et de St. Helena ou de quelque argent, qui ne monteroit pas beaucoup a la valeur de ce que vous proposez touchant les vaisseaux des Indes. Je sais, que les deux rois sont las de la guerre. Celui de France, a cause qu'il est dans la meme etat ou nous sommes, qui est d'etre obligé de païer toute ses alliez, et qu'il est devenu assez sage pour comprendre, que la perte de la Hollande lui est ruineuse, pour avoir besoin de son commerce, afin de faire rentrer l'argent qui en est sorti. Celui d'Angleterre, a cause des pertes qu'on(t) faits ses sujets, des mesintelligences qu'il y a dans son roiaume, jusque dans la maison roiale, et de l'aversion qu'il voit bien qu'a la France de lui rien laisser prendre chez nous, oultre que, les traittes qu'il a avec la France n'estant qu'annuels et expirant avec la campangne, il n'est pas en estat de continuer sur (l. seul) la guerre ny en droit d'y obliger son compangnon. Mais, me poura on dire, si les roys sont las de la guerre, c'est signe qu'elle leur est a charge ou qu'il craingnant (l. craignent) la resolution et, sela estant, nous la devons continuer sur l'asseurance que nous avons du secours imperial et de la rupture d'Espagne. Voyons en a cet heures les aparences. L'empereur est ou a esté sans doute à Eger, car il y est arrivé le 18 Aoust, mais on ne scait pas encore ce qui y a esté fait hormis l'executions de quelque capitaine, qui avoyent eu des passe-volants. Il est pourtant certain, qu'il y a eu beaucoup des princes ou en personnes ou par leur desputes: l'electeur de Saxe, le duc du Wittenborg et l'evesque de Wirtsbourg y ont esté en personnes, l'electeur de Brandenbourg et les autre princes y ont eu

leur ministre; on ne scait pas encore comment on est separé, mais ce que je vous puis dire est, que le roy de France a demandé a M. l'electeur de Brandeborch cinq milles hommes de ces troupes, et qu'on ne doute pas icy qu'il ne les donne, tant parcequ'il luy sont a charge qu'a cause que, quand on c'est une fois desvoyé du chemin, difficilement peut on rentrer dans la bonne route. L'armee de M. de Turenne, fortifié par ces troupes et par celle qu'on luy envoye encore d'autre part, serons peut estre asses fortes pour empescher les desseyn des imperialiste, quand mesme il en pouroyent avoir des bons pour nous, dont je (ne) me tiens pas plus asseuré aujourduy que nous l'estions l'annee passé. Parlons presentement de la repture d'Espagne, que M. de Beuning a rapporte estre certaine et qu'un neveu de M. Beverning m'a asseure estre desia par un acte entre le main de M. le prince d'Orenge; si je m'en raporte a la voix generale, il faut que je le croye aussy bien que le reste, mais si j'en veux examiner la raison, il faut que je soye encore de sentiment contraire. Voions en les causes. En premier lieu il n'y a point assez de milice dans le Pais-Bas Espagnol pour satisfaire comme il le faut en une telle guerre aux guarnison des frontiere, il n'y a point d'argent pour les augmenter et point de chef pour les commander. Adjoutes a cecy le conseil d'Espagne, dont il faut que tout les ordres derivant (l. dérivent), la minorite du roy et l'apprehension qu'on y a des menees de don Jean, et juges M., du reste. Il est vray, qu'il est dangereus de faire une paix, par laquelle vous laisse(z) vos ennemis dans vos entrailles, mais si vous n'estes pas en estat de le reprendre, — car, si vous pouves cela, il ne faut point parler de paix, — il vaut mieux encore conserver son reste que tout perdre, et je croy moy, qu'avec moins de la motie de ce que vous couttere (l. coutera) la continuation de la guerre, on poura de telle sorte fortifier les advenues de la Hollande, qu'elle sera dorenavant inprenable et vous mettra en un bien melieur estat que nous n'avons jamais esté, et je croy, que vous seres d'advis avec moy que, la Hollande sauvé ou hors d'estat d'estre conquise, le reste ne tentera jamais la France de recommencer la guerre, oultre que je suis

bien asseure, que la France c'est detrompe de beaucoup de chose, que j'avois bien predit avant mon despart du pays, et qu'elle fera plus de cas de l'amitie de la Hollande qu'elle n'a jamais fait, tant a cause qu'elle scait, qu'elle(ne) se peut pas passer de son commersce que parcequ'elle cognoit par experience sa force maritime et qu'elle craint qu'un jour, estant joincte avec de gens qui peuvent devenir ses ennemys, (elle) ne luy taille bien de la besoigne. Voyla M., les raison, qui, selon mon sentiment, nous devoit faire soubhaitter la paix; voyons presentement celles, qui nous doivent faire craindre la continuation de la guerre. Vous scaves M., en quel estat est nostre commerce et command beaucoub de marchand estrange(r)s, qui demeurent encore ches nous, n'y sont restes que sur l'esperance de la paix et ensuitte du restablissement du traficq, qui prendrons sans doute des autres resolutions, quand il verront la paix desesperé et la continuation de(s) centieme ou cincquantiesme deniers certaine, car, apres la separation de l'assemble qui est presentement icy, il ne faut plus songer a la negotation mais a une guerre opiniastre, qui se fera plus pas depit que par intrest, et aussy pouroit bien faire ruyner toute les villes, que les ennemys ont entre le main, et dont il pouront croyre que la conservation ne leur est point necessaire. Les Suedois, tres intresses en la paix, nous en imputeront, comme je crains, le mauvais succes; les Dannois commencent desia (à) bransler et ce tourner du coste (de) la France; l'Allemangne est divisé, ses conseyl sont foibles et ses executions tardivees et nous devons aprendre par la passé ce que nous avons a attendre pour le futeur. Cependant M. d'Odijck et de Haren, que je rencontray cette nuict a un bal, que donnerent M. les mediateurs, m'ont dit qu'il ne voya(ie)nt nulle apparense a la paix et qu'il attenda(ie)nt dans peu leur revocation. Je viens de recevoir la vostre du 28, a laquelle je repondray par le suivant ordinaire, ne ayant pas presentement le loysir; je vous diray seulement, qu'on peut desabuser ceux, qui croyant (l. croyent), que la France ne veut point traitter avec la maison d'Autriche: elle traittera, comme on me dit generalement, avec tous et mesme de l'eschange de places, si on en peut convenir.

Les advis d'Anvers viennent m'advertir, que quattre, cincq ou 6 dragons ont enlevé M. Langewagen entre Maline et Louvain, ou il estoit dans le coche ordinaire, et l'ont mesne a Bergen op Zoom, et qu'on a desseyn du (l. d'en) faire de mesme avec moy. Mandé moy un peu, je vous prie, de quoy on l'accuse.

N° 77.

Ce 5 Septembre 1673 [1]).

Dans mes deux precedentes, qui ont eté du 29 Aoust et du premier du courant, je vous ai ecrit mes sentimens sur la negotiations presente, comme vous l'aviés desiré. Depuis la votre du 28 je n'ai rien eu de vous, et meme les lettres d'Amsterdam ont manqué cette fois, apparement pour quelque dessein de Son Altesse, que je prie Dieu de tout mon coëur de conduire a un bon succes. Entre la France et cet état il ne s'est rien avancé depuis ma derniere, nonobstant qu'il y a eu conference entre les ambassadeurs hier et avanthier, mais on a tant fait aupres des ambassadeurs d'Angleterre, qu'ils ont absolument relaché des places, qu'ils pretendoient dans notre etat, si bien qu'ils temoignent se pouvoir contenter d'un equivalent comme Suriname, St. Helene, s'il n'est deja repris, et de la seigneurerie de la mer, d'un tribut sur le harang, d'une refusion (restitution?) de leur depenses et de la succession perpetuelle du gouvernement de la Hollande dans le maison, ou il est. C'est a vous presentement Monsieur, a me dire quel sont les sentiment la ou vous estes, puisque c'est de la qu'il foit (l. faut) attendre les resolutions, qui peuvent avancer la paix. Les ambassadeurs de Messieurs les Estat disent, qu'il partiront dans peu de jour si on ne leur presente d'autre conditions; ceux d'Angleterre parlent de la mesme sorte. Je suis

1) D'après les copies.

pourtant persuadé, si on pouvoit accorder avec la France, on ne trouveroit pas beaucoup d'opstacles a venir a bout du reste, mais comme l'Espagne, selon l'apparence, fera plutost tout ce qu'on poura demander d'elle que permettre que nous sortirons d'une guerre, sur laquelle elle fonde tout son salut, et que ses conseyl semblent avoir asses d'assendant sur nous, je doute fort si on voudra ches nous chercer les moyen, par laquel on pouroit s'accommoder. Il faut donc attendre que les affaires de dehors reglent celles de dedans, mais il est a craindre que la guerre, si elle contenue, sera encore plus violente qu'elles a este jusques si, d'autant que le despit, qui l'animera, est d'ordinaire encore plus vehemente que l'orgeuil, qui en a fait le commencement. Il faut donc, dis-je, voir ce que feront les troupes imperiales, qui ont commencé a ma(r)cher le 26 Aoust, divisees en deux parties pour mieux subsister, mais qui devoient se joindre aux desoub de Nurenburgh et prendre conjoinctement la route vers ces quartiers, ou il trouveront asses d'affaires sans aller plus loing, les Francoys ayant ravagé et brusle plus de 15 villages dans l'esvesche de Treve et tenant encore la ville de ce nom blocqué, si bien que l'empereur n'aura pas besoing de chercher des pretextes pour la guerre, les pouvant assez trouver dans l'empire mesme, ou la violence, que commettent le troupes Francoises, est asseurement tres rude et tres malaise a justifier. Il y en a pourtant fort peu icy qui croyent, qu'on en viendra a une bataille, M. de Turenne entendant trop bien son fait pour la hasarder sans besoing, et les imperiaux ayant trop a risquer en sa perte qui on vrivoit (l. ouvriroit) aux Francois une grande partie de l'Allemangne, mesme jusques a Prague et encore plus loing. Peu de temps nous rendra plus sages, Dieu veuille que nous en soyons aussy plus heureux. Adieu, et faittes s'il vous plait mes baisemain sa ceux, qui les peuvent encore avoir pour agreables.

N° 78.

Ce 8 Septembre 1673 [1]).

Je n'ay rien recue de vous depuis la vostre du 28, je ne scay pas si c'est que vous n'aves pas escrit faute de matiere ou que vos lettres sont dans le sort des autres, qui ne sont pas encore arrivé a causse des desseyns de Son Altesse, dont nous soubhaittons et attendons icy une bonne issue, qui retardent les couriers. M. les ambassadeurs de Hollande ne laissent point de recevoir les leurs, et comme les lettres, que je vous escris, passent dans le paquet de M. Myer, et celuy la dans celuy de nos ambassadeurs, vous poures, si vous voules, dorenavant faire la mesme chose et m'envoyer vos lettres dans le pacquet de M. le resident de Denemarcq pour ledit seigneur Myer, envoyé du mesme roy icy.

Depuis ma derniere, qui a êté du 5e, il y a eu ici deux conferences, mais qui ont plutot recule qu'avance les affaires, nos ambassadeur se plaignant de ce que les plenipotentiaires des rois, et principalement ceux de France, ne diminuent rien de leur demandes, et ceux la disent, que les notres n'augmentent point leurs offres. J'ai eu sur ce sujet quelque conversation avec Messeurs les ambassadeur de France, ensuite avec les mediateurs, et finalement avec Monsieur d'Odijk. Les premiers me pronent fort la bonne intention du roi pour aider a remettre la Hollande dans sa fortune precedente par une bonne paix et le renouvellement de l'ancienne alliance. Je leur dis franchement, que tout ce qu'ils proposoient etoit pourtant contraire a cette protestation, puisque la continuation perpetuelle du stadhouderschap en la maison ou elle est, etoit injurieuse a ceux, qui en devoient avoir la disposition, et auxquels par ce moien on vouloit oter le gré, qu'ils en devoient avoir, pour le donner a la France et a l'Angleterre, qui etoient presentement nos deux plus grands ennemis; que les provinces, qu'ils

1) D'après les copies.

offroient de rendre pour ce qu'elles (l. parcequ') leur sont a charge, ne pouvoient servir que de fardeau a la meme Hollande, qu'ils disoient vouloir favoriser, pendant que pour un equivalent ils demandoient les seules places, qui servent de defence et surete a la dite Hollande. Ces Monsieur furent assez embarassez de mon discours, elle ne me purent repondre, sinon qu'il ne falloit point entrer en une discussion si delicate, mais seulement avancer les affaires. Je fis hier au matin recit de cette conversation a Messieur les mediateurs, et je vis bien qu'ils trouvoient mes raisons assez fortes; je leur fis meme comprendre, qu'il valoit mieux continuer la guerre que de faire une paix, dans laquelle la France ne pouvoit avoir d'autre visée que de nous tenir le pied sur la gorge, afin de pouvoir recommancer la guerre toutes les fois qu'ils ne trouveront point leur compte en ce que nous ferions; que, si le dessein des rois etoit de faire une paix bonne et valide, il falloit de l'un coté faire quelque chose pour leur honneur, qui dependoit de la satisfaction qu'ils temoigneroient avoir, et la reste pour la sureté d'un etat, qu'ils avoient tellement ruine, que tout le monde pourroit lui faire des insultes, s'il etoit mis hors d'etat de sa defendre. Monsieur Tot, qui penche un peu du coté de la France, confesse bien que j'avois raison, mais que nos Messieurs agissoient d'une maniere un peu choquantes, en disant a tout momens que, si la France ne vouloit point demordre de ses demandes, ils se trouveroient obligé de quitter la negotiation et de partir, au lieu d'ajouter quelque chose a leur offres ou de faire quelque autre projet. Mais Monsieur de Spar, qui est fort de mes amis et assez pour les interets de la Hollande, me dit le soir, que j'y fut au bal, qu'il savoit, qu'on pouvoit aller plus avant de notre coté, et qu'en cas qu'on pouvoit ajouter quelque chose a ce qu'on avoit offert, ils travailleroient d'apres cela de faire mettre la France dans le tort. J'en parlai le meme soir(a) Monsieur d'Odijk, qui etoit aussi la, qui vouloit faire le dissimule sur ce sujet mais je suis pourtant persu(a)dé qu'il en parlera a ses collegues.

Je croy, qu'on attend en Hollande l'effect de la marche

des troupes imperiales, elle doivent estre presentement en deca de Jurenbergen. Les Francois grossisent de jour a l'autre (l')armee de Turenne, le roy a esté le 1 de ce mois a Brisac, apres avoir pris et demanbiese (l. demonté le) Colmar et une autre place; les Francois ce sont rendus maistre de Treves; je ne suis aucunement persuadé qu'on donnera bataille; ceux, qui ont icy fort soubhaitte la rupture, commencent presentement a craindre que cette ville ne puisse un jour subir le sort de Treve. Adieu.

N° 79.

Ce 12 Septembre 1673 [1]).

Depuis ma derniere, qui a esté du 8, j'ay recu trois de vos lettres, scavoir celles du 31, du 4 et du 7; je respondray M., aussy sucjunctement (l. succinctement) qu'il me sera possible, au contenu des unes et des autres, pour vous dire ensuite ou nous en sommes icy. J'useray dorenavant de la voye, que vous ma (l. me) donnes, pour vous faire tenir mes lettres, puisqu'asseurement dans ce sorte de commerce il n'y a rien que la nouvauté qui puisse plaire. L'argent, que j'ay cy-devant recu d'Oostfrise, n'a este que dans monnoye courant ou, comme disent le marchands, de casse. J'ay parle a Messieurs les ambassadeurs de France pour le passeport, dont vous faittes mention en la vostre du 4, qui m'ont promis d'en escrire aujourduy a M. de Pompone et m'en auroyent donné sans dylay un de leur main, s'il en avoyent le pouvoir. Je vous prie de faire les baisemayns aux dames, qu'il (l. qui) les demandent, et de les asseurer que je seray tousjours prest a leur rend(r)e service, quand elles auront la bonté de m'en donner les occasions. Pour ce qui est des affaires publiques, je suis d'accord avec vous, que pour ce qui est de la Franche-Comte, c'est un passage assez necessaire du

---

1) D'après les copies, dont deux portent abusivement la date du 2me.

Pais-Bas vers l'Italie, et dont la France auroit autant de peine a se contenter que l'Espagne a en relacher; mais quand a la succession presumtive de l'empereur et l'obstacle qu'y mettroient les cantons, ce sont des raisons, qui ne font pas grande impression dans mon esprit, l'empereur n'etant pas moins heritier des Païs-Bas que de ladite comté, et les Suisses, bien eloignez de ce qu'ils etoient autrefois, divisez, mercenaires sans argent, sans magazin, et sans armée; nous avons vu avec quelle facilité le roi de France s'en est rendu maitre en sa derniere (campagne), et je suis toujours de sentiment qu'il vaut mieux anbandonner ce qu'on ne peut point defendre que ceux qui nous couvre(nt) et peut etre (pourront?) maintenir. Et si seux, qui manioient les affaires chez nous en 1667, eussent eté assez prevoiants, ils eussent donné plus de satisfaction a la France et plus de sureté a notre etat, en menageant les affaires de sorte, qu'on donnât un des deux equivalens, que demandoit le roi pour la restitution de ce qu'il avoit pris. Et les Espagnols ont etez plus sages que nous, en le laissant approcher de nos frontieres, pour nous interesser plus fortement en leur conservation. Les speculations opinoitres de Monsieur van Beuningen et la grandeur d'ame de Monsieur De Witt, qui ne craignoit jamais rien, ont ête cause, qu'en beaucoup de choses nous avons manqué de prevoyance et ensuite des precautions necessaires pour notre surete et conservation. Vous aurez vu Monsieur, dans mes precedantes ce qui servira de reponse a ce que vous me dites de Bois le Duc et de Bergen op Zoom, et le discours que j'ai tenu avec les ambassadeur de France et ensuite avec les mediateurs au sujet de Breda et dudit Bois le Duc. Car, pour ce qui est de Bergen op Zoom, je puis vous dire en confidence, que je suis persu(a)dé qu'on en relachera, demeurant pourtant encore dans le sentiment que j'ai dit, savoir qu'il voudroient mieux que la Hollande se couvrit de ses propres frontieres que de celles de la Generalité, et qu'elle se seroit pu mettre a couvert contre tout le monde a bien moins de fraix que ne nous a couté la continuation de la guerre de cette année, sans rien dire de la perte de Mastrigt et des vaisseau des Indes, qui valent bien

encore autant qu'auroient couté les dites fortifications. Je trouve le bruit, que font courir Messieurs de Beuningen et Fagel, assez plaisant. Il ne peuvent pourtant pas ignorer, qu'il ne faut pas attendre de massacres pareils a ceux, dont ils ont profité, de ceux qui ne les font pas chez eux, et qui ont en telle abomination ce qui a été fait chez nous, qu'il est encor a craindre, qu'ils n'en fassent une terrible vengeance, s'ils en rencontrent jamais les auteurs, ce que pourtant j'espere que n'adviendra jamais. Je dirai encor un mot sur ce que vous dites Monsieur, qu'on croit par dela, que Monsieur de Beverning se sert de moi en cette negotiation. Il en est bien loin, et c'est le seul des ambassadeur d'Hollande, qui ne m'a pas voulu admettre a la visite, que je leur ai offert, lors qu'apres son retour ils etoient tout ensemble icy, les autres trois aiant etez d'avis, qu'on ne pouvoit point refuser de me voir, et Monsieur d'Odijk, qui me parle souvent dans les compagnies, ou nous nous rencontrons, aiant meme use de la civilité de me donne a diner a sa chambre. J'ai fait une petite relation de toute cette affaire, dont je vous ferai un jour part.

Je viens donc aux affaires presentes, et vous ferai, s'il vous plait, ressouvenir de ce que j'avois dit le 7 du courant a Monsieur d'Odijk pour facilité la negotiation, mais comme ces Messieurs ont une terreur si demesurée en toutes les demarches qu'ils font, qu'il n'y a rien a esperer de ce coté la, et que j'etois assuré, que ce que j'avois dit aux mediateurs avoit fait impression en leur esprit, je fus hier au matin les voir, pour leur dire, qu'il falloit prendre d'autres mesures s'ils ne vouloient tout abandonner; qu'il failloit songer a d'autres conditions, si on ne pouvoient point convenir de celles, qui avoient etez proposees, et que pour cet effet je crois, qu'il fallut que quelqu'un d'eux en allat representer la neccessité a l'assemblée de Messieurs les Etats, ou le leur remontrassent par une lettre bien raisonnée. Je les trouvois prets a entrer dans le carosse, pour aller a la conference, ou on a parlé des interêts des alliez, sans avoir encor rien avancé. Ils me priërent donc de vouloir venir diner avec eux, pour parler des affaires avec plus de loisir, comme nous fimes avant de

nous mettre a table. Et comme si Dieu nous avoit inspiré les memes sentimens, ils me communiquerent en confidence deux lettres, qu'ils avoient projettéez, non pas a Messieur les Etats, mais a leurs ambassadeur, et qui pourront faire le meme effet, puisque ceux-la sont obligez de les leurs envoier par leur expres, qui doit partir demain. Je vous dirai donc en secrette et dans l'esperance que j'aie, que cette connoissance vous servira a seconder leur contenu aupres de vos amis et a m'en mander le succes, que l'une de ces deux concerne la negotiation avec la France et l'autre celle avec l'Angleterre; ils proposent donc, qu'on cedera a la France Mastrigt, Grave, Bois le Duc et Breda, avec cette condition, que le roi ne les tiendra pas, mais qu'il les laissera a l'Espagne pour un equivalent proportione, et dont on pourra convenir par l'intervention des mediateurs ou arbitres, et qu'on donnera a Angleterre l'isle de Suriname, six millions en argent, et encor un et demi pour la satisfaction de se que Son A. a encore a pretendre du roi son oncle, outre le salut sur mer. Ils auroient bien voulu y mettre encor quelque chose sur la peche d'harangh, mais je leur dis que cela seroit honteux, que notre état n'y pouvoit jamais condescendre, et que, si j'etois dans le gouvernement, j'aimerois (mieux) defendre aux sujets de pecher jamais que d'en paier un tribut, ne doutant pas que tout l'Europe, et principalement les états catholiques, qui ne se peuvent passer d'harang en carême, ne fissent assez de bruit pour nous faire retourner a notre oeuvre, si bien qu'on a passé tout a fait cet article. Je n'ai pas de loisir a vous dire mes sentimens sur ces conditions; vous les consideries assez vous même. Je vous dirai seulement que, si on ne peut point condescendre a ces propositions, je tiens la negotiation rompue, et la guerre plus violente qu'elle a jamais ete. Adieu. Je n'ai le loisir de relire ce que je vous ecrit.

(Réponse de M. de Wicquefort.)

Ce 18 Septembre 1673.

C'est avec joye que j'ay appris par la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 12 de ce mois, que toutes les miennes vous ont esté rendues. J'espere que celles du 10 et du 14, que j'ay escrit dépuis, auront eu le mesme bonheur. Je vous suis bien oblige Monsieur, de la consideration, qu'il vous plait avoir pour les prieres, que je vous fait, et ces dames ont desire, que je vous en temoignasse leur reconnoissance. Pour ce qui est des affaires generales, j'advoue Monsieur, que je ne m'attens plus du tout a la paix, depuis que j'ay veu les conditions, sans lesquelles elle ne se peut pas faire. Celles de la France pourroient s'ajuster, si l'on y pouvoit disposer les Espagnols; mais je ne pense pas, que l'on puisse obtenir d'eux, qu'ils cedent volontairement une seule bicoque du costé des frontieres de la France, particulierement depuis qu'ils voyent, qu'ils nous peuvent entraisner la ou ils voudront, et nous engager dans une guerre eternelle. Quant aux Anglois, il me semble, qu'il n'y a rien de si injuste que de donner de l'argent a ceux, qui nous ont fait la guerre sans sujet, et mesmes sans pretexte, pour les convier a en faire autant une autre fois, quand l'envie leur en prendra. Je ne doute point, que les mediateurs, qui sont obliges de parler pour la raison, ne leur ayent representé l'iniquite de leurs demandes, et que ce ne soit l'estroite liaison, qui est entre les deux rois, qui les ait jettes dans la necessité de faire ces propositions, parceque la France fait son interest de celuy du roy d'Angleterre, mais je croy aussy vous pouvoir dire Monsieur, que ces Messieurs ne presteront pas l'oreille a ces propositions. Il y a un mois que ceux d'Amsterdam et de quelques autres grandes villes de cette province demandoient la paix avec empressement, au lieu qu'aujourdhuy ils sont les premiers a dire, qu'il vaut mieux continuer la guerre que faire une paix honteuse et peu seure. C'est depuis, que Messieurs les Estats ont permis la navigation, en sorte que dans

ce mois l'on verra partir plus de cinq cens navires vers le Nort et la mer Baltique, et un bon nombre vers le West, pour l'Espagne et pour la mer Mediterranée. L'on n'a garde aussy d'accorder a l'Angleterre une si considerable somme, puisque les Espagnols sont obligés de rompre avec elle, si le roy ne se détasche pas des interests de la France aux conditions, qu'on lui proposera, et aussy parceque l'on ne craint point de dire, qu'il vaut mieux employer l'argent a faire la guerre que le donner aux ennemis pour recompense de celle, qu'ils nous l'ont faite. Ce sont les dispositions, que je trouve icy sur l'advis que l'on a eu, que les ambassadeurs d'Angleterre ont un ordre expres de n'insister plus sur quoy que ce soit, sinon sur le salut du pavillon et sur une somme d'argent. Je ne pense pas que l'expres, dont votre lettre parle, soit encore arrivé, du moins les deputés aux affaires secretes n'en ont point de connoissance, parcequ'en l'absence de M. le Conseiller P(ensionnaire) ces sortes de lettres ne s'ouvrent point. Il a fait un voyage avec quelques deputés de Hollande a l'armée, ou ils ont porté 150m livres, et sont aussy allé parler de la negotiation de Cologne. L'on dit, que S. A. sera icy dans deux jours, et ce sera alors sans doute, que l'on prendra une derniere resolution sur cette affaire, laquelle n'ira, a mon advis, qu'a la revocation des ambassadeurs, parceque l'on veut sortir de toutes ces incertitudes, enlever tous les ombrages, que l'on pourroit faire prendre aux Espagnols, a qui l'on va donner la mesme confidence, que l'on avoit autre fois avec la France. Puisque celle cy ne se gouverne plus par ses anciens conseils, elle ne peut pas trouver mauvais, que l'on change icy les anciennes maximes. Mr. de Lionne m'escrivoit autrefois, qu'il failloit empescher la reunion des deux branches de la maison d'Austriche, mais que, si cet estat s'y joignoit, la puissance de la France ne s'y pourroit pas opposer avec succes. Le comte de Monterey va se declarer des que les troupes, qu'il a prestées a cet estat, seront retournées aupres de luy. Elle sont en chemin, et deschargent le païs d'un grand fardeau, parcequ'il n'auroit pas pu souffrir d'avantage des Francois. Ceux d'Amsterdam ne les

ont pas voulu laisser passer par leur ville, parceque par la negligence de quelqu'un elle auvoit logé, sans qu'elle le sceust, pres de quatre mille hommes, lorsque l'armée alla a Naerden; c'est pourquoy ils ne veulent plus donner passage par leur ville. Je ne pense, que M. le prince d'Orange agise que le comte de Monterey ne soit en campagne, parce que l'on croit, qu'alors le duc de Luxembourg sera obligé d'envoyer une partie de ses troupes de ce costé la, et donnera a S. A. le moyen d'entreprendre quelque chose. Le duc de Lorraine fera diversion en son pais, et don Jean d'Austriche du costé de la Catalogne. Il me semble que c'estoit de l'adresse du Conseil de France de prevenir cette liaison, que l'on peut appeller une triple alliance, mais laquelle l'interest commun rendra bien plus ferme que cette autre, qui a esté cause de la guerre, et pleust a Dieu qu'elle ne l'eust pas esté de nostre securité impardonnable. C'est ainsy que j'appelle ce que vous dites avoir esté intrepidité en feu M. de W., veu qu'il avoit une si estrange indifference pour tous les advis qu'on luy donnoit, quelques importans et bien fondes qu'ils fussent, qu'il sembloit qu'il manquast souvent, je ne dis pas de sens commun, mais des principes, sur lesquels les grands hommes se forment. Le duc de Luxembourg est campé aupres de Zeyst et estend ses quartiers vers le Rhin. Ses (troupes) ont quitte Amersfort, Rhenen, Harderwicq, Wijck etc., dont les habitants ont esté pilles jusques a la chemise. Il y a environ quatre mille hommes encore dans Utrecht, mais il en a fait enlever tous le canon, et comme il a aussy abandonné les retranchements, qu'ils avoient fait a Breuckelen, et mis le feu aux maisons de Gunterstein et de Niwenrode, l'on apprehende, que l'on n'en fasse autant a Utrecht, et que les Francois ne se reduisent a garder les villes de Nimmegue, Bommel etc. L'on a opinion, que l'on attaquera une des villes sur l'Yssel, ou il n'y a pas grande garnison, et l'evesque de Munster n'est pas en estat. L'on attend d'heure a autre des nouvelles de l'armée navale, puisque l'on ne doute point, que M. de Ruyter ne soit presentement devant la riviere de Londres. Si je ne me trompe, il a ordre d'attaquer les

vaisseaux Francois, qui sont aux Dunes, n'ayant pas osé entrer dans la riviere avec les Anglois ny se joindre a eux depuis le dernier combat, mais sont tousjours demeures au dessus du vent. Si, avec toute cette jalousie ou defiance, ces deux nations s'aiment encore d'une amour enragée, il faut croire, que leur jalousie procede d'un exces d'amour, dont pourtant ny les uns ny les autres ne sont pas fort capables. J'avois escrit cecy quand j'ay eu l'occasion de parler a une personne, qui a part au gouvernement et a la direction des affaires des Indes Orientales, qui m'a dit, qu'il avoit sceu du premier ministre, que les Anglois demandent aussi la liberté du commerce dans les Indes, et cela d'une façon, qui fait juger qu'ils veulent la ruine de la Compagnie; tellement que, quand il n'y auroit que cela et les demandes excessive, que les deux rois font pour les deux prestres leur alliés, il faudra necessairement rompre la negotiation. Je ne doute point, que la revocation des ambassadeurs n'ait esté resolue entre S. A. et les deputes de Hollande, qui ont esté a l'armée, et que l'on ne prendra une resolution formelle sur ce sujet dans cette semaine. M. Crampregt, resident de l'empereur, a dit au pr(emier) ministre, qu'au pais de Treves l'on a intercepté des lettres, par lesquelles le roy de France ordonne au duc de Luxembourg d'aller joindre M. de Thurenne, s'il entend que celui cy ait recue quelque eschec, et d'y mener toutes ses troupes, mais de ruiner et de bruler auparavant toute la province d'Utregt. Je ne scay si ces advis ne viennent pas de la part de gens, qui ne gardent plus de mesure.

Les lettres de M. Cotsfelt passent si seurement, que je croy, qu'il n'y a point de danger a mettre les vostres dans son paquet.

N° 80.

Ce 19 Septembre 1673 [1]).

Nous avons este icy deux ordinaires sans recevoir aucunes lettres de vos quartiers, comme vous aures veu M., par mes precedentes, que je n'ay jamais manqué, non plus que vous, de vous escrire regulierement deux fois par semaine, et bien que les lettres ne nous soyent pas rendues aussy precisement comme elle ne devroyent estre, elle le sont pourtant avec le temps, et je n'y trouve jamais des marques d'avoir esté ouvertes. Je recu donques hyer la vostre du l' 11 de ce mois, que je devrois avoir recue quattre jours plustost, mais, comme je vous ay desia dit, c'est un malheur commun, dont il se faut consoler avec les autres. Je ne vous diray pas beaucoup pour respondre au raisonnement que vous y faittes, nos sentiment estant tout a fait conformee aux vostres, comme vous auray peu voir dans mes precedantes, que j'espere que vous aures recue; je parle de celles du 21 (l. 11?) et du 15, ou je vous mande mes sentiments asses au long sur l'estat present des affaires et principalement sur ce qui touche les villes, que demandant les Francois; je crois que si ces Messieurs avoyent preveu les suittes de cette guerre, il ne l'auroyent jamais comme(n)cé, il voyent bien presentement, qu'il on failly en toute leur mesures et qu'il est tres difficile de les changer, si la conduitte des Anglois ne leur en ouvre les voyes. Si nous pouvions leur parler un heure sur ce subject, je vous dirois bien des chose, mais il faut encore avoir un peu de patience. Cependant vous poures estre asseuré, que je ne neglige rien pour travailler a la paix, mais quel succes en peut on attendre d'un estat, qui n'est pas capable de faire la paix et qui ne le sera peut estre pas longtemps de continuer la guerre? Si on estoit en estat de prendre des resolutions par dela, peut estre trouveroit on quelque moyen de les faire valoir icy, ou nos ambassadeurs attendent tousjours les ordres de M. les Estat sur le project, dont je vous ay parle dans ma precedente, et en mesme

1) D'après les copies.

temps, a ce que m'a dit M. d'Odijck, ceux de partir d'icy, pour quel suject, a ce que m'a dit hyer M. Silvercroon, le jacht, qui a mesné icy M. de Lyra, attend a les remmener. Je ne croy pas que, quand mesme le desseyn de nostre estat seroit de ne point faire de paix, on y soit assez inconsideré pour quitter la partie et faire voir au monde, que nous nous voulons tenir dans une guerre continuelle. Je scay bien que les autres sont asses sages pour faire croyre le contraire, quand mesme se seroit contre leurs desseyn.

Nous n'avons rien de l'Allemagne, sinon que les deux armées sont assez proche l'une de l'autre pour se pouvoir attaquer s'ils en ont l'envie, dont on commence a douter. Les François ont tué proche de Francfort le courier, qui devoit arriver ici ce matin, et pris sa male, comme vient de me faire savoir Monsieur Coestfeld. Cependant il s'est retiré d'ici a la sourdine quelque 500 hommes du regiment de Grana, et croit on que le dessein etoit de faire de meme sortir le reste pour le service de l'empereur, contre le serment fait a la ville et les conditions, sur lesquelles Messieurs les plenipotentiaires sont venu icy; on en soupçonne un bourgemaitre, nommé Cronenberg. Messieurs les ambassadeurs de Suede, de France et d'Angleterre en ont temoigné leur mecontentement hier, et je crois qu'il en sera parlé aujourd hui a la maison de ville. Ce que vous me dites Monsieur, pour mon particulier, est capable de me donner quelque chatouillement, mais comme j'ai toujours taché de vivre en homme d'honneur et sans reproche, ce ne sera pas par des emploies que je tacherai de retourner en ma patrie, et je me garderai autant que je pourrai de passer jamais pour deserteur de l'un parti, ni pour traitre de l'autre, qui ne se mesle pas de moi, ni moi de lui.

(Réponse de M. de Wicquefort.)

Ce 21 Septembre 1673.

La derniere lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, estoit du 12 de ce mois. J'espere Monsieur, que vous aurez receu les miennes de l'11, du 14 et du 18 du courant, dont la derniere vous aura pu dire la pensée, que j'avois de la disposition de ces Messieurs a l'egard de la negotiation de la paix. Je ne m'y suis pas trompé, mesmes au sujet du jugement de ce qui s'estoit passé au voyage, que les deputés aux affaires secretes de la province de Hollande ont fait aupres de M. le p(rince) d'Orange, veu que dans le rapport, que M. le C(onseiller) Pensionaire fit Lundy dernier dans leur assemblée de l'estat de la negotiation de Cologne, il dit bien expressement, que tous les deputés estoient demeurés d'accord avec S. A., que la paix ne se peut pas faire a ces conditions, que l'on ne doit pas souhaitter de sortir de la guerre pour entrer dans un eschange, et que l'on ne doit pas donner a la France des places, qui acheveront de la rendre maistre de tout le pais, et ainsy qu'il est a propos d'ordonner au ambassadeurs de le representer aux mediateurs, afin qu'ils en fassent rapport au roy leur maistre, et qu'ils le fassent souvenir de la parole, qu'il a fait porter plus d'une fois a cet éstat, qu'il ne souffrira pas que la France le ruine. Sur cela il fut resolu, que quelques uns des deputés iroient chez eux, pour revenir aujourdhuy avec la derniere intention de leurs committens. Il ne faut pas douter, qu'ils n'aillent tous a la continuation de la guerre, et a faire revenir les ambassadeurs. Il n'y a point d'apparence du tout, que l'on accorde icy un seul denier aux Anglois, ny que l'on ait la moindre complaisance pour les deux évesques, dont les demandes sont extravagantes et dignes de gens de leur robbe, qui possedent l'orgueil, l'insolence et l'avarice au dernier degré. Peut-estre qu'apres que l'on aura fait la guerre encore un an, et eux et ceux qui les employent en seront un peu plus las qu'ils ne sont presentement. L'on se flatte icy, que la bonne intelligence entre les

deux rois ne sera pas de durée, et s'il en faut juger selon les apparences et selon la raison, cela doit arriver necessairement. Ce que je vous ay escrit cy-devant, que l'armée navale d'Angleterre n'est pas en estat de rentrer en mer, est tres vray, parceque leurs vaisseaux ont esté plus maltraittés que l'on n'a cru, tellement qu'au conseil de guerre, qui a esté tenu pour cela, il a esté resolu, que l'on desarmera a la reserve d'une escadre, qui gardera les costes. Il est certain, que l'on n'en attribuer la cause qu'aux Francois, qui ont abandonné les Anglois a dessein, parce qu'ils craignoient d'en estre abandonnés. Ils s'en sont expliquées devant le combat, et ont tenu parolle, mais aussy n'ont ils pas osé entrer dans la riviere de Londres et sont tousjours demeures au dessus du vent, afin de se pouvoir dégager des Anglois. M. de Ruiter doit estre presentement devant la riviere, et s'il peut prendre quelque avantage sur les Francois, il n'y manquera pas. Il y a icy des lettres de Cologne, qui disent, que les ambassadeurs de France commencent a prendre ombrage de la conduite des Anglois, et a se persuader que le roy d'Angleterre veut faire la paix devant que le parlement s'assemble, afin de n'estre pas obligé de demander des subsides, que le parlement n'accorderoit pas, que l'on n'eust rendu compte du passé. Nous avons icy deux negotiateurs, Mrs. Howard et Silvius [1]. Je ne connois pas le premier, et l'autre a fait voir en l'affaire de feu M. de Buat ce qu'il est capable de faire. Leur negotiation ou plustost intrigue, est soustenue par des personnes, que l'on connoit pour avoir les inclinations toutes Angloises. Je ne scay pas ce qui en arrivera, mais il semble que les princes d'Allemagne commencent a revenir de leur lethargie. De la façon que l'on escrit de Zell du 24 de ce mois, la maison de Brunswic et de Lunebourg se declarera aussy pour l'empereur, et il faudra, que tous ceux, qui ne voudront pas devenir sujets de la couronne de France, entrent dans les mesmes sentiments. J'ay cru cy-devant, que c'estoit un artifice des Espagnols que ce que l'on disoit de la lettre interceptée,

1) Voyez: Wagenaar, XII, pg. 215 et XIV, pg. 341.

par laquelle le roy ordonne au duc de Luxembourg de bruler tout, s'il est obligé de se retirer; mais je n'en puis pas douter depuis que plusjeurs officiers François le confirment, et qu'ils commencent a executer ces ordres a Harderwic et Nieukerck en Gueldre, et a Breuckelen et en plusieurs autres endroits de la province d'Utregt, ou ils ont mis le feu. Le duc est tousjours campé entre Utregt et Wijck en des terres grasses, ou il est fort incommodé par les pluyes continuelles. Il rentrera peut-estre dans la ville, depuis qu'il scait que M. le prince est decampé. Ce fut Lundy dernier qu'il commença a faire embarquer les troupes Espagnoles, et le lendemain l'on fit passer sur le pont, que l'on a fait au dessus d'Amsterdam sur l'Amstel, trois mille chevaux, que l'on y joint pour agir sous les ordres du comte de Monterey, qui rompra des que l'on aura resolu icy de rompre la negotiation de Cologne. S. A. passa hier a quatre heures du matin a Leiden, s'estant fait ouvrir les portes expres, et l'on crut tout le long du jour, qu'il estoit au Bois [1]) aupres de la princesse doueriere, mais l'on m'asseura sur le soir, qu'il n'y a pas esté, et qu'il estoit allé droit a Bodegrave, a dessein d'attaquer Woerden, sur l'advis qu'il a eu, qu'il n'y a que trois cens hommes dans la place. S'il y reussit, l'on prendra poste a Hermelen, et l'on incommodera si fort la ville d'Utregt, que les François n'y pourront pas subsister. Nous en aurons encore quelque advis devant que je fasse partir cette lettre. Cette apresdisneé l'on a rendu graces a Dieu de la reduction de Naerden. J'eusse souhaitte, que l'on n'en eust pas fait une si grand affaire, car, encore que l'avantage, que l'on y a obtenu, soit asses considerable, la place n'a pas assés de reputation pour en faire tant de bruit. Je croy pouvoir dire pourtant, qu'en toute cette guerre les Francois n'ont pas fait une attaque de cette force ny une action si vigoureuse. Celui, qui y a eu le plus de part, c'est le colonel Palm, qui y fut blessé d'une grenade au bras, mais sans cela ses mariniers entroient avec les François

1) La maison, dite „Huis ten Bosch", près de La Haye, occupée par Amélie de Solms.

dans la ville, et la prenoient d'emblée. Nous avons icy depuis quelques jours un nommé M. de Roy, fils de ce Philippe de Roy [1]), qui a autrefois tant negotie icy pendant la trefve, qui vient de la part du comte de Monterey concerter les desseins, que l'on doit executer incontinent apres la rupture. Il a desja ordonné, sur les plaintes que ceux de Bruges lui ont faites des insolences des François, de tuer tous ceux, qui se trouveront armés dans l'estendue de son gouvernement. Hier l'on representa au ministre de Dannemarc les difficultes, qui empeschent les Estats de Hollande de ratifier le traitte, que Messieurs de Werkendam et de Beaumont [2]) ont fait a Coppenhaguen, et on lui dit, que l'on tascheroit de donner d'ailleurs satisfaction au roy son maistre.

N° 81.

Ce 12 Septembre 1673 [3]).

Je viens de recevoir la vostre du 17 environ une heure devant le depart de la poste, celle du 14 ne m'ayent (l. ayant) pas encore esté rendue. Je ne raisonneray pas beaucoup sur la vostre, tant a cause que je n'en ay pas le loisir que parceque je croy vous avoyr presque tout dit dans mes precedentes ce que j'avois a vous dire sur les affaire generales, et que dans la coniuncture presente, qu'on va rompre la negotiation, il n'y a plus de raisonnement a faire ny de mesures a prendre. M. d'Odyck me dit il y a deux jours, qu'il n'attendoit plus que leur revocation, M. d'Ysola m'en parla de la mesme sorte avant-hyer, et comme je luy dit que je croyois, qu'il ne seroit pourtant pas mauvais de continuer la negotiation ou du moins d'en faire la mine, pour ne point donner suject a

---

1) Voyez: Wagenaar, XI, pg. 451

2) Messieurs van Wijngaarden, seigneur de Werkendam, et Simon van Beaumont, greffier des Etats de Hollande.

3) D'après les copies. La date est évidemment fausse; sans doute l'original a porté celle du 22 Septembre.

toute l'Europe de nous nommer la cause de la continuation d'une guerre, qui est generalement ruineuse, il me respondit tout franc, qu'il falloit oster tout suject de mefiance entre les alliez et que cela en estoit la seule voye. Cependent j'ay peur, que les Francois ne nous ruinent plus de pais et les quittent (en les quittant?) que ne valent les villes, qui pouroyent faire la paix. Les Espagnols ne doutent point de cela, mais si longtemps qu'il seront persuadez que nostre guerre retardra le leur, ils ne changeront point de resolutions. Cependant il pouroyent bien se tromper et trouver plus d'affaire qu'il ne pensent bonne. Les Francois nous ont attacque pour se vanger de l'obstacle, que nous faisions a leur conqueste de Flandres; il pouroyent bien de mesme tourner toute leur forces contre ceux, qui empechent presentement la paix. Nous n'avons rien de certain de ce qui se fait en Alemangne, les François débitent, que les armee ont esté en presence, que M. du Turenne, voyant celle de l'empereur en bataille, avoit aussy rengé la sienne et estoit alle a la rencontre de l'autre, mais que c'ella (l. cella-là) c'estoit retiree sur une colline, laissant deux pieces de canon a la mercy des ennemys; quoy qu'il en soit, je tiens l'armee de France en ces quartiers la aussy forte que l'autre, ce qui donne moyen au roy de descendre avec celle qu'il a dans l'afface (l. l'Alsace). On me dit hyer au soir en confidence, qu'il vient luy mesme avec les troupes dans le Pays-Bas Espagnol, pour ce joindre avec M. le prince et commencer luy mesme la repture, si M. le c(omte) de Monteray tarde trop a le farce (l. faire) de son costé. On me dit encore, qu'on estoit sur le point (de) revouller (l. renouveler) les traittes entre les deux roy et de (les?) faire plus fors que jamais; ce que je crains le plus est que les médiateurs, qui s'attendoyent a beaucoup de gloire et un peu de profit par le succes de cette negotiation, ne nous declarent auteurs de cette rupture et ne satisfassent au traitte de France, mais il ne faut pas se faire ma(l)heureux devant le temps, et nous avons souvent veu arriver des choses si hors de nostre attente que, quelque grand que paroissent nos maux, il peut tousjours par la bonté divine tourner nostre plus grand desesper (l. desespoir) en

une melieur fortune et mesme faire servir ce qui nous semble le plus desadvantagieux en nostre plus grande bonheur. Adieu.

N°. 82.

Ce 29 Septembre 1673 [1]).

Je n'ay encore rien receu de vous depuis la vostre du 21, a laquelle j'ay respondu par la mienne du 26 [2]). Depuis il ne s'est rien passe icy, qui vaille vostre cognoissance; les nouvelles, que nous avons journellement des deux armés, sont si differentes et si incertaines, qu'on ne si (l. s'y) peut guerre fier. Je tien pourtant, qu'il est certain, que les imperiaux se sont rendus maistres de quelque 40 charette, chargees de vivres et de munitions pour l'armee Francoise; il est encore vray que M. du Turenne a decampi (l. decampé) et s'est mis plus proche du Main, soit pour estre plus a couvert de ces ennemis, soit pour y pouvoir mieux subsister, car, a vous parler selon mon sentiment, je suis persuade que ces deux armees ne s'en veullent pas tant l'une a l'autre et a se détruire mutuellement, qu'on (l. qu'au) pauvre paysan, qui sera c'est (l. cet) hyver obliest (l. l'object) de leur couraix (l. couroux) et de leur animosité.

Quand je considere combien de fois, non pas nous seulement, mais la reste du monde a été trompé en l'assistance des troupes auxiliaires, je ne scai pas pourquoi nous nous attachons si opinaitresment a un secours, qui a de tout tems eté ruineux a son propre parti. Les assistances, tantot d'Antiochus, tantot des Persians, tantot des Romains, ont ruinée toute la Grece. Celle des Goths ont été le commencement de la chute de l'empire Romain. Combien de fois l'Ïtalië n'a t'elle pas été bouleversée par les meme voies? L'Allemagne n'a pas encore obliee ce qu'elle à souffert dans les dernieres guerres sous le même

---

1) D'après les copies.
2) Cette lettre manque.

masque. Mais venons a nous même. L'armee Françoise de l'année 1635, triomphante de la defaite du prince Thomas [1]), que n'auroit elle point fait, si la prudençe de feu Mr. le prince Henri n'eut fait avorter les desseins, qu'elle avoit ou qu'elle pouvoit avoir? Le secours de la France contre les Munsteriens durant la derniere guerre d'Angleterre ne nous a pas seulement fait plus de mal que nos ennemies meme, mais c'a encore eté alors qu'ils ont espié les defauts de nos frontieres et projetté la guerre, qu'ils nous font encore.

Nous n'ignorons pas aussi par quelle dexterité les ministres de Brandenbourg excroqurent alors notre argent. Nous n'ignorons pas non plus comment nous avons été traité l'année passée. Et nous ne devons pas ignorer comme nous le serons toujours, si nous continuons dans les mêmes conseils.

Nous savons bien que la maison d'Autriche n'a pas sujet de nous assez aimer pour ne travailler qu'a notre interêt, et assurement, si son dessein eut eté a notre avantage, c'est de l'année passée qu'il falloit l'avoir mis en oeuvre; qu'attendons nous donc de cette nouvelle guerre, que d'etre enveloppé dans leur ruine s'ils succombent, ou d'être exposé, s'ils reussissent, a leurs insultes, ne doutant pas que tout le monde ne les justifie d'avoir pris quelque chose sur ceux, qui leur ont pris tout ce qu'ils ont. Je vous ai fait savoir Monsieur, par ma precedente, quel est le contenu du traite fait avec l'Espagne, et je crois vous avoir aussi dit, que Monseigneur le prince avoit (donné) ordre de commencer la rupture, tant pour se mettre a couvert, que pour illuder l'article, qui dit que, la rupture etant faite par l'Espagne, les Etats sont obligez de rompre les traites à Cologne. Je ne vois pas aussi, que c'est le vrai dessein des Espagnols de continuer la guerre, mais bien de se mettre dans le parti, pour être compris dans les traites, Monsieur de Lira m'aiant dit, qu'il ne tait auqu'un etat de partir d'icy, et que ceux, qui disent, que son roi ne condescendra a aucun echange, se trom-

---

1) Thomas de Savoie-Carignan, dans la bataille d'Avien en Luxembourg.

pent. Quand aux Francois, si on peut se fier a leur paroles, ils m'ont dit plus d'une fois, qu'il ne tiendra pas a eux, que l'echange ne se fasse, que meme avant la rupture leur dessein avoit toujours êté de comprendre les deux branches de la maison d'Autriche sous une amnistie reciproque, et que touchant la Lorraine et les dix villes d'Alsase. le roi ne refuseroit pas d'en soumettre le jugement et la deçision aux loix de l'empire. Adieu. Faites, je vous prie, mes baisemains a tous les bons amis et felicite Monsieur de Raasfeld [1]) de ma part sur son nouveau mariage. On vient de me dire, que le roy d'Angleterre envoye 8^{m} hommes pour se joindre au roy de France dans le Pays-Bas, je dis huit mille.

Comme je fermois desia mes lettres, je recois la vostre du 25, si bien que jusques la je les ay toute receues. Vous avez rayson M., de dire qu'une guerre, qu'on va porter jusques en France, vaut bien mieux que la paix qu'on nous propose, et Dieu fait (fasse?) que les succes en responde a l'attente. Dans le project de M. le mediateurs, dont je vous ay mandé le contenu, il n'y a rien pour les prestres, et quand a l'Angleterre, il n'y a que l'argant qui monte plus haut, le reste est asses conforme aux art(icles) secrets du traitte d'Espagne. Je suis bien ayse cependent, qu'on ne revoque pas les ambassadeurs et qu'on peut encore esperer quelque chose de la paix, quand la saison, qui va venir, aura un peu refroydie cette humeur gueriere.

N° 83.

De Cologne ce 3 Octobre 1673 [2]).

Vous me donnes de si belle esperances pour le delivrement de notre pauvre patrie par la societé des armes, que nous allons commencer avec la maison d'Autriche,

1) Probablement M. Réné de Raesfelt, bourguemaitre de Zwolle, un des chefs du parti anti-Orangiste en Overyssel.

2) D'après les copies.

que je brule deja d'impatience d'en voir l'effet, et je ne fais point de scrupule de dire, qu'il vaut bien mieux nous retablir par la guerre que nous rendre foible par la paix. C'est a la votre du 28 Septembre Monsieur, que je repons, aiant reçu sans intermission toutes les votres j'usques a celle la, et ne pouvant comprendre ce que sont devenues les miennes, que depuis quelque tems j'ai, comme voûs me l'avies ordonné, envoie sous le nom de J. C. B., mais il pourra etre, comme il m'est arrive souvant, qu'elles ont êtez retardes, et qu'enfin elles vous auront etez rendues. Je serai bien aise d'en être eclairis au plutot et reviens au contenu de la votre, qui marque, qu'on ne peut aucunement preter l'oreille par dela aux propositions des deux rois et des deux pretres. Quand vous aurez reçu toutes les miennes, vous ne parleres plus de ces quatres personnes la indistinctement; les deux derniers, qui ne nous ont pas fait moins de mal que les autres, parceque c'est par leur païs qu'on a percé jusque dans les entrailles du notre, ont etez assez considerables pour avancer la guerre, mais ils ne le sont aucunement pour empecher la paix. Il y a quelque tems, et je crois en avoir fait mention en mes lettres, que, parlant sur ce sujet avec Monseigneur le prince Guillaume en presence de Monsieur d'Odijk, je lui dis, que nous n'etions pas encore en etat de mandier la paix mais de la negocier, et qu'assurement, quand nous en serions convenus avec les rois, que nous ne nous mettrions pas fort en peine de leur satisfaction, et que peut etre un jour nous leurs ferions voir, que nous avions des reparations a leur demander. Ainsi Monsieur, je suis persuade, que ces deux articles la n'accrocheront pas la negotiation. Pour ce qui est du roi de la Grande Bretagne, vous saves combien il y a deja longtems qu'on cherche de le gagner par le tort et le travers, vous saves comment Don Bernardo lui a parle et, si vous aves reçu la mienne du 26, par laquelle je vous ai mande le contenu du traite entre l'Espagne et notre etat, vous aurez encor vu, qu'on ne s'y neglige pas. C'est donc la France seule, avec laquelle on ne veut pas traiter, et c'est selon mon sentiment le seule avec laquelle on a besoin de la faire, et je puis

y ajouter, que c'est presentement la seule qui revient de son erreur, et qui a peut etre quelques bons sentimens pour notre pauvre païs; ils voient bien presentement ce que je leur ai dit, quand, avant que de partir de France, je leur ai dit, que le fruit de leur guerre seroit la ruine de leur commerce, la perte de la moitie de leur finance et la haine mortelle d'une nation, dont l'alliance ne leur avoit point ête desavantageuse. Si j'avois a vous entretenir une demi heure sur ce sujet, ou si je pouvois vous ecrire en sureté, je vous dirois bien des choses, qui ne seroient point contraire a ce que vous me mandes qu'ecrit une personne de France sur les desseins presentes du roi de traiter avec notre état, mais je suis persuade avec vous, que cette marchandise la n'est pas de mise; venons donc a la guerre. En premier lieu je suis d'accord avec vous Monsieur, que Monsieur de Turenne n'est point en etat de quitter son poste, et d'empecher Montecuculi de le suivre; au contraire je le tiens moins fort de lui de plus de six mille hommes, mais je crois, comme je l'ai toujours cru, qu'ils s'entre-arreteront la ou ils sont, et ne feront la guerre qu'au pauvre païsan, pour tacher a s'entre-oter le moiens de subsister; ainsi je tiens ces deux armees la hors d'oeuvre sans que quelqu'autres troupes se joignent de l'un ou de l'autre coté, qui fasse pencher la balance. Je crois encore que Monsieur de Luxembourg n'est pas en etat d'entreprendre grande chose, non plus que l'éveque de Munster, moiennant qu'on laisse assez des troupes aux environs pour s'opposer a leur desseins, mais je crains qu'on ne soit trompé dans les mesures, qu'on prend en Flandre et plus avant. Vous me dites Monsieur, que Monsieur Le comte de Monterey fait etat de se pouvoir opposer aux desseins de Monsieur le prince, pendant que Son Altesse agira ailleurs. Voions en les apparences. Monsieur de Monterey peut avoir en tout 35 a 36 mille hommes dans les Païs-Bas; il a besoin de la plupart de ces gens pour le garniment de ses places, qui sont a plus de 30 en nombre. M. le prince doit avoir une armee sur pied de 23 mille hommes, les garnisons pourvues, qui n'ont pas besoin d'etres si fortes, a cause que toute les

places d'importance en Flandre sont defendues par les citadelles. A ces 23 mille hommes se doivent joindre, comme je vous ai deja ecrit, 8000 Anglois, que le roi envoie, et le roi de France meme, avec les troupes, qui l'ont suivi en Alsace, et, comme je vous ai deja ecrit par mes precedentes, le dessein de la France est de commencer la rupture, si elle n'est deja faite, et il se pourroit bien, qu'elle se fit en Bourgogne, qui aura besoin d'etre fortement secourue, etant assez foible en soi meme, et en ce cas il est a craindre, qu'une bataille ne decide l'affaire, qui est une chose bien dangereuse. Quand je songe a la folie qu'on fit, quand on obligea le roi de Dannemarcq de declarer la guerre au roi de Suede, dans un tems qu'il ne falloit que l'avoir laissé ou il etoit pour l'achever de peindre (l. se perdre) et faire perir toute son armée, je crains que nous ne tombions une autre fois dan la meme faute, mais puisque le conseil en est pris, il en faut attendre l'issue. Monsieur de Lira, que vous dites qu'on destine pour l'Engleterre, fut hier pour me voir, mais comme j'avois pris medicine, il s'entretint avec Monsieur de Mombas, dont il temoigna etre fort ami. Je ne suis point persuadé, que toutes ces allées et venues soient de grand succes, ni que l'Angleterre se soucie plus de l'amitié des Espagnols que les Espagnols de la leur, et les secours, que les François attendent de cette isle, en fait assez de foi. Mais je suis persuade, qu'en cas que nous puissions detacher l'Angleterre de la societe de la guerre contre nous, que nous pourrions nous mettre en etat de continuer la guerre encore 25 ans, sans ruiner la commerce, ni mettre nos habitans en chemise.

. . . .

Fragment d'une lettre de la main de M. de Groot, appartenant selon toute apparence à celle du 3 Octobre. (M. Du Pas, le commandant de Naerden, rendit la ville le 12 Septembre):

On vient de me dire, que le roy de France a donne ordre qu'on fist le proces au gouverneur de Naerde. On l'a examiné sur 3 (points), scavoir pourquoy il n'a pas fait de sortie, pourquoy il n'a pas attendu qu'on eut

comblé le fossé avec (l. avant) que de parlementer et pourquoy il n'a pas tenu plus longtemps, et bien qu'il se defende assez bien, il coura risque de sa vie. Il dit sur le 1 art., qu'il ne pouvoit point faire de sortie sans exposer ses gens a estre exposez d'estre enveloppez de la cavallerie ennemie, sur le second, que les fossez, aprez la contrescarpe prise, pouvoyent estre comblez en trois heures, et que, s'il avoit attendu l'extremité, il couroit risque de faire perdre au roy toute la guarnison, qui estoit d'une infanterie assez considerable. On me dit encore, qu'on change de batterie en Espagne, et qu'on n'est pas prest a y ratifier nostre traitte. C'est dont vous serez estre mieux informé la que je ne suis icy, mais, si cela est, il faudra prendre d'autres mesures.

N° 84.

De Cologne ce 4 Octobre 1673.

Monsieur,

Le porteur de la presente est un jeune homme de bonne maison du pays de Hesse, ou, aprez avoir assez bien employer son temps a ses estudes, il luy a pris envie de voir le monde et de chercher quelque fortune ailleurs. Monsieur d'Oudyck, a qui je l'ay fait parler, luy a donné une recommandation a M. son frere pour luy faire avoir une places dans les guardes de M. le prince d'Orenge. Si vous le pouvez aussy assister de vostre faveur, vous m'obligerez fort. Je me suis servy de cette occasion pour vous envoyer ces escris, qui viennent de m'estre envoyez; je ne doute pas que M. d'Ysola, qui est icy, n'y responde selon son ordinaire, c'est a dire assez vigouresement. Adieu. Je suis

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. Groot.

N° 85.

Ce 10 Octobre 1673 [1]).

J'apprens avec douleur, qu'une partie de mes lettres, que je vous aî ecrit precisement deux fois par semaine, ne vous ont point etez rendues, et principalement que le passeport pour Monsieur Aerssens [2]), qui etoit signe de la main du roi et de Monsieur de Pompone, et que je vous ai envoié il y a plus de dix jours, est encore egaré. Je veux esperer, que vous l'aurez presentement recue, autrement il faudra prendre de nouvelles mesures et en prendre un icy de Messieurs les ambassadeurs. J'envoie la presente a droiture, sous votre nom propre et dans le paquet de Monsieur Coesfelt. Il faut voir si cela reussira mieux, sinon il faudra, selon mon avis, reprendre le premier chemin sous le couvert de R. O. D. Si j'avois a vous parler de bouche Monsieur, je vous dirois bien des choses, que je ne puis pas commettre a la plume, et je vous ferois bien voir qu'on pourroit trouver chez nous ses interets, si on les cherchoit comme on doit et la ou ils sont. Si vous croies, que notre etat est capable de reprendre tout ce qu'il a perdu, je suis d'accord avec vous, qu'il vaut mieux continuer la guerre que faire la paix, mais comme je ne crois pas, que vous le puissies penser seulement, je suis persuadé, que vous etes de sentiment avec moi, que nous n'avons qu'a demeurer comme nous sommes pour être ruiné sans resource. Je scai bien, que les finances de la France diminuent aussi bien que les notres, mais, outre qu'il ne faut jamais faire fondement sur la foiblesse de son ennemi, mais sur ses propres forces, vous saves Monsieur, que la France est encore bien loin de tirer tout le revenu de ses peuples et combien elle a encore de ressources, quand elle s'en voudroient servir, ne fut ce que d'une partie du bien ecclesiastique. Vous saves ce que c'est que le ban et l'arriere-ban, et combien on peut faire monter de

1) D'après les copies.
2) Le colonel Cornelis van Aerssen, plus tard gouverneur de Suriname.

noblesse a cheval dans un grand besoin. Enfin Monsieur, je suis pour la paix, et je (ne) desespere pas encore de son succes. La froideur de l'hyver et le peu de fortune, qu'on fera de part et d'autre, reuniront les esprit divisez, et refroidira cette grande chaleur pour la guerre, afin de rendre nos ames plus successible de sentimens moderez et pacifiques. Si Coevorden se pert, nous aurons plus perdu que gagne, depuis que nous faisons un si grand fondement sur la continuation de la guerre, mais comme nous avons des nouvelles icy, que la digue, qu'a fait faire l'eveque de Munster, s'est crevée, j'espere que cette place sera hors de danger. M. du Pas n'est pas encore condamné comment vous m'ecrives, mais on lui fait son proces a Utregt. Il court encore un bruit icy, comme s'il etoit arrivé quelque disgrace au pont, qu'on faisoit faire aux environs de Ruremonde. Les troupes imperiales et Francoises sont encore a deux lieues l'une de l'autre, ils n'ont qu'une foret entre eux deux, qu'ils pourroit bruler cet hiver pour se mieux entrevoir. Le roi de France devoit etre ce jourdhui a St. Quintin avec ses troupes, les Suedois fortifient les leurs dans l'eveché de Bremen et les doivent faire monter a 15000 hommes; enfin Monsieur, beaucoup de bruit, et comme je l'espere, peu de besogne. Je vous ai dit par ma precedente ce qui s'etoit dit Jeudi passé entre Monsieur le comte Tot et Monsieur d'Odijk en ma presence, sur le fait de la paix. Je vous envoié par un ay jeune Hessois [1]) quelques imprimez sur le sujet du traité imperiale. Puisque je vois que vous souhaités les eclaircissemens, je vous envoie cy-joint ce que j'ai ecrit de ma main propre pour n'etre pas encore imprimé; je ferai de nouveau un extrait du contenu du traité du 30 Aout avec l'Espagne, pour l'envoier en cas que je vois par vos premieres lettres, que vous n'aurés pas encore reçu ce que je vous en ai ecrit. Adieu. Je n'ai plus de loisir.

---

1) Probablement M. Bernhardi, d'abord secrétaire de Rabenhaupt, ensuite secrétaire d'ambassade a Madrid.

N° 86.

Ce 13 Octobre 1673.

Voycy Monsieur, le contenu du traitté nouvellement fait entre l'Espagne et nostre estat, que je vous ay promis par ma de(r)niere, qui a esté du 10. J'attends avec impatience quelques bonnes nouvelles de son effect par les mesures, qu'apparement M. le p(rince) d'Orenge aura pris pour ce subject avec M. le c(omte) de Monterey, et prie Dieu d'en favoriser le succez, afin qu'il nous puisse faciliter une paix seure et de duree. M. Muller [1]) vient icy hyer de Majance et est logé la ou je suis; il raisonne bien pour la guerre, mais il le fait bien plus a son ayse que nous; il me dit, qu'asseurement les troupes de M. de Montecuculi sont bien plus fortes que celle de M. de Turenne, et qu'il y a apparence, que dans peu elle passeront le Rhin pour se joindre a l'armee, que commandera M. le p(rince) d'Orenge, sans que M. de Turenne soit en estat de le pouvoir suivre. Cela estant, je veus esperer, que nous aurons meillieur jeu que nous n'avons eu jusques cy. Le roy de France doit estre presentement a St. Quentin; on parle diversement de la force de ses troupes et de celles de M. le prince. Les Francois disent, qu'elles montent ensemble a 32 mille hommes, scavoir 14^{m} du roy et 18^{m} de M. le prince, entre lesquels il y doit avoir 12^{m} chevaux. Je ne croy pas qu'elles soyent si fortes, mais commes elles sont plus aggueries que les nostres, il ne faut pas les trop mespriser. Je disnay hyer chez M. les mediateurs, ou il y avoit trois de nos ambassadeurs, le seul M. de Beverning estant absent selon son ordinaire, qui est de n'aller nullepart et de ne convier personne. Ces trois là me firent assez bon acceuil, M. Ysbrands parla de mon ambassade de France assez a mon advantage, et les autres deux me dirent, que je les pourois voir quand ils me plairoit, qu'ils ne scavoyent sur quels ordres M. de Beverning se regloit, mais que pour eux ils n'en avoyent point, qui me fussent contraires. Si vostre amy me voulust

1) Ministre et envoyé du duc de Zell.

procurer une sauverguarde de Son Altesse en conformité de la resolution de Hollande du 27 Aoust 72, il m'obligeroit, et je pourois m'en servir avec le temps. Monsieur d'Oudicq m'a bien promis de le faire quand il yra faire un tour en Hollande, mais il a tant d'autres affaires, que je ne pense pas, qu'il songe seulement a moy quand il sera la. Voyla comme je recois la vostre du 9, par laquelle j'apprens a regret, qu'il vous manque encore trois des miennes. Vous dites Monsieur, que vous ne scavez pas d'ou cela procede, mais je vous diray que cela c'est fait durant le siege de Naerden, que toutes les lettres ont esté retardees ou interceptees. Pourveu que celle, qui porte le passeport de M. Aerssen, vous soit rendue, il faut se consoler du reste, encore que je me suis ouvert d'assez de choses en quelques unes d'ycelles, ce qui me donne tant plus de scrupule. Je suis bien ayse de voir en cette vostre derniere, que vos sentements ne s'esloignent pas beaucoup des miens, a cause que je me flatte tousjours de nostre conformité. Si je croyois nos forces capables a continuer la guerre, je serois autant contre la paix que personne, mais, quelque mal que je voye dans la paix, je tiens encore la guerre plus ruineuse dans l'estat ou nous sommes, et ne considere pas beaucoup les sentiments de ceux, qui se laissent emporter par le torrent, sans penetrer dans le fonds des affaires. Vous dites Monsieur, et ce n'est pas la premiere fois que vous me le dites, que la France feroit mieux, si elle travailloit a nous faire rentrer dans les anciennes intelligences, et je suis de vostre sentiment, mais vous ne me dites Monsieur par quelles voyes on le pouroit faire, quand la France en auroit l'envie. La guerre se peut tousjours faire, quand elle ne se feroit que d'un cotté, mais les traittes et les alliances demandent un accord reciprocque, et si vous m'en pouviez monstrer les voyes, on pouroit peut estre trouver le moyen d'en faciliter le succez. Adieu. Je seray bien ayse de scavoir le resultat de l'entreveue de Clamphout (l. Calmpthout) et d'Anvers.

N° 87.

Ce 17 Octobre 1673.

Je receus hyer la vostre du 12, comme j'espere que vous aurez aussy receu la mienne du 13, et suis bien marry d'y voir, que ce jour la vous n'aviez encore receu des miennes que celle du 3. Je scay bien, que dans le temps de siege de Naerden, on a retardé les postes, mais j'avois creu, que cela n'auroit pont empesche, qu'aprez cela on ne rendit les lettres a ceux, qui les devoyent avoir. Comme il est a craindre, qu'on ne fasse la mesme chose quand les armees marcheront, et principalement si elles viennent vers ces quartiers, il faudra user de precaution en l'addresse de nos lettres, car encore que nostre correspondance soit tres innocente et que tout le monde les pouroit voir sans nous condamner, il y a pourtant plaisir de pouvoir parler a un amy en amy et en confidence. Vous me dittes Monsieur, qu'une lettre, que vous avez d'icy du 6, vous fait mention d'une nouvelle conference; il est vray, qu'il y a eu une petite assemblee pour proposer a nos ambassadeurs les pretentions des deux esvesques, mais comme nos dits ambassadeurs respondirent, qu'ils n'avoyent aucun ordre de leur rien offrir, mais bien de leur demander reparation de l'aggression, qu'ils avoyent faitte sans cause, cette assemblée n'a esté d'aucun effect. Depuis ce temps la, Messieurs nos ambassadeurs ont envoyé une lettre a Messieurs les mediateurs, qui apparement a este conceüe et couchée a la Haye; c'est pourquoy aussy je ne vous en ay point fait de mention en ma precedente, croyant que c'estoit de vous mesmes que j'en devois avoir eu la premiere cognoissance, par laquelle ils leur prient de leur faire avoir des passeports de la France pour les ministres de M. de Lorraine, nouvel allie de M. les estats. Les dits mediateurs, qui me firent lire la dite lettre, n'en tesmoignerent pas beaucoup de satisfaction, disant que ce n'estoit point la le subject, pour lequel leur roy les avoit envoye icy, et j'ay bien apperceu depuis, que les ambassadeurs de France ne sont point fort persuadé, qu'on les

doive donner, mais comme les affaires presentes ne nous menassent (l. menacent) point d'une trop subite conclusion des traittes, on poura avoir le temps d'y songer. Nous attendons cependant avec impatience l'effect des mesures, que Son Al. poura avoir prises avec M. le c(omte) de Monterey; si le bon Dieu les fait reussir a l'advantage de nostre estat, nous pourons esperer, qu'elles nous rendront les conditions de la paix plus favorables; sinon, il est a croire, que Messieurs les mediateurs ne perdront point de temps a renoüer la negotiation, quand la premiere ferveur de la guerre sera un peu passée, en quel cas je croy, que de commencer par une suspension d'armes, tant par mer que par terre, seroit d'un tres bon effect, et que difficilement voudroit on retourner aux maux de la guerre, quand on en auroit eu ce relache. Vous pourez bien estre asseuré Monsieur, que je ne suis pas tousjours oysif, et que je ne tache de leur inspirer que ce que je croy estre le plus advantagieus pour ma patrie. Le 200me denier, que l'on va faire payer de nouveau, incommodera bien des gens, mais on ne peut pas faire la guerre sans cela, car ex nihilo nihil fit. Les deniers, qu'on va lever l'annee prochaine en forme de capitation, trouveront aussy leurs difficultez en leurs executions, et comme il faudra bien des gens pour en faire la collecte, ils couteront bien a l'estat, s'il faut qu'on les en paye. Je ne scay pas comment on trouvera bon d'imposer cette charge, mais j'ay esté tousjours d'advis et le suis encore, que dans un estat comme le nostre il faut donner part universellement a tous les habitans de tout le bien et de tout le mal, qui arrive a l'estat, afin qu'estant plus interessez en sa conservation, ils ayant plus de tendresse et de resentiment de tout ce qui touche. Je n'exemterois pas jusques au moindre soldat de cette imposition, mais je la leur ferois si peu sensibles, qu'il y auroit plus de gloire pour eux d'estre compris dans ce nombre que d'incommodite a la payer. Comme par exemple, faites payer a chasque soldat une *deute* par jour et a chasque cavalier 2, cela ne les incommodera pas, et donnera pourtant plus de *f* 500.— par jour, et fera honte a ceux, qui en voudront estre exemps. Les grands donnent beàucoup, mais ils sont en

petit nombre, ce n'est que la multitude qui fait l'amas. Quand un soldat donnera une deute par jour, il ne donnera que le 40me denier de ce qu'il recoit, et moy et beaucoup d'autres avec moy serons bien ayse de donner jusques au vinti(e)sme et bien plus de nostre revenu, fut ce mesme le disiexme (l. dixieme), qui a esté la principale cause de nostre liberté. Si on en veut chez vous a l'esvesque de Munster, et qu'effectivement il vienne a partir, je croy qu'il y a peu de monde, qui le plaindra. Le roy de France doit estre presentement a Paris et M. le prince doit commander les troupes. Je ne croy pas, que M. de Mommouth soit encore passé la mer avec ses troupes. On dit que don Bernhardo fait dereschef un tour en Engleterre, pour satisfaire a nostre nouveau traitté avec l'Espagne. Je ne suis point persuadé, qu'on desjoindra les deux roys durant la guerre, mais je croy, qu'il n'y auroit rien de plus facile, si la paix estoit une fois faitte. Nous n'avons rien des armees d'Allemagne, sinon que M. de Turenne est encore aux environs d'Asschaffenbourg, et que l'autre s'approche du Rhin, a dessein de le passer. Les dernieres lettres de Francfort disent, que Monsieur de Grana estoit arrivé la au partir de la poste, sans qu'on sceut encore pour quel subject, mais qu'on presumoit, que c'estoit pour demander passage pour l'armeé imperiale. L'electeur de Mayence l'a refusé a tous deux, mais on croit, que Francfort pouroit bien le permettre a l'empereur. Madame de Simmeren [1]), qui est icy depuis Sammedy 14m, doit partir ce jourdhuy pour Hollande, aprez avoir esté traitté de M. de Strasbourg, les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Suede et de Hollande.

N° 88.

Ce 20 Octobre 1673.

La poste de la Haye n'estant point encore arrivee, et par consequent n'ayant rien a vous respondre, et ce qui

1) La fille cadette du prince Frédéric Henri.

se passe icy n'estant pas de grande importance, la lecture de la presente vous en sera tant moins incommode. On doute icy si c'est la tardivité de la poste ou son retardement, qui empesche la venue des lettres a l'heure qu'elles doivent estre icy. Quelques uns en accusent la marche des armees, d'autant que la mesme chose c'est faitte durant le siege (de) Naerden, mais moy, qui n'ay d'autre interest que le bien de ma patrie, je trouve tout bon ce qui luy peut estre advantagieux, et croy, que c'est une prudence que de se servir de tout ce qui luy peut estre utile. Madame la duchesse de Simmeren, qui pensoit partir Mardy passé, ne se trouve pas si mal icy, qu'elle n'y ait encore passeé une partie de la nuict passee chez M. de Strasbourg en commedie, en collation et en bal; c'est la seconde fois qu'elle a esté regalée la, elle l'a aussy esté deux fois chez les mediateur, une fois chez M. de Chausne, une fois chez Messieurs de Courtin et de Barillon, une fois chez les ambassadeurs d'Angleterre et une fois chez les nostres, Messieurs les ministres des maisons d'Austriche s'estant jusquescy contentez d'une reverence seche, qu'ils luy ont esté faire dans son jacht. Je vous dis Monsieur, dans ma derniere, que M. le marquis de Grana estoit arrive a Frankfort, apparement pour y demander le passage pour l'armee imperiale. Il en a effectivement fait la proposition, et le magistrat de la ville, en s'en excusant civilement, a en eschange permis, qu'on fist un point (l. pont) au costé de la ville, et mesme offert d'y contribuer. Aynsy nous en attendons bientost l'effect. M. de Turenne, qui a attendu un renfort de six mil hommes, que les ambassadeurs de France disent qu'il doit avoir receu presentement, doit prendre la mesme route, si bien que nous pourions bien dans peu, au lieu de la negotiation de la guerre (l. paix), avoir icy le theatre de la guerre. M. le p(rince) de Condé doit avoir joinct avant-hyer le reste des troupes, qui ont este avec le roy dans l'Alsace, et doit avoir l'oeuil sur la marche des troupes Espagnoles et Hollandoises. Avanthyer Messieurs les mediateurs firent tenir conference sur le subject des passeports, que nos ambassadeurs demandent pour M. de Loraine, mais les ambassadeurs de France respondirent, qu'il n'es-

toyent point venus icy pour traitter avec M. de Lorraine, qu'ils le traitteroyent comme il l'avoit esté a Munster, ou il avoit de mesme démandé des passeports cincq ans durant, et ou on n'avoit pas laissé de faire la paix sans l'escouter. Je me trouve un peu mal d'une cheute, que j'ay fait il y a quelques jours; cela me fait guarder la chambre depuis deux jours; je me suis fait saigner, j'ay süe hyer et je purge aujourdhuy. Adieu. Vous scaurez sans doute, que ceux de Navagne ont commence la rupture en se saisissant de batteau venant de Maestricht a Liege, et faisant ceux de Mastricht prisonniers de guerre.

Les lettres de Hollande viennent d'arriver, mais je n'ay rien de vous. On vient de me dire, que M. la duchesse de Simmeren est partie ce matin.

N° 89.

Ce 24 Octobre 1673 [1]).

Je vous dois Monsieur reponce a deux de vos lettres, dont la premiere, qui m'a été rendue incontinent apres le depart du dernier ordinaire, a été du 16, et l'autre, que je recus hier, du 19. Je dirai à la premiere, que je suis bien marry de la perte de quelques unes de mes lettres et principalement du passeport pour Monsieur Aarssen, et que, si vous le trouvés bon, je vous en fera donner un autre des ambassadeurs qui sont icy, qui ne me le refuseront point, et qui est tout ce que j'ose faire apres la perte du premier, qui etoit signé du roi et de Monsieur de Pompone, et je ne doute point, qu'il ne fasse le meme effet, quand on en saura les raisons. Je scai encore moins que vous, qui estes sur les lieux, par quel moien on pourra continuer la guerre sans ruiner de fonds en comble les habitans, puisque pour moi je ne tire pas un sol de mes terres et tres peu de reste, mais je suis fort persuadé, qu'il nous seroient bien plus glorieux de reprendre par les armes ce que nous avons perdu que de la rachetter par une paix mal assurée. Si on pouvoit

1) D'après les copies.

gagner le roi d'Angleterre et faire de sorte que le fond, par le quel on travaille maintenant chez nous, fut d'une charge plus universelle et par concequent plus supportable, je ne desesper(er)ois point de l'affaire. Je vous ai ecrit quelque chose sur ce sujet par mes preçedentes, et je ne m'etonne pas, que ceux de la grande ville s'opposent a cette nouvelle imposition, parcequ'elle chargera beaucoup de personnes, qui ne donnent ou rien ou fort peu presentement, les magistrats etant taxés si au dessous de leur bien dans le 200 denier, et en aiant tant qui n'est pas connu pour estre dans les mains de particuliers, qu'ils ne sentent pas beaucoup la charge, et les marchands, qui n'ont point de bien immeublé ni des obligations sur le public, ne paient (l. payant) pas du quart de ce qu'ils ont effectivement les seules bonnes et anciennes familles, qui ont tout leur fond en terres et en obligations sur les comptoirs publics, se sont trouvez cette année obligez de paier plus qu'ils n'ont de revenu, ce que vous comprenés bien ne pouvoir point être de duree. Comme vous connoissés mieux que moi Monsieur, les forces interieures de la France, je veux bien relacher de ce que j'avois dit de l'arriere-ban et du revenu du clergé, pourvu que vous avoués avec moi que c'est un roiaume, qui a des grandes ressources, et qui sans une urgente necessite pourroit faire un tres grand effort, et que par consequent il ne faut pas tant faire notre compte sur sa foiblesse que sur notre force effective. Je n'ai pas encore pu apprendre icy, qu'on ait dessein de relacher d'Ypre, au contraire je sçai, que c'est une des places, que la France lui croit être le plus utile, comme vous le pourrés comprendre, par ce que je va vous dire. Dans l'annee 71, du tems que la cour etoit a Flandre, et que j'etois pret a faire le voiage d'Hollande, on me fit une proposition, par laquelle on pourroit encore prevenir la guerre de l'annee suivante, qui fut que Messieurs les Etats obligeassent par un equivalent les Espagnols de ceder a la France, (et de terminer par la les differends sur les limites), la ville d'Ypere et les écluses de Nieuwpoort, a cause que cette ville separe en quelque sorte le quartier de Dunquerque de celui de Tournay. J'en fis

relation a feu Monsieur le R. P., car j'avois plus d'apprehension de l'effet de cette guerre qu'on en avoit chez nous, mais cela ne merite pas seulement la reflection.

Vous m'avés deja ecrit quelquefois sur le titre d'A(ltesse) roiale, que Monsieur de Monterey doit avoir donné a Monseigneur le prince d'Orange; il y a deja quelque tems, qu'on en a parlé icy, mais sans beaucoup de reflection, a cause que les ambassadeurs d'Angleterre, qui doivent bien le plus de respect a Son Altesse, a cause de sa naissance, affirment qu'on ne donne pas ce titre la aux enfans de Monsieur le duc de Yorck, et moins encore au prince Rupert. Et quand les donations de titre n'ont point de suites, elles sont quelque fois plus ruineuses qu'utiles, et si j'avois a conseiller Son Altesse, je ne serois point d'avis, qu'elle prit le titre, que les deux autres rois, ou du moins celui de la G. B., ne le lui eussent donné aussi bien que l'autre. Monsieur Jenkins, que vous croiés être ennemi de la cabale, est un homme fort detaché d'intrigues, de grande lecture et tres devot, et je crois qu'il est assurement de mes amis, encore que nous disputions toujours sur quelque chose; Monsieur Williamson [1]) est plus dans les affaires, et apparement dans les interets de la cabale, aiant sa fortune de Monsieur le comte d'Arlington: quand Mylord St. Albans a quité sa charge, Monsieur d'Arlington l'en a dedomagé, et Monsieur Williamson, a ce qu'on me dit, a fait la même chose a celui-cy pour lui succeder.

Vous me dites bien Monsieur, que le jeune Evertzen a ruiné quelque navires Anglois dans les Antilles, mais vous (ne) me dites rien de la prise de Nieuw Neerland, dont m'assura hier Monsieur d'Odijk, et qui est un reprise d'importance, si elle est vraie, et capable de contribuer quelque chose aux conditions d'un accommodement.

Je viens a celle du 19, ou vous me dites que Monsieur le comte de Monterey a assez sagement fait de ne commencer la rupture qu'en une saison peu capable de s'en servir. Je suis de votre avis si on en use de la sorte, mais si nonobstant la saison on veut continuer la guerre et com-

---

1) Ms. Lionel Jenkins et Williamson etaient les plénipotentiaires Anglais à Cologne.

mencer une nouvelle campagne, on pourra bien ruiner des troupes de tout coté, et je ne sçai pas si le monde en est inepuisable. On attend Monseigneur le prince d'Orange avec son armée en ces quartiers, on tient que les imperiaux feront effort d'y venir aussi, Monsieur de Grana etant deja venu, comme on le dit icy, avec une partie de cette armée jusqu'a Coblenz pour y passer la riviere; si cette nouvelle ne sa trouve pas fause, ils y trouveront fort peu de subsistance, tout etant deja refugié dans les villes, mais je crois qu'on pourra sans grande difficulté se saisir de Nuis et de Bon. Messieurs les mediateurs se formalisent sur ce sujet, et me dirent hier, que si on incommodoit cette ville ou se fait la negotiation de la paix, ils pourroient bien quitter la partie. Les Francois en parlent de la meme sorte, et se servent d'exemple de Munster, ou, dans le tems de la negotiation, les armée ne pouvoient point s'approcher de dix lieues. Mais je leur repondis, que leur argument n'etoit point concluant, vu que l'éveque de la dite ville m'avoit rien a demeler avec personne de ceux qui traitoient de la paix, la ou nous avons icy afaire a un prince, qui est la boutefeu de la guerre, et qui a encore presentement ses troupes dans notre païs, qu'il ravage de tous cotés.

Je croi pourtant, qu'on pourra user utilement de quelque discretion a l'egard des environs de cette ville, qui est imperiale, en cas que nos armées viennent en ces quartiers; on ne peut pas avec bienseance rembarrer les ambassadeurs, qui ont accoutumé d'aller a la chasse toute les fois que le tems les permets, dans les murailles d'une ville, choisi par tous les parti pour la negotiation et par la tout a fait neutre avec ses apartenances, non plus qu'empecher ou incommoder leur subsistance par la degat des terres, dans lesquelles cette ville est située.

Messieurs les mediateurs doivent, comme je crois, faire quelque proposition sur ce sujet a nos ambassadeurs, qui apparement n'y pourroit pas repondre sans ordre de leur principaux. Cependant on dit, que Monseigneur le prince d'Orange passe a Ruremondt et pourroient bien etre en ces quartiers en peu de jours; on dit la meme chose des troupes imperiales. Les Francois au contraire font bonne

mine a mauvaise jeu, disant que Monsieur de Turenne est plus fort que Montecuculi, ce que je ne crois pas, *et qu'il suivra le premier a la trace*[1]), que Monsieur de Luxembourg est a Grave avec 7000 chevaux et quelque infanterie pour observer Monsieur le prince d'Orange, et que Monsieur le prince, qui n'est point allé a Paris, avec les troupes que le roi lui a envoiée, 12000 cavaliers et plus de 8000 fantassins, qui tous doivent venir en ces quartiers en cas que la guerre s'y etablit, (suivra le premier a la trace). Je ne suis point persuadé, que toutes ces troupes sont de la force qu'ils les disent; j'apprens meme, durant que j'ecris la presente, que Monsieur de Turenne a quitté Erfschaffenburg (l. Aschaffenburg) et prend son chemin par la Bergstrate, qui a plus de mine d'une retraite vers Philipsbourg que de marcher vers ces quartiers. Les memes lettres, qui sont les derniers de Francfort, marquent, que les imperiaux, n'aiant fait leur pont a coté de cette ville que pour amuser les Francois, vont passer bien au-dessous de la le Main, et que leur dessein semble être de vouloir prendre leur quartier d'hyver entre cette riviere et le Rhin. Cependant Messieurs les mediateurs disent assez haut, que si, au lieu de traiter de la paix, chaqun fait ses propres affaires, ils feront aussi les leurs, et feront des propositions generales, lesquelles, ne trouvant point d'ingression, ils veilleront pour leurs propres interets. Les ambassadeurs de Françe ont ordre de leur roi de ne repondre a aucune proposition qu'on puisse faire, que les troupes n'aient quitter le campagne et ne soient rentré en guarnison. Messieurs les Etats font bien d'envoier quelq'un en Suede, mais je crains, que celui qu'ils y envoient n'y sera ni utile ni agreable[2]). Il est de mes amis, et je serai ravi de le pouvoir servir, ne fut ce que pour obliger Monsieur de Maarseveen[3]), dont il est allié assez proche.

---

1) Ces derniers mots ne se trouvent que dans une seule des copies. Il semble, qu'il faut les placer à la fin de la phrase, qui, sans cela, n'a pas de sens.

2) M. Thierry (Dirk) Schaap, d'Amsterdam.

3) M. Huydecoper Seigneur de Maarsseveen, magistrat de la ville d'Amsterdam. Voyez sur lui e. a. Wagenaar, XII, p. 97

Mais comment voulez vous Monsieur, que je l'instruise sans que je sache ce qu'il desire de savoir, ou pour mieux dire sans qu'il puisse savoir lui meme ce qu'il doit vouloir savoir. Il faut qu'il cònnoise un peu le genie du peuple, la maniere de leur gouvernement, l'interêt de leur commerce, et ce qu'ils ont de commun ou de contraire avec nous. Il y en a fort peu meme la, qui le connoissent; j'en dis mes sentimens, a mon depart, a Monsieur le g(rand) chancelier, qu'il a (l. qui l'a) trouvé par experience assez veritable pour m'avoir fait prier icy par Monsieur le comte Tot de leur (l. lui?) vouloir faire part de ce peu que j'en scai. Si j'etois en lieu ou je m'en pu aboucher avec Monsieur Schaap, je pourroit peut-être lui repondre sur ce qu'il voudroit savoir. Mais ce qui lui fera obstacle d'abord, c'est que le gouvernement de ce roiaume est assez fier et qu'absolument ils ne veulent point etre negligez, ce qu'ils croient être, quand on leur envoie une personne de peu de connoissance, hors du gouvernement, et dont le nom n'est pas connu. Quand j'eus ma premiere audiençe a Stocholm, dans la reponse que me fit le roi par la bouche de Monsieur Berenclauw, il me dit entre autre, qu'il se trouvoit obligé a Messieurs les Etats de ce qu'ils envoient une personne, dont le nom, reflectant sur feu mon pere, etoit si illustre dans le monde, et je vous puis assurer, que rien n'a tant contribué au dernier traite avec la France, que l'embassade premierement de monsieur de Pompone, qui, durant son sejour a Stokholm, recut la commission de secretaire d'etat, et ensuite celle de Monsieur Courtin, deja connu par les ambassadeurs (l. ambassades), qu'il avoit faites en Angleterre et a Breda. J'ajouterai a cecy, que Monsieur Sparr m'assure, que, si j'avois eté envoié a Stokholm et cela a tems, que jamais le traité avec la France n'auroit éte fait. Nos ambassadeurs ont permission de faire un tour en Hollande par [1]) Monsieur d'Odyck et encore un des autres. Monsieur d'Odyck m'a promis de parler a Monsieur le prince pour ma sauvegarde et passeport. Si

1) Deux des copies ont „pour".

votre ami le seconde, l'affaire sera facile. Adieu. Le papier me manque.

(Réponse de M. de Wicquefort.)

Ce 26 Octobre 1673.

J'espere, que vous aurez presentement receu ma lettre du 16, qui vous manquoit lors que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 20. Depuis ma derniere il n'est icy rien arrivé, qui merite que je vous en entretienne, Monsieur, sinon que les affaires d'Angleterre commencent a prendre le ply que l'on desire. Je ne scay pas si l'on se flatte, mais l'on ne doute point, que le roy ne se dégage de la France, a l'occacion ou sous pretexte de la rupture d'Espagne. Messieurs les Estats escrivent a sa Majeste, et en des termes, qui font croire, que l'on est asseuré, qu'il s'acommodera avec cet estat. Je ne crains point d'en parler ainsy, parceque l'on ne s'est pas fié a moy de faire la lettre, et ainsy je ne suis pas obligé au secret. Cette lettre l'exhorte a la paix, et luy declare, que s'il la refuse, l'on sera obligé de faire connoistre au parlement, qu'il ne veut pas faire la paix a des conditions raisonnables. L'on dit, que cela se fait de concert avec quelques membres du parlement, et mesmes, que la ville de Londres y va representer les pertes, que ses habitants ont faites pendant cette guerre, aussy bien que celles, qu'ils ont a craindre, si les Espagnols viennent a rompre. Il y a icy un petit homme [1]), qui a esté autrefois au lord Arlington, qui fait bien accroire des choses. Il me semble, que cette maniere d'escrire est fort offensante et capable d'irriter un prince plustost que de le disposer a l'accommodement. Il est certain, que le peuple est assés mecontent, mais a moins que le parlement refuse des subsides au roy, il n'y a point du tout d'apparence, que la cour change de sentiment. Il y a des advis certains, que M. le prince passa Dimanche dernier la Meuse sur le pont de Venlo, et de

1) Du Moulin. Voyez: Wagenaar, XIV, p. 254.

la façon que D. Bernardo de Salinas parle; il s'abouchera avec le comte de Montecuculi. Mon opinion est, que l'on taschera de se saisir de quelque poste sur le Rhin, pour en oster le passage aux François, qui, ne tirant plus rien de la Meuse ny du Brabant, auront de la peine a subsister en ces quartiers. Il a dit aussy, qu'il a ordre du comte de Monterey d'asseurer en cet estat, que non seulement il defendra le vin, l'eau de vie, les estofies et les manufactures de France, mais aussy tout autre commerce, en sorte que l'on ne doit pas craindre, que les François tirent la moindre commodité des provinces de son gouvernement. Il veut mesmes faire retirer ceux, qui y sont, quoyqu'ils ayent famille, et a desia mis garnison dans leurs maisons, quoyque l'on croye, qu'il leur permettra enfin d'y demeurer en donnant caution, qu'ils n'entreprendront rien contre l'éstat. Les Espagnols de S^{t}. Omer, qui sont entrés dans le Boulonnois a dessein d'y establir les contributions, voulant donner de la terreur au voisinage, ont mis le feu dans quelques maisons de la petite ville de Guines dans le pais reconquis; mais le vent luy a fait faire de si grandes progrès, que toute la ville a esté reduite en cendres, avec le temple des religionaires, ou ceux de Calais, de Boulogne et du pais circomvoisin avoient une assembleé de plus de deux mille personnes. Je croy que les Francois, qui peuvent courir sans empeschement jusques aux postes de Gand et de Bruxelles, ne leur devront rien de reste. M. le prince de Condé est avec environ huit mille hommes entre Lessines et Geersberguen, ou le chevalier de Fonvilles le devoit joindre avec les troupes, qui ont suivy le roy en Alsace et en Lorraine. L'on escrit de Paris, que, bienque l'on s'y attendist aucunement a la declaration de l'Espagne, l'on n'a pas laisse d'en estre surpris, parceque les ministres n'ont pas pris leurs mesures pour une guerre de plus de deux ans, et que les marchands se plaignent de la ruine de leur commerce. Il est certain, que l'on va icy defendre la consumption du vin et de l'eau de vie de France, et de porter des estoffes et des manufactures estrangeres: ce qui achevera d'incommoder les Francois, qui apprendront, mais trop tard, que les marchands Hollandois estoient

leurs commissionaires et la Hollande leur magasin. Vous aurez sans doute appris Monsieur, que les ambassadeurs de Suede, ayant demandé au roy leur maistre ce qu'ils avoient a faire dans le peu d'apparence qu'il y avoit de rien conclurre, on leur a envoyé ordre de demeurer jusques a ce que le traitté soit conclu. Cependant je voy, que l'on n'est pas si bien asseuré de l'intention de cette couronne la, que l'on n'apprehende qu'elle ne secoure la France, si elle se trouve en peine. L'on est pourtant bien asseuré icy, que l'empereur et l'Espagne ont plus envie de faire la paix que la guerre; mais ils voudroient, que la France ne profitast point de cette derniere, parceque, si elle n'en fait point qui ne finisse que par une paix avantageuse, elle sera bientost maistresse de tous les Pais-Bas, et par consequent de toute l'Europe.

Le jeune homme du pais de Hesse m'apporta devanthier les papiers, dont vous l'aviez chargé. Je vous en rends tres humbles graces, et voudrois pouvoir vous rendre la pareille. L'on publie icy depuis deux jours un advis fidelle aux Hollandois [1]), ou l'on parle de l'affaire de Bodegrave et de Swammerdam. On l'a supprimé pendant trois ou quatre mois, parceque l'on esperoit traitter avec la France, et ainsy, qu'il n'estoit pas a propos de l'irriter. Il est de neuf fueilles, et comme je ne scay pas s'il merite d'estre veu, je n'en ay pas osé charger le courier. M. le C(onseiller) P(ensionnaire) travaille a un manifeste, qui sera sans doute une excellente piece.

Ce jeune homme a esté quelque temps detenu a Nimmegue, ou il a esté assez maltraitte. Je luy ay conseillé de se mettre dans la comp(agnie) colonelle de M. le C. de W. [2]), qui aura soin de luy, et le feray partir des demain, si S. Ex^{ce}. n'arrive pas aujourdhuy en cette ville.

L'assemblée de Hollande est encore occupée a regler l'affaire des taxes, que l'on pretendoit lever sur les familles. L'on espere, que cela sera fait ce soir.

---

1) Ce pamphlet est ordinairement attribué à Abr. de Wicquefort lui-même.

2) Comte de Waldeck.

N° 90.

Ce 27 Octobre 1673.

Comme je prens la plume en main pour vous escrire, je recois la vostre du 23, par laquelle j'apprens avec beaucoup de joye la continuation de vostre intelligence avec Monsieur Temple, sa relation, selon la mention que vous en faittes, et le dessein que vous avez de la faire voir au publicq en une langue plus universellement cognue que celle, dans laquelle elle est escrite [1]). Je loue fort vostre generosité en cette occasion, comme je l'ay tousjours fait en toutes choses, et ne doute point, que vostre ouvrage ne soit de grand fruict, et qu'en tout cas vous ne satisfaissiez a vous mesmes et a tous ceux, qui ont le jugement libre. C'est a Dieu a changer les gouvernemens quand et comme il luy plait, et a nous, ses pauvres creatures, a s'y conformer, mais c'est tousjours de la prudence de ceux, qui sont a la teste des affaires, d'y employer des personnes, qui les entendent, et qui, par leur conduitte precedente, ont tesmoigné, que leur demarche a esté droitte et leur conseil desinteressê. Il y a deux jours, qu'estant chez M. d'Odycq je luy priay de me dire sur quel fondament on avoit donne une si grande aversion a S(on) Al(tesse) contre moy, si c'estoit a cause que j'avois servy fidelement ma patrie, sans en avoir jamais tiré aucun avantage ny pour moy ny pour les miens, et cela en conformité du gouvernement, que j'y avois trouvé et du serment que j'avois fait, ou si c'estoit pour les bons offices, que j'avois de tout temps rendu a ceux, qui estoyent dans les interests de la maison, comme estoyent Messieurs le Rhingrave, les comte de Styrum et de Dona, Suylestein, Buat, Langeracq etc. Il haussa les espaules et me promit d'en parler a S. Al. et de la prier de me vouloir donner la sauveguarde, que je demande, et un passeport pour pouvoir m'en retourner chez moy. Je luy dis, que je ne

1) Wicquefort traduisit le livre de W. Temple, intitulé: Remarks on the United States.

doutois point, que vostre amy et beaucoup d'autres ne le secondassent, quand ils commenceroyent a voir jour dans l'affaire; il semble estre fort resolu a m'y servir. Et il faut de necessite, que je prenne quelques mesures certaines, ou pour mon retour ou pour quelque autre demeure hors du pays avec ma famille. C'est pourquoy je vous prie Monsieur, de m'y assister si vous le pouvez. Le parlement d'Angleterre doit estre assemblé a cet heure; si on y peut trouver quelque moyen pour desgager le roy de l'alliance presente avec la France, je tiens nostre guerre dorenavant avantagieuse et facile. Il n'y a que l'esquipage de mer, qui coute si furieusement a l'un et a l'autre party, sans qu'il puisse, selon mon sentiment, jamais estre en estat de faire une decision des affaires. Il y a longtemps, qu'on devroit avoir fait les defenses des crus et manufactures de France et d'Angleterre, mais les interests des particuliers out tousjours prevalu chez nous, et je doute si, presentement qu'on traitte de la paix, il ne semblera pas un peu injurieux d'agir avec plus d'exactitude qu'on n'a fait devant la negotiation. Je ne scay pas si Messieurs de la grande ville reussiront dans leur dessein d'empescher la nouvelle taxe. Je ne scay pas mesme, si la voye en est plus advantagieuse a l'estat que les precedentes, mais je suis tousjours persuadé, que plus universellement et plus egalement qu'on donne au publicq, plus l'estat en profite, et moins il cause de jalousie et de mescontentement entre les subjects. Je demanderay a Messieurs les ambassadeurs un passeport pour M. Adriaen Aerssen [1]), et comme je ne doute pas qu'ils ne me le donnent, encore qu'ils n'en ayent point d'ordres, je fais estat de vous l'envoyer par le prochain ordinaire, et y feray faire mention de celuy, qui est perdu. M. le prince d'Orenges passa la Meuse avec son armée Mardy 29 du courant; on le dit meintenant dans le pays de Juliers, d'ou on l'attend en ces quartiers, ce qui cause bien des allarmes. Il y a desia quelques temps, que les paysans ont refugié tout ce qu'ils ont dans les villes, ce qui ne laissera guerre de subsistance aux armees, mais ce matin

1) Capitaine d'infanterie dans un régiment Zélandais.

il est venu une si grande quantité de paysans pour s'y refugier aussy, qu'ils auront peine a y trouver des logements. On craint le siege de Nuitz ou de Bon. On croit, que M. l'électeur quittera cette derniere place, s'il ne l'a desia quitte, pour se retirer icy au couvent de Chartreuse. M. de Strasbourg [1]), qui est assez en peine, a fait demander au magistrat quelle seurté on aura en cette ville, si les armees s'en approchent, qui luy ont respondu assez ambiguement. M. de l'Ysola a d'autre part demandé au chapitre au nom de l'empereur, qui sont les autheurs de cette guerre et si le dit chapitre y a consenty, afin que l'innocent ne soit pas confondu avec le coulpable, et que le bien du chapittre puisse estre protegé, en cas qu'il n'ait point de part a la guerre. Les imperiaux faysoyent estat de passer cette sepmaine la riviere, pour venir aussy vers ces quartiers; leur armée est de 30^m hommes, oultre les 6000 de M. de Lorraine. J'ay parlé a des officiers, qui en sont sortis luy du (Jeudi?) 23 du courant, qui disent, que l'armée est asseurement belle, mais qu'elle est d'un si grand attirail et de tant de chevaux, qu'elle aura peine a subsister en quelque quartier qu'elle vienne, qu'oultre cela il y a dans ladite armee 3 ou 400 personnes de condition, qui ne servent que de voluntaires, mais qui sont recommandez au premieres charges vacantes, ce qui degoute si fort tous ceux, qui servent pour leur avancement, que beaucoup d'officiers la quittent. On croit, qu'elle pouroit bien aller chercher ses quartiers d'hyver dans la Westfalie. M. de Turenne prend la route du Palatinat, ou il se joindra avec M. de Vaubrun, qui luy emmeine 5000 hommes, qui, n'ayant demandé que le passage, se sont porté entre Heidelberg et Manheim, ou ils attendent Mon dit sieur de Turenne. On ne scait pas si de la il prendra la route de Philipsbourg ou de ses quartiers. Les Francois nous asseurent du dernier, et y adjoustent, que M. le prince de Condé et M. de Luxembourg y doyvent venir aussy; si cela est, je ne scay pas de quoy ils subsisteront, a moins qu'ils pillent cette ville et tout ce qu'il y a dedans. Mais vous scaurez mieux la ou vous estes la contenance,

1) Francois Egon de Fürstemberg.

que font ces deux generaux, qui sont dans vostre voisinage, que nous ne le scavons icy.

Comme je suis prest de fermer la presente, je recois une lettre de M. Schaep. Je n'a pas le loisir de luy respondre par cet ordinaire, mais vous pouvez dire a M. de Mar(se)veen, que je ne manqueray pas de le faire par la premiere poste, et que je recommanderay mesme sa personne aux ambassadeurs, quy sont icy. Excusez les fautes, que vous trouverez en mon escriture; je n'ay pas le loisir de la relire. On vient de me dire, que les imperiaux ont passé le Rhin a une lieüe en deca de Mayence. S. A. a couché cette nuict a cincq lieües d'icy; je croy, que son armee est presentement dans cet esvesche.

N° 91.

Ce 31 Octobre 1673 [1]).

Je recus des hier les lettres du 26 de Rotterdam, et fut chez Monsieur Coesfeld pour y attendre celle de la Haye, mais elles ne sont arrivées qu'aujourd hui, et je ne fais que recevoir la votre, comme je prens la plume en mains pour vous faire la presente. Je repondraì donc succinctement a la votre et puis vous dirai ce qui se passe icy. J'ai reçu Monsieur la votre du 16 il y a deja quelque jours, si bien qu'il ne m'en manque aucune. Je voudrois que vous eussiés aussi recu la mienne, qui etoit chargée du passeport pour Monsieur Aerssen, mais c'est a quoi il ne faut plus songer. J'en ai demandé un autre a Messieurs les ambassadeurs, qui ont bien voulu en demander un second en France, (plutôt) que d'en donner un eux mêmes, et ils ont raison, car assurement il n'y a que les gouverneurs, qui sont leurs amis, qui les respectent, en leur consideration plustot que pour s'y croire obligez, et le vaisseau chargé de mes meubles, qui fut pris sur mer, et meme a Douvres, nonobstant le passe-

1) D'après les copies.

port de l'ambassadeur de l'Angleterre a Paris, en fait une bonne preuve. Je ne doute point que je n'aie ledit passeport sur la fin de cetté semaine ou dans le commencement de la suivante, pour vous l'envoier sans aucun delai. J'écris par cet ordinaire a Monsieur Schaap sur le sujet de son nouvel emploi, mais une conversation de bouche seroit bien plus instructive. Si Monsieur d'Odijck fait avoir un acte de sureté pour m'en retourner dans le pais, comme il me la fait esperer, je ne demeurerais pas longtems icy, et si meme Messieurs d'Amsterdam m'en voulloient donner un pour leur ville, je ne ferois aucune difficulté d'y venir. Vous m'obligerés, comme je vous ai ecrit ci devant, d'en dire un mot a votre ami. J'apprens avec joie l'apparence, que vous me dites Monsieur, qu'il y a un accomodement avec le roi d'Angleterre; j'ai toujours été, et suis encore persuadé, que la guerre par terre nous seroit fort supportable, si nous n'etions point accablé par celle que nous avons par mer, et qui par un meme effet nous oblige a des grandes depences et nous ote le moiens de rien gagner. Cependant l'exterieur est icy fort contraire a cette apparence. Les Ministres de France, d'Angleterre, et souvent aussi ceux de Suede ont tous les jours des conferences ensemble, ou Monsieur l'éveque de Strasbourg et le prince Guillaume [1]) ne manquent point d'assister. Ils envoient tous les trois ou quatre jours des expres vers les rois leur maitres, je ne scai pas quels sont leur secrets, mais je vois bien, qu'ils sont tres embarassée dans les affaires de la negotiation. Comme ils savent bien que j'ai le coëur assez pacifique, ils n'ont fait de difficulté de me communiquer leurs ordres, mais dans cette conjoncture, comme ils me croient toujours fort zele pour ma patrie, ils se tiennent fort serrez devant moi, et je ne suis pas faché de voir, qu'ils me croient ce qu'effectivement je dois être. Cependant ils font exterieurement mine d'atteindre icy Mr. le prince de Condé avec ses troupes, et meme aussi Monsieur de Turenne. On dit que les ministres de Suede et de Brandenbourg pourroient bien faire quelque protestation au nom de leur maitres contre cette marche, qu'ils

1) Le prince Guillaume de Fürstemberg.

disent etre contraire au traité de Munster, qui est bien tiré par le cheveux, tant de l'une part que de l'autre.

Vous me dites Monsieur, que l'on est bien assuré que 'Empereur et l'Espagne desirent plus la pais que la guerre, pouvu que la France ne profite rien de cette derniere, et je croi qu'ils demeurent dans ce sentiment; on en pourra avec le tems trouver les moiens, mais Monsieur le comte Tot me dit avanthier au soir que nous nous rencontrames au comedie, qu'il avoit parle par rencontre a Mr. de Lira (car les ministres d'Espagne ne voient point les ambassadeurs a cause des ceremonies), et que, lui aiant tenu quelque propos sur le sujet de la paix, comme c'est l'office des mediateurs, Monsieur lui avoit repondu avec assez de fiërté, qu'il n'y avoit rien a esperer d'eux par cette voie, qu'on n'en revienne au traité des Pyrenées, qu'il y avoit plus de 20 ans que l'Espagne avoit travaillé a trouver une liaison telle qu'elle venoit de faire, ce (l. et) qu'il ne falloit pas croire qu'elle la quittat, que preallablement elle ne fut vengée de tant de violence, que depuis tant d'années elle avoit souffert de la France. Le manifeste, dont vous faites mention, et l'avis aux fidelles Hollandois sont et seront apparement de fort bonnes pieces, mais je suis toujours de sentiment, que la moderation vient toujours a point et qu'il ne se faut jamais rendre irreconciliable avec qui que ce soit. Ita ames, tanquam aliquando osurus, ita oderis tanquam aliquando amaturus. Outre que, dans la marche presente, il se fait tous les jours des choses, qui ne sont pas tout a fait dissemblables a ce qui s'est passé a Swammerdam et a Bodegrave.

. . . . [1])

M. le p(rince) d'Orenge entra dans est esvesche le 27, jour de ma derniere despesche, elle y est demeurée jusques hyer, elle s'est saisie de Breuil, petit chasteau appartenant a M. le duc de Neubourg, le reste des troupes demeurant dans leur quartier a environ deux heures de cette ville, qui

1) Ce qui suit est le contenu d'une lettre autographe, dont le commencement manque, mais que sa première ligne semble accrocher à celle du 31 Octobre. Voyez: Journal de C. Huyghens, à la date du 27.

est tous les jours pleine d'officiers de l'armée et mesmes d'une grande quantité de soldats, qui viennent faire icy leurs (quartiers). Messieurs de Brederode, d'Opdam de Warfusé, de Wassenaer, de Schelland[1]) et beaucoup d'autres se firent voir avanthyer a la comedie; il y en a entre eux de fort lestes, mais je voy bien, qu'ils ne sont pas tous esgalement contents. S(on) Al(tesse) fist querir Monsieur d'Odycq dès Sammedy passé, il a esté de retour icy hyer, et M. de Beverning y est alle en sa place. On croit, que Monsieur le prince demeurera encore quelques jours en ces quartiers, ou du moins jusques à ce qu'il y aura fait establir les contributions, pour quel subject on dit, qu'il y a des desputez de Neubourg auprez de luy. Monsieur le Rhingrave fut icy hyer pour un pareil subject, il fut droit a la maison du receveur de cet esvesché, et luy demanda les livres contenants la description et le revenu des terres, que ledit receveur luy dit n'estre point entre ces mains, et, quand ils y seroyent, n'estre point en son pouvoir de les demanier, sur quoy il luy dit assez brusquement, comme me l'a conté le beaufrere du receveur, qu'il se feroit donc raison par le feu, et qu'il commenceroit par la maison, que ledit receveur a à la campagne. Ce n'est pourtant pas la le dessein de S. Al., qui a fait publier d'assez bons ordre, qui n'ont d'autre defaut que de n'estre point exactement suivis, ce qui est cause, que le feu a desia ruine quelques chasteaux et villages; il s'est mesme mis assez indiscretement jusques dans l'escurie de Son Altesse, où il luy a tue 14 de ses mellieurs chevaux de selle avec une partie de leurs appartenances. Quelque bon ordre qu'on mette, il est impossible d'estre partout et de tenir les soldats en bride. Hyer S(on) Al(tesse) avoit donnée une sauveguarde pour le chasteau de Kentenich, appartenant au sieur Freris, gouverneur de Keyserswerd, mais il ne laissa pas d'estre pillé une heure aprez. Cela

1) Wolfert van Brederode, capitaine; Jacques van Wassenaer, seigneur d'Obdam, colonel; Louis van Schagen comte de Warfusé, capitaine; Jacques van Wassenaer, seigneur de Voorschoten, capitaine; Jean Albert de Schellaert, seigneur de Dorewaert, major, tous officiers de l'armée du prince d'Orange.

partage un peu icy les veux, qui autrement seroyent tous pour nous. Hyer Monsieur de l'Ysola fit encore faire une proposition en l'assemblee des chanoines par Monsieur de Coningsecq, qui est du nombre, sur le party, qu'on prendra dans cette guerre. On en doit faire la deliberation aujourd'huy ou demain, et les apparences vont a faire changer M. l'electeur de party. On tient, que M. le p(rince) d'Orenge pouroit bien passer d'icy a Andernach, pour s'approcher pres des imperiaux, dont on dit que 8000 hommes se doivent joindre avec luy. Adieu. Je viens de recevoir une lettre de M. Aldewerelt[1]), par laquelle il me mande, qu'il y en a bien, qui me soubhaittent là, et qu'il ne croit point, que j'aye rien a craindre de la populace. Si ces Messieurs me vouloyent donner une acte de seurte contre leur canaille seulement, je ne ferois aucune difficulté de m'y transporter.

N° 92.

Ce 3 Novembre 1673[2]).

Si les lettres d'Hollande arrivent encore ce matin, je verrai si j'ai quelque chose a repondre a celle que j'attens de vous, cependant je vous dirai Monsieur, que Son Altesse partit des environs de cette ville il y a trois jours, pour prendre la route d'Andernach, qui s'est rendue aux imperiaux, il y a deja quelque jours. C'est la qu'on dit, que nos troupes se doivent joindre a quelques regimens imperiaux, qui sont au deça du Rhin, la plus grande partie etant encore de l'autre coté de cette riviere.

Nous apprendrons apparement bientot a quoi tendront leurs desseins. Cependant on dit, que Monsieur d'Humieres, Mr. le prince etant detenu de la goute a Courtray, a joint 4 ou 5000 chevaux au reste des troupes du dit prince et du duc de Luxembourg, qui les doit commander, et qu'elles ont deja passé Maasstrigt pour venir

1) Apparemment Pierre van Alderwerelt, fils d'un magistrat de Naarden.
2) D'après les copies.

au secours de ce païs, ou la guerre donne bien de l'allarme; on dit encore, que Mr. de Turenne a joint Monsieur de Vaubrun et descend aussi vers ces quartiers. Il est a craindre, en cas que toutes ces armées s'approchent de trop pres, qu'on n'en vienne a quelque action decisive, encore que le bruit dit, que Monsieur de Montecuculi a des ordres contraires, qui donne bien du changement aux affaires et au moiens de faire la paix, et je vois bien, que plus le danger approche, plus on commence a l'apprehender. Je dinois hier avec Ms. les mediateurs, qui ne dissimuloient pas toute l'aigreur, qu'ils avoient contre notre état au sujet de cette nouvelle guerre, et la difficulté qu'elle apporte en la negotiation de la paix par leur mediation, acceptée de ceux, qui etoient encore dans les partis. Ils me dirent, qu'il n'etoit point a croire, que le roi de France nous rendit tout ce qu'il tenoit de nous, sans y etre contraint par une puissance plus grande, que pour cela il falloit bien du tems, du danger et des frais, qui pourroient nous etre plus ruineux que toutes les conditions par lesquelles on peut acquerir la paix; je leur repondis la dessus, que la France elle meme etoit cause de toutes ces difficultez, par les demandes indiscrettes, qu'elle avoit faite, et qui avoient contraints Messieurs les Etats a chercher leur surêté dans la continuation de la guerre, voiant qu'ils ne la pouvoient point trouver dans les conditions du traité, et qu'il n'y avoit rien de plus juste ni de plus naturel que d'emploier la force contre la force, et des ligues contre des ligues. Ils me repliquerent, qu'ils ne condemnoient point les moiens, dont on usoit chez nous pour parvenir a une paix sure et raisonnable, mais qu'ils se plaignoient qu'on en rendoit les moiens desesperez, apres avoir accepté leur mediation, et appercu que le roi de France relachoit de tems a tems de ses pretensions, et en etoit venu au point, qu'ils croioient la paix faisable a des conditions assez acceptibles, en cas que l'Espagne y voulut donner les mains, par la derniere proposition qu'ils avoient faite, dans laquelle ils avoient retranche la ville d'Yperen et laissé seulement les ville de Cambray, d'A(i)re, et de St. Omer avec les deux bailliages en question. Au sortir de la je vis Monsieur d'Odyck, a qui je contai cette conversation,

et comme il me dit en confiance, que les Espagnols n'etoient point si contraires a la paix qu'on les croioit, et qu'en cas que la France vouloit encore relacher des deux bailliages, on pourroit condescendre. Au reste j'en parlois encore le meme soir a Monsieur Sparr, et en ferai de même aujourdhui aux ambassadeurs de France, et particulierement a Monsieur de Chaulne, qui part dans deux jours, par les ordres du roi, pour aller presider aux etats de Bretagne, afin qu'il en puisse parler lui meme au roi, qu'il doit voir dans dix ou douse jours. Monsieur d'Odyck me dit ensuite, qu'aiant eu occasion de parler a S. A. sur mon sujet, elle lui avoit dit n'avoir rien contre moi, et me vouloit donner l'acte de sureté que je demandois.

Quand je l'aurai reçu, je verrai comment je m'en servirai, mais comme je (ne) dois rien negliger en ce qui peut servir a detromper le peuple des impressions, qu'on lui a donné contre moi, je croi, que je le dois faire par des actes declaratoires, soit de la cour de justice, soit de Messieurs les Etats, soit de tous les deux. Les premiers me le doivent comme aiant pris et examiné mes papiers, et les autres comme aiant eté mes maitres, m'aiants donné leurs ordres, et sachant comment je les ai servi, en vertu de l'acte d'indemnité qu'ils m'ont donné. Je vous prie Monsieur, d'en parler un mot de me part a Monsieur Halewijn [1]), votre voisin, et a Monsieur de Maarseveen, pour apprendre leur avis et savoir, s'yls m'y veulent servir, en appuiant les raisons, que je mettrai en ma requeste. C'est sur quoi j'attendrai un mot de reponse. Vous saves sans doute la conspiration, qu'on dit avoir eté a Lisbonne contre la vie du prince, de la reine et de leur fille, a la suscitation de l'Espagne, et des 60000 pistoles, qu'ils y avoient envoie pour cet effet, et dont on s'est saisi. Les Francois en font un grand vacarme, pour attirer le Portugal dans leur parti contre l'Espagne. A l'autre coté du Rhin, vis a vis de cette ville, il y a, comme vous le pouvés voir dans le carte, un petit bourg, apellé Duitz, ou les Juifs ont l'exercice de leur religion. Monsieur de Straesbourg avoit la tous ses mulets, quelque

1) Corneille Teresteyn van Halewijn, membre de la Cour de Hollande.

bagage et une partie de ses guardes, qu'on vient de me dire avoir etez ce matin attaqué par des coureurs imperiaux, qui ont tuez quelques un, (...) des autres et pris tous les dits mulets et bagage.

N° 93.

Ce 8 Novembre 1673.

La derniere, que je vous ay escrit, a esté du 4. Je n'avois pas encore receu alors la vostre du 30 Octobre ny celle du 2 du courant, qui me sont rendues depuis. Je diray a la premiere Monsieur, que la haste, que j'avois de fermer mes lettres dans le temps que j'escrivois celle, dont vous faittes mention, m'a fait par mesguarde mesler les unes dans les autres; je suis bien ayse, que cela n'a pas empesché, qu'elles ayent esté rendues ou elles estoyent destinees, et escriray a Monsieur le resident touchant les contes, qui devoyent accompagner la lettre, que j'addressois a luy. Je vois encore avec beaucoup de joye, que vous continuez a bien esperer des affaires d'Angleterre; c'est le plus grand coup, qu'on puisse faire presentement, et je ne crains gierre la suitte de la guerre, si on peut separer les deux rois, car, pour les deux esvesques, j'espere, qu'ils seront bientost hors du jeu. Il est tres certain, qu'en cas que l'on observe bien la defence des crus et manufactures Françoises, tant en nostre pays qu'en celuy des Espagnols, on ne ruinera pas seulement les finances de ce roy, mais encore tout ce quy luy peut rester de bienveillance en ses subjects, qui sont generalement tres mescontents de cette guerre. Dans celle du 2 je vois avec beaucoup d'estonnement, que mes ennemis par dela continuent a me calumnier et a blamer ma conduite; comme je ne scay pas encore sur quoy ils se fondent, je ne puis pas me justifier, mais je puis bien vous dire en general Monsieur, que j'ay la concience assez nette de ce cotte la, et que, si par la derniere goute de mon sang je pouvois faire le bonheur de ma patrie, je ne l'espargnerois pas. Je vous escrivis par ma derniere, que M. d'Odycq m'avoit dit, qu'il avoit parle a S. Al. sur mon subject,

et qu'elle luy avoit dit, qu'elle n'avoit rien contre moy, et quelle donneroit les actes que je demandois, que Mondit sieur d'Odycq m'a promis depuis de m'apporter la premiere fois qu'il yroit et retourneroit de l'armée, si bien que je me preparois a retourner bientost chez moy, quand j'ay receu la vostre, et vous aurez bien veu par ma precedente, que je ne m'attendois a rien moins que cela, mais il faut scavoir de quoy on m'accuse, si on veut, que je me defende. J'attendray que vous vous expliquiez plus ouvertement, et en mesme temps comment vous croyez, que je m'y doive gouverner. Ce n'est pas Monsieur d. O. seul qui me parle, mais encore les deux autres, et M. d'Haren m'a dit, qu'il ne scait pas quels ordres M. de B. [1]) a de sa province, mais que, pour luy, il n'en a pas de la sienne qui soyent a mon prejudice. Je suis tousjours persuadé, que le P(remier) M(inistre) me fait tout le mal qu'il luy est posible. Il y a deux jours, qu'entrant chez nos ambassadeurs pour voir M. d. O., je rencontray M. d. B. dans le vestibule, ce qui nous obligea de nous (saluer?); il eut la contenance assez interditte, et comme je luy dis, que le hasard faisoit quelque(fois) mieux que la raison, il me dit en riant, que nous nous voirions, et sortit. Quand a leur presche, je ne l'ay jamais ouy qu'une fois, comme je vous l'ay escrit cydevant, et vas presentement chez Monsieur Swerin [2]). Je seray bien ayse de scavoir qui sont ceux d'icy, qui me font piece; enfin, quand (je saurai?) qui m'accuse et de quoy je pouray me defendre. Pour ce qui est de nos affaires en ces quartiers, elles ne vont Dieu merci pas mal. M. de Montecuculi est en personne avec une partie de ses troupes, dont on m'asseure, que le reste doit estre aujourdhuy au mesme camp, joint a l'armee de Son Altesse, devant la ville de Bon. On en est venu jusques au fossez, de sorte qu'on doit aujourdhuy commencer d'y jester des bombes et la presser de si pres, qu'apparement elle sera

---

1) Messieurs van Beverningk, de la province de Hollande, et van Haren, de celle de Frise, qui negotiaient avec Monsieur d'Odyck à Cologne.

2) Le comte de Schwerin, envoyé de l'électeur de Brandenbourg.

obligé de se rendre en un jour ou deux. Cependant les divisions, qui sont dans le chapittre du Dom, sont causes, qu'on n'a pas encore respondu cathegoriquement a la proposition, qu'y a fait faire M. d'Ysola. Ou l'a prie de la donner par escrit, pour en mieux examiner le contenu, qui tend a recevoir la guarnison imperiale dans les places de l'esvesche. On proposa hyer d'aller au camp, pour y faire un compliment aux generaux. Les autres chapitres, et mesmes la noblesse, quy fait un espece d'estats ou de *stenden*, n'y fut pas contraire, mais d'advis, qu'on fit la deputation de tous les membres; cela se doit regler aujourdhuy. M. d'Humieres est a environ six lieues d'icy (dans un lieu) nomme Castre, sur le chemin d'Aix. On parle diversement de ses troupes. Les Francois les font fort grandes, jusques a dix ou 12000 mille chevaux, les autres de 4000. Selon mon jugement elles sont assez foibles, puisqu'elles ne font rien; on dit aussy, que M. de Turenne descent, mais je suis aussy persuadé, que, si ses forces eussent esté assez grandes, il n'auroit point esté obligé de faire le detour qu'il fait. Je tiens, que les maladies et la desertion ont extrement affoiblye toute l'infanterie Francoise. Je vois, que (ce) changement embarrasse fort les mediateurs. M. le comte Tot me dit avant-hyer, que cette guerre alloit ruiner toute la negotiation, mais je luy respondis, qu'au contraire elle l'avancoit d'autant qu'il y avoit apparence que par ce moyen l'electeur de Cologne seroit bientost hors d'euvre, et que, quand on en auroit fait de mesme avec l'esvesque de Munster, nous n'aurions plus a traitter qu'avec deux roys, et peut estre qu'avec un. M. le duc de Chaune partit d'icy hyer avec sa famille et la pluspart des gens de condition, qui estoyent icy. Il prend la route de Charleroy, et fait estat de retourner en Janvier, en cas que la negotiation continue.

M. de Monbas, quy est party avec le duc de Chaune, a failly d'estre tue hyer au sortir de la ville par de gens de nostre armée, qui l'attendoyent, mais ils se decouvrirent trop tost; son cheval pourtant a esté blessé, et un de(s) guardes de cette ville tue.

N° 94.

Ce 10 Novembre 1673.

Je vous respondis il y a trois jours a celle du 2me, dans laquelle vous aviez, Monsieur, fait mention des discours, que les bons amys tiennent la sur ma conduitte. Quand j'en scauray le detail, j'y respondray avec fort peu de peine et d'emotion. Je n'ay rien receu de vous depuis, et ne scay pas encore si les lettres d'Hollande arriveront devant le despart de celle cy. Cependant je vous diray Monsieur, que les batteries des armees devant Bon n'ayant esté parfaittes que la nuict d'hyer, ce n'est aussy que de(s) lors qu'on bat la ville a bon escient, et qu'on est persuadé, qu'on en sera le maistre avant que trois jours se passent, nonobstant que le bruit dit, que les François y ont encore fait entrer quelques gens durant le siege. Le p(rince) Guill. de Furstenberg y envoya avanthyer une lettre pour les animer a la défance, mais le porteur en fut pris et pendu. Ceux, qui ont veu toutes les troupes qui y sont, les font a environ 50m hommes, gens bien faits et de grande apparence. Cela fait bien changer la fasse des affaires et desguarnira sans doute bien les frontieres, qui sont aux environs de la Hollande, car je suis persuadé, que les Francois amasseront tout ce qu'ils peuvent de troupes, et feront un dernier effort pour s'acquerir du credit, en faissant voir ce qu'il font pour leurs alliez en cas de besoing. Depuis le despart de M. de Chaulne, ou estoit le rendez-vous general des honnestes gens, et ou on se divertissoit plus qu'on ne parlait des affaires, je n'ay (veu) aucun des ambassadeurs qu'a la commedie, ou ils se recontrerent tout hyer au soir, hormis Monsieur Jenkins, qui est fort devot et ne se plaist point en ces divertissements, et d'ou nous allasmes tous souper chez Messieurs les mediateurs. Ce fut la, que Monsieur d'Odycq me dit, que les Francois avoyent desia quitté la province d'Utrecht Ce fut la que je trouvay M. Makelier, jentilhomme Suedois, quy venoit fraisschement de l'armée de M. Turenne, qu'il me dit avoir laisse a Philipsbourg, prest de venir de deca avec son armeé, qu'il me

dit estre fort belle, mais que je compris bien par ses discours n'aller point au dela de 20m hommes, pour la plus part cavallerie, et ce fut enfin la, que M. Spar me dit, que tout ce que les Francois pouroyent amasser de forces viendroit en moins de dix jours fondre sur ces quartiers. Cependant il est à croire, que ceux, qui ont pris le devant, s'empareront de ce qu'ils pouront prendre de places fortes, et ne laisseront rien a la campagne, qui puysse donne(r) de la subsistance aux derniers venus. Voila tout ce que je puis vous mander de ces quartiers. J'y adiouteray, que le chapitre du Dom a esté assemble depuis Sammedy jusques avanthyer sur le subject des affaires presentes; ils sont tombez d'accord, qu'ils envoyeroyent des desputez a l'armée pour complimenter les generaux, sans avoir esguard de ce que voudroyent faire les autres chapitres ou estats de ce pays, et cela a esté executé hyer. Ils ont encore resolu, qu'on persisteroit en la responce, qu'on avoit donné a M. d'Ysola, scavoir, qu'ils s'estoyent tousjours tenus neutres et n'avoyent jamais consenty en cette guerre, et estoyent encore d'intention de continuer a demeurer neutres; ils ont mesme oblige l'electeur a dire, qu'il veut bien aussy estre consideré comme neutre, mais c'est dont ny les uns ny les autres des partys se voudront contenter, et M. d'Ysola tesmoigne assez ouvertement, qu'a moins qu'on recoive garnison imperiale dans toutes les places fortifies, il n'y a point d'apparence, qu'on puisse espargner les terres de qui que ce soit, ny donner pour cet effect la sauveguarde, que le chapitre a demandé. Adieu. Je suis tout a vous.

N°. 95.

Ce 17 Novembre 1673.

Je vous envoie pour une seconde fois le passeport du roi de France pour Monsieur Aarssen, et suis bien marri d'apprendre par le votre, qu'il n'y a pas beaucoup

d'esperance qu'il s'en puisse servir; il faut faire pour ses amis ce qu'on peut, et se consoler du succes que Dieu y voudra donner. Je ne comprens pas encore quel a pu être le discours qu'on a tenu de moi, nonobstant que vous en aves deja fait mention trois fois dans vos lettres. De quelque façon que j'examine ma consciense, je le trouve bien souillée de pechez, mais je n'y trouve aucun crime, dont on se puisse plaindre chez vous. J'en attendrai donc le detail, et je vous y repondrai clairement et sincerement. Je suis bien aise de voir dans le votre du 9, qui est celle que j'ai recu apres vous avoir ecrit la mienne du 14, que l'apparence des changemens en Angleterre ne discontinue pas; je ne trouve pas tant que le parlement ait tort dans ce qu'il propose touchant le marriage du Duc de Yorick, que je le(?) trouve tardif et offencant, mais comme les affaires d'Etat ne se manient pas toujours methodiquement et que les changemens ont d'ordinaire quelque chose d'irregulier, je ne condemne rien de ce qui peut servir a tourner de dela les affaires a notre avantage, comme on le peut esperer dans le revolution d'un gouvernement, qui nous a êté si ennemi. Crimina ipsa, dit Lucain, nefasque hac mercede placent, pourvu qu'un autre que nous les fasse. Quand je parle de ses apparences avec les ambassadeur qui sont icy de France, d'Angleterre et de Suede, ils se moquent de moi, et font semblant de rien craindre, nonobstant que toute leur contenance temoigne la contraire. Ils sont fort souvent ensemblée, et le prince Guillaume d'ordinaire avec eux. Il y a trois jours que je fus pour rendre visite aux ambassadeur de France, j'y vins a trois heures apres midy, mais je (ne) les trouvois pas encore a table. Les ambassadeur d'Angleterre et de Suede y etoient, aussi bien que le prince Guillaume; ils furent decontenencéez de me voir, et comme je les remarquois, je n'en fis point le dissimule. Je dis a Monsieur de Barillon, que je voiois bien, qu'ils avoient des affaires, que, dans le tems qu'on travailloit a la paix, j'avois eté bien aise de leur inspirer quelquefois des sentimens moderez et justes pour le bien commun, que presentement on etoit embarassé dans une nouvelle guerre au sujet et aux evenemens de laquelle

on ne pouvoit avoir que des sentimens contraires. Je ne venois pas la pour espier leur contenance ni leurs actions, et sortis. A propos de Monsieur de Barillon, il faut que je lui donne le temoignage, que je dois a la verité, qui est, que ce est un des hommes du monde que me plaise le plus, tant il est modeste, moderé et honnête. Il est fort ami de la liberté, pour laquelle feu Monsieur son pere a pati jusqu'a la mort, et par consequent a de l'amitie pour notre païs. Il m'a dit, qu'il avoit contracté de l'amitié avec vous il y a longtems, qu'il avoit une grande estime pour votre personne, et qu'on auroit bien fait en France de l'avoir mieux menagé, me priant de vouloir bien, quand je vous ecrivois, vous faire ses baisemains et vous assurer de la continuation de son amitie. Ils m'avoient prié d'y venir diner hier, mais je ne le fis pas, nous nous rencontrames hier au soir a la comedie, ou, voiant le theatre plein d'officiers de nos armées, au lieu que le theatre avant le depart de Monsieur de Chaulne avoit été tout rempli de Francois, je lui dis a l'oreille le commencement du Psaume 79: „Ces gens sont entré dans ton heritage." Il ne put s'empecher de sourire, et à me prier de venir diner aujourdhui en leur chambre pour parler un peu des affaires presentes. Si la raison avoit autant d'ascendant sur l'esprit de toute la cour comme elle en a sur le sien, il y a longtems que nous serions sorti de cette guerre a la gloire du roi et a notre satisfaction. Messieurs les mediateurs, qui etoient aussi a la comedie, me prierent de venir souper avec eux, ou toute la compagnie devoit être, pour leur donner l'occasion de me faire voir un nouveau projet, qu'ils devoient donner a nos ambassadeurs. Apres le souper, que tout le monde etoit au jeu, le comte Tot me mit en mains deux papiers, que je fus lire dans une autre chambre; le premier concernoit les affaires de la Lorraine, et, présupposant que le roi avoit toujours été d'intention de la rendre a son proprietaire, proposoit de la regler par des commissaires, pour ce qui concerne la maniere et les conditions de sa restitution. Il parloit presque de la meme façon en ce qui touche les dix villes de l'Alsace, apres avoir pourtant protesté dans le dit projet, que s'estoient des affaires, qui

etoient hors de leur mediation, comme etoit tout ce qui avoit eté mis ou pouvoit encore etre mis sur la tapit, qui n'etoit point melé avec la guerre, qu'on avoit faite à Messieurs les Etats; le second continuoit dans les propositions de la paix, et exhortoit nos ambassadeurs (auxquels les deux ecrits s'adressent en forme de lettres) de vouloir travailler avec eux a un armistice general, qui put donner occasion a réassumer la negotiation de la paix pour eteindre un feu, qui alloit embraser toute l'Europe.

Monsieur le C. de Tot vient dans la chambre ou j'etois, justement dans le tems que j'achevois ma lecture, et me pria de lui dire franchement ce qui me sembloit de leur projet. J'en usais comme il le demandoit, et lui dit tout franc, que, pour les affaires de la Lorraine, pourvu que le roi eut effectivement le dessein de le rendre, on trouveroit bien des moiens d'en regler la voie, mais que pour les conditions de la paix, et la proposition de l'armistice, je n'y trouvois rien qui me put persuader; qu'ils parloient encore de donner satisfaction aux deux pretres, en un tems ou nous croions etre en etat d'en exiger d'eux, d'eux dis je, qui nous avoient attaqué sans sujet, et sans l'aveu de leurs chapitres, dont ils etoient generalement condamnez, meme de leurs propres sujets; que l'éveque de Munster avoit violé le traité qu'il avoit fait avec notre état, et intenté une guerre, dont apparement ils paieront encore l'amende, et que l'electeur de Cologne avoit pris un pretexte au sujet de la ville de Rhijnsberg, qu'on voioit presentement entre les mains de la France, ou tout le monde jugeoit qu'elle etoit tombée de fievre en chaud mal, et bien plus a craindre qu'entre les notres; que, pour l'Angleterre, les affaires s'y changoient de sorte, qu'il etoit a croire, que dans peu leurs propres interets les feroient faire tout ce que nous en pouvions attendre par des traites; qu'il ne restoit donc que la France, dont les affaires etoient bien changiez de face, et qui, se trouvant denuée de ses alliances, ne nous seroit pas si formidable que peut etre elle se l'imaginoit; outre qu'il n'y avoit point d'apparence que nous rachettassions des places, qui n'etoient plus entre ses mains, qu'elle avoit meme vendue aux habitans, quand ces gens en etoient sortis, et qu'il fau-

droit en tout cas remettre dans l'etat ou elles avoient eté dans le tems qu'on avoit fait les projets; Que, Grave etant reprise, notre état etoit a couvert, et que les deux autre provinces, qu'elle possedoit encore, lui couteroit assez pour les abandonner sans traité. Quelle apparence donc d'obliger notre état a donner des plaçes, qui le couvrent, en echange de celles, qui seroient a sa charge, ou de persuader a l'Espagne de ceder de ses frontieres, pour lesquelles on ne lui donneroit aucun equivalent? Il me demanda donc ce qu'il me sembloit de la proposition de l'armistice. Je lui dis, que je n'y trouvois non plus du gout que dans le reste, qu'elle etoit toute a fait hors de saison et meme captieuse, en ce qu'au lieu d'avancer la paix, comme elle auroit pu faire ci-devant, elle ne serviroit qu'a donner tems a la France de revenir de la foiblesse, dans laquelle elle etoit, pour la rompre apres et recommancer la guerre a son avantage. Monsieur le comte Tot donnoit assez dans mes sentimens, mais Monsieur Sparr en temoigna du chagrin, et me dit qu'enfin les affaires n'en demeureroient pas la, qu'il y avoient d'autre princes et états, qui etoient interessez a la paix, et qui se mettroient dans le parti. Je lui repliquois, que je lui repondrois comme j'avois fait a Monsieur le Tellier, quand je sorti de France, qu'il ne devoit point croire, que le roi eut autant d'amis, comme on se le persuadoit la, qu'on n'aime guerre ce qu'on craint, qu'assurement sa puissance le faisoit craindre, mais que, si jamais on pouvoit former un parti assez puissant, pour lui opposer, qu'on verroit bientot de quel coté pencheroit la balance, et combien on seroit rejoui de pouvoir affoiblir une puissance, qui n'etoit deja que trop formidable au reste de l'Europe. Ils me dirent enfin, que Messieurs les ambassadeurs de France et d'Angleterre, aiant (l. avoient) bien voulu leur rendre ce matin une visite formelle, pour leur denoncer, qu'en cas qu'ils pouvoient induire les autres a consentir a un armistice, ils avoient le pouvoir d'y donner les mains. Voila Monsieur; tout ce que je vous puis dire sur ce sujet. Monseigneur le prince d'Orange, apres qu'on a demoli le camp de devant Bon, marcha hier avec les autres troupes, et a campé cette nuit aux environs de cette ville. Nos ambassadeurs

15*

allerent le voir mardy 4 de ce mois, et en revinrent hier, excepté Monsieur d'Odijk, qu'on n'attend que ce soir. On ne croit pas, que Son Altesse demeure longtems en ces quartiers; on ne scait pas encore si l'armee va a Nuis ou ailleurs, mais on reçut hier au soir nouvelles que les François, qui sont dans cette place, avoient ce jour la fait sauter la porte du Rhin et travailloient a la demolition de la citadelle. Adieu.

N° 96.

Ce 19 Novembre 1673.

En attendant que je recoive la vostre du dix, qui viennent d'arriver, je respondray a celle du 6, que je receus aprez vous avoir envoye la mienne du 10, et vous diray, que je n'envoye jamais mes lettres a la poste que je ne fasse dire qu'il les faut mettre dans le pacquet de M. Coesfelt, mais il semble, que son commis n'y prend pas guarde de si prez, ce quy a causé que je m'en suis plaint a luy mesme, quy m'a promis d'y mettre dorenavant bon ordre. J'attends encore a scavoir l'autheur et le contenu du discours, dont vous m'avez fait mention cy-devant, et seray bien ayse de scavoir ce qu'on m'impute, pour avoir le moyen de m'en corriger ou de m'en justifier, dont je croy que le premier ne sera pas de besoing et l'autre assez facile. Monsieur Courtin m'a dit ces jours passez, qu'il attend le passeport pour M. Aerssen et qu'il me l'envoyera aussytost qu'il l'aura receu; je ne manqueray pas d'avoir le mesme soing pour vous le faire tenir. Je croy, que vous ne jugez pas mal Monsieur, de M. de Lyra, et je scay que ses discours son fort differents selon la difference des personnes, aux quelles il les fait. Cependant le succez present des affaires enfle les ceurs, et on parle chez quelques ministres de la negotiation de la paix comme d'une chose ridicule, et comme chasque party a ses visees, je croy, que celles de l'empereur vont au grand but des souverains, qu'il se servira plus utile-

ment de nos forces que nous des siennes, qu'il ne mettra que ses guarnisons dans les villes, qui viendront a se rendre, et que difficilement on les en voira jamais sortir s'il demeure le plus fort. Je suis bien ayse de ce que la taxe sur les familles commence a donner ingression dans l'esprit des difficiles. Il estoit impossible de soustenir les fraix des impositions sur le pied qu'on les avoit mis, et si on se veut servir de moyens, il faut les rendre faisables. Je veux esperer, que les affaires se porteront a un accommodement avec l'Angleterre et; cela se faisant, je ne fais plus aucune difficulte pour la continuation de la guerre, deut elle durer autant que le porte la traitté avec l'Espagne, mais si cela ne (se) fait pas, comme je n'en suis pas encore tout a fait persuadé, il n'y a selon mon sentiment rien de si necessaire que l'armature par mer; c'est elle qui a sauvé ce que nous avions encore de reputation de reste, et enfin c'est elle qui nous a donne assez de credit pour faire les alliances, dans lesquelles nous sommes presentement, et que peut estre nous n'aurions point faittes, si les succes de nos armes par mer n'eut fait voir la richesse de nos habitans et monstré que ce n'estoit point la puissance, mais la conduitte, qui nous avoit manquée. Je trouve l'entreprise du parlement touchant le mariage du duc de Jorcq bien verte mais aussy bien hasardeuse aprez l'exemple du roy [1]) et l'adveu du parlement d'alors, et, en matiere de gouvernement, je ne scay pas comment procedera l'argument, qui refusera a la seconde personne ce qu'on a permis a la premiere, ny quel interest a la parlement au mariage du duc de Jorcq, si on ne le considere point comme successeur de l'autorité, que le roy a presentement.

Les affaires en ces quartiers n'ont gierre changé de face depuis ma derniere. L'electeur ne se resout a rien de ce qu'on luy propose: il voudroit bien n'estre pas mal avec l'empereur et ne quitter pourtant pas le party de la France,

1) Il s'agit du mariage entre le duc de York, qui venait de se convertir au catholicisme, et la princesse Marie Béatrice de Modène, et de celui du roi avec Catharine de Bragance, toutes les deux de la religion catholique.

periturus, procul dubio, dum deliberat; les chapitres ny les chanoines ny mesmes les nobles ne sont pas non plus d'accord; tous voudroyent bien n'accuser point leur prince au subject de cette guerre, et pourtant il faudra dire quelque chose, car M. d'Ysola et M. de Montecuculi les on sommez et demandent une declaration positive s'ils ont consenty en cette guerre ou non, avec menace de raser les maisons de tout ceux, qui ont ou auront dorenavant part en sa continuation. Il y en a une bonne partie, qui ont protesté contre son commencement, et qui pouront aparement se sauver, s'ils font preuve de cette protestation, mais un revers de fortune les peut faire courir le mesme danger d'un autre costé. O male vicinis haec moenia consita Gallis, o tristi damnata loco. Il est vray, que les apparence de ce revers ne sont pas presentement fort grandes, car, bien loing d'attendre icy M. de Luxembourg avec les troupes, on tient icy, que Monsieur d'Humieres a rebroussé chemin et est presentement a Maestricht. Il est vray, qu'on parle encore de la marche de M. de Turenne, mais on la tient lente et foibles; les lettres mesme de Francfort sont d'advis, qu'il pouroit bien attacquer Mayence en passant, pour n'estre pas trop satisfait de l'électeur, car vous scavez Monsieur, que depuis quelque temps on ne se sert plus d'autres raisons dans les manifestes que de ce qu'on est mal satisfait de la conduitte de ceux, a qui on veut faire la guerre. Je ne suis pourtant pas persuade, qu'il s'amuse a un dessein si hasardeux. Je vous escrivis Vendredy, qu'on avoit fait les batteries devant Bon et qu'on commencoit de la presser; ce mesme jour le comte de Coningsmarck fut blessé a mort par un coup de pierre, qu'une balle de canon avoit destache en passant. Il fut frappé sur l'espaule a la joncture du bras, sur la pointrine et a la teste; il mourut environ deux heures apres le coup. Monsieur le p(rince) d'Orenge fut si proche de luy quand il fut tué, qu'il courut sans doute hasart de la vie, il a tesmoigné beaucoup de bravoure en ce siege. Les assiegez demanderent a capituler avanthyer, apres qu'a vive force on eut emporté la nuit precedante les plus considerables dehors et qu'on leur eut fait dire, que le mineur estoit prest a mettre le

feu dans les mines, dont il y en avoit environ quattre d'achevez. La guarnison en sortit hyer, et dit on, qu'on en a donné le gouvernement au marquis de Grane; on verra bientost ce qu'ensuitte on entreprendra; on detacha hyer quelqnes troupes de l'armée, qui passerent a la veue de cette ville; on croit, que leur dessein estoit de s'asseurer de Sons, petite ville entre celle cy et Nuys, pour se frayer le chemin a cette derniere.

(Réponse de M. de Wicquefort.)

De La Haye ce 20 Novembre 1673.

Je ne doute point, que mes deux ou trois dernieres lettres ne vous ayent delivré de l'inquietude, que quelques unes des precedentes vous pouvoient avoir donnee. La médisance est un mal epidimique dans un pais, ou l'on n'est pas capable de grande conversation, et ou, au lieu de se railler, on se deschire. Je vous ay escrit l'entretien, que j'ay eu avec la personne, que vous aviez desiré que je visse, tellement que je n'ay rien a y adjouster sinon que l'on croit, que, si M. d'Odicq a fait vostre affaire, vous ferez bien de vous servir de l'occasion du retour de M. le prince d'Orange pour revenir en ce païs ou de le suivre immediatement. L'on tient, que S. A. reviendra des que M. le comte de Waldec sera arrive aupres de luy avec les troupes, qu'il lui amene. Il partit hier a trois heures apres midy et trouvera son armeé dans les mesmes quartiers, ou celle de S. A. estoit il y a deux mois, aussy croy je, qu'il prendra la mesme route, et qu' apres que M. le comte de Monterey y aura joint quatre mille cinq cens chevaux et quelque infanterie, il passera la Meuse a Venlo. Il n'y a point d'apparence, que les Francois puissent empescher cette jonction, puisque ceux, qui sont sortis de Bommel, sont encore au fort de S. André, et qu'ils n'ont pas encore pu se resoudre a se retirer d'Utregt, parceque quelques fregattes armeés, qui sont monteés au dela de Viane, (....) de faire revenir leur bagage, pour le

faire porter en de petites barques jusques a Wyck et de la a Arnhem. Les Estats de la province n'ont pas encore pu accorder avec eux touchant la somme, qu'ils demandent pour le rachapt du pillage. Ils ne veulent rien relascher des cinq cens mille livres qu'ils ont demandées, et ont nommé quinze personnes, qu'ils emmeneront et retiendront jusques a ce qu'ils soyent satisfaits. Ils sortirent de Bommel Mardy dernier, apres avoir ruine trois portes et une partie d'un bastion. Le comte de Hornes y entra un heure apres, et bien a propos pour empescher les bourgeois de couper la gorge au magistrat, qu'ils accusent de trahison, et disent, qu'apres avoir fait le serment de fidelité a la France, il ne peut pas rentrer en fonction sans une autorite souveraine. Ils ont envoye pour cela des deputés icy. Ceux d'Utregt en useroient de mesme a l'egard des bourgeois catholiques, qui ont bien maltraitté les protestants pendant le sejour, que les Francois y ont fait, de sorte que l'on a esté obligé d'y envoyer quelques troupes, pour empescher et prevenir le desordre. Il est bien certain, que les Francois n'y demeureront pas longtemps, et qu'alors la Hollande ne sera plus frontiere. Il y a aussy de l'apparence, que les provinces de l'obeissance du roy d'Espagne seront le principal object des armes de France. La cour de Madrid le comprend bien; c'est pourquoy elle ne fait plus difficulté de contribuer aux subsides, qu'il faudra donner a ceux, qui voudront entrer dans le party, et c'est sur ce pied, que je croy que l'on acchevera de traitter avec le roy de Dannemarc, avec quelque alteration de ce que les ministres de cet état ont negotié a Coppenhagen. J'estime pouvoir dire aussy, que l'on conclurra avec les ducs de Brunswic et Lunebourg, et que ce que l'empereur fait negotier a Berlin n'est pas sans apparence de succes, tellement que ce sera inutilement, que la Suede travaillera a former un tiers party dans l'empire, si ces deux maisons luy manquent. L'on est asseuré, si l'on doit croire le ministre d'Espagne, qui est a Stockholm, que cette couronne la ne rompra pas cet hiver, et que peut estre au printemps elle ne le fera pas non plus, parceque le conseil y est fort partagé, et qu'a cause de la jalousie, qui est entre les grands, l'on

ne scait pas a qui confier le commandement de l'armée. Ce sont la les discours et les sentiments de ceux, qui ont le plus de part aux affaires. Vous serez bien estonné Monsieur, d'apprendre que M. Collier [1]) escrit de Constantinople, que le grand-vizir luy a fait dire, qu'il ne scait pas pourquoy Mrs. les Estats n'ont pas fait part a la Porte du progres, que les armes de France ont fait en ce païs, et qu'ils doivent avoir la confiance au grand Seigneur, qu'il les auroit assistés, non seulement de son conseil, mais aussy de ses forces, et qu'il en pouvoit asseurer ses maistres. Je suis bon chrestien, graces a Dieu, et bon Huguenot, mais je ne ferois point de difficulté de me servir des armes des Turcs contre la violence, que les chrestiens me voudroient faire, et je trouve, que le bon roy Francois le premier n'y a pas esté plus scrupuleux que moy. Certes, quelque chose que l'on die, le(s) loix de Dieu corrigent bien la raison, mais elles n'en détruisent pas les principes. Je croy qu'en l'humeur, ou sont quelques uns de nos Messieurs, ils ne feroient pas conscience de se servir du Turc contre le roy d'Angleterre. Ils n'ont esté détrompés de l'esperance, dont ils se flattoient, que par la harangue, que le chancelier a faite au parlement. Elle est impertinente et remplie de fausseté, mais avec toute cela elle met au jour les veritables intentions de cette cour la, qui fait voir evidemment, qu'elle ne se separera pas des interests de la France. L'on travaille icy a une réponse, qui sera peut estre aussy aigre et aussy forte que la lettre du 25 Octobre est sousmise et foible. Cependant l'on condamne par ce procedé les termes, qui ont esté employés en la lettre du 25 Octobre, dont les auteurs n'auront pas grand sujet de se vanter. On ne laisse pas d'esperer, que le parlement l'emportera sur la cour, puisque la chambre basse a refusé de consentir aux subsides, que les dix huit mois des subsides accordés, l'année passée, ne soyent exspires, que le roy n'ait fait ouverture de l'alliance faite avec la France, que le parlement ne scache si ce sont en effect les Hollandois, qui

1) Justin Collier, ministre-résident depuis l'an 1668; Wicquefort, IV. p. 85.

ne veulent pas la paix, que la religion ne soit establie et les ordonnances faites pour cela executeés, et que l'on ne luy ait donné satisfaction sur plusjeurs autres griefs, ou il comprend aussy le mariage du duc de Yorc. Une personne que vous conoissez a receu une lettre d'un des deputés du parlement, qui luy escrit, que l'on se peut asseurer icy, que le parlement ne donnera point d'argent, que le roy ne renonce a l'alliance de France et ne se dispose a faire la paix avec cet estat. Je ne puis pas comprendre comment Mrs. les deputés aux affaires secretes ont si peu de correspondence, qu'ils ont pu se persuader et osé asseurer, que l'affaire d'Angleterre seroit bientost faite, et que toutes les deliberations alloient a l'accommodement; ce sont les propres termes, qu'ils ont employés en faisant confidence de ce mistere a leurs amis. J'ay receu votre lettre du 14, mais hors du pacquet de M. C., qui m'escrivit il y a huit jours, qu'on les porte trop tard a la poste.

Je viens de recevoir la vostre du 17 dans le paquet, et envoye la lettre, qui y estoit jointe, a son adresse. J'y feray réponse Jeudy, Dieu aidant, et cependant je vous diray, que c'estoit M. Rose [1]), qui m'avoit fait tous ces discours. Je croyois d'abord qu'il les eust puises chez son beau-frere, quoyque celui cy soit le meilleur et le plus honnest homme du monde, mais comme j'appris ensuitte, qu'il n'estoit fondé que sur des bruits de ville, qui disoient, que vous rendiez de mauvais offices a l'estat en la negotiation de Cologne, je vous en ay escrit comme d'une chose, sur laquelle je ne faisois point de reflexion. Je vous rends tres humbles graces du passeport. Les dames vous en sont obligées et vous en remercieront. Ma premiere lettre vous dira un mot de M. de Barillon. Le temps me permet seulem(en)t d'adjouster icy, que je fais plus d'estat de l'amitie et de l'estime de ce personnage que de celle du premier et plus puissant monarque du monde. Je le connois et l'honnore au dela de ce que j'en puis dire.

---

1) M. Rosa: voyez la note, page 3.

N° 97.

Ce 24 Novembre 1673 [1]).

Je ne vous ai rien dit Monsieur, par mes precedentes, sur la lettre, que Messieurs les Etats ont ecrite au roi de la grande Bretagne; je l'ai lue et relue avec attention, mais je ne suis pas assez penetrant pour comprendre a quoi on a buté, quand on l'a faite: si c'a été pour faire voir au parlement l'injustice de la guerre qu'on nous fait, il y failloit moins de bassesse, et si c'etoit pour flechir effectivement le cöeur du roi, il y falloit moins de reproches. Il y a une maniere de justification moins rampante et plus efficacieuse, quand on fait voir a l'oeiul l'integrité de notre conduite sans recrimination, et c'est celle la dont on se sert dans les lettres. Les ecrits moins moderes sont bons pour les manifestes ou pour les discours, qu'on seme parmi le peuple, ou le but va a exacerber les humeurs des sujets, tant de l'un que de l'autre parti, contre ceux, qu'on veut faire les auteurs de la guerre, et par consequent la cause de leurs maux, et cette voie est de tant plus facile ingression, que la plupart des hommes, au lieu d'imputer leurs crimes a une juste vengeance de Dieu, est bien aise de trouver a se decharger de ses fautes sur la consciense de ceux, qui les gouvernent ou leur ministres, dont ils sont naturellement ennemis. On dit, que le roi a temoigné beaucoup d'indignation contre le continu de cette lettre dans l'harangue, qu'il a fait faire par son chancelier a l'ouverture du parlement, ou il a demandé les moyens de continuer la guerre; vous l'aures sans doute vu, aussi bien que la reponse du parlement, dont je vous envoie a tout hasard la copie, puisqu'elle est assez courte. On a fait encore quelque chose chez nous, qui n'est point generalement approuvé de tout le monde, et fort decrié, comme on me dit, a Bruxelles, qui est la sentence et l'execution du baron de Grysperre [2]), qui avoit des parens considerables a cette

1) D'après les copies.
2) Voyez: Wicquefort, vol. IV, p. 640.

cour, et entre autre l'audiencier Verreycken. On auroit pu le casser et meme le condemner, en lui faisant donner pardon par Son Altesse, a cause qu'on ne commence guere les exemples de severité en des personnes de condition, encore qu'ils soient de plus d'efficase qu'en des personnes moins considerées. Voila Monsieur, ce que j'avois encore a vous dire sur vos precedantes. Si l'ordinaire, que nous attendons aujourdhui, arrive encore devant midi, je vous y repondrai autant que le tems me le permettra, et ne vous dirai cependant rien, sinon que la ville de Legnits se rendit il y a deja trois jours aux assiegeans, et qu'on ne doute pas que Carpe [1]) n'aie fait presentement la meme chose. Si de la on poussera outre jusques a Nuis, c'est ce que je ne scai pas encore, mais il est certain, que la saison cause bien de maladie dans les armées. Il mourut avanthier, dans l'hotellerie ou je suis logé, le sieur de Renesse, baron de Gent, major de cavallerie; trois jours auparavant fut enterre hors de cette ville le cadet des fils de feu Monsieur de Zuilestyn. Le ritmeester Rijgersberg [2]) n'en echappa que par miracle, il a esté hors toute esperance de reconvalescense. J'en ai ecrit jusques a quatre fois a son frere, qui demeure a Amsterdam, et une fois en Zeelande, mais je n'ai jamais reçu de reponse, et je crains qu'ils ne me sachent bien mauvais gré de ce que j'ai contribué tout ce qui m'a été possible a sa conservation. Le Collonel Joseph (...?) est aussi enterré icy il y a peu de jours. Pour les soldats malade, le nombre en est tres grand, et ne diminuera apparement pas, si la campagne continue, dont on doute fort, en cas qu'on puisse trouver des bons quartiers d'hyver. Monsieur de Montecuculi partit avanthier pour la cour de Vienne, et je crois que Son Altesse fera bientot de meme pour La Haye. Monsieur d'Odijck partit avanthier avec tous ses meubles, et doit etre presentement a La Haye. La lettre, qu'il m'avoit conseille d'ecrire à Monsieur le Rhijngrave, doit etre partie hier avec celle de nos

---

1) Lechnich et Kerpen, deux villes, situées à l'ouest de Cologne.

2) Guillaume de Renesse servoit dans un régiment de la province de Frise, Pierre de Reigersberg dans un régiment de celle de Zélande.

ambassadeurs. Nous verrons quel effet elle fera, dont je ne manquerai pas de vous donner connoissance, quand je l'aurai moi même.

N° 98.

Ce 28 Novembre 1673.

J'ay a respondre Monsieur, a deux de vos lettres, dont la premiere, que je receus aprez le despart de ma precedente, est du 20, et la derniere, que je receus dez hyer, du 23. La mauvaise adresse de mes lettres a esté causee par la stupidité de mon valet et la negligence du commis de M. Coetsfelt, qui, recevant mes lettres tant pour la Haye que pour Amsterdam et pour Rotterdam, et mesmes pour Envers, les a cy-devant mises indistinctement dans la masle, d'ou ils s'est ensuivy, que parfois celles, quy devoyent estre a La Haye, ont premierement fait le tours d'Amsterdam et vice versa. J'ay corrige cela en alland moy mesme les porter et recommander au comptoir. Depuis j'ay trouve l'invention, en y envoyant mon valet, de mettre le bout de l'une lettre dans le ply de l'autre, pour luy monstrer, que ces deux lettres la devoyent estre dans le pacquet de Coesfelt, et de luy donner les autres toutes a part; de la est venu, qu'au lieu qu'il (les) donnast separement au comptoir, ils les a fourees l'une dans l'autre, de sorte que tanstost elles vous ont este randues toutes deux, tantost elles l'ont esté a M. le resident, selon la grandeur de celle, qui couvroit l'autre. Finalement, pour pourvoir a tout inconvenient, je me suis advisé d'envoyer mes lettres pour La Haye, et qui doivent estre dans le pacquet de M. Coesfelt, devant le midy, et les autres aprez le repas. Il faut confesser, que la stupidite des valets est bien incommode, et leur esprit bien dangereux quand il est tant soit peu malin, comme sont d'ordinaire les choses, qui ne sont pas dans leur vraye assiette. M. d'Odycq est party d'icy, comme je vous ay escrit, sans m'avoir procuré les actes, qu'il m'avoit promis. J'ay escrit pour ce subject a M. le Rhingrave, mais je n'en ay jusques icy receu aucune

responce. Je ne scay pas si c'est par negligence ou par malignité, mais comme je suis asseuré, que S. A. a dit assez publiquement et plus d'une fois qu'elle n'avoit rien contre moy, mon affaire se poura faire au retour de Sadite Altesse a La Haye par un mot de vostre amy, ou mesme par M. d'Odycq. Si vous voulez luy en faire souvenir de ma part et luy donner un mot de lettre, que je vous feray tenir, ou, si vous aymez mieux n'y estre point employe, je le feray faire par M. le resident, mais quoy que s'en soit, vous m'obligerez infinement d'en parler a v(otre) amy, a quy j'aymerais bien devoir cet office qu'a tout autre. Depuis que vous m'avez nommé l'autheur du discours, je comprens d'ou il vient, et ne m'estonne point de sa malignité, car des lettres de la grande ville m'asseurent, que le P. M. ne relache point de la haine, qu'il a contre moy. C'est un grand bien pour nostre province que de voir les ennemis esloignez de leur frontieres, de sorte que je croy, que dorenavant on poura la guarantir de toute invasion et remettre les terres dans leur ancien estat. Si avec cela les affaires d'Engleterre demeurent dans le plis, qu'elles semblent prendre, je me consoleray fort de la guerre, deut elle durer encore dix ans. Je croy pourtant, que ce sera de la prudence des uns et des autres de tascher d'en sortir a bonnes conditions, les associez demeurant ligiez et munis d'une bonne guarantie entre eux. Les fraix chez nous montent assez haut pour ruiner les mellieures familles, s'ils continuent longtemps sans l'assistance du commerce. Il ne se peut point, que les finances ne se minent en France dans la despence, qu'on y fait en subsides, levées et entretien de troupes, pendant que la noblesse y demeure chargée du creu de ses terres, les artisans sont oisifs, et le traficq est hors d'oeuvre. Le profit, que l'Angleterre a fait durant cette guerre, est cognu de tout le monde; nous pourions nos (l. nous) decharger tous deux d'un grand fardeau, si nous en sortions effectivement, car de voir l'Angleterre neutrale pendant que nous continuerions la guerre, ce seroit le moyen de divertir de chez nous une partie du commerce, qu'on n'y feroit retourner qu'avec difficulté et nouvelle jalousie. Il est mesme a craindre, que la guerre presente ne partage trop l'Allemagne, non point

en consideration de la France, mais de l'empire mesmes, ou ceux, qui sont ou deviennent trop puissants, n'usent point tousjours de la justice, qui doit regler leurs forces; oultre cela il est avantageux de sortir de la guerre dans le temps que la fortune semble nous rire. Si la France eut eu assez de moderation pour s'en servir discretement, elle auroit acquise une gloire, qui luy autoit esté plus avantagieuse que toutes ses conquestes. Je dis a Monsieur de Barillon il y a deux jours, que le roy auroit fait une action bien esclattante, si, au lieu de nous demander des equivalents, par lesquels on voyoit bien qu'il nous vouloit tenir le pied sur la gorge, il eut fait la paix genereusement, comme je leur avois tousjours dit qu'il la devoit faire, en nous rendant tout ce qu'il nous avoit pris et ne retenant que Maestricht pour une marque de sa victoire. Il me dit franchement, qu'il avoit tousjours esté de mon advis, et qu'il soubhaittoit de tout son ceur, que l'affaire fut encore faisable de cette maniere. M. Courtin n'oseroit pas m'en avoir tant dit, mais je suis pourtant bien asseuré, que toutes ses lettres ont tendues a porter la cour a plus de moderation, et je vous puis dire avec verite, que je trouve presentement plus de peine a combattre les sentiments de M. les mediateurs que ceux des autres ambassadeurs, ce qui nous rend moins confidents que nous n'avons esté, m'estant impossible d'escouter des propositions irraisonnables et de ne les point combattre. M. le comte Tot me commenca hyer au soir un discours, qui nous auroit bien brouillé, si nous n'eussions esté separez; s'estoit au subject de la seignieurie de la mer et de la distinction, qu'il vouloit faire entre la Suede et nostre éstat, comme si tout souverain n'estoit pas souverain aussy bien en republique qu'en royaute, mais nous en reprandrons le fil aussytost que je le verray. Voila, Monsieur, les mauvais offices, que je rends a ma patrie tous les fois que j'ay l'occasion de parler pour ses interest et fortifier la justice de sa cause, et je suis obligé de donner ce tesmoignage aux am(bassadeurs) de France, qu'ils ne m'en scavent pas mauvais (gré), qu'ils se laissent quelques (fois) vaincre a mes arguments, et qu'ils ne dissimulent point, que le peu de consideration, qu'on a eu en France

pour moy, a fort esté appuyé du zele, que je le [1]) tesmoignois pour le bien de ma patrie. Je fis dans ce mesme temps voir a M. de Barillon ce que vous m'aviez escrit sur son subject dans vostre premiere lettre, et je [1]) la joye, qu'il eut de voir l'estime que vous faittes de sa personne, fut le plus grand tesmoignage qu'il pouvoit donner de celle, qu'il a pour la vostre. Je vous en parleray plus particulierement quand je luy auray fait part de vostre derniers sur le mesme subject.

Je finiray celle-cy en vous disant Monsieur, qu'il ne se passe rien icy, qui vaille une ligne de lettre, que depuis la prise de Lignits et de Carpen on n'a rien attenté, Monsieur de Lovigny, a ce qu'on dit, ayant a l'instance de beaucoup de personnes de qualite obtenu de Son Altesse, qu'on n'attacquera pas la ville de Duren, mais qu'on la fera neutre. Madame de Colonna [2]) partit d'icy avanthyer pour Bruxelles. On dit, que le Pape se porte mal, et on croit qu'asseurement le roy de Pologne est mort. Cela pouroit bien fortifier nostre (parti?) par le succession du p(rince) Charles de Lorraine. Adieu. Exuses les fautes, car je n'ay pas le loisir de relire cette lettre.

N° 99.

Ce 1 Decembre 1673 [3]).

J'avois oblié Monsieur de vous dire par ma precedente, que le nom de la dame, qui s'etoit trouvée presente avec Madame d'Orleans a l'entrevue de Douvres, etoit Deplessis, sa dame d'honneur, mais que celle, qu'avoit le plus de part a sa confidence, est Madame de Montales, fille de bonne maison, d'esprit, et d'assez de bien pour vivre a son aise, car elle n'est pas encore mariée; on l'a fait sortir de la cour, pour ce qu'on la croyoit trop intriguante.

1) Les mots „le" et „je" sont superflus.
2) Marie Mancini, mariée au connétable Colonna.
3) D'après les copies.

Dans les voies, que j'ai cherché etant en France, pour penetrer tout ce qui pouvoit etre utile a mes maitres, j'ai aussi fait connoissance avec cette demoiselle, mais nous ne nous sommes jamais vu qu'en lieu tiers, et je suis obligé de confesser, qu'elle m'a bien appris des choses, que je n'aurois point sçu sans elle. J'ai fait voir hier a Monsieur de Barillon ce que vous m'avis ecrit a son sujet; je l'ai trouvé si satisfait de votre jugement et si ravi de la continuation de votre amitié, qu'assurement un compliment de son roi ne lui auroit eté point plus agreable; aussi m'a t'il temoigné tant d'amitie pour votre personne et tant d'estime pour votre vertu, qu'en cas que nous soions assez heureux pour voir le fin de cette guerre, le desir, qu'il a de jouir de votre conversation, ne sera point le moindre motif, qui l'obligera a l'ambassade, qui lui a été offerte; je le voudrois de tout mon coëur pour l'interêt de ma patrie, car, outre qu'il a l'esprit tres honnête et equitable, il est encore de ceux, qui ne sont pas si ennemis du gouvernement republicain que le sont la plus part des courtisans. Nous sommes tous deux d'accord avec vous, que les Sulleys, Jeannins, et Villerois trouveroient beaucoup a redire a la conduite presente de la cour de France, mais aussi il y en a bien de trepassez chez nous, qui n'aprouveroient pas tout ce qu'on y fait presentement. Il faut croire, que Dieu le permet ainssi pour nos pechez et se resigner sans reserve a la justice de sa sainte volonté.

Il ne se passe rien ici que je vous puisse communiquer, aussi ne vois je pas si souvent les ambassadeurs que j'ai fait ci-devant, tant a cause qu'ils ont tous les jours des repas et des grandes conferences ensemble, que pour ce qu'ils se tiennent plus couverts et cachez qu'ils n'ont fait ci-devant, et je ne trouve point qu'ils ont grand tort, puisqu'etant bien persuadez, que je ne quitterai jaimais les interêts de ma patrie, ils ont raison de n'agir pas avec moi dans les deliberations de la guerre, comme ils ont fait dans celles de la paix; je les accuse moins que Messieurs les mediateurs, qui, voiant la revolution des affaires, ne changent pourtant point de sentimens et pretendent, qu'on rachettera chez nous les places, que les

Francois ont deja rendues et abandonnés, tout de meme comme si elles etoient encore entre leur mains. S'il y avoit un ministre en Suede, qui fut habile homme, je ne doute pas qu'il n'y fit fort bien comprendre, que ce n'est ni de l'interêt de cette couronne ni d'aucun prince d'Allemagne, qu'un royaume tel que la France s'agrandisse au depens d'une republique telle que la notre, dont toute l'ambition est bornée en sa propre conservation et l'exercise d'un commerce, qui fait la commodité universelle de tout le monde. Un gentilhomme, venant hier de l'armée, me dit, que Son Altesse en etoit parti il y avoit deja 3 jours, accompagne de Messieur de Zalasar, de Louvigny etc., avec un detachement de 14- ou 15000 chevaux, sans qu'il ne scut dire si c'estoit pour l'escorter ou pour quelque dessein, dont vous pourrés savoir mieux la le succes ou vous estes, que moi la ou je suis; je ne scai pas si c'est la la cause, que je n'ai point eu de reponse sur les lettres, que j'avois envoie a l'armée, et comme dorenavant mon affaire se devra achever au lieu ou vous etes, je vous prie encore Monsieur, de tacher d'obtenir de votre ami, qu'il y contribue quelque chose, et vous envoie pour cet effet copie de la lettre, dont j'ai fait mention en ma precedente; de quelque facon qu'aillent les affaires, mon dessein est de retourner en Hollande, quand je devrois hazarder le parquet. Messieurs Langewagen, La Court et autres y etant de retour, je donnerois sujet de mal juger de moi, si j'en demeurrois le seul absent.

N° 100.

Ce 5 Decembre 1673 [1]).

Je recus la votre du 27 justement apres avoir ferme et envoié a la poste la mienne du premier de ce mois, comme la dite poste va deux fois par semaine, et que l'intervalle est l'une fois de 3 et l'autre fois de 4 jours.

1) D'après les copies.

Je remarque, que depuis que la saison a raccourci les jours, les lettres ne se rendent que selon le tems qu'elles ont durées, c'est a dire les dernieres assez a temps pour y repondre et les premieres un peu trop tard. Je repondrai donc Monsieur, a la votre du 27, et puisque je n'ai point de nouvelle a vous mander de ces quartiers, je commenceray sur ce qui me touche, et vous dirai en premier lieu, que mon dessein n'a jamais êté d'aller de but en blanc m'exposer et precipiter en des dangers evidens, par un trop prompt retour en Hollande, nonobstant qu'on me mande encore par des lettres du 28 d'Amsterdam, bien plus affidées et plus fines que vous ne penses, que, le bruit aiant courru sur la bourse, que je devois être en peu de tems en cette ville, il en avoit paru une joie generale dans les visages de tous les honnetes gens. Ce n'est pas a des gens, faits comme mon compere, ni comme le bourguemaitre, dont vous m'ecrivés, que je m'en fie, et que je crois avoir assez d'amitie pour moi, pour ne m'etre point contraire en un tems, qu'ils auroient plus a esperer qu'a craindre en usant ouvertement de cette amitié; ceux, qui m'ecrivent de la, sont des personnes, qui pénetrent bien plus avant dans les affaires, qui recherchent avec bien plus de soin ce qu'ils veulent savoir, et qui font gloire de servir un homme d'honneur avec une fermeté inebranlable, qui vont de compagnie en compagnie, de troupes en troupes sur le Dam et a la Bourse et meme dans les batteaux pour y parler de moi; ils confirment le bien, si on en dit, et detrompent ceux, qui font le contraire, et me faire (l. font) savoir ponctuellement ce qui s'y passe, pour me servir de regle aux mesures que je dois prendre. Ils ne me celent point, que le tout-puissant [1]) demeure de mes ennemis, mais ils ne me dissimulent point aussi, qu'il est dans la haine du peuple autant que personne le peut etre. Mon dessein etant donc comme je l'ai dit cy-dessus, j'ai voulu pourvoir a tems a tout ce qui me pouvoit servir de precaution, et pour cet effet je vous ai prié Monsieur, de parler a Monsieur van den Bosch pour les copies, dont j'ai fait mention en mes

1) C. à. d. le Conseiller-Pensionnaire.

precedentes, d'autant qu'il ne me faut que cela pour satisfaire aux gens d'honneur, et ay taché d'obtenir de Son Altesse les actes que vous saves, pour contenter les autres, mon dessein aiant toujours eté de faire imprimer le tout annexé a une lettre a mes amis, sans nom, et attendre l'impression, que cela donnera dans l'esprit de ceux, qui ne sont pas tout a fait hebetez dans le peuple.

Je ne me serai(s) point servi dans cette affaire de Monsieur d'Odyck, si j'avois trouvé quelqu'un, qui eut voulu et put m'y rendre le meme service, en un mot si Monsieur de C(ouwerve) a les moindres sentimens de parent et d'ami et la moitié autant de fermeté qu'il a du bien. J'aurois êté ravis et le serois encore, de devoir plustot a lui qu'a tout autre l'effet d'une justice, que je demande, et qui m'est due en vertu de la resolution du 27 Aout 1672. J'en ai donc parlé a Monsieur d'Odyck, a qu'il faut que je rende cette justice, qu'il en a use tres bien ici avec moi, qu'il n'a jamais parlé de moi qu'a mon avantage, et qu'il n'a point fait de scrupule de me communiquer les nouvelles, de faire visite avec moi, et d'entrer dans mon carosse ou de me prendre dans le sien. Il en a donc parlé a Monsieur le prince d'Orange, et ce n'est pas a celui (l. lui) seul, que je scai que Son Altesse a dit, que j'etois malheureux et qu'elle n'avoit rien contre moi. Monsieur d'O(dyck) partant donc d'icy, me conseilla d'en ecrire a Monsieur le R(hingrave), a qui d'abord je temoignois assez de repugnance, mais comme il me dit qu'il ne doutoit aucunement, qu'il ne fut bien aise de m'y servir, je m'y suis resolu, et lui ai ecrit la lettre, dont voicy la copie, et je scai par une lettre du 30 Novembre, qu'un ami m'ecrit de Ruremonde, que le Rhijngrave, retournant a l'armée, ou il n'avoit point été dans le tems que ma lettre y vient, il en parla a Son Altesse et lui fit meme lire ma lettre, et que Son Altesse repondit, qu'effectivement elle n'avoit rien contre moi, qu'elle veroit quand quelle (l. elle) seroit a La Haye; mais ce qu'il y a de facheux dans l'affaire, c'est que toutes les fois qu'on lui parle de moi, elle parle de l'offense, qu'elle a reçue de Monsieur de Monbas, qui est une affaire, qui ne me touche pas, si bien que, si quelqu'un de mes amis, comme doit etre

Monsieur de Couw(erve), lui vouloit faire comprendre que ie ne devois point souffrir la peine d'autrui, et principalement d'une personne, a laquelle je suis tres-peu obligé, qui me coutera plus de 100.000 livres du bien de la maison, qu'elle a deja transportée en France, et a laquelle on ne peut point faire de plus grand service que de m'empecher la retour en Hollande et d'y ramener mon soeur, pour y conserver le bien qu'elle y a, et qu'il desire qu'elle vende pour le transporter en France et y venir elle-meme pour le lui laisser apres sa mort. Si a cela on ajoute, comme il est vrai, que je n'approuve point sa conduite, que j'ai toujours condamné le livre, qu'il a fait imprimer, et que j'ai jusqu'ici empeche qu'il ne le fit encore d'un autre, qu'il a fait depuis, et qui va encore bien plus avant, et que tout cela partit de (la) bouche d'un parent aussi proche qu'est Monsieur de C., qui peut savoir les affaires domestiques de notre maison, et que tout cela fut appuié par Messieurs le R. et d'O. et meme de votre ami, s'il s'y voulut employer, je suis persuadé, qu'on ne trouveroit pas beaucoup de peine a reussir, et que meme Son Altesse ne seroit pas fachée d'obliger plus d'une personne et une (l. en me) favorisant. Vous en direz s'il vous plait un mot a Monsieur d'O., a qui j'en ecrirai par la suivant ordinaire, n'en aiant pas le loisir a cette heure, que j'ai beaucoup de lettres a ecrire et que j'ai deja eté interrompu plusieurs fois pendant que je fais la presente. Je viens donc aux affaires publiques, desquelles il ne s'en fait nulle ici, et vous dirai touchant les affaires d'Angleterre, que selon mon sentiment nous n'avons rien de bon a attendre de cette nation, qui hait le notre, et que le plus grand bien, qu'ils nous puissent faire, c'est de s'entendre mal avec la France, et de se brouiller dans leur propre gouvernement. Car de quelque facon que nous envisagions les affaires, il est certain, que le roi est si fortement engagé avec celui de la France, qu'on ne l'en detachera jamais que contre son gré, et que, quelque authorité que puisse avoir le parlement assemblé, il est bien debile quand il ne l'est plus, et ca depend du seul vouloir au roi, qui est maitre d'eux tous, quand ils sont separez, plus qu'il ne le sont tous ensemble contre lui seul, quand meme ils

sont conjoints; c'est une terrible bete, il est vrai, que le peuple, mais une milice bien disciplinée et bien obeïsante est bien plus forte que tout cela. J'apprens avec beaucoup de joie la retraite, que les Francois ont deja faite et celle, qu'on peut esperer qu'ils feront ensuite.

Je ne scai pas, par quel droit Messieurs les Etats Generaux changent le gouvernement a Utrecht, qui est une province d'union, qui a eté ni defendue ni reconquise par leurs armes, et que meme durant son abstraction on l'a considerée ainsi, aussi bien que les autres deux provinces, dont on ne devoit point souffrir la presence des deputeez, si on avoit eu un sentiment contraire. Il y a une justice naturelle, qui ne s'eteint jamais, qui est de faire a son prochain ce qu'on desiroit qu'il nous fit dans un meme cas, et je ne crois pas, que Messieurs d'Hollande, s'ils avoient êté dans le malheur ou les autres ont etez, et qu'ils en fussent revenus, trouveroient bon, qu'on les separoit de l'union pour en faire une conquête. C'est une affaire, qui ne me touche pas, mais je suis fort tendre du coté de la justice, et n'ai pu voir sans horreur une sentence, que nos gens ont donnez contre un certain De la Lande a Naarden [1]), et qui a eté approuvée de votre ami, vous l'enverres (l. en verrez?) la copie ci-jointe. Je fus avant hier rendre visite a Messieurs les mediateurs, ou j'eus une grande conversation avec Monsieur Spar sur les affaires de la paix, qu'il tient pour desesperée et moi pas. Je (ne) vous dirai pas tout notre discours, mais je vous puis assurer, que je le fit bien revenir des sentimens, qu'il m'avoit cy-devant temoignée et comprendre que ce n'estoit nullement leur interêt de faire continuer la guerre et encor moins de voir l'aggrandissement de la France par l'affoiblissement d'une republique, qui ne s'est jamais voulu etendre plus loin, et qui a toujours travaillée a tenir les affaires de l'Europe dans une assiette, qui empechat, que les plus forts ne se prevalassent uniquement sur les plus foibles, et comme je lui avois deja dit, que mon dessein etoit de m'en retourner en Brabant, il me pria fort de vouloir encore differer pour quelque tems mon voiage,

1) Voyez: Wicquefort, vol. IV. p. 589.

afin de pouvoir contribuer quelque chose au succes de la negotiation, en cas qu'ella se renouat. Monsieur de Lira, que je vis hier chez lui, apres qu'il m'avoit eté chercher deux jours de suite chez moi avec son collegue, me fit la meme priere, et me dit que, quoiqu'en pourroient sentir les autres, il savoit, que la paix etoit le bien commun de tous les interressées et qu'on la desiroit en Espagne, et que lui etoit assez sot et assez etourdi, puisqu'il ne vouloit point passer pour un grand politique, pour la conclure quand on la pourroit faire raisonnable, aussi bien qu'il avoit fait le traité de la Haye. J'ai promis a l'un et a l'autre, que je ne partirois point d'ici, si long tems qu'ils jugeroit que je les puis etre utile. Voila Monsieur, les mauvois offices, que je rends a ma patrie.

Vous pourrez bien Monsieur, m'envoier dorenavant vos lettres par la voie de nos ambassadeurs, pourvu qu'elles soient dans le pacquet pour Monsieur Maastricht, leur secretaire, qui est fort de mes amis, mais je ne sçai pas si elles m'en seront plustot rendues.

Monsieur [1]),

Je ne scay pas si vous estes autant mon amy que je suis vostre serviteur, et que je l'ay esté de vostre maison autant de temps, que j'ay eu le honheur d'en estre cognu. Si j'en consulte seulement la fortune et ses partisans, je ne dois point croire qu'un homme, qui est abandonné de l'une, ait rien a esperer des autres, mais si au contraire je considere comme je le dois vostre vertu, je suis persuadé, que vous ne voudrez point de mal a une personne, qui ne vous en a jamais fait, pour laquelle vous avez eu autrefois quelque consideration, et qui peut estre devenu malheureux, mais qui n'est asseurement point coulpable.

1) Cette lettre, qui se trouvait insérée dans la liasse de 1672, est vraisemblablement la copie de la lettre au Rhingrave, dont l'auteur parle dans celles du 5, du 8 et du 12 Décembre 1673; en ce cas il faut qu'elle ait été jointe à la precedente, nº 100.

J'ay servy, il est vray, ma patrie avec tout le zele et toute la fidelité, que j'ay creu le devoir faire en vertu du serment, que je luy avois fait, et en conformité du gouvernement, que j'y ay trouvé, car je n'y suis entré qu'en 1660. Je n'ay fait ny bien (ny) mal a Monseigneur le prince d'Orenge, le premier parceque je ne l'aurois point pu quand je l'aurois voulu, et l'autre parceque je ne l'aurois point voulu quand mesme je l'aurois pu. Toutes les fois que j'ay esté obligé de parler sur le subject de Son Altesse, je l'ay fait en conformité de mes ordres, quand je l'ay fait au nom de mes committends, et tousjours a son avantage. Quand je l'ay fait de mon chef, tout ceux, qui en parlent autrement, me font tort, mon esprit ayant tousjours panche vers la moderation et esté naturellement ennemy de toute sorte de violence et de severité. Et on poura voir dans les lettres, que j'ay escrit de Paris a feu M. de Witt, que mon sentiment a esté, que Monseigneur le prince d'Orenge n'estoit ny de naissance ny de moyens en nostre pays pour y vivre en particulier, et que ce qu'il faloit faire pour luy devoit se faire de bonne grace. Si Monsieur vostre pere, Messieurs de Zulestein et de Buat etc. vyvoyent encore, ils ne me refuseroyent (point) le tesmoignage des services, que j'ay tousjours rendu aux amys et aux serviteurs de la maison quand ils en avoyent besoing, car ce n'estoit qu'a moy qu'ils s'addressoyent. Et si entre les vivans Monsieur le comte de Styrum, Messieurs de la Lecq et de Langueracq me veulent rendre justice, ils feront la mesme chose. Je ne dis pas tout cecy Monsieur, pour me vanter de ma conduitte ny pour en pretendre aucune recognoissance, au contraire je me console de mon malheur s'il a peu contribuer quelquechose au repos de ma patrie, et toutes les dignitez du monde ne me sont point assez considerables pour me le faire troubler. Tout ce que je demande de vous est un office, quy ne vous coustera gierre de peine et me fera beaucoup de bien.

Monsieur d'Odycq m'a dit, qu'il a parlé a Son Altesse sur mon subject et l'a prié en mon nom de vouloir me favoriser d'un acte de acte de seurté ou de sauveguarde et d'un passeport pour me servir a retourner en Hollande et a y

demeurer en seurte, que Saditte Altesse luy avoit respondue, qu'elle n'avoit rien contre moy et qu'elle me donneroit l'acte et le passeport que je demande, dont je luy suis infiniment obligé. Mondit sieur d'Odycq se trouvant pressé au voyage de Hollande pour l'indisposition de Madame son espouse, et par ce subject hors d'stat de s'en retourner a l'armée et de me procurer les dittes actes, m'a conseillé de prendre la liberté de vous escrire ce mot, pour vous prier Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté de me rendre l'office, qu'il m'avoit promis et dont il a desia frayé le chemin, qui est de prier Son Altesse de ma part de vouloir me gratifier d'un acte de sauveguarde pour me servir en Hollande, et d'un passeport pour passer d'icy avec mes gens, carosse, chevaux et bagage a Envers, afin de me rendre auprez de ma famille et mettre ordre a mes affaires domestiques et a l'education de mes enfans, mon dessein n'estant pas de passer jusques en Hollande que Son Altesse n'y soit de retour et que je n'y puisse jouïr de la faveur de sa protection.

Voila Monsieur, la grace que je vous demande; je la recevray, quand vous aurez la bonté de m'en envoyer les effects, avec toutte la recognoissance, qu'on peut attendre d'une personne, qui ne fut jamais tachée d'ingratitude, et tesmoigneray en toute sorte d'occasions, que je suis veritablement...

N° 101.

Ce 8 Decembre 1673 [1]).

Vous aurés vue par le contenu de ma precedente, qui a eté du 5, en quels termes j'en suis avec Monsieur d'Odyck, dont j'ai eté obligé de me servir en mon affaire, d'autant qu'il a eté le seul, qui a temoigné de m'y vouloir servir. Le rapport, qu'il m'a fait avant son depart d'icy, a eté, que Son Altesse lui avoit dit, qu'elle n'avoit rien contre moi,

1) D'après les copies.

et qu'elle me feroit expedier les actes, que je demandois, me conseillant d'en ecrire un mot a Monsieur le Rijngrave pour en faire ressouvenir Son Altesse. Vous avez ensuite vu Monsieur, ce que j'en ai ecrit a Monsieur le Rhijngrave, et je crois vous avoir aussi mandé que la reponce de Son Altesse n'avoit point eté tout a fait conforme au rapport de Monsieur d'Odijk, se reservant d'y songer a la Haie, et eclattant en meme tems contre Monsieur de Monbas, avec lequel ceux, qui savent les affaires de notre famille, savent bien que j'ai des interets opposez, mais point de communs, tout son but allant a obliger ma soeur de vendre son bien en Hollande, de le transporter en France, et d'y venir elle même, pour se detacher de tous les interets de sa patrië et de ses parens, et de s'approprier, aux depens de mes enfans, le reste du bien de notre famille, dont il s'est deja rendu maître pour la plus grande partie, ce que jusqu'ici j'ai empeché par les conseils, que j'ai donné a ma soeur, et ce que je pourrai sans grande difficulté continuer d'empecher, en cas que je puis retourner chez moi et y faire venir ma soeur, comme c'est mon dessein; la ou au contraire, si j'etois obligé de me retirer ailleurs et vendre une partie du bien, que j'ai en Hollande, pour en vivre la ou je serois, je pourrai dificilement dissuader ma soeur de faire ce que je me trouveroi obligé de faire moi meme, par ou vous voiés bien, que le plus grand service, qu'on peut rendre a Monsieur M., est d'empecher mon retour en Hollande, ce que je ne croit point etre le dessein de Son Altesse, et c'est de cela seulement qu'il la faut detromper, et la seule personne, qui le doit et le peut faire est Monsieur de C., comme m'etant assez proche parent pour connoitre les interêts de notre famille et savoir, qu'il n'y a point de personne au monde, qui m'a fait plus de tort que Monsieur de M., bien que l'egard, que j'ai toujours eu pour l'honneur de ma maison, m'ait empeché d'eclater et de le tirer en proces. J'ai pourtant toujours satisfait a l'exterieur avec lui, et par ainsi je n'ai pu m'enpecher de la voir si longtems qu'il a eté en meme lieu avec moi, mais, durant le tems que j'ai eté en Braband, je n'ai tenu aucun commerce de lettres avec lui, et comme il me pria a son depart de cette ville de lui

vouloir ecrire et de recevoir de ses lettres, ce que je lui ai refusé tout a plat. Puis(que) doncque Son Altesse ne fait plus scrupule de dire ouvertement qu'elle n'a rien contre moi, comme effectivement je ne lui en ai donné jamais aucun sujet, je crois que Monsieur de C. ne doit point faire de difficulté de se joindre a Messieurs d'Odijk et le Rijngrave pour me servir conjointement; en ce cas je lui ecrivrai une lettre, contenant les raisons, qu'il pourra dire ou même faire voir a Son Altesse, en l'assurant de la verité du fait, au tems (l. autant) qu'il en pourra avoir connoissance. Je vous prie de lui en parler et de me faire savoir ce qu'on peut esperer de lui. Cependant, voiant qu'on ne songe plus icy a la negotiation, mon dessein est de m'en retourner a Anvers, pour quel effet Messieurs les envoyez d'Espagne, qui sont icy, me font venir des passeports de Monsieur le comte de Monteray, et comme je suis persuadé, qu'un passeport de Messieurs les Etats Generaux me seroit et plus honorable et plus efficacieux que celui des ambassadeurs, et que c'est une affaire, qu'on ne refuse a personne, pourvu qu'il la paye, je vous prie de me faire dresser une requete sur ce sujet, d'en parler a vos amis, et de me faire expedier un tel passeport, a savoir pour m'en aller d'icy en Braband avec ma compagnie, qui est Monsieur d'Overschie [1]) de La Haie et trois valets, six chevaux, carosse et hardes, qui ne sont qu'un coffre et une valise, qu'on met au derniere du carosse. Si on peut faire mettre dans le passeport: pour passer d'icy en Brabant et ensuite en Hollande, j'en serois bien aise, sinon je me contenterois de passer seulement en Brabant, et de songer au reste quand je serai la. Je donnerai ordre a Monsieur le resident de fournir l'argent pour le dit passeport; je ne pense pas, qu'il y ait aucune difficulté quand il y a un bon president, car c'est une chose qu'on ne refuse a personne, et qui est principalement due a un sujet de païs, qui y a son bien, qui en paie les charges, et qui n'en est sorti qu'au sujet du service, qu'il lui a rendu et pour lequel même (l')état lui doit l'indemnité.

1) L'aieule de l'auteur portait le nom d'Overschie: donc il s'agit probablement d'un de ses cousins.

Je trouve, que ma presence est necessaire en ces quartiers pour divertir l'esprit de ma soeur a ne point prendre des resolutions, qui me pourroient etre prejudiciables. Voici un mot a Monsieur d'Odijk, seulement pour le faire ressouvenir de mon affaire. Si Monsieur de C. s'en veut meler, il la lui pourra donner pour avoir l'occasion d'en parler et de savoir l'état en laquelle elle est, sinon vous m'obligerés Monsieur, de la lui faire porter par un de vos valets. Je viens de recêvoir des lettres de Mr. Langewagen de Haarlem. Il ne se passe rien icy digne de vous etre communiqué. L'armée Françoise est a deux lieues d'ici et fait beaucoup de degat a l'entour de cette ville, ou on fut, il y a trois jours, si allarme, qu'on fit dire aux bourgeois, qu'ils tinssent leurs armes prets pour s'en servir en cas de besoin la nuit suivante. Les imperiaux sont encore dans leurs quartiers, ou ils se sont rangez dix jours de suite en bataille pour attendre les autres. Ceux, qui ne voient point l'interieur des affaires, disent, que ce sont des mechans tant les uns que les autres, qu'ils s'entre-entendent, et qu'ils viennent tour a tour les piller. Adieu. Je n'ai plus de loisir; faite, je vous prie, mes baisemains a tous les bons amis. Je vous prie encore d'envoier cette inclose a Monsieur d'Osma [1]).

J'avois deja fermé et cachetté la presente, quand on m'a rendu la votre du 4, sur laquelle je ne vous dirai que deux mots: que vous m'obligerés infinement de donner vous meme cette inclose a Monsieur d'Odijk, puisque je vois que vous ne faites point de scrupule de vous en charger, pour mieux penetrer son intention que je crois etre bonne, et de tant plus qu'il sçait que j'en serai pas meconnoissant.

Si votre P. M. croit, que la France fasse presentement la paix en quittant tout, sans ancun echange, il est un ignorant, et s'il en abuse le gouvernement, il est un imposteur.

---

1) Peut-être George d'Osmael de Hertoghe, seigneur de Valkenburg.

N° 102.

Ce 12 Decembre 1673.

Vous aurez presentement receu et la copie de ma lettre a Monsieur le Rhingrave et celle que j'ay escrit a M. d'Odijcq. Je vous confie toute la conduitte de cette affaire, et me regleray selon les advis, que vous me donnerez. Car les nouvelles, qui viennent d'Anvers, me font croire, qu'on n'a pas encore envie de relacher de la persecution, qu'on nous a preparée. On m'escrit de la, que Mardy 5me de ce mois il est entré, par ordre de M. de Monterey, dans la maison de Monsieur de Mombas 2 conseilliers de Bruxelles, deux eschevins de la ville et 8 archers, qui se sont saisis de ladite maison et ont zele (l. scellé) tout ce qu'ils y ont trouvé, tenant sa personne en une si estroitte guarde, qu'une de mes cousines de Groot, qui est la auprez de mes enfans, ayant esté pour la voir, n'en a point peu obtenir la permission [1]. On l'avoit d'abord fort surprise par la demande, qu'on luy fit, ou estoyent les papiers et biens de feu son marry, et comme elle n'avoit de quelque temps receu aucunes de ses nouvelles, elle avoit cru sa mort, qui peut estre luy causeroit moins de mal que sa vie. On m'escrit, qu'au reste elle a l'esprit assez en repos, ne se sentant coulpable d'aucun crime, comme vous le pouvez bien croire d'une personne sage, pieuse et maladive comme elle est. Le comte de Monterey devoit arriver la en personne pour assister aux recherches, qu'on y doit faire; tout cela est apparement un des effect de l'entreveue(?) [2]) de Diest; est il possible que l'emportement puisse aller jusques la! J'ay empesche jusques cy, que Monsieur de Mombas n'ait fait imprimer un second livre, qu'il a fait depuis qu'on l'a executé en effigie a La Haye, mais je ne scay pas comment on poura empescher qu'il n'esclatte, et comment on jugera en France de cette action: on n'a jamais fait

1) Voyez sur cette affaire: Fruin, Aanteekeningen op Droste, p. 417.
2) Le mot est tâché d'encre, mais s'explique par le Journal de C. Huyghens, 5 Dec. 1673.

la moindre insulte a Madame de Marssin [1]) pendant que son mary commandoit les armees ennemies. Je ne scay pas ce que me diront Messieurs les ministres d'Espagne quand je les parleray de cette affaire, mais je vois bien, qu'il ne faut pas m'aller exposer la sans autre precaution. Je doute aussy si, persecutant ma seur comme on fait, on ait dessein de me gratifier, mais, comme j'ay dit cydessus, je vous en laisse Monsieur, le jugement et la conduitte, et me regleray selon ce que vous trouverez bon, mon dessein demeurant tousjours de rentrer dans le pays, mais de ne m'exposer point ny a La Haye ny a Rotterdam. J'ay veu icy la responce du roy de la Grande Bretagne sur la lettre de M. les Estats; elle contient des termes et expressions, qui pouroyent estre un peu plus polies, mais il faut confesser, qu'elle est bien forte, quand on la met en paralelle avec l'autre, qui a donne subiect a des reparties, qu'on aura de la peine a refuter. Je m'estonne que deux freres [2]), et dont l'un a sans doute beaucoup de talent, ont voulu eterniser leur memoire par la soubscription d'un escrit si foible et si mal debité; du moins devoit on un peu mieux estre asseuré du succez qu'on se figuroit de cette lettre avant que s'exposer a la veue et au jugement de tout le monde. Messieurs de Delft ont sans doute hasardé beaucoup en la demande qu'ils ont fait a l'assemblée de Hollande, mais je suis persuadé, que celuy, qui la decidera, ne hasardera pas moins. Si Son Altesse avoit un conseil de personnes bien advisees, ils luy conseilleroyent de profiter luy seul de cette demande et de confondre ceux qui l'ont-faitte, en disant que ceux, qui ont esté excusez l'année passée, n'estant pas moins gens de bien que les autres, et ayant desia une fois eu l'election, il les tenoit tous eligibles, de sorte qu'oultre la nomination, qu'on luy envoyeroit des villes ou on luy donne l'election, il pouroit encore indistinctement estendre

1) Jean Gaspard Ferdinand, comte de Marsin, étroitement lié avec Condé, entra au service Espagnol en 1651. Il appartenait à une famille noble du pays Liégeois.

2) Le mot „et", tâché d'encre, est incertain. Les deux frères sont Messieurs C. et H. Fagel, conseiller-pensionnaire et greffier.

son choix sur ceux, qui ont esté licentiez, et fortifier son authorité par leur jalousie en conformité de la maxime, dont c'est tres adroittement servy feu M. le prince Henry, son ayeul: Divide et impera. Je suis bien aise de ce qu'on s'est enfin accorde sur l'affaire de la taxe, mais je ne suis pas persuadé, que cela suffise pour nous sauver: il n'y a que la paix qui peut finir nos miseres, car si longtemps que la mer sera infestée et les rivieres occupees par nos ennemis, que je ne vois pas qu'ils evacuent encore, je vois la continuation des despenses, mais aucune ouverture au commerce et au gaing. Les Francois ont sans doute fait une grande faute de n'avoir point prevenu nos alliances par une paix raisonnable, mais je crains que nous n'en faisions une pareille, si nous ne nous servons de l'occasion de la faire presentement, sans attendre l'issue de la campagne prochaine, pour laquelle on fera sans doute de tres grands efforts. L'Espagne pouroit trouver sa seurté dans la continuation de la ligue, et nostre estat dans l'esloignement de ses ennemis, qui se contenteroyent presentement de quitter tout ce qu'ils ont chez nous pour des equivalents, dont on a parlé cy-devant; c'est a ceux, qui ont le maniement des affaires en main, a y songer. Vous scaurez sans doute par dela la grande victoire, que le grand-mareschal de Pologne Sobiesky a gaigne sur les Turcqs, c'est pourquoy je ne m'estendray pas ladessus. L'armée Francoise, qui a esté en ces quartiers, a passé le Roer et c'est retirée des environs de Maestricht; celle de M. de Turenne est, a ce qu'on dit, bien devalisée, et on debite mesme, qu'on n'est pas tout a fait satisfait de luy a la cour.

N° 103.

Ce 15 Decembre 1673.

Je vous ay dit Monsieur, dans mes precedentes, tout ce qui me sembloit toucher mon retour en Hollande. Mon dessein n'est pas encore tout a fait passé, bien que

les procedures, qu'on a intentees contre ma seur a Anvers, ne me semblent point promettre beaucoup de bien du cotté d'ou elles viennent. Un des conseillier de la cour de Braband luy dit, que cela ne venoit point d'eux mais de Hollande; il y a aussy eu, a ce qu'on m'escrit, des Hollandois meslé avec ceux, qui ont fait l'exploit. Elle a escrit une lettre a M. le comte de Monterey, qui luy est envoyée a Diest, aussy bien que le raport des commissaires, sur quoy on attend ses ordres. Le bruit de cette action a fait de l'esclat icy, et on s'estonne de la maniere, dont on use envers une femme malade et tres moderée en sa conduitte, que je scay avoir souvent blasmée les emportements de son marry, et comme il est d'humeur assez violente, je ne scay pas pourquoy on luy donné des nouveaux subjects de l'exercer, puisque, n'ayant rien a perdre en Hollande, il n'a point de mesures a observer a son esguard, et on ne sauroit luy rendre un plus grand service qu'en obligeant sa femme a s'en retirer pour jamais, aussy bien que le bien qu'elle y a. Je veux esperer, que le traittement rude, qu'on fait a ma seur, moderera un peu les esprits, quand ils verront le tort, qu'on luy fait, encore que ce ne soit point l'ordinaire que d'avoir pitie de ceux, qu'on a mal traitte. On ne fait rien a ma maison a Anvers; et si on trouve de mes lettres auprez de ma seur, on n'y verra rien qui me puisse nuire. Si on peut disposer S. A. a me donner les actes de seurté, que Monsieur d'Odycq m'a promis, je m'en serviray le plustost qu'il me sera possible, sinon je me contenteray d'un passeport de l'estat, qu'on ne peut pas me refuser et que pourtant je ne desire pas qu'on demande, qu'on ne soit asseuré de l'obtenir. Je croy, que c'est le Conseil d'Estat qui les donne, et que Messieurs de Geldermalsem et Slingerland[1]) ne refuseront pas de m'y servir, n'ayant besoing d'autre chose pour retourner dans un pays, d'ou je suis sorty sans y estre contraint, et par consequent ou je puis retourner sans en demander permission. Quand je l'auray obtenu, je ne feray point de difficulté de me transporter a Am-

1) Jacques van der Hooge van Borsele, seigneur de Geldermalsen, et Geoffroy van Slingelandt, membre et secrétaire du Conseil d'Etat.

sterdam et de la a ma maison de campagne, ou mon dessein est de faire mon sejour ordinaire. Si vostre amy se veut mesler de mon affaire, je ne doute pas qu'il n'en vienne a bout, et encore que generalement je ne fasse pas tout le conte qu'on peut sur M. d'Odycq, je ne laisse pas de croire, qu'il tachera de me servir en cette affaire. Je la fie Monsieur, toute a vostre conduitte, et j'en attends tout le succez de vostre soing. On ne fait rien icy que manger et boire, dont je suis bien las. M. l'électeur avoit offert aux imperiaux pour leur quartiers d'hyver les villes de Nuis et d'Andernach, moyennant qu'on luy rendit tous ce qui a esté pris dans cet esvesche depuis qu'ils y sont entrez, mais vous pourez bien croire, qu'on traitte cela de ridicule. Si les differents se pouvoyent adjuste(r) avec M. l'ésv(esque) de M(unster) et ensuitte avec celuy-cy, il y auroit de l'apparence, que ces petit accommodement donneroyent un grand acheminement a la paix generale, dont nous avons asseurement tous grand besoing et principalement nous, qui avons l'ennemy jusques dans nos entrailles et maistre de presque toutes nos rivieres.

En voulant fermer la présente je recois la vostre de l'11me, sur laquelle je vous diray seulement a la haste, que mon dessein n'est pas de precipiter mon retour, mais encore moins d'en quitter le dessein; que l'affaire d'Anvers poura faire un effect contraire a celuy qu'on en attend; que vous jugerez a ce que vous dira M. d'Odycq. Les passeport, dont je vous ay escrit, aura moins de difficulté que celuy de S. Altesse, et il sera tousjours bon qu'on l'obtienne si on peut, car je ne suis point d'advis qu'on le demande pour estre refusé. Je suis bien ayse, que mon jugement ne c'est pas trompe en mon (...) de C. La mort de sa seur [1]) m'afflige si fort, que je ne suis pas capable de l'exprimer: de tous mes parens il n'y en a pont eu, qui m'ait tesmoigne plus de tendresse et affection qu'elle. Le bon Dieu ait son ame et luy fasse sentir les fruicts du bien, qu'elle a fait en ce monde.

---

1) M. de Couwerve était le frère de Madame de Catwijck (V. p. 258).

N° 104.

Ce 19 Decembre 1673 [1]).

La vostre du 14 avec la petite enclose me fut rendue hier. Elle m'apprit la mort de Madame de Catwijk [2]), que j'avois deja prevue par votre precedente, ce qui n'a pourtant pas empeché, qu'elle ne m'ait touchée tres sensiblement. Le bon Dieu lui fasse trouver en l'autre monde le bien, qu'elle a fait en celui-cy. Je n'en ai pas encore reçu aucun avertissement de la part de sa famille.

Je vous rend graces tres humbles Monsieur, du soin et de la peine que vous prenés pour mon affaire. J'attendrai les copies, que vous a promis Monsieur v. B., et comme elles pourroient se perdre en chemin, je vous prie d'en tenir encore copie aupres de vous. Celui, qui m'a mandé ce que Son Altesse avoit repondu a Monsieur le R. sur mon sujet, est le frere de la dame, qui m'escrit la petite lettre. Vous vous etonnez sans doute de voir de quelles gens je me sers, mais il y a plus de sujet de s'etonner en voiant a quoi je suis reduit, apres avoir servi de si bon coeur tant de personnes, qui auroient honte presentement de l'avouer; quoi qu'il en soit, et le frere et la soeur ont de l'amitie pour notre maison, et la maison de leur grand pere, ou vous demeurés presentement, a eté la retraite et le refuge de ma mere durant l'enprisonnement de mon pere, apres qu'on l'avoit fait sortir du logement de Messieurs de Rotterdam; et pour vous en dire d'avantage, Madame de Bije, qui etoit niece ou fille de la soeur de mon ayeuil, a esté la seule personne du monde, a qui ma mere avoit fié son intention et la maniere de faire evader mon pere. Je fais cette digression pour vous faire comprendre Monsieur, que, quand vous croiés, que ces gens la me pourroient rendre quelque service, vous vous pouvés fier a eux. Le frere m'a aussi ecrit, qu'a leur retour a La Haye Monsieur le R. et lui en parleront a M^r d'Odijk; si a cela vous voulés bien joindre votre conduite et l'assistance de votre ami, je ne

1) D'après les copies.
2) Marie van Reigersberg, veuve du baron van Liere, Seigneur de Catwijck, cousine de P. de Groot.

desespere point du succes, puisque je ne demande rien qu'une sauvegarde, qui m'est due en conformité de la resolution du 27 Aout 1672, et un passeport, sans lequel je ne puis pas passer d'icy en Hollande. Je ne demande point d'emploi, mais mon repos dans un païs, que j'ai servi fidellement, et ou encore presentement je païe plus de deux tiers de mon revenu. Son Altesse a trop de prudence, de justice et de generosité, pour me refuser ce que je demande, moiennant qu'elle soit detrompée des fausses impressions, qu'on lui a sans doute donné contre moi. Si, a ce que contient ma lettre a Monsieur le R. et qu'elle a vue, on lui fait voir clairement, que je n'ai jamais eté present a rien, qui a eté fait contre elle; que ie n'etois pas encor dans les service du gouvernement, quand on a fait l'exclusion, et que je n'y etois plus, quand on a fait l'édit perpetuel, qu'on m'a obligé de signer a mon retour de Suede, il faudra, qu'elle meme s'etonne de voir exilée une personne, qui n'a jamais rien fait contre elle, pendant que ceux, qui ont tout fait, joissent de son amitié et de sa faveur. Enfin Monsieur, je vous remets la conduite de mon affaire, et me gouvernerai sur les avis que vous me donnerez, mais il faut de neccessité, que je voie jour a retourner dans le pais, ou que je prenne de toutes autres mesures; je ne scai pas de quelle acte vous parlés, quand vous me demandes si je l'ai reçue, car je n'en ai reçu aucun; je pouvois, il est vrai, entrer dans le pais sans celui de protection, mais il m'est impossible d'y venir sans passeport, et je ne comprens pas comment un état, qui est en guerre, puisse ne donner point de passeport, et comment, s'il se donne, on me le peut refuser. Messieurs de la Chambre de compte ont expedié mes declarations, et Messieurs du Conseil d'état en ont signé l'ordonnance, et ceux qui l'ont signé, entre lesquels est Monsieur de Outshoorn [1]) m'a fait saluer de sa part, en temoignant me vouloir servir la ou il pourroit, de sorte que, si c'est la qu'on le peut obtenir, je ne doute pas qu'ils ne me la donnent; et vous pourres s'il vous plait donner ordre a Monsieur le resident, quand vous le verrés,

1) Corneille de Vlaming van Outshoorn, membre du Conseil d'état.

de le demander et de le payer, car c'est lui qui tient ma bourse. Vous y pourrés voir des chesnets assez beaux, qui sont destines pour la personne, a laquelle vous devez donner ma lettre. Je viens aux affaires publiques, dont je ne vous dirai pas plus que je n'en scai, ce qui ne sera pas beaucoup de chose. Les dernieres lettres, qu'on a icy de Monsieur de Straasbourg, sont de Coesfelt [1]), ou apparement il boit avec Mr. de Munster a la santé du roi de France et au bon succes de ses armes. Cependant on me dit hier au soir en confidence, que Monsieur l'electeur devoit ce jourdhui faire sa declaration finale, qui seroit, que, moiennant qu'on lui rendit le lieu de sa residence, qui est Bonn, il mettroit entre les mains de l'empereur, par forme de sequestre, toutes les places de ce diocesse, et en feroit sortir tout ce qu'il y a de Francois, et pour vous en dire mon sentiment ouvertement, je ne crois pas, que ni les imperiaux, ni les François s'y conforment. Je vois, qu'on se flatte encore chez nous de quelque changement en Angleterre mais je n'en suis pas persuadé, et cependant les impressions empechent les sentimens, qu'on pourroit prendre serieusement sur les affaires de la paix. J'eus avanthier une assez longue conversation sur ce sujet avec Mr. de Williamson, qui me dit, que le roi son maitre avoit ecrit a tous ses alliez, qu'il demeureroit ferme dans l'alliance, qu'il avoit fait avec le roi de France au sujet de cette guerre, et, continua le dit sieur Williamson, qu'il s'etonnoit de ce que ceux, qui avoient le plus grand besoin de la paix, etoient ceux, qui l'empechoient le plus. Je lui repondis, qu'il y avoit deja longtems que je les entendois parler comme cela, mais qu'avec sa permission je lui dirois mon sentiment plus ouvertement, qui etoit, qu'il n'y avoit personne dans l'un ou dans l'autre parti, qui n'eut deja l'eau jusqu'a la bouche, et qui n'eut besoin de repos; qu'on avoit commencé cette guerre pour une espece de gloire, et presentement qu'on ne la continuoit que par depit; que la France y avoit plus depensé d'argent que n'avoit jamais valu toute la conquête; que l'Angleterre n'en avoit remporté ni profit ni honneur;

1) Petite ville à l'ouest de Munster.

que l'Espagne n'y etoit entré que pour empêcher que la paix ne se fit point sans elle, et que l'empereur y pouvoit avoir des visées, qui ne seroient peut etre pas avantageuse a ceux meme, qui sont de son parti; que, quand a nous, qui n'y etions point entrez par choix, mais par necessité, qu'assurement nous devions souhaiter la paix, mais que, dans l'etat ou estoient presentement les choses, nous ne la pouvions pas faire qu'elle ne fut sure, et que, pour l'avoir telle, il etoit impossible, qu'on laissat dans les mains de France la moindre bicoque dans notre païs. Il m'avoua, ce qu'il n'avoit encore jamais fait, que j'avois raison en tout ce que je venois de dire, mais il me demanda quelle remede, et comment on pourroit faire la paix? Je lui dis, que c'estoit au mediateurs a y songer, que, moiennant que les interessez eussent la disposition de faire la paix, on en trouvoit toujours les moiens dans l'equité des conditions, mais qu'il n'y avoit point de raison a dire, qu'a cause qu'on nous a fait la guerre, et qu'on a pris une partie de notre païs sans aucune justice, il faille, que nous paions encore l'amende; que nous etions assez d'accord pour la pouvoir faire avec l'Angleterre, qui, aiant des interets assez communs avec l'Espagne dans le commerce, pourroit peut etre trouver des moiens pour y faire condescendre l'Espagne; que celle la pourroit trouver sa sureté, aussi bien que la satisfaction du roi de France, en quelque echange de places, qui seroient mieux a la bienseance des uns que des autres, et qu'enfin c'estoit la vraie vertu d'un bon politique de trouver des expediens, et que, quand on voioit que les affaires ne pouvoient point reussir de l'une façon, il failloit songer a une autre, qu'il ne failloit pas seulement changer des articles dans les projets, qu'on avoit faits, mais toutes les propositions, et en faire de plus proportionées a l'etat des affaires presentes; qu'il falloit de nouveau meler les cartes, et faire comme les faiseurs d'enigmes, qui, ne trouvant pas les mots qu'ils cherchent, remêlent toutes les lettres, et en forment de nouveaux. Il me repondit assez clair pour faire paroitre qu'il desire la paix, et presque tous en font de même. Si on avoit chez nous des veritables desseins pour la faire, je suis persuadé, qu'on en vriendroit

a bout, et je ne le suis pas, que la continuation de la guerre nous puisse rendre heureux, quelque incommode qu'elle puisse etre a nos ennemis ce fut en cette ville. Je dis hier a nos ambassadeurs, que, selon mon sentiment on ne feroit pas mal de se servir du tems propre a faire la paix, sans imiter les Francois, qui avoient si mal usé de l'occasion. Mr. de B. n'y repondit rien, mais Monsieur Ysbrands temoigna être de mon sentiment. Pour ce qui est de l'esperance, qu'on semble encor avoir chez vous de ce qui se fera en Angleterre, je ne suis ny de ceux, qui s'y fient trop, ny de ceux, qui s'en moquent tout a fait.

Je crois, que la paix n'est point hors d'esperance de venir de ce coté la, mais je ne suis point persuadé, que c'est par les voies dont on se sert, qui ne peuvent etre que tres offensantes pour le roi, qui en tout cas est oncle de Son Altesse, et qu'on devroit mieux menager. Mon sentiment est, que le parlement doit prier le roi, avec lequel nous n'aurons pas beaucoup de peine de trouver nos conditions, puisque on ne parle plus de l'affaire de la pêche, de vouloir induire le roi de France a faire une paix generale, tant pour le repos commun de l'Europe que pour, l'interêt de l'Angleterre. Et mon sentiment est, que le roi de France ne seroit pas faché de sortir de ce pas en donnant aux prieres de son allié ce qu'aussi bien il n'obtiendroit point de nous, et, les affaires etant dans un etat d'accommodement, le meme roi de l'Angleterre se pourroit entremettre entre les rois de France et d'Espagne, en faisant quitter Maastricht a l'un et quelque equivalent a l'autre. Les ambassadeurs d'Angleterre, qui sont icy, ne temoignent point desapprouver ce projet; le peu d'argent qu'on a en Espagne, ou on a à ce qu'on dit, pour en trouver, vendus pour 5 millions de charges, outre les terres de domaine, qu'on vend journellement dans les Pais-Bas, me fait croire, que la paix ne seroit pas mal a ce royaume, et pour ce qu'il est de nous Monsieur, vous savés ou nous en sommes. J'ajoute a cela, que le roi d'Angleterre, prenant cette resolution et la faisant savoir a Son Altesse, elle ne lui refuseroit pas d'y donner les mains. Je ne vous dirai aucunes nouvelles de ces quartiers, car je n'en scai pas. Monsieur

de Langewagen m'ecrit d'Amsterdam, qu'il a eté huit jours a Hoorn, mais incognito, que les Gecommitteerde Raden lui ont promis d'expedier ses affaires, et qu'alors il y retournera, que pour moi il ne voit nul danger dans cette ville, et que tous mes amis me conseillent de m'y fier plutot qu'en Braband, ou j'ai ma famille, detestant extremement la procedure, qu'on y fait a ma soëur. En voicy l'etat. Apres qu'on s'est saisi de sa personne et de ses papiers, on a tout examiné et rien trouvé contre elle; on lui a donc fait dire, qu'on savoit qu'elle avoit de grandes sommes d'argent aupres d'elle, ou dans la ville, apparement de celui, pour lequel son mari avoit vendu la Betuwe, et qu'on vouloit savoir ou il etoit, et qu'il n'y avoit rien a esperer pour elle qu'elle ne le decouvroit. Comme elle tourne cela en raillerie, on lui demande ou etoient ses joiaux; elle dit, qu'elle les avoit vendu et mangé. On lui demanda où, et elle repondoit, que c'estoit en Hollande. Enfin, quand on a vu qu'il n'y avoit rien a faire de ce coté la, Monsieur Veegmans, conseiller de la cour de Bruxelles, l'est venu voir par forme de civilité, et lui a dit que son affaire etoit de nature a ne pouvoir etre decidée par un arrêt du conseil, mais seulement par ordre de Monsieur le comte de Monteray, et que pour ce sujet il lui conseilloit de faire un present a Son Excellence de deux ou trois mille francs, pour avoir la meme licence, que les autres Francois qui sont la, de demeurer dans le pais durant cette guerre, et comme elle repondit la-dessus, qu'outre que ses affaires ne la mettoient point en etat de faire des presens, elle n'auroit pas l'impudence d'en faire un de cette nature a un grand seigneur, le dit conseiller en aiant fait apparement rapport, on lui a envoié un passeport, avec ordre de se retirer. Cela s'est fait le 27 passé; elle me l'a mandé le meme jour. Je lui reponds par cet ordinaire, et lui conseille de retourner en Hollande, dont elle ne seroit jamais sorti, si elle avoit suivi mon conseil.

N° 105.

Ce 22 Decembre 1673.

Je n'ay encore rien receu de vous, mais j'ay envoye voir si la poste est venue, et si je recois quelque chose, j'y respondray avant que fermer ma lettre. Je vous ay escrit par ma precedente tout ce que je croy pouvoir servir a obtenir les actes, que je demande, mais je n'en attens pas beaucoup de succez si vostre amy ne s'y employe, et ne fasse voir a Son Altesse le tort, qu'on me fait. Vostre ministre l'empeschera autant qu'il poura; c'est luy, a ce qu'on me mande, qui est autheur du bel exploit, qu'on a fait a Anvers, dont toute la ville est scandalisée, c'est, a ce qu'on croit, pour voir si on ne trouvera rien dans les lettres, que je puis avoir escrit, dont on me puisse accuser, mais on cherchera longtems avant que trouver de quoy m'accuser avec justice, et avant que pouvoir justifier ces sortes de procedures. On a pris a la pauvre femme tous ses papiers, qu'on examine presentement, pendant qu'elle est estroittement guardée par quattre archers, qui luy font beaucoup d'indignité et luy couttent plus d'argeant que tout son mesnage. Comme si les charges, que nous payons en Hollande, n'estoyent pas encore assez grandes pour nous incommoder! Est il possible, qu'il se trouve des gens, quy se disent chrestiens, capables de tant de cruaute? On ne fait, comme vous le pouvez bien croire, rien icy. M. l'électeur n'a pas encore fait la declaration, dont je vous ay parlé en ma precedente, et quand il l'aura faitte, je ne croy pas qu'elle sera de beaucoup d'effect. Il est entre le marteau et l'enclume, et ne scait de quel cotté se tourner. Cependant je vous puis asseurer, qu'on souhaitte bien la paix icy, ou tout se ruine, et je suis persuadé, qu'on la pouroit faire, si on la desiroit chez nous, et peut estre qu'on ne feroit pas mal d'y songer, puisqu'il n'y a plus gierre d'apparence qu'on reussisse dans les visees, qu'on a eu en Angleterre, dont le roy, qui n'a point d'aversion pour la paix, mais qui tesmoigne ne vouloir point se desgager de l'alliance qu'il a fait, pouroit prendre de l'aversion

pour ceux, qui ne la desirent pas. Je vous ay escrit par ma precedante la conversation, que j'avois eue sur ce subject avec M. Williamson; j'en ay eue depuis une avec M. Barillon, dans laquelle j'en (l. ay) bien apperceu, qu'on pouroit quitter tout ce qu'on tient encore chez nous, moyennant un eschange avec les Espagnols, qui ne seroyent peut-estre point faschez d'avoir Maestricht par cette voye. Il est vray, que Dieu benit assez presentement les armes de l'estat pour en attendre des grands succez, mais comme elles son journalieres, il est quelquefois de la prudence de n'attendre pas le revers de la fortune, comme ont fait nos ennemis.

En voulant fermer la presente je recois la vostre du 18. Je vous laisse Monsieur, la conduitte de tout ce que vous croirez qu'on poura faire pour moy. Mon dessein n'estant plus de retourner a Anvers, c'est pour la Hollande que je demande le passeport, en cas que Son Altesse fasse difficulté de me donner l'acte de seurté, qu'elle m'a fait esperer, et en cas que, nonobstant ce refus, on me conseille de retourner dans le pays. Je crains que, si on demande l'acte susdit quand Son Altesse sera a La Haye, elle n'en communique avec le premier m(inistre), et que celuy-la ne l'empesche. Je doute fort si les affaires d'Angleterre aillent si loing qu'on les debite par dela, et suis persuadé qu'un roy, qui veut prendre le soing de ses affaires, a bien du pouvoir sur l'esprit du peuple qui ne demeure d'ordinaire pas longtemps dans la mesme assiette. Je respondray a la lettre de M. de Catwyck [1]) par le prochain ordinaire, n'en ayant pas le loisir a cet heure. Adieu. Faites mes baisemains aux bons amys.

N°. 106.

Ce 26 Decembre 1673.

Ce(s) quartiers ne sont pas mieux fournies de nouvelles que les vostres; les armees estant entre deux, c'est de la

1) Le fils de la défunte Madame de Catwijck. (Voyez p. 258).

qu'il les faut avoir. Nos ambassadeurs, qui n'en peuvent pas manquer, ne me les communiquent point, et ceux, que les autres debitent, me sont suspectes. Tout ce que je vous puis dire est que les troupes de S. A. avec celles d'Espagne sont dans le pays de Liege, que quelques regiments des imperiaux ont pris la mesme route, que les pont, que M. de Luxembourg avoit fait construire, a esté emporte pour (l. par) le courant impetueux de la riviere, et qu'on croit mesmes, qu'une partie de son avantguarde a esté battue. Voila bien du changement en peu de tems; j'espere que le bon Dieu le fera continuer, et tiens que les Francois auront moins de peine a quitter nostre pays qu'a regaigner le leur; ils se pouront consoler de beaucoup d'exemples qu'il y a de pareilles fortunes dans le monde, ne fut ce que leur conqueste de Naples soubs Charles 8. Dieu a mis des bornes a l'ambition aussy bien qu'aux autres vices, et quand il veut chatier les pescheurs comme il nous a fait, ce n'est pas tousjours pour enrichir de leurs despoulles ceux, qui ne valent pas mieux qu'eux. Quelque nombreuses qu'on veuille faire les armées de France pour la campagne prochaine, elles ne seront pas fort redoutables: nous savons chez nous ce que c'est des nouvelles levees, oultre que les Suisses protestans ne leur en veulent point permettre, que l'Allemagne aura peine a en fournir chez soy, et que celles, qu'on fera en France, ne seront pas de grande efficace; aussy ne trouveront ils pas les passages ouverts, comme ils ont fait l'année passee. J'apprens cependant avec beaucoup de joye, qu'ils continuent leurs evacuations, et espere, que le reste suivra le commencement. Je viens Monsieur, a la vostre du 20 et mes affaires particulieres, car vous aurez veu mon sentiment sur la demande de Messieurs de Delff dans mes precedentes, et, pour les nouvelles, qui viennent d'Angleterre, je les tiens un peu subjettes a caution, tant de l'une part que de l'autre; ce n'est pas que je ne croye, que non seulement le peuple et le parlement mais le roi mesme desire la paix, mais que je (ne) croy pas qu'on le contraindra a la faire separament et a rompre la parole, qu'il a donne a ses alliez, et c'est sur quoy je trouve la responce du roy a la lettre de M. les Estats assez forte, et attendray

avec impatience a voir la replique, qui sera apparement de la mesme main que la premiere.

Je voy bien par la responce que vous me faittes Monsieur, aprez avoir veu M. d'O., que je n'ay pas beaucoup a esperer de ce cotté la, et que si on n'y employe d'autres personnes, je n'auray qu'a hasarder le parquet ou a songer a une autre retraitte, car asseurement je suis las de la vie vagabonde que je meine, et a estre logé dans une hostellerie, ou la despence est grande et la vie desreglée. Comme je ne cherche que le repos a ma maison de campagne, il faut qu'il y ait des ames bien noires, qui me le veulent empescher. Vous scavez bien qui j'en soupsonne, et on me confirme tous les jours dans ce sentiment. Je suis pourtant encore persuadé, que M. d'O. y travaillera et y pourra reussir en cas qu'on luy donne un bon guide, et depuis que Son Altesse a dit assez ouvertement qu'elle n'a rien contre moy, et cela plus d'une fois, je ne scay pas pourquoy on fera scrupule de luy en parler, puisque je ne demande qu'un acte, qui m'est deu en vertu de la resolution du 27 Aoust, et dont je n'ay peut estre pas tant besoing qu'on pense, car il y en a d'autres quy l'ont demandé, qui ne l'ont point obtenu, et qui ne laissent pas d'estre en seurté chez eux. Je suis persuadé, que, si vostre amy s'y veut employer conjoinctement avec les autres, qu'il y reussira, mais je croy que l'affaire est plus faisable hors que dans La Haye, en tout cas je ne puis point partir d'icy sans passeport, car je ne puis pas passer le pais des ennemis et venir dans le nostre sans cela. Je vous en laisse le soing et la conduitte sans rien presser, car la saison n'est pas encore propre au voyages; il le faut demander sans beaucoup de bruit, et moins on y tesmoigne de sc(r)upule, moins on y en rencontrera. Le monde commence a estre detrompé sur mon subject et a attendre mon retour, si bien que je ne scay pas comment on pouroit me refuser un passeport, qu'on ne refuse a personne.

N° 107.

Ce 29 Decembre 1673.

Il ne se passe rien icy, dont je vous puisse entretenir, sinon qu'on sy plaint assez generalement du deguast, qu'y font les armees, et du peu de respect qu'on porte au passeport des passagiers. Les lettres de Liege du 26 disent, que les armees ennemis n'estoyent qu'a quattre heures l'une de l'autre, et qu'on y attendoit quelque action decisive, dont je ne suis pas tout a fait persuadé. Monsieur d'Ysola n'est pas encore de retour de son voyage de Liege ou pour mieux dire vers les armees. Madame d'Ysola me dit hyer, qu'elle ne scavoit ny ou il estoit ny quand il devoit revenir, n'en ayant eu aucunes nouvelles. Ceux de Nuyts ont, il y a trois jours passé, fait une insulte a ceux de Carpen, dont ils ont enlevé pres de deux cent chevaux. M. de Haren part d'icy demain ou aprez-demain pour la Hollande et la Frise. On ne parle non plus de la paix icy que d'une affaire absolument desespere. Je seray bien ayse de voir, quand on en poura avoir copie, la replique a (l. de) Messieurs les Estats au roy d'Angleterre. J'attens aussy les copies, que vous a promis M. van den B. Si je puis obtenir par l'assistance de vostre amy un acte de seurte de Son Altesse, ou au defaut de celuy-la un passeport de sa main, qui poura faire le mesme effect, je ne feray point de difficulte de retourner dans le pays par la commodité qui s'en poura offrir. Mais si cela ne se peut obtenir, il faut de necessité que j'en aye un de l'estat, ou que je songe a une autre retraitte. Je vous en fie Monsieur, la conduitte, sans vous attacher au temps, car je ne manque pas de patience. Ce que je demande, et qui peut se contenter d'un passeport de Son Altesse, ne me semble pas une affaire fort difficile pour une personne, qu'on me dit avoir beaucoup de credit auprez de Son Altesse, et se fera selon mon sentiment mieux a la campagne qu'a La Haye, pour les raisons, que je vous ay escrit cy-devant. Adieu. Je vous demande pardon Monsieur, de vous importuner encore de cette affaire, et prie Dieu de vous combler de toute sorte

de benedictions durant le cours et (l. de) cette nouvelle et plusieurs autres annees. Si vos lettres arrivent encore devant le despart de la poste, j'y respondray autant que le temps me le voudra permettre.

N° 108.

Ce 2 Janvier 1674.

Je respondray, Monsieur, par la presente avec plus de loisir a celle, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 25 du mois passé, et qui ne me fust rendue qu'apres le depart de la mienne du 29. Je suivray l'ordre, que vous y tenez, et vous diray en premier lieu, que j'ay bien receu la lettre qu'on m'a escritte au subiect de M. de Catwijck, comme je ne doute pas, que vous n'ayez aussy receu et fait tenir la responce, que j'y ay faitte. C'est une perte, qui me touché au vif, et qui le feroit sans doute encore d'avantage, si la douleur d'une perte bien plus grande pour moy n'estoit encore si recente dans mon ceur, qu'elle engloutit toutes les autres et c'est principalement pour trouver quelque consolation en l'education de mes enfans, que je desire si ardamment de me rejoindre avec eux, soit en Hollande soit aillieurs. J'attendray les copies de M. v. B. quand il vous les aura donnees; mon intention est de les faire imprimer avec un mot de lettre de peu de lignes, pour servir a detromper ceux, qui peuvent encore estre deceus au subiect de ma conduitte, mon dessein n'estant point de chocquer personne, mais seulement de me justifier. Je suis bien ayse de ce que vous voyez la dame, du frère de laquelle vous me parlez, car elle a de l'esprit, et je croy qu'elle est de mes amies. Je croy, qu'effectivement vous ne jugez pas mal du frere, et aurois tort de m'en servir, si ceux, qui devroyent estre de mes amis, le volussent faire. Il m'a esté voir deux fois a Envers, la premiere en allant et la seconde en retournant de Charleroy, et ce fut alors qu'il me dit, que f(e)u M. l. R(hingrave) luy avoit donné ordre de me

dire, qu'il avoit parlé avec Son Altesse sur mon subject, et que Son Altesse luy avoit dite positivement, qu'elle n'avoit rien contre moy, mais qu'elle ne me conseilloit pas encore d'entrer dans le pays, a cause de la populace. Sa responce a M. d. O. n'a pas esté fort diferente de celle la, et vostre premier m(inistre) en a fait une pareille il y a huict (jours) a une personne, a la quelle il vouloit faire accroire, qu'il est de mes amys, et je suis persuadé que, sans me faire ny bien ny mal, on a dessein de m'empescher le retour dans le pays par forme de prevoyance et comme pour me faire eviter un peril, qu'on ne croit point assez evident pour le vouloir mettre en pararelle avec mon retour, et comme je ne me trouve point oblige de m'assujettir absolument au sentiment de ceux, qui les ont si opposez au miens, je demeure tousjours dans le dessein de retourner chez moy ou de faire un autre chez moy aillieurs, tant parceque la vie, qu'on meme (l. mène) dans un cabaret, ne peut estre que tres incommode et tres desreglée, qu'a cause que je ruine ma famille par les despences que je fais, et qui sont telles, que je ferois mon menage tout entier a ma maison de campagne pour ce qu'il m'en coutte icy, cela dans un temps, que je tire si peu que rien de mon revenu. Je reviens au frere dont nous parlions; com(m)e doncques je me suis trouvé obligé par le despart de M. d'O. et mesmes par son conseil d'escrire a Monsieur l. R., et que j'ay craint qu'il n'en dissimulast la reception, j'ay escrit en mesme temps a ce frere pour estre informé de ce qui se seroit passé, comme je l'ay este, sans scavoir pourtant si M. l. R. m'y a servi ou deservi, mais seulement qu'il fait mine du premier; si jamais vous le parlez sur mon sujet, vous appercevrez bientost Monsieur ce qu'il en faut esperer. Les chenets, dont je vous avois escrit, estoyent destiné pour M. d'O. quand il m'auroit rendu le service, qu'il m'avoit promis, et c'est pourquoy je croy encore, qu'il m'y servira s'il le peut. Ce n'est pas encore de luy que je me serois servy si j'avois eu a choisir, non plus que de Monsieur de Haren, qui partit d'icy avanthyer pour la Hollande et me promit de parler a Monseigneur le P. en ma faveur, et me semble, que j'aurois tort de refuser

le service de ceux, qui me l'offrent, et de guallopper mes amys, qui me fuyent et n'ont jamais daigne m'escrire un mot de lettre. Je vous diray pourtant comment je m'en suis explique avec M. de H. et comment je veus bien qu'on s'en explique de ma part, qui est que, croyant que les ignorans ayant eu assez de temps pour se detromper au subject de ma conduitte, mon intention est de retourner dans le pays, afin de ne point donner moy mesme subject de me subsonner par la timidite de mon absence, dans un temps ou tous ceux, qui ont esté persecutez comme moy, sont de retour sans aucun danger; que pour cet effect je n'avois besoing d'aucune permismission ny seurte, non plus que les autres, puisqu'en estant sorty sans contrainte, je pouvois y retourner sans ceremonie, mais qu'estant persuadé que . . . . [1]) c'estoit une deference que j'avois pour S. Al. et le tesmoignage de la confiance, que j'avois en elle, que de luy demander une seurté de sa main; il m'obligeroit s'il vouloit contribuer quelque chose a m'en faire obtenir l'effect, et pour un fois sortir de cette matiere, qui ne vous importune que trop. Je suis d'opinion, que si longtemps qu'on sera persuadé par dela, que je n'y retourneray pas sans un acte de cette nature, que je ne l'obtiendray pas, et cet pourquoy, si vostre amy s'y veut employer, je ne doute pas qu'il n'y reussisse, quand, aprez avoir remonstré le contenu de ce que j'ay escrit a M. l. R. et les deux autres raisons, que je vous ay escrittes, a Son Altesse, il la prie de me donner un acte, conforme a la resolution du 27 Aoust, ou un passeport de sa main, non pas pour authoriser mon retour, mais pour me servir au passages, et si on ne peut point obtenir cela, je vous prie Monsieur, de me procurer un passeport de l'estat aussytost qu'on le donnera, sans vous precipiter en aucune maniere, et c'est en quoy je me fie tout a fait a vostre soing, a vostre conduitte et a la bonté, que vous tesmoignez avoir pour moy. Monsieur de Bev(erningk) me dit avanthyer, qu'il estoit bien rebuté du sejour, qu'il faisoit icy, et je

1) Le passage suivant, écrit sur une feuille, qui se trouvait parmi les lettres de 1672, semble être la fin de celle du 2 Janvier 1674.

luy respondis qu'il devoit donc croire, que je le devois estre bien plus que luy, et luy contay ensuitte l'insulte, qu'on avoit fait a ma seur, dont il fut fort estonné, car il n'en scavoit rien. Vous me demanderez sans doute d'ou vient cette bonnace, et je m'en va vous la dire: il y (a) huict jour que, venant a la maison des ambassadeur pour y entendre le preche, la sale, ou on la fait, estoit si remplie, qu'il n'y avoit plus de passage pour aller a la place, qu'ils m'avoyent cy-devant assignée, si bien qu'on fut obligé de me faire passer par un detour, qui passe par devant l'antree de la chambre d'audience, ou le(s) ambassadeur escoutent le presche. Comme je veins vis-a-vis de cette porte, un gentilhomme sortit, qui me pria d'entrer, ce que je fis, et apres m'estre assis sur un siege a dos, que je trouvay la, on me pria de prendre un fauteuil de velours, tout de mesme comme ceux des ambassadeurs, ce que je fis. Le presche finy, M. de H., qui estoit le plus proche de moy, m'acosta et me tesmoignit desirer que je vinsse quelquefois jouer avec luy, ce que je luy promis, mais M. de B. ne fit pas seulement mine de me reguarder. Avanthyer, y estant retourné et m'estant posté dans la mesme place avant l'arrivé des ambassadeur, M. de B. en entrant me fit une revérence assez civile, et, le presche fini, s'approcha de moy et me parla assez gayement, soit qu'il ne voulut point faire paroistre devant le monde qu'il me fuyast, soit qu'il se trouve presentement hors de cette premiere apprehension, qu'il a eue, soit mesme qu'il ne se trouve pas autrement en estat de prendre la sene conjunctement avec moy, comme nous devons faire, Dieu aydant, Dimanche prochain; il en est venu jusques la, et nous verrons si le temps l'apprivoisera davantage. Je ne scay pas non plus que vous, si M. l. R. est mon amy, du moins jusques cy il ne l'a pas fait paroistre, mais je suis persuadé que, si vostre amy s'en mesle, il n'osera pas faire voir ouvertement qu'il ne l'est pas, et comme M. d. O. y profitera quelque chose, il le fera apparrement aussy. Quand a vous Monsieur, vous y agissez d'une generosité si peu commune, que je ferois tort a vostre vertu, si je m'ymaginois la pouvoir exprimer par mes parolles ou esgaler par ma recognois-

sance, et ce n'est pas un des plus foibles subjects de l'envie que j'ay de revoir le pays, que le moyen de vous embrasser et, en vous confessant combien je vous dois, vous faire aussy voir dans mon ceur combien je suis ravy de le vous devoir plustost qu'á tous mes amys ensemble. Ce qu'on desire icy, que M. l'électeur de Cologne fasse, est d'offrir a l'empereur indistinctement toutes les places de l'archevesché, moyennant qu'on luy restituast celle de sa residence, mais il a si peu de resolution et oultre cela est sy obsedé de ceux, qui le gouvernent, qu'on ne luy laisse pas le loisir d'examiner ce quy luy est utile. Cependant, si ce que vous dites qu'on croyt par dela estoit vray, c'est a dire que la France y consentit, l'offre en seroit desia faitte, et je ne scay pas comment la cour imperiale le pouroit refuser, puisqu' asseurement il luy faut un lieu de demeure ce que les conventions ne permettent pas que .... [1])

N° 109.

Ce 5 Janvier 1674 [2]).

La poste vient d'arriver, mais il n'y a rien de vous dans le paquet de Monsieur Coesfelt, ce qui me fait croire, que vous n'avés pas encore eté de retour d'Amsterdam dans le tems que la poste est partie de La Haye. J'espere pourtant, que vous y aurés reussi dans le succes des affaires, que vous y aviez. Si vous aves affaire a ma partie [3]), vous y trouvez de la besogne, car c'est un esprit, qui ne démord point. Je ne lui souhaite point du mal, ni a personne du monde, mais je ne suis pas faché de ce qu'il n'est pas trop bien avec le maitre, qui avec le tems commencera a connoitre les gens. Les lettres de Liege et de Maastricht disent, que la premiere est entrée dans

1) La page finit par le mot „que"; le reste de la lettre manque.
2) D'après les copies.
3) Apparemment le „parti" indique M. G. Valkenier.

les interets de l'empereur, et qu'il y a une si grande disette en l'autre, qu'un pain y coute un demi escu. C'est le vrai tems pour nous de faire la paix, et je n'en vois pas le succes fort difficile, si on la desire veritablement chez nous. J'en ai dit mes sentiment a Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre, à savoir que leur roi seul le peut faire, s'il s'y veut employer, son alliance avec la France lui donnant assez de credit pour y porter le roi, qui la desire surtout, pourvu qu'elle ne lui seroit point honteuse, a quoi il peut pourvoir en donnant aux prieres de son allié ce qu'il ne veut point a ses ennemis. Le meme roi est encore propre, si long tems que l'Espagne n'a pas rompu, de s'entremettre de (à?) leur accommodement, et de faire entrer dans ses desseins Monseigneur le prince d'Orange, dont il est oncle; et j'ai trouvé ces Messieurs la fort de mon sentiment, si chez nous on travailloit autant a faire une paix universelle qu'a dejoindre les deux rois, qui s'unissent plus fortement a mesure qu'on travaille a les separer. Quand je parle a ces Messieurs de cette sorte, je presuppose toujours, que l'Angleterre ne pretendra rien sur le droit de pêche et que la France ne tiendra pas une pouce de terre en notre païs. Mes ami d'Amsterdam m'ecrivent encore, que je n'ai rien a craindre en cette ville la, si bien qu'au refus d'un sauvegarde un passeport de Son Altesse me pourra suffire et, au defaut de celui la, un du Conseil d'état, mais le premier me plairoit le plus, et je suis persuadé qu'on le pourra obtenir, si on use tant soi peu de conduite, puisque cela ne se refuse a present.

. . . . [1])

Il y eut hier grand festin chez les mediateurs, ou je fus aussi prié, mais je n'y vins qu'apres avoir diné.

---

1) Ce fragment, sans lieu ni date, tiré des copies, paraît être d'une date antérieure au 29e Janvier, comme il est clair que l'auteur, étant très malade, ne peut avoir quitté sa maison durant les premiers jours de Février. Donc il faut bien supposer, que les copistes se sont trompés en l'insérant entre les nos 115 et 116. Il y a quelque apparence, que le fragment ne soit que la suite de la lettre du 5 Janvier, quoique celle-ci fût courte (voyez celle du 9 Janvier, où l'auteur en parle).

Monsieur de Williamson m'y parla avec plus de confidençe qu'il n'avoit encore fait, me dit qu'il avoit fait connoitre en Angleterre les pensées, que j'avois au sujet de la negotiation, et qu'on les y trouvoit assez raisonnable, qu'on travailloit presentement a trouver les moiens d'accommodement entre le roi et notre état, afin de pousser plus oultre quand cela sera fait. Toute notre difficulté tomba sur la permission de la peche, de laquelle il dit, que le roi ne pouvoit point demordre, mais je suis persuadé, qu'il n'y aura pas difficulté aupres du parlement a nous donner le traité d'entrecourt, si le dessein du roi n'est pas de chercher des obstacles au succes, qui peuvent etre trouvez en cet article et en celui du reglement du commerce des Indes, qui pourtant, aussi bien que (ce)lui de Suriname est d'ordre et une suite du traité de Breda. Monsieur de Beverning et Monsieur Williamson se sont deja vu deux fois, le dernier ayant le premier commencer la visite, mais incognito. Je dinai Samedi chez Monsieur de Lira, ou il m'avoit fait prier, car je ne va nullepart sans cette ceremonie, ou il me temoigna un grand desir de faire la paix et pesta fort contre ceux, qui ne la veulent; il a raison, car assurement, si la guerre continue, ce sera les Pais-Bas Espagnol, qui en portera le plus grand poids. Je ne scai pourtant pas s'il consentiront a quelque echange, sans laquelle je ne vois pas encore, que la France veulle quitter tout ce qu'elle tient encore chez nous, quand on donnera de retour a l'Angleterre, qui n'a rien a rendre. Je le trouve assez resolu (de) ne tenir rien chez nous, pourvu qu'ils aient quelque chose ailleurs, et je ne scai pas ce qu'on leur pourra donner, la ville de Cambray, qui est fort a leur bienseance, etant si fort considerée en Espagne, qu'on y croit, que toute la conservation du Païs-Bas depend de cette ville. Monsieur Battingius [1]) m'ecrit de Bergue, que Monsieur Turcq [2]) y a si fort ruine la charge de mon fils, qu'on en peut rien tirer; si vous le pouvés servir par votre ami au sujet du nouveau magistrat, qu'on fait

1) M. Melchior Bastingius, intendant et lieutenant du „drostambt" de la ville de Bergen-op-Zoom.

2) Voyez la note p. 114.

dans le mois de Mars, vous m'obligerez infiniment; il vous en viendra sans doute parler.

N° 110.

Ce 9 Janvier 1674 [1]).

J'ai eté bien faché d'apprendre par la votre du 4e le mal, que vous a cause votre colique, que j'espere que vous sera passée presentement, pour vous donner pour le reste de l'année toute la santé et la satisfaction, que vous pouves desirer. Quand vous aurez obtenu le passeport, que vous demandé pour moi, vous m'obligerez infiniment Monsieur, d'y ajouter votre bon conseil pour la conduite, que je devroi tenir, tant au sujet du tems que de la route, que je devroi prendre pour venir en surete a Amsterdam, ou je suis persuade que je serai hors de danger, et qu' avec le tems on se raccoutumera a me voir, pour aller de la chez moi avec moins de risque. J'attendrai aussi les copies de Monsieur V. B. quand vous les aures foit transcrire et rendrai graces a Dieu, quand vous seres en repos de toutes les peines, que je vous donne.

J'ai vu la replique, qu'on fait au roi de la grande Bretagne; elle semble etre ecrite avec plus de soin que la precedente, mais elle ne laissera pas d'offencer le roi en ce qu'elle continue de distinguer la foi de ses traitez d'avec les leurs, et de le traiter encore d'enfant en accusant son conseil de mauvaise conduite. Je scai bien, que cette methode est assez reçue dans les factions et guerres civiles, ou on ne veut pas attaquer directement son souverain, mais ce n'est pas par ces voies la, qu'on oblige un prince a changer les mesures, qu'il a pris avec ses ennemis, auxquels il n'a point a repondre de sa conduite. Vous me dires peut etre la-dessus, que ce n'est pas aussi pour gagner le roi, mais pour instruire son parlement,

---

1) D'après les copies.

et je crois moi, que cela se pouvoit faire d'une maniere moins offensente et peut être plus efficacieuse. Je ne suis point persuade, que le parlement se brouillera avec le roi, et cela n'etant pas, il ne peut que nuire de l'avoir offencé sans aucun fruit. Je ne puis pas comprendre Monsieur, comment vous n'avés pas reçu une de mes lettres, car je n'ai jamois manqué de poste a vous ecrire. Ma precedente a éte assez courte, a cause que je n'avois rien eu de vous cette fois la, mais celle du deuxieme du courant a eté de trois demi feuilles, et c'a eté dans celle la, que je vous ai communique les moiens, que je m'etois imaginé pour finir cette guerre ruineuse a toute l'Europe, par l'entremise du roi d'Angleterre. J'en ai dit mes sentimens aux ambassadeurs des deux rois alliez, et les ai trouvé assez conformes a mes pensees, pourvu que nos meditations tendissent a la paix, et qu'on traita la roi d'Angleterre plus obligeament qu'on a fait jusqu'ici, car le moien d'acquerir son amitié n'est pas de travailler a le mettre mal avec son parlement.

La reponse, que le roi a donné au memoire de l'ambassadeur d'Espagne sur le sujet du traité, fait avec notre état, est, comme vous savés apparement, que dans l'article secret de leur dernier traité ils s'entre-obligent reciproquement a ne donner aucun secour aux ennemis l'un de l'autre. Quand Monsieur Jenkins me le dit, je lui repondis, comme il m'avoit fait cy-devant, qui les traités n'etoient que pour amuser les ignorans, et qu'on pouvoit rompre toutes les fois qu'on y trouvoient son compte; que l'Espagne pouvoit faire de même, et que, leur alliance etant rompue, l'article secrêt ne seroit plus obligatoire ni de l'un ni de l'autre. Il est pourtant a craindre, que le peuple de part et d'autre, se trouvant assez bien du commencement qu'ils sont ensemble, ne temoignent quelque repugnance pour cette rupture.

Les apprets, qu'on fait chez nous pour la campagne prochaine, sont assurement tres considerables, mais aussi coutent ils bien chers aux pauvres habitans, et peut être qu'on pourroit avoir la paix a moindre prix. On tient encor icy, que Monsieur de Luxembourg aura de la peine a passer en France; on en parla hier en ma presence, et

Monsieur Sparr me dit, qu'on se moqueroit bien de nous, quand, nonobstant toutes nos peines et la perte de l'argent, que nous depensions hors de nos provinces, Mr. de Luxembourg avoit trouvé le moien de se retirer en surêté, mais je lui repondis que la renommée etoit un grand point en la guerre, et que le monde, sachant que Monsieur de Luxembourg avoit pris le devant en sautant par une fenetre au lieu d'avoir passé par la porte, donneroit des louanges a sa conduite et jugeroit de ses forçes par la necessité de sa retraite. Je ne sçai pourtant pas si c'est autant de notre interêt de retenir ses troupes la sur nos frontieres que c'est de celui de Monsieur le comte de Monteray, qui prevoit bien, qu'etant une fois sorties de la, elles n'y retourneront pas facilement, mais plustot lui tomberont sur les bras la campagne prochaine, qu'apparement tout le fort de la guerre sera de son coté.

N° 111 [1]).

Ce 12 Janvier 1674.

J'escris cecy avant qu'avoir encore recue la vostre, a laquelle je respondray si elle vient a temps. Je ne doute pas, que vous n'ayez receu Monsieur, la grande lettre, que je vous escrivis le 2m, comme je croy, de ce moys, dont une grande partiè toucha mes affaires, et le reste celles de la negotiation, sur laquelle je croy, a ce que je vois par les vostres, que nos sentiments ne sont pas fort differents, scavoir que c'est du cotte d'Angleterre que nous doit venir la paix, et les ambassadeurs, qui sont icy, commencent a donner dans mes pensees depuis la responce, que le roy a donné a l'ambassadeur d'Espagne sur le

1) Cette lettre, abusivement datée du 12 Janvier 1673, se trouvait insérée entre les autres de cette année. C'est la cause, qu'elle a été imprimée sous le n° 52, page 83. Elle est réimprimée ici à sa place convenable. Une même erreur a fait imprimer la lettre, qui ne porte que la date du „30 Mars", sans année, parmi celles de 1673 (n° 60 p. 115): on la trouvera également réimprimée, sous le n° 132.

subject de la paix. Vous la scavez sans doute Monsieur, et jugerez avec moy, que ce qu'il y reste de different aprez cette declaration ne vaut pas la continuation de la guerre, estant persuadé, qu'il demordera sur le suject de la pesche du billet d'authorisation, qu'il pretend de donner a ceux qui l'exerceront, et qu'on ne s'accrochera pas a un peu plus ou moins dans la deference du salut, n'y ayant rien d'injuste en la liberté, qu'il demande pour la retraitte de ses subject en Serename, ny rien d'insuportable en la demande de trois cent mille escus, qui ne reviendront qu'a deux millions de nostre pays. Je croy, que le roy a esté bien ayse de faire cette declaration avant l'assemblée du parlement, pour tesmoigner l'inclination qu'il a pour la paix. Mais je ne suis point persuadé, que son dessein est de la faire a l'exclusion de la France, et pour cet effect je croy, qu'il portera ce roy la a des conditions raisonnables et acceptibles. Quand je dis cela je suppose, qu'elles ne sont point acceptibles pour nous si longtemps que le roy de France tient un seul pouce de terres dans nostre estat. Et pour ce qui est de l'Espagne, je croy, qu'elle soubhaitte la paix autant que personne, parcequ'elle craint, et non pas sans raison, que tout le fort de la guerre en cas de continuation luy tombera sur les bras. Monsieur de Lira me tient hyer un discours, par lequel je voyois bien, qu'il n'estoit point hors de cette crainte ny fort amy de ceux, qui desirent la continuation de la guerre, qui sera sans doute bien plus violente dans sa suitte qu'elle n'a esté dans son commencement, parcequ'elle se fera plus par despit que par gloire ou par interest. Il est vray, que nous n'en serons pas si accablez quand elle sera d'un autre cotté, et c'est pourquoy je me suis estonné de ce qu'on a voulu empescher chez nous la retraitte de Monsieur de Luxembourg, comme si nous avions fort besoing de luy et de ses troupes pour garder nos frontieres, mais cela n'empeschera pas, que nous n'asschevions de peindre(?) par les grandes contributions, que nous payons, au dela mesme de nos revenus, et que nos gens, sortant hors de nos provinces, consumeront l'argeant de l'estat en des lieux, dont il ne retournera pas chez nous. J'avois escrit jusquescy, quand on m'a rendue

la vostre du 8. J'en eus une hyer de mesme datte de M. L. R.[1]) par la voye de Messieurs nos ambassadeurs. Vous vous pourez, si vous voulez, vous servir seurement de la mesme voye, pourveu que M. Bisdommer la mette dans son pacquet a M. Maestricht le secretaire, et (je) feray de mesme, quand vous le trouvez bon. J'attendray les copies de M. v. B. quand il luy plaira de les donner; je suis persuadé de son amitie, mais j'ay servy mes amys avec plus de chaleur quand j'ay esté en estat de le faire. Pour ce qui est du passeport, vous prendrez vos mesures comme vous le jugerez a propos, je cognois vostre bonté et me fie plus a vostre conduitte qu'a la mienne. J'ayme mieux un passeport de S. A. que de l'estat, et la raison, pour laquelle je desire le dernier, est de peur que le premier, ne se pouvant obtenir quand on l'auroit demandé, on ne trouvast plus de difficulté a obtenir le dernier. M. Haren m'a offert assez genereusement de me servir. Quand vous le verrez, dites luy, je vous prie, que je me loüe fortement de luy, comme j'ay asseurement subject de la faire. Je voy bien, que vous n'estes pas tout a fait de mon sentiment sur le subject de la paix; je vous en parleray avec plus de loisir par le suivant ordinaire. Le temps me presse, a cause que je viens d'apprendre, que M. de M(onbas), ayant sceu la violence, qu'on fait a sa femme a Anvers, et usant de son emportement ordinaire, a désia fait donner des guardes par ordre de la cour a M. Buat[2]), qui est a Paris, et est en estat de faire sans doute encore d'autres violences, que j'improuve extrem(em)ent; c'est pourquoy je m'en vas de ce pas voir les ambassadeurs de France, pour les prier d'escrire a la cour a ce qu'on n'y fasse aucune sorte d'injustice a l'esguard des personnes, qui sont accoustumez d'en souffrir, mais jamais d'en faire. Si vous avez des amys et des correspondants la, je vous prie de faire la mesme chose, car je suis oultré de cette action, indigne de tomber en une ame tant soit peu raisonnable.

---

1) M. le résident de Groot (p. 85 *abusivement* le Rhingrave).
2) Mme. Buat. Voyez: Fruin. Aanteekeningen op Droste, pag. 417.

N° 112.

Ce 16 Janvier 1674.

Je vois par la vostre de l'11, que le lenternement de M. V. B. a esté causé par la foiblesse ordinaire de la pluspart des hommes, et que j'ay tort d'accuser aucun de mes amis d'un vice, qui est si universel. J'ay creu, qu'il n'y avoit point d'ame, qui ne deut pour le moins estre aussy forte que la mienne, qui a este tant travaillee durant sa vie, et encore me suis je trompé. Que vous estes heureux Monsieur, d'estre dans une condition, qui vous pe(r)met d'exercer toute vostre vertu. Je ne vous l'envie pas, mais je voudrois estre en estat de vous pouvoir imiter; c'est pourquoy j'hasarderay jusques a la vie pour rentrer dans le pays, soit avec sauveguarde, soit sans sauveguarde, soit avec passeport, soit sans passeport, car je ne m'attens plus gierre ny sur l'un ny sur l'autre, principalement quand Son Altesse et le premier ministre seront a la Haye. C'est pourquoy j'avois esperé, que cela s'eut pu faire durant l'absence principalement du dernier, qui est celuy, qui fait toute ma persecution, comme je vous ay souvent escrit et comme la crainte de M. V. B. me le confirme de nouveau. Je ne suis ny assez foible pour trop craindre les dangers ny assez negligent pour les ignorer. Mais j'ose bien vous dire, que je serois desia en Hollande, si je n'avois que la canaille a craindre: c'est la milice des guarnisons, par ou il me faut passer, que j'ay a redouter, et c'est pourquoy je desire d'avoir un passeport plustost de Son Altesse que de l'estat, mais plustost de l'estat qu'aucun. Je verray, quand vous aurez parlé a vostre amy, ce qu'il y'a a esperer. M. H(aren) sera apparement a present en Frise, mais il en doit retourner bientost et passer sans doute a La Haye, ou vous m'obligerez de luy recommander aussy mon affaire; il m'en a fait les offres de si bonne grace, que, quand il ne reussiroit pas dans le reste, je ne laisseray pas de luy en estre obligé toute ma vie. On m'escrit de Hollande, que M. d. B. y parle assez bien de moy; si vous croyez, qu'il m'y veuille et puisse servir, et que pour cet effect je luy

dois escrire, je le feray. Mais je suis persuadé, que, si vostre amy ne fait pas mon affaire, qu'elle ne se fera pas. Vous avez raison Monsieur, de dire, que M. de M(ontbas) se fait bien de meschantes affaires, et encore plus a ses amis, car ce ne sont pas encore la les plus meschantes qu'il m'a fait de sa vie, mais, quelque subject que j'ay de me plaindre de luy, je ne laisse pas de me (l. lui?) faire justice quand je considere comment on l'a traitte et comment on traitte encore sa femme. Il est tres certain, qu'on fait une injustice extreme a M(adame) d. B(uat) [1], et je ne l'ay pas plus tost sceu que je n'aye este, comme je vous l'ay escrit, voir Messieurs les ambassadeurs de France, que j'ay prie de vouloir en mon nom prier la cour de remedier a cette violence, et ils l'ont fait assez fortement en ma presence. Cependant les insultes, qu'on nous fait, ne sont pas moindres, et les repressailles ne sont pas chez nous hors d'usage. On continue a Anvers les violences, qu'on y a commencees; on contraint ma seur de mettre caution pour ses meubles, pour lesquels elle a desia este obligé de faire le mesme a la Haye, a la somme de *f* 5000, qu'elle n'aura pas plustost donnée qu'on ne l'execute et qu'on ne luy fasse donner l'argeant. Tout cela ne touche que la succession de mes enfans, et quand M. d. M. seroit de concert avec les autheurs de ces belles procedures, il ne pouroit pas mieux faire pour obliger ma seur a vendre ce qu'elle a dans le pays pour le transporter en France et s'en rendre le maittre. Je viens aux affaires de plus d'importance. Je croy, que les troupes de tout costé ont besoing de repos et de rafraichissement, si on a dessein de s'en servir dans la campagne prochaine. M. de Luxembourg a passé a Maestricht la Meuse, et rencontra le 10me sur la chaussée vers Charleroy M. de Montal et doit presentement estre joint a M. le prince au dit Charleroy. Je ne suis point de sentiment, que ces troupes retournent facilement chez nous, mais qu'en cas de continuation de guerre elles seront occupees dans la Franche Comté et sur les frontieres de Flandres. Cependant je ne scay pas comment Son Altesse et M. le

1) Voyez la note, p. 280.

comte de Monteray se sont separez et si la premiere est satisfaite de son compagnon, car, pour la seconde, ceux qui ont des correpondances a Bruxelles m'asseurent, que la derniere ne l'est pas. Il s'estoyent a ce qu'on me dit alors desia grisse (l. glissé) quelque inconveniant entre les armees durant le siege de Bon. C'est le naturel des ligues, et leur agrandissements ne font pas leur remede. Je vous ay cy-devant escrit mes pensiees sur le subject de la negotiation, et on est assez persuade icy, qu'elle se fera sur ce pied, ou qu'elle ne se fera pas. Mais je croy, que ceux, qui l'attendent separée avec le roy d'Angleterre, se trompent; ces deux roys se sont personellement attachez l'un a l'autre, et je ne croy pas, qu'ils se desunissent si on ne porte les affaires d'Angleterre sur un pied bien dangereux.

N° 113.

Ce 18 Janvier 1674.

Je ne trouve rien de si ridicule que le scrupule de M. v. B. a me donner des copies, que personne ne peut douter que je n'aye et que je ne doive avoir, comme effectivement je les puis avoir toutes, si le mesme van den B. ne m'a point fait tort a me les retenir quand il me les devoit envoyer, comme il scait bien que c'est l'ordre, de sorte que, s'il me les a envoyé quand je les devois avoir, elles sont encore entre mes papiers et je les trouveray tost ou tard, et personne ne poura s'estonner de ce que j'auray ce que sans desordre je ne pouvois pas ne point avoir. Et je seray marry de schavoir que les clercqs de la generalite m'ont fait plus de justice que le commis de feu M. de Wit [1]). Celuy, dont vous faites mention sans le nommer, est apparement celuy, qui a este autrefois vostre voysin. Je suis ravy de voir le jugement, que vous luy donnez, car je suis si fort amys de gens d'honneur dans le petit nombre qu'on en trouve, que je

1) M. J. van den Bosch, que l'auteur désigne souvent sous les initiales V. B. ou V. d. B.

voudrois verser la derniere goute de mon sang pour les servir. Je vous prie de luy faire mes baisemains et a tous ceux, qui n'ont point de honte de mon amitie. Je suis bien ayse, que vous avez parlé a M. de Val. [1]) et que vous l'avez trouvé plus eschauffé a me servir que vous ne l'aviez cru. Il est d'une maison, qui a esté tres amye de la nostre, et il m'avoit desia esté voir deux fois a Envers avant que je l'aye jamais employe en mes affaires. Sa seur est aussy zelée que luy et dirigera sa conduitte par les bons conseils, que vous aurez la bonte de luy donner. Vous en userez tout comme vous le trouverez bon. Tibi nec metas rerum nec tempora pono. Quand M. d'Odyck sera de (re)tour, je luy escriray ou il poura voir les chenets d'argeant, qui sont tres beaux, et qui feront apparement encore quelque chose. S'il y a encore de gens, a qui on pouroit donner quelque chose avec fruict, vous n'aurez qu'a l'ordonner. Je ne scay pas si M. de R. [2]) ne m'y pouroit point servir par son beau-frere. J'avois creu, qu'on m'obtiendroit plus facilement un passeport de l'estat en l'absence des maistres qu'en leur presence, mais je vous laisse la direction entiere de toute ma fortune, car il faut de necessite trouver moyen de retourner en Hollande ou en quitter le dessein pour le reste de ma vie. Pour ce qui est de mes enfans, je fais estat de les envoyer chez moy aussytost que le temps sera un peu plus favorable et que ma seur sera moins tyrannise qu'elle n'est presentement; on a donné ordre, qu'on vende tout le bien, qu'elle a retiree par dela, apparement pour ne (le) luy rendre jamais. Vous avez raison de dire, que M. d. M. est fort violent, mais je ne scay pas si vous trouvez tout cela fort modere.

Nous n'avons point de nouvelles icy, que vous ne puissiez avoir la. Les lettres de Vienne portent, qu'il y a beaucoup de changement a la cour de Vienne, que messieurs de Lo(b)cowits et de Sincendorf et quelques autres sont disgraciez, mais je n'en croy encore rien.

On escrit aussy de Liege, que M. de Luxembourg, ayant

---

1) Probablement M. Valkenburg. Voyez la note, p. 252.
2) Peut-être M. de Raasfeld

rencontre proche de Monts en Hanault la guarnison du dit lieu, quy avoit fait une partie de l'armée de M. le comte de Monterey, pour aller reprendre son poste, l'a chargee, defaitte et mis le siege devant la ville, mais je n'en croy rien non plus. On escrit du mesme lieu, mais avec apparence de verité, qu'aprez le depart de toutes les armees ceux de Liege ont enfin rendu responce a M. d'Ysola sur les propositions, qu'il leur avoit fait, avec beaucoup de civilite et d'excuse de ne pouvoir en ce temps dangereux alterer aucunes resolution cy-devant prises, et on y adjouste, que, pour dorer la pilule, on luy fera un present de 4 ou de six mil escus.

N° 114.

Ce 22 Janvier 1674.

Je vous ay dit Monsieur, par ma precedente, que je vous laisse la conduitte de toute mon affaire sans aucune reserve. Vous trouverez dans la lettre, que j'ay escrit a M. le R., et dont vous avez la copie, des raisons, dont on se peut servir; je vous en ay donné encore deux depuis, qui sont, que jamais non seulement je n'ay rien fait contre S. Altesse, mais n'ay jamais participe a rien, qui a esté fait contre luy dans les assemblees, n'ayant pas encore esté dans le gouvernement quand on a fait l'exlusion, et en ayant esté mis dehors par mes amis a Amsterdam quand on fit l'edict perpetuel. Qu'on considere aprez cela quelle raison on a de m'interdire le pays en me refusant les actes, qu'on me doit en conformite de la resolution de l'estat, si on ne me peut accuser d'avoir mal usé des employs et commissions que j'ay eu, ce qui ne touche pas a S. Altesse mais au dit estat, qui scait bien le contraire. Est ce une recompense pour tous les beaux escrits, que f(e)u mon pere a fait a l'honneur de la maison, et les grands elogues, qu'il a donné aux ancestres de Son Altesse dans son histoire, que j'ay fait imprimer aprez le tort qu'on luy avoit fait, la ou j'avois pu changer ou supprimer ce qui estoit a leur gloire, si j'avois esté ennemy de la maison.

On dira peut estre, que c'est que je suis aussy de la faction de Louvesteyn, car c'est le nom, qu'on donne a ceux, qui ont maintenu les privileges de l'estat, mais que ceux la voyent un peu comment en a jugé l'ayeul de Son Altesse dans la lettre de congratulation, qu'il escrivit a feu mon pere sur sa sortie de Louvesteyn. Je l'ay entre mes papiers, toute escritte de sa main propre, mais on en peut trouver la copie dans un petit livre, que feu mon pere a escrit contre M. Rivet [1]). Je ne scay pas si vous l'avez, mais je croy que M. le R. l'a, et je le prie d'en tirer copie et de vous la porter. Il faut faire flesche de tout bois, et qua non prosunt singula multa juvant. Si vous le trouvez bon, on poura encore se servir de l'assistance de M. van Beuningen. C'a esté luy, qui veint me trouver le jour de ma retraitte, pour me conseiller de me mettre a l'escart, et qui m'a dit depuis en une visite, qu'il me rendit a Bruxelles, que, quand le temps auroit un peu addoucy les affaires, je ferois bien de demander une sauveguarde a S. A. pour m'en retourner en Hollande. C'est par precaution et point par necessité que je la demande, car je n'ay pas besoing de permission pour entrer dans un pays, dont je n'ay point este contraint de sortir. Je suis le seul de tous ceux, qui en ont esté sortis, qui n'y suis pas encore rentré, et je suis asseure, que le monde est bien detrompé depuis les premieres violences. Vous scavez sans doute, que M. de Witt le pere est mort, et qu'il a esté enterre a Dordrecht avec ceremonie, en plein jour, a cloches sonantes et suivy de grand monde aussy bien que de ses petits fils. Si, au lieu de sauveguarde, S. A. ne me veut donner qu'un passeport, je m'en contenteray. Je suis bien ayse, que M. de Langueracq n'a point trompé ny vostre attente ny la mienne; j'attend le mesme de M. de Monpoullant, et vous laisse la conduitte du reste. On fait a ma seur a Anvers toutes les violence, qu'on se peut imaginer: on luy a osté tout ce qu'elle avoit de meubles et vendu a l'ancan, si bien qu'il faut bien que je la nourisse, si je veus qu'elle subsiste. On ne peut point faire de plus

---

1) André Rivet, le célèbre theologien. (Voyez: Haag, La France protestante).

grand plaisir a Monsieur de M(onbas) qu'en prenant le bien, qui devoit venir a mes enfans, pour luy donner l'occasion de le reprendre par d'autres voyes et s'en rendre le maistre.

Je m'estonne du procede de M. v. B., je l'ay tousjours creu homme d'honneur, mais comme c'est de ces ames rempantes, il n'en faut rien espereur (l. esperer) de fort genereux, degeneres animos timor arguit. Il ne se passe rien icy dans les affaires publiques. Je tiens que le passage de M. de Luxembourg est une bonne affaire pour vous, que les Francois y quitteront encore quelques places pour y avoir moins de guarnisons, mais qu'ils demeureront tousjours maistres des trois revières, qui nous devroyent bien valoir quelque chose, si nous avions dessein de faire la paix. Je ne suis encore nullement persuade de la paix separee avec l'Angleterre, le roy trouvera des moyens de contenter son parlement dans le royaume, et accrochera aussy longtemps qu'il luy plaira le succez de la negotiation a l'article glorieux de la pesche, et n'en relachera qu'en faveur de la paix generale.

Je viens de scavoir que M. van Beu(ningen) a dit, que, s'il estoit en ma place, il retourneroit dans le pays, mais qu'il ne me veut conseiller ny l'un ny l'autre.

Je vous envoye celle-cy par la voye de M. Bisdommer, M. Maestricht m'ayant dit, qu'il mettra mes lettres dans un petit pacquet a M. Bisdommer a part.

N° 115.

Ce 25 Janvier 1674.

Je recois la vostre justement comme la poste est preste de partir, c'est pourquoy je ne vous diray que deux (mots), estant incommodé de la goute, d'une grande defluction sur le visage, ayant esté saigne et tenant le lit. Je vous diray doncques seulement Monsieur, que je n'ay aucune impatience, et que vous m'obligerez de ne vous servir que de vostre conduitte en tout ce qui me touche.

Je vous diray mon sentiment par le suivant ordinaire sur les affaires d'Angleterre, pour le voyage de laquelle se prepare M. l'ambassadeur Spar.

N° 116.

Ce 29 Janvier 1674 [1]).

Je suis votre conseil Monsieur, et continue de vous envoier mes lettres par le voie de Monsieur Coesfelt, par laquelle je viens de recevoir la votre du 25. Je vous ai dit par mon billet precedent, que je ne me melerai plus de mon affaire, puisque vous avés la bonté de vous charger du soin de sa conduite, et vous dirai seulement, que je serois bien indigne de votre amitié et des preuves, que vous m'en rendés, si je vous comptois entre ceux, dont je vous ai ecrit ci-devant; je vous demanderai seulement si vous ne trouvés pas bon, que je donne a tout hasard les deux chenets a Monsieur D. O(dijc), en quel cas vous y prierez s'il vous plait de ma part Monsieur le resident d'aller dire a Monsieur D. O., qu'il a deux chenets chez lui, que je lui ai ecrit lui appartenir, et le prier de les faire querir dans son carosse. Il est tres assuré, qu'il me peut servir, et cela ne rompra pas la partie. Vous dites Monsieur, que Mr. de Monp(ouillan) vous a repondu en homme sage, mais comme on n'est jamais sage pour un autre, je crains que cette sagesse ne me revienne: Monsieur V. B. a été si sage, qu'il en a perdu la reputation chez moi. J'attendrai les copies, que vous m'aurés la bonté de m'envoier, et en suis tres oblige a notre commun ami. Je suis bien aise aussi d'apprendre, que votre feu voisin se temoigne si honnete homme; il a eu un aieuil, dont il porte le nom, pour lequel feu mon pere avoit plus d'estime que pour tout ce qu'il avoit laissé en notre païs [2]). Faites lui, je vous prie, mes baissemains quand vous le

---

1) D'après les copies.

2) Probablement M. George de Bye, seigneur d'Albransweert, l'ami intime de Grotius.

verrés. Si Monsieur des Marais [1]) se veut emploier en mon affaire de bon coeur, il le fera aussi de bonne grace, et je suis persuadé, qu'il y reussira, et je lui en serai obligé toute ma vie. Mes enfans seroient deja a ma maison de campagne, si je pouvois voir tant soit peu clair en mon affaire. Ils y viendront pourtant dans le carême, que la saison sera un peu moins rude.

Je suis bien aise de ce que Messieurs les Etats ont fait au sujet de la province d'Utregt; outre que c'est une action de justice, dont il fait toujours dangereux d'abuser, s'en est encore une de prudence, pour ne point desesperer les provinces, qui sont encore a revenir. Votre premier ministre n'a pas mal inventé la proposition de Messieurs de H(ollande), car tout ce qui vient d'eux prend sa source de lui, et s'il peut y faire ajouter une autre resolution du bon Dieu, d'infaillibilité d'enfans males, il fera sans doute le plus grand politique, qui a jamais eté au monde. Comme je ne le suis pas, je suis bien aise de n'avoir rien fait, qui me doive faire craindre des evenemens si eloignez. C'est n'est pas la premiere fois, que Monsieur van Beuningen a foit eclater son imprudençe, aussi en a t'il quelque fois paié l'amende, comme il fera sans doute encore. Je ne penêtre pas fort avant dans les affaires, mais je vois les ambassadeurs des deux rois encor trop bien joints pour croire, que leurs maitres s'entendent mal. Je ne suis point persuadé, que le roi d'Angleterre fasse une paix particuliere, et c'est pourquoi je croi, qu'il se reserve toujours un point, dont il pourra relacher quand il voudra, qui est celui de la peche.

Je vois bien, que chez nous et en Braband on ne veut point de paix avec la France, mais je doute si on y trouvera son compte; on fait son compte sur quelque plaçes, ou reprises ou abandonnées, et on attend sans doute sur la suite du reste. Et le bon Dieu le veuille, mais je ne me flatte pas si façilement; ce n'est qu'au trois rois qu'en veut la France, et si longtems qu'elle les pourra conserver, elle croira avoir entre ses mains de

1) Daniel Des Marais ou Des Marets, pasteur à La Haye, ensuite intendant de Son Altesse.

quoi faire ses conditions. On parle encore du prochain voiage de Monsieur de Sparr en Angleterre, mais comme je suis encore au lit assez mal, je ne vois guere du monde, et sçai peu de chose.

N° 117.

Ce 6 Février 1674.

Voicy Monsieur, la lettre, que vous avez este d'advis que j'escrivisse a M. de Momp(ouillan). Elle n'est ny bien conceüe ny bien escrite, mais que voulez vous que je fasse la goute aux deux pieds, une grande inflamation a la gorge, la médicine dans le ventre et le corps au lit? Encore y faudra il adjouster si vous trouvez bon de la donner les deux copies, dont je parle en la lettre, savoir celle de ma lettre au Rhingrave et celle de Monseigneur le prince Henry à mon père. Adieu. Je me fie de tout à vous et attens le plus grand effet de M. de Marrais. Je croy, que le restablissement de ma santé dépendra fort du succez de cette affaire, car asseurement, apres la perte de ma femme et ma séparation d'avec mes enfans, ma vie ne m'est qu'a charge. Si vous trouvez bon de donner ma lettre à M. de M., vous y adjousterez s'il vous plaist les deux copies, la fermerez, et y ferez mettre la superscription, car je (ne) scay pas les tiltres.

N° 118.

Ce 8 Fevrier 1674.

Vous estes assez indulgent pour me pardonner, que, dans l'estat ou je suis, je ne vous dis que trois mots pour accuser la vostre du 5 et pour vous rendre graces de tout mon ceur de tout ce que vous faittes pour (moi). J'en espere un bon succez, puisque vous en avez le soing et que M. de Mar(ais) veut bien s'y interesser, sur qui je fais

plus de fundament que sur tout le reste. Je suis encore au lit et assez mal; l'incommodité, que je souffre où ce suis logé, fait une partie de mes maux. Messieurs nous (l. nos) ambassadeurs m'envoyerent avanthyer un gentilhomme me dire, qu'ils avoyent appris avec douleur l'estat de mon indisposition, qu'ils avoyent esté contraints pour la petitesse de leur maison (d')en loüer encore une autre vis a vis de la premiere, ou il y avoit partie de leur gens et entre autres le ministre, le secretaire, le fils de M. d'Asperen [1]) etc., qu'il y avoyent encore en la dite maison deux chambres vuides, dont ils me pryoyent de me vouloir servir et ensemble de ce que je pourois avoir besoing de leur cuisine et autres necessitez. Je les ay fait remercier pour leur offre et fait dire, que je n'estois pas encore en estat de sortir du lieu, mais que, quand je le serois, je ne refuserois point l'adventage de me servir de leur civilité. Je me porte encore assez mal et souffre beaucoup de la goute aux deux pieds. Je vous rends graces pour vos nouvelles. Je n'en scay nulles sinon qu'on est assez embarasse chez les amb(assadeurs) d'Angleterre, que M. Spar van (l. va) avancer son voyage pour moyenner a ce qu'on dit un armistice, que M. Ysbrands est sur son depart pour la Hollande, et qu'on tient le Rhingrave mort de ses blessures. [2])

N°. 119.

Ce 12 Fevrier 1674 [3]).

Quand je vous ai dit que je suivrois vos ordres, comme vous en faites mention en le votre du 8me, c'a sans doute êté, que j'ecrivois a M. d. M(onpouillan) la lettre, que vous devés avoir recue avec la mienne du cinq. Je laisse

---

1) Le baron Philippe Jacques de Boetselaar, seigneur d'Asperen, membre du corps de la noblesse de Hollande.

2) Le fils de Frédéric Magnus (voyez la note p. 104), mort en 1673.

3) D'après les copies.

le reste de toute cette affaire a vostre conduite, sur laquelle je me repose de tout le repos de ma vie, qui depend de cette issue; je vous recommande seulement de n'y rien precipiter et de n'y etre pas trop grand menager. Je suis encore aussi mal que j'ai eté, comme vous le verrés sans doute bien a ces caracteres. Monsieur Sparr doit etre parti ou partir aujourdhui, la grande gelée qu'il fait aiant retardé son voiage; il doit de nouveau proposer l'armistice et parler de la neccessité de la paix, qu'on pourroit sans doute faire, si on la vouloit universelle chez nous, et si on ne se flattoit pas trop des esperances trompeuses d'Angleterre, dont je demeure persuadé que le roi ne quittera pas son alliance. Je ne scai pas quel succes nous attendons de la guerre; il n'y a point d'apparence, que la France quitte les trois rivieres sans coup ferir, et comme elle est assez persuadée, que nous ne pouvons point faire la paix, et (l. tant?) qu'il lui demeure un pied de terre chez nous, il ne tient qu'a l'equivalent a trouver les conditions, et peut etre que ceux, qui l'empechent, seront ceux, qui y trouveront le moins leur compte. Le voiage de Monsieur Ysbrands a eté retardé par la remonstrance, que les mediateurs ont faites a nos ambassadeurs que leur ambassade etoit finie par son depart, a cause que leurs commissions expriment pour le moins deux personnes; mais comme on temoigne ici (...?) de Monsieur de Beverning seul, pourvu que sa commission l'authorise, on attend ce changement d'Hollande, ou on se hate assez, ce me semble, a vouloir nommer des commissaires deleguez pour le proces des magistrats des provinces, qui ne sont pas encore reconquises, et qui n'ont point de superieur que celui, qui les possede presentement.

N° 120.

Ce 15 Fevrier 1674.

Comme les lettres de La Haye ne sont pas encore arrivees, je ne vous diray rien sinon que M. Spar, a son

despart d'icy, tesmoigna une grande esperance de reussir en sa negotiation; que depuis M. Ysbrands a este embarque une nuit pour descendre la riviere, mais que la gelee l'a fait remonter le lendemain a terre, qu'il est certein, que le pape a escrit et offert sa mediation a tous les princes chrestiens, enveloppez en cette guerre. Mais un incident, arrivé avanthyer, n'avancera apparement pas la negotiation: c'est que les imperiaux ont attaque et enlevé en plein jour M. le prince Guilliaume de Furstenberg dans son carosse, l'ont mene hors de la ville et pris, a ce qu'on croit, la route de Vienne. Cela fait bien crier les ambassadeurs, ceux de France ont incontinent envoyé un expres pour en informer le roy. Adieu. Je n'en puis plus, je me porte encore tres mal.

N° 121.

Ce 19 Fevrier 1674.

Je receus dez hyer la vostre du 15; je vous plains de tout mon ceur de la peine, que je vous donne moymesme. Cependant mon interest y est si grand, que je ne puis me dispenser Monsieur, de vous prier d'y continuer comme vous avez commence, car sans vostre conduitte et l'assistance de M. de Marez, je n'en attens rien de bon. Cependant je ne comprens pas pourquoy S. A. se fait persuader, qu'elle me doit estre plus ennemie qu'a tout autre, la, ou asseurement je ne luy ay jamais fait de tord. L'histoire des chenets est comme je m'en va vous la dire. Parlant un jour avec M. d'O. sur le subject de meubles, je luy dis, que j'en avois d'assez beaux. Il me demanda si j'avois des chesnets d'argeant? Je luy dis, qu'ouy. Il me demanda s'ils estoyent aussy beaux que ceux, que les ambassadeurs de France avoyent icy Je luy respondis, qu'ils estoyent plus riches d'un tiers, comme il est vray. Il me demanda si je les voulois vendre. Je luy dis, que c'estait sur quoy le succez de mes affaires me feroit resouldre, qu'en cas que je fusse oblige de quitter absolu-

ment ma patrie, je retiendrois tout ce que j'ay pour m'en servir la, ou je me trouverois obligé d'aller, mais en cas que S. A. trouva bon de me donner les actes, que je demandois, comme mon dessein estoit de me retirer a la campagne, je n'y aurois pas besoing de meubles de cette nature, et qu'en ce cas ils seroyent a son service. Il me dit, qu'il les voudroit bien achetter, mais je luy fis comprendre, que mon dessein n'estoit point de les vendre; aynsy vous pouvez juger Monsieur, qu'on les peut envoyer chez luy par mon ordre, sans les perdre. M. le prince Guilliaume a esté mene a Bon, quelques uns croyent qu'il y est encore, des autres que non; quoy que s'en soit, les ambassadeurs mesmes d'Angleterre refusent de continuer aucune negotiation qu'ils n'ay(ent) de nouveaux ordres. Je commence avec vous de bien esperer de la paix d'Angleterre, mais je demeure tousjours persuadé que, quand il en viendra a la conclusion, le roy dira, qu'il ne peut point faire de [paix] separee. Je me porte encore fort mal et ne sors pas encore du lit, cette froideur excessive m'empeschant de me remettre.

N° 122.

Ce 22 Fevrier 1674.

Je viens de recevoir la vostre du 19, mais si tard, qu'a peine y puis je respondre ce peu de lignes. Je suis tres marry de vostre incommodite, mais j'espere, qu'elle n'aura point esté de durée; la mienne me dure encore et me cause bien de la douleur. Il y a desia 4 sepmaines que je guarde le lit, sans avoir aucun relache ny repos ny nuict ny jour; ce grand froid s'oppose fort a ma guerison, il faut avoir patience. Le commencement de vostre lettre ne marque rien de bon en mon affaire, mais la fin me donne encore quelque esperance. Vous aurez veu par ma precedente ce que je vous ay escrit des chenets, elles pourroyent bien faire affaire, mais mon plus grand espoir, comme je vous ay tousjours escrit, gist en M. des M(arais).

La lettre de feu Monseigneur le prince Henry doit pouvoir quelque chose sur l'esprit de S. A. Le frere de mon ayeul a esté domestique de feu Monseigneur le prince Guilliaume le I; un frere de mon pere l'a este de Monseigneur le prince Maurice; vous voyez en quels termes mon pere en a esté avec Monseigneur le prince Henry, et je voudrois bien scavoir pourquoy on veut faire accroire a S. A., qu'elle (doit) estre mon ennemie ou pourquoy on veut que je soye le sien. Quand a l'affaire de M(adame) de B(uat), je croy qu'on luy ostera ses guardes sur les instances, que j'ay fait faire; il faut confesser, que M. de M(onbas) me coute bien cher. Ceux, qui cognoissent un peu les interests de notre maison, comme M. van Beuninghen, scavent bien, que ma seule moderation m'a empesche de rompre il y a longtemps avec une personne, qui m'a fait tant de tort. Si on ne peut faire mon affaire tout d'un coup, il faudra mesnager les occasions, et je veux esperer, qu'elle se fera enfin par vostre bonne conduitte, a laquelle j'ayme bien plus la devoir qu'a la faveur douteuse de vostre premier ministre.

N° 123.

Ce 26 Fevrier 1674.

J'apprens avec beaucoup de joye par la vostre du 22, que vous avez enfin surmonté vostre douleur, quoyque bien douleureusement, et prie Dieu de vous en vouloir guarentir le reste de vostre vie. Je n'en suis pas encore jusques a la, mes douleurs sont pourtant diminuez, mais j'ay le corps si cassé et affaibly, que je ne puis pas encore quitter le lit. Cincq sepmaines de douleurs continuelles, de lassitudes, de veilles et d'inquietudes affoiblisent bien un corps, fait comme le mien. Je ne doute pourtant pas, qu'une bonne nouvelle touchant mon affaire n'y apportast bien de l'amendement; j'en espere quelque chose, puisque vous m'asseure que M. d. Ma(rais) l'entreprend a bon escient. J'ay tousjours esté persuadé et le suis encore,

qu'il n'y a que luy qui la fera, en cas qu'elle se fait enfin. Voila la paix d'Angleterre faitte, le bon Dieu la benisse. Si elle nous fait autant de bien qu'elle nous coutte cher, nous ne serons pas malheureus. Le bon Dieu le veuille. Il y en a icy, qui croyent, que l'Angleterre, destachée de la société de la guerre, poura aussy entrependre la mediation pour la paix generale avec apparence de succes. Excusez, je vous prie, les characteres, qui ne sont fait qu'a tatons, au lit, a la chandelle et la medicine au corps.

N° 124.

Ce 29 Fevrier 1674.

Je n'ay encore rien receu de vous par cette poste, bien qu'elle soit desia arrivee et que j'en aye desia receu d'autres lettres; je croy, que cet une erreur et y ay envoyé de nouveau; si elles me manquent, je concluerai que c'est que les nouvelles, que vous avez a me mander, ne vous plaisent pas assez pour vous haster a m'en faire part. Quoy que s'en soit, je suis bien asseure, qu'il n'a point tenu a vostre bonte, soing et conduitte, que l'affaire ne soit mieux succedee, et je ne laisseray pas de vous en avoir toute ma vie une obligation infinie. Mes chenets, a ce que me mande M. le R(ésident), plaisent plus la que ma personne. S. A. et M. le Rhingrave les ont esté voir, et le dernier a demandé, qu'on en designast la facon; j'ay escrit, que je le veux bien et que je suis marry de n'en avoir pas assez grand nombre pour en donner une couple a ceux qu'ils plaisent. Je vous escris celle cy pour la premier fois hors du lit; je m'en suis fait sortir par deux valets et porter, auprez du feu, mais ma foiblesse est si grande, qu'a peine pouray je y demeurer l'espace d'une heure. Enfin voila la paix faite avec l'Angleterre: le bon Dieu nous la fasse bonne et stable. M. Williamson, me venant voir avanthyer, tesmoigna avoir desiré, qu'elle se fut faitte plus generale; il sembla esperer encore quelque chose de

la mediation de son maistre, mais je doute fort si le parlement sera du mesme sentiment, et quand il le seroit, je ne croy pas, que la maison d'Austriche s'arreste dans un si beau chemin.

N° 125.

Ce 6 Mars 1674.

Comme je n'ay rien eu de vous par le precedent ordinaire, j'attens avec impatience la venue de la poste, qui tarde bien au dela de son ordinaire. Je commence a croire, qu'il y a un mistere de dela a ne me point donner ce que je demande, puisqu'on a tant de peine a obtenir une chose si juste et si innocente. C'est pourquoy je tiens, qu'il ne faudra rien negliger, et, au default de ce que je demande, obtenir a la premiere bonne occasion un passeport du Conseil d'estat, en dressant le resqueste selon un petit modele que voicy, et le donnant dans le mesme temps qu'il faut, par une autre resqueste, demander un certificat du mesme Conseil d'estat touchant 800 ducatons, dont les Gecommitteerde Raden me font debiteur, ce que M. de Gent, a qui je les ay laissé, a desia porte en conte, comme vous poura dire M. le resident, qui scait l'affaire. Il faudra, comme je voy, hasarder le parquet, et j'y suis assez resolu, puisqu'il faut une fois passer par la ou vagabonder tout le reste de sa vie. Cependant je cherche et ne trouve pas a mon esguard ce grand fonds de bonté, dont vous m'avez tant parlé dans vos lettres. Il ne se passe rien icy digne de vostre cognoissance sinon que Messieurs les ambassadeurs de France, ayant ce jours voulu faire passer une charette, chargée d'argeant, pour la guarnison de Nuits, M. de Kielmansecq [1]), en ayant eu le vent s'en est saisy comme elle estoit entre les deux portes de la ville, par le guarnison imperiale, qu'il commande. Comme cela est un peu hors de l'ordre, M. les Francois

1) Voyez: Wicquefort, IV. p. 655.

redemandent cet argeant a Messieurs de la ville, et comme ceux la voyent bien, qu'asseurement ils en patiront aillieurs, s'ils n'y apportent du remede, ils le demandent la ou il est, mais n'ont encore rien obtenu, si bien qu'il est a craindre, que cette affaire ne cause quelque desordre. On condamme bien generalement M. de Kielmansecq de n'avoir pas attendu que l'argeant fut hors de la ville, mais la constellation presente est si peu favorable aux Francois a sortir de cette affaire sans perte. J'apprens, que Messieurs de Rochefort et de Vaubrun sont tombez avec leurs troupes dans le Palatinat, ou ils ne traittent pas trop civilement le beau-pere de M. le duc d'Orleans. On dit icy, et vous le scaurez mieux par dela, que le roy de France a donne ordre, que tout ce qu'il y reste encore de cavallerie en ces quartiers et les vostres retournent en France. Ma sante commence bien a se remettre, mais si lentement, qu'il me faudra encore quelque temps avant que pouvoir me soustenir sur mes pieds, la saison de l'annee et celle de mon age ne m'estant pas fort favorables.

Vertoont met behoorlicke eerbiedigheyt Mr. Pieter de Groot, hoe dat hij, sich genootsaeckt vindende om met de heren Gecommitteerde ter Generaliteyts Rekenkamer ende de heren Gecommitteerde Raden van de heren Staten van Holland ende Westvriesland af te reeckenen over seeckere penninghen, ontfanghen ende uutgegeven ten tijden van zijne laeste commissie nae de coning van Vranckrijck, ende daerover alvoren in liquidatie te treden met de heren, die nevens hem in deselve commissie sijn geweest, 't welke sonder syn overkomste ende die sonder behoorlick passeport nyet wel kennende geschieden, so versouckt hij UEdel Mogende, dat haere goede geliefte sy hem hetselve in optima forma te willen laten despeschere.

't Welck.....

N° 126.

Ce 6 Mars 1674.

Je vous escrivis une si grande lettre par le precedent ordinaire [1]), que je feray celle-cy aussy courte qu'il me sera possible, pour ne vous pas trop ennuier. Je vous diray doncques Monsieur, que Messieurs les ambassadeurs de France, aprez avoir inutilement demandé reparation de l'enlevement du P. Guilliaume et de l'argeant, pris sur eux dans cette ville contre la seurté, donnée a cette ville et confirmee par l'empereur en faveur de la negotiation, receurent avanthyer les ordres de quitter tout et de trousser bagage. Ils en furent eux mesmes donner hyer cognoissance a Messieurs nos ambassadeurs, en les priant de leur faire venir des passeports pour leur voiage, a quel subject je croy, que nos dittes ambassadeurs ont expedié un expres cette nuit, par lequel ils demandent aussy permission de retourner en Hollande. Les ambassadeurs d'Angleterre attendent des ordres pareils, de sorte que dans quinze jours il y aura bien du changement icy; cela m'oblige a prendre resolution pour mes affaires, car de demeurer icy aprez les ambassadeurs il n'y a point d'apparence. C'est un lieu incommode, mal plaisant et ou il n'y a point de seurte; tout y manque, et ce qu'on y trouve coutte le double de ce qu'il vaut, et le pis de tout est, qu'on n'en peut point sortir sans grand danger d'estre vollé ou tué. Je n'y puis doncq aucunement demeurer, et il n'y a que deux voyes pour en sortir: celle de Francfort et celle de Hollande. Si entre cy et huict jours, c'est a dire avec la poste de Mardy, vous me pouvez faire avoir ou asseurer de mon passeport du Conseil d'estat, je viendray asseurement en Hollande, mais si cela n'est pas, il

1) Il n'existe pas de „grande lettre" parmi celles de Février; peut-être il en manque une du 3 Mars. La date du 6me, la même de la lettre précédente, est un peu suspecte, l'auteur ne parlant point comme s'il avait déjà écrit le même jour. Néanmoins, d'après le contenu, la lettre ne peut être de date antérieure ni postérieure, étant destinée à partir le 10me (voir p. 296).



faut de necessité que je n'y songe plus, et que je me prepare pour le voyage de Hambourg par Frankfort, n'y pouvant point venir par aucune autre voye et n'ayant plus aucune occasion d'y aller qu'avec les marchands, qui partent d'icy dans huict jours pour aller a la messe, si bien Monsieur, qu'il ·faut que je me determine dans ces huits jours et que je parte asseurement d'icy pour Frankfort, si je ne suis pas tres asseuré d'avoir le passeport par le responce sur cette lettre, qui doit partir le 10. C'est sur quoy je me remets tout a fait sur vostre soing et bonte ordinaire. Si par hazard vous avez certitude, que le passeport sera donne, faites le moy seulement scavoir et me l'envoyez aprez par la poste des ambassadeurs en donnant le pacquet a M. l. R(ésident), qui l'adressera a Monsieur Maestricht dans un autre pacquet de l'advocat Bogart.

Je viens de recevoir la vostre du 2, par laquelle j'apprens avec joye que vous persistez a vous asseurer du passeport, et que vous ne desesperez pas du reste, comme je scay que S. A. a tousjours dit, qu'elle n'avoit rien contre moy, et qu'elle n'a point refusé mais delayé l'acte, que je demande. Je suis de vostre opinion, qu'il n'y a rien de desesperé, si on en veut parler, mais je le suis aussy, qu'il n'y a rien de plus desesperé, si on n'en parle jamais. Vous userez de vostre escrit a mon subject tout comme il vous plaira, mais je voudrois bien, que Son Altesse eut une fois l'occasion de voir la lettre de son ayeul a feu mon pere, pour avoir la curiosité de scavoir quels services mon pere a rendu a la maison, car ils ont este assez grands, ce que je croy, qu'on pouroit faire par d'autres voyes mesme que celle de vostre escrit, si M. d. Mar(es)t ou vostre amy veulent faire quelque chose pour moy. Si vous pouvez encore une fois voir M. de Langeracq sur ce subject, je croy, qu'il ne tiendra pas a luy que je ne reussisse; il est bon pour eschauffer les autres. Par le depart des ambassadeurs de France je crains, que l'armistice, dont vous faittes mention, ne soit pas fort apparente. Les dittes ambassadeurs m'ont dit, qu'ils ne quitteront point Aernhem, et que pour Sutphen ils le donnent a l'esvesque de Munster; aynsy leurs guarnisons ne seront que dans

Maestricht, Grave, Aernhem, Nimweghe et Schenkeschans. Le roi de F. doit partir de Parys le 20 pour Compiegne, afin de donner exemple aux autres de quitter la cour. Car il sera apparement bien le 20m May avant qu'on puisse le (?) entrer en campagne. M. le comte Tot retournera apparement en France et M. Eresteyn en Hollande, pour voir comment on renouera les affaires en s'accordant sur un autre lieu, qui pouroit estre Londres ou Hambourg. J'ay bien receu toutes vos lettres; je ne scay d'où vient que ma lettre à M. le resident est tousjours attachée à la vostre, car je les envoye apart addressees.

Mon valet, ayant porte cette lettre a la poste, me raporta la vostre du 15, qui venoit d'arriver; l'ayant leue, je fis requerir la mienne pour y adjouster ce mots et vous dire Monsieur, que je suis bien ayse, que vous estes enfin entre dans mes sentiments, que nous aurions apparement aussy bien fait de pas marchander si longtemps, mais qu'il vaut tousjours mieux tard que point, car de quelque fason qu'on tourne les affaires, placatur donis Jupiter ipse datis. Il faut donc a mon advis y agir de bonne grace, sans aucunement marchander, et c'est pour ce subject que j'y ay adjouste cette lettre a M. d'Odycq, a quy je trouve bien qu'on les donne; vous le ferez de la maniere, que vous trouverez le plus convenable, mais je croy que le mellieur sera de les faire porter en carosse, afin qu'on ne les voye pas, et de les faire porter dans le chambre de Madame comme par ordre de son mary, et cela dans le temps que M. sera a l'assemblee, afin qu'il les trouve a son retour, et qu'on n'envoye ma lettre a Madame qu'aprez qu'elles les aura accepte, c'est a dire un quard heure aprez. Je seray bien ayse aussy, qu'on fasse croire a M. d'Odycq, que je n'ay pas sceu qu'il eut envie d'avoir les chenets, qu'autrement j'en aurois donné les ordres il y a longtemps. J'ay encore un miroir, qui ne paroistroit pas mal avec les chenets; quand il aura acceptée les uns, on luy peut encore faire esperer l'autre s'il est besoing. Adieu. J'espere, que cette affaire et le detrompement de vostre amy feront mon affaire, pour la quelle je vous (...) mille et milles obligations.

Quand vous aurez veu la lettre a Mad. Odycq, je vous prie de la cachetter avant que la luy envoyer.

N° 127.

Ce 8 Mars 1674.

Aprez vous avoir escrit Mardy passé, envoye ma lettre a la poste et m'estre recouche, ou je me trouvay assez mal pour avoir esté trop longtemps lêvé, je receus vos deux lettres, qui me manquoyent, scavoir celle du 26 Febvrier et celle du 1 de ce mois, par les quelles j'apriz avec joye, que l'imperfection de mon affaire n'estoit point causée manque de bonne disposition, mais par le retardement de la proposition, qui s'en devoit encore faire, se bien qu'il y a encore lieu d'esperer quelque chose, bien que pour moy je suis fort persuade, que les obstacles, qu'y apportera la violence de mes ennemis, en quelque petit nombre qu'ils puissent estre l'emportera tousjours sur la bonté de mes amis. Cependant je ne comprens pas pourquoy S. Al. ayme mieux se charger des maux, qui me peuvent arriver faute d'un acte, qui m'est deu, que de me faire venir dans un pays, ou il demeure tousjours le maistre de mon sort, ny pourquoy il me veuille refuser une grace, dont le temps fera peut estre voir que je me suis peu passer, oultre que ma justification sera tousjours plus moderee par cette voye que par celle de quelque escrit, qui ne poura pas esgalement espargner tout le monde. Car il est impossible qu'une grande partie de ceux, qui voyent tout le monde de retour horsmis moy, ne croyent qu'il y (a) quelque chose de criminel en mon absence, s'ils n'en sont destrompez, mais je veux encore esperer, que tout ce raisonnement sera inutile et que le succez de vostre ouvrage surpassera mon attente. Nous n'avons rien icy digne de vostre cognoissance, si bien que je n'adjousteray rien icy sinon que mon mal commence a dim(in)uer, mais tout bellement, croyant que ma

santé n'a encore nulle haste si longtemps que j'ignore ou l'employer.

N°. 128.

Ce 13 Mars 1674.

Aprez avoir envoyé ma precedente a la poste je receus vos deux lettres, qui me manquoyent, et ay depuis encore receu celle du 8, si bien que j'ay toutes celles qu'il me font (l. faut) et dont je vous puis dire, qu'il n'y en a eue aucune ouverte. Je commence enfin a craindre par le contenu des vostres, que vous n'entriez dans la mesme crainte, que j'ay desja eue quelque temps, scavoir que ces Messieur la ne feroyent rien dans mon affaire, si Monsieur le ministre ne prit la resolution de s'y applique(r) de bonne foy et de la bonne maniere, en quel cas je scay a peu prez ce que peuvent les gens de ce mestier auprez de maistres. Vous me dites Monsieur, que l'affaire de Monsieur de Sommersdycq les a deterré, ce qui m'estonne, a cause que celle-la m'auroit animé si j'avois esté en leur place, a cause que S. A., se roidissant si fort en cette affaire, se seroit sans doute tant plus relachée en une autre, qui n'est point de mesme nature, pour monstrer, que ce n'estoit pas par opiniastreté, mais par raison, qu'elle agissoit, car asseurement il y a bien de la difference entres la conduitte de monsieur de S(ommersdijck)[1]) et la mienne et, a bien considerer son affaire, on ne peut pas nier, qu'il y a un (peu) de la merde a son baton: il a tesmoigné un tres grand emportement, une tres grande haine et mesme un tres grand mespris contre S. A., dont il n'a pas mesme espargne les qualitez personelles, qui sont des actions, que les princes ne pardonnent jamais, et c'est en quoy Monbas a usé de la plus meschante conduitte du monde, et dont je l'ay souvent blasmé, la, ou moy j'ay tousjours parlé avec tout le respect de toute la maison. Je me suis

1) Sur M. C. de Sommelsdijk voyez: Fruin, Aanteekeningen op Droste, p. 456.

tousjours porté à la servir en tout où il m'a esté possible, hormis dans les affaires du gouvernement, où j'ay suivy mon devoir avec une fidelité sans reserve, tout de mesme que j'aurois fait pour S. A. si j'avois esté en son service, et il faut bien, qu'on n'a pas esté tousjours de l'opinion qu'on l'est a cet heure, puisqu'autrefois les princesses ont bien voulu, que je m'entremisse en l'affaire d'Orenge, en laquelle, si la princesse roy(ale) avoit suivy mon conseil et cru mon advis, cette ville seroit encore dans son ancienne fortification, car je scavois le dessein de la France, je le dis a S. A. R., mais elle n'y voulut point deferer, a cause qu'elle ne vouloit rien refuser a la royne sa mere, qui vouloit donner ce gouvernemant la a milord Germain[1]). Le roy d'Angleterre dans l'annee 1660, toutes les fois qu'il avoit quelque chose a demander aux Estats de Hollande, le fit faire par ma bouche, ce qu'il n'auroit point fait s'il eut creu, que j'estois ennemy de la maison. Voila la difference personelle, qu'il y a entre monsieur de S(ommelsdijk) et moy, voyons maintenant quelle difference il y a entre nos demandes. Auprez (l. aprez) l'avoir outragé, comme le pretend S. A., il demande ses bonnes graces et sa faveur, et pourquoy? Pour luy servir de degré a plus de fortune et d'avancement, la ou moy, pauvre miserable, je ne demande qu'une pauvre sauveguarde, qui mettre (l. mettra) S. A. hors de soupçon en cas qu'il m'arrive quelque mal, et qui me mettre (l. mettra) l'esprit en repos contre un danger, que je ne croy pas fort apparent, la ou peut estre le temps fera voir, que je n'en ay pas eu de besoing, non plus que quelques autres, quy, aprez l'avoir aussy demandé et point obtenu, n'ont pas laissé d'estre en repos, comme j'espere que je le seray aussy, vous priant pour cet effect Monsieur, de vouloir avoir la bonté de me procurer en tout cas le passeport du Conseil d'estat, pour lequel je vous ay envoyé un project de requeste en ma precedente, ou il n'y aura qu'a adjouster pour moy mon. . . . .[2])

---

1) Henry Jermyn, comte de St. Albans.

2) Le fragment suivant, égaré entre les lettres du 2 et 3 Avril, forme sans aucun doute la fin de celle du 13 Mars.

carosse, mes chevaux, quy sont 4, mes valets, qui sont 3, et mes hardes, quy sont fort peu de chose. Je ne croy pas, que le dit conseil le refuse, puisqu'estant sorty de mon bon gré du pays et y pouvant entrer de mesme, on ne peut pas me refuser un passeport pour pouvoir passer de l'un pays ennemis en l'autre; c'est pourquoy je vous prie et vous demande pardon tout ensemble de la liberté, que je prens de n'y vouloir rien negliger. de peur que ces Messieurs, scachant que S. A. fait difficulté de m'en donner un, n'en devinssent plus retifs, l'acte de sauveguarde ne laissant pas de pouvoir estre demandé, si ces Messieurs le trouvent bon. Adieu. Je suis las d'estre debout et vas me recoucher. Il n'y (a) rien icy qui vaille vous estre escrit, sinon qu'on dit, que depuis 3 jours Monsieur le p(rince) G. de Furstenberg a esté tiré de Bonne et transporte avec une escorte de 300 chevaux vers la cour de Vienne.

N° 129.

Ce 16 Mars 1654.

Je commance celle cy sur l'esperance de la finir quand j'auray receu la vostre du 12, si elle arrive encore devant le depart de la presente, car j'ay desia envoye la chercher ce matin, mais la poste n'estoit pas encore arrivee. Je vous diray cependant Monsieur, ce que j'ay pensé vous dire sur vostre precedente, que, s'il est vray que l'esvesque de Munster presente l'evacuation des places, qu'il a pour son partage, afin d'obtenir la paix, et qu'il n'y eut personne plus sage que moy, ce party seroit bientost accepté. Les haines et les desirs de vangeance sont des mouvements personels, que les uns, soit princes soit particuliers, peuvent avoir contre les autres, mais les royaumes et les estats ne doivent jamais avoir d'autres visees que l'interest publicq, et il est asseure, que la France ne seroit pas fort a son ayse dans les places, qu'elle occupe encore, quand nous aurions l'Overyssel d'un costé et les

autres provinces de l'autre, mais l'exemple d'Utrecht les deterrera peut-estre de rentrer dans l'union d'un estat, ou la ditte province est si mal traittee et si destituee de tout ordre, que personne, a ce qu'ils escrivent de la, n'y est en seurte de sa vie ny de son bien. Les grands preparatifs, qu'on fait chez vous pour la campagne prochaine, tant par mer que par terre, me fait craindre, que nous ne trouverons pas beaucoup (de) relache dans les charges. Je suis pourtant persuadé, qu'une bonne paix vaudroit mieux que tout cela, mais si on veut attendre jusques a ce que tous les partys la souhaittent esgalement, on ne la verra de longtemps, car le but de l'empereur ne touche asseurement point nostre querelle, la guerre sera sans doute violente cette annee, mais je me trompe fort si l'Espagne, ou du moins son Pays-Bas, y gaigne.

Monsieur le resident m'escrit, que le Conseil d'estat ne donne point de passeport, ce qui me fait craindre, que je pourois bien estre destitué de tous les costez, si par vos amis et vostre conduitte vous n'y apportez du remede.

Mes chenets, qui sont mieux voulu en Hollande que ma personne, semblent se faire valoir la. Monsieur le resident me mande, que monsieur Boer (Boet?) [1]) luy avoit parlé pour les achepter; je croy, que c'est pour monsieur d'Odycq, en quel cas ils ne sont pas a vendre, mais si c'est pour Son Altesse, ce que je vous prie de penetrer, je seray bien ayse qu'on les luy envoye, soit en don soit en achapt, de la maniere, quy luy sera la plus agreable.

Ma santé se fortifie de jour a autre, si bien qu'il est a craindre, que je ne sois trop tost en estast de faire le voyage et trop tard en celuy de pouvoir aborder ou je le desire. Ma maladie a este tres forte et la mesme que j'eus il y a trois ans en France, mais moins dangereuse, a cause que je ne me suis point servy de medecins, qui me penserent alors faire mourir dans les formes. Mon corps avoit fait un assez grand amas d'humeurs, quy se sont decharges en partie par des saignees et purgations et en partie par la goute, nourie de temps en temps par les decharges, que le corps faisoyt sur ses extremites.

---

1) Personnage inconnu.

Vos lettres ne sont pas encore venues; il est un heure, et Monsieur Coesvelt ferme son pacquet a deux. Adieu. Faites s'il vous plaist mes baisemains aux amys, s'il y en a encore.

N° 130.

Ce 20 Mars 1674.

Vous aurez, comme je l'espere, recue mes precedentes du 12 et du 15, qui vous auront appris, que toutes les vostres m'ont esté bien livrees. La poste, qui devoit estre icy Vendredy passé, n'arriva qu' hyer et m'apporta la vostre du 12, par laquelle j'apprens avec un peu de surprise ce que vous me mandez du discours de vostre amy, et ay peine a comprendre comment un seigneur aussy sage que luy donne si facilement dans une accusation aussy peu, je ne dis pas probable, mais apparente, que celle, dont il vous a parlé, car s'il y a avoit jamais rien eu de cela au monde, on n'auroit pas eu besoing de deux ans pour en trouver l'invention, et bien loing de me refuser le retour en Hollande, on seroit bien ayse de m'y voir venir, pour me faire tomber dans le trebuchet. Je trouve mesme toute cette histoire si ridicule, que j'ay peine a vous y respondre serieusement. Je ne croy pas, que jamais j'ai eu assez de cognoissance a Gorcum pour y avoir escrit a qui que ce soit, sur quelque subject que se puisse estre. Mais a quoy tant de parolles? Venons en a l'espreuve, et voyons cette pretendue lettre, qu'asseurement on ne trouvera point in rerum natura. Aussy ay je esté bien loing de ces sentiments a mon retour de l'armee Francoise, car il n'y avoit pas de mesures a prendre auparavant. Mon raport fut court, car il ne contient rien sinon que le roy de France vouloit, que la premiere proposition vient de Messieurs les Estats. On fait donc assemblé de nuict, et on y conclud, qu'on feroit la paix, moyennant qu'on put ravoir les 7 provinces en leur entier et dans la mesme souverainité qu'on les avoit possedez.

On parla mesme de faire la paix quovis modo, a quoy je fus fort contraire. La conclusion prise, on me pria de partir incontinent, mais comme je n'avois point reposé depuis deux nuits, je me fus coucher a deux heures et me relevay a 7, que je trouvois Messieurs les pensionaires de Leyde et de Dergauw [1]) m'attendre a la porte comme je viens pour m'en retourner a l'assembleé, qui me prierent les mains jo(in)nctes de partir sans dilay, si je ne voulois perdre la province, car que pour leurs villes elles estoyent resolues de se rendre a la premiere semonce, qu'on leur en feroit. Je confesse, que leur discours me fist peur, et qu'il me fist haster mon voyage au dela de mon dessein, pour empescher une faiblesse si grande dans le temps que j'estois a La Haye. Monsieur le consellier Ryxe [2]) me vit deux fois, et fit semblant, que c'estoit au mon (l. nom) de la societé, pour me prier de faire avoir a La Haye une sauveguarde du roy. Je ne pus pas m'empescher de luy tesmoigner, que j'estois scandalisé de sa demande, et luy dis, comme il estoit vray et comme Messieurs De Gent et d'Odicq le peuvent scavoir, que Monsieur de Louvois m'avoit offert une sauveguarde pour ma maison de campagne, et que je luy avois respondu, que j'aymois mieux y voir le feu dedans qu'estre exempt d'aucun des maux, qu'on feroit souffrir au moindre subject de Messieurs les Estats, et que j'estimois, que ceux, qui parloyent pour des affaires publiques ou du moins communes, devoyent pour le moins avoir autant de fermeté qu'un particulier. Voyla Monsieur, des conseils bien esloignez de ceux, qu'on veut que j'aye donné a Messieurs de Gorcum, qu'on ne prouvera jamais, y eut-il dix drossarts appellez Hugens [3]) dans la ville. Aussy ne le croit on pas la ou vous estes, et si on le croyoit, on chercheroit bien des inventions pour m'y faire venir et pour m'en faire porter la peine. J'ay mes descharges sur tout ce que j'ay fait et cela me suffit, et je voy bien par les voyes dont on s'y prend, qu'on ne croit point la rage . . . .

1) Tergou ou Gouda.
2) Francisque Riccen, membre de la Haute cour de justice.
3) Louis Huyghens, un des fils de Constantin Huyghens.

. . . . [1].
du peuple assez animee contre moy pour me perdre, et c'est pourquoy on ne veut pas que j'y vienne, et que j'ay tant plus d'envie d'y estre. Je voy encore quelque malignite dans (ce) que v(ostre) amys dit, qu'on avoit bien encore quelques soubcons contre moy, mais qu'on manquoit de preuve; si je scavois ce que c'est et qu'il fut vray, je leur en donnerois les preuves moy mesme, car bien loing d'estre en peine de tout ce que j'ay fait, j'y mets de la gloire et je m'en vante. On n'a qu'a examiner les lettre, que j'ay escrit de France durant mon ambassade, et on y verra si j'ay esté bon Francois ou non. Et depuis quand serois je changé? Depuis que les Francois avoyent pris une partie de nostre pays et faisoyent tous leurs efforts pour prendre ou perdre le reste? N'avois je pas bien tesmoigne en retournant de France et en achettant a Rotterdam une maison, qui m'a couté trente mille francs, que je ne voulois point avoir d'interests qu'en ma province, et la commission, que j'eus pour la negotiation de la paix, estoit elle pour rendre le roy de France maistre de la Hollande ou pour l'en esloigner? Et quel subject m'auroit rendu bon Francois? Nemo gratis malus est. Je n'ay jamais rien receu d'eux ny en effect ny en offres, et c'est de quoy je leur suis obligé, de ce qu'estant assez accoustumez a la corruption ils ont eu assez de respect pour ma vertu pour ne m'avoir jamais ose faire une proposition de cette nature, la ou mes compatriottes ont assez d'impudence pour me vouloir faire soubsonner de ce qu'ils ne croyent pourtant pas. Je ne scay pas ce qu'en croyent les honnestes gens, mais je vous puis asseurer Monsieur, que j'ay, Dieu mercy, l'ame si ferme de ce cotte la, que tout le bien du monde ne me feroit point faire une action honteuse et indigne de la gloire que c'est acquis feu mon pere nonobstant qu'il a esté traitte plus mal que moy. Quand je suis revenu de France et que j'ay fait mon raport aux assemblees, on n'a pas seulement approuve ce que j'avois (fait) mais on

1) Il n'y a point de doute que le passage suivant, qui se trouvait joint à la lettre du 6 Mars, ne soit la suite de celle du 20me.

m'a fait de remerciments pleins d'esloges sur ma conduitte. Son Altesse m'en a parlé dans les mesmes termes, et Monsieur de Couw(erve) vous peut dire ce que me dit sur ce subject M(adame) la p(rincesse) douarière en sa presence, celle de M. Brakel et celle de M. Bootsma. Mais c'est vous ennuier trop longtemps par ce discours; en un mot Monsieur, vous pouvez dire a vostre amy, que je respondray de ma teste, qu'il n'y (a) rien de vray en tout ce qu'on veut faire accroire au monde que j'aye fait contre mes ordres, et cela estant, je le prie de ne me pas refuser son assistance en une demande si juste comme est celle que je fais et qu'asseurement on ne peut pas refuser sans la derniere injustice a une personne, qui a servi aussy fidelement comme j'ay, qui a tout son bien dans le pays, et qui paye une somme assez considerable dans les charges de l'estat pour y trouver sa protection. Tout ce que je demande n'est qu'une sauvegarde, qui m'est deue par resolution de l'estat, et si Son Altesse a une repugnance a la donner, comme je scay qu'elle ne l'a pas donneé a quelques autres, qui l'ont demandee, je me contenteray de son passeport, et si cela trouve encore de la difficulte, je me contenteray qu'elle tesmoigne, comme elle a desia fait, qu'elle n'a rien contre moy et qu'elle veut bien que Messieurs les Estats me le donnent. Il faut de necessité, que je vienne dans le pays ou que j'y vende tout ce que j'y ay, car il y a trois ans que je ne recois rien de toutes mes fermes, mesmes de celles, que mes plus proches ont entre leurs mains, parcequ'il croyent, que je ne suis pas en estat de les contraindre a me payer. J'ay des liquidations a faire avec Messieurs les Gecommitteerde raden, pour lesquelles ils me reviennent quattre mille francs, Messieurs de Rotterdam m'en retiennent plus de deux, et vous scavez Monsieur mon affaire avec M. de Scaghen[1]), si bien que je coure risque de perdre plus de *f* 20000 par mon absence. Cependant je vous rends graces de tout mon ceur des bons offices, que vous me rendez sur ce subject, vous priant d'y continuer, pour l'amour de mes

1) Le mot est à peu près illisible. S'il faut lire le nom „Scaghen", il peut s'agir de quelque membre de la famille Schagen van Beieren.

pauvres enfans, qui seront presentement chez moy si la gelée ne les empesche.

N° 131.

Ce 23 Mars 1674.

Je veus escris celle cy plustost pour ne pas manquer a mon devoir que pour vous dire rien qui en vaille peine; aussy vous ay je escrit une lettre par le precedent poste si longue et si ennu(i)euse, que je croy que vous estes encore las de sa lecture. C'est en celle la que vous aurez veu Monsieur, l'invention ridicule de ma lettre a Messieurs de Gornichem, aussy bien que la lettre, que j'ay escritte a madame d'Odycq au subject des chenets. Vous en userez comme vous le trouverez a propos, mais j'ayme tousjours mieu de les donner que de les vendre, car en les donnant je ne perds rien a leur prix, comme je vois bien que je le feray si je les vends. Vous voyes bien, que dans mon malheur je suis encore interessé, mais que voulez vous, c'est le genie de la nation. Ma santé se fortifie de jour en jour, et je crains qu'elle n'arrive plus tost que j'en auray besoing. Pendant que j'escris celle cy je recois la vostre du 19, par laquelle vous ne me faites pas esperer un grand succez en mes affaires, pour la timidite de ceux qui s'y doivent employer; je les plains de tout mon ceur, car je juge par la, qu'ils sont dans un fort meschant predicament. Si Monsieur d. Monp(ouillan) avoit fait mon affaire, mes chenets auroyent esté pour Madame son espouse; maintenant que j'en ay fait present au hasard, il en faut (attendre) l'issue. J'ay encore une resource aprez celle cy, laquelle me manquant, je suivray le conseil de mes amis pour choisir le lieu de ma demeure, y feray venir mes enfans, et vendray la pluspart de mon bien pour m'establir aillieurs, ce que j'ay tousjours esquivé pour n'en donner point l'exemple a ma seur, qui sera bien aise de faire la mesme chose pour en pouvoir gratifier son mary. Voila comme on le sert contre moy, pendant que S. A., toutes les fois

qu'on luy a parlé de moy, n'a jamais tesmoigne de chagrin contre ma personne mais tousjours contre Monbas, qu'on sert presentement contre moy. Je suis fort asseuré que, si j'avois lieu de luy parler un quard heure, que je la ferois bien changer de sentiment, mais il faut avoir patience. Je vous rends graces tres humbles pour les offres, que vous me faittes touchant mes meubles, et ne manqueray pas de m'en servir au besoing, mais j'attens l'issue de mon affaire, car si je viens a ma maison de campagne j'auray besoing la d'une grande partie, et si je quitte le pays, il les faudra faire transporter a Amsterdam pour les mieux faire venir la ou je m'estableray. Q(u)ant au verres Monsieur, vous en pourez prendre le choix, car ils sont tous a vostre service, et j'en escriray a monsieur le R. Je viens de recevoir une de ses lettres, par laquelle il me mande, que monsieur d'Odycq luy a dit, que les chenets sont pour S. Altesse, et que pour luy il fera querir de Rotterdam un carosse de deuil, qui est la et dont la façon est de la premiere mode, ayant esté fait de mesme que celuy du roy. Je vous prie de vous bien informer sur tout cecy et d'en user comme vous le trouverez le plus expedient, sans me demander plus de conseil. Si S. Al. les vouloit prendre en present, cela ne reculeroit pas mes affaires, mais com(m)ent s'avanceront il si personne n'ose parler? Vous avez raison de dire, que c'est le temps a faire la paix, mais je ne scay pas si on la veut chez (nous); cependant je crains, que les Espagnols ne patissent cette campagne, les Francois faisant estat d'estre les premiers a la campagne, de faire quelque siege considerable et de hasarder la bataille en cas qu'on veulle les forcer a le quitter.

N° 132.

Ce 27 Mars 1674.

Les lettres de La Haye arriverent icy hyer; j'envoyay voir s'il y en avoit pour moy, mais on n'en trouva

aucune dans le pacquet de Monsieur Coesvelt, qui fut ouvert en presence de mon valet, ce qui me fait croire que vous devez avoir este hors de la ville ou fait vos devotions le Vendredry Saint, qui aesté le jour du dernier ordinaire. Je n'ay donques rien a vous respondre ny mesme a vous dire, puis qu'il ne se passe rien icy qui en vaille la peine et que je vous ay fait scavoir par mes precedentes tout ce que j'avois a vous mander, scavoir que vous userez de mes chenets tout comme vous le trouverez a propos, mais le plus liberalement qu'il sera possible, d'autant que je voudrois bien n'y rien perdre, ce qu'il ne se fera pas facilement si je ne les donne. Si c'est pour Son Altesse, on en usera tout comme il luy plaira, et si j'estois la j'y adjousterois un miroir, qui y accorderoit bien. L'ouvrage en est beau et riche, mais je scay que le temps en a noircy l'argeant, et qu'il a besoing d'estre monte et blanchy, ce que je feray faire si on me permet de retourner la; sinon je me suis determiné a n'y plus songer, mais de passer d'icy a Francfort aussy tost que mes forces le pouront permettre, et de la a Hambourg avec les marchant, qui y retourneront aprez la foire de Francfort, qui doit estre dans dix jours et fini trois sepmaines aprez. C'est la où je croy que je feray venir ma famille et que je m'establiray, sans me plus inquieter pour un pays, ou vous dites qu'on est dans une contrainte si scrupuleuse, qu'on n'ose se determiner a demander un passeport pour un subject du pays, quy y a tout son bien et en donne tout le revenu a l'estat, avec lequel y (l. il) a des contes a vuider, qu'il ne peut pas faire qu'il n'y soit en personne. Mon chemin me fera passer a Coblens, ou Monsieur l'électeur de Treves m'a fait prier de luy rendre une visite; je croy que je verray aussy en passant Monsieur le duc Jean Frederick [1]), dont le vice-chancelier, qui est icy, m'a rendu devant ma maladie la premiere visite et m'a tesmoigné beaucoup de civilité de la part de son maistre, ce qui me fait avoir beaucoup de veneration pour luy. Je n'ay point la naissance de prince, mais j'en ay Dieu mercy le ceur, et rends graces a Sa Majesté divine de ce

1) Le duc J. F. de Hannovre.

qu'il m'a donne de quoy subsister, pour n'avoir point besoing de ce que la fortune leur a departy plus liberalement qu'a ceux, qui ont souvent des qualitez, qui valent bien celle la. Ma santé ne s'avance que lentement; ce temps pluvieux me tient le corps humide, mais comme je suis hors de douleur et que je suis assez fort pour estre 2 a 3 heures debout, et cela trois fois par jour, je ne m'ennuye gierre. Adieu. Je crains fort, que Monsieur d'Odyck ne nous fasse accroire, que les chenets sont pour S. A. et qu'elles ne soyent pour luy mesmes, et qu'aynsy nous ne perdrons le gre de les luy avoir donne, mais comme vous estes sur les lieux, vous en serez sans doute bien esclaircy.

N° 133 [1]).

Ce 30 Mars.

La vostre du 22, qui me devoit avoir este livrée dez Lundi, qui fut le 26, ne m'a este donnee que deux jours aprez, ce qui a esté cause, que je ne vous ay rien respondu sur son contenu par ma precedente. Je vous diray donc Monsieur, pour revenir encore une fois sur nostre vieu texte, que, s'il n'y a que l'invention de ma lettre a la ville de Gornichem qui donne de la repugnance a S. A. en mon esguard, nostre affaire doit bientost estre vuidee, puisqu'asseurement on trouvera, qu'il n'y a rien de plus faux ny de plus hors de toute apparence que cette calumnie, et je voudrois bien, qu'on me dit le lieu et la datte d'ou je la dois avoir escritte, car de l'avoir fait en mon premier voyage il n'y avoit point encore d'apparence, le roy de F. n'ayant pas encore pris Doesburg. Encore y en avoit il moins en mon second voyage, dans lequel je devois estre persuadé, que l'offre de Messieurs les Estats estoit assez grand pour nous donner la paix, et a mon second retour de l'armee j'ay eu Monsieur d'O(dijck) avec

1) Voyez sur cette lettre la note p. 278.

moy jusqu'a la Haye, ou j'ay trouvé Messieurs de Gornichem, qui m'auroyent bien decharge de la peine de cette pretendue lettre, si je les en avois parlé, et depuis ce temps-la je n'ay plus bougé de La Haye, assez persuadé que nos affaires n'estoyent pluss dan le premier danger depuis que les forts a Niewerbrugge estoyent achevez et que l'eau estoit desia monté de quelque pieds, a quoy l'esperance, que les Francois avoyent du succez de la negotiation et le sejour que je fis faire a La Haye avec Monsieur de Rosamelle, qui estoit l'exempt des guardes du roy, qui m'accompagnoit soubs promesse que nous retournierons (l. retournerions) ensemble, peut avoir contribue quelque chose. Le mesme Rosamelle me dit, qu'on avoit esté fort estonné a leur cour de ce qu'avant l'arrivee de leur armee on n'avoit pas pris Nuitz. et ruine leur magasin, et c'estoit entre autres l'advis que j'avois donné a mon retour de France dans la conference secrete, ou on me fit venir en presence de Son Altesse. Je pourois avec quelque raison demander pourquoy on n'a point fait cela, non plus que fait labourer toutes les terres des provinces, ou les Francois devoyent commencer leurs attacques, pour empescher la subsistance de leurs chevaux, qui estoit aussy un de mes advis, mais on me pouroit respondre, que toutes ces demandes ne sont plus de saison. De mesme en est il avec moy; j'ay suivy, en tout ce que j'ay fait, mes ordres, et j'en ay mes decharges de mes principaux d'alors, qui estoyent aussy souverains en leur temps que Messieurs les Estats de Hollande le sont presentement, et je voudrois bien scavoir si Monsieur le comte de W. [1]), qui est un seigneur sage, esclairé et trempé dans les affaires du monde, ne trouveroit pas bien estrange, qu'en cas que Monsieur le prince d'Orenge vient a mourir et le gouvernement a changer de face, le nouveau gouvernement luy demandast conte de ce qu'il auroit fait par les ordres de ceux, qui gouvernent presentement. Peut estre que, quand il considerera cela comme il faut, il trouvera que je n'ay plus a respondre de ma conduitte a aucun gouvernement qui soit au monde, et c'est ce qu'en son

1) Le comte de Waldeck.

appollogie feu mon pere a demonstré irréfutablement. Je viens a tous ces Messieurs, sans en excepter le ministre, quy n'ont pas le courage de demander pour un honneste homme une chose, qu'on ne luy peut pas refuser sans la derniere injustice, et je vous diray en peu de mots, que je ne m'estonne plus de la perte d'une si grande partie de nostre pays. Je vous ay escrit cy-devant Monsieur, que j'ay encore une petite resource, dont je vous feray part quand les autres resorts seront manquez, comme ils feront aparement de la maniere qu'on s'y prend. Cela fait, mon dessein est de m'aller habiter Hambourg, d'ou je puis tousjours entrer en Hollande sans passeport et ou on peut venir avec moins de danger qu'a Anvers, ou il n'y a nulle seurté pour moy, uon plus qu'en chemin, car il y a un si grand desordre dans l'armée imperiale, qui est aux environs de cette ville, chasque regiment voulant obeir a son colonel, qu'il n'y a aucun respect pour les passeports, de qui qu'ils soyent.

Je recois la vostre en commencant cette page, je veus dire celle du 26, par laquelle j'apprens, comme aussy par celle de monsieur le R. [1]), que les chenets ont encore apporté une nouvelle doute a cause de ma lettre a Mad. d. O. [2]). Cependant je crois, que je m'estois assez exprimé par mes precedentes, que mon intention estoit qu'on les donnast indispensablement au maistre, si son dessein estoit de les avoir, et cela sans aucune condition. La perte du temps ne sera que d'un jour ou deux, car ma lettre suyvante s'est explique assez ouvertement, mais je ne scay pas pourquoy vous avez esté si en peine pour trouver une personne qui les devoit presenter, (il) me semble que cela tient un peu trop de la parade, et qu'il falloit ne les donner que (l. qu'a) M. d. O. ou a M. Boet (Boer?) [3]), qui sont ceux qui en ont parlé, pour les mettre ou ils devoyent estre. Je veus bien, comme j'ay dit cy-dessus, que M. d. O. scache qu'ils luy estoyent destine,

1) M. le résident.
2) Mme. d'Odijck.
3) Personnage inconnu.

afin qu'il soit plus enclin a me servir. Je suis aussy persuadé que vostre amy, estant detrompé de la lettre pour Gornichem et de tout ce dont on me peut accuser, ne refusera pas de (me) rendre office en une affaire si juste, qu'il n'y a qu'a l'entreprendre avec tant soit peu d'application pour y reussir, puisque je suis content d'un seul passeport si on ne peut point obtenir la sauveguarde, qu'on ne refuseroit pas a un Turcq s'il le demandoit, et qui se donne tous les jours entre des ennemis declarez. J'apprens que M. de Suylichem [1]) vient en commission a Heydelberg pour l'affaire de M. de Simern [2]). Si Son Altesse se fut voulu servir de celuy, quy vous escrit, dans cette affaire, peut-estre qu'il n'auroit point esté tout a fait inutile; il auroit eu occasion de montrer, qu'il n'est point ennemy de la maison, et comme il cognoist un peu l'humeur de S. Altesse el. [3]), il auroit peu le toucher a son foible. Mais comme on ne veult pas de luy, il sera bien ayse aussy de pouvoir tenir son repos; il ne refuseroit pas mesme d'y aller faire un tour en son particulier, si on se vouloit servir de luy soubs main. Si vous pouvez trouver le loisir de faire avec M. le R. un tour a Rotterdam pour y voir les verres [4]) et en prendre tout ce qu'il vous plaira, vous en obligerez le maistre; la secheresse en aura sans doute corrumpu une partie, car ils sont de nature a vouloir estre quelquesfois humidifiez ou humectifiez, comme vous en trouverez le mot plus a vostre gré. Je m'estonne de ce que Messieurs de Leyden se sont exposez en une affaire, ou ils ne reussiront pas. Si les Francois quittent toutes les places que vous me marquez, nos affaires n'yront pas mal, mais je ne scay pas si celles des Espagnols en seront en mellieur estat.

---

1) Constantin Huyghens, le jeune.

2) Le prince Louis Henri Maurice de Simmern, beau-fils de Frédéric Henri, vint de mourir. Voyez Wicquefort, Vol. IV. p. 674.

3) L'électeur Palatin.

4) Peut-être des vers á soie.

N° 134.

Ce 2 Avril 1674.

Celuy que vous rendra la presente est Monsieur le baron de Vicq [1]), gentilhomme Yerlandois, d'autant de meritez qu'il y en a fort peu au monde. Il a esté quelque temps dans le service de l'Espagne et a des amys et des intelligences assez particulieres a la cour de Madrit. Il a esté parfaittement bien avec les precedents gouverneurs du Pays-Bas, et pour n'avoir point approuvé tout ce que fait celuy d'a present, il en a esté moins aymé et en a pris occasion de quitter le service. Je croy, qu'il va chercher de l'employ ailleurs, et serois bien ayse, qu'il le peut trouver chez nous, ou il a des cognoissances mesmes avec Son Altesse. Il en a eu aussy de tres particuliere avec feu monsieur de Witt. Sinon je croy, qu'il passera en Engleterre, ou il ne manquera pas de trouver son conte, y estant consideré comme il merite. Les ambassadeurs, qui sont icy, luy ont tesmoigné beaucoup d'amitie et d'estime, je parle universellement, car ceux d'Angleterre l'ont admis dans leur plus estroitte confidance. Si vous pouvez le servir en quoy que ce soit par dela, vous m'obligerez tres sensiblement. J'ay eu l'honneur de le voir premierement a Anvers, ou il m'a tesmoigné beaucoup de civilité; depuis nous nous sommes rencontrez a Liege, avons fait le voyage d'Aix la Chapelle ensemble, et avons tenu une parfaittement bonne intelligence durant tout le temps que j'ay esté icy, et je luy suis si obligé des tesmoignages d'amitie et des bontez, qu'il m'a tesmoigné, que je n'en puis pas avoir assez de recognoissance. Il a souvent parlé de mes interests avec Monsieur de Bevern(ingk), qui est celuy, que je vous ay mandé devoir estre ma derniere resource. Il en veut aussy parler avec le maistre, mais comme il y pouroit agir avec trop de chaleur, je l'ay prie de n'y rien faire qu'avec vostre advis; vous aurez donc la bonté Monsieur,

1) Alphonse Henri de Vicq, creé baron de Cumptich par Philippe IV en 1661, ci-devant agent du roi d'Angleterre.

de luy dire en quels termes sont mes affaires, et par quelles voyes vous pensez qu'on y poura reussir, car quand mesmes on pouroit avoir besoing des recommandations de sa Majesté Bretannique, je croy qu'on les pouroit obtenir. Enfin je vous laisse, comme vous ṡcavez, la conduitte de toute ma fortune, et vous supplie encore une fois de servir Monsieur le baron en tout ce qui vous sera possible.

N° 135.

Ce 3 Avril 1674.

Monsieur [1]),

Je receus hyer la vostre du 21 du mois passé par la poste de Messeigneurs les Estats, aprez avoir esté 12 jours en chemin. J'en ay eu encore une de vous il y a desia quelque temps, par le secretaire de M. de Lira, mais comme je ne sceus pas alors ou vous addresser mes lettres, vous me pardonnerez bien de n'y avoir point respondu. Je rens graces Monsieur, au souvenir, que vous avez encore d'un pauvre disgracie, qui a esté prez de dix sepmaines au lit avec beaucoup de douleur et d'incomodité. Je vous remercie aussy de ce que vous avez pris la peine de parler a Monsieur le Rhingrave sur mon subiect, et vous prie de luy dire, que je me tiens fort obligé a la bonne volunté, qu'il a pour moy. Je ne scay pas s'il a bien compris le sens de la lettre, que je luy ay escritte, qui ne demande point conseil si je dois venir en Hollande ou non, mais le prie de me fair avoir un acte de sauverguarde de Son Altesse contre cette populace, que vous dites estre encore si fort en desordre, car quand je seray resolu d'attendre jusques a ce qu'il n'y ait plus rien a craindre d'eux, je n'auray pas besoing de cet acte, car, n'estant pas sorty par l'ordre de l'estat hors du

1) Cette lettre semble être la copie de celle, dont l'auteur parle à M. de Wicquefort comme adressée à M. Offarel. Voyez la lettre n° 136, également du 3 Avril.

pays, je n'ay pas aussy besoing de permission pour y rentrer, mais j'y suis necessité à cause que j'ay a rendre conte et liquider avec Messieurs les Gecommitteerde raden et la Chambre de conte de la generalité, pour des deniers, qui j'ay receu a ma derniere commission, ce que je ne puis faire qu'en personne. Je vous prie donc Monsieur, de vouloir dire a Monsieur le Rhingrave, qu'elle m'obligera au dernier point, si elle veut encore avoir la bonté de me procurer l'acte de sauveguarde, dont je luy ay escrit, la question n'estant pas si j'y dois venir, mais s'il veut bien travailler a m'y faire venir en seurte. Je n'ay rien appris de M. de Monbas de longtemps, car je ne tiens point de correspondance avec luy et ne me mesle de ses affaires ny en bien ny en mal, n'estant point qualifié de donner une declaration ny pour ny contre une personne qui est mon beaufrere et qui par consequent seroit invalide en droit. Adieu. Si je vous puis rendre quelque service icy ou aillieurs, vous n'avez qu'a commander

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

P. Groot.

N° 136.

Ce 3 Avril 1674.

J'avois esperé, que l'affaire des chenets auroit une fois son accomplissement et que nous n'en parlerions plus, mais puisqu'il y a de la fatalite dans ce lanternement, je vous diray que la derniere de M. le R. m'apprend, qu'il avoit esté a Rotterdam chercher les pieds des dittes chenets, qu'il n'a trouvé qu'en partie, nonobstant que je scache bien qu'ils y doivent estre, car ils ont tousjours esté monté en France, mais je croy qu'une partie en aura esté sur le grenier, ou il y a beaucoup de hardes de cette nature, a quoy on n'aura pas reguardé. Il se peut bien mesme, que ce qu'il a remporté n'appartient point a ces chenets

la, et je veus bien gager que je les trouverois si j'y estois. Enfin, je l'ay prié d'en faire faire incontinent une paire d'autres et de les faire dorer, comme est presentement la mode, car on commence a y dorer jusqu'au bois de chieges. Je veux esperer, que le tout sera fait a cet heure et qu'on les aura fait porter la ou ils doivent estre, craignant que cette grande tardivite m'ait desia fait perdre toute la grace du fait. N'en parlons plus. Vous me dittes Monsieur, deux choses dans vostre lettre du 29, qui me chatouillent bien, l'une que vous me pouvez faire avoir un passeport du Conseil d'estat, en quoy je vous prie de ne perdre pas un moment de temps — ce sera autant de pris sur les ennemis, et abundans cautela non nocet — l'autre, que vous voulez bien entreprendre quelque chose pour ma defence par forme de lettre. Quand je vous ay demandé les resolutions, que vous m'avez envoyé, j'avois forme le mesme dessein, mais dans son exécution je me sentis le ceur encore trop oultré pour espargner tout le monde, et la maladie, que j'ay eu depuis, m'en a fait reculer le dessein, dont je suis tres ayse, puisque vous avez la bonté de m'offrir une plume, qui va bien plus loing que la mienne. C'est une obligation, que je vous auray au dela de toute recognoissance, mais il y a desia si longtemps que je vous ay fait banqueroute, qu'il faudra mettre encore cela sur le viel conte. Je vous diray cependant, avec vostre permission, à quoy il faudra entre autres prendre esguard. J'ay sceu, que M. de Beverningk a dit a un de mes amys icy, en parlant de ma conduitte, que j'avois mal fait d'accepter la commission de la negotiation de la paix en l'annee 72, par où je voy, qu'il faut autant justifier mes maistres que moy mesme; non pas que leur justification soit necessaire pour la mienne, car il peuvent m'avoir mal commandé et je puis pourtant avoir bien obey. Voyons a cet heure leur conduitte, et s'il avoyent raison ou tort quand ils ont fait une deputation vers l'armee de France. C'estoit, comme je croy, le 15. Juin, qu'ayant appris que la ville d'Aernem estoit prise, que le siege estoit devant Doesborg et Nimmeghen, que les ennemis estoyent maistres de la Velue et de la Betuwe, que l'Issel estoit abandonne, que presque toute nostre milice estoit

prisonniere de guerre, que nostre armee estoit aux environs d'Utrecht, si foible, que 3000 hommes l'auroyent battue s'ils se fussent avancez, que Doesbourg et Nimmeghen pris, il n'y avoit plus de resistance de la jusques en nostre province, dans toute laquelle il n'y avoit qu'Amsterdam en estat de se defendre, c'estoit, dis je, en ce temps la, qu'une consternation generale ayant saisie tout le monde, il n'y eut pas un deputé dans aucune des provinces, qui ne fussent de sentiment, qu'il falloit travailler sans delay a obtenir une paix, et pour cet effect il fut conclu et en Hollande et dans la generalite par unanimite de voix, qu'on envoyeroit vers les deux roys pour demander la paix, et pour monstrer, qu'en cela toutes les provinces furent d'accord, on nomma justement autant de desputez qu'il y avoit des provinces, mais comme il n'y avoit qu'une seule personne d'Overyssel, qui estoit, comme je croy, M. de Stoucart, et que la ditte province estoit desia autant que perdue, sa part accreut a celle de Hollande, qui deputa a l'un et a l'autre des roys. Je demande doncques si, l'estat estant dans l'extremité ou il estoit, (on) avoit tort de chercher son salut dans la seule voye, qui sembloit humai(ne)ment luy rester, et si on peut accuser deux assemblees si considerables d'avoir fait quelque chose illegiti(me)ment et inconsiderement, qui a esté fait par unanimite de voix de tout ce qui estoit present. Cela determiné, je demande encore si Messieurs de Hollande, ayant a y envoyer quelcun de leurs corps, pouvoyent se passer de me nommer sans improuver tout ce que j'avois fait en France durant mon ambassade, et sans se rendre eux mesmes ridicules a la cour de France, ou on scavoit bien, que je ne les avois pas mal servi et ou j'avois autant d'amis que personne qu'ils y pouvoyent envoyer, et ensuitte si, en estant requis et par mes souverains et par toutes les provinces, je pouvois m'en excuser sans la derniere lachetté, principalement aprez que M. de Gent, qui devoit estre le premier en la commission, eut desia declaré hautement, qu'il n'y yroit point si je vinsse a m'excuser. Voila ce qui est du premier point, passons oultre. Nous partons, nous venons a l'armee, qui decampa le lendemain d'aux environs d'Utrecht pour s'aller poster

devant Nieuwerbrugghe, rompant tout ce qu'il y avoit de ponts entre Woerden et le dit Nieuerbrugghe. Nous attandons a Woerden les passeport, pour lesquels j'avois escrit à M. de Pompone; nostre passeport vient, et nous trouvons a Utrecht une escorte de 18 a 20 gardes du roy pour nous conduire. Nous venons le soir a Rhenen, que nos propres gens avoyent pillé, nous arrivons le lendemain a minuit a Keppel, les deputez du roy nous voyent des le matin a sept heures, qu'il n'y avoit que moy de levé, font raport au roy de nostre proposition, qui demandoit la paix, reviennent 2 heures aprez nous dire, que le roy vouloit des offres de nous; je pars de nouveau encore devant mydi, je couche a Wageninghe, je viens a deux heures aprez minuict a nostre armée, je fais dire a S. A. que je suis la, je va devant son lit et luy dis l'estat des affaires. Je passe oultre sans dormir et viens le matin a La Haye, je fais mon raport et en delibere toute la journée jusques aprez minuit sur les conditions de la paix; les plus eschauffez dirent, qu'il la falloit faire omni modo, et les plus rassis omni meliori modo, qui n'estoit gierre mieux l'un que l'autre, puisqu'il ne determinoit rien. Cependant on ne laisse pas de despescher mes ordres et nos plains pouvoirs, qui estoyent sans aucunes limites, portant mesmes ces paroles: *een volmacht ende ongelimiteert pouvoir*. Je ne voulus pourtant pas m'en charger plus avant; je leur demande donc, comme j'avois premierement fait a l'assemblee de Hollande, si, en pouvant obtenir la restitution des provinces conquises et restablir le corps de l'union, c'est a dire les 7 provinces, dans leurs anciens droits et pleine souverainite, on devoit conclure la paix. Tous ceux, qui la desiroyent, s'escrierent que ce seroit tres bien travaille, mais Messieurs d'Amsterdam et de Dort en Hollande refuserent d'y consentir qu'ils n'eussent des ordres plus positifs de leurs principaux. Messieurs de Zelande et de Frise firent la mesme chose en la generalité, ceux de Groninghe braysant (l. biaysant) entre deux. Cependant on me pria de partir sur l'heure, ce que j'excusay pour avoir besoing de repos et dessein d'assister encore le lendemain a l'assemblee, dont je fus diverty par l'instance des pensionaires

de Leyden et de Dergou, comme je vous ay escrit il n'y a pas longtemps. Leurs prieres, ou plustost leurs menaces, me font doncques partir pour la seconde fois. Je passe a nostre armée, je parle a Son Altesse, je luy dis mes ordres. M. de Beverning, quy y estoit present, me dit, qu'il ne voudroit avoir une commission pareille a la mienne, Son Altesse dit la mesme chose. Je leur respons, que l'estat n'estoit donc pas encore malheureux de trouver des personnes, qui vouloyent bien risquer leur vie pour son salut. Je passe oultre et trouve Woerden et toute la province d'Utrecht occupee en trois jours de temps que j'en estois party. Je viens le soir sur les 7 heures a Ameronge, ou mes guardes me font descendre devant le logement de M. de Louvoy, qui estoit devant la porte; je descens, j'entre et je prens le souper avec luy et son frere le primat, sans parler d'affaires. Je ne sceus qu'aprez le repas, que mes collegues n'estoyent pas la, mais a Rhenen; je pars donques encore le mesme soir pour les joindre, avec si peu de precaution, que le roy, me rencontrent en chemin et voyant que je n'avois aucune escorte, m'envoya faire civilité de sa part par M. d'Auvergne, et me fit donner des gens pour me convoyer. Je viens a Renen, je trouve mes collegues, je leur rends conte de mon voyage et de mes ordres, je reporte mesme fidelement a M. d. O. le sentiment de sa province et des autres. Il dit maintenent, qu'il ne donneroit point les mains a ces conditions la, et Monsieur de Gent le contraire, et ils avoyent tous deux raison a considerer l'advis et l'interests de leur provinces. Messieurs de Pomp(onne) et de L(ouvoy) se trouvent auprez de nous dez le lendemain a sept heures, nous leur montrons nos pleins pouvoirs, et aprez avoir un peu chicané sur le subiect des offres, nous desployons toute nostre boutique, M. de G. estant tousjour de mon costé et M. d. O. ne dissimulant pas devant ces Messieurs, que ses maistres n'y consentiroyent pas. Ces Messieurs vont faire raport au roy, nous les rejoignons a deux heures a Ameronghen, et ce fut la, qu'ils nous rendirent la responce de sa Majesté et nous firent ouverture de ses demandes aprez un grand prologue, contenant la grace, que Sa Majesté

nous faisoit de nous rendre rien de ce qu'il avoit desia pris et de nous laisser rien de ce qu'il pouvoit encore prendre. Nous debattasmes comme nous pouvions ces articles, qui sont les mesmes, dont j'ay fait raport le 1 de Juillet 72. Je leur dis, que je trouvios trois choses choses dans les articles assez estranges; la 1. qu'ils demandoyent 24 millions d'un estat, qu'ils avoyent tellement ruiné, qu'a peine avoit il l'haleine libre; le 2, qu'ils nous demandoyent toute la Betue, qui donne le nom aux Bataves et est dans le ceur des provinces, que nous voulions resjoindre, et la 3, qu'ils nous faisoyent une decision d'un different avec le roy de Dennemarcq, qui n'estoit plus entre leurs main, et sur la maniere de laquelle decision nous estions desia convenus avec M. de Louvois en (l. de) tenir notice. Ils nous quittent, nous allons a Sulesteyn, ou ils nous resjoignent a six heures du soir pour nous raporter la responce du roy, qui est aussy inseree dans mon raport; nous trouvons bon de gaigner temps, craignant qu'ils ne relachassent jusques au bout, et prenons tout ad referendum. Nous partons le lendemain de grand matin, venons a La Haye et faisons nostre raport, trouvans en chemin que les forts a Niewerbruggh estoyent presque achevez et que l'eau commencoit a monter. La demande presentement est si Messieurs les Estats de Hollande, dans l'estat ou estoyent les affaires quand ils me renvoyerent la 2 fois, pouvoyent s'abstenir a faire des offres pour la paix qu'ils demandoyent, et si, les faisant, ils pouvoyent avec apparence de succez les faire moindres. Quand a la 1, il est asseure qu'ils ne pouvoyent point continuer la negotiation sans passer par la voye, que le roy demandoit, et que selon toutes les apparence ils ne pouvoyent point rompre la negotiation sans risquer toute la province, et pour ce quy est de la seconde, il a paru que leur offre n'a pas esté trop grande, puisqu'on ne s'en est pas voulu contenter. Reste a voir s'ils ont pu legitimement prendre leur resolution sans le consentement des villes d'Amsterdam et de Dort, et si la necessité estoit assez forte pour les y obliger. L'ordre de nostre gouvernement est, que les resolutions si (l. s'y) prennent par la plus grande et jamais par la moindre partie des voix,

scavoir la, ou pluralite a lieu; 2. que, la resolution estant prise, ceux la mesme, qui (ont) esté du moindre nombre, sont obligez par leur serment de fidelité d'ayder a avancer a l'execution de la resolution prise; 3. que, comme la guerre ny la paix ne se font que par unanimité de voix, les conditions, sur lesquelles on les fera, sont du rang de la pluralité, si bien que, n'y ayant rien a dire contre la legitimité, il est seulement a considerer si les 17 voix a l'assemblée de Hollande avoyent raison, dans l'estat ou estoyent les affaires, de vouloir par la paix se guarantir d'une perte, qu'ils tenoyent asseurée, en consideration de deux villes, qui estoyent situez de sorte, qu'ils pouvoyent faire leur capitulation, au lieu que les autres seroyent obligez de se rendre a discretion, et s'il ne valoit pas mieux abandonner les frontieres d'un estat qu'une province, qui, estant perdue, faisoit perdre tout le reste, car il ne faut point examiner cette affaire par le succez, mais par les apparences du temps de la resolution, puisqu'asseurement ce n'ont pas esté la force ny la prudence de nostre estat, mais la seule main de Dieu, qui l'a conservée par la negligence de (l. et) retardement de nos ennemis. La mesme raison, qu'ont eue Messieurs de Hollande, est aussy du cotté des provinces, qui ont fait la conclusion dans la generalité, les provinces perdues cherchant les moyens de recouvrir leur liberté, et celle, qui estoit sur le point de l'estre, de la conserver, sans considerer deux provinces, qui n'avoyent encore rien souffert et qui pouvoyent avoir des autres visees que la Hollande, sans lesquelles elles ne pouvoyent plus subsister, la Hollande perdue. Je conclus doncques Monsieur, que selon toutes les apparences humaines et raisons naturelles on n'a pas peu faire en Hollande autrement qu'on a fait, et que moy, en estant persuade comme je l'estois, j'eusse trahy ma patrie, si je luy eusse refusé mon service dans le besoing, si bien, qu'ayant fait ce que mon devoir exigoit de moy legitimement, et l'ayant fait selon mes ordres en conformité de mes decharges, il n'y a presentement personne au monde qualifiee a m'en demander conte, bien loing de m'en accuser ny condamner.

Je vous diray en passant Monsieur, que dans les extraits,

que vous m'avez envoyez, il y manque la derniere resolution, qui doit estre du 24 ou 25 Juillet, prise sur une proposition de M. de Haerlem, comme dans ce temps la tout ce qui se brassoit contre moy venoit de ce cotte la, par laquelle on me dispense du raport, qu'ils vouloyent que je vinsse de nouveau faire en presence de Son Altesse, et on coupa broche a jamais a toute cette belle intrigue, et (l. en) disant, que j'avois satisfait par mon raport circumstantié du 1 Juillet. Si vous en pouvez tirer copie, vous m'obligerez de ne le pas negliger. Je ne schay pas qui est la dame estrangere, a qui vous escrivez sur mon subject, et ne pense que ce soit Mad. Hubenuer a Cleves [1]), mais (qui) que ce soit je veus bien qu'elle scache la verite, car elle ne m'est pas prejudiciable.

Je vous envoye cy-joint une lettre d'un certain Offarel, gentilhomme Yerlandois, qui a este cy-devant l(ieutenant) de cavalerie soubs M. le baron de Vicq, dont je vous escriray par ma suivante; il part demain pour la Hollande et je lui ay donné une lettre pour vous. Cet Offarel est presentement dans la guardes de Son Altesse et dommestique de M. le Rhingrave; je l'ay servy dans une affaire, qu'il a eu icy, c'est ce qui fait nostre correspondance. Vous verrez ce qu'il m'escrit et ce que je luy respons; vous vous en pourez peut estre servir auprez de vostre amy, s'il veut bien me rendre quelque office et taster le poux a M. le Rhingrave pour voir comment il y agit. Je ne scay pas pourquoy on est si scrupuleux de parler pour moy a Son Altesse, qui n'a pas encore tesmoigné me vouloir du mal ny refusé, mais seulement dilayé, ce que je demande.

---

1) Voyez sur cette dame la dissertation de M. Everwijn: Abr. de Wicquefort en zijn proces (1857).

N° 137.

Ce 10 Avril 1674.

Je recues hyer la vostre du 5, par laquelle j'avois esperé vostre responce sur ma grande lettre du 3, dans laquelle, aussy bien que dans la suivante [1]), je vous avois mande, qu'il ne falloit rien negliger touchant le passeport du Conseil d'estast, mais le prendre sans aucun dilay, comme je vous prie encore de faire, avec intention de retourner sur mes pas, sitost que vous me conseilerez de la faire. Cependant voyant l'incertitude, dans laquelle sont et demeurent mes affaires et le peu d'estat qu'on peut faire sur la parolle des hommes, je me suis determiné de passer d'icy a Francfort avec les marchands, qui doivent partir aprez demain, quy est une occasion qui ne se presente que deux fois en l'annee, et nonobstant toute la seurté qu'on leur donne, il y a si peu d'ordres dans les armees, qui sont à l'entour de cette ville, qu'on n'oseroit faire le chemin par terre. Nous allons donc tous monter la riviere, ce qui nous couttera bien du temps et de l'argeant, principalement a moy, quy prens encore un batteau appart pour mon carosse et mes chevaux, qu'on ne me conseille pas d'hasarder par terre non plus que ma personne. Je mettray ordre chez Monsieur Coesvelt a ce qu'il ait soing de m'envoyer vos lettres, si bien que vous n'avez Monsieur, qu'a continuer s'il vous plaist a m'escrire et a adresser vos lettres comme vous avez fait jusquescy, jusques a temps que je vous fasse scavoir comment nous en userons cy-apres, mon dessein estant d'attendre a F(rank)fort que la foire soit finie pour m'en aller avec les marchands de Hambourg vers leurs quartiers, d'ou je puis tousjours avec moins de danger passer en Hollande, comme je feray aussytost que vous me le conseillerez, vous priant cependant de ne rien negliger de tout ce qui se peut faire auprez de Son Altesse, laquelle me donnant l'acte que je demande, je rebrousseray chemin pour repasser d'icy chez moy, et me serviray du passeport de Messieurs du Conseil

1) Cette lettre „suivante" manque.

pour passer de Hambourg; si je ne puis point obtenir le resteur (l. retour), je reste. J'ay veu vostre memoire a vostre amy, qui est fort bien comme cela et ne doit point estre de plus d'estendue pour estre leue des grands seigneurs, mais si elle ne fait pas l'effect, que nous en attendons, je me trouveray obligé de destromper le monde par quelque escrit plus estendu, mais qui poura pourtant estre en forme de lettre et contenir entre autres les raisons, que vous aurez trouvé dans ma lettre susmentionee du 2. Je sortis pour la premiere fois de la chambre et du logis avanthier matin, que je fus faire mes devotions chez Messieurs nos ambassadeurs, que je remerciay des civilitez, qu'ils m'avoyent tesmoigné durant ma maladie. Ils me respondirent avec assez d'honnesteté. Hyer ayant receu la vostre et n'y ayant encore rien trouvé de positif, je donnay visite a ces Messieurs a chascun appart, leur dis mon dessein et pris congé d'eux; ils m'asseurerent tous deux, qu'ils me serviroyent a(u)prez de Son Altesse autant qu'ils pouroyent; j'eus une conversation avec Monsieur de Beverningk assez longue; il me promit d'agir pour moy autant qu'il pouroit, c'est a dire autant qu'il oseroit; c'est celuy dont je vous escris en la lettre, que j'ay envoyée par Monsieur le baron de Vicq, que vous trouverez fort de mes amys et dont vous vous pourez servir si vous le trouvez a propos. Pour revenir a Monsieur de B., il me fist assez comprendre, que vostre I[r] ministre fait tous mes maux, et je m'apperceus bien, que difficilement l'offenseroit il pour l'amour de moy, si bien qu'il ne faut pas faire trop de fundament sur lui. Je luy demanday un passeport pour l'Allemagne, dont il ne fit pas beaucoup de difficulté, mais il me dit, comme il avoit raison, qu'elles m'estoyent inutiles, et comme je luy dis que c'estoit pour mieux obtenir ceux de Messieurs d'Ysola et de Lira, il me dit qu'ils me les procureroit luy mesme. Je vis les ambassadeurs de France avanthyer et disnay avec eux, faisant porter leur table en bas, car je suis encore trop foible pour monter les degrez. Monsieur de Barillon me donna ce memoire pour vous et vous fait mille baisemains.

N° 138.

Ce 12 Avril 1674.

J'ay attendu la vostre avant que partir pour voir si elle me feroit changer de resolution, mais n'y ayant rien trouve de certain ny dans le billet de vostre amy ny dans l'affaire du passeport, je commence incontinent mon voyage vers Francfort, ou j'attendray de vos nouvelles, qui m'apprendront si je dois aller plus avant ou rebrousser chemin.

N° 139.

Ce 13 Avril 1674 [1]).

Vous verrés Monsieur, par ce billet le sentiment, dans lequel je fus hier en vous ecrivant, mais comme Dieu m'a empeché ce voiage, en ne me permettant pas que mes battelliers pussent trouver des chevaux pour tirer contre le cours de la riviere le bateau, qui devoit porter mon carosse et mes chevaux, j'ai eté obligé de quitter la compagnie que j'avois faite, et comme j'ai cru, qu'il y avoit quelque fatalite, qui m'enpechoit de m'eloigner d'avantage de ma patrie, j'ai absolument renoncé a mon premier dessein pour ne songer plus qu'a mon retour, en cas que vous me faites avoir a tems le passeport, que vous me faites encore esperer. Je vous prie de n'y rien negliger, car mon tems est court et pretieux. Messieurs les ambassadeurs de France partent Lundi prochain, si l'inconvenient, dans lequels ils sont de transporter leur meubles, ne les arretent un jour ou deux. Ils avoient fait dessein de les faire passer par la Hollande et de les embarquer a Rotterdam pour Rouën, mais ils ont dit hier, qu'on leur avoit refusé le passeport, qu'ils avoient demandé

1) D'après les copies.

pour ce sujet, si bien qu'ils tacheront de vendre une partie de ce qui est le plus pesant, pour se donner moins d'incommodité dans le voiage. Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre m'en dirent hier avec bien de la joie, qu'ils avoient aussi reçu les ordres de leur retour. Nos ambassadeurs n'attendent que les leurs pour faire la meme chose. Monsieur d'Ysola m'a dit, qu'il vouloit garder le champ de bataille, mais je suis persuade, que les mediateurs ne partiront pas si longtems qu'il y aura quelqu'un de resté icy; tous sont egalement fachez de cette precipitation. Je croiois qu'on pourroit un peu braiser, en attendant qu'on eut choisi un autre lieu pour la negotiation, mais les ambassadeurs de France m'ont assure hier, que le roi n'entrera plus en aucune matiere, que le prince Guillaume ne soit relache, ou que les assurances n'en soient données. Et je tiens que sa Majeste Brittannique est encor si fort dans les interets de la France, qu'elle ne fera rien qui ne lui plaise. C'est une pitié de voir rompre une negotiation, qui pouvoit reussir, si les parties avoient eu tant soit peu d'inclination pour la paix, avec moins de peine et de fraix que nous coutera la moitié de cette campagne dans un tems, qu'on m'ecrit d'Amsterdam, qu'il y a beaucoup de gens la, qui temoignent de vouloir quiter le païs pour eviter les charges excessives, qu'on leur fait paier. Je ne scai pas Monsieur, de qui vous parles, quand vous nommes un de vos voisins, qui est dans le Conseil d'état. Je vous renvoie le billet de votre ami, parceque je vois qu'il est original; je ne suis pas fort persuade du suces de son entremise, a cause que je vois, qu'il n'est point persuade de moin innocense, en quoi je trouve qu'il a beaucoup d'esprit, car il en a un des grand seigneurs, qui croient, que tous les grands ont une vertu exemte de toute sorte de foiblesse, et un autre de populace, qui sont persuade, que tous ceux qu'on persecute sont criminels. Les ancien sages etoient tous d'un autre sentement et jugoient de la vertu d'un homme, qu'on persecutoit sans l'accuser. Ceux qui m'ecrivent d'Amsterdam, ou on m'assure que je serai fort en surete, sur ce sujet, disent, qu'il y en a La Haye, qui craignent que je ne me pourrai point empecher de controler leur

conduite, et je crois qu'ils n'ont pas mal devine, mais ils doivent croire, que je serai oblige a plus de retenue, etant dessous leur pouvoir qu'en etant dehors. Comme je scai bien, que vous me faites un compliment quand vous me dites, que j'ecris avec plus de force que vous, je suis bien aise de vous prouver le contraire, en ne fiant qu'a votre plume la defense de ma cause. Adieu. Le billet de votre ami aiants eté mis hier dans mon coffre avec mes autres papiers, je n'ai pas eu de loisir de le chercher.

N° 140.

Ce 16 Avril 1674.

J'ay receu la vostre du 12, a laquelle je respondray demain, ne vous faisant celle cy que pour gaigner autant plus de temps, en vous disant que Messieurs les ambassadeurs de France sont partis ce matin et que ceux d'Angleterre et les nostres font estat de les suivre Lundy prochain, qu'aprez cela il [fa]ut pour beaucoup de raisons que je parte [d']icy, en cas que le passeport, que vous me [f]aites esperer, vient a me manquer, craignant mesme, que j'auray de la peine a attendre si longtemps, a cause que le vice-chancelier d'Hanover, qui est icy et avec lequel j'avois fait partie pour faire le voyage ensemble jusques a Hanover, pour passer de la a Hambourg, recevra sans doute, s'il ne les a desia receu, les ordres de son retour, sa commission estant expirée par la mort de son maistre [1]), dont je croy que la succession vient a echeoir a Monseigneur l'esvesque d'Osnabrugghe. Je vous prie doncques d'avoir soing du passeport, si vous voulez bien que je vienne chez moy au lieu d'aller a Hambourg perdre beaucoup de temps et d'argeant, dans un temps que je me porte encore assez mal. Le reste sera pour demain.

---

1) Le duc Jean Fredéric. Il se rétablit cependant de sa maladie: voyez la lettre du 20 Avril.

N° 141.

Ce 17 Avril 1674 [1]).

Je vous ecrivis hier ou nous en sommes ici avec le depart des ambassadeurs, et comment apres leur depart je n'ai plus de mesures a prendre que de monter ou de descendre la riviere pour retourner chez moi, ou pour m'en aller plus loin et faire un voiage, qui me coutera bien de l'argent, du tems et de peines. Car comme je suis encore fort foible et que les grandes fatigues sont fort contraires a ma santé, je me prevois bien de l'incommodité, s'il me faut encore aller d'icy a Francfort et de la a Hambourg, car on me dit, qu'il n'y a aucune sureté de faire le voiage d'ici a droiture. Je vous prie donc mon cher Monsieur, de faire tout ce qu'il vous sera possible pour m'obtenir un passeport, et de me dire franchement, s'il y a de la sureté a m'en servir, car de demeurer icy tout seul apres le départ des ambassadeurs il n'y a aucune apparence, quand outre tous les autres inconveniens on n'y est assuré, que les imperiaux ne se rendront pas tout a fait maitres de la ville et y feront mille insolences. Je viens a cette heure Monsieur, vous rendre grace bien humble de toutes les bontez, que vous avés pour moi et de l'empressement, avec lequel vous avés recommandé mon affaire a votre ami. Je crains qu'il ne soit trop longtems a retourner de Bruxelles pour faire mon affaire a tems, et c'est pourquoi je n'attendrai(s) pas icy, si j'avois le passeport, mon affaire aupres de Son Altesse se pouvant aussi bien faire quand je serai en chemin, et quand meme je serai la, que quand je serai icy ou ailleurs. On m'ecrit aussi d'Amsterdam, qu'il y a nul danger la pour moi, et Madame de Groot, soeur du R., qui est avec mes enfans a ma maison de campagne, m'ecrit de la, que les paisans a l'entour de moi souhaitent si fort mon retour, qu'ils offrent pour (l. de) me defendre contre toute insulte et de veiller meme de nuit pour moi. Si dans cette conjoncture Messieurs de Momp(ouillan) et de

1) D'après les copies.

Lang(erak) vouloient un peu pousser mon affaire, ils pourroient peut-etre en venir a bout, et si votre ministre y avoit voulu tenir la main, il y a longtems qu'elle seroit faite, car Monsieur de Beverning m'a, dit qu'il n'y a que ces gens la qui ont absolument l'oreille et cöeur de Son Altesse, mais si tout cela est hors d'apparence, aions seulement le passeport et hasardons le reste.

Les ambassadeurs de France, comme je vous ai ecrit, partirent hier; il y eut un grand festin avanthier au soir, ou je fus aussi, chez les mediateurs. J'eus de loisir d'entretenir longtems Monsieur Courtin sur les affaires de la negotiation, a laquelle il est fort porté, et d'autant plus qu'il a jusque icy assez bien reussi dans toutes ses ambassades. Nous parlions de la continuation des traités et d'un autre lieu. Il me dit en premier lieu, qu'il n'y avoit rien a faire sans la liberté de Monsieur le prince Guillaume, que le roi prenoit cette affaire la plus a coeur qu'aucune conquête, parcequ'il vouloit faire voir au monde combien il s'interesse pour ceux, qui souffrent pour lui. Il me dit ensuite, qu'il agiroit bien plus pour le succes de la paix en un jour a la cour qu'en un mois etant icy, qu'il n'etoit pas mal dans l'esprit du roi, et qu'il avoit quelque credit aupres de Monsieur de Louvois, qui avoit epousé sa nieçe; que les conditions de la paix pourroient a son avis être assez honnêtes, en rapportant tout au traité d'Aix la Chapelle pour les Espagnols; c'est donc en leur rendant Gray, qu'ils ont pris sur eux en la Franche-Comté, et en s'accommodant avec nous, leur laissant Maastrigt, qui aussi bien est confisqué d'un cote ou d'autre, et quelqu'autre place rachetable. Je vous prie de menager cecy, car je ne l'ai fié qu'a Monsieur de Beverning. Monsieur le prince de Baden me dit le même soir, que l'eveque de Munster s'accommoderoit avec nous, pourvu qu'on lui laissat seulement Borkelo.

(Réponse de M. de Wicquefort.)

Ce 19 Avril 1674.

Je croyois bien que le billet, que j'avois envoye a mon amy, seroit communiqué et que, craignant quelque reproche en sa conscience, il en parleroit; il m'a dit aujourdhuy, qu'il l'a fait et, a ce qu'il m'a asseuré, en des termes assés pressants; qu'on luy avoit répondu, que l'on ne scavoit pas pourquoy vous n'aviez pas accepté le benefice de l'amnisties incontinent apres qu'elle fut publiee; que sur cela il luy avoit demandé, sil n'y avoit donc plus rien a faire presentement, mais qu'il n'y avoit point répondu positivement et qu'il s'estoit contenté de dire, qu'il falloit voir. Je luy répondis, que je n'estois plus estonné de ce que tous ceux, qui avoient parlé pour vous, y avoient si mal reussy, veu que vous ne demandez point le benefice de l'amnistie, et que vous n'avez pas besoin de (vous) mettre a couvert contre la recherche de la justice, mais contre la fureur de la populace; que vous ne demandiez autre chose, sinon que l'autorité du prince vous protege en vertu de la resolution du 27 Octobre, dont le benefice est general et perpetuel, et que l'on ne vous pouvoit pas refuser, a moins que S. A. voulust autoriser la violence, que l'on vous pourroit faire, qui seroit une meschante politique et une prudence bien irreguliere; que l'amnistie avoit esté faite en faveur de ceux, que vous aviez le plus apprehendés, et qui vous avoient fait sortir du pais. Il m'advoua, qu'il n'avoit pas bien compris, et qu'il feroit naistre l'occasion d'en parler encore, mais que l'on vous rendoit tous les jours de mauvais offices, en ce que l'on avoit rapporté a S. A. que vous (vous) mesliez de la negotiation, qui s'estoit faite a Cologne, et que vous aviez travaillé a faire croire, que cet avantage (l. estat) trouveroit plustost son avantage en la paix qu'en la continuation de la guerre. Je luy repartis, que je ne le croyois pas, que je scavois que vos intentions sont bonnes et droites, que vous aimiez l'estat en que S. A. n'auroit pas une personne plus affectionnée que la vostre, si elle vous employoit. Cependant vous jugerez bien d'ou cela vient,

et vous connoissez bien celuy qui vous rend ces offices. J'escriray demain matin encore un billet a l'amy au sujet de l'amnistie et de la sauvegarde, afin qu'il la monstre, et je verray Monsieur Haren, qui est icy depuis devant-hier, afin qu'il en die un mot a S. A. Elle part Mardy, et incontinent apres je presenteray requeste pour le passe-port, qui ne recevra point de difficulté en l'absence. Elle va ce jour la a Utregt, ou elle demeurera jusques a Sabmedy, mais je ne scay pas de quelle façon les affaires d'Utregt seront reglées. Il ne reviendra plus a La Haye, mais ira droit a l'armeé. Les troupes filent desia, ses six regiments d'infanterie sont déja a Bruxelles et a Dender-monde, et ceux de la marine partiront Sabmedy de Dordregt pour aller a Malines. Comme les Espagnols nous ont aidé a conserver Bois-le-duc, Bergues-op-Zoom et le Breda, ainsy faudra il que nous les secourions cette année contre la France; mais il faudra que nous fassions quelque chose de plus pour eux qu'ils ont fait pour nous, car ils ont une si pitoyable conduite, que si l'on n'avoit asses de prudence pour subvenir a leurs foiblesses, il faudroit cent fois rompre avec eux. Le conseil d'Espagne est divisé et le comte de Monterey a des ennemis, tellement que, si l'on estoit bien advisé en France, l'on pren-droit d'autres mesures. Mais l'on y est aussy estourdy qu'ailleurs, et il n'est pas bien possible, qu'un conseil, ou Monsieur de Louvois a tant de credit, puisse reussir. Monsieur de Thurenne est party de la cour fort mecontent, parceque le roy ne luy a pas fait donner la satisfaction, qu'il lui avoit promise. Il se plaint aussy de ce que l'on retient en Flandre les troupes, qui le devoyent joindre en Allemagne. Le roy témoigne n'avoir pas grand envie d'aller a l'armée. En Angleterre le roy veut convoquer un nouveau parlement; le peuple en prend ombrage, et dit que, son intention estant de recommencer la guerre afin de changer l'estat et la religion dans son roiaume, il vaut mieux le prevenir que d'estre prevenu. Ce roiaume la est menacé d'une estrange revolution.

N° 142.

Ce 20 Avril 1674.

Je demande pardon a Monsieur de Sevent [1]) de ce qu'ayant cherché tout a l'entour de vostre maison, je ne l'ay jamais trouvé dans vostre voisinage et l'ay tousjours pensé voir encore vis a vis du Coekamp. Cette explication de vostre lettre du 16 m'a mis l'esprit fort en repos, car, comme je cognois les sentiments et la fermeté de Monsieur d'Seven, je me tiens asseuré de mon fait et ne vous importuneray plus de ma defiance, mais attendray ou les effects de la bonté de Son Altesse ou les bons offices de vos amis, car je ne suis pas assez vain pour les plus nommer les miens. La haste, que j'avois aussy de partir d'icy, ou je ne voudrois point rester aprez le despart de tous les ambassadeurs, est un peu diminuee depuis qu'on trouve que Monsieur le duc de Hanover s'est remis de sa maladie et que nos ambassadeurs ont ordre de demeurer encore quelque temps icy; je vous prie pourtant d'avoir soing, qu'on ne neglige rien dans l'affaire du passeport aussytost que Son Altesse sera hors de La Haye. La rayson, pour laquelle nos ambassadeurs ont receu des nouveaux ordres, est, comme je croy, pour voir s'il y a moyen de faire dans l'absence des ministres de France, entre lesquels j'entens aussy les Furstenbergs, quelquechose sinon avec les deux, du moins avec un des deux esvesques. Je vous ay dit par ma derniere ce qu'on m'avoit apris de celuy de Munster. Le chapitre traitte depuis quelque jours avec celuy qui est icy, et me disent ceux, qui font mine d'en scavoir quelque chose, qu'on l'a desia porté a abandonner le prince Guilliaume, et qu'on ne doute pas, qu'on ne vienne a bout de luy faire encore abandonner le frere aysne et de se donner ensuitte au sentimens du dit chapitre, qui est de quitter la guerre et le party qu'il a pris. Cependant les imperiaux ne negligent rien aux environs de cette ville; ils fortifient Duyts, quy est de l'autre cotté de la riviere a l'opposite de cette

1) Philippe van Zoete de Laecke de Villers, seigneur de Sevender, membre du Conseil d'état.

ville, et y tiennent un pont voland, par lequel il passent et repassent quand il leur plaist, estant assez grand pour porter 50 cavalliers montez; ils font encore de nouvelles fortifications a la ville de Bon, ce qui fait craindre les clairvoyans, que leur dessein n'est pas de quitter de longtemps cet esvesché. Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre demeurent tousjours dans le dessein de partir Lundy prochain. Ils m'ont propose plus d'une fois le voyage d'Angleterre, ou ils m'asseurent que je seray le tres bien venu, mais comme je suis las de courir le monde, je cherche mon repos. Ce sont des personnes de beaucoup de merite: Monsieur Jenkens est homme docte et devot, mais Monsieur Williamson est aussy penetrant dans les affaires publiques que j'en ay cognu icy; si vous desirez faire cognoissance avec luy, Monsieur le baron de Vicq, qui a remis son voyage pour passer avec eux et vous donnera ma lettre a son arrivee, vous en donnera l'occasion, et comme il va estre le secretaire d'estat, peut-estre que sa cognoissance ne vous sera pas tout a fait inutile. Ils pouront aussy faire quelquechose pour moy auprez de Son Altesse, si vous le trouvez bon, car il font mine d'estre assez de mes amis. Messieurs les ambassadeurs de Suede attendent encore leur ordres de leur cour, et ne partiront apparement pas si longtemps que les nostres demeurent, ce qui ne sera pourtant pas pour longtemps, a cause que dans peu de jours on verra a peu prez ce qu'on a a attendre des esvesques, dont on dit que le dernier a esté de nouveau battu par Rabenhopt, et que Monsieur de Belfons est allé a son secours avec quattre mil hommes. Je croys que les François, comme je vous ay dit cy-devant, luy ont cedé la ville de Zutphen, et que ceux la se trompent, quy croyent qu'ils ont dessein de quiter aucune des cinq places, que je vous ay nommé, scavoir Aernhem, Nimmeghe, Schenkeschans, Grave et Maestricht, a cause qu'elles occupent les rivieres, dont ils veulent demeurer les maistres durant la guerre, tant pour incommoder nostre commerce que pour se faciliter le retour, en cas qu'ils ayent quelque avantage de cette campagne, ou je crains qu'ils ne soyent bien plus tost que tous les autres, pour la provision du fourage qu'ils ont

fait. Vous me dites Monsieur, que c'est par poltronnerie que vous desirez la paix; je voudrois que le gouvernement chez nous fut aussy poltron que vous, et il feroit sans doute une action de la derniere prudence. Je ne doute pas, que le temps ne nous rende tout ce que nous avons perdu, mais je crains qu'il nous coutte plus qu'il ne vaut, par les despences qu'on fera avant qu'y parvenir. Je scay bien qu'on me dira la-dessus, qu'on a assez pourveu a cela en ne chargeant pas l'estat avec beaucoup de debtes nouvelles, mais faisant tout payer par les aysez, mais si on veut considerer la nature de nostre estat, qui n'a aucuns revenus que de la consumption des habitans et des biens immeubles qu'ils y possedent, il faut de necessite conclure, que la diminution de cette comsumtion fera celle du revenu publicq, lequel n'estant plus capable de satisfaire aux depences ordinaires, c'est a dire a l'entretien de la milice et au payement des interests, il faudra de necessité faire continuer aussy bien en paix qu'en guerre les impositions extraordinaires et ruiner pour jamais les finances et le credit de l'estat, ce qui ne fera pas retourner ceux, qui ont desia quitte le pays, ny ne divertira pas ceux, qui en pouront encore prendre l'envie, comme on m'escrit d'Amsterdam qu'il n'y en manque pas la. Je vis une lettre de la hyer, dans laquelle on marquoyt, que trois seules personnes y avoient apporté trente mille francs pour le motie du 200m denier, qu'a toute apparence ils donneront cette année, car nous avons desia paye 4 fois cette année le dit 200m denier, et serons a ce qu'on m'escrit obligez a en faire encore autant vers le mois d'Aoust; cela va avec les *verpondinghen* de nos terres a un peu plus que le double de ce qu'elles nous donnent.

Je suis bien marry de ce que Monsieur Schaep n'a esté en Suede que pour y decouvrir sa honte; j'y participe un peu avec luy pour avoir eu autant d'indulgeance pour ses amis que ceux la en avoyent eu pour luy; un autrefois je suivray le conseil d'Horace: Ne mox Incutiant aliena mihi peccata pudorem.

Monsieur Rompf[1]) est asseurement un homme d'esprit,

1) M. Rompf venait d'obtenir la charge d'envoyé à Stockholm.

de travail et de beaucoup d'honnesteté, tres officieux et complaisant. Cependant il aura de la peine a reussir a Stockholm, ou il trouvera a qui parler; il y a entre les senateurs beaucoup de gens spirituels et intelligens, mais ils ont avec cela un peu d'entonnement, quy leur fait croire qu'on les neglige, si on ne leur envoye pas quelqu'un du gouvernement et qui soit capable de les amuser. Le dessein, que j'ay cy-devant eu d'aller a Hambourg, a bien changé aupres de moy, depuis qu'on m'a dit le danger, qu'il y a en chemin; quand avec cela je considere la longeur, les fraix et la fatigue du voyage, j'en suis bien rebuté, et seray tres aise si le passeport me peut donner l'occasion de passer d'icy directement. C'est pourquoy je vous prie d'avoir tousjours l'oeil au guet, et la resqueste preste. Faites, je vous prie, mes tres humbles baisemains au voisin, dont j'ay parlé cy-dessus.

N° 143.

Ce 23 Avril 1674.

J'aurois attendu jusques a demain, jour ordinaire de la poste, a respondre a la vostre du 19, si je n'avois cru estre de mon devoir de ne negliger aucune occasion pour vous faire scavoir, qu' hyer au soir Messieurs nos ambassadeurs, aprez avoir traitte Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre, conclurent et signerent chez Monsieur de l'Isola la paix avec les ministres de l'esvesque de Munster, en conformité des ordres, qu'ils en avoyent de l'estat, c'est a dire, comme je croy, a conditions esgales et sans donner ny recevoir. On me le veint dire de chez eux incontinent aprez la signature, et ils l'ont fait scavoir ce matin aux ambassadeurs d'Angleterre. Je suis persuadé, que l'electeur de Cologne, voyant ce changement, suivra le mesme exemple, et que la fin sera une paix universelle. Les ambassadeurs d'Angleterre partent ce jour, et les nostres m'ont dit hyer, qu'il le feront avec l'expiration de cette sepmaine.

Comme je vois bien par la maniere qu'a respondue S. A. a vostre amy sur mon subject, que vostre Ir ministre agit contre moy par les vrays sentiments de son ame, qu'il est assez accoustume de dissimuler, je ne m'attendray plus sur l'acte de sauveguarde, mais commenceray mon voyage aussytost que j'auray receu mon passeport, lequel estant obtenu ou du moins consenty le jour mesme du grand despart, vous pourrez me l'envoyer s'il vous plaist par le poste de nos ambassadeurs, pour ne point perdre de temps, ou du moins me faire scavoir par cette voye le succez de l'affaire, afin que je me puisse rendre prest a ce que je devray faire et attendre le passeport mesme par la poste ordinaire de Vendredy. Il ne faut pas negliger une heure, d'autant que les ambassadeurs d'Angleterre allant a La Haye pour s'abboucher avec S. A., elle pouroit bien faire encore un tour a La Haye avant qu'aller a l'armee. Monsieur le résident m'escrit, que vous estiez d'advis que je pourois faire le voyage avec quelqu'uns des ambassadeurs, mais, croyez m'en, les nostres ne le souffriroyent aucunement, tant ils ont belle peur. Les autres peut-estre ne me l'oseroyent refuser, mais je ne suis pas d'humeur a rien a estre a charge ny a contreceur a qui que ce soit. Mon despart d'icy ny mesme ma présence en Hollande n'empescheront pas, qu'on continue a demander l'acte de question, mais plustost y contribuera, quand par la on voira, qu'effectivement je n'ay rien a desmesler qu'avec la canaille. Adieu. Je n'ay plus de loisir, les lettres partent devant midy.

N° 144.

Ce 23 Avril 1674.

Je prens la liberté de vous envoyer ces papier et de vous prier de (les) vouloir bien guarder, pour me les rendre a mon retour en Hollande. Si la fatalité me l'empesche, je vous en fais le maistre. Adieu. Je suis tout a vous.

N° 145.

Ce 27 Avril 1674 [1]).

Vous aures vu par ma lettre du 17e comme j'en ai usé avec Monsieur de Beverning au sujet de la paix, et si je pourrois, aimant ma patrie comme je fais, et voiant jusqu'a ou en etoit reduite la France, m'exempter de communiquer ce que j'en savois a celui, qui etoit icy pour le penetrer. Il faut, qu'il y ait grande manque de jugement ou grande abondance de malice en ceux, qui condemnent cette conduite, et je m'etonne pourquoi ils travaillent tant a me tenir hors du pais, s'ils veulent regler jusqu'a mes paroles et mes pensées. Je crois que si ceux, qui aiment tant la guerre chez nous, etoient obligez, comme nous sommes, de ne rien profiter et de donner en dela de ce qu'ils ont de revenu au public pour satisfaire aux fraix de la guerre, ils souhaiteroient autant la paix que moi et que la plus part d'honnetes gens chez nous, qui vivent a leur propres depens. Je veuz esperer que le bon Dieu, par sa providence inpenetrable, la donnera en depit de nous memes.

Celle de l'éveque de Munster doit etre ratifiée dans trois semaines apres la signature; il y a d'apparence, que l'accomodement se fera aussi avec cet électeur ci. Nous y serons compris. Monsieur de l'Isola la traite, et cette negotiation n'empechera pas nos ambassadeurs de partir Lundi prochain et ceux de l'Espagne le jour suivant, par ou vous voiés bien Monsieur, que ceux de Suede n'auront plus aucun sujet de delayer leur voiage pour etre les derniers icy, et que je serai assez malheureux, si mon manque de passeport me fait negliger une si belle occasion. Cependant on ne peut faire que ce qui est faisable, mais je prie tres humblement Monsieur votre voisin de vouloir se dispenser d'un jour de maladie pour me faire avoir le dit passeport des le premier jour que l'occasion s'en presentera, car si j'etois obligé de faire le voiage de Hambourg, je ruine mes chevaux, mon carosse, ma

1) D'après les copies.

bourse et ma sante. Si j'avois eu le passeport, je se rai(s) passé avec les ambassadeurs d'Angleterre, qui m'ont temoigné assez d'amitie, comme vous dira le baron de Vicq, qui est en leur compagnie, mais j'ai bien vu que personne de ces Messieurs n'aiment point a s'occuper avec moi, si longtems que je n'ai rien, qui authorise mon retour. Si l'affaire avoit été faisable durant l'absence du maitre, je m'en serois servi peut-etre aupres de nos propres ambassadeurs. Cependant je vous suis obligé au dela de ce que je puis exprimer de la peine, que vous prenés encore à faire reussir l'affaire de la sauvegarde, bien qu'il y ait deja quelque tems que je le tiens pour desesperé et que je ne songe plus qu'au passeport, que je n'aurai point sitot reçu, que je ne songe à m'en servir. Je vous renvoie cependant les deux memoires, que vous m'aves fait la faveur de me communiquer, a cause que ce sont des originaux. On offre a Monsieur l'électeur la paix avec l'empereur avec la restitution de la ville de Bonn, moiennant qu'il quitte l'alliance de la France, ote le ministere a Monsieur de Strasbourg, rase les fortifications a Keyserswaard et de Rijnberg. Les imperiaux au lieu de Bon fortefieront Sons et Duyts, et demeureront par ce moien maitre de la campagne et de cette ville. Cependant il faudra bien que l'electeur se determine, car il est effectivement leur prisonnier en cette ville. Je vous prie Monsieur, de vous informer et me mander ou c'est qu'il faut faire voir les passeports en approchant les frontieres de notre état, a Rhenen ou Wijck, et qui c'est qui y commandent. Si Monsieur de Raeseldt est a La Haye, il le saura bien. Si je pouvois prendre surement cette route, au lieu de prendre celle de Dort, je passerois assez facilement par le pais d'Utregt, en me debarquant au Vaert et allant de la vers Amsterdam sans passer aucune ville.

N° 146.

Ce 1 May 1674.

Je n'ay rien receu de vous par cet ordinaire, ce qui me fait croire, que vostre retour a La Haye n'a este qu'aprez le despart de la derniere poste; j'espere, que vous en serez de retour presentement en bonne disposition, et que vous m'apprendrez la maniere dont on a agy la, car je scay a peu près ce qu'on y a fait, et ay appris avec beaucoup de joye, que la conduitte du nouveau bourgemaistre Trip [1]) est assez approuvee a la cour pour y avoir fraye le chemin a l'avancement de son beau-fils, qui sans doute doit bien valoir et surpasser l'experience de Messieurs De Weede et De Scade [2]). J'admire encore le destin dans l'avancement de M. van der Straten [3]). Si j'ay la mesme fortune a attendre, il me reste encore plus de 25 ans de vie. Si les disgraciez peuvent encore trouver des amys dans le monde, j'en dois avoir deux entre les nouveaux nobles, qui sont Messieurs de Languerack et d'Ameliswaert [4]). Tout ce que je puis vous mander d'icy est, que nos ambassadeurs ne sont pas partis aujourdhuy, comme ils estoyent resolus, a cause que le voyage d'Utrecht a retarde les ordres, qu'il en attendoyent. Ils coroyent, qu'ils les auront demain et qu'il pouront encore partir Vendredy prochain. Les envoyez d'Espagne, dont M. Blondel [5]) me veint dire adieu hyer, ont le mesme dessein; Monsieur de l'Isola, qui sortit d'icy Vendredy passé de grand matin et au desceu de tout le monde avec une escorte de 400 chevaux, s'est arresté a Bon avec dessein de ne retourner plus icy. On croit, qu'il ne se fie pas trop aux ambuscades, que les Francois luy pouroyent mettre, et je suis persuadé, qu'il a raison; si bien qu'il

1) Bourguemaitre d'Amsterdam. Le non de son beau-fils m'est inconnu.

2) Everard van Weede van Dijkveld, plus tard l'ami fidèle du prince d'Orange, et Gaspard Schade perdirent leurs siéges aux états d'Utrecht en 1674.

3) Le nouveau bourguemaitre d'Utrecht.

4) Henri van Uytenhoven, seigneur d'Ameliswaart.

5) Homme d'état à la cour de Bruxelles.

ne restera plus icy que Messieurs les mediateurs, qui apparement ne tarderont gierre a suivre les autres. Vous scaurez mieux la que je ne fais icy ce que je deviendray aprez leurs despart. Nos ambassadeurs, ayant eu ordre de respondre avant leur despart au memoire ou manifeste des ambassadeurs de France, ont envoye a Messieurs les mediateurs l'escrit, dont je vous envoye cy-joinct trois imprimez, un pour vos amys et un pour M. le R., a qui, escrivant hyer, j'ay oblie d'en fermer un dans la lettre, nonobstant que je l'avois dit dans son contenu. M. l'envoyé de Munster envoya hyer aux ambassadeurs la ratification du traitté de paix, fait avec son maistre. On traitte encore avec M. l'electeur de Cologne, et il y en a qui croyent, qu'on en viendra a bout par l'exemple de M. l'esvesque de Munster, et je suis persuadé qu'il le feroit, s'il estoit sage, mais comme je scay, qu'un marchand de cette ville a recu ordre hyer de luy conter encore vint mille ryxdaelers au nom du roy de France, je doute fort si dans la necessite, dans laquelle on dit qu'il est, il ne prefere le présent au futur et ne veuille preallablement voir quelle fortune luy peut donner cette somme dans son laboratoire. Adieu. Je baise les mains a la bonne compagnie.

N° 147.

Ce 4 May 1674.

J'apprens avec beaucoup de joye vostre heureux retour a La Haye, et attens de scavoir ce que vos amis auront pu obtenir pour moy. Je l'attens, mais sans impatience, a cause qu'il y a desia quelque temps que je me suis detaché de l'esperance de rien obtenir de ce cotte la, adeo ut, si quid ultra spem evenerit, id in lucrum putabo. C'est pourquoy je funde mes resolutions sur le passeport, que vous me faites esperer en son temps, qui sera sur la fin de la sepmaine prochaine. Cependant je ne refuse pas encore de donner mon miroir, mais je ne le veus pas perdre. Je fais estat, que presentement toute la Gueldre

est evacuée des guarnisons Francoises, et vous m'obligerez fort Monsieur, en me faisant scavoir qui commandera au lieu, ou il faudra exhiber les passeports; il y a de l'apparance, que les mesmes Francois quitteront dans peu de jours la ville de Rhinberck, dont ils ont desia fait tirer et vendre les palissades; s'ils veulent encore en demolir les fortifications, ils obligeront nostre estat et les imperiaux, qui veulent que cette forteresse la, aussy bien que celle de Keyserswaert, soit rasée. Ils traittent encore avec le chapitre de cet archevesché, et celuy la avec l'electeur, pour trouver un accommodement pour lequel on fera aujourdhuy un dernier effort. Ce pauvre prince est battu de tous les vents et croit faire un grand service a la France en s'opiniastrant, pendant que par beaucoup de raisons je suis persuadé, qu'il ne luy est plus qu'a charge. L'esvesque de Munster a esté bien plus fin que luy, car il n'a jamais voulu s'engager contre l'empereur en cas qu'il entra dans le desmeslé, et n'a jamais pris guarnison Francoise chez luy. Cependant les imperiaux, que commande presentement Monsieur des Souches, ont ordre de se tenir prest pour la marche, et je croy qu'ils seroyent bien ayse de vuider les affaires avec cet electeur avant leur despart, si bien que dans peu on pouroit bien le revoir a Bon en qualité de maistre ou de prisonnier; il est vray que son logement, qui est le cloistre de St. Pantaleon, le guarantira de la force, si ce n'est qu'on prenne resolution de passer la-dessus cavalierement, comme on a fait sur toutes les formalitez du changement, fait a Utrecht. Vous avez raison de dire Monsieur, que c'est un exemple de meschante digestion pour les deux autres provinces, mais comme elles ne sont plus en estat de capituler, il faut bien qu'elles passent par la. J'espere que Monsieur de Raasfelt sera sauvé par le credit de son beau-frere. Je croy comme vous, qu'il y a de l'apparence a une suspension d'armes, pour quel subject on dit que le roy de France a envoye un expres a Maddril, qui doit estre de retour a la my-May, qui est le temps, dans lequel les troupes des associez doivent entrer en campagne. Le heros [1]) d'orfeverie, dont

1) La lecture de ce mot est incertaine.

vous faites mention en la vostre, ne fera asseurement pas a Rotterdam ce qu'il a dit; on n'entreprend pas facilement dans les villes closes, et ou il y a tant de bourgeois, qui ne sont pas de mesme sentiment, ce qu'on fait a La Haye. Les personnes civilles ne sont naturellement pas fort braves et se guarderont bien d'exposer leur vie pour attacquer celle d'un autre. Pour moy, quelque impression que quelques uns de mes amis me veuillent donner pour me precautioner, je n'en suis pas fort alarmé: je scay, qu'il y a bien des personnes chez nous plus haijes que moy, qui ne laissent pas d'y estre en seurté; quand on se sera accoustume a mon visage, on ne (l. me) reguardera avec la mesme indifference qu'on voit les autres. Il n'y a que l'entree dans le pais qu'il faut prendre un peu seure. Adieu. Messieurs les ministres d'Espagne partent aujourdhuy et viennent de m'envoyer mes passeports.

N° 148.

Ce 8 May 1674.

Je respondray aussy succinctement a la vostre du 3 qu'il me sera possible, et puis je vous diray Monsieur, ou nous en sommes icy. Comme vous avez bien veu par ma precedente, que je ne m'attendois pas a aucunes bonnes nouvelles du cotte de la cour, vous me croirez tant plus facilement, quand je vous diray que celles, que vous m'en avez mandez, ne m'ont cause aucune alarme ny emotion. Aussy ne crois je pas, que c'estoit ny le vray temps ny le vray lieu ou il falloit tenter cette affaire, le premier m(inistre) estant tousjours aux costez du maistre. Je doute aussy si ceux, qui s'y sont vouluz employer, s'y sont pris de la bonne maniere et ont tesmoigne desirer ce qu'ils ont demandé: qui timide rogat docet negare, et s'ils ont travaillé a faire comprendre au maistre, qu'il y alloit de son honneur de faire ce qu'on luy demandoit, puisque je ne laisseray pas de poursuivre mon chemin, et soit que j'y reussisse ou que je n'y reussisse pas, mes ennemis n'auront que le remord de ma mort ou le despit de m'a-

voir refuse un bien, dont je n'avois point besoing, et qui m'eut pourtant obligé de prendre de leur main ce que je ne dois attendre que de celle du grand Dieu. Ceux qui s'ymaginent, que les grands ont autant de consideration pour la vertu que pour leurs interests, sont bien trompez: pietas, probitas, fides privata bona sunt, qualubet reges eant. Il y en a icy quy croyent, que mon affaire auroit esté faitte il y a longtemps, si je m'estois servy de Monsieur Beuning et si je l'eusse paye, comme ils disent qu'il se fait payer de ceux, qui pretendent aux charges. Il est asseuré, que, dans le credit ou il est, il auroit peu choisir le temps et le lieu le plus propre. Car pour moy, qui suis un peu paradoxe, je suis persuadé, qu'une grande partie des affaires du monde se fait par surprise, et qu'il faut aussy bien surprendre les vicieux pour leur faire faire une bonne action, que les vertueux pour leur en faire faire une meschante. Mais passons oultre, en attendant avec impatience le passeport, qui a besoing d'un peu de haste, s'il ne veut pas venir trop tard.

Je viens a vostre lettre a Madame d'H.[1]) et au point de ce que je fis a mon premier retour de l'armée. J'avois si fort precipité ce voyage, qu'estant party de Keppel, ou nous estions arrivez a minuit, le midy suivant je fus me reposer 2 a 3 heures a Wageninghen; la nuit suivante je repartis de grand matin, veins le soir a l'armée de S. A., passay de nuict a La Haye, ou je veins la lendemain a 7 heures du matin, fus durant tout le jour aux assemblees pour faire mes raports et assister au deliberations, qui durerent jusque a une ou deux heures aprez minuit, et me remis en chemin sur les huict heures du matin, aprez avoir esté pressé assez fortement par Messieurs les pensionnaires de Leyden et de Dergoude. Comme vous trouverez toute cette relation Monsieur, dans une lettre, que je me suis donné l'honneur de vous escrire sur ce subject, qui est la plus grande que je vous ay jamais escritte, et qui n'est pas de trop vielle datte, car elle est posterieure a ma maladie, vous y trouverez encore en detail ce qui se fist devant mon despart a l'assemble(e) des Etats Generaux.

1) Probablement Madame Huebner à Clève. Voyez la note p. 327.

Si vous ne jugez pas qu'il est absolument necessaire qu'on desmesle ce point, je croy qu'on le pouroit reserver pour un autre temps, mais il le faut passer tout a fait soubs silence, ou il faut poursuivre jusques a la fin, c'est a dire iusques a ce que Messieurs les Estats de Hollande couperont broche aux propositions journalieres de Messieurs de Haerlem en disant, que je leur avoir (l. avois) satisfait par le raport circumstantiel, que je leur avois fait le I Juillet. Vous avez sans doute la lettre, que j'escrivis a cette assemblée le I Aoust d'Anvers sur le subject de ma retraitte, et ce que j'y dis en passant de l'action de S. A. a l'assemblee des Estats Generaux, et comment cette lettre, nonobstant les efforts contraires de Messieurs de Haerlem, fut leüe en l'assemblee et receue pour notification, ce qui ne s'estoit point pu faire, si on m'avoit peu croire tant soit peu criminel; comme elle (est) imprimee, vous la trouverez sans doute auprez de Monsieur le r(esident) si vous ne l'avez pas.

J'adjousteray encore icy, qu'on m'a dit depuis que je suis hors du pays, que S. A., aprez que Messieurs de Hollande avoyent tesmoigne estre satisfaits de mon raport, auroit dit qu'on l'avoit trompé en ce qu'on luy avoit dit au subject de ma conduitte, mais comme cela est assez delicat et difficile a prouver, il est plus propre dans le discours qu'en escrit ou imprimé. Ma lettre susditte du I Aoust est la conclusion de toute mon histoire et une grande justification de tout mon procedé, parceque, si les Estats eussent eu le moindre subject ou mesme dessein de condemner aucune des mes actions, ils eussent sans doute tesmoigné improuver ma retraitte, et c'estoit a cela qu'avoit vise le I^r^ m(inistre) sans y reussir. Vous trouverez encore dans ma grande lettre, que mes papiers ont esté saisis de l'advocat fiscal, examinez par la cour et rendus a Monsieur le R., qui s'asseuroit en mesme temps, qu'on n'avoit rien peu trouver contre moy. C'est ce qui a le plus estonné Monsieur de Bevernynq, a ce qu'il m'a dit icy, me disant que, la cour estant composée comme elle l'est, il ne pouvoit point comprendre comment on ne m'avoit point condamné, quelque innocent que je pusse estre; cette decharge de la cour, bien qu'assez foible en soy, n'a

pas laissé de faire un grand effect pour moy: c'est depuis ce temps la que Messieurs les Com(mitteerde) raden m'ont escrit dans les mesmes termes qu'ils auroyent fait si j'avois encore esté dans le gouvernement, c'est depuis ce temps la que la chambre des contes a expedie ma declaration, et c'est depuis ce temps, qu'on a commencé a croire, que je devois songer a mon retour.

Je retourne presentement icy, où on a esté un jour ou deux assez alarmé pour la marche des Francois, qui ont quité tout le Rhin et mesme Rhinberck; nous avons aussy des nouvelles qu'ils ont abandonné Grave; nous (l. nos) ambassadeurs furent avanthyer a Bon, ou on croyoit que se devoit signer le traitté de payx avec cet electeur, mais il ne s'y fist rien, ce qui leur a fait prendre resolution, apparement en suitte de la permission qu'ils en ont, de ne plus retarder leur voyage, qu'ils doivent commencer demain au soir ou aprez-demain matin. Monsieur le comte Tot m'a aussy dit, qu'il part cette mesme sepmaine pour la Bourgoigne, et Monsieur Eresteyn dans le commencement de l'autre, et comme je fais estat je (l. que) je pouray avoir le passeport de question, car j'ay tous les autres, avec la poste qui doit partir Vendredy de La Haye, j'espere que je luy pouray tenir compagnie.

Je m'estonne de ce que je ne trouve encore rien dans vos lettres de l'arrivee des Messieurs les ambassadeurs d'Angleterre, qui ont esté (icy?), ny de ce que je vous ay mandé par Monsieur le baron de Vicq.

On travalle encore à l'accommodement de l'electeur, qui doit estre en ces termes, que l'esvesque de Strasbourg ne sera pas compris dans ce traitte, mais que l'empereur l'admettra a un traitte particulier, que l'electeur reprandra la cour a Bon en toute seurté et authorité, nonobstant la guarnison imperiale, qui y doit demeurer durant la guerre, comme aussy a Duits et encore quelques autres petites places, que celle de Rhinberck sera my-partie et que le diocese payera a l'armee imperiale durant la guerre douse mille escus par mois quy fait 216m. escus par an [1]).

---

1) Le nombre douze ou le chiffre 216 est évidemment faux. M. Wicquefort fit le calcul de $12 \times 12 = 144$ en marge de la lettre.

N° 149.

Ce 11 May 1674.

Je suis bien ayse de ce que vous avez veu le b(aron) de V(icq), c'est asseurement un tres galand homme et tres bon amy; mais vous ne me dites rien d'un pacquet de papiers, que je luy avois donné pour mettre entre vous (l. vos) mains et y estre guarde jusques a ma venue. Comme je ne songe plus a l'acte de sauveguarde, je fais estat de ne rester pas longtemps icy quand je seray pourveu du passeport, donc j'attens de vos nouvelles pour apres-demain. J'ay bien remarqué, que Monsieur Erestein ne se plairoit pas beaucoup en ma compagnie si cela me manquoit: nous nous trouvasmes hyer chez nos ambassadeurs, qui partent aujourdhuy, ou il me dit, qu'il attendroit encore environ huict jours avant que partir, ce qui me fait esperer, que mon passeport viendra a temps. Monsieur le comte Tot, qui va retrouver le roy de France, prend une autre route et passe par Treves; il fait dessein de partir dans deux jours, si bien que voila la pauvre Cologne abandonnée de toutes part; on y a este bien alarmee quelques jours a cause de la marche des Francois, qui font sortir toutes leurs guarnisons de ce diocese, ils prirent et pillerent avanthyer une petite ville nommée Arklens [1]) et les imperiaux sont si dispercez, qu'ils n'ont pas esté en estat de les attacquer; je crois qu'ils seront a present sur leur route, qui est la mesme qu'a prise Monsieur de Luxembourg, et qu'ils prendront de Maestricht en leur escorte Monsieur l'esvesque de Straesbourg, qui a quitté le sejour de Keyserswerd pour se mettre un peu a couvert contre les desseins, qu'on pouroit former contre luy. Adieu.

---

1) Erkelens, près de Juliers.

N° 150.

Ce 15 May 1674.

La vostre du 9, accompagnee de celle de Monsieur le baron de Vicq, m'a esté bien rendue; elle contient trois articles, sur lesquels je luy respons par cette enclose: le I, que Monsieur le prince d'Orenge a dit a Monsieur de Montpouillan, qu'elle n'a aucune haine contre moy, et que, si je luy ay fait tort, elle me le pardonne de tout son ceur, mais que le temps n'estoit pas encore propre pour l'acte que je demande; le 2, qu'il n'est pas content de ce que j'ay parlé icy au subject de la paix avec Monsieur de B., comme je croy vous avoir escrit, et le 3, qu'on auroit mandé a M. le m(inistre) que j'aurois dit, que sa fortune estoit assez grande pour un fils de putain. Vous verrez Monsieur, les responces que je luy fais, aprez quoy je vous prie de fermer la lettre et de l'envoyer par la voye la plus seure a Londres. Cependant je vous prie d'avoir soing du passeport, pour pouvoir me mettre en estat de partir par la commodite, qui se va offrir. Nos ambassadeurs sortirent de cette ville Sammedy au soir, aprez avoir conclu et signé la paix avec cet electeur le soir precedent; mais ils ne partirent de devant cette ville qu'hyer au matin; le cause en a esté, que le traitté estant signe Vendredy au soir, ils envoyerent le lendemain de grand matin le resident Doncker [1]) avec le dit traitté a Bon, pour le faire signer par Monsieur de l'Isola, qui d'abord en fit difficulté, a cause que deux regiments de cet electeurs sont encore joincts aux troupes Francoises, mais quand Son Altesse él(ectorale) a remonstré, que c'estoit sans son ordre que Monsieur de Straesbourg les y avoit envoyé, et qu'il ne manqueroit point de les rapeller, il a passé par dessus ce scrupule et a signé le traitté, pour ne point tenir plus longtemps nos ambassadeurs dans l'incertitude, aprez avoir esté depuis Sammedy dans le batteau. J'eus une con versation assez longue avec Monsieur de B. avant son despart sur tout ce qui nous estoit arrivé a l'un et a

1) Commissaire ou résident des Etats-Generaux à Cologne.

l'autre. Je leur ay dit a l'un et l'autre le dessein et les raisons de mon retour, et pas un d'eux ne l'a improuvé; ils m'envoyerent encore hyer Monsieur de Bilderbeecq [1]), qui m'apporta une lettre, qui avoit esté en leur pacquet, et me dit des civilitez de leur part; enfin, quand j'auray le passeport, je vous diray bientost quand je feray estat de m'en servir et comment. Monsieur de Bever(ning) m'avoit desia dit, que Monsieur Van der Hoghe devoit venir en ces quartiers pour suivre l'armee imperiale. Elle commence a se remuer: le general Sporcq passa hyer une partie de ses gens par cette ville et fait passer le reste aujourdhuy; elles sont d'environ 7000 hommes. L'empereur envoye encore deux regiments Crawates, pour se joindre a son armée; ils doivent faire 5000 hommes. On ne scait pas encore ou sera le rendevous. On attend de jour en jour l'arrivée de Monsieur de Souches, lequel estant arrivé, Monsieur de Bornonville doit aller commander l'armee de Hongarie. Il y a de l'apparence, que cette armée se divisera et qu'une partie ira du cotté de Flandres et l'autre de celuy de l'Alsace; les imperiaux ne se tesmoignent pas trop satisfaits des forces Espagnoles dans le Pays-Bas, ce qui pouroit contribuer a la paix; ils ne tesmoignent point avoir aucun panchant pour l'armistice, si longtemps que les Francois possedent encore des places de leur derniere conqueste, mais si la fortune leur donna quelque succez et entree dans la France mesme, je croy qu'ils y donneroyent l'oreille. Je croy, que vous scavez bien, que Monsieur le prince et Monsieur de Turenne, se croyants plus necessaire en cette saison qu'en la presedante, ont enfin franchi le pas, et dit hautement qu'ils n'entendoyent pas que Monsieur de Louvoys se mesleroit plus de leur mettier; le dernier mesme luy a dit, qu'il estoit cause de tous les desordres, qui estoyent arrivez, en ayant porté le roy a faire des guerres si eloignees de son royaume, qu'elles avoyent ruine ses finances, si bien qu'on va prendre de toutes autres mesures a cette cour la. Je croy, que les incommoditez, que la guerre causera

---

1) Correspondent des Etats-Généraux à Cologne. où son père avait été agent.

partout et principalement dans les finances, avanceront plus les traittez de la paix que la bonne volunté de ceux, qui en ont besoing. Monsieur le comte Tot fait dessein de partir demain. Je croy, que Monsieur Eresteyn demeurera icy encore toute cette sepmaine. Si cela est, j'espere que je pouray prendre mes mesurez avec lûy.

N° 151.

Ce 18 May 1674.

Je suis si accoustumé a ne reussir point en mes demandes, et j'ay fait si peu d'estat sur la promesse, qu'on vous avoit faite au subject de mon passeport, que je suis plus marry du chagrin, que ce refus vous cause, que de l'incommodité qu'il me donne. Je me suis depuis quelque temps accoustumé a mettre mon esprit en repos en tout ce qui m'arrive, me fiant tout a fait a la providence divine, et me persuadant fortement, que la main, qui m'a jusques cy guarantie des desseins, qu'on a eu contre ma vie, aura soing du reste, et que ce qui nous paroist quelquefois le moins avantagieux, est ce qui fraye le chemin a nostre vray salut. Les difficultez, que je rencontre dans le voyage, que je m'estois proposé assez fortement, pouroyent bien me le faire remettre encore pour quelque temps, et bien que vous ne vous declarez pas ouvertement sur ce subject en vos lettres, je vois pourtant bien, que vostre sentiment penche de ce cotté la. L'incertitude du lieu, ou je dois faire mon sejour, si je ne retourne pas chez moy, me tient en suspens. Je ne me plais pas ou je suis, pour beaucoup de raisons; cependant l'ouverture du Rhin m'y donnera beaucoup plus de commoditez qu'allieurs. La ville de Liege me plaist plus, mais les entrées et les sorties en sont bien plus dangereuses. Hambourg est si loing d'icy, que j'auroy de la peine a y venir sans beaucoup de fraix, sans exposer ma santé et sans ruiner mes chevaux, dont je ne me puis pas passer en quelque lieu que je puisse estre. Le sejour du pays de Cleves ne me desagreroit point, pour

estre de moindre despence et plus proche de nous, si j'estois asseuré qu'on ne m'y feroit point d'insulte. Je vous prie de me mander vos sentiments la-dessus pendant que j'y songeray aussy plus meurement. Je viens a la vostre du 14, par laquelle je vois, qu'asseurement la mienne du 8 a esté ouverte, apparement par ordre de vostre I[r] m(inistre), qui continue a me persecuter par toutes les voyes imaginables, car j'ay sceu depuis deux iours que Son Altesse m'auroit donné il y a desia quelque temps l'acte que je demande, si ce n'eut esté luy qui l'eut empesché, et je suis persuadé que, s'il avoit creu qu'il y avoit quelque avantage pour moy en ce qu'il a fait pour ma seur, il ne l'auroit jamais fait. Cependant je proteste devant Dieu, que je ne scache pas luy avoir fait le moindre mal, et que je ne voudrois pas mesme le faire quand je le pourois, afin que par la vous puissiez estre persuadé, que je ne ferois pas la moindre difficulté de luy escrire sur le subject de mon pretendu acte, si je voyois le moindre jour a y reussir, mais connoissant son ame noire par la persecution, qu'il me fait souffrir sans subject, j'ay une aversion si grande pour ce que vous me conseillez, que je hasarderay plustost ma vie entre les mains de la canaille, que mon honneur entre les siennes. Je viens Monsieur, a vostre lettre a Madame H., et vous rends graces de tout mon ceur, tant pour la peine, que vous prenez en cette occasion pour mon subject, que pour les tesmoignages d'amitie, que vous m'y rendez en relevant ma reputation au dela de mon merite. J'ay use de la liberté, que vous m'avez donnée, en y changeant quelques periodes ou mots, si vous le trouvez bon. Comme sans doute le temps en decouvrira l'autheur, et qu'en tout cas vous dites assez ouvertement que c'est mon amy, il y a de l'apparence qu'on croira aussy, que cet escrit ne s'est pas dressé sans que j'en aye eu quelque cognoissance. Cela estant, Monsieur de M. auroit quelque subject de s'en formaliser contre moy et de me rendre mesme mauvais office auprez de sa femme, qui est sur le point de l'aller joindre, ce qui pouroit estre bien plus nuisible a mes enfans que mon retour en la patrie ne leur peut estre avantagieux, et comme ma visée prin-

cipale va a leur interest, vous ne trouverez pas mauvais Monsieur, que je vous prie de le changer en conformité de ces remarques, que j'ay mis par articles. Je vous prie aussy de royer au 9 article, que j'estois le seul levé; les autres remarques concernent la verité du fait, qui ne souffre point de variation. Nous n'avons gierre de nouvelles icy. Monsieur le comte Tot part encore aujourdhuy pour la cour de France; il me dit hyer, qu'il y couroit un bruit de la defaitte de Monsieur de Lorraine et de la prise de sa personne; mes lettres d'Anvers du 10 en font aussy quelque mention, mais je n'y adjouste pas beaucoup de foy. Monsieur Eresteyn n'a pas encore receu les ordres de sa cour pour determiner son voyage. Les troupes imperiales passent tous les jours a cotté de cette ville, feront leur reveüe en peu de jours et prendront en suitte leur marche selon leurs ordres, qu'on tient encore secrets.

N° 152.

Ce 22 May 1674.

Je n'ay rien receu de vostre main, bien que j'aye beaucoup receu de vous par le dernier ordinaire, car j'ay receu le reste de vostre lettre a Madame H. et le billet, que Monsieur le baron d. V. vous a envoyé de Rotterdam. Sur le premier j'ay encore pris la liberté de faire quelques remarques, comme vous verrez dans le papier cijoint; vous en userez pourtant Monsieur, comme vous le trouverez le plus a propos, et en vous en servant, vous m'obligerez, si vous voulez bien avoir la bonté de luy donner un peu de l'esclat de vostre stile, qui s'explique bien plus nettement que le mien. Je remets encore a vostre jugement si, pour ne donner point de lieu a S. A. de croire que j'eusse des mauvaises impressions de sa vertu, il ne seroit pas bon, qu'avant que venir a la conclusion de la lettre, l'autheur dit qu'il scavoit de bonne part, que Monsieur de Groot, ayant esté sondé sur cette

derniere action, avoit dit, qu'il cognoissoit trop bien la vertu et la justice de S. A. pour avoir jamais cru, que c'avoit esté par son propre motif qu'elle avoit fait cette declaration contre luy dans l'assemblee des Estats Generaux, qu'elle estoit trop bien informée du contenu des lettres, qu'il avoit escrit durant son ambassade en France, qu'elle avoit esté presente a l'advis, qu'il avoit donné le lendemain de son retour en la conference secrette, et qu'elle luy avoit dit de sa propre bouche, quand il luy rendit ses premiers devoirs, que si on avoit suivy ses advis, on ne seroit point tombé dans les inconvenients, ou on estoit alors, mais qu'il estoit persuadé, que ceux, quy luy vouloyent du mal, avoyent fait croire a S. A., qu'il avoit outrepassé ses ordres et que cette impression l'avoit portée a en user ainsy pour le service de l'estat, ne doutant pas que, presentement qu'elle ne pouvoit point ignorer la verité du fait et scavoir l'integrite de sa conduitte, elle ne luy rendit justice et ne le protegeast par la force de son authorité contre ceux, qui le persecutoy(e)nt injustement. Voila a peu prez mon sentiment, que vous esclaircirez un peu, si vous l'approvez, par les rayon de vostre stile et en osterez ce que vous y pourez trouver de trop rude. Pour ce qui est du billet de Monsieur le b(aron) de V(icq), je vois bien que je passerois pour fort opiniastre, si je ne donnois pas un peu aux sentiments de mes amys; c'est pourquoy j'ay pris resolution de retarder encore pour quelque temps mon retour, et de me retirer cependant a Lieghe, ville tout a fait neutre, ou j'ay des amys et d'ou je pouray tousjours passer en Brabant et de la en Engleterre, si les ambassadeurs, qui ont esté icy, persistent a me le conseiller aprez avoir veu le roy et parlé de ma personne. J'escrit sur ce subject a Monsieur le b(aron) de V. et le prie de vous envoyer ma responce, que vous me ferez tenir s'il vous plaist a Liege, soubs couverte a Monsieur Andries van Wel, marchand de cloux. C'est ou j'attens dorenavant de vos nouvelles, et je mettray ordre icy, que ce quy y viendra aprez mon depart, ne manque point d'adresse. Mon dessein est de partir aprez-demain, pour me servir de la compagnie et de l'escorte de Monsieur le comte de Groesbeecq, qui doit partir

ce jour la; si tost que je seray la, je ne manqueray pas de vous en advertir. J'escris au b(aron) d. V. dans la couverte de Monsieur Eresteyn, pour estre plustost la. Je ne feray pourtant dans (l. pas) le voyage d'Angle(te)rre sans vous avoir communique mes responces et apris vostre advis. Il ne se passe plus rien icy. Les ratifications des traittez entre cet electeur et nostre estat sont eschangees; les troupes imperiales sont en marche et vont droit aux Francois; elles peuvent estre la aujourdhuy, et empescher la perte de Navagne, qu'on ne croit pas encore estre prise, mais bien le chasteau d'Argeanteau, qui n'a tenu qu'un jour.

Je n'ay rien receu, comme je vous ay marque cy-dessus; de vostre main; je ne scay pas si c'est par prudence ou par mesguarde que vous en avez usé ainsy, je le scauray apparement par ce que vous me manderez cy-aprez.

N° 153.

Liege ce 29 May 1674.

J'apprens avec beaucoup de plaisir que vous avez veu avant son depart le gentilhomme Englois, dont je vous avois escrit cy-devant, et estois desja estonné devant la reception de la vostre de ce que cela ne s'estoit pas fait. Je l'ay trouve assez ouvert et fort intelligent des affaires d'estat; vous pourez sans doute servir son roy, et j'espere que cela ne vous deservira pas. Vous n'avez a vous plaindre de moy sinon que, quand je parle de vous, mes expressions font tort a vostre merite, mais je vous asseure que mon ame ne vous en fait point. Il n'a pas tenu au gentilhomme, qui vous a parlé, que je n'aye fait le voyage avec luy, et si j'avois esté asseure, qu'on me joueroit comme on a fait au subject du passeport, j'aurois pris de tout autres mesures. Cela m'ayant manque, j'ay pris le party le plus apparent, et suis venu icy, ou jay trouvé autant d'honnestes gens resjouy de ma venue que j'en ay laissez de fachez pour mon despart a Cologne. Je croy

avec vous, que Monsieur le comte d'Altenberg [1]) est de mes amys, mais il n'est point independant, et vous scavez la foiblesse d'un prince aussy genereux qu'il y en a un au monde, qui est Monsieur le duc de Zel. Oultre cela, je ne le dis qu'avec repugnance, je trouve que cette belle vertu, que nous apellons generosité, ne trouve plus de logement dans les ames des grands seigneurs, soit qu'elle ne trouve plus de places vuides la ou tant d'autres passions dominent, soit que les roys et les princes ont un si grand mespris pour ce qui n'est point de leur naissance, qu'ils croyent qu'ils les peuvent sans aucun crime sacrifier a leurs interests. Je dis avec Senecque: Pietas probitas, fides, privata bona sunt, qualubet reges eunt. Je l'ay trouvé partout ou j'ay encore esté depuis mon esloignement de la patrie. J'adjousteray a cela, que je ne pouvois pas venir a Oldenbourg sans faire un voyage aussy long que celuy de Hambourg, qu'il auroit semblé, en venant la, que je cherchasse un cachet ou un refuge, dont je n'ay pas besoing; au contraire je veus bien que tout le monde scache ou je suis et ce que j'y fais, puisque la justice m'a dechargée, que Son Altesse ne parle pas mal de moy, et qu'il n'y a plus que les ignorans ou malveuillants qui me hayssent. Je me fais accroire a moy mesme, que je dois passer entre les gens d'honneur quamdiu malis displiceo. Vous me parlez Monsieur, du Ir M. Je suis asseure de tout ce que je vous ay dit: c'a esté luy, qui a sceu qu'on me vouloit tuer a Rotterdam, c'a esté luy, qui a fait faire a Son Altesse la proposition aux Etats Generaux, c'a este luy, qui a fait faire toutes les propositions a la ville de Haerlem, et enfin c'est encore luy, qui empesche Son Altesse de me donner les actes que je demande. Je scay le tout de trop bonnes mains pour en pouvoir douter; je l'ay mesme dit a Monsieur de Bevern(ingh), qui ne m'a point tesmoigné d'estre de sentiment contraire. Quelle aparence y a il, que je me mette a tout hasard entre les mains d'une telle personne, qui se mocquera de ma foiblesse, ne me respondra jamais, et ne laissera pas de continuer dans la mesme route? Mais s'il y avoit quelqu'un, qui

---

1) Voyez la note p. 39.

voulust frayer le chemin et s'entremettre a me faire obtenir ce que je demanderois, je ne ferois nulle difficulté a suivre le conseil de personnes plus sages que moy. Il n'y a qu'une seule personne, que je croy capable de cela: c'est Monsieur l'advocat Van der Goes [1]), mais je suis d'opinion, qu'il ne fauct rien hasarder, que je ne l'ay desia fait que trop, et qu'il vaut mieux ne rien demander que ne rien obtenir.

L'armee du prince de Condé, joincte aveo celle de Belfonds, est asseurement fort belle et grande comme vous le dites. Navaigne s'est rendue a eux il y a huict jours et Argeanteau deux jours auparavant; on demolit la derniere et peut-estre qu'on en fera bientost autant a la premiere, ce qui fera grand bien a cette ville et avec le temps aussy a nostre estat, car cette forteresse n'a esté bastie sur la Meuse qu'aprez que nous avons esté maistres de Maestricht et (on) y a exigé une *tolle*, qui a donné plus de 100m Rijx. par an aux Espagnols. Le bruit est icy, que Monsieur de Belfonds est disgracié pour deux raisons, l'une parcequ'il a esté trop longtemps a tirer les troupes hors de nostre pays, et l'autre a cause qu'il n'avoit point donné a temps le secours, qui avoit esté promis a l'esvesque de Munster; je n'en croy rien. L'armee imperiale n'est pas moins forte ny moins belle que celle du prince de Condé. J'apprehendois en venant icy d'estre oblige de passer au travers de l'une et de l'autre, et nous avons esté assez heureux, Messieurs le comte de Merode, de Groesbeecq et moy, de n'avoir recomtré ame vivante, ny des Allemans ny des Francois, en nostre chemin, les derniers ayant commencée leurs marche le matin comme nous arrivasmes icy le soir, et les autres s'estant encore un peu tenus a l'escard jusques a ce que Monsieur des Souches (avec) les 6000 hommes, qu'ils attendent de l'esvesque de Munster, et encore 5000 Crawates les ayent joints. Je n'ay pas cru que les premiers attacqueroyent cette ville, et je ne croy pas encore que les autres le fassent; au contraire je suis de sentiments, que les forces des uns aussy bien que des autres les empescheront tous de se faire du

1) L'homme d'affaires de S. A. le prince d'Orange.

mal, et que cela donnera occasion a renouer les traittez, qui pouroyent sans miracle se faire en cette ville, les Allemans ne voulant point aller jusques a Londres et les François pas a Hambourg. Je fais estat d'aller dans trois sepmaines passer quelque temps a Spa; si vous apprenez que quelqu'un de chez nous y vient, vous m'obligerez en me le mandant a temps, pour faire venir quelque chose avec eux. On vient de me dire que les imperiaux prennent la route de Namurs; vous verrez dans ce billet, qu'on vient de m'envoyer, ce qui est des François.

N° 154.

Ce 1 Juin 1674.

Je receus Monsieur, hyer la vostre du 29 et ce matin celle du 24, aprez qu'elle a fait le voyage de Cologne. Je vous ay respondu en la mienne du 29 sur ce que vous m'aviez dit touchant Monsieur le c(omte) Anthoine [1], et y adjousteray encore, que le voyage par Groninghe ne me plaist point tant que celuy, que j'avois projecté par eau et que j'aurois achevé avec Messieurs les ambassadeurs d'Angeterre en cas que je n'eusse point esté trompé par l'esperance, qu'on m'avoit donnée du passeport. C'est une action si indigne de gens d'honneur, que je n'y songe qu'avec un mespris et dedains pour ceux, qui en ont esté capable. J'avois fait une requeste, il y a quelques mois passé, par laquelle je leur demanday le dit passeport pour venir liquider avec eux touchant l'argeant, que j'ay receu a mon voyage pour l'armee de France, et je croy vous en avoir envoyé la requeste, mais vous me respondistes, qu'ils n'en donnoyent point, ce qui m'avoit fait resouldre d'en demander un de Messieurs les G(ecommitteerde) Rad(en), qui me retiennent f 4000 de ce que j'ay avancé pour eux en France, a cause que je n'ay pas encore liquidé de ce dont j'ay parlé cy-dessus. Je vous prie, si vous avez encore la ditte requeste, de me l'envoyer, parceque je la veus faire

---

1) Le comte Antoine d'Aldenbourg.

presenter pour faire voir au monde comment on me traitte. Les G. R. en retenant mon argeant liquidé pour l'illiquide, et le Cons(eil) d'estat en me refusant un passeport pour venir liquider, et si tost qu'il aura refuse de satisfaire a ma requeste, j'escriray a Messieurs les G. R. une lettre, que je feray imprimer, pour faire voir la belle maniere, dont on agit avec moy. Car Messieurs les G. R., du temps que j'estois encore a Envers, m'ont escrit une lettre assez civile pour ce snbject.

Je vous ay escrit Monsieur que je n'ay point de repugnance pour le voyage d'Angleterre, quand des gens plus sages que moy me le conseilleront et que je scache que le roy le desire, car d'y aller pour y passer le temps et ne faire point de figure et la cour, ce n'est aucunement mon intention, je ne suis plus d'age a chercher mon plaisir, je n'ay pas besoing d'azile et je n'ayme pas a m'exposer hors de besoing. Mon dessein est tousjours de retourner chez moy, d'y chercher mon repos et d'y avoir soing de l'education de mes enfans et de la conservation du peu de bien que j'y ay, qui se ruine par mon absence, les fraix que je fais, les charges que je paye et les revenus, qu'en me retient la mere de mon parent, que vous dites ne dire pas tousjours la verité. C'est une de celles, qui me font le plus de tort, et comme ils voyent qu'il n'y a pas de justice pour moy, comme il a bien paru dans mon proces au subject de ma caution pour M. de Scaghen, ils me dechirent de tous cottez, et ne respondent a aucune des lettres, que je leur escris, mais j'y mettray bon ordre si jamais je reviens dans le pays, comme c'est bien mon dessein. Cependant, comme il y a assez longtemps que je traine une vie maladive, je verray si les eaux de Spa me veulent faire du bien, et ay desia commence pour ce subject a me donner aux remedes et preparatifs pour ce voyage. Si vous entendez que quelqu'un de vos quartiers vienne la, je vous prie de me le faire scavoir; il se poura servir de mon carosse et sa compagnie poura faciliter mon retour. Puisque vous avez la bonté de me demander si j'ay encore quelquechose a adjouster a vostre lettre a M. d. H., je prendray la liberté de vous dire Monsieur, que dans la periode, ou vous dites,

que les affaires estoyent desia desesperees avant mon ambassade en France, et que vous faites mention du discours de Monsieur d'Estrades, il me semble qu'il y faut donc adjouster pour quel subject je me suis laissé persuader a faire le voyage, qui n'est autre sinon pour y tenir l'oeuil au guet, penetrer les desseins, qu'on y formoit de temps en temps contre nostre estat et servir mes maistres de bonnes relations et advis, en quoy je croy avoir assez bien reussy, du moins est il vray que mes lettres ont donné subject a Messieurs les Estats de me prier plus d'une fois de vouloir continuer mon ambassade, expirée pour le temps que je m'y avois engage, qu'il ont augmenté mes appointements, qu'ils ont approuve ma conduitte et confesse qu'ils n'y avoit que moy qui les avois servy de bons advis etc., ce qui a esté si generalement receu, que S. A. et Madame la douariere n'ont point fait de difficultez de me dire des parolles de civilité la-dessus, et que c'a est la le vray motif, qui a porté Messieurs les Estats a me confier ensuitte la negotiation de la paix a l'armée du roy de F., car autrement il est a craindre, que les personnes intelligentes ne disent que j'ay esté un sot de m'engager dans un employ, ou il n'y avoit rien a esperer, ou il n'y avoit plus nulle utilité pour l'estat et beaucoup de desadvantage pour moy. Cela, un peu esclaircy par le stile de vostre belle plume, ne fera pas le moindre ornement de vostre lettre. Je vous demande pardon de la liberté que je prens.

N° 155.

Ce 5 Juin 1674.

Il est vray que j'ay peine a songer au refus de mon passeport, que dans mon ame je n'accuse de la derniere lacheté ceux, qui en ont use comme vous m'avez escrit. Je ne scay pas ce que je ferois quand je serois en leur place, mais je croy que je me laisserois plustost dechirer en pieces, que de faire rien indigne d'un homme d'honneur. Je ne vous puis point envoyer d'autre minute de

requeste que je n'ay auparavant fait revenir les resolutions, prises au subject de me(s) comptes, qui doivent estre le pretexte de mon retour, a cause que je les ay envoyé a Monsieur le resident par Monsieur Maestricht, dans le dessein que j'ay fait de passer en Hollande. J'auray soing de vous en faire avoir une a mon retour de Spa, aprez lequel je fais estat de repatrier effectivement ou de prendre resolution de n'y retourner jamais, car je me lasse de la vie, que je meine depuis deux ans. Alors il sera temps de demander le passeport susdit, soit pour servir a mon retour, soit pour justifier les resolutions, que je pouray prendre, et pour donner plus de droit a mes enfans de demander un jour l'effect de l'acte d'indemnité, qu'on m'a donné qua(n)d je suis party pour aller negotier la paix. Vous avez raison Monsieur, de dire, que ma famille a jette d'assez fortes racines dans le gouvernement de ce pays la pour ne l'en point arracher tout a fait, mais il faut confesser aussy, qu'on nous y a bien fait souffrir, sans que jamais nous en ayons donné le moindre sujet, et cela me fait croire que nous n'y serons jamais bien. Il est vray, que mon age ne me permet point de songer a un autre establissement, mais comme je ne cherche que mon repos, je croy que je le trouveray pourveu que je ne soye pas trop delicat aux choix de ma demeure. Je croy que le gentilhomme Englois, dont vous faites mention, a de l'amitie et mesme quelque estime pour moy, a cause qu'il m'a souvent tesmoigné d'entrer dans mes sentiments, et mesme dit qu'il avoit eu des pensees pareilles a celles, que je luy disois parfois en nos conversations. Il m'a mesme a son depart fait repeter un discours, que je luy avois autrefois tenu sur le subject du commerce et de la navigation, et specialement sur la difference qu'il y a entre les interests des roys et ceux de leurs royaumes, qui est une matiere trop estendue pour estre comprise dans une lettre; mais pour ce qui est du voyage, qu'on me conseille de faire de dela, il y a tant du pour et du contre a dire sur ce subject, qu'asseurement je ne m'y embarqueray pas que je ne voye bien clair dans toutes les affaires, et que le roy mesme ne tesmoigne le desirer, car d'aller la pour m'exposer a estre le rebut des courti-

sans, ce n'est aucunement mon dessein; j'attendray le responce de Monsieur le b(aron) de Vicq, qui ne sera pas peut-estre dans le mesme sentiment en Engleterre qu'il a esté en Hollande, et je verray bientost si sa lettre est comme je la desire, ou si elle est byaisante comme fut la responce, que vous receuttes de Zel. Si Son Altesse fait dessein d'aller en Engleterre, il y a de l'apparence qu'il songe au mariage et a la paix, qu'on desire fort la; mais je doute fort si l'election du general Sobiesky y frayera le chemin, au contraire il est a apprehender, que cela causera la paix de ce royaume avec le grand seigneur et la guerre dans la Hongarie. C'est une pitie que de voir la conduite de la mayson d'Austriche en une affaire de cette importance, ou elle devroit avoir plustost employe dix millions que de rien hasarder; elle y avoit envoyé deux cent mille florins, qui sont un peu plus que 100^{m} ducatons, pour y appuyer les interests d'une seur de l'empereur, dans le temps que la France y faisoit distribuer deux millions et demij pour soubstenir ceux d'un Polonnois. Voicy ce que je viens de recevoir de Cologne.

N° 156.

Ce 5 (l. 8?) Juin 1674.

Je suis bien ayse de voir dans la vostre du 2, que vous ne condamnez pas mes sentiments au subject de I^{r} m(inistre). Vous cognoissez mon humeur, qui (n'est) pas naturellement soubconneux ny mefiant, mais il faut pour se precautioner contre les malveuillans (....). Tout ce que je vous ay escrit sur ce chapitre est veritable, je le scay par la cognoissance que j'ay du naturel du personage, je le scay par ma propre experience, je le scay de la bouche de de Monsieur van der T.[1]), je le scay par l'adveu de Monsieur Bev(erningh) et par des gens mesme de la cour. Je ne scay pas ce qui luy peut avoir donné une si grande haine contre moy, mais comme sa phisionomie ne m'a jamais

1) M. van der Tocht.

plue, car il a un ris forcé et hypocrite, j'ay quelquefois adverty Monsieur le R. P. d. W(itt) de se donner guarde de luy, et comme celuy la avoit de la candeur et estimoit sa grande diligence, comme elle est effectivement estimable, il luy en pouroit bien estre eschappé quelque mots. J'ay pourtant tousjours observé la bienceance avec luy, j'ay cedé a son frere une place de conseillier au Grand Conseil, que j'aurois sans doute obtenue si j'y avois opiniastré, estant moy mesme dans l'assemblée quand elle se donna, et les villes, qui m'avoyent fait venir de Suede pour me confier l'ambassade a la cour de France, y estant enclines, parcequ'il y avoit de la justice en ma demande. J'estois en France quand il obtint la charge de greffier, et ne manquay pas de l'en feliciter par une lettre aussy civile que je la pus concevoir, mais il n'a jamais daigne y respondre. Cependant je n'ay jamais manque a l'exterieur et n'y manquerois mesme pas encore, si j'estois persuadé, qu'il y eut autant d'utilite a luy faire la cour que de bassesse. J'ay bien cognu par les discours que j'ay tenu avec Monsieur de Bever(ningh), qu'il n'approuve pas toute sa conduitte, et ce ne sera qu'aprez la guerre que s'en decouvriront les defauts. Si le M. [1]), qui vous est allie, avoit voulu agir de bonne foy pour moy, il y auroit reussy, car ce sont la ceux, qui ont le grand credit a la cour.

J'apprens avec joye, qu'il y a quelque apparence a restablir le repos chez nous par une bonne union des partis, et prie Dieu de le faire reussir, bien que je n'y pretende rien pour mon particulier; vous m'obligerez en me communiquand ce que vous me dites estre arrivé a ce subject. Je ne scay pas ce que feront les armees tant de l'un que de l'autre cotte, mais je crains que de part et d'autre il y aura plus de despences que de l'avantage. Je ne doute pourtant pas qu'on ne puisse reussir dans les Carribes, mais je crains tousjours les voisinages hayneux. Les imperiaux sont enfin, selon les nouvelles que nous en avons en cette ville, retourné a bon eschiant vers le Rhin, mais on ne scait pas encore si c'est pour

1) Peut-être ministre?

assister l'electeur de Treves, pour alle(r)dans le Luxembourg ou dans l'Alsace. Je croy qu'une bonne paix, fortifiee de la continuation de nos alliances, seroit mellieure que tout cela, mais ce n'est que de Dieu qu'il la faut attendre. Monsieur Celis[1]) vous baise les mains et je suis tout a vous.

On avoit remis la main a la reparation de Navagne, mais presentement qu'on croit que les imperiaux ont absolument quitté ces quartiers, on le va demolir jusques aux fundaments. Quand vous aurez quelque chose d'importance a me dire, vous pouvez Monsieur, vous servir de la voye de Monsieur van der Veecken[2]) et faire mettre vos lettres dans le pacquet de Monsieur le chan(celier) Lieverloo.

Mon dessein estoit de vous envoyer cette close a cachet volant, mais je l'ay fermée par mesguarde; je vous prie de l'ouvrir, de la lire, d'y mettre un autre couvert et de l'envoyer ou elle doit estre.

N° 157.

Ce 12 Juin 1674.

J'ay tres bien receu celle, qu'il vous a plu me faire tenir dans le pacque(t) de Monsieur le ch(ancelier), c'est une voye tres seure, dont vous vous pourez tousjours servir, mais principalement quand vous aurez envie de vous eslargir dans un discours aussy judicieux et aussy veritable qu'est celuy, que vous m'avez fait dans vostre lettre du 8, Monsieur le ch(ancelier) me dit hyer, que Monsieur van der Veecken a sa permission pour venir icy et qu'il croit, qu'il sera de la partie commune, que nous avons fait pour le voyage de Spa, qui doit estre l'avant-coureur du mien en Hollande, pour quel effect je vous envoyeray, comme j'ay dit en ma precedente, la requeste au C(onseil) d'estat, quand je seray prest de le mettre en euvre.

---

1) Personnage inconnu.

2) Résident de Liége auprès des Etats-Généraux.

J'ay oblie de vous dire, que vous m'obligerez d'envoyer au plus tost vostre lettre a M(adame) H. aprez y avoir adjousté ce dont je vous ay prie cy-devant et de m'en envoyer une copie, tant pour la faire voir icy a mes amis, que pour la communiquer en Hollande a ceux, qui en pouront faire une version, et l'exposer en publicq. J'use, Monsieur, de la liberté que vous me donnez et vous prie d'estre persuadé, qu'il n'y a point de trait de recognoissance imaginable que mon ame ne vous fasse voir, quand il vous plaira de luy en ouvrir les occasions.

Nous n'avons rien icy qui vaille vostre cognoissance, l'armee des imperiaux estant encore aux environs de Duren et celle de Monsieur le Prince auprez de Bains [1]). On dit que les alliez ont eu une conferance a Venlo, mais nous ne scavons pas icy ce qui y a esté resolu.

On doit faire sauter aujourdhuy le chasteau d'Argenteau, et on travaille desja a la demolition de Navagne.

N° 158.

Ce 15 Juin 1674.

Je receus encore hyer par la main de Monsieur le Ch. la vostre du 12, dont je tiens la voye tres seure et dont je me serviray aussy quand je vous diray quelque chose d'importance et qu'il n'est pas besoing d'exposer aux ieux des curieux. Je n'ay encore receu aucune responce de Monsieur de Vicq, apparement a cause qu'il desire me mander quelque chose, qui me plaise, et qu'il ne l'y rencontre pas. Je le tiens, comme vous, fort homme d'honneur, et sa phisionomie, comme vous dites, parle a son avantage. Je n'en oserois point tant dire de l'autre, parceque je ne l'ay point tant practique, mais je suis persuadé qu'il a de l'estime pour moy, et qu'il croit que je pourois rendre service de dela, mais s'il poura le faire comprendre la, c'est dont je doute, principalement s'il en parle a mi-

1) Probablement Binch.

lord Arlington et celuy la a son beaufrere [1]) quand il y sera venu. Comme je ne cherche que mon repos chez moy ou aillieurs, je n'inquiete pas fort mon esprit de ce qui en poura devenir. Vous avez bien veu, comme je croy, par mes lettres precedentes, que mon panchant n'a jamais este fort de ce cotte la, bien que je n'aye point fait dessein de rien refuser, qui me put estre offert de bonne grace. Pour ce qui est du pretendu passeport, je pense qu'il vaudra mieux ne le demander que dans le temps que je pouray m'en servir, soit pour m'en retourner en Hollande, soit pour justifier que je n'y reviens pas. Je ne comprens pas bien l'excuse de vostre voisin sur ce subject, encore que je n'aye asseurement rien a luy imputer: l'absence du maistre estoit ce qu'il avoit demandé, le I[r] m(inistre) n'a rien a dire en leur conseil, le depard recent de S. A. ne faisoit rien dans l'affaire, puisque la deliberation du conseil n'estoit point de sa direction mais de la mienne, et que c'estoit a eux a respondre a ma requeste dans le temps que je la faisois presenter, oultre qu'il faloit seulement avoir dit, que l'affaire se feroit mieux 8 ou 10 jours aprez qu'alors, et j'aurois encore pu avoir la patience, que j'avois eu si longtemps. Cependant quod differtur non aufertur, je n'ay besoing d'aucun raisonnement dans la requeste que pour en pouvoir un jour accuser le refus. Mais quand vous jugerez qu'elle poura reussir, vous la pourez tousjours presenter quand vous le jugerez expedient. Monsieur le secretaire [2]) est asseurement de mes amis et a de la conduitte; sy l'apprehension ne le maistrise pas, il me servira. Si vous voulez bien avoir la bonte de luy en parler de ma part, vous verrez bientost par sa responce ce qu'il y a a esperer, et ensuitte ce qu'il faudra faire. Il est asseurement vray, que je trouverois plus de plaisir a prendre les eaux de Haerlem que celles de Spa, et qu'apparement ma satisfaction contribueroit quelquechose a ma santé; mais nos deliberations ne tombent que sur ce qui est de nostre pouvoir, car nostre volonté est tous-

1) M. d'Odijck.

2) Le secrétaire du Conseil d'état M. Van Slingelandt.

jours deliberée. Il y a desia quelque compagnie a Spa, et nous en ferons une petite icy, qui servira a nostre divertissement. J'ay oultre cela dit si fortement a Cologne que je retournois chez moy, que presentement je suis bien aise de trouver des destours pour mieux palier mon retardement; je ne trouve rien de si estonnant que la diversité des sentiments du monde et la difference des fortunes pour un mesme subject. Monsieur Langhewaghen, qui jusques cy a vagabondé aussy bien que moy, m'escrit d'Anvers, qu'on luy mande de chez luy que la populace le menace de ruiner ses biens s'il ne retourne a Hoorn, et que pour ce subject il se preparoit au voyage, et au contraire la pluspart de mes amis me conseille de n'y retourner pas. Je vous prie Monsieur, de me dire un peu sans aucun desguisement ce que vous jugez que je dois faire, si j'estois persuadé que Son Altesse eut dessein de me donner l'acte, que je demande, soit aprez cette campagne soit aprez la paix faitte. J'ay asseurement trop de respect pour elle pour n'avoir pas la patience, qu'on exige de moy, mais comme on ne me donne point de terme, et que cette defaitte peut durer aussy longtemps que ma vie, je croy que les plus courtes folies sont les meillieures. Mon malheur ne me fait jamais envier le bonheur des autres, c'est pourquoy je suis bien ayse de ce que Monsieur de Som(melsdijck) va remonter sur sa beste; il a asseurement du ceur et de l'honneur. Il est un peu prompt et violent, mais ce ne sont point des qualitez, qui le doivent faire mespriser [1]).

On attend icy avec impatience des nouvelles de la flotte et du succez de son dessein; il est a soubhaitter qu'elle fasse quelquechose d'es(c)lattant pour balancer les advantages presents de la France et pour avancer la paix generale, dont asseurement tous ont besoing, que tous desirent et que pourtant ils ne font pas, a cause que les conditions, qui la doivent regler, dependent d'une fortune, qui change a tous moments. On ne scait rien en ces quartiers cy qui vaille la communication; on fit sauter Mardy passé une partie du chasteau d'Argenteau, les mines ne faisant

1) Voyez la note de M. Fruin, citée p. 303 (note).

pas grand effect, et on dit que le reste sauta la nuict suivante. L'armee imperiale, qui a jusque cy esté aux environs de Duren, doit, a ce qu'on dit, marcher et passer la Meuse pour se joindre a celle de Son Altesse. Celle de Monsieur le prince est au dela de Namur, et les uns croyent qu'elle a dessein sur Mons, les autres sur Luxembourg; je ne suis pas persuadé que ny les uns ny les autres fassent plus grande chose. Cependant les Francois se sont rendus maistres de la Franche-Comté, et je ne vois rien qui contrebalance cet advantage, si le succes de nostre flotte ne le fait; tout le monde commence a murmurer contre cette guerre, et j'ay veu des lettres de Braband, qui entre autres portoyent ce petit verset:

Maer wye is desen oorloch wijs?
Als Willem, Carel en Louis.

Bien que je n'aye plus icy les papiers, qui me devoyent servir a former ma requeste, je n'ay pas laisse de la coucher en ces termes, que je croy estre assez forts pour obliger ce(s) Messieur(s) a ne me point refuser facilement ce que je demande. Je vous en laisse Monsieur, toute la conduitte, et vous donne le reste de ce mois et tout le sui(vant) pour prendre vos mesures, car encore que je ne juge pas que ma fortune depende de ce passeport, on ayme tousjour mieux obtenir ce qu'on demande qu'avoir un refus, et pour l'obtenir il vaut tousjours mieux se servir du timon que d'abandonner le navire au gré des vents. Je vous prie de guarder cette minute ou d'en faire faire copie, car je ne trouve rien de plus ennuiant que de charger sa memoire des bagatelles de cette nature.

Je vous ay escrit, comme je croy, par ma precedente comment le fort de Navagne c'estoit rendu aux Francois le 22 de May, le chasteau d'Argemteau en ayant fait de mesme 2 jours auparavant. Je vous ay ensuitte mandé qu'on demolissoit desia Argenteau, et qu'il y avoit de l'apparence qu'on en feroit bientost de mesme de Navagne; on travaille encore au premier et fera on bientost sauter le reste. Cependant ceux de la guarnison de Navagne somment les paysans du pays alentour de venir ayder a la demolition de Navagne, mais on fait difficulté icy

a permettre que les dits paysans y travaillent, pour ne point desobliger les Espagnols, encore qu'on y desire fort l'aneantissement de ce fort. Vous scaurez sans doute a cet heure, que le chasteau de Besanson s'est aussy rendu le 22 du mois passe, que le roy a donné permission a Monsieur le prince de Vaudemont d'aller, luy cincquiesme(?), ou il luy plairoit, qu'il a fait conduire les Espagnols et natifs du Pays-Bas a Luxembourg, les Italiens a Milan, et pretend que les Bourgignons sont ses subjects. Les imperiaux, fort mal satisfaits a ce qu'on dit de la tardivite des Espagnols, avoyent levé leur camp hyer matin dez le 4 heures pour reprendre la route d'Allemagne, mais ils retournerent le soir dans le mesme quartier, qui n'est qu'a 4 heures d'icy. Monsieur le prince de C(ondé) est encore entre Namurs et Charleroy.

N° 159.

Ce 19 Juin 1674.

Comme je vous ay envoyé par ma precedente le project de la requeste, que vous me demandez encore par le vostre du 15, je suis bien ayse qu'enfin je ne vous importuneray plus du soing de mes meschantes affaires, et vous diray seulement par la presente, que Vendredy passé une partie de plus de cent hommes attacqua aux environs de Herstal la barque ordinaire de cette ville vers Maestricht, et ne tira pas seulement dedans avec des mousquets, mais encore avec des grenades, si bien qu'il y eut quelques gens de tuez et mesme un enfans au mamelles de sa mere, si bien que la barque fut contrainte d'approcher et de se rendre. Le party estoit de la guarnison de Limbourg, et avoit fait ce dessein pour attrapper quelques Francois de la guarnison de Maestricht, qu'ils scavoyent estre dans la barque. Ils auroyent pu effectuer leur dessein avec moins de violence, sed verbera non dantur ad mensuram. Sammedy veint icy un commissaire de l'armee imperiale, qui demanda de la part de leur

general, qui est Monsieur des Souches, les necessitez de sa subsistance durant le sejour, qu'elle feroit en ses quartiers; on luy respondit, qu'en payant il ne leur manqueroit rien icy, et qu'ils n'avoyent qu'a commander combien ils vouloyent qu'on leur fit cuire de pain journellement, et qu'on auroit soin icy que tout fut prest. On envoya mesme des le lendemain matin Messieurs le baron de Meslin et Mex, receveurs general de cet esvesché, pour complimenter et regaler le general; ils doivent estre de retour ce matin, ayant achevé leur commission et estant convenus avec l'armee, qu'ils ont laissee a environ quattre lieues d'icy sur le chemain d'Aix. On ne scait pas encore leur dessein, mais s'ils veulent passer la Meuse, on leur dressera un pont, comme on a fait aux Francois, a Chenay, qui est a une heure d'icy; on les tient forts avec les troupes Munsteriennes, qui y soint joinctes presentement, d'environ 30^{m}. hommes. L'armée de Monsieur le prince est aux environs de Mons; le bruit avoit couru qu'elle assiegeoit cette ville, mais ce bruit cesse, si bien qu'il est a croire, qu'ils s'entre-empecheront l'un l'autre a rien entreprendre. J'attendray copie de vostre lettre, et demeure tout a vous.

N° 160.

Ce 22 Juin 1674.

Comme l'adresse, dont nous nous servons presentement pour le transport de nos lettres, nous sera encore plus commode quand je seray a Spa que durant mon sejour en cette ville, a cause que Monsieur le chan(celier)doit estre de la partie de ce petit voyage, je croy que nous ne ferons pas mal de la continuer. J'espere, que durant ce temps la vous trouverez quelque occasion de reussir en la demande, que je fais au Conseil d'e(tat); quelque scrupuleux que puisse estre un homme d'honneur, je dis un (homme d') honneur et qui veut faire sa charge comme il doit, je ne comprens pas soubs quel pretexte il peut

refuser ce que je demande sur les raisons pour lesquelles je le demande. Fussay je (l. fussé-je) le moindre de tous les subjects de nostre estat, j'y ay ma famille et mon bien, dont je paye presque tout le revenu au publicq. Je suis sorty hors du pays pour me mettre a couvert contre un peuple, qu'on avoit incite indignement contre moy, sans que jamais l'estat ny la justice ayent rien trouvé a redire a ma conduitte; je fais dessein d'y retourner pour satisfaire au conte, que Messieurs le Gec. R(aden) me demandent; je ne puis pas passer dans la conjoncture ou nous sommes sans passeport; je le demande a ceux, qui sont authorise de le donner; ils n'ont point d'ordre de me le refuser: qu'ont ils qu'a suivre leur nez et faire leur function? Je ne comprens pas ce que veut dire M. W. [1]), quand il dit en la lettre, qu'il vous escrit, qu'on ne me fera point de responce que je ne me soit explique sur ce que je desire. Je ne luy ay jamais escrit, je n'ay rien demandé de luy ny de personne; ces Messieurs m'ont tesmoigne, estant a Cologne, qu'on seroit bien ayse que je fisse un tour en Engleterre, je n'y ay point tesmoigne de repugnance, mais j'ay respondu a Monsieur le b(aron) de V. sur ce qu'il m'en a escrit de Hollande, que je n'avois pas besoing d'aller si loing pour me mettre a couvert, et que mon dessein n'estoit pas d'y aller pour y faire une mauvaise figure et estre montre au doit, mais qu'en cas que le roy le trouvast bon, que je n'espargnerois ny les frais ny les peines pour y venir; j'y ay mesme adjouste qu'il m'obligeroit, si on trouvast bon que j'y veinsse, de me faire scavoir ou je pourois le mieux loger, et s'il trouvoit mieux que j'y transportasse mon carosse et mes chevaux, qui sont fort beaux, ou non. Je vous demande presentement Monsieur, a qui de nous deux c'est a respondre, et je croy que vous jugerez avec moy, que j'aurois esté un grand sot si, pouvant vivre aillieurs, je me fusse allé exposer a estre mocque en Engleterre, sur ce qu'on m'en avoit (mandé), et pour vous parler franc, je trouve tout ce procedé la autant Anglois que j'en cognois aucun, et

1) Les lignes suivantes rendent probable qu'il s'agit de M. Williamson.

s'ils attendent plus de mes lettres, ils se trompent fort. Je ne suis pas mesme persuadé que j'y fasse bien, quand mesme le roy tesmoigneroit le desirer, a cause que ceux du parlement, qui sont respubliquains, ne pouroyent pas manquer, me voyant la et scachant ce que mon pere et moy avons souffert pour estre gens d'honneur, de me voir et de rendre ma conduitte suspecte a la cour. Je suis bien ayse que Monsieur H. [1]) s'est enfin mis dans une bonne escole, et qu'il en a desia assez profite pour changer ses maximes, qui ont esté tres meschantes et mesmes tres violentes. Il m'a fait autrefois tout le mal, qui luy a esté possible, nonobstant que je ne luy ay jamais fait que civilité; je luy ay escrit encore il n'y a pas longtemps sur l'affaire, que j'ay avec Monsieur de Scaghen, mais il n'a pas daigné me respondre; je croy qu'enfin et luy et beaucoup d'autres ressemblent a S[t] Thomas, et croyent ce qu'ils voyent et ce qu'ils sentent. A propos de Monsieur de S., je receus hyer une lettre de luy, qui est bien souple et bien obligeante et dans laquelle il me propose des moyens pour me satisfaire. Je scay bien, qu'il en a assez mal usé avec moy, mais j'ayme mieux souffrir le mal que le faire, et je croy, qu'il y a de la prudence d'estre facile quand on y peut trouver son conte. Je ne comprens pas bien ny les desseins ny la conduitte des affaires presentes. Les Allemans et les Espagnols, car il y a des uns et des autres logez la ou je suis, parlent des Francois comme s'ils avoyent pitie d'eux, et comme s'il ne tenoit qu'a eux de les engloutir tous vifs. Un commissaire, que Monsieur le c(omte) de Monteray a envoyé icy pour fournir de (....) a l'armeé imperiale, dans la marche qu'elle fera dans le Pays-Bas Espagnole, dit hyer en pleine table, que les Francois estoyent assez vains pour croire, qu'en rendant la Franche-Comté on leur donneroit la paix d'Aix, mais qu'asseurement on les contraindroit a revenir a celle des Pyrenees. Cela m'auroit asseurement bien resiouy si j'avois pu donner dans le mesme sentiment; tout ce (que) je pus faire estoit de ne luy pas contredire, de peur d'estre

---

1) Peut-être M. Heemskerk, le successeur de M. de Groot à sa charge de pensionnaire d'Amsterdam.

descrie pour le plus grand Francoïs du monde. Cependant nous avons l'armee imperiale aux portes de la ville; il(s) ont desia pille quatre villages et un couvent de nonains, filles de toutes les bonnes maïsons de ce pays, qu'ils ont chassez avec beaucoup de violence, aprez leur avoir pris tout ce qu'elles avoyent. Un frere de bourgemaistre ou d'eschevin de cette (ville), ayant esté trouvé en sa maison de campagne, a esté despouillé et renvoyé icy en chemise. La ville est si pleine de ces gens, que je croy qu'ils s'en pouroyent rendre maistres s'ils vouloyent, et il y en a qui craignent, qu'ils ne cherchent des querelles pour le faire; tout le monde y est allarmé horsmis moy, qui n'ay que mon carosse, mes chevaux et ma personne a perdre: cantabit vacuus coram latrone viator; je suis persuadé, qu'ils n'y demeureront pas longtemps, puisqu'ils s'en ostent eux mesmes les moyens par le desgast qu'il(s) y font.

N°. 161.

Ce 26 Juin 1674.

Monsieur le comte de Souches ayant appris les desordres, causees par l'insolence de quelques uns de son armée, comme je vous ay mandé par ma precedente, en a fait faire une justice assez severe, par l'execution de plus de vint personnes pour ce subject, et fit asseurer Vendredy passé le gouvernement de ce pays, qu'il mettroit tel ordre, qu'on n'auroit pas subject de croire qu'il souffroit, qu'on leur fit le moindre tort ny insulte. Ces Messieurs l'envoyerent remercier le mesme jour par Monsieur le comte de Groesbeecq, grand-majoor de cette ville, et prier, comme ils avoyent apris que son dessein estoit de venir icy le lendemain, de vouloir bien prendre le repas avec eux. Il y veint effectivement, et le disner fut apresté chez Monsieur le bourgemaistre Fabri. La table fut dressee en grande ovale, on presenta le haut bout a Monsieur le general, mais il le laissa a Monsieur le prince Charles de Lorraine et se mit au costé droit. Monsieur

le duc de Holstein prit la gauche; je fus place a(u)prez de luy et apres moy Monsieur Sweryn, envoyé de Monsieur l'electeur de Brandenbourg. Monsieur des Souches fut suivy de Monsieur le marquis de Grane, de Monsieur de Gueldermalsem et de Monsieur le baron de Ley, desputez de Messieurs les Estats et de Monsieur l'electeur de Treves, dont il est germain. On y beut beaucoup, mais on n'y pressa personne. Monsieur de Gueldermalsem, qui m'estoit venu voir des le matin et aussytost qu'il sceut ou me trouver, y fut avec moy et dans mon carosse, aussy bien que le baron de Ley, avec lequel j'ay fait assez d'amitie a Cologne. Ils disnerent le lendemain avec moy, et je les conduisis avec mon carosse jusques a demy-heure du camp, ou les generaux m'avoyent fort prie de venir prendre un repas avec eux et ou ces Messieurs m'offrirent un lit, mais dont je m'excusay pour ne point courir le danger de tumber a mon retour entre les mains des coureurs Francois de Maestricht, qui en ont enlevé a ce qu'on dit plus de 200, qu'ils ont trouvé cy et la. On avoit fait la nuit d'entre le Sammedy et le Dimanche deux petits pons sur un bras de riviere, qui passe a Chenay, sur lequel presque toute l'armee defila ce mesme jour, pendant que la cavallerie passa a guet(l. gué). Monsieur le comte de Mon(terey) y a envoyé le frere du providador géneral pour mettre ordre a leur subsistance jusques a ce que leurs armees seront joinctes, dont on attend les nouvelles a tout moment, sans qu'on scache encore quelle route elles doivent prendre: Cependant les Francois ne perdent point de temps; un party de l'armée de Monsieur de Turenne, ayant esté rencontré et battu par les imperiaux, fut se resjoindre aux siens, se renforca jusques a 4^{m} hommes, avanca de nouveau vers les imperiaux, qui les rencontrerent avec avantage, ne scachant pas que Monsieur de Turenne fut luy mesme en chemin; il y arriva durant l'escarmouche avec toutes les forces, les imperiaux furent obligez de secourir les leurs, si bien que de part et d'autre tout s'avança; l'action fut rude et dura depuis les 7 heures du matin jusques a unse, elle recommenca encore a un heure et dura jusques au soir; il y est demeure beaucoup de monde de part et d'autres, les imperiaux a

ce qu'on escrit plierent a la fin, et quitterent aux Francois, quy estoyent bien plus forts qu'eux, le champ de bataille, car on ne fait les Allemans que de 8 et les Francois d'11^{m}. hommes. On craint que les derniers n'aillent droit a Heidelberg, et qu'ils ne ruinent cette place. Monsieur le prince de Condé est campé avec son armée a demy lieue de Mons. Voila tout ce que nous avons de nouvelles icy, ou on attend avec grande impatience le succez des desseins de nostre flotte.

J'apprens cependant par la vostre du 22 et a regret l'inconvenient arrivé a Monsieur Veecken; il a mal fait de n'avoir pas suivi vostre conseil, fait absenter son nepveu, et travaille a excuser ce qui s'est fait. J'espere que la lettre, que j'avois dans son pacquet, ne sera pas perdue, a cause qu'elle estoit grande, et contenoit des chose, que je ne dis pas a tout le monde. Je me serviray durant cette disgrace de la voye ordinaire, j'attendray la lettre, dont vous faites mention, et seray encore bien ayse quand je pouray voir l'escrit de Monsieur Temple, dont j'ay tres bonne opinion. Je n'en ay point tant de l'escrit de justification touchant l'enlevement de prince Guilliaume; je scay bien, que son caractere d'ambassadeur ne le peut point mettre a couvert de tous crimes, et que mesme il n'estoit point ambassadeur a l'esguard de l'empereur, mais je vois une consequence en cette execution, qui est bien dangereuse pour tous les princes de l'empire, si le conseil de S. M. imp(ériale), sans distinction de temps, de lieu ny de cause, s'ingere a se saisir de la personne des princes de l'empire, et s'en rend partie et juge tout ensemble, soubs tittre d'une souveraineté, qui n'est point averée ny recognue, et qui dissoudroit toute l'assemblee de Ratisbone si elle l'estoit. Car tout ce petit escrit dont vous faites Monsieur, la tracduction, et qui se sert de retorsions assez fortes contre la France, fonde tout son raisonnement sur cette souverainité, qui, venant a estre dispute, poura faire choir tout l'édifice. Je trouve que vous avez raison de ne vous point engager en une correspondance avec Monsieur W. qu'a bonnes enseignes, qu'il peut vous procurer presentement qu'on le dit secretaire d'estat. Et je croys que vous n'improverez pas aussy la resolution,

que j'ay prise pour mon particulier. J'ay veu icy Monsieur Issai [1]) qui est a S. A. et a Monsieur le Rhingrave(?), qui m'a fort proné de l'amitie de Monsieur le Rhingrave et des bons desseins de S. A. pour moy, pourveu que j'aye patience, et je scay qu'il a dit a d'autres, que son dessein est de se servir de moy aussytost que la paix sera faitte et qu'elle aura establie son gouvernement selon son dessein. Je confesse, que je ny comprens rien. Adieu. Faites mes baisemains a Monsieur vostre voisin et si quid ultra recte si non facientium certe cupientium restat.

N° 162.

Ce 29 Juin 1674 [2]).

Je recus hier la votre du 26 et avec elle la votre, ou pour mieux dire la premiere partie de votre lettre. Je vous rens graces tres humbles pour l'une et pour l'autre; j'userai de la derniere comme vous le trouvés bon, et repons a l'autre, que je suis bien aise que vous avés reçu celle, qui a été dans le paquet de M. van V. et dont j'etois en peine, non pas que mes ecrits aient jamais rien de criminel, mais qu'il n'y a point de fleur si innocente, dont un serpent ne tire son venin. Je vous ecris encore celle cy par notre voie ordinaire, mais je crois que je reviendrai a l'autre quand j'aurai parlé a Monsieur le chancelier et a M. van V., qui arriva hier au soir en cette ville, mais ne me vit qu'un moment, a cause qu'il n'avoit encore vu personne et que j'avois compagnie de Messieurs du magistrat de la ville, qui me font toute sorte de civilité. Je vous ai ecrit Monsieur, dans mes precedentes ce qui est mon sentiment aux affaires d'Angleterre. Pour ce qui me regarde, je ne ferai point de difficulté de m'expliquer, quand je saurai ce qu'on desire legitimement de moi, et je juge que vous faites tres sagement d'en user de meme: il n'y a rien de

---

1) Le nom d'Issai ou Issae m'est inconnu. Peut-être l'auteur parle de M. Van Issum, capitaine de cavalerie.

2) D'après les copies.

si dangereux que de se meler des affaires d'autrui, quand il n'y a ni gloire ni profit a acquerir. Pour moi je cherche mon repos, et il me faut quelquechose de bien utile ou de bien honorable pour en valoir l'echange. Quand vous avez vu Monsieur, le sec(rétaire) S.[1], nous verrons ce qu'il y a à faire au sujet du pas, M. Yssae m'a assuré de l'amitié de son maitre, et a dit a d'autres qu'on ne disoit point de mal, mais beaucoup de bien de moi a la cour, et qu'il etoit persuadé que, pourvu que j'eusse patience, S. A. feroit pour moi quelquechose de plus que je ne demande. Je n'y fais pas trop de reflection, mais je crois pourtant, qu'il ne faut rien negliger pour faire flêche de tout bois. Je serai bien aise de voir les deux pieçes, dont vous faites mention et qui sont les livres de Monsieur Temple, et ce que les parlementaires ont fait imprimer chez vous. On les peut envoier par la voie de Monsieur le chan(celier), a qui on envoie souvent des paquets touchant les affaires de ce pais, ou par les chariots, qui font le commerce par Breda. C'est par cette voie que Monsieur le resident m'a envoié un grand coffre, ou etoient les habits de mes valets, tout mon linge, et trois habits pour moi — ce tout de la Haie jusque ici ne m'a couté que deux ecus — et alors il faudroit faire l'addresse a M. van W.[2]) mais je crois que le plus prompt et le plus sur sera dans le paquet a Monsieur le chan(celier), qui sera bien aise de voir ces pieces aussi bien que moi. Je crois comme vous, qu'il est de la derniere importance et pour le roi d'Angleterre et pour S. A. d'etre bien ensemble, et si j'etois la, ou on temoigne me desirer, j'y travaillerois a bon escient. Nous n'avons aucune nouvelle icy, sinon qu'on fait courir un bruit, que Monsieur de Turenne, n'ayant pu empecher la jonction de M. de Bournonville avec les autres troupes imperiales, il en auroit a son tour eté battu, mais comme on n'ajoute aucune circumstance, on n'y ajoute point de foi. Il est certain, que dans la derniere bataille les imperiaux se sont battus en lion, et que personne ne doute qu'ils n'eussent eu tout l'avantage de leur coté, si la partie eut

---

1) Le secrétaire Slingelandt.
2) Evidemment M van Wel (cf. p. 357).

eté egale. Monsieur le duc de Lorraine y a perdu deux chevaux sous lui, y a raffermi plus d'une fois les troupes branlantes, et enfin y a fait des miracles pour sa personne, ce qui me fait juger que, loing bien d'avoir perdu ni la reputation ni le courage par cet echec, ils l'ont affermis et augmenté, et feront dorenavant moins de difficulté d'hasarder le choc; ce sera sans doute un grand bien pour notre etat si on assiege et prend la ville de Grave, mais c'est une entreprise, qui n'est pas sans dangers, d'autant qu'il est a presumer, que les armées du roi et de Monseigneur le prince se joindront et pousseront jusques en ces quartiers pour donner sur les assiegez, ou attaqueront eux mêmes une place, qui leur sera plus utile que celles qu'ils perdront, et dont ils demordront moins facilement que de ce qu'ils ont chez nous, et c'est la ce qui rendra les traitez de la paix plus difficiles. Il faut esperer, que l'armee navale et les troupes de la nouvelle alliance de Danemarcq, Lunenburg etc. feront quelque effect, qui balancera les affaires. L'armée imperiale n'a rien avancé depuis ma derniere, et celle de Monsieur le prince est encore aux environs de Mons.

N° 163.

Ce 1 Juillet 1674.

Je vous escris celle-cy par avance et mesme a la haste, a cause que je va disner ce midy chez les Chartreux, qui ont leur cloistre hors de cette ville, et que demain a six heures du matin je sor pour aller disner a une maison de Monsieur de Groesbeeck, qui est a trois heures d'icy; les premiers de cette ville sont de l'un et de l'autre repas, si bien que je ne diray rien sur vostre lettre du 29, sinon que j'attendray le reste de vostre lettre a M. H. et les imprimez, dont vous faites mention, demeurant tousjours persuadé, que je dois bien plus a vostre amitie qu'a mon merite les sentiments favorables, que vous avez pour moy et que vous inspirez aux autres. Vous n'avez qu'a envoyer

directement a Monsieur le ch(ancelier) les livres, que vous voudrez me faire tenir, et ils me seront bien rendus, car nous avons tous les soir chez luy une petite assemblee pareille a celle, que nous avions autresfois chez vous. Les armees des alliez sont a environ 5 ou 6 lieues d'icy; elles font mine de vouloir passer la Meuse, mais ne l'ont pas encore fait. Nous verrons dans peu de jours a quoy tendront leurs desseins; je croy, que les generaux ont raison d'attendre que le bled soit meur avant que de commencer la campagne, mais cependant la saison se passe et la Bourgogne est perdue. La prise de Grave ny celle de Maestricht mesme ne repareront pas cette perte. Ce sont de places, que la France ne pretend pas retenir, et qui par consequent n'arresteront pas la negotiation de la paix. Je crains, que la Bourgogne ne soit la pierre d'achoppement, si nostre flotte ne fait quelque chose, qui en fasse craindre la suitte; nous en attendons les nouvelles avec impatience. Cependant on se fortifie en Allemagne vigoureusement contre l'armee de Monsieur de Turenne, la derniere bataille, quelque feste qu'en puissent faire les Francois, ayant bien plus relevé qu'abbatu le courage des Allemans. On fait voir partout une lettre de Monsieur de Turenne, par laquelle on aggrandist fort cette victoire, mais la liste des morts et blessez qu'il a eu, et dont il envoya au roy une liste conforme a cette copie, fait bien voir, qu'on n'a pas grand subject de se vanter de ce succez; elle est authentique et a esté trouvee dans la valise du courier, que Monsieur de Turenne envoya a la cour aprez la bataille, que les paysans, qui courent armez par le pays, ont tue, et porté sa masle a S. A. él(ectorale). Les nouvelles, que nous avons de ces quartiers, sont que les troupes Munsteriennes, qui sont rentrez dans leur devoir, ont passé le Rhin Mercredy passé et devoyent partir des environs de Cologne Sammedy dernier; elle sont de 1500 fantassins, 500 chevaus et autant de dragons, gens, a ce qu'on m'escrit, tres bien faits. L'electeur de Cologne y joint un regiment de 1000 fantassins, soubs la conduitte du jeune comte de Velen. On attendoit audit Cologne le comte Frobenius de Furstenberg avec la ratification de l'empereur sur le dernier traitte. Vous ne trouverez pas mauvais Monsieur,

que je dise icy en passant, que je ne suis point de vostre sentiment touchant la subjection du prince Guilliaume: il n'est point né dans les terres hereditaires, mais dans l'empire, il n'a du bien ny dans l'un ny dans l'autre, et quand il l'auroit, cela ne rendroit pas sa personne subjecte mais seulement son bien, de sorte que la felonie mesme donne droit a la confiscation du fief, mais nullement a la condemnation de la personne. On ne peut estre subject que d'une souveraineté, autrement il y auroit des incongruites insurmontables dans le monde, les roys s'entreseroyent subjects, et nous, qui dans nostre pays avons des biens en diverses provinces, aurions aussy des diverses subjections. J'ay trouvé autrefois fu(l. feu) Monsieur le R. de Wit dans ce sentiment au subject du serment de vassallage, qu'il faisoit faire a ceux, qui avoyent des fiefs chez nous; je luy remonstray le contraire, et il le comprit. Nous avons mesme tousjours soustenu chez nous, que les estrangers, qui s'estoyent donné dans le service de nostre estat, n'estoyent plus subjects allieurs que chez nous. Et vous voyez mesmes, qu'on ne traitte pas Monsieur de Souches de criminel en France, nonobstant qu'il y est né.

On trouva dans la malle, dont j'ay parlé cy dessus, plus de mille lettres, cette liste et entre autres le dessein, que Monsieur de Turenne avoit formé d'assieger Franckendael [1]) ce qui a obligé S. A. é(lectorale) d'y jetter encore 700 hommes. Les troupes imperiales de ce cotté la, celles du duc de Lorraine et autres ont passe le Rhin pour aller droit aux Francois, qui sont aux environs de Neustad, [2]) petite ville, qu'il ont incorporee aprez que Son Altesse é(lectorale) en avoit retiré sa guarnison. La cavallerie des dites troupes consiste en 7000 chevaux, le corps d'infanterie poura estre de 7 a 8000, Son Altesse é(lectorale) Pal(atine) y doit joindre encore 3 a 4000 et 12 pieces d'artillerie. Monsieur l'electeur de Mayence, dont les Francois non point espargné les terres non plus que des autres, promet d'y envoyer sa quote en vertu de la

1) A l'ouest de Mannheim.
2) A l'ouest de Spire.

derniere resolution de l'empire, quoy que crie Monsieur de Gravelle [1]). Le prince de Hessen-Darmstad donne les mesmes asseurance, si bien qu'on poura asseurement tailler besogne aux Francois, sitost que les alliez de deca commenceront a agir; ils sont a cincq óu six lieues d'icy, font mine de vouloir passer la Meuse, mais ne l'ont pas encore fait. On croit icy qu'on prendra Maestricht aussy facilement que Grave, qui par ce moyen tomberoit d'elle mesme entre nos mains. Si ce soir a mon retour j'apprens quelquechose, je l'adjousteray au bas de la lettre. Adieu. Faites s'il vous plaist mes baisemains aux recte sentientibus, et asseuré Monsieur d. C. [2]) de la recognoissance, que j'ay des bons sentiments, qu'il a pour moy.

Les armees des alliez ne sont pas encores joinctes. On attend celle de S. A. aux environs de S^{t}. Tron, Monsieur des Souches a touche 150^{m} par ordre de Monsieur de Monterey, il en demande davantage, et on dit qu'il est party hyer de l'armee pour s'aller aboucher avec (. . . .) Le pond sur la Meuse est fait a une heure de Namur, mais il est defendu sur peine de la vie que personne n'y passe.

N° 164.

Ce 6 Juillet 1674.

Je ne suis point surpris de la responce, que vous avez tirée de Monsieur S. [3]) sur mon subject. Je croy, qu'il seroit mon amy, s'il le pouvoit estre sans danger, et il scait que je suis le sien, car il auroit eu de la peine a obtenir la charge qu'il a, si je n'y avois contribue tout ce qu'on pouvoit desirer d'un amy. Il m'a aussy rendu de tres bons offices dans la satisfaction, que nostre famille a obtenue de l'estat pour les pretentions de feu mon pere et

---

1) M. Gravel, l'envoyé du roi de France.
2) Peut-être de nouveau M. De Couwerve.
3) Probablement M. Van Slingelandt.

je ne pretens pas qu'on se hasarde pour l'amour de moy. Je ne suis pourtant pas tout a fait persuadé que S. A. trouveroit mauvais, qu'on m'eut donné par les voyes ordinaires ce qu'on ne refuse à personne. Et on me pouroit aussy bien refuser une provision de justice, quand je la demanderois, qu'un passeport pour venir rendre conte a Messieurs les G. R. de l'argeant, que j'ay receu de leurs mains. Il ne suffit point de ne point couper la gorge a son prochain ny de ne luy point derober son bien, il faut encore se guarder de ne donner point d'occasion a un autre de le faire. Je me suis plaint a Cologne de nos ambassadeurs de ce que dans le commencement ils refusoyent de me voir, comme d'une action, qui me pouvoit faire subçonner injustement de crime devant le monde, et ils l'ont refusé parcequ'ils n'avoyent point de commandement contraire. Le Conseil d'estat n'en a pas (donné?) non plus, et ainsy je n'ay pas tant de subject de me plaindre de la violence de mes ennemis que de la lacheté de ceux, qui veulent passer pour mes amis. J'espere, que je trouveray des voyes pour entrer dans le pays sans leur en avoir la moindre oblig(a)tion, pour leur faire voir un jour le peu de distinction que je fais d'un amy, qui ne me fait point de bien, et d'un ennemy, qui ne me fait point de mal. Leur procedé me fait voir la grandeur de l'obligation, que j'ay a vostre parfaitte et constante amitie, et je prie Dieu du fonds de mon ame de me donner encore devant ma mort les moyens de vous en tesmoigner ma veritable recognoissance. Je receus hyer, mais fort tard, la suitte de vostre lettre; je n'ay point eu le loysir de la lire, car je la donnay incontinent a copier, comme j'avois desia fait faire de la premiere partie, si bien que je ne vous en pouray rien dire que par le prochain ordinaire. Je croy, que vous ne faites pas mal de changer Mad(ame) en Mon(sieur), quand ce ne seroit que pour les termes latins, qui entrent dans la lettre. Je pouray la faire imprimer icy ou a Envers ou mesme en Hollande, si vous le trouvez bon, mais c'est a vous a en disposer. Je croy, qu'il faudra qu'elle soit mise en flamen, pour mieux estre leüe de la commune; je le feray sitost que j'en auray le loisir. Cepen-

dant Monsieur le R. [1]) veut que je soye persuadé, qu'il est de mes amys et qu'il fera mon aftaire; mais je ne croy pas qu'on fasse rien pour moy que la paix ne soit faitte, et c'est alors que je me pouray peut (-estre?) aussy bien passer de ma patrie que ma patrie de moy. Je suis bien ayse de ce que Monsieur Temple revient en Hollande; comme il est de vos amis, il ne vous refusera peut-estre pas de faire quelque chose pour l'amour de vous. Vous avez raison de dire Monsieur, que tous ont besoing de la paix, et que par consequent il la faut faire; mais comme il n'y a que les conditions, qui font les traittez, comment voulez vous accorder les fluttes, si la France refuse de rendre la Bourgogne, et les Espagnols de la perdre? Cependant je crains les desordres dans les armées des alliez: tant de corps separez, tant de generaux, tant de nations diverses ne se sont jamais longtemps accordez ensemble. Avec cela Monsieur le prince de C(ondé) est plus fort qu'on ne le debite, et nostre populace si impatiente, qu'elle enragera si on ne fait rien et qu'on ne laissa pas d'exiger de nouveaux les 200^{m} deniers, car bien qu'elle n'ait rien a donner, elle ne laisse pas de se sentir de ce que donnent les riches, qui, pour n'avoir plus de revenuz, ne peuvent pas contribuer a la subsistance des pauvres par les aumosnes et les despenses, qu'ils faisoyent cy-devant. Les generaux des trois armees de sont abbouchez Mardy passé, mais on ne scait pas encore ce qu'ils ont resolu. On le verra bientost par leur marche, quy jusques cy est bien lente; il y en a qui croyent, qu'on prendra le chemin du Luxembourg, ou ils auront de la peine a subsister. Monsieur l'Ysola est party de Bon pour Vienne, et on croit, que Monsieur Frobenius de Furstenberg remplira sa place en ces quartier; c'est un personage dont tout le monde parle egalement bien. S'il vous plaist de m'envoyer les livrets, dont vous m'avez escrit cy-devant, vous n'avez que les envoyer directement a Monsieur le ch(ancelier) sans aucune lettre, car il scait que c'est pour moy.

---

1) L'initiale R. semble indiquer ici le Rhingrave.

N° 165.

Ce 10 Juillet 1674.

J'use Monsieur, de la liberté, que vous m'avez encore une fois donnée par celle qu'il vous a plu m'escrire le 2 de ce mois, et vous envoye par ce memoire ce que je crois qu'on pouroit ou changer ou adjouster a la belle lettre, que vous avez bien voulu prendre la peine d'escrire a mon esguard. Comme je croy, qu'elle doit principalement servir a desabuser ceux, qui sont mal informez de ma conduitte et des sentiment, que feu mon pere a eu pour la maison d'Orenge, je croy que ce premier periode, qui contient un secret, qui est cognu de peu de personnes et qui dans son temps fut mesnagé par feu Madame de Boullion, mere de Monsieur de Turennes [1]), est de la derniere importance pour detromper les abusez, et c'est pour cet effect que je crois, que vous ne ferez mesmes pas mal d'adjouster aux paroles, ou vous dites „le pesché originel, qu'il a herité de son pere": c'est a dire l'impression, que ses envieux avoyent donné au peuple, qu'il n'estoit point amy de la maison d'Orenge. J'ay un peu addoucy ce que vous dites de Monsieur van Beun(ingen), a cause que je serois bien marry, que vous vous fissiez aucun ennemy a mon esguard. Les observations suivantes touchent la liaison ou esclaircissement du texte; le dernier adjoustement est selon mon advis le plus important de tout pour ramener le peuple a la cognoissance de la verité et le detromper de la trahison, dont il m'accuse; je remets le tout a vostre jugement, et vous prie, qu'en cas que vous donnez quelque chose au mien, vous ne laissiez pas de vous servir de vos propres expressions, qui sont bien plus agreables et expressives que les miennes. Mon dessein est de le faire translater en Flamen, ou plustost de le faire moy-mesme, pour servir a l'instruction du peuple et d'y adjouster, s'il en est besoing, les resolu-

1) Il s'agit de la lettre du prince Fréderic Henri à Grotius, à laquelle l'auteur fait souvent allusion, et du retour de Grotius en 1632 „à l'instigation du prince." Quant à la „belle lettre", il en a été traité dans l'introduction.

tions relatives. Il est vray, que je vous escrivis il y a huict jours par la voye ordinaire, a cause que je partis ce matin la d'assez bonne heure vers Lehe, maison de campagne tres belle de Monsieur le comte de Groesbeecq, mais j'en useray dorenavant comme vous le trouvez bon. Vous avez raison Monsieur, de ne vouloir pas passer par des mains meurtrieres, et vous ne trouverez pour cette raison pas mauvais, que je vous prie de faire addresser cette enclose a Monsieur le R., dont je n'ay rien eu depuis 4 ordinaires, sans en scavoir le subject. J'ay receu avec la vostre du 6 le commencement du livre de Monsieur T.[1]), j'attendray avec vostre permission encore le reste par la mesme voye. Vous aurez veu dans ma precedente que (l. ce) qui est de mon sentiment sur le saisissement du p(rince) Guilliam. J'ay subject d'estre autant de ses ennemis que personne, mais je ne le suis jamais de la justice ny de la raison; il est certain, qu'a moins que faire l'empereur souverain de l'empire, il n'est pas le sien, puisqu'il n'est point né dans ses terres hereditaires, qu'il n'y a point de bien, et que, quand mesme il en auroit, le vassallage ne fait point de subjection personelle. Il est vray, que la France a bien fait des imformalitez, qui surpassent celle cy, mais il est aussy vray, que l'injustice d'un autre n'authorise pas nostre crime. Il est encore vray, que les impereurs devant la paix de Munster se sont attribuez une authorité, qui n'a pas esté jugée tout a fait legitime, et qu'il n'y a rien de si dangereux dans un gouvernement que le mauvais exemple, qui commence d'ordinaire avec applaudissement contre les personnes haijes ou tres obscures, c'est a dire pour lesquels personne ne s'interesse. Ainsy ont commencé les proscriptions a Rome, mais quand elles ont une fois pris pied, elles ont succé le meillieur sang de l'empire et massacre tout ce qu'il y avoit de gens de bien, d'honneur et d'employ. On ne scait si ce p(rince Guilliaume) vit encore ou non, car on ne parle plus de luy. Son cousin, le comte Frobenius, qui devoit porter a Son Altesse é(lectorale) de Cologne la ratification du traitté de paix, retarde son voyage a

1) M. William Temple.

cause de la maladie de Monsieur l'Isola, qui languit encore a Bon. Monsieur de Lira luy a envoye un medecin Portugais de La Haye, qui pretend le guerir.

Je vous escrivis par mes dernieres Monsieur, que les trois generaux s'estoyent abouchez aux environs de Saint Tron; cela se fist en cette maniere: Son Altesse et Monsieur le c(omte) de Monterey, scachant que Monsieur des Souches s'approchoit, luy sont allez au devant environ une demy-lieue, l'ont rencontré avec beaucoup de civilité et luy ont donné le rang, le mettant entre eux deux, Monsieur de Mont(erey) se mettant a la droitte et Son Altesse a la gauche. En venant au logement de Monsieur de M., Son Altesse s'est retirée, jusques a ce qu'on l'est venu prier de venir a la conference. Entre-temps Monsieur de M. a fait present au nom de son maistre a Monsieur de Souches d'un baston de mareschal et d'une espée, garnies de diamants et estimees a 120 vint mille (sic) livres. L'execution nous fera avec le temps voir ce qu'ils ont resolu. Son Altesse et Monsieur de M. s'en sont retournez dans leur vieu quartier. Monsieur de S. a rejoint son armée, qui marche si lentement, qu'elle n'est encore, a ce qu'on dit, qu'entre Namurs et Dinant. Monsieur le P. est encore aux environs d'Aest [1]).

Je voy, que Monsieur T(emple) donne aussy dans une opinion, qui a trompé bien des gens, mesmes chez nous, mesmes a Amsterdam, quand il parle pag. 309 de la diminution de nostre commerce. Il est vray, que quelques familles s'en plaignent avec raison, parceque le traficq, qui estoit autresfois dans leurs seules maisons, par l'accroissement du monde c'est divisé en plusieurs familles, comme par exemple le commerce d'Italie a esté autrefois dans les seules mains de Coeymans et de Bartelotti, celuy de Suede en celles de de Geer, auquel ont succedé les Trips, et a ceux la d'autres. On trouvera donc comme je l'ay trouvé, car j'ay este autrefois dans le mesme erreur, que le commerce n'y est pas moindre mais plus espars: il n'y a rien qui en fasse plus de foy que les registres de l'admirauté, ou on trouvera que le reveuu, qui vient des en-

1) Aelst (Alost) ou Aat (Ath).

trees et sorties des denrees, devant cette derniere guerre a esté bien plus grand qu'il n'avoyt jamais esté devant la paix de Munster. Et je suis persuadé, qu'il augmentera encore bien aprez que la paix sera faitte, a cause qu'universellement toute la France et beaucoup d'autres pays, qui ont eu une jalousie de nostre commerce, aprez avoir experimentez que, nostre negoce sessant, tout le reste le fait aussy, au lieu de l'incommoder, cy-aprez contribueront a son establissement pour leurs propres interests, qui consistent a debiter ce qu'ils ont chez eux, par le transport, que les Hollandois en font avec plus de menage qu'aucune autre nation du monde. Je ne veus pas entrer dans les autres conjectures, que fait Monsieur T., car ce sont des choses problematiques, qui ont leur raisons pour et contre, mais je puis bien vous asseurer Monsieur, qu'il n'y (a) que les seuls Anglois qui croyent, que leurs guerre contre nous on(t) relevé leur reputation, ny qu'aprez le traitté de Breda le roy d'Angleterre ait esté consideré comme l'arbitre de la Chrestienté ny comme le maistre de la paix et de la guerre. Je voudrois bien mesme, que Monsieur T. ne touchat pas a la paix d'Aix la Chapelle, dont la suitte n'est pas fort avantagieuse a l'honneur du roy son maistre ny a la decadence de nostre estat, qui, selon le jugement de tout ce que j'ay veu d'ambassadeurs, sans en excepter mesme ceux d'Angleterre, c'est rendu plus reputable par cette derniere guerre que par toutes les precedentes. C'est pourquoy je voudrois, comme je vous ay desia dit, que Monsieur T. finit son ouvrage avec sa premiere ambassade.

J'avois commence a escrire cette lettre dez hyer au matin, dans le sentiment ou j'estois que nous partirions ce matin vers Spa; mais la conjunction de armees des alliez s'estant faitte il y a deux jours sur le terrain de cet estat, sans qu'on scache encore si elles demeureront postees la ou elle sont, qui est a environ six lieües de cette ville, durant la continuation du siege de Grave, qu'on tient pour asseuré, ou qu'elles pousseront vers le P. de C., qu'on ne croit pas avoir en tout plus de 30^{m} hommes, nous a fait remettre le dit voyage jusques a Lundy prochain. Cependant j'ay receu la vostre du 24 avec la de-

tention du P. G. et les vers pour vostre Ir M. [1]). Je vous rends graces pour tout, et pour ne faire pas celle-cy plus longe, je vous diray seulement Monsiéur, que vous ferez s'il vous plaist le tiltre de la lettre comme vous le jugerez le plus expedient et aurez soing que le F(l)ament y responde. Si l'impression est desia commencée, il n'est plus besoing de chercher l'imprimeur, autrement je puis vous dire que Neranus a Rotterdam la veut bien entreprendre en toutes les deux langues.

Les villes trafiquentes n'ont point de tort de vouloir qu'on paye le 200m denier reellement, car par la ils dechargent leurs habitans, qui ont presque tout leur bien en argeant content, et chargent au contraire les rentiers, qui sont les ancienes familles, de presque tout le faix de la guerre, qui durera comme vous dites aussy longtemps qu'on fournir(a) de quoy la faire. Mais j'ay fait comprendre a Monsieur v. B. avant mon despart du Brabant, que les charges reelles ne sont pas seulement la ruine de tous les immeubles, mais encore du credit de l'estat, qui ne trouvera plus d'argent a interest quand elle en aura besoing, a cause que le monde voit qu'on leur promet 4 parcent, et qu'ils n'en recoivent pas un sol, puisqu'on le reprend par la taxe reelle, (ce) qui ne paroist de mesme dans la personelle, et j'ay observé que depuis ce temps on a changé de maxime, et c'est le seul moyen de faire retourner les obligations a leur ancienne valeur.

Monsieur de Tur(enne) ayant mis il y a aujourd'huy 8 jours le feu en son camp pres de Ladenborg, a repassé le Necker, et on croit mesme qu'il va repasser le Rhin a Philipsborg. On fait son armée forte de 27m hommes, et dit on qu'elle se fortifie encore de jour a autre. Le duc de Bornonville est campé a deux lieues de Majence, on croit qu'il va passer le Rhin a Constans. Le troupes de Monsieur l'é(lecteur) de Brandenbourg doivent marcher

---

1) La „détention du p(rince) G(uillaume)," c. à d. la memoire dont l'auteur parla plus haut (voyez p. 378). Les „vers pour le premier ministre", fort âpres et injurîeux, ne sont jamais imprimés; on les trouva entre les papiers de l'auteur après son arrestation, mais ils ne se trouvent plus dans le dossier de son procès. Voyez: Everwijn, o. c.

cette sepmaine, Monsieur l'é(lecteur) de Munster en est si alarmé, qu'il redemande ses troupes, mais qu'aparement il n'obtiendra pas.

N° 166.

Ce 13 Juillet 1674.

A voir le contenu de vostre lettre du dix[me] sur le subject de tant de bontez, dont je vous suis redevable, on diroit que vous m'en deussiez encore de reste. Je ne vous y respondray plus rien, et diray seulement avec les marchands, qui font banqueroute en s'accommodant avec leurs creanciers, qu'ils satisferont a leur debtes, quand une mellieure fortune les en aura rendu capables. Si vous agrees Monsieur, quelquechose de ce que je vous ay envoyé par ma penultime, je vous prie de me le dire au plustost, et de me renvoyer en ce cas ou vos considerations ou le papier mesme avec vos corrections, d'autant que je n'en ay point de copie. Tout mon but est de desabuser autant qu'il est possible la populace, qui est asseurement bien trompée en ce qui reguarde ma personne et l'inimitie, qu'on leur fait accroire que moy et les miens ont tousjours eu contre la maison d'O., et c'est pourquoy je croy, que le petit adjoustement du voyage, que feu mon pere fit en Hollande en 1632, ne sera pas inutile. Dites moy s'il vous plaist en mesme temps si vous trouvez bon, que je le fasse imprimer icy, et si vous y voulez avoir mis *Monsieur* ou *Madame*. L'impression, qu'on en fera icy, n'empechera pas qu'on la fasse encore en Hollande, pour satisfaire tant plustost aux curieux. L'impression s'en poura faire a La Haye auprez de Tongerlo, a Rotterdam par Neranus et a Amsterdam par l'Escaille ou la veufve d'Abram de Wees, mais si vous trouvez mieux qu'on la fasse icy, vous n'avez qu'a me le dire, et cela sera fait incontinent. Je m'employe presentement a en faire la version, que j'envoyeray en suite en Hollande pour estre imprimée et divulgée. En un mot Monsieur, aussytost

que j'ay vostre responce sur cette lettre, je n'attendray pas un moment a faire ce que vous trouverez bon. Je suis de vostre sentiment, qu'en prenant la resolution de retourner dans le pays, la bienseance requiert, que je n'en fasse point de secret a S. A., mais je doute si c'est directement ou indirectement qu'il le faudra faire. Nous aurons encore le loisir d'y songer. Si Monsieur Temple veut bien avoir la bonté de parler sur mon subject a Sadite Al(tesse), comme en pouvant prendre l'occasion sur ce que Messieurs W. et J. [1]) luy auroient pu dire de ma personne et conduitte durant le temps qu'ils ont esté a Cologne, je seray bien ayse (de) scavoir si effectivement S. M. me veut donner la sauverguarde, que je demande, ou si, comme j'ay appris depuis peu, elle fait difficulté d'offencer le peuple en me la donnant. Cette cognoissance peut regler toute la resolution, que je dois prendre, car j'attendray asseurement le terme, que me prescrira S. A., si elle le veut regler, ou je reviendray le plustost que je pouray, pour ne pas ruiner ma famille par mon absence, et ne point obliger Son Al(tesse) a faire rien avec repugnance.

Nous n'avons pas plus de nouvelles en ces quartiers cy que vous en avez dans les vostres; nous ne scavons rien des desseins de S. A. ny de ceux de Monsieur de Monterey; les imperiaux vont si lentement, qu'a peine scait on s'ils marchent; ils ont besoing de tout, ruinent tout le pays qu'ils passent, la necessité y engendre toute sorte de maux et principalement la dissenterie. Plus ils vont avant dans le Luxembourg, plus ils y trouvent de sterilité, et je ne vois pas qu'ils amanderont beaucoup quand ils seront dans la Champagne. Il court un bruit icy de quelque perte, que la flotte auroit fait devant Belle-Isle, mais puisqu'on n'en scait rien chez vous, j'espere qu'il sera faux. Cependant les affaires vont tres mal dans le Palatinat, comme vous verrez par cette enclose. Il semble que Dieu, qui nous recommande si fort la paix, se determine contre ceux, qui travaillent a l'empescher.

---

1) Messieurs Williamson et Jenkins.

N° 167.

Ce 17 Juillet 1674.

Je respondray succinctement a la vostre du 13, en vous asseurant Monsieur, que je suis aussy touché de vostre indisposition, que je suis resjouy de l'heureuse arrivée de Monsieur l'ambassadeur Temple a La Haye. Je prie Dieu de vous assister en vostre mal, s'il ne l'a desia fait, et vous d'asseurer Son Exc(ellence) de la haute estime, que j'ay pour sa personne et du zele, que j'ay pour son service. Je n'ay pas encore achevé la lecture de son livre, a cause que je me suis amusé a la version de vostre lettre a M. H., mais je vous bien par le commencement, qu'il n'a rien negligé pour bien cognoistre et bien exprimer la cognoissance, qu'il s'est acquise de tout ce qui est remarcable chez nous. Je vous en diray d'avantage quand j'auray veu le reste, et vous prie cependant de n'oblier pas a m'envoyer ce qui defaut a ce que j'en ay desia receu. Vous m'obligerez aussy si vous voulez bien prendre la peine de m'envoyer quelquechose de ce que vous me dittes qu'on seme presentement par la Hollande, et n'avez qu'a le mettre dans un couvert a Monsieur le Ch(ancelier) sans aucune lettre, qui puisse faire voir de qui il vient. Je suis bien ayse de ce que vous ne trouvez pas mauvais, que je change ou adjouste quelquechose a vostre lettre, en tant que la lecture me rafraischit la memoire de ce qui s'est passé en (l. et de) ma conduitte. Je me suis, comme vous voyez, un peu estandu sur la bonne intelligence, qui a esté entre Monseigneur le prince Henry et mon pere, et principalement au subject du voyage, que le dernier fit en Hollande en 1632, pour faire voir, non seulement au peuple mais au prince mesme, qu'on les abuse quand on leur fait acroire, que mon pere a esté ennemy de la maison et que je l'ay succedé en cette maxime. Quand aux autres remarques, que je vous ay envoyé, vous en userez Monsieur, comme vous le trouverez a propos, puisqu'elles ne donnent ny n'ostent rien a la cognoissance necessaire. En faisant la version j'ay encore fait deux petits adjoustements, dont vous userez de mesme: le premier est la, ou vous parles de la derniere conference, que les deputez

eurent avec les commissaires du roy a Zulestein, ou je croy que, pour ne parler pas trop universellement, on pouroit mettre aprez le mot de Zuylesteyn: „ou les derniers, voyant combien les premiers s'estoyent desja relache sur les trois point dont je viens de parler, et craignant qu'ils n'en fissent de mesme sur tous les autres, si on se mit a les examiner de plus pres, et qu'ensuitte ils ne les prissent au mot etc."; l'autre est la, ou vous dites a peu prez sur la fin de la lettre: „cependant Monsieur de G., voyant que Monsieur l. P. etc." Je croy qu'entre ces parolles et celles qui suivent, on pouroit mettre: „sans doute mal informé (de) la sincerité de sa conduitte", ou telles autres expressions que vous jugerez les plus convenables, afin que le peuple scache, que s'a esté plustost par abus que par un dessein premedité que Son Altesse en a use ainsy contre moy, et effectivement on m'a dit que S. A., dans le temps qu'elle estoit devant Bon, a dit qu'elle avoit esté abusée a mon esguard, et que, dans le temps qu'elle avoit parle contre moy a l'assemblee des Estats-Generaux, on luy avoit fait acroire, que j'avois transgresse mes ordres dans les offres, qui avoyent esté faites a Rhenen. Au reste Monsieur, il n'est pas besoing que vous m'envoyez encore une nouvelle copie de toute la lettre: j'en ay fait faire deux fort belles icy. Je vous prie de me renvoyer seulement le papier, que je vous ay envoyé, avec vos remarques sur les miennes, ou, si vous en avez eu le loisir, l'expression, que vous en aurez fait vous mesmes, et si vous trouvez bon que je le fasse imprimer icy, ce qui sera fait en deux jours, de me dire si vous voulez que ce soit a Monsieur ou a Madame, et comment vous voulez qu'on fasse le titre de la lettre, comme par exemple si vous voulez qu'on mette: „Lettre de Monsieur N. N. a Madame N. N., contenant un succinct et veritable récit de la conduite, dont a usé Monsieur de Groot en l'execution des ordres de Messeigneurs les Estats-Generaux, du temps qu'il a esté envoyé au camp de S. M. tres chrestienne pour la negotiation de la paix en l'an 1672", ou: „Lettre d'une personne tres-bien informée des affaires publique a un dame de condition", ou: „Brieff et veritable recit de la conduitte etc., contenu en une lettre escrite par etc." Car, selon mon sentiment il faut que le

tiltre de la lettre donne la curiosité a ceux, qui la voiront, de l'achetter et de la lire, et je suis persuadé, que la version Flamende desabusera bien du monde. Si vous pouvez trouver le loisir de me respondre sur tout cecy par la poste de Vendredy prochain, et que vous trouviez bon que je fasse faire icy l'impression de la lettre, j'y feray travailler des le Lundy suivant, et vous en envoyeray [les] imprimez encore devant mon despart pour Spa, qui doit estre de Vendredy en huict jours. Vous pouvez entretemps envoyer la lettre maisme a M. H. [1]), cy (l. si) vous demeurez dans le premier dessein et si mesmes vous trouvez bon que je luy en envoye d'icy quelques exemplaires, je le feray sans aucunes ceremonies, soubs une addresse simple. Je viens aux nouvelles, qui sont fort steriles ou fort meschants en ces quartiers.

On m'escrit de Cologne, que Mardy passé, 10 du courant, le courier, que l'electeur de ce nom avoit envoyé a Vienne, apporta la ratification imperiale sur le traitté, qui a esté fait avant le despart de nos ambassadeurs, mais soubs des conditions, qui ont bien besoing d'une seconde ratification, si on en veut voir l'effect. La premiere est, que S. A. él(ectorale) aura a casser trois des ses premiers conseillers, qu'on luy nommera; la seconde, que S. M. imp(ériale) luy nommera trois personnes, dont elle en eslira une pour avoir auprez d'elle le maniement des affaires, qu'a eu cy-devant l'esvesque de Strasbourg; et la troisiesme, que Sadite M. I. demeurera maistre absolu de Bon pendant cette guerre. Les clairvoyants n'approuvent pas fort cette conduitte, tant parceque les affaires ne sont pas encore trop affermies dans l'empire, qu'a cause qu'il est a craindre, que les autres electeurs et princes ne prennent des autres mesures, si une fois on les fait apprehender, qu'on a dessein de leur mettre le pied sur la gorge; — que le mesme jour il estoit arrive a Cologne 600 fantassins du regiment imperial de Scarenberg; ils venoyent de la Meuse, et prenoyent leur route vers Syburg, ou ils devoyent ensuitte attendre leurs ordres; — que les troupes Munsteriennes marchoyent

1) Evidemment M. H. est toujours Madame Huebner.

vers la Meuse pour aller joindre l'armee imperiale; — que les 1200 fantassins soubs le comte de Velen, que l'electeur donne a l'empereur, ont ordre de marcher vers le Palatinat; — que le regiment de Reiffenberg, qui est de 1500 dragons, devoit aller joindre le duc de Bornonville; — qu'on croit que les 4000 chevaux soubs Rabatta, qui estoyent commandez pour aller au devant des troupes Munsteriennes, ont aussy ordre de prendre la route du Palatinat. On escrit de Francfort, que l'armée des alliez estoit encore campée entre Francfort et Höchst, que le regiment du prince Ch(arles) de Lorraine estoit a Kisinghen en Franconie, que Monsieur de Turenne avoit quitté la Bergstraet pour retourner a Ladenburg, qu'il avoit fait mettre le feu dans unze villages du Pallatinat, et qu'on craignoit pour Heydelberg, bienqu'il y ait 1000 hommes dedans. On escrit de Cassel, que S. A. él(ectorale) de Brandenbourg envoye du secours au Palatinat, mais je crains fort que, si tout cela ne vient a temps, on ne voye encore des casacques tournees. Monsieur le prince d'Orenge est encore, a ce qu'on dit, dans ses vieux quartiers, Monsieur de Mont(erey) a Bruxelles, Monsieur de Souches avec son armée, qui ruine tout ou elle passe, deux ou trois lieues au dela de Dinant sur la route de Charleroy; son armee a beaucoup de disette, est pleine de malades, et se decharge de sa superfluité par beaucoup de deserteurs, qui passent iournellement par ce pays pour retourner chez eux. Le bruit courut icy hyer, que nostre armee navale s'estoit rendue maistre de Belle-Isle. Mais les lettres de France disent, qu'il ne s'y est rien fait, ceux qui avoit esté envoyez pour recognoistre (n')ayant raporté que qu'il n'y avoit rien a faire sans un siege formel; c'est dont vous devez mieux estre informez la que nous ne sommes icy.

N° 168.

Ce 20 Juillet 1674.

Je n'approuve pas moins vos corrections que vous tesmoignez approuver mes considerations, et bienque je ne

doute pas, que vous n'ayez tenu copie de mes dittes considerations, je ne laisse pas de vous les envoyer encore dans ce billet, pour ne plus perdre un moment de temps. Vous me dites bien Monsieur, que vous trouvez bon qu'on le fasse imprimer par Tongerlo, mais vous ne dites pas si vous trouvez bon que j'en donne les ordres, ou si vous voulez les donner vous mesmes; si le dernier vous plaist, vous n'avez qu'a commencer des la reception de la presente, mais si vous aymez mieux le premier, vous le mettrez s'il vous plaist entre les mains de Monsieur le resident de Groot, a qui j'escris, en deux mots seulement, qu'un tel escrit est entre les vostres, sans en nommer l'autheur. J'ay escrit a Monsieur Vroesen a Rotterdam, que j'ay un tel escrit, que j'en ay fait la version, que je luy envoieray, quand il m'aura respondu si l'imprimeur Neranus a envie de l'imprimer; mais si Tongerlo veut faire l'un et l'autre, on le poura preferer, car je suis persuade qu'il apportera du profit, et que tout le monde le voudra lire. Sitost que vous m'aurez envoyé le tiltre, que vous trouvez bon qu'on luy donne, j'envoyeray la version a Rotterdam, et ainsy les deux impressions pouront estre produittes en mesme temps. Cela fait, je fais estat de partir vers Spa, ou je pouray recevoir et respondre a vos lettres aussy bien qu'icy. Messieurs d'Elderen et le chancelier seront de la partie, et Monsieur van der Veecken y est desia. Si Monsieur T(emple) a la bonté de vouloir parler sur mon sujet au maistre, je croy qu'il le faut faire avec un peu de concert de ceux qui font mine d'estre de mes amys. Monsieur le Rhingrave veut presentement que je le croye tel. Messieurs de Monpouillant et de Langueracq font la mesme mine. Monsieur de Beverning m'a fait dire que, s'il quelqu'un en veut faire l'ouverture en sa presence, qu'il l'appuiera, et selon qu'il m'en a parlé a Cologne, j'ay bien compris que, si le ministre, quy vous avoit promis de m'y servir, avoit fait ce qu'il vous avoit promis, l'affaire eut esté terminee il y a longtemps. Si S. A. trouve bon, que j'attende qu'elle soit de retour a La Haye, ou mesme que la paix soit faitte, j'auray toute la patience qu'elle desire, pourveu qu'elle donne sa parole, qu'alors elle me donnera ce qu'elle me fait esperer; mais

si elle le refuse, il faut qu'elle me le pardonne, si mon honneur et ma conscience m'obligent d'hasarder ma vie pour sauver le bien de mes enfans et avoir soing de leur education. Je ne demande qu'une reponse nette, et ayme bien mieux que S. A. dise cathegoriquement, qu'elle ne se trouve point en estat de me donner l'acte de sauveguarde, que je demande, que qu'on me fasse inutilement esperer une chose, qui ne sert qu'a m'amuser. Comme je vous ay tousjours dit, qu'il ne s'est rien fait contre moy que par le I^r M., ceux, qui (sont) auprez de S. A. m'ont aussy fait dire, que toutes les fois qu'elle a esté bien intentionée a mon esguard, elle a change de sentiment aussytost qu'elle luy en avoit parlé; c'est pourquoy il ne luy en faut rien dire, quand celuy la est sur le lieu. Je suis marry de ce que Monsieur W. et Monsieur T. [1]) ne sont pas amis, mais il n'est pas besoing qu'on se serve de son nom; on peut dire, qu'on a quelque consideration pour moy a la cour de Londres, ne fust que parceque feu mon pere a esté fort serviteur, comme il est vray, du feu roy, et a eu en ce temps la d'assez estroites intelligences avec l'archevesque de Cantelbery. Vous me dites Monsieur, que vous n'avez point de nouvelles chez vous de nostre armee. Je vous diray doncques, qu'elle a esté devant Bel-Isle, y a mesme fait descendre quelques gens, et a fait sommer jusques a deux fois la ville, qui est tres bien fortifiee, et ou Monsieur de Chaulne avoit envoye du renfort, sur le soupçon qu'on avoit, que nostre flotte y deut venir. J'ay veu les lettres, qui ont esté escrites sur le subject de cette sommation par Monsieur le c(omte) de Hoorn et le gouverneur de la plasse, qui ont esté tres civiles de part et d'autre. Il se sont entre-rendu les prisonniers, qu'il avoyent fait les uns sur les autres, et comme quelques uns de nos prisonniers rendus et retournants a la flotte ont eu l'insolence de mettre le feu dans deux maisons, Monsieur le c(omte) de Hoorn escrit, qu'il les avoit fait pendre. J'ay veu encore une lettre escritte du gouverneur, par laquelle il demandoit permission d'envoyer deux ou trois barques en mer

1) Messieurs Williamson et Temple.

pour pecher et pour en envoyer sa part a la flotte, et la responce, qu'y avoit rendue Monsier Tromp, dont le vaisseau estoit le plus proche de la rade, dans laquelle il dit, qu'il sera bien aise de rencontrer les occasions de rendre service a Monsieur le gouverneur, mais qu'il le pria(....?) en une chose, qui estoit absolument contre ses ordres. Il avoit raison, car il ne falloit que cette permission pour estre en estat d'advertir a tous moments la cour de tout ce qui se passa la pendant le sejour, qu'y a fait nostre flotte. Si Monsieur de Hautepenne, gouverneur du chasteau de Dinant, en avoit use de la mesme sorte, on n'auroit pas perdu icy une des premieres forteresse de ce pays; on ne scait pas encore si c'est par imprudence ou de concert qu'il la rendit Mardy passé a l'armee imperiale, estant sorty de la forteresse, qui est sur un rocq et n'a qu'une entree si escarpée, que six hommes la pouroyent defendre contre une armee. Il estoit a table quand on veint dire, qu'une grande partie de l'armée estoit entre dans la ville, et en mesme temps Monsieur de Souches luy montra un ordre de l'empereur pour se rendre maistre de cette place, que l'autre, a ce qu'on mande, luy ceda incontinent, soubs promesse qu'il en demeureroit le gouverneur. Cela donne bien de l'alarme icy, ou Monsieur de Cariere fait courir le bruyt, que c'est une affaire, concertée dans le temps que les generaux furent traittez en cette ville. Cela oblige les estats de ce pays de faire un manifeste sur ce subject; je vous envoyeray copie quand elle sera imprimee, si elle en vaut la peine. Le plus grand mal que j'ay (l. j'y) voy, c'est que les imperiaux ayant passé le Rubicon, comme ils ont fait, n'en demeureront pas la. L'armee imperiale est donc encore aupres de Dinant. Monsieur le prince de Condé n'en est esloigné que de 5 heures, mais la riviere les separe. Monsieur le prince d'Orenge a commencé a marcher Lundy passé, et comme il a pris son chemin entre Louvain et Bruxelles, qui est celuy de Namur, on croit qu'ils se va joindre avec les imperiaux.

N° 169.

Ce 27 Juillet 1674.

Je vous renvoye Monsieur, la derniere partie de vostre lettre, au lieu de celle, que vous m'avez envoyée par le dernier ordinaire, et croy qu'ainsy toutes deux les copies seront complettes; j'y adjouste encore une autre copie d'un caractere plus grand, et qui, n'estant point cognu au lieu où vous estes, poura servir a ceux, auquels vous trouverez bon de le faire imprimer. Je vous envoye aussy la version que j'ay faitte, et comme j'y ay cy et la adjousté quelque chose pour la rendre plus intelligible a la populace, auprez de laquelle j'espere que vostre lettre fera l'effect que j'en attens, j'ay mis, tant au cotté de l'original que de la version, des nombres d'1, 2, 3 etc., afin que sans beaucoup de peine vous puissiez jetter les ieux dessus et en mettre quelque dans vostre escrit si vous le trouvez bon, ou le royer dans le mien si vous le jugez inutile, comme par exemple la, ou il est parlé du pensionairat de Rotterdam: j'y ay adjousté, que c'estoit la charge que fu (l. feu) mon pere avoit autrefois exercé avec beaucoup de satisfaction de ses maitres et au contentement inexprimable du peuple, afin que, s'il y en vit encore quelques uns qui s'en souviennent, il en puissent informer les autres. J'ay encore, pour detromper le peuple, qui ne me hait qu'a cause qu'il croit que S. A. le fait aussy, adjouste la, ou il est parlé de ma retraitte: „que voyant que S. A., mal informee de la sincerité de ma conduite, me prenoit comme a partie". Enfin Monsieur, vous verres s'il est besoing qu'on s'en server (l. serve) dans le francois, qui est fait pour les intelligens, aussy bien que dans le Flament, qui n'est que pour les ignorans, et en userez comme vous le trouverez bon. Je vous envoye dis-je, tous ces trois escris, mais pour ne point faire le pacquet trop grand, je l'ay divise en trois. Monsieur V. V. vous donnera cette lettre avec la copie de vostre copiiste; vous trouverez chez la poste la copie francoise au grand caractere, et j'ay envoye par Amsterdam a Monsieur Aldewerelt la version flamende, pour

vous l'envoyer immediatement. Vous rengerez, s'il vous plaist, les deux dernieres selon l'ordre des nombres, que j'ay mis sur les feuilles, et les ferez imprimer la ou il vous plaira. Je m'estonne de ce que Monsieur l'advocat de G. [1]) vous est venu demander une copie d'un escrit, dont je n'avois jamais fait mention, ny a son frere; mais j'avois escrit a Monsieur Ald(ewerelt) que j'avois la version flamende d'un escrit, qui avoit esté fait en ma faveur, et que je desirois de faire imprimer, si la veufve de f(e)u Abraham de Wees s'en vouloit charger, a conditions que je la desdommagerois de la perte, qu'elle y pouroit faire. Il y a huict jours que je luy escrivis cela, et ce n'est que par le dernier ordinaire que j'ay prié Monsieur le R. de parler a Tongerlo de la mesme sorte; si celuy la le veut entreprendre, il ne faudra pas aller plus loing. Vous pourez Monsieur, corriger l'impression francoise et Monsieur le R. la flamende, mais s'il en fait difficulte, il faudra envoyer l'une et l'autre a Monsieur Ald(ewerelt) a Amsterdam par la veufve surnommee, aprez que vous y aures mis les inscriptions ou titres, que je crois devoir estre a peu prez eu ces formes: „Lettre de Monsieur A. a Madame B., (ou telles lettres que vous trouverez bon), contenant un veritable et succinct recit de la conduitte de Monsieur de Groot en l'execution des ordres de Messeigneurs les Estats-Generaux a l'armee de France en l'an 1672", sans y parler ny d'accusation ny de justification, afin que la curiosité pousse esgalement les bons et les mauvais a le vouloir voir. L'effect, que cette lecture fera, et la responce, que Monsieur T. recevera sur mon subject, regleront mon retour en Hollande aprez celuy de Spa. Tout ce que je demande de Son Altesse est d'avoir quelque responce cathegorique, sur laquelle je puisse regler ma conduite. Je m'y conformeray mes mesures selon la necessité de mes affaires et le conseil de mes amis. J'ay leu ce que vous m'avez envoyé des memoires de Monsieur T(emple). J'y trouve premierement une belle cognoissance de l'antiquité, une recherche exacte des naturels, loix et coustumes de nostre pays et sur-

1) Apparemment M. van der Goes, dont l'auteur fit déjà mention.

tout un jugement tres solide des raisons, qui ont formé le commerce et fait monter l'estat au desgré qu'il a esté. La maniere, dont il parle de feu Monsieur de Witt, fera voir a tout le monde, qu'il n'a pas moins de vertu et de generosité que de scavoir et d'intelligence. Il y a quelques petites remarques a faire, dont je parleray cy aprez avec plus de loisir que je n'ay a cet heure, que j'ay encore bien des lettres a escrire. Je vous diray seulement que, si j'avois a donner conseil a Monsieur T., je serois d'advis, qu'il ne passast pas oultre la description du gouvernement passé, et ainsy conclud son livre avec sa premiere ambassade, en promentant (l. promettant), s'il le trouve bon, le reste dans la suite, qu'il en poura faire. Car asseurement on ne juge pas esgalement des choses futures comme on le fait de celles, qui sont passees, dont nous avons veu les causes dans leur effects, qui sont des preuves de ce que nous posons. Il n'en est pas de mesme des conjectures, que nous faisons sur l'advenir, sur des principes, que le temps fait quelque fois voir avoir esté faux, principalement quand nous ne penetrons pas, ou n'osons pas tesmoigner penetrer dans le(s) vrayes causes. Ainsy, comme je vous dis et vous le diray plus amplement cy aprez, je ne conseillerois pas a Monsieur T. de bastir sur un fondement, aussy foible qu'est celuy de la conjecture, la suite d'un si bel escrit, ou j'ay desia veu des choses, que je refuterois peut-estre avec fort peu de peine, si je m'y voulois appliquer. Au reste Monsieur, vous me permettrez bien, que je me descha(r)ge sur les nouvelles de Cologne de ce qui se passe en ces quartiers la, et que je vous dise, que Monsieur Des Souches avoit tire sermend du gouverneur du chasteau de Dinant au nom de l'empereur conjonctement a celuy de S. A. é(lectorale); il y mit encore 100 hommes et l'a laissé entre les mesmes mains. Les nouvelles oultre cela sont, que l'armée de Monsieur le P. est entre Giblou[1]) et Charleroy, c'est a dire a environ $2^1/_2$ lieues de la derniere des deux, forte a ce qu'on juge, avec les troupes du duc de Lux(embourg), de 28 ou 30.000 hom-

1) Gembloux.

mes. Monsieur le P. d'O. est a Waver, entre Bruxelles et Namur, les imperiaux aux environ de Namur. Le (l. ces) deux dernieres se doivent joindre pour quelque desseyn, envoyant 4000 hommes au secours du Palat(inat) et laissant 3000 pour la guarde de leur bagage.

N° 170.

Ce 27 Juillet 1674.

J'espere, que vous aurez bien recue Monsieur, trois pacquets, que je vous ay envoyé par le precedant ordinaire, l'un par la voye de Monsieur van der V., contenant la derniere partie de vostre lettre, escritte par vostre copiiste, le second par l'addresse ordinaire, contenant une autre copie, que j'ay fait faire icy, et qui peut servir a l'imprimeur, ayant le caractere grand et les marges assez larges pour y adjouster quelque chose, si vous le trouvez bon, car bien que le Flament soit un peu plus dilaté pour l'instruction du commun peuple, il n'est pas necessairement besoing que le Francois, qui est pour les intelligents, soit de mesme de mot en mot, pourveu que le sens ne se contrarie pas. Cette version flamende fait le troisieme pacquet, que je vous ay envoyé par Monsieur Aldew(erelt). Je seray bien ayse d'apprendre, que vous y ayez mis le titre, et qu'ensuitte l'une et l'autre soyent mises soubs la presse. Si Tongerlo en veut faire l'impression sur les conditions, comme j'en ay escrit a Monsieur le R., il ne sera pas besoing d'aller plus loing, puisque vous pourez avoir soing de la correction, s'il vous plaist, du Francois et Monsieur le R. du Flament; sinon il faudra l'envoyer l'un et l'autre a Monsieur Al(derwerelt) pour la faire faire par la veufve d'Abrah. de Wees a Amsterdam. Comme je fais estat de former une finale resolution sur mes affaires a mon retour de Spa, je seray bien ayse, que ses avant-coureurs me frayent le chemin a la patrie, si mon dessein va de dela. La responce, qu'aura obtenu Monsieur T., s'il a eu occasion de parler de moy a Son Altesse, reglera

fort la resolution, que je dois prendre. Je ne demande, comme je vous ay dit par mes precedentes, qu'une responce tant soit peu positive, c'est a dire, jusques a quand Son Altesse desire que j'attende ce qu'elle me fait esperer, ou que je ne soye pas amusé par une attente frivole. Nostre dessein est de partir demain. Messieurs le chancelier et d'Elderen seront de la partie. J'escris celle cy par avance, car je n'attens vostre lettre qu'aprez le disner, que je feray chez ledit chancelier. Mon sejour a Spa n'empeschera pas nostre correspondance, car nous aurons tous les jours des postes de Liége, qui nous apporteront et remporteront nos lettres. Je vous ay dit Monsieur, par ma precedente, que j'ay leu l'ouvrage de Monsieur T., que je trouve asseurement tres beau, comme je vous ay escrit. Voicy quelques remarques, qui monstreront quelques petits erreurs, qui ne sont pas de grande importance, mais je vous diray en confidence, que ce qu'il dit page 265 des Arminiens, n'est pas seulement injurieux a beaucoup de familles considerables en nostre estat, mais absolument contre la verité, qui est que dans le temps de la treve, les esprits estant assez oisifs, il s'est formé un party entre les sectateurs d'Arminius et de Gommarus sur le dogme de la predestination absolue ou conditionelle, le premier enseignant la doctrine de Melanton, qui estoit pour la conditionelle, et l'autre celle de Calvin. La dispute, fomentee par ceux, qui cherchoyent de la division dans l'estat, alla enfin si loing, que Messieurs les Estats de Hollande se trouverent obligez d'en defendre la dispute en chaire, en quoy les autres ne trouvant pas leur comte, quitterent l'esglise publique et firent des assemblees particulieres, premierement a Rijswyck et ensuyte au cloistre a La Haye, dont ils s'emparerent par force, soubtenus et fortifiez par l'authorité de feu Monsieur le p(rince) M(aurice), qui ne prit ce party que pour s'opposer a l'autre, dont il auroit sans doute esté, si Barnevelt eut esté de sentiment contraire, Monsieur le prince Henry et Madame sa mere demeurant cependant dans les sentiments de l'estat, dans lesquels elle est morte entre les bras de feu Monsieur de Courcelles, ministre remonstrant. Les autres provinces, ou Monsieur le P. d. O. avoit le plus d'autho-

rite, voyant par la un champ ouvert a leur domination sur la Hollande, se rengerent du cotté de Monsieur le P., disposerent du fait de la religion directement contre l'union d'Utrecht, comme le marque Monsieur T. mesme dans la page 256, indicerent un synode general, qui eut le mesme effect qu'ont eu tous ceux, qui ont jamais este au monde aprez les 4 premiers, c'est a dire ou, au lieu d'accorder les parties, on les divisa, et condamna ceux, qui estoyent du costé des estats de Hollande, avant que les avoir escouté, on deposa les ministres, on confisca leur bien, on les bannit hors du pays, on fist ensuite tout le bonleversement de l'année 1618 dans l'estat, qui ne fut addoucy et un peu remis que par le gouvernement sage et modere de Monsieur le prince Henry, qui ne creut pas, comme le presuppose Monsieur T., que ceux, qui maintenoyent les privileges et la liberté de l'estats, estoyent espagnolisez. Voila Monsieur, ce qui est du fait exterieur ou politique de ce dogme. L'interieur s'accorde, comme j'ay dit cy-dessus, avec la doctrine de Melanthon, qui est pareille a celle de Luther, excepte la consubstantiation, et fort approuvée en Angleterre par la pluspart des evesques et les plus doctes d'entre les theologiens, qui font pour ce subject un grand cas des escrits d'Episcopius. Si vous voulez prendre la peine Monsieur, de voir ce que feu mon pere en a escrit dans son histoire sans aucune partialité, vous y trouverez sans doute un jugement assez net et moderé. Monsieur T. dit en la mesme page de 265, que les ministres Calvinistes sont fort passionez pour la maison d'Orenge, et il est vray, mais ce n'est pas tant pour la maison que pour la domination, car dans le temps du comte de Licestre ils estoyent pour luy contre Monsieur le prince M(aurice). Je voy encore, que Monsieur T. donne indistinctement le nom de protestant a ceux, qui avoyent quitte la religion romaine, la ou la pluspart des escrivains ont donné celuy de protestant aux Lutheriens et celuy de reformé aux Calvinistes.

N° 171.

De Spa, ce 30 Juillet 1674.

Sammedy passé voyant que les armées des alliez, au lieu de descendre, montoyent plus haut et s'eloignent de la ville de Liege, nous prismes resolution de partir le lendemain de grand matin vers ce lieu, ou nous arrivasmes le soir d'assez bonne heure, aprez avoir passé le plus maudit chemin qui est au monde. J'ay commencé de boire les eaux dez ce matin, et je verray dans les premiers huits jours si elles me sont bonnes ou non, car tout cela selon mon sentiment est fort douteux, comme est la plus part de toute la medecine. Pendant que j'escris celle-cy je recois la vostre du 27, qui m'apprend avec estonnement l'ouverture du pacque(t), que je vous ay envoyé; je pensois en avoir use avec beaucoup de precaution, ayant divisé en trois pacquets tout ce que je vous envoyois en un mesme jour. Je trouve, que vous avez grand subject de vous plaindre, et cela avec tant plus de vigeur qu'il n'y a rien eu dans le pacquet, qui soit contre vous, l'escrit mesme, qui vous y a esté envoye, faisant croire que vous ne l'avez point. Je crains plus pour le pacquet, que je vous ay envoye par la derniere poste, a cause que Monsieur le chan(celier) estoit hors de la ville. Il contenoit quelques remarcques je (l. que) j'avois fait sur le livre de Monsieur T. Je suis marry de ce que l'absence de Monsieur le resident a retardé l'impression de la lettre. Il a esté a ma maison de campagne, dont j'ay des lettres de luy, dans lesquelles il m'escrit que son frere l'advocat luy mande, que Tongerlo veut bien entreprendre nostre affaire, pourveu qu'il ait le Flamen aussy bien que le Francois, si bien qu'il y est a desia trois qui offrent leur service, car Neranus a Rotterdam me le fait demander encore par les lettres, que je viens de recevoir. Et comme je ne doute pas que vous n'ayez receu de Monsieur Ald(ewerelt) le Flamen, que je vous avois addressé par le troisiesme pacquet, vous estes le maistre de tout. Jay un peu dilaté le Flament en quelque lieux, pour l'instruction des ignorans; il n'est pas besoing que vous en fassiez de mesme

du Francois, si ce n'est qu'en lisant le Flament vous y trouviez quelque chose, qui vous semble estre de quelque utilité, comme la ou je dis, que S. A., sans doute mal instruitte de ma conduite, se faisoit comme ma partie, a cause que cela excuse le prince et detrompe le monde. J'espere, que nous verrons bientost un bon succes du siege de Grave; l'armees des associez marche tousjours, et on croit, que leur dessein est de l'attacquer; plusieurs le desirent, mais je suis de vostre sentiment, qu'il n'y a rien de plus dangereux de part et d'autre ny de plus nuisible aux traittez de paix. Je trouve la responce, qu'on a donnée a Monsieur Erestein, assez judicieuse. Je suis marry de ce que Monsieur T. n'a pas veu S. A., non pas pour mon subject, mais pour la cause commune. Les dernieres lettres de Francfort disent, que l'infanterie de Monsieur de Turenne est encore des deux costes du Necker, mais que la cavallerie a passé (jusques) au Rhin pour chercher du fourage, qu'il y a de l'apparence que le reste suivra quand tout sera ravage et mis en cendres. On dit, qu'il a promis mille escus a celuy, qui mettra le feu dans Heidelberg, et fait scavoir a Monsieur l'electeur, qu'on luy donnera la paix, pourveu qu'il quitte le gouvernement a son fils. La responce a esté, qu'il est prest de le faire aussytost qu'on aura rasé Philipsbourg.

N° 172.

De Spa ce 2 Aoust 1674.

Comme les lettres ne peuvent estre icy que demain au matin et que le temps pouroit estre trop court pour envoyer la responce a Liege demain, je prens l'occasion de vous envoyer la presente des ce jourd'huy. Les lettres, qui partent de La Haye le Vendredy, nous donnent plus de loisir que celles de Mardy, que je croy qu'il en est auprez de vous de mesme comme icy. J'avois fait estat, que Monsieur le chancelier continueroit ses correspondance aussy bien icy qu'a Liege, mais c'est en quoy je me suis

trompé. Il veut avoir l'esprit libre et ne se mesler de rien, et c'est la la cause, qui m'oblige de vous envoyer mes lettres directement. J'ay oblie de vous dire dans mes precedentes, que Monsieur le b(aron) d'Elderen, qui est de nostre compagnie, se loüe fort de vous et n'oblie pas de boire vostre santé toutes les fois que nous parlons de vous; c'est pourquoy, si vous n'avez point d'autre subject d'estre mescontent de luy que celuy du vin, qui est une affaire si ordinaire icy, que de faire payer a l'estat ce que les desputez despensent en leur particulier [1]), vous ne devez pas pour cela rompre avec luy, car asseurement, il tesmoigne estre fort vostre amy et vostre obligé, et je vous (puis) bien dire, que dans un pays, ou tout est assez venal [2]), il a la resputation d'estre des plus hommes de bien qui y sont. J'espere, que vostre lettre sera presentement soubs la presse, et que nous en verrons bientost l'imprimé icy.

Les nouvelles, que nous avons icy, sont, que le deux armees sont assez proches l'une de l'autre pour se pouvoir attacquer sans faire grand chemin; on dit que les avant-coureurs se sont desia chargez. Les Espagnols ont fait des petits ponts sur la Sambre, pour incommoder les convois de Philippeville. Le prince de Condé a receu le renfort, qu'il attendoit. Monsieur de Louvois est party, luy troisiesme, en poste pour s'abboucher avec luy.

Vous saurez sans doute, que Monsieur le comte Tot est mort d'une fievre chaude.

Les Francois ont asseurement eu quelque eschecq dans le Roussillon. Je ne vous dis rien de nostre flotte ny du siege de Grave, parceque vous en pourez avoir les nouvelles plus fraiches que nous. Monsieur d'Elderen m'a desia dit, que vous ne manquerez pas de le saluer dans les premieres lettres que je recevray de vous, c'est pourquoy je vous prie de le faire, si vostre intention n'est pas de rompre entierement avec luy.

J'ay oblié de vous dire, qu'on ne tient le siege de

1) Il semble qu'il manque quelque mot, mais le sens n'en est pas moins clair.

2) La lecture de ce mot n'est pas certaine.

Grave icy que pour un blocqus, et que Monsieur le P. de Condé a envoyé a Charleroy toutes sa grosse artillerie, et en a faire (l. fait) revenir des pieces de campagne de moindre calibre.

N° 173.

Ce 6 Aoust 1674.

Depuis ma derniere, qui a este du 2 de ce mois, j'ay receu la vostre du 31 Juillet, par laquelle je suis bien ayse d'apprendre, que Monsieur T. est retourné a La Haye sans aucune incommodité, mais marry du peu de fruit, qu'il a tiré de la peine de son voyage. Il faut esperer, que le temps et le succez de cette campagne apporteront quelque changement, non seulement dans les affaires, mais encores dans les sentiments des personnes, qui les gouvernent, et cepandant il faut se munir de patience et passer sa vie avec le moins d'incommodité qu'il est possible. Je le ferois avec plus de repos si j'estois chez moy, mais je ne scay pas si je le ferois avec plus de satisfaction. Les civilitez, qu'on m'a rendues depuis que je coure le monde, sont sans doute bien plus grandes et bien plus sinceres que je n'en attens a mon retour en Hollande, ou asseurement, si je n'avois point d'enfans a nourir et a faire apprendre ce qui leur est necessaire, je pourois ne retourner jamais, sans grand chagrin. Je suis marry de ce que l'absence de Monsieur le R. et la froideur de Tongerlo ont jusques cy retardé l'impression de vostre lettre. Si j'en avois eu le moindre soupson, on se seroit servy de Neranus a R., pour lequel feu Monsieur le bourgemaistre Vroesen m'a escript deux fois evec empressement. C'est luy, qui m'avoit offert de faire luy mesme la version, et qui auroit sans doute eu soing de la correction. Si la lettre n'est par encor soubs la presse, je vous prie de la luy faire tenir, et je suis asseure, qu'il n'y manquera rien. Monsieur le R. poura la luy envoyer.

P. S. 7 Juillet (l. Août) a 4 heures du matin.

Je receus hyer au soir la vostre estant desja au lit, et comme j'y apprens qu'enfin on imprime la lettre, je seray bien ayse, qu'on m'en envoye une cople d'exemplaires. Dans le pacquet de Monsieur V. V. l'armee de France est tousjours campée a Pieton sans apparence de bouger. Monsieur le prince de C. a receu quelque renfort de la maison du roy, celle des confederez n'est qu'a trois heures d'elle, et pouroit passer plus loing du coste de Mons. Le 3 de ce mois Monsieur le P. a este 9 ou 10 heures a cheval, apparement pour disposer son armee a la battaille, en cas qu'on l'attacquast dans son camp.

Le siege de Grave est, a ce qu'on dit, assez irregulier. On dit, que les assiegeans ne sont que 10^{m} hommes et 600 chevaux; le feu a pris dans 4 barils de poudre, qui estoyent dans la tour d'un bastion, mais le mal qu'il a fait est moindre que nous n'avions espere.

Je ne scay pas si vous scavez que Monsieur l'electeur Palatin a envoyé un cartel a Monsieur de Turenne. Je vous envoye mes nouvelles de Cologne et vous donne le bonjour, allant boire 100 unces d'eau a vostre santé.

N° 174.

De Spa ce 12 Aoust 1674.

Je n'ay encore rien receu ny de Hollande ny de Cologne, si bien que je (n'ay) rien a vous dire, mais j'ayme encore mieux de vous dire que je n'ay rien a vous dire, que de ne dire rien. Nous passons la vie icy assez doucement, c'est a dire a la mode de Spa. Depuis que nous y sommes venus, nous avons esté suivis de beaucoup de gens de conditions, qui n'ont plus fait de difficulte de s'hasarder ou nous nous hasardons. Nous beuvons les eaux, qui sont dans ce lieu, a cincq heures du matin; de la nous allons a une autre source, qui est a une bonne lieue d'icy. Si j'avois aussy bien quattre carosses que je n'en ay qu'une, je ne manquerois pas de dammes a y mettre. A nostre retour nous nous promenons a un jardin

des Capucins, qui est assez beau, mais qui est aussy la seule promenade que nous avons. Nous nous rendons visites les aprez-disnees, qui sont longues, car on disne icy a unse heures et on y soupe a six; le soir nous avons le bal, tantost ches les uns tantost chez les autres, ou mon carosse sert de voiture et moy de spectateur. Je ne scay pas si ce sont les eaux ou la compagnie, qui m'a rendu l'esprit un peu plus calme qu'il n'a este, tant (il) y a (de certain?) que je me porte mieux que je n'ay fait de longtemps, et que je marche bien mieux que je n'ay fait. J'escris celle cy a quattre heures du matin pour vous dire, que je suis tousjours vostre tres obligé serviteur, qu'il n'y a rien de certain icy des armees, que selon mon sentiment elles sont encore dans leurs vieux postes, c'est a dire celle des associez entre Namur et Bruxelles, et celle de Monsieur le prince de Conde au Pieton, nonobstant qu'on dit, que la derniere a changé de quartier et est presentement entre les rivieres de Chambre et de Meuse, pour estre plus en seurté. On debite encore, que le dit prince de Conde auroit fait scavoir au comte De Souches, qu'il n'a jamais esquive le combat, mais qu'on ne l'obligera pas de le faire qu'il ne le trouve apropos.

TABLE DE NOMS.

(LES NOMBRES MARQUENT LES PAGES.)

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U. V.

W.

Y.

Z.

WERKEN DOOR HET HISTORISCH GENOOTSCHAP UITGEGEVEN.

KRONIJK.

2e jaargang.(*)	*f* (5.—)	1.50.	4e jaargang.	*f* (3.70)	2.50.
3e jaargang.	- (2.70)	1.50.	5e jaargang.	- (6.—)	2.50.

(*) De eerste jaargang is niet in druk verschenen.

KRONIJK.

2e *serie*			19 jaargang .	*f* (7.40)	2.—.
6e jaargang .	*f* (6.—)	2.—.	20e jaargang .	- (7.20)	2.—.
7e jaargang .	- (6.40)	3.—.	5e *serie*		
8e jaargang .	- (6.80)	3.—.	21e jaargang .	- (7.60)	2.—.
9e jaargang .	- (6.80)	3.—.	22e jaargang .	- (7.20)	2.—.
10e jaargang .	- (6.80)	3.—.	23e jaargang .	- (9.20)	2.50.
3e *serie*			24e jaargang .	- (9.40)	2.50.
11e jaargang .	- (3.20)	1.—.	25e jaargang .	-(10.70)	3.—.
12e jaargang .	- (3.60)	1.—.	6e *serie*		
13e jaargang .	- (4.80)	1.50.	26e jaargang .	- (8.00)	2.50.
14e jaargang .	- (5.10)	1.50.	27e jaargang .	- (8.20)	2.50.
15e jaargang .	- (4.60)	1.50.	28e jaargang .	- (6.20)	2.50.
4e *serie*			29e jaargang .	- (8.30)	2.50.
16e jaargang .	- (5.40)	1.50.	30e jaargang .	-(10.30)	3.—.
17e jaargang .	- (5.80)	1.50.	31e jaargang .	- (8.40)	2.50.
18e jaargang .	- (6.60)	1.50.			

BERIGTEN.

1e deel. 1e stuk.	*f* (3.40)	1.50.	4e deel. 1e stuk.	- (3.—)	2.—.
1e deel. 2e stuk.	- (2.20)	1.50.	4e deel. 2e stuk.	- (2.50)	1.50.
2e deel. 1e stuk.	- (2.20)	1.50.	5e deel. 1e stuk.	- (3.20)	1.50.
2e deel. 2e stuk. (Verhooren van Johan v. Oldenbarnevelt.)	- (3.80)	3.80.	5e deel. 2e stuk.	- (2.50)	1.—.
			6e deel. 1e stuk.	- (2.50)	1.—.
			6e deel. 2e stuk.	- (2.10)	1.—.
3e deel. 1e stuk.	- (3.—)	1.50.	7e deel. 1e stuk.	- (5.50)	1.50.
3e deel. 2e stuk.	- (3.—)	1.50.	7e deel. 2e stuk.	- (6.50)	2.50.

CODEX DIPLOMATICUS in 4°. - (5.20) 5.20.

2e *serie* in 8°.

1e deel. 1e afd.	*f* (3.75)	2.50.	3e deel. 2e afd.	- (3.40)	1.50.
1e deel. 2e afd.	- (3.10)	2.50.	4e deel. 1e afd.	- (3.10)	1.50.
2e deel. 1e afd.	- (6.20)	3-50.	4e deel. 2e afd.	- (5.20)	1.50
2e deel. 2e afd.	- (3.20)	2.—.	5e deel . . .	-(12.00)	4.—.
3e deel. 1e afd.	- (6.50)	2.—.	6e deel	- (1.20)	1.—.

REGISTER op de onderwerpen, behandeld in de Kronijk, de Berichten en den Codex diplomaticus . . . . *f* (1.80) 1.50.

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN.

I[e] Deel	*f* (5.60)	2.50.		VIII[e] Deel	*f* (3.60)	3.60.
II[e] Deel	- (5.20)	2.50.		IX[e] Deel	- (6.10)	6.10.
III[e] Deel	- (5.20)	2.50.		X[e] Deel	- (5.80)	5.80.
IV[e] Deel	- (8.80)	4.—.		XI[e] Deel	- (6.60)	6.60.
V[e] Deel	- (5.40)	3.—.		XII[e] Deel	- (4.10)	4.10.
VI[e] Deel	- (6.00)	6.—.		XIII[e] Deel	- (5.00)	5.00.
VII[e] Deel	- (5.00)	5.—.		XIV[e] Deel	- (3.80)	3.80.

NIEUWE SERIE.

1. Annales Egmundani . . . . *f* (1.20) 1.—.
2. Verbaal van de buitengewone ambassade naar Engeland in 1685 . . . . - (1.80) 1.—.
3. Memoriën van Roger Williams. Uitgeg. door Mr. J. T. Bodel Nyenhuis . . . . . . - (2.10) 1.—.
4. Kronijken van Emo en Menko. Uitgeg. door Mr. Feith en Dr. Acker Stratingh . . . . - (3.70) 1.50.
5. Hortensius, over de opkomst en den ondergang van Naarden. Uitgeg. door Dr. Peerlkamp en A. Perk. . . . . - (4.50) 1.50.
6. Kronijk van Holland van een ongenoemden geestelijke. (Gemeenlijk geheeten Kronijk van den Clerc uten laghen landen bi der see). - (2.30) 1.—.
7. Kronijk van Eggerik Egges Phebens van 1565—1594. Uitg. door Mr. H. O. Feith. - (2.40) 1.—.
8. De oorlogen van hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIV[e] eeuw. Uitg. door Dr. E. Verwijs. - (9.80) 2.50.
9. Verbaal van de ambassade van Gaspar van Vosbergen bij den koning van Denemarken, den Neder-Saxischen kreits en den koning van Zweden. 1625 . . . . - (2.30) 1.—.
10. Verbaal van de ambassade van Aerssen, Joachimi en Burmania naar Engeland. 1625. - (1.90) 1.—.
11. Brieven en onuitgegeven stukken van Johannes Wtenbogaert. Uitg. door H. C. Rogge. *Eerste deel.* 1584—1618 . . . - (4.00) 1.50.
12. Hetz. *Tweede deel, eerste afd.* 1618—1621. - (2.80) 1.—.
13. Memorials and times of Peter Philip Juriaan Quint Ondaatje. By Mrs. Davies . . . . - (4.00) 1.50.

14. **Verhooren en andere bescheiden betreffende het rechtsgeding van Hugo de Groot.** Uitg. door Dr. R. Fruin . . . . *f* (4.80) 2.—.

15. Brieven enz. van Joh. Wtenbogaert. Uitg. door H. C. Rogge. *Tweede deel, tweede afdeeling.* 1621—1626 . . . . - (5.50) 2.—.

16. Memoriën en adviezen van Cornelis Pieterszoon Hooft. . . . . - (4.90) 2.—.

17. Brieven enz. van Joh. Wtenbogaert. Uitg. door H. C. Rogge. *Derde deel, eerste afdeeling.* 1626, 1627 . . . . - (6.50) 2.—.

18. Onderzoek van 's Konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche beroerten van 1566 en 1567. Naar 't oorspronkelijke handschrift uitg. door Dr. J. van Vloten . . - (3.40) 1.50.

19. Brieven enz. van Joh. Wtenbogaert. Uitg. door H. C. Rogge. *Derde deel, tweede afdeeling.* 1628, 1629. . . . . - (8.20) 2.50.

20. Hetz. *Derde deel, derde afdeeling.* 1630 . - (6.10) 2.—.

21. De rekeningen der grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche huis. Uitg. door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste deel* . - (5.80) 2.50.

22. Brieven enz. van Joh. Wtenbogaert. Uitg. door H. C. Rogge. *Derde deel, vierde afdeeling* 1631—1644. . . . . - (4.50) 1.50.

23. Journaal van Constantijn Huygens den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696. *Eerste deel.* . . . . . . - (6.70) 6.70.

24. De rekeningen der grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche huis. Uitg. door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede deel* . - (7.20) 2.50.

25. Journaal van Constantijn Huygens den zoon. *Tweede deel* . . . . - (7.90) 7.90.

26. De rekeningen der grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche huis. Uitg. door Dr. H. G. Hamaker. *Derde deel* . . . - (6.20) 2.50.

27. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Pol. Uitg. door Mr. W. H. de Beaufort. . . . . - (10.80) 3.—.

27*b*. Brieven van en aan denz. Uitg. door Mr. J. A. Sillem. (Aanhangsel van de Brieven uitg. door Mr. W. H. de Beaufort.) Met twee registers . . . . - (1.40) 1.—.

28. Henricus Bomelius, Bellum Trajectinum . - (1.40) 1.—.

29.	De rekeningen der grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis. Uitg. door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste deel* .	*f*	(6.80)	3.—'
30.	Hetz. *Tweede deel*	-	(5.80)	3.—.
31.	Lijst van Noord-Nederlandsche kronijken, met opgave van bestaande handschriften en litteratuur. Door Mr. S. Muller Fz. .	-	(1.40)	1.—.
32.	Journaal van Constantijn Huygens den zoon, gedurende de veldtochten der jaren 1673, 1675, 1676, 1677 en 1678 . . .	-	(3.50)	3.50.
33.	Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur-extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698. Publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par M. le Prof. J. A. Wijnne. Tome premier.	-	(8.00)	2.50.
34.	Hetz. Tome deuxième.	-	(5.40)	2.—.
35.	Hetz. Tome troisième, première partie .	-	(5.60)	2.—.
36.	Hetz. Tome troisième, deuxième partie .	-	(3.90)	1.50.
37.	Brieven van Lionello en Suriano uit den Haag aan Doge en Senaat van Venetië in de jaren 1616, 1617 en 1618, benevens Verslag van Trevisano betreffende zijne zending naar Holland in 1620	-	(6.10)	3.50.
38.	Brieven aan R. M. van Goens en onuitgegeven stukken hem betreffende. *Eerste deel*	-	(6.60)	3.50.
39.	Dagverhaal van Jan van Riebeek, commandeur aan de Kaap de Goede Hoop. *Eerste deel.* (1652—1655)	-	(7.80)	7.80.
40.	Rijmkroniek van Melis Stoke. Uitg. door Dr. W. G. Brill. *Eerste deel*	-	(5.00)	2.50.
41.	De geschillen over de afdanking van 't krijgsvolk in de Vereenigde Nederlanden in de jaren 1649 en 1650 en de handelingen van Prins Willem II. Toegelicht met behulp van ongedrukte stukken uit het Huis-archief van Z. M. den Koning, door Dr. J. A. Wijnne.	-	(5.40)	2.50.
42.	Rijmkroniek van Melis Stoke. Uitg. door Dr. W. G. Brill. *Tweede deel*	-	(4.80)	2.50.
43.	Brieven aan R. M. van Goens en onuitgegeven stukken hem betreffende. *Tweede deel.*	-	(4.60)	1.50.
44.	Brieven en onuitgegeven stukken van Jonkheer Arend van Dorp, heer van Maasdam			

	enz. Uitg. door Mr. J. B. J. N. Ridder De van der Schueren. *Eerste deel*	ƒ (6.60)	3.—.
45.	Memorien van Mr. Diderik van Bleyswijk, vrijheer van Eethen en Meeuwen, heer van Babylonienbroek, raad in de Vroedschap, burgemeester van Gorinchem enz. enz. 1734—1755. Uitg. met inleiding en aanteekeningen door Theod. Jorissen . . .	- (4.50)	3.—.
46.	Journalen van Constantijn Huygens den zoon. *Derde deel*	- (2.20)	2.20.
47.	Correspondentie van en betreffende Lodewijk van Nassau en andere onuitgegeven documenten. Verzameld door Dr. P. J. Blok.	- (2.90)	2.90.
48.	De kroniek van Sicke Benninge 1e en 2e deel (kroniek van van Lemego). Uitg. en met kritische aanteekeningen voorzien door Mr. J. A. Feith; met eene inleiding van Dr. P. J. Blok	- (2.40)	2.40.
49.	Quedam narracio de Groninghe, de Thrente, de Covordia et de diversis aliis sub diversis episcopis Trajectensibus. Uitg. door Mr. C. Pijnacker Hordijk	- (2.10)	2.10.
50.	Brieven en onuitgegeven stukken van Jonkheer Arend van Dorp, heer van Maasdam enz. Uitg. door Mr. J. B. J. N. Ridder de van der Schueren. *Tweede deel*. . .	- (7.80)	2.50.
51.	Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas. (1576—1583). Publiés par P. L. Muller et Alph. Diegerick. *Tome I.* (1576—1578)	-	6.80.
52.	Resolutiën, genomen bij de Vroedschap van Utrecht betreffende de Illustre school en de Akademie in hare stad. Uitgegeven door Dr. J. A. Wijnne. 1e stuk. (1632—1699.)	-	2.00.
53.	De registers en rekeningen van het bisdom Utrecht. 1325—1336. Uitgegeven door Mr. S. Muller Fz. *Eerste deel*	-	7.30.
54.	De registers en rekeningen van het bisdom Utrecht. 1325—1336. Uitgegeven door Mr. S. Muller Fz. *Tweede deel*	-	8.—.
55.	Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas. (1576—1583). Publiés par P. L. Muller et Alph. Diegerick *Tome II.* (Troubles des Malcontents et des Gantois. Septembre 1578 — Février 1579.)	-	6.25.
56.	Brieven aan R. M. van Goens en onuitgegeven stukken hem betreffende. *Derde deel.*	-	3.—.

57. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas. (1576—1583). Publiés par P. L. Muller et Alph. Diegerick *Tome III.* (Février 1579 — Janvier 1581.) *f* 8.90.

58. Dagverhaal van Jan van Riebeek, commandeur aan de Kaap de Goede Hoop. *Tweede deel.* (1656—1658) . . . . . - 8.—.

59. Idem. *Derde deel.* (1659—1662) . . . - 8.—.

DERDE SERIE.

1. Uittreksel uit Francisci Dusseldorpii Annales 1566—1616, Uitgegeven door Dr. R. Fruin. - 7.50.

2. De oudste stadsrekeningen van Dordrecht, 1284--1424. Uitgegeven door Mr. C. M. Dozy. - 2.40.

3. Het oudste cartularium van het sticht Utrecht. Uitgegeven door Mr. S. Muller Fz. . . - 4.60.

4. Brieven van prins Willem V aan baron van Lijnden van Blitterswijk. Uitgegeven onder toezicht van F. de Bas . . . . - 3.50.

ABRAHAM DE WICQUEFORT, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, depuis le parfait establissement de cet estat par la paix de Munster. 4 tom. . . . . . - 26.00.

Jhr. Mr. A. M. C. VAN ASCH VAN WIJCK, Een woord in het belang van het Nederl. archiefwezen. 1846 . . - 0.20.

Bepalingen over de uitgave van handschriften . . . . - 0.25.

BULLARIUM TRAJECTENSE. Romanorum Pontificum diplomata usque ad Urbanum Papam VI in veterem episcopatum Trajectensem destinata, edidit Gisb. Brom. Vol. I . . . . - 12.—.

Vol. II 1. . . . . - 3.—.

Bovenstaande werken zijn, voor zoover zij voorhanden zijn, voor de Leden **tegen de helft van den prijs** te bekomen. Men wende zich daarvoor direct tot den uitgever MARTINUS NIJHOFF te 's Gravenhage.

C. 4.
3/7/21